

SOMMAIRE ANALYTIQUE

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES 6209

- *Audition de M. Cédric O, secrétaire d'État chargé du numérique (en téléconférence)..... 6209*
- *Audition de M. Julien Denormandie, ministre chargé de la ville et du logement (en téléconférence) 6224*
- *Audition de M. Thierry Breton, commissaire européen chargé du marché intérieur (en téléconférence) 6240*
- *Audition de M. Frédéric Duval, directeur général d'Amazon France (par téléconférence) 6253*
- *Audition de M. Philippe Varin, président de France Industrie (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)..... 6265*

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES..... 6267

- *Audition de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères (en téléconférence) 6267*
- *Audition de Mme Maryline Gygax Généro, directrice centrale du service de santé des armées (en téléconférence)..... 6283*
- *Audition de MM. Pierre-Marie Girard, directeur international de l'institut Pasteur, et Amadou Sall, directeur de l'institut Pasteur de Dakar, référent de l'Union africaine pour la crise du Covid-19, sur la pandémie de Covid-19 en Afrique (en téléconférence)..... 6295*
- *Audition du général François Lecointre, chef d'état-major des armées, sur le bilan des opérations intérieures et extérieures (en téléconférence)(sera publié ultérieurement) 6309*
- *Audition de Mme Amélie de Montchalin, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée des affaires européennes, suite au Conseil européen du 23 avril 2020 (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)..... 6310*
- *Audition de M. Pierre Razoux, directeur de recherche à l'IRSEM sur le Moyen-Orient face à la crise sanitaire et géopolitique (en téléconférence) (sera publié ultérieurement) 6310*
- *Audition de M. Philippe Etienne, ambassadeur de France aux Etats-Unis, sur la gestion de la crise sanitaire aux Etats-Unis, son impact sur la campagne présidentielle américaine, les conséquences géopolitiques de la crise du Covid (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)..... 6310*

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES..... 6311

- *Audition de M. Nicolas Revel, directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM) (en téléconférence)..... 6311*

- *Audition de Mme Isabelle Sancerni, présidente du conseil d'administration, et de M. Vincent Mazauric, directeur général, de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF)..... 6324*
- *Audition de M. Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, sur la situation et les perspectives des comptes sociaux 6337*
- *Audition de M. Yann-Gaël Amghar, directeur de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) (en téléconférence) (sera publié ultérieurement) 6352*
- *Audition de MM. Jean-François Delfraissy, président, et Arnaud Fontanet, membre, du Comité scientifique covid-19 (en téléconférence) (sera publié ultérieurement) 6352*
- *Audition de M. Philippe Sansonetti, médecin, chercheur en microbiologie, professeur au Collège de France et professeur émérite à l'Institut Pasteur (en téléconférence) (sera publié ultérieurement) 6352*

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE 6353

- *Audition de MM. Jean-Pierre Farandou, président-directeur général de la SNCF, Christophe Fanichet, président-directeur général de SNCF Voyageurs et Frédéric Delorme, président-directeur général de Fret SNCF (en téléconférence)..... 6353*
- *Communication de M. Michel Vaspert sur les répercussions de la crise du Covid 19 sur le secteur portuaire et le transport maritime (en téléconférence)..... 6369*
- *Compte rendu de la réunion de bureau du 20 avril 2020 6375*
- *Audition de M. Sébastien Soriano, président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes et de la distribution de la presse (Arcep) (en téléconférence) 6375*
- *Audition de M. Benjamin Smith, directeur général du groupe Air France-KLM, Mmes Anne Rigail, directrice générale d'Air France, Anne-Marie Couderc, présidente non-exécutive du groupe Air France-KLM et du Conseil d'administration d'Air France et Anne-Sophie Lelay, secrétaire générale d'Air France-KLM et d'Air France (en téléconférence) (sera publié ultérieurement) 6388*
- *Audition de MM. Bernard Doroszczuk, président, Olivier Gupta, directeur général, et Philippe Chaumet-Riffaud, commissaire, de l'Autorité de sûreté nucléaire (en téléconférence) (sera publié ultérieurement) 6388*
- *Communication de Mme Nicole Bonnefoy sur les répercussions de la crise du Covid-19 sur le secteur des transports aériens (en visioconférence)..... 6388*
- *Bilan annuel de l'application des lois au 31 mars 2020 - Communication de M. Hervé Maurey, président, et des rapporteurs (en visioconférence) 6392*
- *Audition de Mme Brune Poirson, secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, sur les répercussions de la crise du Covid-19 sur la gestion des déchets (en téléconférence) (sera publié ultérieurement) 6403*

COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION 6405

- *Audition de M. Franck Riester, ministre de la culture, sur les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19 dans les secteurs de la culture, de la presse et de la communication (en téléconférence)..... 6405*
- *Audition de M. Christophe d'Enfert, directeur scientifique de l'institut Pasteur, sur la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19 (par téléconférence)..... 6424*
- *Audition de M. Bernard Benhamou, secrétaire général de l'Institut de la souveraineté numérique, sur la mise en place d'un traçage numérique dans le cadre de la stratégie de déconfinement (en téléconférence) (sera publiée ultérieurement) 6435*
- *Bilan annuel de l'application des lois au 31 mars 2020 - Communication de Mme Catherine Morin-Desailly, présidente de la commission (en téléconférence) (sera publiée ultérieurement)..... 6436*

COMMISSION DES FINANCES..... 6437

- *Audition de M. Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances, et Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics, sur le deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020..... 6437*
- *Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 - Examen du rapport 6454*
- *Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 - Désignation des candidats pour faire partie de l'éventuelle commission mixte paritaire..... 6474*
- *Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 - Examen des amendements de séance..... 6474*
- *Audition de Mme Florence Lustman, présidente de la Fédération Française de l'Assurance (FFA) (en téléconférence) 6492*
- *Bilan annuel de l'application des lois au 31 mars 2020 - Communication de M. Vincent Éblé, président (en téléconférence) (sera publié ultérieurement) 6503*
- *Audition de Mme Maya Atig, directrice générale de la Fédération bancaire française (FBF), M. Nicolas Dufourcq, directeur général de la société anonyme Bpifrance (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)..... 6504*

COMMISSION DES LOIS 6505

- *Audition de Mme Marie-Laure Denis, présidente de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), et de M. Gwendal Le Grand, secrétaire général adjoint (en téléconférence)..... 6505*
- *Audition de MM. Jean-François Delfraissy, président du Comité de scientifiques Covid-19, et Aymeril Hoang, expert en numérique, membre du comité de scientifiques Covid-19 (en téléconférence) 6517*

- *Audition de M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur, sur les mesures prises dans le cadre de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 (en téléconférence)..... 6531*
- *Audition de M. Cédric O, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, chargé du numérique (en téléconférence)..... 6560*
- *Audition de M. Jacques Toubon, défenseur des droits (en téléconférence) 6567*
- *Audition de M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics (en téléconférence)..... 6579*
- *Bilan annuel de l'application des lois au 31 mars 2020 - Communication de M. Philippe Bas, président (en téléconférence) (sera publié ultérieurement) 6592*
- *Communication des membres de la mission de suivi de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)..... 6592*

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA SEMAINE DU 4 MAI ET A VENIR..... 6593

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES**Mardi 14 avril 2020****- Présidence de Mme Sophie Primas, présidente -***La téléconférence est ouverte à 15 h 15.***Audition de M. Cédric O, secrétaire d'État chargé du numérique
(en téléconférence)**

Mme Sophie Primas, présidente. – Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'État, de vous présenter devant nous pour évoquer un sujet que l'allocution du Président de la République hier a placé au cœur de l'actualité. Cette audition s'inscrit dans le cadre du contrôle de l'action du Gouvernement en cette période de crise, qui est avant tout une crise sanitaire. Notre commission est pleinement mobilisée : nous avons déjà entendu les principaux ministres relevant de nos compétences, et les responsables des cellules de veille, de suivi et d'anticipation qui ont été mises en place auditionnent depuis deux semaines de nombreux professionnels sur différents secteurs, dont le numérique.

Le Président de la République a annoncé hier soir la poursuite de la période de confinement pour au moins quatre semaines, ainsi que la continuation et l'amplification des mesures de soutien à l'économie.

Vous êtes secrétaire d'État chargé du numérique et, avec cette crise, la France, comme le reste du monde, se met au 100 % numérique. Je formulerai trois observations pour lancer ce débat.

D'abord, l'épreuve que nous traversons présente à la fois des opportunités et des risques pour le secteur du numérique. Au chapitre des risques, nous constatons nos faiblesses dans ce secteur stratégique. « Nain numérique », « colonie numérique » : les termes ne manquent pas pour décrire notre situation. C'est sur Google, Facebook ou Twitter que nous recherchons les informations, sur les systèmes d'exploitation d'Apple et de Google que nous surfons... Et c'est en Californie que l'on profite de la crise pour expérimenter les livraisons par véhicule autonome. Même au Sénat, nous peinons à trouver un logiciel de visioconférence aussi performant que le logiciel Zoom, dont nous connaissons pourtant les faiblesses.

Le risque, c'est aussi que la crise conforte l'hégémonie de ces géants. Selon un récent sondage, neuf Français sur dix souhaitent une relocalisation des entreprises industrielles. Monsieur le secrétaire d'État, après la crise, le temps ne sera-t-il pas venu de mettre en œuvre une stratégie de souveraineté numérique, comme le recommandait la commission d'enquête sénatoriale présidée par Franck Montaugé ?

Toujours sur le plan des risques, la crise touche de nombreuses *start-ups* du secteur. Vous nous direz en quoi les mesures adoptées par le Gouvernement sont adaptées à la situation particulière de ces jeunes pousses. Vous avez annoncé en début d'année que les investisseurs institutionnels s'engageaient à financer ce secteur à hauteur de 6 milliards d'euros ; qu'en est-il ?

Du point de vue des opportunités, le développement du commerce électronique est évidemment accéléré par la fermeture de certains commerces et les mesures de confinement. Pour éviter que cette opportunité ne profite qu'à Amazon, il faut développer les mesures d'accompagnement du petit commerce vers le commerce en ligne, à l'image de ce que fait La Poste avec la plateforme « Ma ville, mon shopping ». La France est en retard dans la numérisation de ses entreprises, en particulier ses commerces de proximité. Les commerçants en sont conscients : des programmes de formation à leur adresse, autrefois boudés, sont aujourd'hui plébiscités. Il en va de même pour le fonds d'aide au numérique pour les commerces mis en place par la région d'Île-de-France. Que fait le Gouvernement pour se saisir de cette opportunité ?

Par ailleurs, cette crise transforme la fracture numérique en gouffre, au niveau tant des réseaux que des usages. Cette fracture, qui amplifie les inégalités sociales et territoriales, suscite une grande inquiétude dans nos territoires. Peut-être évoquerez-vous également les difficultés que connaissent les déploiements, liées au confinement.

Enfin, le Président de la République a également annoncé hier soir la consultation du Parlement sur l'application de traçage, qui fait en ce moment l'objet d'une réflexion. Il convient que cette consultation prenne la forme d'une véritable saisine, assortie d'une étude d'impact détaillée, reposant sur des analyses scientifiques. Cette saisine devra porter sur un projet précis et détaillé et faire suite à la publication d'avis de tous les experts, *a minima* le Conseil d'État pour le droit, la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés) pour la protection de la vie privée, l'Anssi (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) pour la cybersécurité. Monsieur le secrétaire d'État, pouvez-vous vous engager à respecter ces conditions ?

Enfin, le ministre dont dépend votre secrétariat d'État, Bruno Le Maire, a indiqué que son ministère n'était pas chargé du développement de cet outil de traçage, qui relèverait des ministres de l'intérieur et de la défense. Or, on entend que vous travaillez avec le ministre de la santé sur ce sujet. Qui en sont les pilotes ?

M. Cédric O, secrétaire d'État chargé du numérique. – La crise a agi comme un révélateur de plusieurs phénomènes. D'abord, le numérique est devenu l'épine dorsale du fonctionnement de nos institutions, de nos entreprises et de notre société, notamment dans les relations interpersonnelles. Il s'est imposé dans la vie quotidienne des Français, à travers les applications dont ils se servent et sans lesquelles la vie en confinement serait beaucoup moins supportable. Sans les outils numériques, le fonctionnement de nos institutions serait compromis, à commencer par celui du Parlement : cette audition n'aurait, par exemple, pas pu avoir lieu. Cette crise a donc révélé le caractère vital du numérique.

Deuxième constat, la dépendance très forte de l'Europe aux outils américains ou autres. Sans les grandes entreprises américaines, beaucoup de choses seraient beaucoup plus difficiles ; pourtant, il existe aussi des outils français qui fonctionnent presque aussi bien que Zoom dont, d'ailleurs, la Commission européenne a interdit l'usage. Il est important de ne pas faire passer l'expérience client avant toute autre préoccupation – ce qui est le grand problème du numérique.

Le Gouvernement a pris des mesures de soutien à l'économie numérique, pour éviter que l'écosystème que nous avons mis plusieurs années à construire ne disparaisse avec la crise – pour des raisons évidemment économiques, puisque nous estimions avant la crise que les *start-ups* devaient créer un emploi sur cinq ou six en 2020, mais aussi de souveraineté.

Je prendrai l'exemple de la biotechnologie, qui permet notamment de développer des vaccins et autres solutions pour lutter contre la maladie. Il faut dix ans à une entreprise de ce secteur pour atteindre la rentabilité. Si nous abandonnons ce tissu d'entreprises, il faudra donc dix ans pour le reconstruire.

C'est pourquoi Gérald Darmanin, Bruno Le Maire et moi-même avons voulu soutenir ce secteur *via* à la fois le plan global destiné aux entreprises et un dispositif plus spécifique destiné à garantir un accès aux financements aux entreprises numériques, qui ont une relation au système bancaire plus distante. C'est l'objet du plan de soutien de 4 milliards d'euros pour les *start-ups* que j'ai annoncé récemment. Il repose en premier lieu sur une adaptation des critères d'éligibilité aux prêts garantis par l'État : le critère retenu n'est pas le chiffre d'affaires, puisque celui de ces sociétés est souvent nul, mais la masse salariale. Nous avons également adapté les règles du chômage partiel au fonctionnement de ces entreprises. Ainsi, les entreprises du numérique auront accès aux prêts garantis par l'État, pour un montant d'environ 2 milliards d'euros selon nos estimations.

Elles bénéficieront en deuxième lieu du versement anticipé du crédit d'impôt recherche (CIR) au titre de 2019, alors que ce versement intervient normalement en octobre, et des crédits du programme d'investissements d'avenir (PIA) pour les aides à l'innovation : au total, cela représente près de 2 milliards d'euros.

Celles qui rencontreront des difficultés dans leurs levées de fonds bénéficieront de prêts accordés par Bpifrance pour leur donner de l'air tant que durera la crise. Bpifrance continuera naturellement, en parallèle, à déployer les crédits prévus pour 2020, soit au total 1,3 milliard d'euros.

A la fin de la semaine dernière, près de 8 500 *start-ups* avaient obtenu un préaccord auprès d'une banque privée pour un prêt de trésorerie, pour un montant total de 1,2 milliard d'euros.

Cette crise a montré que l'accent mis par le Gouvernement sur cet écosystème, qui avait conduit certains à railler la « *start-up nation* », était justifié : nous voyons désormais le numérique, avec les applications de conversation, les mails, les *clouds*, toucher tous les Français au jour le jour. Or, bien souvent, nous n'avons pas d'autre choix que de passer par des entreprises américaines. Ce n'est pas vrai pour tous les secteurs : ainsi de la télémédecine, où un acteur français très résilient – qui pose par ailleurs problème dans le milieu médical – a permis de passer en deux semaines de 10 000 à 490 000 téléconsultations par semaine. Cette transformation n'a été permise que grâce à l'existence d'un acteur majeur dans ce secteur.

Nous avons aujourd'hui en France sept « licornes », ces entreprises du secteur numérique valorisées à plus de 1 milliard d'euros, dont quatre ont émergé au cours de l'année écoulée. Comment faire en sorte que l'Europe aille encore plus loin après la crise ? Le retard ne se résorbera pas du jour au lendemain, mais cette crise doit provoquer une prise de conscience. Le Président a évoqué, dans son discours d'hier, le thème de la souveraineté numérique.

Notre première préoccupation, dans les premiers jours de la crise, a été de faire en sorte que les infrastructures tiennent. Mes équipes ont réalisé un travail acharné, avec les opérateurs, pour éviter ce qui est arrivé en Italie : un ralentissement des connexions internet dû à une très forte augmentation de la consommation de bande passante, liée à la fois au télétravail et aux usages de loisir, en recrudescence. Les réseaux mobiles ont connu quelques

problèmes localisés et vite résolus. Nous avons également pris des mesures prophylactiques : invitations à la dégradation, dans certains cas, de la qualité vidéo par les fournisseurs de contenus, report du démarrage de la chaîne de vidéos à la demande Disney +, recommandations d'utilisation du WiFi plutôt que du réseau mobile. Nous devrions arriver à la fin du confinement sans problème majeur.

La crise a également mis en lumière la question des zones blanches de la couverture numérique. Les opérations de couverture ont été affectées par l'épidémie. L'une des priorités du Gouvernement a été de permettre aux opérateurs de maintenir le réseau existant et de continuer à déployer le service, alors que les techniciens eux-mêmes étaient touchés par la maladie ou inquiets. Il faut saluer leur courage. De plus, le déploiement a été perturbé par le fait qu'il n'y avait plus de personnel présent dans certaines mairies pour accompagner les techniciens. Nous œuvrons au cas par cas pour permettre à ces derniers de circuler et de continuer leur travail ; nous travaillons également avec l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) et les opérateurs pour que le déploiement de la fibre reprenne aussi vite que possible. Avec 19 000 nouvelles habitations connectées par jour en 2019, la France était le pays le plus rapide du monde en la matière et nous voulons en faire l'un des pays les mieux fibrés. Être privé d'accès à internet représente aujourd'hui une double, voire une triple peine.

La résorption de la fracture numérique se pose également quant aux usages : il faut engager un effort de mise à niveau et de formation. Je salue, dans ce domaine, l'initiative citoyenne « Solidarité numérique », lancée par des acteurs de la médiation numérique et soutenue par notre ministère. C'est à la fois un site internet et un numéro de téléphone, le 01 70 772 372, pour aider les citoyens qui ont des difficultés à utiliser internet à télécharger une attestation dérogatoire de déplacement ou à effectuer d'autres démarches en ligne. Au total, 2 000 volontaires traitent 500 appels par jour.

Au niveau des systèmes d'information de l'État, la crise n'avait pas été anticipée : en témoignent, par exemple, les difficultés de l'espace numérique de travail (ENT) de l'Éducation nationale. Grâce à la réaction remarquable des services, les choses sont rapidement rentrées dans l'ordre. Nous avons pu compter sur les entreprises françaises qui, en quelques jours, ont fait monter en compétence l'Éducation nationale afin de lui permettre d'encaisser le choc. Je salue également le travail de la Direction du numérique de l'État, qui a accompagné les ministères dans leur mise à niveau.

Toutefois, le système D ne peut être une solution à long terme : il faut se poser la question du fonctionnement numérique de nos institutions, y compris le Parlement. Vous, sénatrices et sénateurs, êtes les premiers à souffrir des difficultés du fonctionnement à distance. L'impossibilité de voter à distance est un handicap quand il faut examiner en urgence des dispositions législatives. Il faut développer une résilience des institutions en cas de nouvelle pandémie.

Autre question mise en relief par les événements, l'utilisation du numérique pour lutter contre l'épidémie. Les discussions se sont concentrées sur l'application StopCovid, sa faisabilité technologique et son efficacité dans le cadre de la stratégie de déconfinement, mais elle n'est que la partie émergente de notre action. Nous développons ainsi des outils numériques pour prévoir l'évolution de l'épidémie et faciliter la détection des cas graves, comme le site maladiecoronavirus.fr. Destiné à ceux qui se demandent s'ils ont contracté le virus, il contient une trentaine de questions sur les antécédents, les données biologiques, les symptômes et délivre sur la base des réponses une orientation : appeler le 15, contacter le

médecin traitant ou attendre. Ce site, que les Français sont invités à consulter en priorité, a permis de désengorger le 15. Il permet aussi de suivre en direct l'évolution de l'épidémie sur la base du nombre de connexions et du code postal des utilisateurs. Au total, quatre millions de formulaires ont déjà été remplis.

Les applications de télémédecine sont devenues indispensables, et les applications de télésurveillance médicale, qui désengorgent les hôpitaux, sont appelées à se généraliser. Au début de l'épidémie, les malades ne présentant pas de symptômes graves restaient à l'hôpital. Désormais, les lits étant réservés aux cas graves, ils peuvent télécharger l'application Covidom, où ils sont invités à renseigner chaque jour leurs constantes pour bénéficier d'une surveillance précise à distance. Grâce à des algorithmes qui assurent le suivi des symptômes, des soignants sont prévenus en cas d'évolution, et peuvent suggérer un rendez-vous médical ou l'appel du 15. C'est cet outil qui a mis en évidence la prégnance du symptôme de la perte du goût chez les malades.

L'intelligence artificielle et le *big data* ont été mis à contribution pour faire apparaître les liens entre certains symptômes et un historique médicamenteux ou pathologique, et découvrir des comorbidités. Cela nécessite de croiser des bases de données avec des études sanitaires et épidémiologiques. L'hôpital Cochin a lancé un projet de détection automatique des cas graves de Covid-19 à partir d'une base de 10 000 scanners thoraciques : c'est un précieux outil d'aide à la décision pour les médecins. La plupart des projets dans ce domaine sont pilotés par l'Inserm et l'Institut Pasteur. Là encore, notre mode de fonctionnement est probablement trop lent en cas de crise.

Dernier élément : notre réflexion sur les outils numériques dans le cadre d'une stratégie de déconfinement. Deux ministères sont chargés du pilotage au jour le jour du projet StopCovid : le secrétariat d'État au numérique et le ministère de la santé. Les ministères de la justice et de la recherche sont également parties prenantes, notamment à travers l'Inria (Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique), qui pilote le projet StopCovid. Le ministre de la santé et moi-même travaillons sur ces outils hors de toute supervision du ministère de l'intérieur. Contrairement à plusieurs de nos voisins, nous ne développons pas d'outils de vérification du respect du confinement. Les options retenues seront examinées dans le cadre d'un débat parlementaire avant toute prise de décision.

StopCovid est un projet européen co-porté par la France, l'Allemagne et la Suisse. Développée dans la perspective du déconfinement, l'application est destinée à prévenir les personnes qui ont été en contact avec d'autres personnes testées positives au virus, afin de les inviter à se soumettre à leur tour à un test. En effet, pour éviter toute reprise de l'épidémie, la priorité consiste à identifier très vite les personnes testées positives et les « cas contacts ». C'est le travail qui a été mené au cours des stades 1 et 2 de l'épidémie en France, autour du foyer des Contamines-Montjoie. Des entretiens très poussés ont alors été conduits par Santé Publique France pour établir un historique des cas contacts.

Il convient de dissiper les fantasmes sur la réussite des Allemands et des Coréens dans ce domaine : d'après le Haut Conseil scientifique, l'outil numérique, en Corée du Sud, est venu en complément du *contact tracing* mené « à la main » par des centaines de personnes. Ce travail doit être associé à une capacité à tester très rapidement.

L'application StopCovid a vocation à venir en complément. Ce n'est pas la solution magique, mais c'est un outil qui peut aider à identifier et à casser rapidement les chaînes de transmission. Son utilisation ne se conçoit que dans le cadre d'une stratégie globale

comportant des tests, des mesures d'isolement, etc. La décision de déploiement de cette application n'a pas été prise : ce que nous avons décidé de développer, c'est un prototype. Nous assumons avoir lancé le travail sur cette application afin qu'elle puisse être opérationnelle le cas échéant : c'est une mesure d'anticipation. Nous assumons pleinement le fait de mettre sur la table des outils technologiques français utiles au déconfinement, car il serait regrettable que les seuls outils disponibles le moment venu soient singapouriens, américains ou allemands.

Ces outils doivent respecter pleinement nos valeurs et nos lois concernant la vie privée et les libertés publiques : ce sera le cas. Ils respecteront la législation en vigueur ; ils ne nécessiteront pas de nouvelles dispositions législatives et seront même « mieux-disants ». L'application sera installée volontairement par l'utilisateur et elle pourra être désinstallée à tout moment. L'anonymat des données sera complet : personne n'aura accès à la liste des personnes contaminées ni à celle des personnes rencontrées. Il s'agit d'une historicisation de la proximité sociale et non pas d'un *tracking* de la géolocalisation. Il n'y aura pas d'utilisation des données téléphoniques ou GPS. Le principe est le suivant : si deux personnes ayant téléchargé l'application sont proches l'une de l'autre, leurs téléphones enregistreront ce contact ; si l'une d'entre elles est ultérieurement testée positive au Covid-19 et qu'elle le déclare sur l'application – ce sera probablement *via* un tiers de santé afin d'éviter les déclarations abusives –, l'autre recevra une notification lui proposant de se faire tester. Aucune liberté publique n'est remise en cause par cette application. Les données seront régulièrement effacées et l'application ne durera que le temps de la crise du Covid-19. Elle sera *open source* : son code source sera mis à disposition de tous et chacun pourra donc juger si elle offre bien toutes les garanties annoncées.

Toutes les garanties de transparence sont donc réunies. C'est indispensable, car, d'une part, ce sont les valeurs françaises qui sont en jeu, et, d'autre part, l'efficacité du dispositif dépendra de son déploiement, sachant qu'aujourd'hui 80 % de nos concitoyens ont un *smartphone*. Son caractère *open source* est une question de transparence et de diplomatie européenne. L'application apportera un bénéfice sanitaire à la fois individuel et collectif. C'est un très beau projet européen : développée en commun par plusieurs pays européens, elle sera mise à la disposition de tous les pays qui pourraient en avoir besoin, notamment des pays qui n'auraient pas la capacité de développer une telle application. Cela leur permettra de pouvoir choisir un outil qui respecte les valeurs universelles en matière de libertés publiques.

Mme Anne-Catherine Loisier. – S'agissant des réseaux, il est important d'en poursuivre le déploiement et de réduire au maximum les retards. Mais il y aura des surcoûts et des pertes de productivité pour les entreprises. Le Gouvernement compte-t-il appeler les grands opérateurs à plus de responsabilité et de solidarité envers leurs sous-traitants ?

Certains demandent que l'on étende les dispositions de l'ordonnance, afin d'assouplir encore les procédures administratives et de faciliter la réalisation des travaux, mais le recours éventuel au principe selon lequel « silence vaut accord » pose question. Avant de prendre une telle décision, avez-vous engagé une véritable réflexion et un échange avec les élus locaux ? Ne serait-il pas opportun de s'assurer que les travaux obligatoires dans le cadre du « new deal » ayant déjà fait l'objet d'autorisations sont bien réalisés au préalable ?

Nous manquons de chiffres précis concernant la congestion des réseaux. Pouvez-vous nous dire de quelle marge de manœuvre – 50 % ou moins ? – nous disposons sur nos réseaux fixes et mobiles ? Vous avez obtenu, avec Thierry Breton, qu'un certain nombre de plateformes particulièrement gourmandes en bande passante diminuent la qualité de leurs

vidéos : pour combien de temps ? Êtes-vous également en discussion avec les grandes plateformes de jeux vidéo en ligne, car il semblerait qu'elles ne respectent pas toujours les règles du jeu, notamment en cas de mise à jour ?

S'agissant du plan France très haut débit, pouvez-vous vous engager à définir un objectif clair en matière de déploiements d'ici à 2025 – ainsi que le demande régulièrement le Sénat –, afin que le territoire soit couvert à 100 % en très haut débit ?

Quelque 13 millions de nos concitoyens ne maîtrisent pas le numérique et ne peuvent donc pas accéder à certains services comme Covidom. Comment envisagez-vous de remédier, dans l'après-crise, à cette fracture numérique en matière d'usages ?

Enfin, s'agissant de l'application StopCovid, nous avons enfin compris qui est responsable de quoi ; en particulier, c'est l'Inria qui coordonne les travaux. Pouvez-vous préciser quels organismes, publics et privés, participent à ce projet ? Y a-t-il d'autres pays partenaires que l'Allemagne ? Avez-vous passé un marché avec des entreprises ? Si non, comptez-vous le faire ? Ces entreprises seront-elles rémunérées ? Comment ce projet s'articule-t-il avec d'autres projets portés par nos partenaires européens, dont les approches sont parfois plus coercitives ? Quelle est la fiabilité de la technologie Bluetooth, au regard notamment de la protection des données et du volontariat ? Si seulement 20 %, 30 % ou 40 % des Français utilisent l'application, elle sera peu efficace.

M. Franck Montaugé. – Ma question porte sur les enseignements politiques nouveaux, en matière de souveraineté numérique, que vous tirez du comportement actuel des Gafam, qui voient dans la situation actuelle une occasion de développement et d'hégémonie supplémentaire. Vous avez déjà répondu en partie à cette question, mais je voudrais entrer dans les détails.

Apple et Google, qui sont en situation de duopole sur les marchés des smartphones, des magasins d'applications et des systèmes d'exploitation, ont annoncé qu'ils allaient collaborer pour, dans un premier temps, faciliter les applications gouvernementales de traçage en Bluetooth, *via* une interface de programmation d'applications permettant l'interopérabilité entre les systèmes Android et iOS, et, dans un second temps, proposer leurs propres applications. Ne craignez-vous pas que ces géants ne se substituent, une fois de plus, aux États souverains ? Pouvez-vous nous assurer que la solution que vous adopterez sera totalement souveraine, et donc hermétique à toute collecte de données par quelque entreprise étrangère que ce soit ?

S'agissant de StopCovid, pouvez-vous nous assurer que son éventuelle mise en œuvre s'accompagnera de campagnes de tests massives ? À défaut, cette application ne sera d'aucune utilité. Pouvez-vous vous engager à conduire, avant toute généralisation, une expérimentation ?

Les entreprises dont l'activité est essentiellement numérique tirent très bien leur épingle du jeu. On entend des appels à la solidarité de certains secteurs, comme celui des assurances. Alors que la taxe Gafam a été suspendue cette année, n'est-ce pas le moment d'appeler les grands acteurs du numérique à faire preuve de solidarité, par exemple en abondant généreusement le fonds de solidarité pour les entreprises ? Tous les Français continuent de surfer sur Google, sur Facebook, etc. Le cours de bourse d'Amazon a presque retrouvé son plus haut niveau historique, atteint fin février. Ne serait-il pas bienvenu de leur demander de consentir un geste significatif ?

Mme Sophie Primas, présidente. – Le fait qu’Apple et Android proposent une interopérabilité rejoint une proposition de loi que nous avons votée...

M. Cédric O, secrétaire d’État. – La plupart des grands opérateurs ont mis en place des actions de soutien en direction de leurs sous-traitants, en termes notamment d’allongement des délais de paiement. La situation est difficile pour la filière comme pour toutes les autres, mais je n’ai pas de remontées particulières. Les grands opérateurs m’ont paru conscients de leurs responsabilités.

Sur les ordonnances, nous avons beaucoup discuté avec les collectivités territoriales, notamment sur la question des délais de recours afin de ne pas arrêter les travaux. Mettre en œuvre la règle selon laquelle le silence vaut acceptation nous a semblé délicat, car, en cette période, il n’y a parfois personne dans certaines mairies. Nous avons pris en compte les demandes des collectivités territoriales. C’est un sujet sur lequel nous travaillons encore.

Concernant le « new deal », des projets peuvent avoir été ralentis ou arrêtés par la crise du Covid-19, mais ils devront aboutir. Les opérateurs sont très clairs là-dessus et ils souhaitent continuer à avancer. Nous ferons un point précis post-crise : les plans de déploiement auront certainement pris un peu de retard, mais nous recalons un calendrier de travaux afin de revenir le plus rapidement possible au rythme pré-Covid-19.

Nous ne communiquons pas sur les marges de manœuvre des réseaux, pour des raisons de sécurité nationale. Sachez cependant que nous disposons d’une marge significative, ce qui nous donne à penser que, compte tenu des dispositions que nous avons prises, nous ne courons aucun risque systémique. Quant à l’augmentation de l’utilisation de la bande passante, elle est du même ordre de grandeur que ce que l’on a pu observer dans des pays comme l’Italie ou l’Espagne.

J’ai eu l’occasion de discuter avec les responsables de la plupart des grandes plateformes fortement consommatrices de bande passante, y compris celles de jeux en ligne. Celles-ci ont pris des dispositions, s’agissant notamment des mises à jour, afin de consommer moins de bande passante. C’est ainsi que Twitch a choisi de dégrader sa qualité d’image.

Trois organismes copilotent le projet StopCovid au niveau européen : l’Inria pour la France, l’École polytechnique fédérale de Lausanne pour la Suisse et un troisième opérateur pour l’Allemagne. S’agissant de la France, une *task force* regroupant des chercheurs et des développeurs de l’Inria est à l’œuvre, avec l’appui de la Direction numérique de l’État et de l’Anssi et en relation avec la Cnil. Cette *task force* accueille aussi des développeurs privés issus de *start-ups* ou de grands groupes français, sur la base d’un engagement *pro bono*. Des développeurs parmi les meilleurs du pays mettent ainsi gratuitement leurs compétences à notre disposition pour le développement de cette application. Je ne peux cependant pas révéler leur identité. Je tiens à remercier tous ceux qui, entreprises ou particuliers, ont ainsi choisi de venir nous aider sur ce projet national. En outre, la propriété intellectuelle de l’application reviendra à l’État et l’application sera ensuite en *open source* : il n’y a donc aucun intérêt caché. Je ne vois aucun problème s’agissant de la phase de développement ; une fois l’application développée, d’autres questions se poseront, en termes par exemple d’hébergement.

La plupart des autres pays européens ont choisi une voie plus coercitive, avec utilisation des données de géolocalisation afin de vérifier le respect du confinement : ce n’est pas le choix fait par la France. Notre application reposera sur la technologie Bluetooth et le

volontariat. La technologie Bluetooth présente l'inconvénient de ne pas avoir été conçue pour mesurer les distances, mais c'est la seule qui respecte efficacement la vie privée. Sera-t-elle suffisamment précise pour que l'application soit utile d'un point de vue épidémiologique ? À ce stade, je suis optimiste, mais je n'en suis pas encore certain.

S'agissant du taux de pénétration, ne confondons pas les objectifs. Tout d'abord, les données épidémiologiques sont divergentes : une étude de l'Imperial College d'Oxford estime l'efficacité entre 60 % et 75 %. Mais tout dépend de la stratégie de déconfinement retenue : si nous déconfinons par zones, nous devons réfléchir par zones. La mise en œuvre de cette application devra être complétée par un travail de reconstitution des historiques de proximité qui devra être mené à la main, par des personnes qui appelleront les gens et les interrogeront. C'est la recette allemande et coréenne. Mais à chaque fois que vous alerterez quelques personnes de plus grâce à l'application, vous prendrez un temps d'avance sur la chaîne de transmission. Nous avons donc intérêt à ce que cette application soit le plus utilisée possible, en lien avec le déploiement de tests.

N'ayons pas peur pour les libertés publiques – toutes les garanties sont données –, mais gardons-nous aussi de tout « solutionnisme » technologique : cet outil ne sera pas magique.

Les propos du sénateur Franck Montaugé sur les Gafam confirment beaucoup de choses que nous avons déjà pointées. J'espère qu'à la faveur de la crise nous assisterons à une plus grande prise de conscience des parties prenantes et de la population. Je constate cependant que nous cédon vite à la facilité d'utilisation : je ne sens pas de mouvement général de la population française vers le recours à des outils autres que ceux, bien souvent américains, qui fonctionnent le mieux et sont les plus aisément utilisables aujourd'hui. Pourtant, d'autres solutions existent. Si nous voulons faire des choix européens, il nous faudra peut-être accepter que cela marche un peu moins bien pendant un certain temps.

Nous n'avons pas encore le détail technique de ce que Apple et Google nous proposent au sujet de StopCovid. Nos équipes sont en contact avec les leurs. Nous devons poser un principe : les gouvernements doivent avoir le choix, car ils sont responsables de la gestion de la crise devant leurs concitoyens. Toute aide est bienvenue, mais elle doit être apportée aux conditions des gouvernements. Ce principe de base doit être respecté, plus encore en période de crise.

Le temps nous est compté. Le Président de la République et le Gouvernement ont annoncé leur volonté de saisir le Parlement sur la question du déploiement de StopCovid, mais tout doit se jouer d'ici au 11 mai. Nous devons être prêts à cette date et avoir débattu auparavant. Il est donc probable que nous devons avancer en parallèle : que le Parlement nous fixe des lignes rouges et des principes de fonctionnement, car tous les développements techniques ne seront peut-être pas aboutis au moment du débat parlementaire. Je souhaite que nous puissions présenter l'architecture technique de StopCovid le plus tôt possible, probablement dans une dizaine de jours. Être prêts pour le 11 mai est un défi.

Mme Sophie Primas, présidente. – Nous serons au rendez-vous.

M. Cédric O, secrétaire d'État. – S'agissant de la solidarité des géants du numérique, si l'on regarde le e-commerce, on s'aperçoit qu'il ne tire pas son épingle du jeu aussi bien qu'on le pense. Ses entreprises rencontrent des difficultés opérationnelles, notamment pour la gestion de leurs entrepôts et de leurs livraisons, comme en témoigne la

décision d'Amazon de ne livrer que les biens essentiels. Nous ne sommes pas dans un âge d'or du e-commerce : ses entreprises vont certes moins mal que les autres commerçants, mais elles n'observeront probablement pas de hausse de leur chiffre d'affaires. De toute évidence, d'autres services purement numériques en profitent. Je retiens votre idée d'une contribution au fonds de solidarité pour les entreprises, je pense que c'est une très bonne idée, même si cela va un peu au-delà de mes responsabilités.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. – Il faudrait que ce soit une contribution définie par la loi, et non pas un simple acte de charité, car sinon cela ne sera pas suffisant. Le e-commerce a quand même été moins touché que les petits commerçants, qui subissent une forme de concurrence déloyale. Cela justifierait une contribution de ces plateformes de vente en ligne au redressement du pays. Ce débat est distinct de celui que nous avons par ailleurs sur la fiscalité.

Quel est le montant de l'investissement de la France dans le projet StopCovid ? Les explications fournies me semblent assez nébuleuses. Je ne suis pas convaincue de l'efficacité de ce projet ; or l'argent est rare. Je préférerais que l'on investisse massivement dans des tests et des masques !

J'entends le plaidoyer permanent en faveur de la souveraineté numérique, mais j'attends des actes. Il faut un volontarisme total de l'État, avec une impulsion publique au démarrage et la constitution d'un consortium européen, comme pour Airbus ou la filière nucléaire, sinon nous n'y arriverons pas. Je me réjouis que des licornes se développent, mais cela ne suffit pas. Le citoyen ordinaire ne connaît pas les outils numériques français : il n'y a aucune information, aucun volontarisme de l'État ! À l'image de ce que les Américains ont fait avec le *Small Business Act*, ne faudrait-il pas privilégier les outils français ou européens dans nos appels d'offres ?

M. Serge Babary. – Le Gouvernement a obtenu d'un certain nombre d'acteurs du e-commerce qu'ils proposent des tarifs préférentiels afin de permettre aux commerçants de proximité de poursuivre, autant que possible, leur activité en recourant au numérique. C'est une initiative bienvenue. Parmi ces acteurs figurent de grands noms, tels que Rakuten, Cdiscount ou Leboncoin, mais pas Amazon : pourquoi une telle absence ?

Afin de réduire la fracture numérique entre commerce en ligne et commerce physique, l'initiative « France Num » va-t-elle être renforcée ? On pourrait imaginer, par exemple, de créer un suramortissement dédié à la présence en ligne : qu'en pensez-vous ?

M. Jean-Pierre Moga. – Le Gouvernement a mis en place un plan, bienvenu, de soutien aux *start-ups*, qui permettra sans doute d'éviter des faillites ou des arrêts de projets, mais permettra-t-il de maintenir les financements sur leur trajectoire antérieure à la crise ? L'objectif de créer 25 000 emplois dans le secteur en 2020 sera-t-il confirmé ?

Au début de cette année, les investisseurs institutionnels s'étaient engagés à investir 6 milliards d'euros dans les entreprises technologiques françaises. Qu'en est-il de cet engagement ? Vous êtes-vous assuré qu'il sera tenu ?

Je souhaitais également évoquer Bpifrance, mais vous avez déjà répondu à ce sujet. J'ajoute simplement qu'il ne faudra pas oublier d'augmenter sa dotation au titre de 2021.

Je suis certain que vous travaillez déjà sur le plan de relance. Comme l'a annoncé le Président de la République hier soir, nous allons devoir changer. Ce plan s'inscrira-t-il dans un tel changement ? Tendra-t-il vers davantage d'indépendance nationale et de souveraineté européenne ?

Mme Dominique Estrosi Sassone. – Dans le secteur de l'immobilier, le numérique est un puissant facteur de productivité et de transversalité, mais cette crise sanitaire a montré l'insuffisance de la dématérialisation à tous les stades de la chaîne du logement, de la conception à la maintenance. Tous les segments ne sont toutefois pas au même niveau : si le secteur privé est équipé à 100 %, ce n'est pas le cas du secteur public, ce qui crée un réel blocage, notamment en ce qui concerne la dématérialisation des demandes de permis de construire. Comptez-vous accélérer le processus de dématérialisation, notamment dans les services de l'État, qui sont loin du compte ?

Dans le domaine de l'hébergement d'urgence, la crise sanitaire a agi comme le révélateur des dysfonctionnements. La fracture numérique est notamment très prégnante parmi ces publics défavorisés ; les enfants, en particulier, se trouvent aujourd'hui déscolarisés. Les associations concernées sont disposées à investir pour améliorer la dotation des centres d'hébergement d'urgence en équipements numériques, mais cela entraînera pour elles un surcoût, alors même que leurs budgets sont déjà contraints.

Enfin, je vous indique que quatorze *start-ups* azuréennes ont répondu à votre appel à aider les entreprises et les Français, en leur permettant d'utiliser leurs services gratuitement ; c'est un beau message de solidarité.

Mme Viviane Artigalas. – Dans cette période, vous l'avez dit, on constate à quel point les usages du numérique sont importants. Disposez-vous d'un plan pour développer et promouvoir des outils permettant des usages simples et sécurisés, au moins pour les institutions et les services de l'État ?

S'agissant de la 5G, la Convention citoyenne pour le climat a remis en cause son déploiement, qui n'apporterait, selon elle, rien de plus en cette période de crise. Qu'en pensez-vous ?

M. Alain Duran. – Monsieur le secrétaire d'État, vous avez évoqué la fracture numérique en indiquant qu'il paraissait impensable de devoir rester confiné chez soi sans connexion internet ; c'est pourtant la réalité vécue par ceux qui ne disposent que de peu de moyens, financiers ou techniques. Il en est ainsi de certains étudiants, dont les forfaits limités ne peuvent absorber le surplus de consommation induit. Une rapide enquête menée par SMS dans une université d'Occitanie a révélé que 400 étudiants se trouvaient dans cette situation. Des opérateurs ont proposé des recharges prépayées ou des débits supplémentaires, mais, si cela va dans le bon sens, ces efforts restent insuffisants. Envisagez-vous de leur forcer la main afin que ces entreprises s'engagent plus fortement auprès des étudiants, de manière que ceux-ci puissent mener à bien normalement leur année universitaire malgré le confinement ?

Mme Sylviane Noël. – Monsieur le secrétaire d'État, cette crise a été interprétée par les fraudeurs comme une excellente occasion d'arnaquer nos concitoyens en profitant du régime de responsabilité limitée des plateformes en ligne. Considérez-vous que cela prouve la nécessité de traiter rapidement le sujet de la responsabilité des places de marché en ligne, après ceux des *fake news*, de la haine en ligne et de la neutralité des terminaux ? Envisagez-vous de publier une liste des acteurs qui se comportent mal en la matière ? J'en

profite pour rendre hommage au travail de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

S'agissant des opérateurs, leur capacité à garantir le fonctionnement optimal du réseau repose sur la poursuite de l'activité de partenaires ou de sous-traitants, lesquels rencontrent des problèmes, en raison, par exemple, de la fermeture de certains constructeurs de pylônes, de l'impossibilité de se procurer certains matériaux, voire de difficultés administratives pour obtenir des arrêtés de voirie ou le traitement rapide des demandes de raccordement électrique, par exemple. Dans ce domaine, le soutien du Gouvernement et du Parlement serait déterminant pour redonner des perspectives aux sous-traitants et aux opérateurs.

Mme Évelyne Renaud-Garabedian. – Ce confinement révèle de grandes disparités numériques au sein des entreprises. Par exemple, certains collaborateurs sont en télétravail quand d'autres sont au chômage partiel. Existe-t-il un guide des bonnes pratiques de télétravail, que les employeurs pourraient suivre ?

S'agissant de l'accès aux technologies, les entreprises qui maîtrisent les nouveaux outils, notamment ceux qui permettent la collecte et l'exploitation des données de leurs clients, pourront survivre, de même que les commerces qui auront pu mettre en place des solutions de livraison à domicile, mais d'autres sont fermées aux nouvelles techniques. Quel accompagnement leur proposez-vous dans cette transition numérique, secteur par secteur ?

M. Fabien Gay. – Sur le *tracking*, vous avez dit l'essentiel. Il me semble que le débat doit se poursuivre jusqu'à son terme, car cette option emporte de lourdes conséquences en matière de libertés individuelles et collectives.

Les plateformes numériques perdent peut-être de l'argent, mais il n'en reste pas moins qu'il y a une distorsion de concurrence aux dépens des commerces physiques : les premières peuvent livrer alors que les seconds sont fermés, par la force des choses. Amazon a ainsi gagné 13 % de chiffre d'affaires dans la dernière semaine du mois de mars et le cours de son action a grimpé de 200 euros... Vous indiquez que cette entreprise entendait limiter son activité à la vente de biens essentiels sous vingt-quatre heures, mais ce sont bien ses salariés qui ont gagné en référé, aujourd'hui même, car il est impossible de respecter les gestes barrières dans les entrepôts. D'une manière générale, tant que la sécurité de l'ensemble des salariés ne peut être assurée, leur donner pour instruction d'aller travailler relève de l'injonction contradictoire.

Je préfère, quant à moi, la loi à l'aumône : les géants du numérique sont des champions de l'optimisation fiscale, nous devons leur demander une contribution au fonds d'urgence ; nous pourrions en débattre lors de l'examen du prochain projet de loi de finances rectificative. Cela me semble nécessaire !

M. Daniel Grémillet. – Monsieur le secrétaire d'État, concernant la télémédecine, je souhaite attirer votre attention sur des témoignages de médecins à ce sujet que j'ai reçus. Environ 40 % de l'activité des cabinets de médecine générale s'est évaporée et certains patients ont disparu des radars, en particulier en raison de la propagande pour la télémédecine, qui incite à ne plus se rendre chez le médecin. Des plateformes se montent dans des pays étrangers, le cadre législatif entourant la responsabilité pénale des médecins dans cette pratique à distance évolue, l'Ordre des médecins a modifié son code de déontologie et de grands groupes anticipent les évolutions à venir en rachetant un grand nombre de pharmacies.

Un médecin m'a ainsi indiqué que son métier était attaqué de toutes parts à grands coups de millions d'euros et de campagnes de communication. Il a le sentiment que des acteurs majeurs cherchent à « ubériser » la pratique. Un des grands sites de référencement des médecins prélève ainsi 5 euros de commission par consultation, un montant plus élevé que le coût de fonctionnement du cabinet. Ces sites mènent une véritable guerre du référencement en ligne, qui oblige les praticiens à rejoindre le leader pour rester visibles. Les tarifs sont démesurés, alors que l'on ne connaît pas le coût réel des services, basiques, proposés par les plateformes. Soyons vigilants : l'aspect humain est important, on ne soigne pas l'être humain seulement avec des algorithmes.

M. Cédric O, secrétaire d'État. – Madame Lienemann, le développement de StopCovid ne coûte rien en dehors des salaires des personnels de l'Inria, de l'Anssi et de la Direction interministérielle du numérique impliqués dans le projet. Je concède que le contrôle de gestion du développement de l'application n'a pas été notre priorité, mais le projet ne rassemble que des fonctionnaires et des volontaires qui travaillent gratuitement.

Je partage votre volonté que soit menée une réflexion sur la souveraineté européenne, en faisant le lien avec la commande publique, mais nous ne développerons pas le numérique comme nous avons développé Airbus ou le nucléaire, car il s'agit de créer des outils qui seront adoptés par le public. Cela, seuls des entrepreneurs savent le faire. Nous pouvons aider, mais pas étatiser les projets. Nous avons donc besoin d'établir une sorte de partenariat entre le public et le privé pour mener ces projets à bien.

S'agissant du choix de Microsoft pour le *Health Data Hub*, il illustre le retard technologique que nous avons pris en la matière : il n'y avait pas d'option française. Nous souhaitons recourir aux algorithmes d'intelligence artificielle pour découvrir des interactions médicamenteuses et des *patterns* qui nous permettent de lutter contre le Covid-19, et il n'y a pas d'équivalent français à ce que proposent les entreprises américaines dans le *cloud* sur certaines briques technologiques, notamment le Paas et le Saas. Il me semble indispensable de faire en sorte que la France puisse disposer d'un tel outil dans les années à venir, mais aujourd'hui ce n'est pas le cas. Nous avons des acteurs très puissants en ce qui concerne les infrastructures – OVH, Outscale et j'en passe –, mais nous sommes encore très loin du compte s'agissant de certaines couches technologiques.

Monsieur le sénateur Babary, vous m'interrogez sur France Num et le e-commerce, et je vais en profiter pour répondre sur le e-commerce et la distorsion de concurrence évoquée par certains sénateurs. Amazon représente 20 % du commerce en ligne en France, alors qu'ailleurs en Europe son taux de pénétration atteint 40 %, voire 50 %. Chez nous, 80 % du commerce en ligne passe donc par d'autres plateformes, notamment françaises, comme Cdiscount, ManoMano, Fnac-Darty et bien d'autres. Si distorsion de concurrence il y a, celle-ci tient au fait que nos PME ne vendent pas suffisamment sur internet et n'est pas du fait d'Amazon. Nous devons faire en sorte que cela change. Que faisons-nous, collectivement, pour aider nos commerçants à vendre en ligne ? Aujourd'hui, il n'y a pas d'alternative à la vente en ligne. Nous avons pris l'initiative de faire la promotion auprès des petits commerçants de la vente sur les plateformes et nous avons mis en place une action pour permettre aux consommateurs de retrouver, par leur nom ou leur localisation, les petits commerces dont les produits sont vendus par ce canal. Amazon n'a pas voulu se joindre à cet effort. Vous trouvez cela problématique, mais, à l'inverse, les e-commerçants français doivent utiliser le fait que les Français peuvent retrouver chez eux leurs petits commerces pour gagner des parts de marché. Nous devons être aussi bons que les autres dans ce domaine. Faut-il pour cela renforcer France Num ? Je ne veux pas préempter l'après-crise, mais la question du

numérique au cœur de la société et de l'économie doit être posée ; y répondre nécessite une réflexion globale, dans laquelle France Num a sa place. Il faudra également traiter de la fracture numérique, de la souveraineté numérique et du récit collectif sur ce sujet.

S'agissant de la contribution des assureurs à l'investissement dans les *start-ups*, françaises, nous comptons bien que les 6 milliards d'euros promis soient au rendez-vous. Une réunion se tiendra à ce sujet fin avril et les engagements pris de part et d'autre devront être tenus. Bpifrance est évidemment en première ligne sur ce sujet et je salue le travail de ses équipes. Sur le plan de relance, je ne veux pas préempter un sujet qui relève davantage du ministre de l'économie et de l'Union européenne, mais je pense que le numérique devra bien sûr en faire partie.

Madame Estrosi Sassone, vous avez raison de souligner les insuffisances de la dématérialisation dans le secteur du logement. Il y a en effet des insuffisances du côté de l'État : les procédures de demande de logement social, par exemple, doivent être améliorées dans les semaines ou les mois qui viennent, de nombreuses photocopies étant aujourd'hui exigées. Nous devons faire des progrès, mais tout le monde doit être au rendez-vous. Mon collègue Julien Denormandie m'indiquait ainsi que ce sont les collectivités territoriales qui ont demandé que l'on repousse d'un an ou deux l'échéance à laquelle les démarches dématérialisées deviendront obligatoires. En la matière, c'est le Gouvernement qui était mieux-disant. Il faut que les collectivités s'adaptent, ainsi que les entreprises ; nous y travaillons.

S'agissant de la fracture numérique, le constat est terrible : le confinement ajoute de nouveaux handicaps aux difficultés sociales et familiales en matière de recours aux services publics, de lien avec les proches ou les enseignants. Nous avons lancé une initiative de solidarité numérique et nous devons collectivement faire un effort sur ce sujet. Vous évoquiez le fait que l'Éducation nationale a perdu le contact avec 8 % des enfants scolarisés.

En effet, des entreprises numériques azuréennes ont répondu à l'appel que nous avons lancé à l'ensemble de la *french tech* pour apporter des solutions gratuites aux entreprises et aux Français : 300 entreprises se sont manifestées et plus d'une centaine d'offres ont été publiées sur *mobilisation-numerique.gouv.fr*.

S'agissant de l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques de télétravail, le ministère du travail donne des indications, ainsi que la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME). Sur le site *mobilisation-numerique.gouv.fr*, par ailleurs, des entreprises mettent gratuitement à disposition des solutions de télétravail.

Madame Artigalas, vous m'interrogez sur la promotion de solutions auprès des usagers. Nous sommes en train de travailler sur certaines recommandations d'outils d'utilisation courante. Cela nécessite un audit précis, qui est en cours, mais les services de l'État sont actuellement sous tension. Bien entendu, nos recommandations n'auront de valeur exécutoire qu'en ce qui concerne l'État.

Je rappelle qu'aucune étude épidémiologique n'a démontré l'existence d'un quelconque problème de santé causé par la 5G. S'agissant du rapport entre numérique et environnement, je voudrais souligner que sans technologies numériques avancées, il n'y aura pas de transition énergétique. Certes, le numérique est polluant, il consomme de l'énergie et des terres rares, mais aucune transition énergétique n'est possible sans lui. Le fonctionnement énergétique de demain reposera ainsi sur le *smart grid*, c'est-à-dire sur un réseau de nombreux

petits points de production d'énergie – éoliennes, véhicules électriques, etc. –, qui ne pourra être géré que par des algorithmes l'équilibrant en temps réel. Le rêve d'une société ayant intégré la transition énergétique jusqu'au bout ne pourra donc se réaliser que grâce au numérique ; la 5G en fait partie. Ce secteur, à mon sens, permet donc des économies d'énergie et son bilan est probablement positif, même si nous devons travailler sur la consommation et la préservation des terres rares.

Monsieur Duran, j'ai évoqué la question des forfaits étudiants avec M. Blanquer et Mme Vidal. Les opérateurs ont fait beaucoup d'efforts et nous étudions comment aller plus loin, notamment dans la perspective de l'organisation d'examens recourant à la visioconférence. Le sujet est difficile à traiter, dans la mesure où il faut que le débit mis à disposition pour les études ne soit utilisé que pour celles-ci. La question de l'accès à internet des populations fragiles est en effet plus vaste.

Madame la sénatrice Sylviane Noël, vous avez évoqué ce qui est pour moi un sujet de grand agacement : le comportement de certaines plateformes de vente en ligne dans la crise actuelle, notamment Wish, qui relaie des publicités pour des masques ou des produits dont nous ne savons pas s'ils sont aux normes européennes et qui s'abrite derrière la directive e-commerce. Cela ne restera pas impuni : ceux qui ont profité de la crise pour faire ce genre de *business* sans aucune considération éthique en paieront le prix. Je rends à mon tour hommage aux agents de la DGCCRF, qui travaillent jour et nuit sur ces questions. Nous devons réfléchir à adapter nos outils de régulation si les moyens dont nous disposons se révèlent insuffisants, car ces plateformes sont dangereuses pour la population française. Il nous faut les clouer au pilori et les forcer à se mettre en conformité. Si les dispositions de la directive e-commerce s'avèrent imparfaites, il nous faut en parler clairement avec nos partenaires. Ce texte fait déjà l'objet de débats, mais la sécurité des produits vendus en ligne est une question très importante. De tels abus sont insupportables, particulièrement en période de crise.

Madame la sénatrice Noël, nous faisons tout ce que nous pouvons pour que les opérateurs de télécoms puissent continuer à opérer. J'ai parlé avec M. Castaner pour que la police, qui effectue un travail extraordinaire, n'empêche pas les agents de leurs sous-traitants de circuler. Nous suivons ce sujet au jour le jour.

Monsieur Gremillet, s'agissant des outils de téléconsultation, je connais le débat qu'ils suscitent. Il est certain, cela étant, que la télémédecine ne peut se faire sans les médecins. Il faut toutefois garder à l'esprit que disposer d'un champion comme Doctolib représente pour nous une chance collective : je préfère en effet devoir m'adresser à Doctolib pour développer la télémédecine, ce qui ne lui confère aucun passe-droit, plutôt que d'avoir pour seule option le recours à un outil américain, comme c'est le cas dans d'autres domaines. La discussion doit avoir lieu, ce site n'a pas tous les droits, mais c'est un champion français.

Mme Sophie Primas, présidente. – Monsieur le secrétaire d'État, vos propos illustrent la difficulté et la nécessité de parvenir à un équilibre entre le physique et le numérique, dans le domaine médical comme dans celui du commerce. C'est une question qui va bien au-delà de la gestion de la présente crise. Merci de nous avoir fait part clairement et honnêtement de vos incertitudes. Nous nous retrouverons pour débattre du traçage dans les semaines qui viennent.

La téléconférence est close à 17 h 30.

Mercredi 15 avril 2020

- Présidence de Mme Sophie Primas, présidente -

La téléconférence est ouverte à 17 heures.

**Audition de M. Julien Denormandie, ministre chargé de la ville et du logement
(en téléconférence)**

Mme Sophie Primas, présidente. – Mes chers collègues, nous avons le plaisir de recevoir aujourd’hui M. Julien Denormandie, ministre chargé de la ville et du logement, que je remercie d’avoir accepté ce format de réunion. Cela permet au Parlement de poursuivre son travail de contrôle du Gouvernement et de la mise en œuvre du plan d’urgence.

Monsieur le ministre, votre audition vient clore un cycle d’auditions ministérielles, ouvert la semaine dernière pour faire le point sur les premières mesures prises face à la pandémie. Il s’agit également pour nous de réfléchir, dès maintenant, à la reprise de l’activité économique, puis à sa relance.

Avant d’aller plus loin, je tiens à rendre hommage aux nombreux personnels du secteur du logement, qui, depuis maintenant plus d’un mois, se dévouent au profit des autres et dont on parle trop peu. Je pense aux gardiens d’immeuble, aux personnels des sociétés de propreté, aux techniciens de maintenance, aux électriciens, aux plombiers, aux ascensoristes, aux personnels des offices de logement social... Il nous faut aussi penser aux travailleurs sociaux des associations d’hébergement d’urgence et à leurs bénévoles, qui accueillent, dans des conditions très difficiles et souvent avec peu de protections, des personnes en grande précarité. Tous sont bien en première ligne dans cette crise.

Monsieur le ministre, vous allez nous présenter votre action depuis maintenant un mois. Je souhaite, pour ma part, dès ce propos liminaire, mettre l’accent sur trois domaines particulièrement importants : le blocage de la « chaîne logement », la situation très tendue de l’hébergement d’urgence et la réalité de la crise dans les quartiers de la politique de la ville.

Actuellement, la chaîne du logement est bloquée d’un bout à l’autre. Les chantiers sont arrêtés. Les transactions sont quasi inexistantes, et il est impossible de déménager. À ce coup d’arrêt lié à la crise sanitaire semblent s’ajouter les mesures prises dans l’urgence pour suspendre ou repousser certains délais. Elles pourraient amplifier la situation de blocage bien au-delà de l’été. Les professionnels sont très inquiets. Je sais que vous travaillez à une ordonnance correctrice qui a suscité une vive inquiétude des élus locaux. Vous avez en partie répondu à cette problématique en début d’après-midi, lors de la séance de questions d’actualité au Gouvernement du Sénat. Où en est-on ?

Lorsque l’on parle du blocage de la chaîne du logement, bien que ce ne soit pas directement de votre compétence, il ne nous faut pas écarter le problème de la tenue des élections municipales. Leur date est un réel sujet de préoccupation pour des professionnels inquiets de voir se prolonger, peut-être jusqu’au mois de mars 2021, l’incertitude dans laquelle les plongent la suspension du déroulement du second tour et la non-installation des conseils élus.

J'en viens à l'hébergement d'urgence. Comment mettre à l'abri les personnes qui vivent dans la rue ou dans la plus grande précarité ? Comment protéger les personnels des associations qui doivent les prendre en charge ?

Ces associations, qui sont également des employeurs ayant de lourdes responsabilités vis-à-vis de leurs salariés, ne sont pas destinataires de masques. Je m'explique mal que votre ministère leur recommande de s'équiper de masques réutilisables en tissu quand, dans le BTP, on devrait utiliser des masques chirurgicaux. Il ne faut pas que ces personnels, comme les publics qu'ils accueillent, soient les oubliés de la gestion de crise.

Enfin, il me semble que les quartiers populaires, ceux de la politique de la ville, devraient constituer un point de préoccupation centrale dans la crise que nous traversons. Le Président de la République l'a évoqué, la presse se fait l'écho de la difficulté à se confiner, dans ces quartiers, des ménages les plus modestes. Quelle est véritablement la situation et quelle y est l'action de l'État ? Comment les services publics sont-ils assurés ? Va-t-on pouvoir soutenir le tissu entrepreneurial ? Enfin, se donne-t-on vraiment la possibilité d'intégrer ces quartiers, dont certains sont en rupture avec la République, dans l'effort de la Nation, les élans de solidarité et la dynamique de relance de l'activité ?

M. Julien Denormandie, ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement. – À mon tour, je veux rendre hommage à tous les acteurs de la chaîne de l'immobilier. La première des priorités, c'est en effet que les logements continuent à fonctionner.

C'est pourquoi, depuis le début du confinement, tous les trois jours, je fais un point avec la Fédération des ascensoristes, la Fédération des sociétés de nettoyage, etc., pour m'assurer que ces services essentiels à la vie des logements perdurent. J'ai une pensée particulière pour les gardiens d'immeuble, à qui j'ai écrit, pour les travailleurs sociaux qui travaillent au sein des centres d'hébergement et pour le tissu associatif.

La réponse à la crise que nous traversons doit comporter trois volets : le premier est sanitaire, le deuxième est économique, le troisième est social. Il faut rendre hommage à tous les acteurs du monde social.

Au premier jour du confinement, ma première priorité a été de m'assurer que la maintenance et le fonctionnement des logements étaient garantis.

La question de l'activité du logement dans son ensemble se pose également. Celle-ci concerne près de 2 millions de personnes, si l'on ne prend en compte que l'activité de construction et celle des agents immobiliers de manière générale, y compris les notaires, entre autres. Ce secteur est touché de plein fouet : la semaine dernière, neuf chantiers sur dix étaient à l'arrêt, ce qui a des conséquences aujourd'hui, mais en aura surtout demain. Bien évidemment, ces entreprises bénéficient des aides que l'État a mises en œuvre.

Notre première action a été de permettre la reprise des chantiers, là où c'est possible et en garantissant la sécurité des salariés. A ainsi été mis en place voilà quinze jours, en lien avec d'autres ministères et l'ensemble des fédérations concernées, un guide sanitaire édictant les principales mesures pour assurer la sécurité des salariés et des personnels travaillant sur les chantiers.

Nous nous sommes également heurtés à des questions juridiques complexes, par exemple les pénalités de retard. Comment reprendre un chantier quand on sait que cela entraînera des pénalités de retard ? Nous sommes donc convenus de modifier par la loi les relations entre maîtres d'ouvrage et opérateurs. Un texte en ce sens a été présenté et adopté ce matin en conseil des ministres.

Se pose également la question des surcoûts. Aujourd'hui, les mesures sanitaires prévues par le guide sanitaire ont un impact sur l'équation économique des chantiers. Qui supportera ces surcoûts ? Comment les répartir au mieux ? Les solutions sont-elles d'ordre juridique, organisationnel, contractuel ? Sur ce sujet, la réflexion est toujours en cours avec l'ensemble des parties prenantes.

Le confinement a aussi une incidence sur les délais de l'ensemble des actes liés à une opération de logements, qu'il s'agisse des autorisations (permis de construire), de la mise en œuvre (droits d'aliénation) ou des délais de recours.

Le 25 mars dernier, il a paru indispensable de figer le cadre juridique pour sécuriser l'ensemble des acteurs. C'est pourquoi une ordonnance a été prise avec la garde des sceaux, mais elle allait beaucoup trop loin dans l'allongement des délais. En cette période de confinement où les dossiers ne pouvaient plus être instruits, il était normal de surseoir aux délais relatifs aux autorisations d'urbanisme, qui fonctionnent sur le modèle du « silence vaut accord ».

De la même façon, il fallait décaler les délais de recours. Cet allongement des délais était dantesque : on prenait le temps de recours restant, allongé de la période sanitaire, c'est-à-dire jusqu'au 24 mai, auquel s'ajoutait un délai tampon d'un mois afin que toute la machine se remette en place, à l'issue duquel le droit de recours repartait de zéro. Ainsi, pour un délai qui aurait dû expirer dix jours avant le confinement, c'est un report de trois mois qui aurait été prévu après la période sanitaire... Cette situation, qui figeait tous les projets, a suscité de nombreuses inquiétudes.

Il en était de même pour les autorisations d'urbanisme. J'insiste sur le fait que les collectivités ont toujours la possibilité de les délivrer et je les invite à le faire, lorsque les conditions de sécurité sont réunies, afin de s'assurer que le tissu des PME et des ETI ne souffre pas davantage au lendemain de la crise. L'ordonnance du 25 mars dernier prévoyait que les autorisations d'urbanisme étaient décalées du temps de la période, plus un mois.

Forts des remontées de terrain que nous avons eues, la garde des sceaux et moi-même avons présenté ce matin une nouvelle ordonnance prévoyant que, pour les délais de recours, le temps qui restait avant l'entrée en vigueur du confinement serait reconduit à l'issue de cette période, avec un minimum de sept jours. Sur les documents d'urbanisme comme sur la préemption, le temps qui restait avant le confinement sera reconduit après. Rien ne change pour les délais de rétractation. Nous avons essayé de remettre de l'ordre en diminuant l'augmentation des délais ; il n'en demeure pas moins que cette période aura un impact sur la construction.

Nous réfléchissons déjà, avec l'ensemble des acteurs, aux mesures à prendre le moment venu pour faire du bâtiment et de l'immobilier un acteur majeur de la relance. Ces mesures porteront sur la construction neuve, l'offre et la demande, mais elles doivent également concerner la réhabilitation. En effet, cette crise a mis davantage en avant encore la

nécessité de promouvoir la réhabilitation : rénovation énergétique, rénovation des grandes copropriétés dégradées, rénovation des bâtiments sociaux.

Il faut que tous les maillons de la chaîne du logement soient en mesure de fonctionner : déménageurs, notaires... Un décret tout à fait exceptionnel a été pris voilà quinze jours permettant de dématérialiser l'ensemble des actes notariés.

Enfin, nous aurons un rôle à jouer dans la reprise. Cette année est marquée par le schéma suivant : élections municipales, confinement, élections municipales. Pendant les années d'élections municipales, vous le savez, le nombre d'autorisations d'urbanisme n'est pas le même. Or il faut collégialement réfléchir aux moyens de soutenir les PME et ETI, qui seront pleinement affectées par cette séquence.

J'en viens à l'hébergement d'urgence.

La première priorité a été d'amplifier les mises à l'abri. Nous avons prolongé la trêve hivernale jusqu'à la fin du mois de mai, afin d'éviter toute expulsion locative, et pérennisé l'ensemble du dispositif hivernal, qui avait permis l'ouverture de 14 000 places d'hébergement supplémentaires. Depuis le confinement, 15 000 places de plus ont été ouvertes, dont 10 000 réquisitions ou mises à disposition de chambres d'hôtels. Il s'agit là d'une mesure dont la mise en place est rapide et qui permet d'épauler les associations en s'appuyant sur le personnel des hôtels.

Il a fallu ensuite gérer l'aide alimentaire. De nombreuses associations ont dû s'adapter, car elles s'appuient sur des bénévoles qui sont le plus souvent d'un certain âge et qui ont dû se protéger de la propagation du virus en se confinant.

Dans l'Hexagone et en outre-mer, là où des difficultés ont été constatées, une aide exceptionnelle a été mise en place, d'un montant de 15 millions d'euros et à destination d'environ 60 000 bénéficiaires, par le biais de « chèques-services », sorte de « tickets restaurant », devant être distribués par les centres communaux d'action sociale (CCAS) ou des associations d'aides alimentaires qui ont des difficultés de fonctionnement.

Se pose aussi la question particulière des sans-abris contaminés par le Covid-19, mais ne nécessitant pas d'être hospitalisés. Il est très difficile d'en connaître le nombre exact. Lorsque les centres d'hébergement d'urgence ne peuvent pas les isoler en leur sein, ces malades sont dirigés vers des centres spécifiques : 86 centres de cette nature ont été ouverts depuis le début du confinement, gérés par les associations, ce qui représente environ 3 200 places disponibles.

La protection des personnels travaillant dans les centres accueillant des Covid + constitue bien un enjeu. Tout le matériel leur est fourni par les agences régionales de santé (ARS). Quid des autres centres, qui demandent légitimement à avoir plus de matériel de protection ? Nous avons passé des commandes groupées importantes.

En matière de politique de la ville, notre réponse doit s'appuyer sur trois actions.

Je ne reviens pas sur les débats qui ont pu déshonorer ceux qui les avaient lancés, notamment l'amalgame indécent entre l'origine des personnes vivant dans les quartiers prioritaires de la ville et la capacité à obéir aux règles de confinement. En réalité, le non-respect des règles se produit tout autant dans les quartiers bourgeois que dans les quartiers les plus difficiles.

La première action, c'est l'accompagnement des familles modestes. De plus en plus d'habitants des quartiers prioritaires de la ville se tournent vers les CCAS et les aides alimentaires. C'est notamment dû à l'arrêt de la cantine, à la fermeture de certains lieux d'approvisionnement ou au fait que certains compléments de revenus n'existent plus.

Nous avons annoncé ce matin le versement d'une aide exceptionnelle de solidarité consacrée aux personnes les plus précaires – bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) –, ainsi qu'à toutes les familles éligibles à l'aide personnalisée au logement (APL). Son principe est assez simple : les bénéficiaires du RSA ou de l'ASS toucheront 150 euros ; en outre, ainsi que les bénéficiaires des APL, ils percevront 100 euros par enfant. Ainsi, une femme seule élevant trois enfants habitant en région parisienne et touchant 250 euros d'APL touchera au mois de mai prochain 300 euros en plus de cette allocation. Le montant de cette mesure, qui concernera 4 millions de foyers, s'élèvera à 850 millions d'euros. Tout sera géré par les CAF, aucune démarche ne sera nécessaire.

La deuxième action, c'est le soutien aux acteurs associatifs sur le terrain. Dans cette période, il est très important d'aider les associations. C'est pourquoi nous avons notamment pris des mesures juridiques, pour permettre aux communes qui n'avaient pas eu le temps de statuer sur un certain nombre d'aides aux associations de le faire. Cela répond d'ailleurs à une demande forte de votre part. Je précise que l'ensemble des aides prévues pour les entreprises valent aussi pour les associations.

Le soutien aux acteurs de terrain passe également par une vigilance accrue dans certains domaines. Je pense aux échanges nombreux que j'ai eus avec le directeur général de La Poste. Vous savez le rôle essentiel que joue La Poste dans ces quartiers, notamment en début de mois. Nous avons suivi avec beaucoup d'attention la mise en place du service public.

La troisième action, c'est la continuité éducative. La crise que nous traversons est à notre société ce que le négatif est à la photographie : c'est un reflet encore plus vif des inégalités sociales. Je travaille avec Jean-Michel Blanquer pour apporter des mesures de soutien sur la continuité éducative – fourniture de matériel, mentorat, tutorat...

Telles sont les trois priorités que j'ai fixées dans les quartiers de politique de la ville. Tout se fait en lien avec les collectivités locales : des visioconférences sont organisées deux fois par semaine avec les maires de ces quartiers, afin que je puisse m'assurer que ce qui est mis en œuvre est bien déployé dans les territoires et que des solutions puissent être trouvées dès qu'un nouveau problème est identifié.

Mme Dominique Estrosi Sassone. – Monsieur le ministre, je voudrais tout d'abord vous transmettre les remerciements de beaucoup d'acteurs du monde du logement, qui ont témoigné auprès d'Annie Guillemot et de moi-même de votre écoute et de votre engagement.

Je souhaite vous interroger sur le secteur du BTP, de la gestion immobilière et des bailleurs sociaux.

Dans le BTP, les chantiers sont actuellement à l'arrêt. Comment peuvent-ils reprendre ? Le guide pratique qui a été publié est très difficile à mettre en œuvre, faute notamment des masques chirurgicaux qui y sont exigés. Les professionnels constatent d'eux-mêmes qu'ils ne peuvent être prioritaires par rapport aux soignants : ils ne peuvent

donc reprendre une activité dangereuse – c'est le secteur où se produit le plus grand nombre d'accidents du travail –, alors que les urgences sont débordées. Qui plus est, ils doivent protéger leurs personnels. Comment comptez-vous débloquer la situation ?

Si les chantiers reprennent, qui payera les surcoûts induits par l'application du guide pratique, ainsi que par les retards ? Bien que ceux-ci soient très difficiles à évaluer, certains avancent d'ores et déjà une augmentation de l'ordre de 20 %, avec des surcoûts variables entre la construction neuve, les chantiers de réhabilitation et l'entretien et la maintenance courants, qu'aucun des acteurs de la chaîne du logement – entreprises, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre – ne peut supporter seul. Ne faut-il pas que se constitue une « chaîne de loyauté économique », pour que tous les acteurs prennent en charge les surcoûts liés au Covid-19 ?

Dans le domaine de la transaction et de la gestion immobilière, on peut relever deux principaux problèmes : les dates des assemblées générales et les délais arrêtés dans les ordonnances du 25 mars dernier sur la gestion des copropriétés. La saisonnalité de cette gestion et le mode de contrat des syndic risquent de conduire à un gigantesque embouteillage, puisqu'il faudrait réunir toutes les assemblées générales au cours de la dernière semaine de juin. Il aurait suffi que la date du report des assemblées générales soit fixée au 30 juin, et non de façon indéterminée à partir d'un mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire, *a priori* le 24 juin.

Quid de la dispense d'un second envoi complet pour les assemblées générales convoquées avant le début du confinement qui n'ont pas pu se tenir, et ce afin d'éviter les surcoûts et les prolongations de contrat ? Avez-vous une solution ? La profession est très inquiète.

Comment organiser la reprise du marché immobilier et remettre en route la mécanique complexe des différents délais, suspendus ou non, entre acquéreurs, acheteurs, notaires, banquiers, services publics d'urbanisme et de la publicité foncière et déménageurs, pour éviter les pénalités de retard et les contentieux ?

Enfin, concernant les bailleurs sociaux, deux sujets méritent une attention particulière.

Premièrement, il est trop tôt pour confirmer ou infirmer les craintes exprimées concernant les impayés. Pour l'instant, il n'y a que des difficultés techniques liées notamment aux services postaux pour l'envoi des chèques, à l'exception des résidences étudiantes et des foyers de jeunes travailleurs. Les organismes gestionnaires, notamment les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous), vont perdre des rentrées, car la plupart des étudiants sont partis, et vont donc se retourner vers les bailleurs sociaux. Monsieur le ministre, je vous remercie d'avoir tenu bon face à la fausse bonne idée d'un moratoire généralisé des loyers, qui ne ferait qu'aggraver à terme la situation des locataires. Toutefois, il n'est pas certain que le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) soit adapté à l'aide d'urgence qui sera peut-être utile dans les prochaines semaines. Les règles devront éventuellement être simplifiées, et il faudra abonder ce fonds.

Deuxièmement, par le jeu des surcoûts et des diminutions de recettes, notamment celles des ventes de logement, la crise va fortement entamer les capacités d'investissement des bailleurs sociaux. Plus que de trésorerie, ce sont de fonds propres dont vont avoir besoin les bailleurs sociaux pour la relance de l'activité. Comment comptez-vous les y aider ?

Mme Annie Guillemot. – Monsieur le ministre, mes interrogations concernent les domaines de l'hébergement d'urgence et de la politique de la ville. En effet, nous avons auditionné les structures nationales et les acteurs de terrain, pour apprécier la traduction des mesures qui ont été prises.

En ce qui concerne l'hébergement d'urgence, ma première question porte sur la coordination et le pilotage de l'action. Les associations nous ont dit votre investissement et les réunions bihebdomadaires que vous organisez. Toutefois, localement, cela ne suit pas. Que pouvez-vous faire pour impulser une véritable dynamique de travail entre les acteurs ? Beaucoup s'étonnent, par exemple, d'être livrés à eux-mêmes pour acquérir des masques. Il s'agit là d'une question centrale, notamment pour les associations qui sont responsables de leurs personnels. Une mutualisation et une régulation seraient bienvenues.

Dans nos régions, plusieurs gymnases sont encore ouverts pour accueillir des personnes sans domicile. Or ce type d'hébergement favorise la promiscuité et la contamination. Comment y remédier ? J'ajoute à ce problème immédiat une question sur l'après-crise : comment tenir compte de cette crise sanitaire pour adapter nos capacités d'accueil, essentiellement en hébergement collectif ? C'est une question que posent également les associations.

La garde des sceaux a annoncé un nombre important de libérations anticipées, afin de faciliter la gestion des prisons. Nous ne remettons pas en cause cette mesure, mais quelle coordination est assurée avec les acteurs de l'hébergement d'urgence pour accueillir ces personnes souvent sans logement et sans ressources ?

Alors même qu'elles doivent s'attendre à des pertes financières importantes, les associations d'hébergement d'urgence font face à des surcoûts très élevés. Elles avancent ces sommes sur leur propre budget : comment seront-elles prises en charge ?

Le Président de la République a annoncé une allocation de 200 euros pour les familles précaires avec enfants. Nous connaissons le dispositif qui a été présenté ce matin en conseil des ministres. Cette mesure concernera-t-elle les ménages au RSA avec enfants, mais aussi les personnes isolées, notamment les étudiants qui n'ont pas accès au RSA et pas toujours à l'APL ?

Une aide alimentaire a été mise en place sous forme de chèques-services, à hauteur de 7 euros par jour et par personne. Les associations saluent cette solution, mais elles demandent que les montants en soient accrus et que plus d'associations puissent les distribuer. Par ailleurs, un certain nombre d'associations nous ont alertées sur le fait que, dans les hôtels réquisitionnés, surtout quand il s'agit d'hôtels *low cost*, les gérants étaient absents et qu'aucun service de restauration n'était prévu. Il revient aux bénévoles d'apporter les repas sur les paliers et de distribuer les chèques-services.

Enfin, la trêve hivernale a été repoussée jusqu'au 31 mai et le confinement total jusqu'au 11 mai. Comment organiser le déconfinement de ces personnes qui risquent de se retrouver toutes en même temps à la rue, si rien n'est fait ?

J'en viens à la politique de la ville.

Que va faire l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ? Sa trésorerie dépasse aujourd'hui les 500 millions d'euros. Ne peut-on prévoir d'emblée dans

le plan de relance que l'ANRU prendra en charge les surcoûts pour relancer les chantiers à l'arrêt ?

Par ailleurs, il me semble fondamental de permettre, au plus vite, le retour des travailleurs sociaux et des dispositifs de médiation et d'éducation spécialisée dans les quartiers. Il n'y a plus d'agent de prévention dans les quartiers. Si la situation n'est pas uniforme, il est clair que la prolongation du confinement dans des conditions de vie et de logement difficiles va accroître les tensions.

Sans monter en épingle cette question, je rappelle que le ramadan débutera le 24 avril. Je sais que vous y travaillez, monsieur le ministre.

L'une des fractures de ces quartiers, c'est la déscolarisation. Il est toujours difficile d'obtenir des statistiques de l'éducation nationale. Connaît-on le taux d'élèves ayant décroché ? Les quartiers seront-ils prioritaires pour la réouverture des écoles ? Qu'en sera-t-il des organismes de formation professionnelle ?

M. Julien Denormandie, ministre. – Concernant la reprise du BTP, la première difficulté est la protection des travailleurs. Le guide sanitaire fixe un cadre. Nous en avons longuement discuté avec les fédérations professionnelles et avec le ministère du travail pour essayer de trouver les bons équilibres.

Les masques ne sont pas indiqués pour tous les actes, mais seulement pour ceux où ils constituent la seule barrière sanitaire possible. Nous menons une politique d'achat de masques FFP2 et de production de masques homologués alternatifs dits « grand public », afin de protéger les professionnels lorsque le port du masque est nécessaire.

Le guide sanitaire ne permet sans doute pas de répondre à toutes les difficultés, mais il aborde de multiples questions comme celles des cantines, des bungalows de repos, du transport, etc.

La deuxième difficulté est la multitude de relations contractuelles qui unissent les différents acteurs d'une opération d'aménagement, surtout quand il s'agit d'acteurs privés. L'ordonnance prise ce matin règle en partie ces difficultés, s'agissant notamment des pénalités de retard.

Reste la question des surcoûts, que les bailleurs sociaux estiment entre 8 et 12 % et les fédérations entre 18 et 20 %. Madame Dominique Estrosi Sassone, je partage votre vision d'une « chaîne de loyauté économique » permettant le partage des surcoûts. Nous avons fait le choix, dans l'ordonnance prise ce matin, de ne pas régler cette question de manière législative, afin de préserver les relations contractuelles privées. Pour les opérations publiques, nous travaillons actuellement sur les modalités d'une contribution des financeurs. Je tiens d'ailleurs à remercier mes équipes pour le travail accompli depuis plusieurs semaines.

Concernant les assemblées générales (AG), nous devons corriger les ordonnances du 25 mars, pour prolonger du 24 au 30 juin la période pendant laquelle le mandat des syndicats est renouvelé automatiquement. J'espère pouvoir faire adopter cette mesure lors du prochain conseil des ministres.

S'agissant de la dispense d'un second envoi complet pour éviter les surcoûts, je n'ai pas de réponse à cette heure, mais je reviendrai vers vous dès que possible.

J'en viens à la question des délais suspendus. S'il fallait évidemment surseoir tous les délais pendant la période de confinement, le principe doit être appliqué, ni plus ni moins ; Autrement dit, il faut continuer à délivrer les autorisations d'urbanisme quand c'est possible, et je sais que les collectivités s'efforcent de le faire.

Nous avons fait le choix, non pas d'un moratoire, mais d'un accompagnement visant à permettre aux Français de payer leur loyer. L'aide exceptionnelle de solidarité que nous avons mise en place est automatique, et elle sera versée dès le 15 mai. Je le répète, les personnes au RSA ou à l'ASS toucheront 150 euros et 100 euros supplémentaires par enfant, et les personnes bénéficiant des APL 100 euros par enfant.

Par ailleurs, le Président de la République a annoncé qu'une aide exceptionnelle serait versée aux étudiants. J'y travaille actuellement avec Frédérique Vidal et Olivier Véran.

Nous savons que, en dépit de cette aide exceptionnelle de solidarité, certaines familles rencontreront des difficultés pour payer leur loyer. C'est pourquoi j'ai mis en place un accompagnement individualisé, en lien avec les bailleurs sociaux, l'association des départements de France et l'Agence nationale pour l'information sur le logement.

Pour les loyers du parc privé, nous avons mis en place un dispositif « SOS loyers impayés » avec les agences départementales d'information sur le logement (ADIL).

Enfin, nous sommes convenus, le président Bussereau et moi-même, d'utiliser pleinement le FSL.

Nous n'avons pas encore traité le problème des résidences étudiantes, mais ce sujet est remonté jusqu'à nous.

J'en viens aux difficultés rencontrées par les bailleurs sociaux. Il est de ma responsabilité que les bailleurs sociaux traversent l'épreuve. Le dispositif des titres participatifs fonctionne très bien ; il permet de leur apporter des quasi-fonds propres.

Vous m'avez également interrogé sur l'hébergement d'urgence. Nous travaillons étroitement et en toute transparence avec les associations, les préfetures et les services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO). Cela nous a par exemple permis de passer des commandes groupées d'achat de matériel.

Nous avons ouvert à ce jour 174 000 places pour les personnes mises à l'abri, soit 30 000 places de plus qu'au 1^{er} novembre. Nous avons essayé autant que possible de « desserrer » un certain nombre de sites et d'éviter de recourir aux hébergements collectifs comme les gymnases, par exemple en réquisitionnant des hôtels.

Quand nous sommes entrés en confinement, je venais d'annoncer que, sur les 14 000 places que nous avons ouvertes pendant l'hiver, 7 000 seraient pérennisées. Depuis lors, nous en avons ouvert 15 000 de plus. Il est clair que les hôtels qui ont été réquisitionnés n'ont pas vocation à rester des centres d'hébergement d'urgence. Je crois beaucoup à la mise en place après la crise d'un service public « de la rue au logement ».

Le sujet des personnes libérées n'est pas encore remonté jusqu'à moi, mais j'interrogerai les associations dès demain.

J'ai d'ores et déjà ouvert une enveloppe de 65 millions d'euros, dont 15 millions d'euros pour les chèques-services et 50 millions d'euros pour la pérennisation des places hivernales et l'ouverture de nouvelles places, afin d'aider les associations à faire face aux surcoûts, mais nous pourrions aller plus loin si nécessaire. Par ailleurs, nous avons mis en place un groupe de travail consacré à la question du soutien financier.

En matière d'aide alimentaire, nous avons passé un premier marché de 15 millions d'euros pour des chèques-services de 3,50 euros chacun, à raison de deux chèques par jour et par personne, mais nous irons plus loin si nécessaire. On nous a signalé que les associations habilitées à distribuer ces chèques ne sont pas en nombre suffisant, et nous y travaillons.

Il est souvent plus simple de réquisitionner des hôtels que des immeubles nus. Les chèques-services alimentaires ont aussi été mis en place pour les personnes hébergées dans des hôtels ne disposant pas de service de restauration.

L'ANRU est un acteur majeur de la politique de la ville. Elle pourra financer des surcoûts, et peut-être préfinancer davantage les opérations d'aménagement. Nous y travaillons actuellement, car il s'agit d'un vrai sujet.

Les associations et les élus nous remontent très souvent la question de la prévention spécialisée. La modification de l'autorisation de déplacement intervenue il y a dix jours doit permettre aux médiateurs de se déplacer plus facilement. Quoi qu'il en soit, ces derniers travaillent toujours en lien étroit avec les équipes de police.

S'agissant du ramadan, nous avons bien son calendrier en tête.

Je ne dispose pas de chiffres exacts sur la déscolarisation, mais la lutte contre la discontinuité éducative est une priorité. Jean-Michel Blanquer et moi-même y travaillons quotidiennement y compris en termes de matériels et de suivi.

Mme Sophie Primas, présidente. – Monsieur le ministre, nous aurons beaucoup de mal à faire redémarrer les entreprises du bâtiment tant que la question de la responsabilité des employeurs vis-à-vis de leurs salariés ne sera pas éclaircie. Il faut donner des assurances juridiques.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. – Concernant les impayés de loyers, la stratégie me paraît bonne. La mobilisation des bailleurs sociaux sera un outil précieux. En revanche, le FSL ne pourra pas couvrir tous les impayés dans le privé. Ne serait-il pas nécessaire de constituer un fonds complémentaire avec les assurances, pour que les impayés de bonne foi soient traités en amont ? Et ne serait-il pas opportun de prendre une décision de moratoire des expulsions ?

Dans un premier temps, le monde associatif n'a pas été considéré comme prioritaire dans la répartition des masques. La commande qui a été passée devrait arriver à la fin du mois d'avril. Cela devrait nous amener à réfléchir sur nos capacités productives et notre indépendance en la matière.

Je partage l'idée d'un *gentlemen's agreement* entre les différents acteurs, qu'ils soient publics ou privés, pour la répartition des pénalités de retard et des surcoûts. Toutefois, les accédants individuels vont faire jouer les clauses de retard. Ne faut-il pas prévoir des mécanismes de précaution assurantiels mutualisés et essayer de dissuader les accédants de faire jouer ces clauses ? Ce problème n'a pas été suffisamment traité.

Mme Valérie Létard. – Monsieur le ministre, je vous remercie pour cette présentation détaillée et pour le travail de synthèse que vous avez réalisé, dans l’ordonnance, entre la protection des collectivités et celle des acteurs du bâtiment et du logement.

Pour que les chantiers puissent reprendre, il faut maintenant se pencher sur les risques juridiques.

Concernant les impayés de loyer, il est nécessaire d’adapter le fonds et de l’abonder. Je vous remercie d’avoir tenu bon sur la question d’un moratoire des loyers.

Les acteurs du logement et du BTP anticipent un impact très significatif en termes de surcoûts. L’application du guide fait l’objet de chantiers tests. Comment généraliser les bonnes pratiques, comme réduire les coûts, et comment s’adapter ? Il va falloir trouver une solution qui ne repose pas sur un seul opérateur.

Les publics fragiles dans les logements sociaux et les quartiers sensibles, ainsi que les personnes âgées isolées, doivent recevoir une attention particulière.

La reprise nécessitera à la fois des assouplissements et des simplifications administratives, ainsi que des dispositifs de soutien financier exceptionnels. Nous serons à vos côtés, monsieur le ministre !

M. Roland Courteau. – Le secteur de la rénovation énergétique est actuellement à l’arrêt : selon le Conseil supérieur de la construction et de l’efficacité énergétique (CSCEE), 90 % des chantiers sont en suspens du fait notamment des réticences des maîtres d’ouvrage, de la pénurie de main-d’œuvre ou de difficultés d’approvisionnement en matériaux et en équipements.

Les professionnels attendent du Gouvernement qu’il lève les ambiguïtés du *Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction*, publié le 2 avril. Il faut aussi se pencher sur le problème de la responsabilité des entreprises.

Ne pourrait-on pas clarifier ce guide, en le complétant d’un volet consacré aux opérations de rénovation énergétique... qui ne sont pas même mentionnées ?

Par ailleurs, les ménages attendent du Gouvernement qu’il leur apporte un soutien dans la prise en charge de leurs dépenses d’énergie... la loi dite « *d’urgence sanitaire* » ne prévoyant des dispositions dans ce domaine qu’à l’attention des micro-entreprises.

Ne pourrait-on rehausser le niveau du chèque énergie, afin qu’il couvre effectivement les dépenses de rénovation énergétique dont il permet la prise en charge ?

Mme Évelyne Renaud-Garabedian. – L’Union des métiers et des industries de l’hôtellerie (UMIH) a dénoncé la poursuite des activités des plateformes de locations meublées saisonnières du type Airbnb. Les logements sur ces plateformes ne doivent se soumettre à aucune consigne sanitaire particulière. Comme les hôtels ne pourront sans doute pas rouvrir avant juillet, il y a fort à parier que les Français vont multiplier les locations sur ce type de plateformes cet été. Considérez-vous que la poursuite de leur activité constitue une concurrence déloyale à l’égard des hôteliers, et quelles sont selon vous les mesures qu’il convient de prendre ?

M. Joël Labbé. – Au-delà de la crise sanitaire, nous devons mener le combat pour le climat. La rénovation du logement est un secteur clé, tant pour le respect de nos objectifs de baisse de consommation énergétique que pour la réponse à la précarité énergétique.

Dans le même temps, les travaux de la Convention citoyenne pour le climat auront une résonance particulière dans le contexte d'après-crise, où des décisions fortes devront être prises. Nous savons déjà que la rénovation énergétique fera partie des recommandations prioritaires.

La question du logement alternatif, auquel de plus en plus de jeunes aspirent, mérite une réflexion nationale, tout comme celle du repeuplement de nos territoires ruraux et du développement d'une agriculture paysanne.

Enfin, se posera la question du revenu universel.

Mme Sylviane Noël. – Monsieur le ministre, vous avez annoncé vouloir revenir sur l'allongement des délais de recours pour les autorisations d'urbanisme.

Un maire de mon département avait délivré un permis de construire le 15 janvier dernier. Le délai de recours au titre du droit des tiers devait prendre fin le 15 mars, soit trois jours après l'entrée en vigueur de l'ordonnance du mois de mars. Dois-je comprendre que ce délai, qui, dans l'état actuel du droit, est repoussé au 24 août, sera porté au 27 juin par vos nouvelles ordonnances ?

M. Jean-Claude Tissot. – L'entretien des hôtels qui sont mis à disposition dans le cadre des mises à l'abri n'est pas toujours réalisé. Il faut que vous preniez ce problème à bras-le-corps, monsieur le ministre.

Par ailleurs, les associations caritatives comptent des bénévoles d'un certain âge qui sont actuellement en retrait. Ne pourrait-on imaginer un renfort des services de l'État ?

M. Fabien Gay. – Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos propos sur les quartiers populaires. En effet, le confinement y est aussi bien respecté qu'ailleurs, bien que les conditions de vie y soient souvent plus difficiles.

On ne connaît pas encore l'ampleur exacte de cette crise inédite. Même si l'on envisage aujourd'hui une sortie du confinement le 11 mai prochain, le risque d'une deuxième vague épidémique en juin ou en juillet, voire durant l'hiver, est réel. C'est pourquoi je pense qu'il faudrait étendre la période de la trêve hivernale au-delà du 31 mai.

Les 8 millions de salariés actuellement au chômage partiel feront-ils partie des ménages précaires qui bénéficieront des aides que vous avez annoncées ? Envisagez-vous de les rendre éligibles au chèque énergie ?

Aujourd'hui, les acteurs du BTP sont soumis à une forme d'injonction contradictoire : d'un côté, on leur demande de relancer les chantiers ; de l'autre, il est conseillé de rester confiné chez soi. Pour moi, les conditions sanitaires d'une reprise de l'activité dans le secteur ne sont pas encore réunies.

Enfin, pourrait-on dispenser les étudiants confinés dans les logements gérés par un Crous de payer leur loyer ? Comment les aider ?

M. Bernard Buis. – Une ordonnance publiée à la fin du mois de mars prévoit plusieurs mesures dans le domaine des marchés publics pour assurer le rééquilibrage du surcoût entraîné par la crise sanitaire, notamment l'adaptation des marchés à la période de confinement, la neutralisation des pénalités de retard et l'indemnisation des entreprises.

Est-il prévu une ordonnance équivalente pour les marchés privés, qui représentent l'écrasante majorité des contrats dont dépend l'activité du bâtiment ?

M. Daniel Gremillet. – Lors de l'examen de la dernière loi de finances, en ma qualité de Rapporteur pour avis sur les crédits « *Énergie* » pour notre commission, je m'étais inquiété de la transformation progressive en prime du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), constatant une baisse des deux tiers du montant et des bénéficiaires de ce crédit d'impôt.

Le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE) évaluait à 62 000 le nombre de professionnels du bâtiment directement affectés par cette mesure.

Disposez-vous d'éléments permettant de dresser un premier bilan du dispositif « *Ma Prime Rénov'* » ?

Le collectif budgétaire, qui sera prochainement examiné par le Sénat, ne doit-il pas être l'occasion de corriger les difficultés résultant de sa mise en place ? Pourquoi ne pas élargir, *a minima* pour la durée de la crise, les conditions d'éligibilité au CITE, comme l'avait adopté le Sénat à notre initiative, ainsi qu'à celle de ma collègue Dominique Estrosi Sassone, l'automne dernier ?

C'est à cette condition que nous pourrions soutenir les professionnels du bâtiment.

Par ailleurs, où en êtes-vous de la publication de la nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs, la réglementation RE 2020, qui doit prochainement entrer en vigueur ?

Le calendrier et le contenu du dispositif évolueront-ils pour tenir compte de l'actuelle crise sanitaire ? Prévoyez-vous d'accompagner les professionnels, en simplifiant les normes applicables et en renforçant les incitations fiscales, afin que la mise en œuvre de cette nouvelle réglementation soit perçue comme une opportunité, et non comme une contrainte, par ces derniers ?

M. Daniel Laurent. – Le dispositif proposé par la Banque des territoires pour accompagner financièrement les organismes de foncier solidaire (OFS) est aujourd'hui trop contraignant : il allonge les délais de mise en place des financements et renchérit le coût des opérations. Pourquoi ne pas remplacer les garanties demandées actuellement lors de la phase de précommercialisation par une analyse de la solidité foncière du promoteur social ?

Pourquoi ne pas autoriser les conseils départementaux à garantir les prêts aux OFS, ce que la loi interdit aujourd'hui ?

M. Jean-Marie Morisset. – Monsieur le ministre, je salue l'attention toute particulière que vous avez portée aux structures d'hébergement d'urgence depuis le début de la crise.

Compte tenu de la tension existant déjà au niveau de ces structures, prévoyez-vous une dotation spécifique dans le cadre du prochain projet de loi de finances rectificative, afin de tenir compte du surcoût de 50 millions d'euros que vous avez mentionné ?

Mme Anne-Catherine Loisier. – Je souhaite revenir sur la question du déploiement des infrastructures numériques. J'en profite pour souligner qu'il est difficile pour le secteur de se faire entendre du Gouvernement, alors que plusieurs ministres traitent du sujet ! Je suis ainsi amenée à répéter des questions que j'ai posées à certains de vos collègues, lesquels n'y ont répondu que partiellement... S'agissant de la fibre, on observe une chute de l'activité de l'ordre de 70 %, ce qui handicape les territoires peu ou pas équipés et obère lourdement les capacités de rebond.

Le Gouvernement considère-t-il le déploiement des réseaux comme une activité essentielle ? Envisagez-vous, dans le cadre de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), de mettre en place une plateforme consacrée à l'identification des difficultés rencontrées sur le terrain, ce qui permettrait, en accord avec les collectivités locales, de lancer les chantiers réellement prioritaires et de s'assurer que les travaux qui ont déjà obtenu une autorisation de déploiement sont déjà bien engagés – ce qui peut, par exemple, être le cas d'opérations dans le cadre du *New deal* mobile ? Comptez-vous appeler les grands acteurs de la filière à faire preuve de davantage de solidarité, alors que le coût de la prise a doublé et que les sous-traitants, notamment de deuxième et troisième rang, ne peuvent supporter seuls ce surcoût ? Êtes-vous prêt à engager un travail avec les collectivités locales et le Sénat, afin d'éviter que les contraintes administratives ne soient un frein au déploiement des projets prioritaires ?

Enfin, la situation met en évidence l'exclusion et la précarité numériques : face à cette réalité, pensez-vous aller au-delà de l'engagement pris dans le cadre de l'examen de la dernière loi de finances, à savoir le recyclage des crédits non utilisés, pour définir un objectif après 2022 et couvrir 100 % du territoire en très haut débit ?

Mme Sophie Primas, présidente. – J'insiste sur la nécessité de poursuivre le déploiement de ces infrastructures numériques : c'est l'équilibre entre ces chantiers et les opérations de maintenance qui permettent de maintenir un volume d'affaires suffisant pour assurer la survie de l'ensemble des acteurs du secteur, opérateurs et sous-traitants compris. Toute la chaîne de production doit être fluide, y compris en ce qui concerne les autorisations d'urbanisme. Et vous l'avez souligné, M. le ministre, ce sont parfois les architectes des bâtiments de France ou les directions départementales des territoires qui sont dans l'incapacité de donner leur avis ou les autorisations le cas échéant, alors même que les communes et intercommunalités poursuivent la délivrance des documents d'urbanisme.

M. Julien Denormandie, ministre. – Madame Lienemann, vous proposez la création d'un fonds complémentaire au FSL pour le logement privé. Pour moi, la question est moins celle des financements que celle de la réussite de l'accompagnement individualisé que nous mettons en œuvre. Aujourd'hui, les ressources du FSL peuvent déjà être mobilisées pour le logement privé comme pour le logement social.

Vous avez également mentionné les éventuelles pénalités de retard que pourraient réclamer aux promoteurs les ménages accédant à la propriété, et vice-versa. Je dois vérifier ce point, mais il me semble que l'ordonnance prise ce matin en conseil des ministres traite ces deux cas.

Madame Létard, vous avez évoqué les risques juridiques qui accompagnent une reprise des chantiers. Le guide de bonnes pratiques sanitaires, que nous avons préparé en lien avec le ministère du travail, la médecine du travail et les fédérations du bâtiment vise justement à prévenir ces difficultés et à garantir la sécurité des travailleurs.

Tout comme vous, je veux rendre hommage à l'action de la Banque postale, ainsi qu'au travail de l'ensemble des postières et postiers de ce pays.

Pour ce qui concerne la répartition des surcoûts, je le répète, il faudra probablement s'en remettre à la « chaîne de loyauté économique » qu'évoquait Dominique Estrosi Sassone tout à l'heure. Il sera sans doute nécessaire de créer des dispositifs *ad hoc* pour tenir compte des spécificités des différents secteurs.

Enfin, vous avez à juste titre insisté sur la situation des personnes âgées isolées. Je rappelle qu'un rapport remis par Jérôme Guedj la semaine dernière au ministre de la santé traite de ce sujet. Je veux également saluer le dispositif d'écoute et de livraison solidaire, lancé par la Croix-Rouge et appelé « *Croix-Rouge chez vous* ». Il reste cependant un important travail à faire pour identifier ces personnes fragiles.

Monsieur Courteau, je suis également convaincu que la rénovation énergétique est l'un des leviers majeurs de la reprise économique. Depuis mon entrée au Gouvernement, ma priorité absolue est la réhabilitation des logements : cela suppose des actions en faveur de la rénovation énergétique, bien sûr, mais aussi des dispositions pour lutter contre l'habitat insalubre et le surpeuplement. S'agissant de votre question sur le chèque énergie, je vous renvoie à l'expertise de ma collègue Elisabeth Borne.

Madame Renaud-Garabedian, vous m'interrogez sur le rôle des plateformes de location de logements de type Airbnb. Comme vous le savez peut-être, je suis à l'origine de l'opération « *Appart Solidaire* ». Lancée durant la deuxième semaine de confinement, elle vise à mettre à la disposition de professionnels de santé et de travailleurs sociaux des logements proches de leur lieu de travail, et cela gratuitement. Aujourd'hui, cette offre concerne 8 500 logements, pour un total de 28 000 nuitées déjà conclues. Le site d'annonces De Particulier à Particulier adhère aussi à l'initiative et propose 1 800 logements. Au total, plus de 10 000 logements sont donc disponibles *via* les plateformes locatives.

Monsieur Labbé, j'approuve évidemment votre combat pour le climat. La crise interroge notre relation à l'habitat, ainsi que l'usage que l'on fait de ce dernier. Elle met aussi en évidence les inégalités sociales liées au logement. C'est un sacrifice que d'être confiné ; c'est un sacrifice « au carré » que d'être confiné dans un logement tout petit et insalubre...

Madame Noël, vous avez mentionné un délai de recours qui devait échoir le 15 mars 2020, soit trois jours après l'adresse du Président de la République aux Français. Dans l'état actuel du droit, découlant des dispositions de l'ordonnance du 25 mars, le recours court jusqu'au 24 août prochain. Toutefois, l'ordonnance prise ce jour en conseil des ministres modifie la donne : le recours courra désormais jusqu'au 31 mai, soit sept jours après le 24 mai, nouvelle échéance retenue.

Monsieur Tissot, on ne m'avait pas encore fait part d'un problème concernant l'entretien des hôtels, mais je vais consulter très prochainement les associations à ce sujet.

Pour répondre à votre seconde question, nous avons mis en place de nombreux dispositifs pour tenter de relayer l'action des associations caritatives. Je citerai notamment la plateforme « *jeveuxaider.gouv.fr* » et le partenariat conclu avec le ministère des sports pour accroître les réserves de travailleurs sociaux.

Monsieur Gay, les aides aux ménages précaires concernent toutes les personnes percevant le RSA ou l'ASF, ainsi que les parents d'enfants touchant les APL. Parmi ces allocataires, il y a donc probablement une partie des 8 millions de salariés actuellement au chômage partiel. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous lorsque vous opposez confinement et reprise de l'activité économique : l'enjeu est justement de parvenir à concilier ces deux nécessités. Enfin, s'agissant des étudiants logés dans des résidences du Crous, nous sommes actuellement à la recherche d'une solution.

Monsieur Buis, l'une des ordonnances prises ce matin en conseil des ministres répond justement à votre préoccupation au sujet des marchés privés.

Monsieur Gremillet, il me semble qu'un mauvais procès est fait au dispositif « *Ma Prime Rénov'* ». Contrairement au CITE, il s'agit en effet d'une aide directe, qui n'obère pas les capacités de trésorerie des personnes éligibles, ce qui est un avantage en période de crise. D'ailleurs, nous avons fait en sorte que cette prime reste accessible pour les ménages durant le confinement. J'ajoute que, avant son apparition, les 50 % des personnes les plus favorisées bénéficiaient de 80 % du montant global du crédit d'impôt, ce qui était injuste.

Enfin, concernant la réglementation RE2020, les travaux se poursuivent. Je n'ai pas de calendrier précis à l'esprit. Je puis simplement vous dire qu'une consultation sur les coefficients énergétiques avait été lancée juste avant que le confinement ne débute.

Monsieur Laurent, vous m'interrogez sur l'utilité des financements accordés par la Banque des territoires aux OFS. Jusqu'ici, personne ne s'était plaint auprès de moi de leur lenteur, mais je vais étudier la question avec attention.

Sachez en tout cas que je suis un fervent défenseur des OFS. J'ai même inauguré le tout premier programme lancé par un OFS à Espelette en fin d'année dernière. Ce qui est possible dans cette commune doit l'être ailleurs ! Quant à la Banque des territoires, elle a une vertu : elle propose des financements sur le long terme, soit quatre-vingts ans, ce qui est judicieux lorsqu'il est question de programmes dissociant le foncier du bâti. Je répondrai ultérieurement à votre question sur les garanties des collectivités locales aux prêts des OFS, car je n'ai pas tous les éléments en tête.

Monsieur Morisset, permettez-moi tout d'abord de saluer votre dernier rapport sur l'hébergement d'urgence. Pour vous répondre, nous n'avons pas prévu d'engager des crédits pour financer les surcoûts actuels. Comme vous le savez, les crédits liés à l'hébergement d'urgence ne peuvent être évalués qu'en fin de gestion budgétaire.

Madame Loisier, en ce qui concerne le déploiement de la fibre, nous avons dépassé en 2019 l'objectif que nous nous étions fixés en 2017 : grâce au financement des collectivités locales, à l'engagement des opérateurs et à l'action de mon ministère, nous en sommes désormais à plus de 4,5 millions de prises raccordables, soit un doublement en deux ans. Cela étant, le confinement a un impact sur l'avancée des chantiers, y compris dans le secteur des télécommunications. Aujourd'hui, les opérateurs veulent qu'on les autorise à accéder à la voirie pour poursuivre les travaux durant la période de confinement.

Ils demandent aussi que l'on ne suspende pas les délais applicables aux autorisations administratives pour les travaux sur les infrastructures de télécommunication. Nous échangeons avec les opérateurs et les collectivités locales. Je doute cependant que les représentants des élus locaux que vous êtes soient très allants sur cette proposition. Rien n'empêche les collectivités locales à poursuivre l'instruction des demandes.

Je comprends votre impatience au sujet du plan France Très haut débit. Pour ma part, je suis très content d'être parvenu à mettre le dossier du très haut débit et de la téléphonie mobile en haut de la pile quand je suis arrivé au ministère. Cela étant, il faut sans doute aller encore plus loin pour réduire la fracture numérique et faire disparaître les zones blanches, qui sont encore plus insupportables dans la période que nous vivons.

Mme Sophie Primas, présidente. – Merci beaucoup pour vos réponses, monsieur le ministre. J'attire votre attention, ainsi que celle de votre collègue Cédric O, sur les difficultés que rencontrent les personnels des services déconcentrés de l'État à travailler à distance. Le manque de numérisation de ces services n'est pas sans poser des problèmes aux élus locaux que nous sommes.

Je remercie également Dominique Estrosi Sassone et Annie Guillemot d'avoir piloté la cellule de veille, de contrôle et d'anticipation du plan d'urgence pour les secteurs de l'urbanisme, du logement et de la politique de la ville. La richesse de leur travail se matérialisera certainement par la voie d'amendements au prochain collectif budgétaire.

La téléconférence est close à 19 h 20.

Lundi 20 avril 2020

- Présidence de Mme Sophie Primas, présidente de la commission des affaires économiques, et de M. Jean Bizet, président de la commission des affaires européennes -

La réunion est ouverte à 14 heures.

Audition de M. Thierry Breton, commissaire européen chargé du marché intérieur (en téléconférence)

M. Jean Bizet, président de la commission des affaires européennes. – Monsieur le commissaire, merci beaucoup d'avoir accepté d'être entendu aujourd'hui par la commission des affaires européennes et la commission des affaires économiques du Sénat, alors que vous êtes en première ligne pour ce qui concerne la réponse européenne au choc de l'épidémie qui nous frappe. Nous apprécions particulièrement votre présence ici au Sénat, même si nous regrettons que les nombreux sénateurs qui participent à cette réunion ne puissent être physiquement dans nos murs.

Vous êtes bel et bien au cœur du cyclone : vous avez en effet la mission d'assurer le bon fonctionnement du marché intérieur et de donner un élan à la digitalisation de notre économie. Or l'épidémie a directement entamé ces deux fronts.

D'une part, le confinement, qui s'est imposé comme la solution la plus efficace pour enrayer la contagion à défaut de vaccin, conduit à remettre en cause les libertés fondatrices du marché intérieur et à rétablir des frontières dont l'effacement est une longue

conquête. C'est donc le cœur de la construction européenne qui est touché ; mais les États membres ont vite réalisé que leur interconnexion les obligeait à organiser les flux indispensables au maintien des chaînes d'approvisionnement et au rapatriement de chaque Européen dans son pays de résidence.

La crise sanitaire a aussi révélé la dépendance industrielle dans laquelle se trouve l'Europe, d'abord en matière de médicaments et d'équipements sanitaires, mais pas seulement. Sentez-vous évoluer les esprits au regard de l'ambition que vous portez en ce qui concerne la stratégie industrielle et la révision de la politique européenne de concurrence ? Plus globalement, le concept d'autonomie stratégique, défendu par la France, vous semble-t-il mieux compris par nos partenaires, et sa valeur est-elle en passe d'être mieux reconnue dans le domaine industriel, mais aussi agricole, et même en matière de défense et d'espace, sujets qui relèvent aussi de votre portefeuille ? Selon vous, le projet de futur cadre financier pluriannuel, dont la Commission annonce une nouvelle version, attestera-t-il d'une évolution sur ce point ?

D'autre part, la crise sanitaire a brutalement précipité la digitalisation de l'économie européenne : une grande part des Européens a basculé en télétravail avec le confinement, au mépris parfois de la sécurité informatique. Voyez-vous cette mutation comme une chance ou comme un risque ? En outre, la Commission européenne a présenté un cadre pour la levée du confinement qui commence à se dessiner : elle conditionne notamment ce déconfinement à la possibilité de l'accompagner d'un suivi, voire d'une surveillance de la population, grâce à des applications numériques. Comment garantir que la contribution du numérique à la sécurité sanitaire, qui est un impératif absolu, n'empiète pas excessivement sur les libertés publiques ? Comment éviter que les données collectées ne le soient pas au bénéfice des acteurs européens et que notre dépendance aux GAFAs n'en soit accrue ?

Nous avons noté que la Commission européenne venait de revoir son programme de travail en raison de l'épidémie et que, de ce fait, serait reporté à 2021 le *Digital Services Act*, sur lequel nous fondions avec vous beaucoup d'espoirs à cet égard. Comment soutenir l'élan vers l'autonomisation numérique de l'Europe ?

Mme Sophie Primas, présidente de la commission des affaires économiques. – Monsieur le commissaire, nous nous réjouissons de votre arrivée à la Commission, et la situation actuelle n'a fait que renforcer notre appréciation.

Plus que jamais, cette crise met en évidence le besoin de coordination européenne non seulement pour parer à l'urgence économique, mais aussi pour préparer cette fameuse relance puis les futurs chantiers.

La réponse à cette crise, c'est bien sûr le mécanisme européen de stabilité (MES) pour 240 milliards d'euros, c'est aussi le fonds de relance, sur lequel, en tant que présidente de la commission des affaires économiques, je souhaite plus particulièrement vous entendre. Sur quels axes travaillez-vous ? Vers quels secteurs comptez-vous orienter ce fonds ? En quoi permettra-t-il, par exemple, d'accompagner l'évolution de nos économies vers un modèle plus résilient, peut-être plus souverain – je ne parle pas de souverainisme, car notre continent ne doit pas se fermer au reste du monde –, car nos défaillances sont apparues au grand jour ?

Dans le domaine industriel, nous sommes très intéressés par les champions européens. Alain Chatillon parlera tout à l'heure certainement du rapport d'information qu'il a rendu avec Martial Bourquin sur Alstom-Siemens. Mon collègue Franck Montaugé, qui vous

avait auditionné dans le cadre de la commission d'enquête sur la souveraineté numérique, vous interrogera précisément sur ce point.

Par ailleurs, vous avez récemment appelé de vos vœux la création d'un « Fonds de reconversion industrielle européen ». Quels en seraient les missions et les moyens ? Comment s'assurer que l'on mise sur les secteurs d'avenir et les plus innovants, sans oublier pour autant l'industrie traditionnelle ?

Vous pourrez également nous rappeler les actions de l'Union européenne afin de coordonner autant que possible l'approche des pays membres quant à l'utilisation des technologies numériques pour lutter contre le Covid-19. On pense au traçage. Vous pourrez également nous dire ce que vous pensez de l'initiative conjointe d'Apple et de Google, ainsi que de celle d'Orange.

M. Thierry Breton, commissaire européen chargé du marché intérieur. – Je vous remercie de m'avoir convié à cette audition pour faire un point d'étape sur la situation consécutive à cette pandémie et sur ce que certains appellent « le monde d'après ».

Les Français, les Européens, les humains dans leur ensemble vivent une période inédite et très singulière et le combat contre ce virus est commun.

Aucun pays n'était préparé à une telle pandémie. Lorsque la crise est apparue en Chine à la fin de l'année dernière, ce pays non plus n'était pas prêt à subir ce choc. Il a d'ailleurs lancé un appel au secours auprès de la Commission européenne en lui demandant des masques, des gants, des lunettes de protection, des respirateurs artificiels. Nous avons immédiatement mobilisé 56 tonnes de matériel ainsi que des moyens financiers, sans ostentation comme le souhaitait la Chine.

La pandémie s'est ensuite répandue en Europe. Entre-temps, la Chine a mis en place des lignes de production de moyens de protection des personnels de santé, des patients et de l'ensemble de la population. À cette heure, elle produit quotidiennement environ 150 millions de masques, dont elle exporte une partie. Dès que la pandémie a pris de l'ampleur en Europe, avant même qu'elle ne soit saisie par les États membres – la santé ressort de la compétence exclusive des États membres, ce qui m'apparaît légitime –, la Commission européenne a entrepris de superviser l'approvisionnement de ces derniers en protections nécessaires. En quelques semaines, la production a été multipliée par deux à trois. Surtout, j'ai sollicité l'ensemble des industriels du secteur textile pour qu'ils convertissent certaines de leurs lignes de production et je puis témoigner de leur formidable réactivité. À ce jour, on compte en Europe 500 fournisseurs de masques, alors qu'on n'en comptait que 10 voilà trois mois. J'espère que, à terme, nous serons autosuffisants, en particulier lors de la phase de déconfinement. À l'avenir, il nous faudra être autonomes.

S'agissant des respirateurs artificiels, là aussi la mobilisation a été très forte. Par exemple, un consortium s'est créé autour d'Air Liquide, réunissant notamment des constructeurs automobiles et aéronautiques. Auparavant, Air Liquide fournissait entre 500 et 1 000 respirateurs artificiels chaque année ; dans les cinquante prochains jours, l'entreprise en aura fourni 10 000 !

Certains pays, comme l'Allemagne, ont immédiatement fermé leurs frontières, ce qui n'est pas allé sans poser quelques problèmes – il est vrai qu'il fallait éviter que ne se mette en place un trafic autour des moyens de protection. J'ai d'ailleurs dû batailler avec les

ministres allemands de l'économie et de la santé. Quasi quotidiennement, j'ai dû m'assurer que chaque fois qu'un pays fermait ses frontières temporairement, il les rouvre le plus rapidement possible. La Bulgarie, la République tchèque et l'Allemagne les ont entièrement rouvertes ; la Slovaquie et la Roumanie les ont rouvertes partiellement. Quelques tensions subsistent, par exemple, avec la Hongrie, qui devraient s'estomper. Ce problème a été évoqué au cours du Conseil européen du 26 mars et j'espère bien que tout sera réglé lors du Conseil européen qui se tiendra jeudi prochain.

Ces réactions, on ne les a pas observées qu'en Europe. Ainsi, aux États-Unis, certains États américains ont tout bonnement fermé leurs frontières. C'est le cas, par exemple, des États de New York et du New Jersey. C'est absolument inédit ! Il faut prendre ces réactions comme des réactions humaines, émanant de responsables politiques ayant comme objectif la protection de leurs compatriotes.

L'Europe, je veux le dire, s'est très bien comportée dans cette affaire et a agi rapidement. Chaque fois que j'ai eu l'occasion de rencontrer un responsable gouvernemental d'un pays ayant fermé sa frontière, je lui ai d'abord dit que je comprenais très bien cette décision, avant d'évoquer avec lui la manière de s'entraider et de trouver des solutions.

Ainsi, pour le passage des camions, nous avons mis en place des corridors spéciaux, les « *Green lanes* », et avons eu recours aux services de Copernicus pour identifier où se situaient les engorgements critiques en matière de transit. Ces blocages sont désormais derrière nous et le marché intérieur fonctionne de nouveau correctement, ce qui est important notamment pour les flux de matériel de santé.

Je veux corriger un point, s'agissant du numérique : il ne s'agit pas d'utiliser ces technologies pour surveiller nos concitoyens et l'Europe a été très claire à ce sujet. J'en parle d'autant mieux que c'est moi-même qui traite cette question.

La situation actuelle est véritablement extraordinaire, et à mesure que le nombre de personnes confinées de par le monde augmentait, je me suis demandé si le réseau internet allait tenir. L'ancien président de France Télécom que je suis sait que les réseaux n'ont pas été conçus pour une situation de cette nature. L'explosion actuelle des activités en ligne telles que le télétravail, l'éducation à distance, les échanges sur les réseaux sociaux ou la fourniture de contenus, y compris de divertissement, requière énormément de bande passante – dans certains pays, Netflix et Youtube occupent habituellement plus de la moitié de la bande passante ! C'est pourquoi j'ai appelé les principaux utilisateurs de réseaux à réduire leur consommation de bande passante. En particulier, j'ai demandé aux fournisseurs de vidéos de réduire la qualité de celles-ci – sans que cela nuise aux téléspectateurs. Ils ont réagi en moins de vingt-quatre heures, libérant chacun 25 % de la bande passante.

Nos réseaux de télécommunications sont robustes, plus qu'ils ne le sont dans d'autres continents très développés, mais il valait mieux prévenir.

À partir du moment où la Commission s'est vue confier la mission de faire le point sur l'état des stocks de matériel de santé et de veiller au bon approvisionnement là où ils sont le plus nécessaires – nous avons envoyé un million de masques en Italie –, nous avons réalisé qu'il nous fallait des outils pour anticiper l'évolution des pics épidémiques. Il existe des modèles mathématiques fondés sur l'expérience acquise au cours des dernières pandémies. Mais ce qui a tout changé, c'est le confinement d'une large partie de la population, ce qui a rendu difficile de savoir vers quel pays il faudrait acheminer

prioritairement le matériel nécessaire. Pour que ces modèles mathématiques soient pertinents, il fallait qu'ils intègrent la dimension du confinement. C'est dans ce contexte que j'ai réuni l'ensemble des opérateurs télécoms européens pour leur demander de nous confier des métadonnées agrégées, totalement anonymisées, afin d'anticiper les conséquences du confinement sur les pics pandémiques. Un seul opérateur par pays a été nécessaire, les modèles mathématiques nous permettant de faire ensuite des extrapolations statistiques. Les données récoltées sont appelées à être ensuite détruites.

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) reste le socle de notre réflexion sur ces sujets et nous avons veillé à ce que les propositions de la Commission soient pleinement conformes à celui-ci. Il n'est pas question de *tracking*, technique qui utilise la géolocalisation, mais de traçage. Aujourd'hui, lorsqu'un médecin reçoit un patient atteint du Covid-19, il lui demande déjà qui il a fréquenté pour s'assurer que son environnement n'a pas été également infecté. Les applications de traçage permettront d'automatiser ce processus, en particulier par l'utilisation du Bluetooth, et uniquement sur la base du volontariat.

Pendant la phase de déconfinement, le virus n'aura pas disparu. Cette application, à laquelle seul son détenteur aura accès, ainsi que, éventuellement, son médecin, permettra d'identifier les personnes – des amis ou des gens dans la rue – avec lesquelles il aurait été en contact plus de dix ou quinze minutes, et à une distance de moins de deux mètres. S'il est porteur du virus, alors il sera possible de contacter ces personnes par SMS pour leur recommander de se faire tester.

Tous les États membres avec lesquels nous avons discuté de ce projet de traçage ont accepté, jeudi dernier, les lignes directrices proposées par la Commission, telles que je viens de vous les décrire. Certains rétorquent que des pays tels que la Corée du Sud et Israël ont eu recours à la géolocalisation. Certes, ces deux pays sont des démocraties, mais ce sont deux pays en guerre. Il est important d'utiliser la technologie tout en respectant nos valeurs. Si un nombre important de nos concitoyens européens a recours à cette technique du traçage, cela nous aidera à réussir cette phase de déconfinement. Il nous faudra être très transparents, expliquer ce qu'on fait, ce qu'on ne fait pas, ce qui est fait des données, qui y a accès.

Pour que les systèmes Bluetooth, ceux d'Apple et ceux de Google, qui fonctionnent respectivement sous iOS et sous Android, puissent communiquer entre eux, les deux entreprises ont accepté de les rendre interopérables.

J'en viens maintenant à la crise économique sans précédent que nous vivons, qui touche tous les secteurs à l'exception de quelques-uns, comme ceux de la santé ou des télécoms. On pense d'abord au tourisme, au transport aérien, à l'ensemble des services de proximité, à la distribution, à l'automobile, à l'aéronautique, au textile, etc. Certains enregistrent des baisses d'activité de 80 à 90 % et ont un besoin urgent de trésorerie. Les États membres ont joué le jeu et ont dû s'adapter très rapidement.

La Commission, quant à elle, a réagi immédiatement, d'une part, conformément aux traités, en dérogeant à la règle des 3 % de déficit pour permettre aux États membres d'intervenir en tant que de besoin. D'autre part, en ce qui concerne les aides d'État, la Commission a assoupli les contraintes qui pesaient sur elles, directement ou indirectement. Sont donc désormais autorisées, si nécessaire, les prises de participation minoritaire ou majoritaire dans le capital de certaines entreprises. Tout cela a été fait en une semaine.

La Banque centrale européenne a également joué son rôle et annoncé un plan de rachat de dettes souveraines à hauteur de 750 milliards d'euros pour permettre un refinancement immédiat.

Il faut maintenant veiller à ce que l'ensemble des États membres ait accès à des financements d'un montant exorbitant par rapport au droit commun, chacun avec son histoire budgétaire. Vous me connaissez, j'ai toujours jugé nécessaire de maintenir un niveau d'endettement acceptable. Et comme vous le savez, la France est passée en dix ans d'une dette représentant 62 % de son PIB à 100 % aujourd'hui – à la même époque, lorsque j'étais à Bercy, la dette de l'Allemagne représentait 67 % de son PIB ; elle en est à 60 % aujourd'hui. Je remarque au passage que, la crise ayant été identique des deux côtés du Rhin, nous aurions donc pu nous maintenir à 60 %.

Je n'ai pas changé de point de vue, sauf que nous vivons une crise systémique exceptionnelle qui rend d'autant plus nécessaire l'accès aux financements. Il n'existe pas un seul pays au monde qui dispose de suffisamment de réserves pour financer cette crise : tous les États vont devoir emprunter massivement. S'ils ne le pouvaient pas, ils seraient tous en faillite. Il n'est plus temps de disserter sur les différences existant entre les pays du nord de l'Europe et les pays du sud de l'Europe : le virus frappe tout le monde. Mais il faut maintenir l'intégrité des marchés intérieurs. C'est pourquoi j'ai défendu avec mon collègue Paolo Gentiloni l'idée qu'il fallait que nous disposions d'un outil particulier pour apporter des financements dans cette situation si particulière. On a parlé de « coronabonds ». La question n'est pas là : il faut chiffrer les financements qui seront nécessaires pour protéger notre tissu industriel sur l'ensemble du continent européen, en veillant à ce qu'ils soient accessibles de manière égale à tous les États membres et à ce qu'ils soient dimensionnés de façon à garantir des conditions loyales de concurrence sur les marchés mondiaux.

Autre problème : la demande n'est plus là. Certains ont envisagé le recours à l'hélicoptère monétaire, mais là n'est pas le sujet comme l'a dit d'ailleurs très justement Jacques de Larosière, dans un récent article. L'enjeu est le suivant : il faut aider les entreprises à passer ce cap et à rebondir, notamment au regard de la politique industrielle telle qu'elle avait été arrêtée juste avant la crise et qui s'articulait autour de trois axes : la relation à l'environnement, la qualité de l'air, la santé ; le numérique ; et une refonte des rapports de force internationaux – certains parlent de confrontation – entre les États-Unis, l'Europe et la Chine.

Il nous faudra ainsi revoir la façon dont sont organisées nos chaînes de production et sans doute produire davantage en Europe.

Nous n'avons guère idée du monde sur lequel va déboucher cette crise. Une chose est certaine cependant : généralement, les crises de cette ampleur sont des accélérateurs de tendances. De fait, les trois tendances que je viens d'énoncer s'en trouveront accélérées sensiblement et il nous appartient de nous y préparer. C'est tout l'objectif du calibrage financier nécessaire à notre économie au sens large. C'est pourquoi j'ai redéfini la politique industrielle européenne à l'échelle non pas des secteurs, mais des écosystèmes économiques. L'industrie automobile représente 5 millions d'emplois ; l'écosystème automobile, ceux qui vivent autour de l'automobile – les distributeurs, les réparateurs, etc. –, représente 15 millions d'emplois. Ce sont ces écosystèmes, qui sont au nombre d'une quinzaine en Europe, qu'il faut préserver, qu'il faut aider à passer ce cap, avec des moyens appropriés.

Je suis heureux que l'Eurogroupe soit parvenu à un accord, cette crise étant la plus grave jamais survenue selon certains, en prenant deux décisions significatives.

Premièrement, un financement de 540 milliards d'euros. La Banque européenne d'investissement (BEI) prêtera ainsi 200 milliards d'euros aux PME, immédiatement ; 240 milliards d'euros, mobilisables sans condition, seront essentiellement dédiés aux dépenses de santé *via* le Mécanisme européen de stabilité, conçu à l'origine pour permettre aux États en difficulté financière de se financer sur les marchés ; enfin, la Commission va constituer un fonds doté de 100 milliards d'euros afin d'aider les États qui n'en ont pas les moyens à financer les mesures de chômage partiel, dans le but de maintenir leurs forces vives jusqu'au redémarrage de l'activité.

Deuxièmement, l'Eurogroupe a convenu de la possibilité de mettre en place un quatrième pilier pour constituer un plan Marshall – pour reprendre les termes d'Ursula von der Leyen – qui aiderait l'industrie européenne à passer ce cap et à rebondir. Avec mon collègue Paolo Gentiloni, nous avons chiffré l'ensemble du paquet à environ 1 500 à 1 600 milliards d'euros. Voyez ce qu'ont fait les États-Unis, qui ont dégagé l'équivalent de 10 % de leur PIB pour aider leurs entreprises, ou l'Allemagne, qui, avec une rapidité qui nous a surpris, a voté un budget complémentaire de 356 milliards d'euros, ce qui représente là aussi 10 % de son PIB, en complément des 650 milliards d'euros d'emprunts garantis par l'État fédéral, dans le but de soutenir son industrie. J'ai d'ailleurs dit à mes interlocuteurs allemands tout le bien que je pensais de ce plan.

J'y insiste en tant que commissaire au marché intérieur : il faudra éviter les disparités entre les pays européens, mais aussi entre l'Europe et les États-Unis et la Chine, qui ont eux aussi recours à l'endettement. Dans un second temps se posera la question du traitement de cette dette : faudra-t-il la monétiser, par exemple ? C'est un autre sujet, et, à ce jour, il faut tout faire pour sauver notre tissu industriel.

M. Jean Bizet, président de la commission des affaires européennes. – Je tiens comme vous à souligner la réactivité de l'Allemagne, dont le plan de soutien représente 10 % de son PIB, alors qu'une telle intervention n'est pas dans sa culture. Pourriez-vous nous éclairer sur le fonctionnement du fonds qui devrait être mis en place ? Enfin, comme tous les États vont être obligés d'emprunter, ne faut-il pas craindre, à terme, un retour de l'inflation ? Mais peut-être sera-t-il temps d'évoquer cette question plus tard, une fois l'urgence passée...

M. Thierry Breton. – J'ai en tête les problèmes que vous soulevez. J'ai été chef d'entreprise et ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je connais bien la situation. J'ai toujours été un défenseur d'une certaine orthodoxie budgétaire ; toutefois nous vivons un moment particulier. L'Allemagne a réagi vite parce que l'ensemble de son tissu industriel est touché, mais tous les pays d'Europe sont dans la même situation. C'est pourquoi nous devons très rapidement mettre en place un mécanisme d'accès facilité aux financements. La crise appelle un plan Marshall. Quant aux modalités, il appartient aux États membres de les définir. On peut créer un fonds géré par la Commission. Plusieurs dispositifs sont envisageables. Mon rôle n'est pas de me substituer aux États membres, mais de chiffrer l'ampleur des besoins. C'est pourquoi, avec Paolo Gentiloni, nous avons cosigné une tribune dans la presse où nous les évaluons à environ 1 500 milliards d'euros.

Vous avez évoqué le risque de surendettement. Historiquement, il existe quatre manières de le résoudre. La première solution est le recours à une inflation massive ; ce n'est pas mon choix. On peut aussi augmenter significativement les impôts, mais il faut être

prudent, car il faut accompagner la relance, surtout dans des pays comme la France qui ont déjà un taux d'imposition parmi les plus élevés au monde. J'ai des visioconférences régulières avec les représentants de tous les écosystèmes industriels. Prenez l'exemple de l'automobile : les stocks de voitures s'accumulent faute d'acheteurs. La détresse de la filière est compréhensible. Cela vaut pour d'autres secteurs. Or ce n'est pas en augmentant les impôts que l'on relancera la demande ! La troisième solution est l'annulation des dettes, ce qui serait inédit, et il me semble que ce n'est pas prêt d'arriver. Reste, enfin, la monétisation de la dette. J'avais envisagé cette idée devant la commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat, il y a quelques années, lorsque j'avais évoqué la perspective d'un fonds européen de défense, qui a d'ailleurs été créé par la suite. J'avais imaginé un fonds financé par des emprunts à très long terme, afin de profiter des taux d'intérêt nuls ou négatifs pour mener des missions d'intérêt général, quitte à ce qu'il soit abondé, en partie, par le produit de certains impôts.

La dette est un millefeuille composé de plusieurs strates héritées du passé qui s'accumulent au fil de l'histoire. Il est tout à fait possible d'isoler la strate consacrée au financement de la crise sanitaire que nous connaissons, qui pourrait peut-être représenter *in fine* 15 % de l'ensemble, et de trouver des moyens pour la refinancer à très long terme. Nous devons trouver des solutions innovantes. J'y réfléchis avec mes collègues, mais il est encore trop tôt pour en parler.

M. Alain Chatillon. – La crise sanitaire a mis en évidence le quasi-abandon de certaines productions sur le territoire européen, ce qui met en danger des chaînes de production entières : je pense, par exemple, aux principes actifs de l'industrie pharmaceutique, à certaines matières premières textiles ou aux minerais rares.

Nous suivons avec grand intérêt la mise en œuvre des projets importants d'intérêt européen commun (Pieec) comme celui qui aboutit en ce moment au lancement d'un champion européen de la batterie électrique. Il faut accélérer leur déploiement : où en est-on aujourd'hui ? Le Pieec sur l'hydrogène verra-t-il bientôt le jour ? La Commission envisage-t-elle aussi un Pieec en matière d'intelligence artificielle, comme l'a demandé le Sénat ?

Au-delà, quelles politiques envisagez-vous pour encourager les entreprises à relocaliser sur le sol européen ? Quels sont les leviers les plus efficaces selon vous : investissement, fiscalité, taxe carbone aux frontières, environnement réglementaire, etc. ?

Dans le cadre de la gestion de la crise économique et de la préparation de la relance, la Commission européenne a annoncé que 240 milliards d'euros pourraient être mobilisés au titre du mécanisme européen de stabilité et une centaine de milliards d'euros par la Banque européenne d'investissement (BEI). Dans un souci d'efficacité, il est crucial que les critères d'éligibilité à ces aides soient souples et clairs. Pourriez-vous déjà nous indiquer les critères qui devraient être retenus ? Certaines catégories d'entreprises sont-elles plus particulièrement visées que d'autres ?

Notre commission des affaires économiques est très engagée sur la régulation des géants du numérique. Elle a fait adopter une proposition de loi sur ce thème à l'unanimité au Sénat, avec, pour principale disposition, la neutralité des terminaux. La Commission européenne semblait très allante sur le sujet, mais nous nous inquiétons des délais inhérents aux procédures institutionnelles alors qu'il y a urgence : la crise risque de renforcer la position

dominante de certains grands acteurs. Pouvez-vous nous dire si la régulation économique du numérique, que nous appelons de nos vœux, fait partie de vos priorités de l'après-crise ?

M. Franck Montaugé. – Lors de la présentation de la nouvelle stratégie industrielle de la Commission, vous avez indiqué que les entreprises allaient devoir, de plus en plus, prendre en compte dans leurs chaînes d'approvisionnement, outre le prix, l'empreinte carbone, la numérisation et la proximité des lieux de production par rapport aux clients. La France s'est finalement ralliée à la déclaration commune de onze États membres qui souhaitent que le plan de relance n'oublie pas l'enjeu environnemental et le climat. Les patrons des grandes entreprises ont tendance à privilégier naturellement, dans l'urgence, le redressement de leur société. Cependant, il ne faut pas opposer croissance et décroissance, mais plutôt voir comment la croissance peut être compatible avec la vie sur la terre et contribuer au bien-être. Dès lors, quelles initiatives entendez-vous prendre pour que les modèles décisionnels des États et des entreprises intègrent les problématiques économiques, sociales et culturelles ? En particulier, est-il envisageable d'intégrer dans les normes comptables International Financial Reporting Standards (IFRS) les enjeux liés au climat ou au développement durable ?

En ce qui concerne le numérique, le Sénat, dans le prolongement des travaux de la commission d'enquête sur la souveraineté numérique, qui vous avait auditionné et dont le rapporteur était Gérard Longuet, a adopté, à l'unanimité, une proposition de loi visant notamment à garantir la neutralité des terminaux, la lutte contre les acquisitions prédatrices et la protection des internautes. L'Allemagne s'est engagée dans une voie similaire. La crise conduira-t-elle à des inflexions des orientations de la politique européenne en matière numérique pour garantir sa souveraineté par rapport aux GAFAs, qui justement travaillent sur les modalités d'interopérabilité entre leurs plateformes ?

M. Henri Cabanel. – M. Le Maire s'est félicité de l'accord obtenu au terme de la réunion de l'Eurogroupe jeudi dernier, qui prévoit 540 milliards d'euros pour lutter contre la crise et un éventuel fonds de relance. Mais l'unité est-elle réelle ou n'est-elle que de façade ? Comment le fonds de relance sera-t-il abondé ?

Les crédits non utilisés des fonds structurels pourront être employés pour pallier les effets négatifs de la crise. Les pêcheurs pourront bénéficier de mesures spécifiques de soutien en cas d'arrêt temporaire de l'activité ou pour financer le stockage : selon quelles modalités concrètement ?

Enfin, le Parlement européen a voté, à une très large majorité, une résolution appelant à une mutualisation de la dette, par le biais d'obligations garanties par le budget européen, et à la création d'un fonds de solidarité européen d'au moins 50 milliards d'euros. Qu'en pensez-vous ?

Mme Agnès Constant. – Vous préparez des lignes directrices pour encadrer la mise au point d'applications de traçage. L'objectif est de garantir le respect de la vie privée de nos concitoyens. En particulier, je me félicite que vous ne reteniez que des systèmes reposant sur la base du volontariat. Les GAFAs réfléchissent à des applications. Vous avez échangé personnellement avec les dirigeants de Google et d'Apple. Ne faudrait-il pas toutefois privilégier une solution européenne ?

En outre, comment envisagez-vous la transformation numérique de la santé ? Celle-ci est déjà amorcée, comme en témoigne le plan « Ma santé 2022 », qui a permis le

développement de l'espace numérique de santé. Sera-t-il nécessaire, à terme, de modifier le RGPD pour simplifier l'utilisation des données numériques et améliorer la prise en charge sanitaire des citoyens ?

M. Thierry Breton. – Les Pieec constituent un instrument que nous voulons développer. La crise renforce l'analyse que nous avons faite lorsque nous avons présenté la nouvelle stratégie industrielle de l'Europe. J'avais indiqué à l'époque que nous entrons dans l'ère de la « glocalisation », l'articulation du global et du local.

La crise sanitaire a mis en évidence, vous avez raison, le quasi-abandon de la production sur le territoire européen de certains principes actifs en pharmacie, comme la pénicilline. Il est nécessaire d'en rapatrier la production. Les entreprises pharmaceutiques ont d'ailleurs spontanément commencé à le faire.

Les terres rares se trouvent majoritairement en Chine. J'ai lancé une mission pour recenser l'ensemble des minéraux et des terres rares dont nous disposons en Europe, avec la perspective, éventuellement, de réactiver certaines activités minières, dans le respect évidemment des exigences environnementales. J'ai déjà évoqué le cas du textile et le rapatriement rapide de certaines productions avec la crise.

Nous avons commencé à réfléchir au Pieec sur l'hydrogène. Sur l'intelligence artificielle, nous avons une approche un petit peu différente. J'ai souhaité que nous menions en amont une vraie réflexion sur les données en Europe. Sans elles, pas d'intelligence artificielle ! Ces données nous appartiennent. Il est donc nécessaire d'en avoir une bonne maîtrise, de savoir ce que l'on en fait, comment elles sont constituées, car ce sont elles qui nourrissent les algorithmes d'intelligence artificielle et les machines apprenantes. L'Europe est le premier continent à développer une véritable stratégie offensive en la matière. J'avais indiqué, avant la crise, que les données industrielles allaient devenir un enjeu crucial et que l'Europe était très bien placée : c'est encore plus vrai maintenant, d'autant que ces avancées contribueront au maintien de notre tissu industriel. Nous avons donc lancé un Pieec pour définir des architectures susceptibles de porter des *clouds*, des serveurs accessibles à distance, localisés par secteurs et permettant d'héberger des *stacks*, des piles de données, susceptibles d'être agrégées pour développer des applications d'intelligence artificielle. Notre objectif est de construire des plateformes qui permettront ensuite de concevoir les applications.

La régulation du numérique est une priorité. Les plateformes américaines ou chinoises ont capté les données personnelles parce qu'elles avaient l'avantage d'être adossées à des marchés intérieurs vastes, mais nous avons été les premiers en Europe à développer des applications à partir de données industrielles, car nous avons la base industrielle la plus évoluée, et c'est pour cela que je me bats pour la maintenir. J'espère que nous parviendrons à proposer le *Digital Services Act* avant la fin de l'année et que la crise ne perturbera pas trop notre agenda numérique.

J'ai toujours dit que ce n'était pas aux pays de s'adapter aux plateformes, mais que celles-ci devaient se conformer à nos règles. J'entretiens une relation personnelle avec les dirigeants des grandes plateformes et à chaque fois que j'aborde un problème, elles font preuve de réactivité et de maturité. Cela ne signifie pas qu'il ne faudra pas encore réglementer en matière de protection des données personnelles, de lutte contre les *fake news*, contre l'incitation à la haine et au terrorisme, contre la contrefaçon, etc., mais il faut noter aussi que, dans cette période particulière, les comportements évoluent. Je ne suis pas naïf, mais je sens une inflexion de la part des GAFA. Notre dialogue est permanent. Comme je le disais à

Mark Zuckerberg, en matière de données numériques, tout ce qui n'est pas interdit n'est pas forcément autorisé !

Vous posez la question de l'intégration des enjeux climatiques, environnementaux et de développement durable dans les normes comptables. Il faut reconnaître que ces enjeux sont de plus en plus pris en compte par les entreprises. On observe une véritable prise de conscience. Les grandes entreprises publient un rapport annuel sur le développement durable et celui-ci est souvent un critère de rémunération des dirigeants. L'empreinte carbone est une nouvelle exigence. Faut-il pour autant inscrire ces exigences dans les normes comptables ? Nous n'en sommes pas là, mais on ne s'interdit rien.

Avec la crise, la solidarité revient en force, alors que l'on avait le sentiment auparavant que l'individualisme était roi, qu'il s'agisse de la solidarité avec les personnels de santé, que l'on applaudit tous les soirs, de la solidarité entre les pays, que je constate chaque jour lorsque l'on essaie de répartir certains matériels médicaux en fonction de l'évolution de l'épidémie, ou de la solidarité entre les continents, entre l'Europe et la Chine par exemple. On ne sortira de la crise que si nous sommes solidaires les uns les autres.

Une mutualisation de la dette ? Nous n'en sommes pas encore là. Mais à chacun son rôle : le mien est de définir les besoins et de les chiffrer. J'ai fait des propositions et la présidente de la Commission les a reprises en évoquant un plan Marshall. Il s'agit désormais de savoir comment les financer et de faire en sorte que chaque pays partage le sentiment de l'urgence. L'essentiel est de mettre en œuvre rapidement ce plan. Peu importe qu'il prenne la forme d'un fonds, d'obligations, etc. Je n'aime pas l'expression « mutualisation des dettes », qui laisse croire que l'on voudrait mutualiser toutes les dettes passées. Non ! Il est simplement question d'isoler les dépenses qui correspondent à la période particulière que nous traversons. L'enjeu est de réaffirmer notre solidarité et de faire en sorte que chaque pays ait un accès équitable aux financements. Il ne s'agit pas de demander à certains de payer plus que d'autres puisque chacun y aura accès en fonction de sa part dans le PIB européen. Il reste aux vingt-sept à se mettre d'accord sur le montant et les modalités. L'option d'un fonds intégré au cadre financier pluriannuel est aussi sur la table.

Mme Constant a évoqué mes discussions avec les présidents d'Apple et de Google. Je précise que les applications de suivi, et non de *tracking*, seront développées en Europe, par des entreprises européennes, sur la base des lignes directrices claires que les États membres ont adoptées à l'unanimité jeudi dernier et qui sont accessibles sur internet. L'application, que chacun sera libre d'installer ou non sur son téléphone, permettra de savoir s'il l'on a, au cours de ses déplacements, croisé des personnes infectées par le virus et qui ont déclaré dans l'application qu'elles étaient malades. L'application fonctionnera grâce au Bluetooth. Donc, ce que nous demandons à Google et Apple est simplement de garantir l'interconnexion entre les téléphones par le biais du Bluetooth, qu'ils fonctionnent sous Android ou iOS. En aucun cas on ne leur demande de concevoir l'application.

Enfin, la stratégie pour les données que j'avais présentée contenait tout un volet sur les données de santé. Je suis convaincu que l'on peut traiter cette question en respectant le RGPD.

M. Didier Marie. – Après la crise financière de 2008, qui a affaibli durablement nos entreprises, la Chine a investi massivement dans des entreprises stratégiques, d'infrastructures ou de télécommunications notamment, dans nos pays. Comment éviter que la

crise sanitaire ne donne une nouvelle occasion à ce pays, ou à d'autres, de prendre le contrôle d'entreprises européennes stratégiques ?

Vous avez dit que nous étions allés trop loin dans la mondialisation, mais comment relocaliser ?

Enfin, la Commission européenne a considéré que la Chine était à la fois un rival et un partenaire stratégique. Comment l'Europe peut-elle faire entendre sa voix à l'échelle internationale entre la Chine et les États-Unis ?

M. Olivier Henno. – Comment voyez-vous la politique de la concurrence de demain ? Peut-elle rester essentiellement fondée sur le prix au consommateur ? Comment peut-on lutter contre le *dumping* social et environnemental ?

Mme Mireille Jouve. – L'agriculture est apparue comme le front le plus important après la santé dans la crise actuelle. La question de notre indépendance alimentaire revient souvent dans les débats. Or elle pourrait être fragilisée si certaines de nos filières ne parvenaient pas à surmonter la crise. La Commission européenne a annoncé des mesures de soutien au secteur agricole, mais le déconfinement risque d'entraîner un déstockage important de produits alimentaires susceptible de faire chuter les cours. Comment évaluez-vous ce risque ? Comment réguler l'écoulement des produits ?

M. Jean Bizet, président de la commission des affaires européennes. – Notre collègue Jean-François Rapin, empêché d'intervenir directement, souhaiterait vous demander si la crise actuelle ne doit pas nous inciter à compléter le programme Horizon Europe avec un nouvel axe consacré au sanitaire ?

M. Thierry Breton. – Monsieur Marie, vous avez raison d'évoquer l'attitude de la Chine. Comme je le disais, la crise historique que nous traversons va certainement jouer un rôle d'accélérateur sur de nombreux plans, y compris en avivant les tensions entre la Chine et les États-Unis – on le constate chaque jour. Je partage totalement à cet égard l'excellente analyse de M. Jean-Yves Le Drian parue aujourd'hui dans le journal *Le Monde*. J'évoque beaucoup ce sujet avec mon collègue Josep Borrell, Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Nous devons maintenir un *level playing field*, c'est-à-dire un système équitable qui permet à la concurrence de s'exercer dans des conditions justes, entre nous – en limitant les disparités au sein du marché intérieur – mais aussi entre les continents. Les Américains ont débloqué en quelques jours plus de 2 200 milliards d'aides pour soutenir leurs entreprises, dont 25 milliards pour leurs compagnies aériennes. Les Chinois font la même chose. Nous devons donc mobiliser des montants comparables si nous ne voulons pas affaiblir nos entreprises et risquer de les voir être la proie d'un prédateur soutenu par ces États. C'est la raison pour laquelle je me bats pour protéger nos entreprises.

Je n'ai jamais été un ardent défenseur des nationalisations par principe, mais, en l'occurrence, si l'État doit intervenir pour protéger une entreprise, il devra le faire, fût-ce de manière temporaire, car il faut préserver l'équité et la juste concurrence. Les nationalisations constituent un instrument pour défendre des entreprises stratégiques menacées.

Avec Phil Hogan, commissaire au commerce, nous travaillons aussi sur d'autres instruments pour interdire les participations ou les prises de contrôle de la part d'entreprises

contrôlées directement ou indirectement par des États étrangers. Nous sommes donc très attentifs sur ce sujet et nous nous sommes dotés des instruments pour y faire face. La France a ainsi prévu 20 milliards d'euros pour aider les entreprises stratégiques ; l'Allemagne, 100 milliards. Il ne s'agit pas pour autant de dilapider l'argent : n'oublions pas en effet que nous l'empruntons et que nous engageons notre avenir et celui de nos enfants. Mais nous devons maintenir notre appareil productif, la compétitivité de notre économie et dépenser dans les mêmes proportions que les autres continents.

Il convient aussi d'éviter que l'Europe ne devienne le terrain de jeu de la Chine et des États-Unis. C'est pour cela que j'ai toujours plaidé pour que l'Europe acquière une plus grande autonomie en matière de défense et de sécurité. Il est essentiel d'avoir la maîtrise de notre outil de défense, de renforcer notre coopération, de mieux doter le Fonds européen de défense pour préparer l'avenir et garantir notre indépendance. J'espère que la crise nous permettra d'aller plus loin en contribuant à lever les réticences de certains États. On se rend de plus en plus compte que, même si nous pouvons avoir des alliances, nous sommes de plus en plus seuls en ce qui concerne notre autonomie et notre défense.

Monsieur Henno, je n'ai pas attendu la crise pour déplorer que le seul but de la politique de concurrence soit de garantir au consommateur des prix bas. La vraie politique de la concurrence doit permettre aux entreprises de rester au centre du jeu. La stratégie industrielle européenne que j'ai présentée avant la crise s'inscrit dans ce sens. Elle me semble plus d'actualité que jamais.

Madame Jouve, l'agriculture est un sujet central. Elle ne relève pas de ma compétence directe, mais de celle du commissaire à l'agriculture ; en revanche, je suis chargé de l'agroalimentaire. Nous sommes très attentifs aux problèmes de déstockage avec le déconfinement. Je l'ai évoqué hier avec la filière laitière. Nous sommes conscients des difficultés et essayons de trouver des solutions.

Il ne me semble pas enfin nécessaire de modifier les programmes d'Horizon Europe pour financer le sanitaire. Grâce à l'accord de l'Eurogroupe, il est déjà possible de mobiliser plus de 200 milliards d'euros au titre du MES qui pourront bénéficier aux industries de santé.

M. Jean Bizet, président de la commission des affaires européennes. – Je complète les propos de Mme Jouve sur l'agriculture.

Depuis plusieurs années, le Sénat plaide pour repenser la place de l'agriculture par rapport à la politique de la concurrence. Depuis cinquante ans, on a mis l'accent sur les consommateurs, mais on a oublié les producteurs. Il est temps de s'occuper d'eux. Avec Sophie Primas, nous allons déposer une proposition de résolution européenne pour faire activer les articles 219 et 222 du règlement sur les organisations communes des marchés des produits agricoles (OCM).

M. Thierry Breton. – Vous avez pu constater que je suis aux côtés du Sénat. Chacun à notre place, nous nous battons. Je tiens à saluer votre action sur le terrain aux côtés des maires qui jouent un rôle essentiel pendant la crise.

Mme Sophie Primas, présidente de la commission des affaires économiques. – Nous vous remercions de votre participation.

La réunion est close à 15 h 55.

Mardi 28 avril 2020

- Présidence de Mme Sophie Primas, présidente -

La téléconférence est ouverte à 14 h 30.

Audition de M. Frédéric Duval, directeur général d'Amazon France (par téléconférence)

Mme Sophie Primas, présidente. – Monsieur Duval, la commission des affaires économiques souhaitait vous auditionner depuis un certain temps, car la numérisation du secteur du commerce nous intéresse beaucoup. Avant la crise sanitaire, un groupe de travail présidé par notre collègue Serge Babary étudiait les mutations du commerce, notamment sa transition numérique, sans poursuivre l'idée d'opposer commerce en ligne et commerce physique, mais, au contraire, celle de souligner leur complémentarité, comme ce fut le cas entre le petit commerce et la grande distribution dans les années 1970. La crise confirme avec douleur l'acuité de ce constat : les commerçants qui se sont déjà lancés dans la transition numérique ont mieux résisté que les autres. Votre entreprise fait partie des solutions qui s'offrent à eux, au travers de sa place de marché sur laquelle les commerçants peuvent vendre en propre par votre intermédiaire.

Amazon, installée en France depuis 2000, réalise environ 4,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires sur le territoire national et y emploie 9 300 salariés. Elle représente le leader du commerce électronique en France – avec 20 % de parts de marché –, secteur dont elle capte 50 % de la croissance. Elle se place également en position dominante dans le domaine du *cloud*, dont les revenus publicitaires permettent d'équilibrer la faiblesse des marges réalisées dans le commerce en ligne.

Je souhaiterais approfondir notre réflexion sur les évolutions du commerce, mais je ne voudrais pas esquiver un sujet brûlant. L'entreprise que vous dirigez a fait la « une » de l'actualité à de nombreuses reprises ces dernières semaines, au gré d'un feuilleton judiciaire qui cristallise les tensions, sur le nécessaire équilibre, en cette période de crise sanitaire, entre le maintien de l'activité et la protection des salariés par l'employeur. La présente audition permettra de faire le point sur ce sujet. Je n'ai pas personnellement à me prononcer sur une décision de justice : la séparation des pouvoirs emporte le respect du Parlement pour le pouvoir judiciaire.

Pour autant, au-delà du cas d'Amazon, la question de la responsabilité du chef d'entreprise dans la reprise apparaît essentielle pour la réussite du déconfinement. Nous pourrions prendre toutes les mesures en faveur de la demande – les ménages sortiront, en effet, de la crise avec un pouvoir d'achat affaibli et une confiance dans l'avenir réduite – ou de l'offre, élément déterminant pour l'emploi, elles n'auront que peu d'effet si ne sont pas clarifiées les conditions sanitaires et juridiques de la reprise.

La situation n'est pas claire. La jurisprudence a oscillé de l'obligation de résultats à l'obligation de moyens. Les inspections du travail suivent leur interprétation, les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) la leur ; la justice tranche au cas par cas. Les syndicats et les salariés sont naturellement inquiets ; les chefs d'entreprise aussi. Il faut évidemment protéger les salariés, mais jusqu'où et jusqu'à quand pourra être imputée à un chef d'entreprise la

diffusion de l'épidémie parmi ses salariés ? Jusqu'où précisément va sa responsabilité en matière de fourniture de masques, de gants, de blouses, de gel ou la mise en œuvre de mesures de distanciation ? Si le Gouvernement n'indique pas plus clairement aux chefs d'entreprise les limites de leur responsabilité en matière sanitaire, il crée une incertitude qui va constituer, pour eux comme pour les salariés, un frein majeur à la reprise.

Par ailleurs, selon vous, la crise peut-elle être envisagée comme un rappel à l'ordre pour les commerçants qui n'ont pas encore pris le virage numérique ? Comment les pouvoirs publics peuvent-ils les y aider ?

Plus précisément, pouvez-vous nous présenter votre vision de l'avenir du commerce : quelles seront, d'après vous, les nouvelles formes de commerce et de services dans la décennie à venir ? Quels sont les obstacles au développement du commerce en ligne et les axes stratégiques sur lesquels vous mettez, ou allez mettre, l'accent, notamment en matière de collaboration avec les commerces physiques ? Quelles mesures le Gouvernement devrait-il prendre, selon vous, pour développer le commerce en ligne pour les entreprises qui le souhaitent ?

Dans la course à la livraison à domicile la plus rapide possible, Amazon a déjà beaucoup investi dans l'automatisation des entrepôts et dans la recherche, par exemple en matière de serrures connectées et de livraison par drone. Quels sont votre stratégie et vos axes de développement en la matière ?

Vous serez aussi probablement interrogé par les membres de notre commission sur les sujets de friction régulièrement évoqués dans le débat public s'agissant de votre entreprise, comme les problématiques fiscales, le traitement de vos vendeurs partenaires sur la place de marché ou la question de l'emploi – certains vous reprochent de détruire des emplois, quand d'autres soulignent que, contrairement à Google ou à Facebook, par exemple, vous êtes un géant du numérique pourvoyeur d'emplois.

M. Frédéric Vidal, directeur général d'Amazon France. – Je vous remercie pour votre invitation. Je travaille chez Amazon depuis une quinzaine d'années. L'entreprise est largement implantée en France, avec plus de vingt sites, 9 300 salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) et plusieurs dizaines de millions de clients. Elle participe au développement de très nombreuses très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME), grâce à sa place de marché comme canal de distribution de leurs produits.

Amazon poursuit plusieurs activités : le commerce en ligne et la logistique qui lui est liée, le *cloud* – soit le stockage et le traitement de données pour les entreprises, et non, je le précise, la publicité – et la diffusion d'un bouquet numérique avec Prime Video et Amazon Music. En France, l'entreprise fait vivre, selon nos estimations, 30 000 citoyens, dont 13 000 au sein de ses chaînes d'approvisionnement et de distribution de produits.

Amazon, comme les autres entreprises, subit les conséquences de la crise sanitaire. En cette période, nous avons souhaité jouer notre rôle, certes modeste : servir les Français confinés ou dans l'incapacité, par manque de temps, d'effectuer leurs achats. Pour eux, la livraison que nous assurons représente parfois le dernier recours pour s'approvisionner.

Naturellement, notre mission n'a pas été réalisée dans les conditions habituelles. Notre priorité a d'abord été d'assurer la sécurité de nos salariés *via* plusieurs mesures constatées par les inspections du travail et une restriction des ventes aux biens jugés essentiels : alimentation, produits d'hygiène et de nettoyage, fournitures nécessaires au travail et à l'étude à domicile, jouets et autres kits de coloriage permettant d'occuper les enfants, notamment lorsqu'ils sont confinés dans des surfaces limitées.

Hélas, en dépit des mesures instaurées, quelques organisations syndicales ont engagé des contentieux devant les cours de justice, lesquelles, par deux fois, en première instance et en appel, ont demandé à Amazon de cesser ses activités. Ce jugement me laisse perplexe, compte tenu de ses conséquences sur nos clients, sur nos salariés et sur nombre de petites entreprises. Je regrette profondément la présente situation, mais ne peux annoncer encore une date de redémarrage.

Je puis vous assurer que, durant la période de confinement, le dialogue social au sein de l'entreprise, avec dix-sept réunions déjà tenues, est intense. Il se poursuivra lors de la consultation à venir, laquelle représente une nouvelle opportunité de discussion. J'appelle, pour ma part, à une reprise, très attendue, de notre activité. Mon attention se porte également sur la restauration du retour d'expérience client tel qu'il existait avant la crise sanitaire ; j'y travaille.

Je suis heureux de pouvoir échanger avec vous sur les sujets relatifs, notamment, à l'avenir du commerce, au développement du commerce en ligne et à l'automatisation de nos entrepôts et de nos livraisons et suis à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

M. Serge Babary. – Le développement massif du commerce en ligne dans de multiples secteurs semble ne pas avoir le même succès en matière alimentaire. Pensez-vous que la crise sanitaire actuelle ait enfoncé un coin dans cette résistance ? Quelles sont vos explications quant à ces difficultés et votre stratégie dans ce secteur ? Pourriez-vous nous faire un premier retour sur l'accord conclu avec Monoprix pour la vente de produits, notamment alimentaires ?

Le développement de l'omnicanalité, c'est-à-dire la combinaison de plusieurs canaux de distribution pour un même vendeur, implique, pour les commerçants physiques, de se numériser, mais également, pour les *pure players* numériques, de se rapprocher de certains atouts du commerce physique, voire d'implanter de vrais locaux commerciaux. Amazon le fait déjà *via* les magasins Amazon Go aux États-Unis, dans lesquels il n'existe ni personnel de caisse, ni caisse, ni attente. Quels sont les retours sur ces magasins ? Envisagez-vous d'en développer en France et, si oui, à quelle échéance ? Plus largement, souhaitez-vous vous installer plus durablement dans le commerce physique ? Une telle évolution passerait-elle uniquement par des magasins de type Amazon Go ?

Enfin, quelles raisons motivent vos refus de participer aux initiatives des pouvoirs publics visant à améliorer le commerce en ligne ? Je pense en particulier à la charte du *e-commerce* pour améliorer les relations entre les places de marché et les revendeurs tiers signée l'an dernier avec le Gouvernement et aux tarifs préférentiels mis en place par de nombreux acteurs du *e-commerce* à la demande du Gouvernement pour aider les entreprises à prendre le virage numérique.

M. Frédéric Duval. – Tout citoyen a pu constater que les commandes en ligne de produits alimentaires impliquaient une attente beaucoup plus longue chez nos concurrents que chez nous. Cette appétence a été constatée sur le site amazon.fr, où les commandes alimentaires ont enregistré une forte augmentation. Nous réalisons les livraisons avec un partenaire désormais stratégique, la société Monoprix, filiale du groupe Casino, dans le cadre du service Prime Now accessible à nos clients Prime. Étendre cette couverture est une bonne stratégie et un levier important pour donner à nos clients l'accès à une offre de produits frais.

Plus généralement, notre société ne livre pas directement de produits frais *via* le site amazon.fr ; en revanche, au travers de la Boutique des producteurs, nous donnons à des producteurs locaux un accès à une zone de chalandise très large : je citerai la Maison Victor, à Montélimar, qui expédie du bœuf, de l'agneau, du porc partout en France.

Notre stratégie est donc simple et présente plusieurs déclinaisons : pour le frais, Prime Now, qui assure une réception immédiate ; pour les livraisons à durée intermédiaire, la Boutique des producteurs ; enfin, pour ce que nous appelons la *long tail*, constituée notamment par le très grand nombre de références en produits secs, le délai peut être plus long.

Concernant les magasins Amazon Go existant aux États-Unis, nous n'avons pas de raison de retarder leur implantation en France, car ils sont plébiscités par la clientèle. Je ne puis, cependant, vous donner de date précise. Amazon Go est un magasin où l'on peut entrer en se connectant par l'application numérique ; une fois à l'intérieur, il suffit de placer ses produits dans le panier : les articles sont facturés automatiquement, sans passage en caisse ni inspection du panier. Des salariés approvisionnent le magasin et rangent les produits en rayon, mais nous n'avons aucun employé en caisse.

Sur la participation d'Amazon aux initiatives gouvernementales sur le commerce en ligne, ma perception ne correspond pas à ce que vous décrivez. Nous discutons régulièrement avec le Gouvernement pour établir des règles et des normes, notamment sur la TVA du commerce en ligne. Quant à la charte des acteurs du *e-commerce* que vous évoquez, elle consiste à instaurer un tiers, un médiateur étatique entre nos marchands tiers et nous. Or Amazon est en collaboration permanente avec ces marchands tiers depuis plus de quinze ans ; leur part d'activité sur le site amazon.fr est passée de 3 % dans les années 1990-2000 à 60 % en 2018. Cela montre que la relation entre les marchands tiers et Amazon fonctionne très bien, c'est pourquoi il ne nous paraît pas pertinent d'y introduire un intermédiaire. Cependant, nous participerons à toutes les initiatives sur le commerce en ligne qui nous sembleront pertinentes.

Mme Anne Chain-Larché. – Monsieur le directeur général, vous avez souligné le rôle d'Amazon dans l'approvisionnement des familles, que ce soit pour l'alimentation ou les jeux d'enfants. Votre entreprise se porte bien, son cours en bourse est au plus haut.

Or nous avons également auditionné les représentants des commerces physiques, qui font, eux aussi, vivre nos territoires ; faisant, pour une partie d'entre eux, l'objet de fermetures administratives, ils vivent très mal cette concurrence qu'ils jugent déloyale. Ils sont contraints d'avoir recours aux aides d'État et de réclamer une annulation des charges sociales pour la période. Beaucoup d'entre eux risquent de ne jamais rouvrir.

Dans ces conditions, envisagez-vous d'abonder le Fonds de solidarité pour venir en aide à ces commerces physiques nécessaires à nos territoires ?

M. Fabien Gay. – En matière de fiscalité, il est important que les règles soient les mêmes pour tous. Les impôts financent les services publics, à commencer par nos hôpitaux, et les cotisations financent la protection sociale. Vous annoncez avoir payé 250 millions d'euros d'impôts en 2018, mais en mélangeant dans ce total la TVA, les cotisations patronales, la CSG, et l'impôt sur les sociétés. Pouvez-vous donner des taux individualisés, en particulier pour l'impôt sur les sociétés ? Amazon réalise en France 4,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Le rapport du ministère de l'économie et des finances sur la fraude fiscale publié en décembre 2019 évaluait à 14 milliards d'euros la non-facturation à la TVA des vendeurs – autant de milliards qui manquent à nos services publics. Quelles actions envisagez-vous pour résoudre ce problème ?

Sans formuler d'avis sur le jugement de la cour d'appel de Versailles, je n'en ai pas la même lecture que vous. Il ne vous a pas été demandé de cesser vos activités, mais de protéger les salariés dans les entrepôts logistiques et, tant que cela n'est pas assuré, de restreindre les commandes aux activités essentielles. De plus, vous continuez à livrer en France depuis vos entrepôts de Belgique, d'Allemagne, d'Espagne et d'Italie. Vous avez demandé à Amazon Transport, qui compte treize sites dont un au Blanc-Mesnil, de continuer à livrer. Allez-vous assurer la protection des salariés dans ces énormes entrepôts ?

Je m'associe enfin à la question de ma collègue Anne Chain-Larché : il conviendrait qu'Amazon abonde le Fonds de solidarité, car il y a distorsion de concurrence.

M. Frédéric Duval. – Je ne suis pas en mesure de vous donner aujourd'hui une réponse à cette dernière question. La décision n'a pas encore été prise.

Le chiffre d'affaires d'Amazon France en 2018 était, comme l'a dit M. Gay, de 4,5 milliards d'euros. Nos contributions se décomposent entre les cotisations sociales et la TVA, collectées au nom de l'État et des partenaires sociaux, d'une part, et les contributions directes, d'autre part : impôt sur les sociétés, charges patronales, impôts locaux divers et variés. L'impôt sur les sociétés, sur lequel m'interroge M. Gay, ne contribue, d'après l'OCDE, qu'à hauteur de 4 % au produit fiscal français. Raisonner sur la base de cette seule contribution est donc très réducteur. Au total, nos contributions fiscales en France s'élèvent à 250 millions d'euros, dont 150 millions de contributions directes. Ainsi, les deux questions « Amazon est-il assujéti aux mêmes règles fiscales que les autres entreprises ? » et « sa contribution fiscale en France est-elle substantielle ? » appellent une réponse positive, d'autant que le commerce en ligne n'est pas une activité très rentable.

Le jugement de la cour d'appel de Versailles a arrêté, de fait, les centres de distribution. Le jugement initial prévoyait une astreinte de 1 million d'euros par infraction constatée. Or nous traitons entre 5 et 10 millions d'articles par jour : un taux d'erreur, inévitable, de 0,1 % dans le traitement des commandes générerait des milliards d'euros d'amende par semaine. Soit nous prenons le risque de payer ces milliards, et le jeu n'en vaut pas la chandelle, soit nous arrêtons nos activités.

Enfin, ce jugement ne met pas en cause les dispositions que nous avons prises en matière de sécurité des salariés. La cour a simplement estimé que la forme de consultation de nos salariés sur le document unique d'évaluation des risques n'était pas la bonne. Sur le fond, nos centres de distribution ont mis en œuvre, depuis le début de la crise, l'ensemble des mesures demandées par les agences sanitaires. Nous avons informé régulièrement nos

salariés. La distanciation sociale à deux mètres est en place depuis le début, tout comme la distribution de masques ou de gel hydroalcoolique. C'est la forme administrative qui nous est reprochée, et certaines organisations syndicales essaient de l'exploiter.

M. Fabien Gay. – Vous mélangez dans votre présentation recettes, chiffre d'affaires, imposition, cotisations patronales ; et 150 millions d'euros de contributions directes sur 4,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, c'est un taux de 3,3 %. Or le taux d'imposition de nos commerces physiques est compris entre 25 et 40 %. C'est une distorsion de concurrence considérable. Elle ne sera pas réglée par la taxe Gafam, qu'au demeurant vous répercez sur vos vendeurs et consommateurs.

M. Frédéric Duval. – Il est faux de dire que le taux d'imposition d'Amazon n'est pas le même que celui des entreprises françaises.

Mme Élisabeth Lamure. – Le Sénat s'est prononcé pour que la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) soit également appliquée aux plateformes de *e-commerce*, au nom de l'égalité entre surfaces commerciales de plus de 1 000 mètres carrés, qui sont soumises à cette taxe, et les centres de vente directe. Cette mesure n'a pas prospéré, mais pourrait être de nouveau proposée. Considérez-vous qu'elle soit équitable ?

Depuis le début de la crise sanitaire, avez-vous constaté une augmentation du nombre des demandes d'accès à votre plateforme par les entreprises et, le cas échéant, dans quelle proportion et pour quel type de produits ?

Mme Évelyne Renaud-Garabedian. – Je suis impressionnée par vos chiffres. Concernant votre réaction à la décision de la cour d'appel de Versailles, vous avez déclaré : « Nous ne pensons pas que cette décision soit dans le meilleur intérêt des Français, de nos collaborateurs et des milliers de TPE et PME françaises qui comptent sur Amazon pour développer leurs activités. » Pouvez-vous revenir sur vos relations avec les TPE et PME ? Avez-vous des données sur l'utilisation d'Amazon comme canal de vente par ces entreprises et le chiffre d'affaires généré ?

M. Frédéric Duval. – À chaque activité sa fiscalité propre. Les entrepôts de *e-commerce* ne sont pas assujettis à la Tascom, mais ils le sont à une taxe locale sur les bâtiments industriels, source importante de revenus pour les collectivités territoriales. La Tascom est réservée aux surfaces commerciales qui accueillent du public : je ne vois pas pourquoi nos entrepôts devraient y être soumis.

De plus, au contraire du commerce physique, le *e-commerce* inclut la livraison au client, activité qui pèse très lourd dans le compte de résultat. Il est donc très difficile de comparer ces deux secteurs.

Je vous confirme, madame Renaud-Garabedian, que la décision de la cour d'appel de Versailles n'est pas dans l'intérêt de nos clients, des TPE et PME qui travaillent avec nous et de nos employés. D'après la Fédération du *e-commerce* et de la vente à distance (Fevad), le volume d'affaires de cette activité s'élève à 100 milliards d'euros en France. Toutes les TPE et PME françaises peuvent y avoir leur part, pas seulement les acteurs comme Amazon. J'ai évoqué la Maison Victor, mais j'aurais pu citer la papeterie Neveu ou l'entreprise Dodo, qui utilisent les services du *e-commerce* pour se développer. La décision de la cour d'appel de Versailles est un frein à ces opportunités.

Je signale également que 60 % des citoyens européens sont des acheteurs en ligne, dont 40 % achètent au moins une fois par an un produit dans un pays qui n'est pas le leur. Il est très important que nos TPE et PME puissent vendre à des Allemands, des Anglais, des Espagnols ou des Italiens. Beaucoup d'acteurs français utilisent nos services pour exporter en Europe : comme je l'ai rappelé, 60 % de l'activité réalisée sur le site amazon.fr l'est par des entreprises tierces. C'est cette opportunité que remet en cause la décision de la cour d'appel.

Mme Dominique Estrosi Sassone. – Si vos entrepôts sont sûrs et ont mis en œuvre toutes les mesures demandées par les autorités, comment expliquez-vous que d'autres acteurs du commerce en ligne comme Cdiscount n'aient pas été sanctionnés ? Combien vous coûte une journée de fermeture ? Enfin, quelle est l'organisation du travail et du dialogue social dans vos entrepôts en Allemagne, en Espagne ou en Italie ?

M. Roland Courteau. – Le groupe Amazon a financé 66 projets d'énergies renouvelables en Europe et aux États-Unis en 2019 : pouvez-vous les détailler ? La crise économique, qui a débouché sur une crise énergétique, conduira-t-elle le groupe à réviser ses activités dans ce domaine ?

M. Frédéric Duval. – Je ne comprends pas l'initiative des partenaires sociaux qui a conduit à ce jugement. Nous allons naturellement l'appliquer, mais nos centres de distribution sont sûrs, les travaux de mise en dévolution ont été constatés par des inspecteurs du travail, les mises en demeure ont été levées. Nous n'avons pas fait l'objet de fermeture administrative. C'est pourquoi ce jugement me laisse perplexe.

Monsieur Courteau, Amazon finance en effet de nombreux projets d'énergie renouvelable, notamment l'installation de fermes éoliennes et solaires, ainsi que de panneaux solaires sur les bâtiments. Notre organisation n'est pas modifiée par la crise. Nous avons lancé le *climate pledge* avec l'objectif de prendre une avance de dix ans sur les accords de Paris : décarbonation totale de nos activités en 2040, utilisation à 100 % des énergies renouvelables à partir de 2030, et à 80 % dès 2024. Amazon a passé à la société Rivian la commande de 100 000 véhicules électriques, soit la plus importante jamais réalisée, pour décarboner entièrement nos livraisons.

Enfin nous avons doté des fonds de reforestation pour participer à l'effort international de lutte contre le réchauffement climatique.

Pour répondre à l'une des questions de Mme la présidente, la livraison du dernier kilomètre est source de malentendus. La tournée d'une camionnette chargée de 120 colis qui dépose un colis tous les cent mètres engendre beaucoup moins de pollution que 120 acheteurs allant récupérer leur produit en voiture en périphérie. Si le transport collectif de personnes est moins polluant que le transport individuel, il en va de même pour le transport de marchandises. La livraison du dernier kilomètre chez Amazon est très efficace au point de vue environnemental, comparée à l'activité classique d'un commerce en magasin.

M. Daniel Gremillet. – Je voulais vous interroger sur votre engagement en matière de neutralité carbone, en avance de dix ans sur l'objectif de notre pays. Allez-vous tenir ce calendrier très ambitieux ? Les milliards de dollars d'investissement annoncés en février 2020 risquent-ils d'être remis en cause par cette crise mondiale ? Mais vous y avez déjà répondu...

M. Franck Montaugé. – Dans ce contexte de crise, on peut souhaiter que votre entreprise facilite la relance des commerçants français travaillant avec vous – ils ont compris que le numérique était incontournable pour améliorer leurs ventes. Mais, personnellement, je vois deux types d'obstacles.

D'abord, votre *business model* présente la particularité d'intégrer sur une même plateforme la vente de vos propres produits et celle des produits similaires de vos concurrents. Il s'agit d'un quasi-conflit d'intérêts qui a justifié l'ouverture d'une enquête par la Commission européenne. Il existe des cas, notamment aux États-Unis – le *Wall Street Journal* s'en est fait l'écho –, où des produits originaux d'entreprises partenaires ont été copiés par Amazon. Quelles mesures entendez-vous mettre en œuvre afin d'arrêter de telles pratiques, aussi dommageables qu'inacceptables pour ces entreprises ?

Ensuite, Amazon n'a pas signé la charte des acteurs du *e-commerce*, mais devra l'appliquer dans le cadre du règlement *Platform to business* qui entrera en vigueur en juillet prochain. Les petits commerçants, en tout cas ceux qui ne craignent pas de parler, font état de déréférencements sauvages, en l'absence de tout motif fondé en droit, accompagnés d'un blocage de leurs fonds, sans possibilité d'appel ni de dialogue. Cette situation peut être dramatique pour des entreprises dont Amazon est à la fois le principal vecteur de commercialisation et le partenaire qui leur permet d'agrandir leur zone de chalandise. Amazon peut s'avérer être un concurrent féroce et les obliger à fermer boutique. Quelle est la politique d'Amazon France à l'égard de ces pratiques anticoncurrentielles ?

M. Frédéric Duval. – Sur nos sites, plusieurs acteurs peuvent vendre le même article, par exemple des marchands tiers et Amazon. Cette situation est absolument nécessaire.

M. Franck Montaugé. – Ce n'est pas le cas que j'évoque. Je fais allusion à Fortem.

M. Frédéric Duval. – Je termine mon propos. Il est important que plusieurs acteurs puissent vendre le même article : en cas de rupture de stock, l'un complète l'autre, ce qui permet de livrer le produit au client.

Pourriez-vous préciser votre question ?

M. Franck Montaugé. – Je veux parler de la réutilisation par Amazon des données stratégiques de marchands utilisant votre plateforme.

M. Frédéric Duval. – Ces pratiques sont totalement interdites dans l'entreprise. Si nous avons vent de ce genre de cas, nous enquêtons très sérieusement en interne.

M. Franck Montaugé. – Il existe bien un cas qui est en ce moment même devant la justice aux États-Unis.

M. Frédéric Duval. – Quand cela arrive, nous faisons en sorte que cette situation cesse – je peux vous l'assurer.

Lorsque la réglementation *Platform to business* entrera en vigueur en France, nous l'appliquerons, comme toutes les entreprises.

Les relations que nous avons avec nos marchands tiers sont très bonnes. Mais il faut aussi être en mesure de contrôler l'expérience client de notre plateforme. Quelques petits

vendeurs peuvent écorner la confiance des clients, et c'est alors l'ensemble des acteurs qui en pâtit. Nous avons une discussion avec les marchands en cas de fraude ou de vente de produits illicites pour leur demander d'arrêter ces pratiques ou de mettre en place des plans d'action. À l'issue de ces procédures, qui peuvent durer plusieurs mois, nous pouvons être conduits à fermer un compte parce que les règles d'utilisation de notre *marketplace* ne sont pas respectées.

M. Franck Montaugé. – Nous avons auditionné certains de vos marchands tiers qui, du jour au lendemain, se retrouvent sans rien. Je tenais à vous faire part de la situation préoccupante dans laquelle ils peuvent être.

M. Frédéric Duval. – Je vous invite à venir à l'Amazon Academy : vous aurez devant vous des milliers d'entrepreneurs qui utilisent nos services. Ils vous diront que leurs relations avec l'entreprise sont très bonnes !

Mme Sophie Primas, présidente. – Ils ne vont pas dire le contraire s'ils sont là...

M. Frédéric Duval. – Tout le monde est invité.

Mme Dominique Estrosi Sassone. – Vous n'avez pas répondu à deux de mes questions : combien vous coûte un jour de fermeture ? Comment fonctionnent vos entrepôts dans les autres pays européens en termes d'organisation du travail ? Alors que les Allemands étaient très peu friands de commerce en ligne, la crise du coronavirus les a conduits à se tourner très majoritairement vers votre plateforme.

M. Frédéric Duval. – Je ne connais pas le coût d'une journée de fermeture. Nos services financiers procèdent actuellement à des calculs. Je regrette que nos centres soient fermés, j'espère qu'ils rouvriront le plus rapidement possible. Expédier depuis d'autres pays coûte un peu plus cher.

Amazon a des standards d'organisation, qui sont en général mondiaux. Ceux qui sont appliqués en France sont les mêmes que ceux qui régissent les centres de distribution allemands, espagnols, anglais, italiens, américains. Ces standards ne posent pas de problème dans les pays européens : l'activité des centres de distribution n'a été arrêtée dans aucun autre pays.

Le dialogue social est assez nourri chez Amazon. Depuis le début de l'épidémie, nous avons organisé 17 réunions d'information relatives à l'évaluation des risques dans les centres de distribution. L'organisation du travail et les relations sociales sont à peu près les mêmes dans tous les pays européens.

Mme Sylviane Noël. – Votre entreprise est souvent accusée de permettre à des vendeurs chinois peu scrupuleux de vendre des produits de mauvaise qualité ou, pire, des contrefaçons. Des appels à mettre fin au principe d'irresponsabilité des plateformes en ligne pour les contraindre à faire elles-mêmes le contrôle qualité des vendeurs tiers se multiplient. Êtes-vous prêt à appliquer un nouveau régime de responsabilité des places de marché en ligne, en renforçant les exigences de contrôle envers les vendeurs tiers ?

M. Marc Daunis. – Vous avez évoqué vos ambitions en matière de décarbonation de votre activité. Quel est votre impact carbone aujourd'hui ?

Lors d'une précédente audition, vous aviez estimé que l'*e-commerce* était l'allié du commerce de centre-ville. Vous aviez notamment cité l'Amazon Academy. On le sait, les spécificités locales sont importantes dans la problématique des commerces de centre-ville. Entendez-vous territorialiser votre intervention, en vous adaptant aux politiques locales ?

M. Frédéric Duval. – Madame Noël, la situation que vous décrivez montre la nécessité d'avoir un gendarme sur une place de marché. Chez Amazon, lorsque des offres sont considérées comme non valables – produits illicites, violant un brevet, dont le prix est trop élevé, etc. –, nous les supprimons. Nous avons nos propres moyens d'appréciation. Nous examinons également avec grande attention les signalements qui nous sont faits pour supprimer les offres frauduleuses.

S'agissant de l'application de nouvelles réglementations, je ne commenterai pas les projets qui sont actuellement à l'étude.

J'estime qu'il existe une complémentarité entre commerce en ligne et commerce physique. Depuis trente ans, le commerce physique a subi un certain nombre de transformations : l'avènement des hypermarchés à la périphérie des villes, puis l'arrivée des magasins thématiques, toujours en périphérie des villes. L'aménagement des centres-villes a contribué à modifier les plans de circulation, à réduire le nombre de places de parking. Le nombre de chalands a baissé, ce qui a mis les commerces de ces centres-villes en péril.

Aujourd'hui, l'*e-commerce* doit redonner de l'espoir à ces commerçants. Un magasin proche du Sénat – la papeterie Dubois, rue Soufflot – a vendu des produits en ligne *via* Amazon, ce qui lui a permis d'augmenter de plus de 5 % son chiffre d'affaires. Une entreprise peut garder son pas-de-porte tout en accédant à une zone de chalandise plus vaste, européenne.

Sur la territorialisation des activités, voulez-vous dire, monsieur Daunis, qu'un Breton pourrait acheter des produits de vendeurs bretons ?

M. Marc Daunis. – Ma question portait davantage sur votre capacité à vous adapter aux besoins des territoires, et non l'inverse. Vous pourriez nouer des partenariats, apporter des soutiens.

M. Frédéric Duval. – Amazon a un impact sur les territoires. Je prendrai l'exemple de L'artisan du cristal, maître cristallier, compagnon de France depuis 1982 : depuis qu'il s'est lancé sur Amazon Handmade, il a constaté une hausse de 30 % de son chiffre d'affaires. On peut se développer sans avoir à se déplacer, ce qui est très important pour les territoires.

Ce qui est vrai pour L'artisan du cristal l'est aussi pour la Maison Victor à Montélimar, pour la papeterie Neveu du Havre, pour l'entreprise parisienne Dodo. Grâce à l'*e-commerce*, ces entreprises peuvent développer leur commerce et accéder à une zone de chalandise européenne sans avoir à créer des réseaux complexes de distribution.

M. Marc Daunis. – *Quid* de l'impact carbone ?

M. Frédéric Duval. – Il est calculé au niveau mondial. Je n'ai pas la réponse à votre question.

Mme Catherine Procaccia. – Je ne suis pas d'accord avec Fabien Gay : heureusement que vous avez continué à livrer par d'autres canaux que les centres français de distribution, car bon nombre de personnes attendent vos produits. Comment choisissez-vous les produits de première nécessité ? Si vous reprenez vos activités en France, comment allez-vous vous organiser, alors que les produits jugés nécessaires diffèrent complètement selon les foyers et le lieu du domicile ?

Vos salariés sont pour l'instant payés, bien que vos entrepôts soient fermés. Quel sera leur sort si vous ne rouvrez pas ? Aurez-vous recours au chômage partiel ?

Mme Élisabeth Lamure. – Vous avez parlé des entreprises qui utilisent le réseau d'Amazon pour vendre leurs produits. Avez-vous noté une demande plus forte des entreprises d'accéder à votre plateforme ? Si tel est le cas, dans quelle proportion et pour quels types de produits ?

M. Frédéric Duval. – On a constaté une baisse de l'activité des entreprises. Un grand nombre de PME qui utilisent nos services ont fermé pendant la période de confinement. Les études statistiques de Foxintelligence ou SimilarWeb montrent qu'Amazon n'y a pas gagné par rapport à ses concurrents ; nous aurions même perdu six points. En se focalisant sur les activités que j'ai mentionnées – alimentaire, hygiène, nettoyage, travail et études à la maison, occupation des enfants –, nous n'avons pas privilégié une activité particulièrement rétributive.

Madame Procaccia, merci de reconnaître que nos services sont utiles. Pour déterminer les produits prioritaires, nous avons regardé ceux qui étaient le plus demandés après le confinement.

Sur les salaires, il est trop tôt pour en parler. Pour l'instant, nos salariés sont payés à 100 %. Nous allons reprendre le dialogue avec nos partenaires sociaux. J'espère que nous allons trouver une solution pour rouvrir rapidement.

Mme Sophie Primas, présidente. – Je n'ai pas très bien compris ce que vous reproche la justice sur le document unique. Pourriez-vous nous apporter davantage de précisions ?

Vous appelez de vos vœux une stratégie de complémentarité entre l'*e-commerce* et les magasins physiques, notamment de centre-ville. Comment voyez-vous le commerce dans dix ans ? Réfléchissez-vous à des services qui n'existent pas aujourd'hui ? Comment pourrait évoluer la demande des consommateurs ?

Quel est l'impact de la crise sur Amazon France et Amazon Europe en termes de chiffre d'affaires ?

M. Frédéric Duval. – La justice remet en cause non pas la façon dont nous assurons la protection de nos salariés dans nos entrepôts, mais la forme suivant laquelle nous avons associé les salariés à l'établissement de l'évaluation des risques relatifs à cette épidémie. Elle nous demande de consulter nos comités centraux et nos comités d'entreprise sur ce point.

Il est très difficile d'imaginer l'évolution du commerce dans dix ans. Ce que l'on sait, c'est que trois exigences ne changeront pas : les clients voudront toujours un large choix ; ils voudront toujours des prix bas et compétitifs – actuellement, certains s'inquiètent de leur pouvoir d'achat et d'une éventuelle inflation ; à ce titre, Amazon met à égalité l'ensemble des

consommateurs français en termes de choix et de prix ; ils voudront toujours disposer rapidement de leurs achats, soit en allant les chercher dans un magasin, soit en étant livrés par un e-commerçant comme Amazon. Nous essayons de travailler sur ces trois points invariables – le choix, le prix et la livraison rapide – plutôt que de deviner le futur.

Sur l'impact de la crise sur l'entreprise, nous sommes encore au milieu du gué. Nous ne pouvons répondre à cette question qu'au début du troisième trimestre, voire du quatrième trimestre.

Mme Sophie Primas, présidente. – Vous devez en avoir une idée en regardant votre volant d'affaires.

M. Frédéric Duval. – En février, mars et avril, il est resté stable. Il a changé dans son mix.

Mme Sophie Primas, présidente. – Les trois invariants sont donc le choix, le prix et la rapidité d'acquisition. Comment voyez-vous la répartition de la valeur ajoutée entre le producteur et le distributeur ? Le Parlement réfléchit beaucoup à cette question depuis des années. Pour que l'économie tienne, il doit y avoir de la valeur ajoutée à tous les niveaux.

Dans la relation entre un commerçant et son client, il y a un aspect conseil. Vous engagerez-vous dans cette voie ?

M. Frédéric Duval. – Je l'ai dit, 60 % de l'activité d'Amazon est réalisée par des marchands tiers, qui fixent librement le prix de leurs produits.

Mme Sophie Primas, présidente. – Vraiment ?

M. Frédéric Duval. – Oui ! Les marchands tiers sont libres de définir leurs prix et les quantités vendues.

Nous mettons en relation directe une entreprise et un client, sans intermédiaire, ce qui permet une bonne répartition de la valeur ajoutée. Nous prenons entre 12 et 15 % de la valeur de la transaction. Si l'on compare ce niveau de commission au coût que représente la succession d'intermédiaires dans d'autres filières, je peux vous assurer que le partage de la valeur ajoutée est très satisfaisant.

Sur les sites amazon.fr, les pages articles sont évaluées. Des vidéos de conseils et des pages « A + », enrichies en contenu, sont de plus en plus disponibles, ce qui donne davantage de pertinence aux produits vendus.

Par ailleurs, les meilleurs conseillers du monde sont les autres clients, qui postent sur le site des revues de produits, souvent nombreuses et très intéressantes pour les acheteurs éventuels. Ces revues apportent une véritable valeur ajoutée à la page article.

Mme Sophie Primas, présidente. – Merci, monsieur le directeur général, d'avoir accepté cette audition.

La téléconférence est close à 16 h 5.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo disponible en ligne sur le site du Sénat

Jeudi 29 avril 2020

- Présidence de Mme Sophie Primas, présidente -

**Audition de M. Philippe Varin, président de France Industrie (en
téléconférence) (sera publié ultérieurement)**

La visioconférence est ouverte à 9 h 30

Le compte rendu relatif à ce point de l'ordre du jour sera publié ultérieurement.

La téléconférence est close à 11 h 40.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

Mercredi 15 avril 2020

- Présidence de M. Christian Cambon, président -

La téléconférence est ouverte à 16 h 30.

Audition de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères (en téléconférence)

M. Christian Cambon, président. – Monsieur le ministre, je vous remercie de vous être rendu disponible pour faire ce point sur la situation internationale avec notre commission. Je veux d'abord vous remercier personnellement : vous avez accompli l'exploit d'extraire plus de 150 000 Français de 140 pays en quelques semaines. Bien des problèmes ont pu être réglés grâce à votre engagement personnel. Veuillez transmettre nos remerciements à tout le personnel diplomatique, qui, malgré les contraintes budgétaires subies, s'est montré à l'écoute des Français vivant ou séjournant à l'étranger. Nous n'oublierons pas ce moment.

Vous allez évoquer devant nous l'état du monde, qui ne s'arrange pas : le Covid-19 est une sorte d'accélérateur géostratégique de toutes les menaces à l'œuvre qui porte un coup au système multilatéral de l'après-guerre, comme en témoigne la décision dommageable du Président Trump de suspendre la contribution américaine à l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Vous nous retracerez l'action que vous menez en direction des Français à l'étranger ; vous attendez une deuxième vague de retours, depuis l'Afrique, l'Amérique latine, mais aussi l'Asie, où il y a encore beaucoup de jeunes Français.

Nous souhaitons ensuite connaître votre jugement sur la coordination européenne face à cette crise. Nous sommes par ailleurs très inquiets des conséquences sanitaires, économiques, sociales et politiques de la pandémie en Afrique, ainsi que de l'impact qu'elle peut avoir sur les régions qui connaissent déjà des crises de sécurité, que ce soit en Syrie, en Libye, en Irak, au Liban ou encore en Ukraine.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. – Je suis très heureux d'avoir cette occasion de converser avec vous. Dans cette période difficile, il est important de garder ce lien de compréhension mutuelle.

Je veux évoquer la situation des Français à l'étranger, puis celle des Français de l'étranger – la distinction est importante.

Il nous a fallu en premier lieu permettre à nos compatriotes en déplacement personnel ou professionnel de rejoindre le territoire national alors même que le trafic aérien international était de plus en plus limité et que les frontières et les aéroports de bien des pays fermaient. En dépit de situations difficiles, nous avons fait en sorte que 166 000 personnes rentrent de 140 pays différents. Il a fallu pour ce faire affréter des vols, téléphoner à des ministres, voire à des chefs d'État, mais nous sommes presque parvenus à la fin de cette étape,

même si quelques complications sont encore possibles. Je pense notamment aux jeunes qui se trouvent en Australie ou en Nouvelle-Zélande dans le cadre d'un programme vacances-travail ; du fait du confinement, ils se retrouvent parfois sans activité et sans ressources. Nous les avons invités à se manifester auprès de nos consulats et nous avons mis en place des vols à tarifs attractifs pour leur permettre de rentrer en France ; ceux qui veulent rentrer pourront le faire.

Ce rapatriement global a pu se dérouler grâce à notre bonne relation avec Air France, mais aussi à la coopération d'autres compagnies aériennes, notamment Qatar Airways et Ethiopian Airlines. Dès la semaine prochaine, ce sera une nouvelle donne. Les compagnies aériennes ont réduit considérablement leurs liaisons et se sont repliées sur un réseau squelette ; nos ressortissants encore présents à l'étranger devront donc prendre d'autres dispositions. J'apprécie en tout cas vos remerciements : notre centre de crise et les postes diplomatiques ont su faire face et accomplir leur devoir.

Concernant les Français résidant à l'étranger, nous leur avons généralement conseillé de rester sur place et de respecter les mesures de confinement prises par les autorités locales. Environ 3,5 millions de personnes sont concernées ; la crise actuelle est d'ailleurs pour elles une bonne occasion de s'inscrire au registre des Français de l'étranger tenu dans chaque consulat. Nous leur conseillons aussi de nous faire connaître leurs éventuelles vulnérabilités sanitaires. À la demande du Président de la République, nous travaillons à la mise au point d'un dispositif de soutien médical et, éventuellement, d'évacuation sanitaire, afin de les rassurer. Ce dispositif sera différent selon les pays. Dans chaque pays vulnérable, nos ambassadeurs feront connaître aux expatriés toutes les mesures susceptibles d'assurer leur protection.

Il importe que nous puissions garder notre influence dans ces pays. La sécurisation de nos concitoyens qui y résident doit par conséquent être non seulement sanitaire, mais aussi éducative et sociale. L'enseignement doit être maintenu, notamment au sein des établissements de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Nous apprécions la continuité pédagogique assurée par tous leurs enseignants restés sur place, qui ont fait montre de professionnalisme et de loyauté envers la communauté française et les autres enfants placés sous leur responsabilité. Cela aussi fait partie de l'influence de la France.

Nous nous soucions particulièrement de trois aspects de notre système éducatif à l'étranger : les bourses existantes, l'aide sociale apportée à certaines familles rencontrant aujourd'hui des difficultés, mais aussi les problèmes financiers qui touchent certains établissements. Nous allons mettre en place dans les jours qui viennent, à la demande du Président de la République, un plan d'urgence visant à apporter un soutien massif à tout le réseau et à garantir ainsi sa continuité. Nous le rendrons public dans les plus brefs délais, de même que le dispositif sanitaire ; certaines mesures requerront des traductions législatives et budgétaires.

J'en viens à la réponse européenne à la crise.

La machine a connu un léger retard à l'allumage, comme Mme von der Leyen l'a reconnu elle-même. Il y a eu du retard dans la solidarité, parce que l'ampleur de l'épidémie a surpris et désarçonné tout le monde, mais aussi parce que la santé ne fait pas partie des compétences ordinaires de l'Union européenne. Devant l'urgence, les États ont d'abord réagi en ordre dispersé. Néanmoins, ce retard a été largement rattrapé. Des actes de solidarité concrète ont vite eu lieu : nous remercions nos voisins allemands, suisses, autrichiens ou

encore luxembourgeois d'avoir pris en charge des malades français. Nous avons pu collaborer pour les rapatriements, par le biais d'un mécanisme européen de protection civile qui s'est avéré efficace. Nos instruments conjoints d'appui humanitaire et d'aide au développement ont été mobilisés.

Surtout, toutes les institutions européennes ont été au rendez-vous de la réponse économique à la crise, de la Commission à la Banque centrale européenne (BCE) et à la Banque européenne d'investissement (BEI). La BCE a très tôt procédé au rachat de 750 milliards d'euros d'actifs ; des commandes groupées d'équipements de protection ont été passées très vite. L'UE a levé des tabous et pris des décisions qui, auparavant, auraient été jugées impossibles ou irresponsables : les règles du pacte de solidarité et celles relatives aux aides d'État ont été assouplies. L'Eurogroupe de la semaine dernière a acté l'engagement de 540 milliards d'euros supplémentaires au travers de la BEI et de la mobilisation du mécanisme européen de stabilité ; l'initiative Sure aidera en outre les États à financer le chômage partiel. Cela sera complété par la mise en place du fonds de relance souhaité par la France, qui avait suscité des oppositions. Ce fonds, d'un montant d'environ 500 milliards d'euros, permettra d'engager ensemble les investissements nécessaires pour sortir de la crise économique une fois la pandémie jugulée.

Je suis convaincu que ce plan de réponse global sera validé au Conseil européen du 23 avril prochain et que cet épisode amènera l'Europe à se montrer plus pragmatique, plus réactive, plus solidaire, mais aussi plus souveraine dans ses décisions. La crise peut être un accélérateur de refondation ; elle permet en tout cas des actes que l'Union n'avait jamais osé entreprendre.

Concernant l'Afrique, je tiens d'abord à condamner avec la plus grande fermeté, comme le Président de la République ce matin, les propos humainement et moralement scandaleux que j'ai entendus sur de prétendues expérimentations qui pourraient se mener sur ce continent.

Nous considérons la situation sanitaire en Afrique sans catastrophisme, mais avec une extrême vigilance. La pandémie y est plus tardive qu'en Europe – on ne compte encore que 816 morts –, mais la vague monte et la quasi-totalité des pays est désormais touchée. On connaît la fragilité des systèmes de santé africains, les difficultés d'acheminement des médicaments, le manque de ressources et de personnel médical. Par ailleurs, les mesures de confinement peuvent avoir un effet dévastateur sur la part importante de la population qui tire ses ressources de l'économie informelle. Il est de notre devoir, en tant que bons voisins et amis, d'agir pour aider l'Afrique à faire face, mais c'est aussi dans notre intérêt. C'est un impératif sanitaire : nous devons écarter la menace d'un effet boomerang dans les prochains mois. C'est aussi un impératif sécuritaire : les terroristes ne sont pas confinés, ils continuent à frapper. Il importe donc que nous continuions à aider l'Afrique de manière très vigoureuse.

Je suis impressionné par la prise de conscience de l'enjeu par les autorités africaines, qui ont pris des mesures précoces de grande ampleur. J'ai également été frappé par la qualité de l'appel lancé par le Président de la République et relayé par de nombreux chefs d'État ou de gouvernement européens et africains : les actions proposées sont extrêmement fortes, ce doit être un grand sursaut.

Il faut soutenir et accompagner les efforts des États africains dans le domaine sanitaire. C'est pourquoi j'ai décidé de réorienter immédiatement 1,2 milliard d'euros de l'aide française au développement vers les enjeux sanitaires et alimentaires, afin de renforcer

les systèmes de soins et les capacités de détection. L'Europe a également pris des initiatives ; Mme von der Leyen a annoncé la mobilisation de 15 milliards d'euros pour les pays en difficulté. Le compte n'y est pas tout à fait pour l'Afrique, mais nous allons continuer de travailler. Nous agissons enfin en collaboration avec l'OMS et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, pour que le multilatéralisme soit présent et efficace sur le terrain. Nous avons négocié un accord particulier avec le Fonds mondial pour que 5 % des sommes qui lui ont été remises puissent aller à l'assistance technique aux États, qui pourraient alors bénéficier de son important réseau.

Le secteur scientifique africain ne doit pas non plus être négligé ; il permettra, en relation avec les antennes de l'Institut Pasteur, d'accélérer la recherche sur les vaccins, en lien avec l'Alliance globale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI) et l'OMS. Ces collaborations seront essentielles pour garantir qu'un vaccin soit disponible en Afrique, mais aussi aider à l'innovation.

La troisième priorité de notre action pour l'Afrique est l'urgence humanitaire. La restriction des transports et les fermetures de frontières engendrent des difficultés de ce point de vue. Nous allons donc mettre en place, à l'échelle européenne, un pont aérien humanitaire pour répondre à l'appel à la mobilisation lancé par le secrétaire général des Nations unies.

Enfin, le quatrième pilier de cette action est économique. Vous avez entendu l'appel relatif à la dette qu'a lancé le Président de la République en réponse aux initiatives des ministres des finances africains. Hier soir, une première étape a été franchie : les créanciers publics et privés bilatéraux se sont mis d'accord pour un premier moratoire de 20 milliards de dollars au sein du club de Paris ; le G20 a aussi validé cet accord. La Chine, devenue ces dernières années l'un des principaux créanciers des pays africains, a pris part à cet accord, ce qui représente un acte historique de sa part. Il faudra que les institutions multilatérales répondent à la même logique de manière à élargir ce dispositif ; parallèlement, conformément aux engagements du Président de la République, nous nous organiserons pour une annulation nette de la dette des pays pour lesquels cela s'avérera nécessaire. Ce qui paraissait récemment impossible se met en place ! Mentionnons aussi la mobilisation des droits de tirage spéciaux par le Fonds monétaire international.

Je veux à présent faire un tour d'horizon des crises internationales en cours. Le 23 mars, le secrétaire général des Nations unies a lancé un appel au cessez-le-feu mondial, auquel le pape François a fait écho le jour de Pâques. Malheureusement, malgré les efforts diplomatiques, les crises se poursuivent dans la violence.

Dans la région d'Idlib, au nord-ouest de la Syrie, l'accord conclu le 5 mars entre la Russie et la Turquie est toujours en vigueur, mais ni le régime de Bachar Al-Assad ni la Russie n'ont renoncé à l'ambition de reprendre leur offensive le moment voulu. Comme rien n'avance à Genève, Idlib reste une poudrière sanitaire : les personnes déplacées en particulier courent un risque énorme quand l'épidémie les atteindra. Nous travaillons à obtenir des dérogations pour que l'aide médicale et humanitaire parvienne dans cette zone.

En Libye, pendant la crise sanitaire, les combats continuent. La trêve conclue il y a trois semaines est restée lettre morte, le processus de Berlin est encalminé. Des offensives ont été lancées sur la bande côtière par le gouvernement dit « d'entente nationale », avec le soutien de la Turquie ; des villes, notamment Sabratha, ont été reprises à l'Armée nationale libyenne du maréchal Haftar. Celle-ci a riposté, les combats se poursuivent. Il faut que les causes profondes du conflit fassent enfin l'objet de négociations : un remplaçant doit être

trouvé à M. Ghassan Salamé ; on doit désarmer les milices et faire partir les mercenaires ; les ressources pétrolières doivent être justement réparties. L'embargo sur les armes doit être respecté ; c'est l'objet de l'opération Irini, qui va bientôt se mettre en œuvre et dont la France sera le plus grand contributeur.

Au Yémen, un cessez-le-feu de deux semaines a été annoncé par la coalition menée par l'Arabie saoudite, mais on relève de nombreuses violations de part et d'autre. Il est d'autant plus urgent de le faire respecter que les premiers cas de Covid-19 viennent s'ajouter au choléra dans un pays dont le système de santé est déjà dévasté. Nous soutenons les efforts de M. Martin Griffiths en la matière.

L'Irak, pour sa part, fait face à une accumulation de défis majeurs : une crise sanitaire – l'épidémie y a commencé –, une crise économique, du fait de l'effondrement des prix du pétrole, dont ce pays est très dépendant, une crise sécuritaire, liée aux tensions croissantes entre l'Iran et les États-Unis, enfin une crise politique interne, qui voit la poursuite de manifestations et une vacance institutionnelle : M. Al-Kadhimi a été chargé de former un gouvernement, mais nul ne sait s'il y parviendra. La lutte contre Daech demeure notre priorité, mais elle est entravée par la situation politique interne régionale. Il faut faire preuve d'une grande vigilance, l'organisation terroriste se réorganisant et demeurant très active, du moins dans sa propagande.

Au Liban, enfin, la crise économique et politique qui sévit depuis octobre se voit désormais aggravée par la crise sanitaire. J'ai des discussions régulières avec mon homologue libanais. Je lui transmets un message clair : au-delà des annonces du nouveau gouvernement, il faut que les actes soient au rendez-vous ; c'est indispensable pour restaurer la confiance dans les autorités politiques libanaises. Toutefois, le *statu quo* domine, les réformes urgentes ne sont pas engagées, la moitié de la population est maintenant sous le seuil de pauvreté et l'évolution économique est très préoccupante. L'arrivée du Covid-19 ne peut qu'aggraver encore la situation.

Les situations conflictuelles se poursuivent donc, ce qui rend urgente l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies d'une résolution robuste qui fixerait le cadre d'une trêve humanitaire générale pour la durée de la pandémie. Nous travaillons à cette fin depuis quelques semaines avec les membres permanents du Conseil de sécurité. Une réunion des chefs d'État de ces pays pourrait se tenir bientôt.

M. Pascal Allizard, au nom du groupe Les Républicains. – Pourriez-vous nous rappeler quelles informations ont été fournies au Quai d'Orsay par notre ambassade en Chine au sujet du Covid-19 au début de l'épidémie, à la fin de 2019 et au début de 2020 ? Comment ces informations ont-elles été exploitées ?

Des appels à la solidarité ont été lancés, mais les luttes d'influence entre puissances perdurent. Le pays d'origine de la pandémie est le premier producteur mondial d'équipements sanitaires, le deuxième contributeur d'aide au développement et le créancier principal de beaucoup de pays. Comment la France se situe-t-elle par rapport aux autres pays européens dans la gestion de la pandémie ? Vous avez convoqué l'ambassadeur de Chine. Qu'est-il ressorti, concrètement, de cet entretien ?

Concernant l'aide publique au développement, le Président de la République a annoncé l'annulation de la dette des pays les plus pauvres. Quels pays seront concernés et quel sera le coût de cette mesure pour l'Agence française de développement (AFD) ? À ce

propos, cette agence a participé au financement de l'entretien du sarcophage de Tchernobyl. Quel bilan faisons-nous de l'utilisation de ces fonds ? Des incendies semblent menacer celui-ci ; de quelles informations crédibles disposez-vous quant à cela ?

Enfin, les États-Unis suspendent leur participation au financement de l'OMS au prétexte du manque de transparence de cette organisation, qui serait dû à l'influence chinoise. Notre représentation diplomatique à Washington vous avait-elle informé de cette tendance ?

M. Michel Boutant, au nom du groupe socialiste et républicain. – L'Union européenne est à la croisée des chemins : soit elle viendra à bout du virus, soit le virus viendra à bout de l'Union ! On a assisté à une valse-hésitation entre les pays du nord et du sud de l'Europe au sujet des coronabonds, dont on a finalement compris qu'ils ne seraient pas émis. En revanche, un plan de relance de 540 milliards d'euros a été adopté. À quelles conditions l'accès à ces fonds sera-t-il soumis ? Face à l'irruption du virus en Europe, les réactions ont d'abord été nationales ; il n'y a pas eu d'unité d'action sanitaire. Si l'Europe ne se montre pas solidaire, elle aura un avenir bien sombre. Pouvez-vous nous rassurer ? Le volet social du plan de relance est-il assuré ?

Vous avez rencontré hier matin l'ambassadeur de Chine. Nous aurions bien aimé être de petites souris pour y assister ! L'activisme chinois nous donne l'impression de s'enflammer. Alors que le G20 envisage de suspendre les dettes de 76 pays, dont 40 en Afrique, la Chine continuerait impunément de leur prêter de l'argent. Y aurait-il deux poids deux mesures ? On voit bien l'influence de la Chine sur le modèle de développement de ces pays. La situation actuelle va-t-elle conduire l'Europe à modifier la manière dont elle pratique l'aide au développement ?

Enfin, je m'interroge sur les établissements publics d'enseignement français à l'étranger. Presque tous sont fermés, mais ils semblent persister à demander le paiement de frais de scolarité très élevés, alors que les familles peuvent rencontrer des difficultés financières. Qu'en est-il ? Que prévoyez-vous pour aider à la fois ces établissements et les familles ?

M. Olivier Cadic, au nom du groupe Union Centriste. – Comme Français de l'étranger, je salue, depuis mon domicile au Royaume-Uni, votre action dans ce rapatriement d'une ampleur inédite.

Vous venez d'annoncer un plan à destination du secteur éducatif. Prévoit-il d'abonder les bourses dans le cadre du programme 151 ? Avez-vous prévu un complément pour les écoles du réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger dans le cadre du programme 185 ?

Au nom de mon groupe, je vous remercie d'avoir convoqué l'ambassadeur de Chine après les propos inacceptables qu'il a tenus. Le 20 janvier, le site de l'ambassade avait déjà comparé certains parlementaires français à « des crapauds qui nous sauteraient sur le pied ». Depuis ce week-end, le site de l'ambassade affiche un texte prétendant que « les autorités taïwanaises, soutenues par plus de quatre-vingts parlementaires français dans une déclaration cosignée, ont même utilisé le mot “nègre” pour s'en prendre au directeur général de l'OMS ». Cette *fake news* illustre la situation que Rachel Mazuir et moi-même analysons dans la note *Désinformation, cyberattaques, cybermalveillance : l'autre guerre du Covid-19*, que nous remettrons demain. Nous y recommandons la mise en œuvre d'une force de réaction cyber pour lutter contre les fausses informations sanitaires et les campagnes d'influence de

certaines acteurs étrangers. Avez-vous obtenu des excuses de l'ambassadeur ? Je constate que ces propos sont toujours en ligne, avez-vous demandé leur retrait ?

Nos compatriotes qui vivent à l'étranger, notamment hors d'Europe, s'interrogent quant à la fermeture des frontières européennes annoncée par le Président de la République. Nombre d'entre eux souhaitent pouvoir rentrer pour des raisons sanitaires, mais les avions sont très peu nombreux, et ils doivent demander au consulat de leur permettre d'accéder aux rares sièges disponibles. Il en va de même s'agissant de l'approvisionnement en médicaments : il y en a peu, alors que les demandes sont massives. Le plan sanitaire que vous évoquez concerne-t-il ces compatriotes ?

Enfin, les étudiants et les jeunes actifs en volontariat international en entreprise (VIE) qui souhaitent rentrer en France depuis les États-Unis doivent s'acquitter de leur loyer, car leur bail ne peut être résilié qu'à son échéance. Mes échanges avec certains bailleurs américains m'ont indiqué que, pour rompre leur contrat de location, les intéressés doivent fournir un document consulaire attestant de la situation d'obligation dans laquelle ils se trouvent. Pourriez-vous mettre en ligne une telle attestation ?

M. Richard Yung, au nom du groupe La République En Marche. – À mon tour, je vous remercie du travail effectué pour rapatrier plus de 160 000 Français de l'étranger.

Je m'inquiète moi aussi pour le système éducatif français à l'étranger. Celui-ci doit être maintenu, mais la situation présente une difficulté : les deux tiers de ses élèves sont étrangers. Les efforts à faire doivent être mesurés à cette aune, car, sans ces élèves, il n'y aurait plus de système scolaire français à l'étranger.

Vous avez évoqué l'appel du 23 mars du secrétaire général de l'ONU, relayé par la France. Le Président de la République a déclaré que son endossement formel par les membres du Conseil de sécurité était à portée de main, mais qu'il manquait l'accord de la Russie. Peut-on espérer l'obtenir ? Est-ce bien sur cet appel que se base le projet de résolution de la France, qui demande une cessation des hostilités et une pause humanitaire et qui a été validé par les présidents chinois et américains ainsi que par le Premier ministre britannique ?

Devant nos collègues de l'Assemblée nationale, vous avez évoqué la réflexion en cours, menée par l'Alliance pour le multilatéralisme, sur la création d'une Haute Autorité mondiale de la santé, comparable au groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et travaillant avec l'OMS. Nos partenaires ont-ils accueilli favorablement cette idée ?

Enfin, j'imagine que votre conversation avec l'ambassadeur de Chine a été fraîche, mais le texte publié sur son site prétendait rétablir des faits alors qu'il ne contenait que des calomnies. Je suis un des quatre-vingts parlementaires dont il est question, et je n'ai pas souvenir d'avoir signé les propos qui nous sont prêtés. Considérez-vous que vos échanges ont été constructifs et faut-il en attendre une suite positive ?

M. Jean-Noël Guérini, au nom du groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen. – Le Président de la République n'a pas avancé de calendrier s'agissant de l'ouverture des frontières avec les pays hors de l'espace Schengen. Cela doit-il faire l'objet d'une décision commune européenne ? Quels contrôles seront mis en place ? Imposera-t-on une quarantaine à tout citoyen français de retour ? Qu'en sera-t-il des étrangers ?

Dans son intervention, le Président de la République a plaidé pour une annulation de la dette des pays africains. Comment entendez-vous négocier avec les banques et les organisations internationales pour y parvenir ? Par ailleurs, des sommes importantes vont être débloquées pour accompagner ces pays ; quels moyens de contrôle seront-ils mis en œuvre ?

La gestion de la crise par l'OMS a suscité de fortes critiques, notamment de la part des États-Unis, qui ont mis un terme à leur financement. Quel regard la France porte-t-elle sur les choix de cette organisation ?

M. Pierre Laurent, au nom du groupe communiste républicain citoyen et écologiste. – Je vous félicite à mon tour pour le succès de ce rapatriement. Il reste toutefois un point de difficulté concernant les camping-caristes français présents au Maroc. M. Lemoyne affirmait que le problème était en passe d'être réglé, mais l'inquiétude persiste parmi les personnes concernées, et le dialogue avec l'ambassade est compliqué.

La crise du multilatéralisme préexistait à la pandémie, mais celle-ci la met en exergue. À ce sujet, je suis frappé que les appels du secrétaire général de l'ONU soient si peu repris en France, le Président de la République lui-même ne les évoque pas. Ne faudrait-il pas diffuser davantage cette parole et y souscrire, d'autant plus que la décision américaine à propos de l'OMS est indécente et scandaleuse ? Il est à la mode de relayer des propos désobligeants à l'égard de l'OMS, alors qu'il faudrait la consolider, voire la réformer. Comment la France aborde-t-elle cette situation et que comptez-vous faire pour protéger cette organisation mondiale ?

Sur la dette africaine, il semble que le mouvement se confirme, mais ne faudrait-il pas compléter cet effort en réfléchissant aux codes d'investissement en Afrique, lesquels privent les pays concernés de ressources fiscales, car les entreprises internationales sont exonérées d'impôts ? Ces pays ont besoin, pour construire leurs systèmes sanitaires, que leurs recettes fiscales soient restaurées et que la coopération soit envisagée autrement.

M. Robert Lafoauly, au nom du groupe Les Indépendants – République et Territoires. – La France est présente sur tous les océans et lutte contre l'épidémie. Celle-ci va arriver avec quelques semaines de retard, mais nos territoires y feront face avec des moyens plus importants que ceux dont disposent nos voisins, avec lesquels la France demeure liée. Le rôle de notre pays est important, le Gouvernement envisage-t-il d'accueillir des malades venant de ces pays dans les hôpitaux de nos communautés ?

Un cyclone a récemment ravagé certains archipels du Pacifique, quelle aide apportez-vous au Vanuatu, un pays dont nous sommes proches et qui essaie de se reconstruire tout en se protégeant du coronavirus ?

Enfin, quelle est l'implication de la France dans le dispositif issu de l'accord Franz, qui la lie à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande pour l'aide aux archipels du Pacifique ?

M. Jean-Yves Le Drian, ministre. – Monsieur Allizard, nous avons été informés de l'épidémie en Chine par notre consul général à Wuhan au mois de janvier. Nous nous sommes alors organisés pour rapatrier nos compatriotes dans de bonnes conditions. Je souligne d'ailleurs que notre consul général et son équipe sont les seuls à être restés sur place, avec un entourage médical. Je tenais à leur rendre hommage.

Vous avez pris connaissance de mon communiqué. J'ai considéré que, dans le récit de l'ambassadeur de Chine en France, certains mots étaient inacceptables, et je le lui ai fait savoir. J'ai lu avec intérêt ce matin la réaction du ministère chinois des affaires étrangères, qui a longuement répondu en indiquant que la Chine ne fera pas de commentaires sur l'inadaptation de la réponse française à l'épidémie, qu'elle se tient aux côtés de la France face à ce défi, qu'elle a remarqué que, sous la direction du président Macron, le Gouvernement a promu des gestes barrières largement soutenus par le peuple et qui aboutissent à des résultats positifs. Il ajoute : « Nous faisons sincèrement l'éloge de cette action, nous soutenons la France dans la mise en œuvre de mesures fortes en fonction de sa propre situation, et nous avons la conviction que la France vaincra sans aucun doute l'épidémie prochainement. » Je prends acte de cette déclaration, et je n'ai pas de commentaire à faire.

Au-delà de cela, nous avons avec la Chine une relation de clarté et de fermeté. Ce pays veut établir un nouveau multilatéralisme – c'est un concept que nous partageons –, mais il a tendance à ne l'envisager que dans un seul sens. C'est un interlocuteur incontournable avec lequel nous entretenons un dialogue franc et constructif sur trois séries de sujets, liés à l'établissement de ce nouveau multilatéralisme, sur lesquels nous sommes parfois en accord et parfois en désaccord : la réciprocité économique et commerciale, le climat et la biodiversité et, enfin, la convergence entre l'initiative des nouvelles routes de la soie et la stratégie européenne de connectivité. Nous respectons la souveraineté de la Chine, celle-ci doit également respecter notre souveraineté, notre unité et notre présence européenne collective. Comme vous l'avez constaté, nous disons ce que nous pensons. En outre, nous avons des discussions très étroites sur la crise du coronavirus – je parle moi-même régulièrement avec mon homologue M. Wang Yi pour résoudre diverses questions, s'agissant, notamment, des capacités en masques.

Je n'ai pas d'information sur l'évolution de la situation à Tchernobyl et sur les incendies dans les environs du site, mais, à ma connaissance, l'aide publique au développement n'a pas servi à la construction de la centrale.

Le Président de la République a indiqué que l'effacement de la dette concernerait les pays les plus en difficulté. Nous ne les avons pas encore identifiés, mais nous avons pu très vite accélérer sur les moratoires, c'est un bon signe. La tribune publiée par les chefs d'État ou de gouvernement d'Afrique et de l'Union européenne ainsi que par les présidents de l'Union africaine et de la Commission européenne fait sens dans la perspective de l'établissement d'un nouveau type de relation entre l'Europe et l'Afrique, notamment s'agissant des dispositifs financiers et fiscaux. Il existe également des initiatives du Fonds monétaire international en faveur des droits de tirage spéciaux. Monsieur Laurent, je suis preneur de vos propositions pour permettre à ces pays de retrouver des marges fiscales.

Nous regrettons la position américaine sur l'OMS. Il est dommage que, en période de pandémie, le seul outil de coopération mondiale soit ainsi mis en difficulté. L'OMS a un rôle normatif : elle doit dire le droit international sur la santé à partir des dispositions du règlement sanitaire international (RSI), qui n'est pas contraignant. Elle a aussi un rôle d'alerte, d'information et de coordination à travers les 150 bureaux dont elle dispose dans le monde, ainsi que de formation. Sur ce plan, une académie de santé doit d'ailleurs ouvrir à Lyon. Enfin, elle est chargée de la détection et de l'assistance technique. Son fonctionnement peut être discuté : elle manque parfois de réactivité comme d'autonomie par rapport aux États, ainsi que de moyens d'alerte et de capacités normatives, mais cette situation ne relève pas de sa responsabilité, qui est limitée. La crise actuelle devrait nous conduire à revoir le rôle des grands outils existants, car il faut conforter l'OMS. La France sera au rendez-vous sur cette

question. Au-delà, il faut réfléchir à une meilleure articulation entre l’OMS, cadre général reconnu par l’ONU, et des outils comme le Fonds mondial de lutte contre le sida, le GAVI pour les vaccins ou Unitaïd pour les brevets, de sorte que chacune de ces organisations ait sa place et joue son rôle et que l’OMS puisse elle-même être mature dans l’exercice de ses fonctions.

Avec mon homologue allemand M. Heiko Maas, nous avons lancé l’année dernière une initiative en faveur du multilatéralisme afin de retrouver une nouvelle dynamique. Nous avons été suivis par soixante-dix ministres présents à l’assemblée générale de l’ONU. Demain, nous prendrons ensemble des initiatives afin que l’Alliance pour le multilatéralisme avance des propositions de réforme du système sanitaire international pour le rendre plus cohérent et dynamique. Plusieurs pays vont nous rejoindre. Nous ambitionnons ainsi de refonder un multilatéralisme en tirant les leçons de cette crise. Nous allons donc lancer ensemble cet appel avec le relais de l’Union européenne.

Monsieur Boutant, vous m’interrogez sur le rôle que la Chine aurait pu jouer en endettant certains pays africains. Aujourd’hui, Pékin contribue au moratoire, pour la première fois ; c’est un signe positif.

S’agissant de la conditionnalité du plan de relance, en matière d’accès au mécanisme européen de stabilité, mobilisé la semaine dernière par l’Eurogroupe, les normes de conditionnalité précédentes ont été supprimées. La seule condition qui subsiste est que les financements soient affectés à la crise sanitaire. Le futur plan de relance n’est pas la resucée d’un dispositif antérieur, mais découle d’une volonté d’emprunter collectivement des fonds permettant la relance de l’investissement, chacun à égalité pour assumer l’emprunt collectif et chacun faisant ses propres choix nationaux. J’espère que cette nouvelle donne ira jusqu’au bout et sera l’objet d’une décision le 23 avril, lors du prochain Conseil européen.

S’agissant de l’AEFE, nous sommes face à une triple difficulté : la première concerne les écoles, qui ne fonctionnent plus et perdent donc des recettes, ce qui est en particulier un problème pour les petits établissements qui ne sont pas à gestion directe et qui voient leur avenir remis en cause, car ils ont aussi des élèves qui ne sont pas français et qui subissent des conditions économiques difficiles ; la deuxième touche les familles de Français et inclut la question des droits de scolarité et des bourses ; la troisième, enfin, concerne l’AEFE elle-même. Tout cela fait l’objet du plan de relance. Sur les bourses, comme sur le programme 185, il y aura donc sans doute des modifications, mais je ne suis pas encore en mesure d’en parler. M. Lemoyne gère ce dossier, et le plan sera rapidement mis sur la table. Pour les familles étrangères, des aides seront prévues, car il s’agit d’un outil indispensable d’influence.

Sur les VIE jeunes actifs, je vais regarder, je n’ai pas de réponse technique à vous donner.

Monsieur Yung, depuis l’appel du 23 mars du secrétaire général de l’ONU à une trêve humanitaire, beaucoup de discussions ont été engagées par la France, parmi lesquelles des relations directes avec le Président chinois comme avec MM. Trump et Poutine. Nous espérons que le P5 porte ce point de vue au plus loin, sa réunion en vidéoconférence sera un événement politique de grande ampleur, dont nous espérons qu’il intervienne rapidement. Je me suis entretenu à ce sujet avec mon homologue chinois, M. Wang Yi.

S'agissant de la Haute Autorité mondiale de la santé, j'ai indiqué la semaine dernière combien une instance indépendante composée des meilleurs scientifiques pour identifier les menaces sur la santé humaine et animale me semblait utile. Comme le GIEC en matière de climat, elle agirait comme un interpellateur. Après la crise actuelle, nous nous interrogerons sur l'ensemble de la stratégie de santé dans le monde et nous reviendrons peut-être sur certains engagements pris juste après la Seconde Guerre mondiale. L'Alliance pour le multilatéralisme vise à aborder cette problématique. Lorsque le GIEC prend position, cela fait bouger les lignes, il faudrait qu'il en aille de même en matière de santé.

Les frontières européennes de l'espace Schengen, de l'Union et du Royaume-Uni ont été fermées. Cette décision a été prise en commun, c'est en commun que la décision de rouvrir sera prise. Ce n'est pas pour demain, l'espace européen restera fermé pendant quelque temps.

S'agissant des camping-caristes au Maroc, nous avons affrété deux bateaux pour ramener 400 véhicules. Malheureusement, il restait des places sur le second. Certaines personnes concernées qui se trouvaient à Agadir pensaient y rester, puis ont finalement considéré qu'il fallait rentrer. Il faut savoir si l'on veut rentrer ou non, car la frontière est fermée et, à chaque fois, cela requiert des autorisations. Les intéressés ne se rendent pas compte du temps que l'on passe à cela ! Je veux bien organiser un troisième voyage en bateau, mais alors il faut que ceux-ci soient présents au rendez-vous. Si vous les connaissez, monsieur Laurent, je vous remercie de le leur dire !

Avec mes homologues néo-zélandais et australien, nous sommes mobilisés sur les conséquences du cyclone Harold, qui sont notre priorité, et nous coopérons dans le cadre de l'accord Franz, ce qui ne fait l'objet d'aucune critique. S'agissant de l'assistance sanitaire, nous avons des accords avec certains pays qui permettent, si nécessaire, d'opérer des évacuations sanitaires. Un envoi de fret sanitaire est par ailleurs en cours ; il sera acheminé par Nouméa pour traiter la crise au Vanuatu.

M. Jean-Marie Bockel. – Je salue vos propos sur l'Afrique et le fait que le Président de la République y ait fait allusion hier.

Je voudrais appeler votre attention sur les pays du G5 Sahel, en parallèle avec les déclarations, cette semaine, du directeur général de l'Agence française de développement. Nous sommes dans l'après-Alliance Sahel : tout se met en place pour le redémarrage économique, là où c'est possible. Or ce redémarrage est affecté par la crise sanitaire. Il me semble toutefois que l'état d'esprit de notre partenariat avec ces pays suppose de ne pas lâcher la proie pour l'ombre. J'aimerais donc que vous nous confirmiez que nous poursuivons notre soutien au développement, à côté du nécessaire soutien sanitaire.

M. Gilbert Roger. – Pensez-vous donner le feu vert à la reprise de l'activité des restaurants, cafés, campings et autres pour la période estivale ?

M. Jean-Pierre Vial. – À côté de la situation en Afrique, que notre commission suit de près, nous sommes également préoccupés par les zones de guerre. Je voudrais évoquer la question de l'Irak, de la Syrie et du Liban, trois pays en interaction très forte.

En Syrie, après la période de guerre, la crise sanitaire vient s'ajouter à une situation économique dramatique pour la population. Les humanitaires, les ONG et même les

Églises rencontrent les plus grandes difficultés, non pas tant en raison des sanctions, qui ont été adaptées, mais surtout de la pesanteur de la position américaine.

Face à cette situation, le secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, le pape et le Président Macron ont appelé à la mobilisation du Conseil de sécurité. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est de la situation au sein du Conseil de sécurité et de la situation au Moyen-Orient, en particulier en Syrie ?

Mme Joëlle Garriaud-Maylam. – Merci, monsieur le ministre, d'avoir rapatrié nos compatriotes, mais il reste une poche de problèmes : des Français ayant adopté tout à fait légitimement des enfants en Haïti se sont rendus en Guadeloupe, mais ils n'ont pu récupérer leurs enfants, leur vol ayant été annulé. Un autre vol est ensuite parti pour la France, mais les enfants sont restés en Haïti. Il faut aider ces familles.

J'aimerais vous interroger sur Taïwan, même si je sais qu'il s'agit d'une question extrêmement difficile. La France s'honorerait de prendre une initiative diplomatique, avec le soutien des Européens, pour essayer de faire entrer Taïwan dans le cadre onusien. C'est un partenaire économique, fiable, démocratique, qui mérite notre soutien.

M. Jean-Marc Todeschini. – J'ai récemment interpellé Jean-Baptiste Lemoyne sur la question des travailleurs frontaliers. En Moselle, nous vivons l'Europe tous les jours : 19 000 frontaliers passent en Sarre quotidiennement, dont 6 000 Allemands qui habitent en France.

Depuis la fermeture des frontières, il ne subsiste que cinq points de passage. J'ai saisi Jean-Baptiste Lemoyne de cette question, j'ai également saisi l'ambassadeur d'Allemagne, qui s'est exprimé dans *Le Républicain lorrain*, mais rien ne s'améliore. Certains frontaliers sont obligés de parcourir cinquante kilomètres pour se rendre à l'un des cinq postes-frontière ouverts – et je ne dis rien du temps nécessaire pour présenter les laissez-passer...

Je sais que le traité de Schengen autorise ces fermetures de frontière. Je me permets d'intervenir de nouveau, parce que le ministre de l'intérieur allemand a annoncé la probable prolongation de cette fermeture jusqu'au mois de mai. Pour des gens qui vivent l'Europe tous les jours, pour qui l'Allemagne, c'est de l'autre côté de la rue, faire des centaines de kilomètres pour aller travailler devient invivable. Cette situation va faire monter le populisme. Je ne reviendrai pas sur les excuses qu'a dû présenter Heiko Maas après les insultes dont ont été victimes les Français au passage des frontières. C'est que l'Allemagne a déclaré le Grand Est zone à risque.

Je ne demande pas la réouverture de tous les postes-frontière – je comprends que les Allemands veuillent se protéger –, mais peut-on au moins intervenir dans le secteur de Bouzonville, par exemple, où la situation est vraiment infernale pour des gens qui veulent aller travailler en face de chez eux ?

M. Gilbert-Luc Devinaz. – Comment la crise du Covid-19 va-t-elle réinterroger le sens de l'aide publique au développement et de ses objectifs, notamment dans les programmes mis en œuvre par l'AFD ?

M. Robert del Picchia. – Je voudrais revenir sur la question de l'AEFE. En fin d'année, nous risquons de faire face à de très grandes difficultés, de nombreux parents

d'élèves étrangers décidant de retirer leurs enfants. Partout, je vois des parents inscrire leurs enfants dans des écoles locales, car les mesures prises ne leur semblent pas suffisantes pour maintenir le bon fonctionnement de l'AEFE.

André Vallini et moi-même, tous deux rapporteurs pour avis des crédits du programme « Diplomatie culturelle et d'influence », avons voulu interroger le directeur de l'AEFE. On nous a demandé d'attendre l'annonce du plan gouvernemental très important qui accorde une aide massive à l'AEFE. Voilà qui est essentiel.

Même en accordant des bourses à tous les Français de l'étranger, ce ne serait pas suffisant. Il resterait toujours la question des parents d'élèves étrangers, inquiets de l'avenir des écoles françaises. Je crois qu'il faut rassurer l'ensemble des parents au plus haut niveau, à travers une communication du ministre ou de plus haut encore.

M. Hugues Saury. – Merci, monsieur le ministre, des efforts réalisés pour rapatrier les ressortissants français ! Vous avez souligné combien cette situation avait été difficile à gérer. Or, selon les virologues et les épidémiologistes, la pandémie va probablement encore durer longtemps et connaîtra des périodes de rémission et de rebond. La situation que nous avons connue risque donc de se reproduire dans six mois ou dans un an. Quels enseignements peut-on tirer de ce qui vient de se passer pour faciliter le travail du ministère et pour sécuriser les voyages de nos compatriotes ?

Mme Hélène Conway-Mouret. – Merci de votre engagement sans faille, monsieur le ministre, et de celui de votre cabinet et de l'ensemble des équipes de nos consulats ! Nous restons mobilisés et nous attendons avec impatience les annonces à venir sur les actions concrètes que vous allez mener pour sauver l'AEFE.

Nous avons facilité les retours des Français de passage à l'étranger, mais *quid* des étrangers résidents permanents en France ?

Par ailleurs, sommes-nous en mesure d'accueillir certains membres du gouvernement de pays étrangers contaminés par le coronavirus – je pense notamment à plusieurs ministres du Burkina Faso ? Ces pays plutôt faibles ont besoin que leur gouvernement fonctionne correctement.

Mme Marie-Françoise Perol-Dumont. – Le Président de la République a parlé hier, sur RFI, de la solidarité que nous devons à l'Afrique. Il s'agit non seulement d'un devoir humanitaire, mais aussi, comme vous l'avez souligné, de notre strict intérêt, notamment pour éviter un reflux Sud-Nord de la pandémie.

Au-delà de l'aide que nous pouvons apporter dans la gestion immédiate de la crise, comment pouvons-nous aider les antennes de l'Institut Pasteur ? Lors de notre déplacement à Madagascar, nous avons pu voir la qualité du travail réalisé dans cet institut, avec des moyens limités.

Comment pouvons-nous aider les épidémiologistes africains, dont beaucoup sont de très grande qualité ? Il y a la crise et l'après-crise. Vous avez évoqué les échanges de données et de bonnes pratiques. Ne serait-il pas souhaitable de les aider également sur le plan logistique et sur celui des infrastructures. Le Président de la République a évoqué le Fonds mondial, mais ce fonds est déjà affecté à la lutte contre le VIH, contre la tuberculose et contre

le paludisme. Quels outils français, européens et internationaux pourraient être mobilisés pour penser l'après-pandémie ?

M. Bernard Cazeau. – Que pensez-vous de l'annonce d'un cessez-le-feu au Yémen ? L'Arabie saoudite souhaite-t-elle mettre un terme à ce conflit ou s'agit-il seulement de s'octroyer un peu de calme durant cette crise sanitaire ?

M. Joël Guerriau. – Vous avez évoqué le Liban. Ce pays, qui accueille plus de 2,5 millions de réfugiés, souffre économiquement depuis octobre 2019. Il s'agit d'un État en faillite qui le sera encore davantage en raison du confinement jusqu'au 15 mai. On ne peut faire de virement en direction du Liban, et les Libanais ne peuvent sortir de leurs banques plus de 100 euros par semaine. Il s'agit donc d'une situation très compliquée et qui ne peut que s'aggraver. Ils ont eu un contrôle partiel de la Banque mondiale. Comment pouvons-nous aider le Liban, pays très proche de notre culture et de nos racines ?

M. Ladislav Poniatski. – Je ne partage pas du tout votre optimisme sur l'ONU. L'appel du secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, le 23 mars dernier, a plutôt été un fiasco. Les choses ont un peu bougé dans seulement trois pays : au Yémen, où ça n'a pas très bien marché, en Syrie et en Libye. Dans le reste des zones de conflit, rien n'a changé.

Je suis très pessimiste. Tout est bloqué à l'ONU, y compris au sein des cinq membres du Conseil de sécurité. M. Trump refuse d'utiliser le terme « coronavirus », préférant parler du « virus chinois » !

Ce « truc » comme disait le général de Gaulle sert-il encore à quelque chose ?

M. Olivier Cigolotti. – Vous avez indiqué que la situation sanitaire en Afrique était contenue. Pourtant, des millions d'emplois sont d'ores et déjà menacés. Les secteurs du tourisme et du transport aérien sont particulièrement touchés. Les cours des matières premières sont en chute libre et les transferts des différentes diasporas sont en forte baisse. Ne pensez-vous pas que la récession économique de ses principaux partenaires soit le plus grand risque que court l'Afrique ?

M. Jean-Yves Le Drian, ministre. – Faute de temps, je vais tenter de répondre aux points qui me paraissent les plus centraux et sur lesquels je ne suis pas déjà intervenu.

M. del Picchia et Mme Conway-Mouret, entre autres intervenants, ont fait part de leur inquiétude pour l'AEFE si aucune initiative forte n'était prise. Je ne peux qu'adresser un message politique fort de notre volonté d'agir pour permettre à l'AEFE de tenir le coup durant cette période, d'être au service des enfants de nos ressortissants ou de parents étrangers désireux d'inscrire leurs enfants dans une école française. Nous maintiendrons l'AEFE dans ses vocations. Il ne s'agit pas du message du seul ministre des affaires étrangères, mais aussi du message du Président de la République, qui a dit les choses avec une très grande fermeté hier, sur RFI. Je tiens à vous rassurer sur notre détermination à agir.

Madame Conway-Mouret, je souhaite aider les pays africains à combattre cette pandémie, mais sur leur territoire. Nous pouvons apporter l'aide nécessaire, avec la mobilisation financière que j'ai évoquée dans mon propos introductif, pour assurer la détection, les soins et la protection. Telle est la mission de l'AFD et de l'ensemble des acteurs qui sont aujourd'hui au rendez-vous.

Monsieur Vial, la situation politique en Syrie ne bouge pas. Le comité constitutionnel syrien mis en place à Genève ne répond pas à sa vocation. Par ailleurs, la situation dans la partie nord-ouest et nord-est du pays est très difficile pour les populations de réfugiés, de déplacés, voire de prisonniers. Nous souhaitons qu'un accès humanitaire à ces zones soit possible. La France est au rendez-vous, puisque nous avons mobilisé 50 millions d'euros pour l'aide humanitaire, qui est aussi aujourd'hui l'aide sanitaire, en particulier au nord-ouest. L'évolution politique laisse entrevoir peu de perspectives positives. Encore faut-il que nous puissions aider à éviter qu'il y ait trop de drames dans les zones où se trouvent le plus de réfugiés et de déplacés.

Monsieur Bockel, le dispositif mis en place à Pau continue de fonctionner. La crise du coronavirus n'a pas empêché la tenue d'élections au Mali. Le deuxième tour aura lieu dimanche prochain. Les grands engagements du sommet de Pau, que j'avais qualifié de sommet de la gravité, de l'unité, de la clarification et de la remobilisation, continuent d'être suivis, en dépit des difficultés que rencontre le Tchad dans sa lutte contre Boko Haram. La force conjointe du G5, les actions de Barkhane, la mise en œuvre de la force Takuba et de l'action humanitaire se poursuivent. Vous faites bien de le rappeler tant on pourrait l'oublier en cette période.

Monsieur Roger, vous dire à quel moment les hôtels et restaurants pourront rouvrir n'est pas de ma compétence. Le Président de la République s'est prononcé lundi sur un agenda qui dépend aussi de l'évolution des conditions sanitaires. Nous allons mettre en place, avec Jean-Baptiste Lemoyne, un dispositif de soutien et de sauvetage pour toutes les entreprises liées au tourisme. C'est une profession qui souffre beaucoup et qu'il importe d'accompagner à travers un plan spécifique qu'annoncera le Premier ministre.

Monsieur Devinaz, l'AFD va reprogrammer des crédits pour déterminer des priorités intégrant la dimension Covid-19 et le combat contre la pandémie. Nous allons réorienter les financements.

Monsieur Saury, je ne suis pas prophète, mais il est certain que les habitudes de déplacement vont changer. J'espère qu'il n'y aura pas d'autre pandémie et que nous parviendrons à endiguer rapidement celle qui nous frappe.

Madame Perol-Dumont, je voudrais vous assurer de notre volonté majeure de voir émerger à l'échelle africaine un mécanisme de coordination scientifique de haut niveau. Il est nécessaire de s'appuyer sur les antennes de l'Institut Pasteur, mais aussi sur tous les outils scientifiques existant en Afrique pour créer ce réseau. C'est indispensable.

En France, la première victime médicale de la pandémie a été un médecin venu de Madagascar pour nous aider. Il s'agissait d'un épidémiologiste de grande qualité. Ce drame montre que les scientifiques africains peuvent aussi venir aider les médecins français dans une telle situation.

Monsieur Todeschini, j'essaierai de reparler avec mon homologue allemand de la question des travailleurs frontaliers et de la coopération avec l'Allemagne. Je sais que la situation est difficile. Je suis déjà intervenu à plusieurs reprises pour tenter d'alléger ces contraintes. J'ai bien entendu votre message, et j'essayerai de faire au mieux.

Heureusement, monsieur Poniatowski, que je me montre plus optimiste que vous. Je suis conscient des handicaps et des contraintes qui affectent l'ONU, notamment du blocage

que peut entraîner le droit de veto. C'est la raison pour laquelle nous avons créé l'Alliance pour le multilatéralisme, dont j'espère qu'elle pourra aider à modifier certains comportements au sein des Nations unies.

Après la dernière guerre mondiale, la communauté internationale s'est dotée d'outils majeurs qui ont tenu, au moins jusqu'à maintenant, avec divers succès. Le travail mené entre les États s'est avéré très positif dans différents domaines. Sans doute passerons-nous à une nouvelle étape après cette autre crise, dont on dit qu'elle a autant d'ampleur que celles qui ont suivi les guerres mondiales. Peut-être nous permettra-t-elle de tirer les leçons de nos échecs et de recomposer notre multilatéralisme. J'ai cet optimisme. Il en faut toujours pour essayer de renverser les contraintes et l'immobilisme.

Madame Garriaud-Maylam, je vous remercie d'avoir évoqué Haïti. Vous m'avez déjà parlé de cette situation très douloureuse que nous allons essayer de régler. Malheureusement, nous avons dû suspendre les adoptions en cours en raison de conditions de sécurité dégradées.

Monsieur Guerriau, la situation au Liban nous inquiète, mais nous ne pouvons nous substituer aux autorités libanaises. Un gouvernement a été constitué sur la base d'un programme de réformes. Il s'agit du point de passage obligé pour redonner confiance aux acteurs internationaux. Le Liban doit se prendre en main et poursuivre ces réformes, en particulier dans le domaine de l'électricité, de la gouvernance, de la régulation des secteurs clés, du fonctionnement de la banque centrale... Tout cela suppose de la transparence et une lutte extrêmement vigilante contre la corruption.

Par ailleurs, le Liban a fait défaut sur sa dette voilà un mois, sur décision de son gouvernement. Il est urgent que ce pays assure sa reprise en main. Je n'ignore pas la crise sanitaire liée au Covid-19. Elle est jusqu'à présent limitée, avec seulement 632 cas. Elle pèse toutefois sur l'économie et sur le système de santé libanais. Faisons tous en sorte que les Libanais prennent les décisions qu'il convient pour leur permettre de retrouver la confiance des acteurs que nous avons réunis à Paris dans le cadre du Groupe international de soutien au Liban, en décembre dernier. Nous étions tous prêts à agir pour aider le Liban à retrouver une dynamique positive. À lui de donner le signal de départ en prenant les mesures nécessaires. La période peut être opportune. Nous sommes tous très attachés, les uns et les autres, au Liban.

M. Christian Cambon, président. – Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir répondu très précisément aux questions de nos collègues. Une dernière question n'a pu vous être posée sur les résidents marocains et tunisiens qui n'arrivent pas à être rapatriés dans leur pays d'origine, leurs titres de séjour étant bloqués. Peut-être faudra-t-il, là aussi, mener une action auprès des ambassadeurs ou des gouvernements en question.

La téléconférence est close à 18 h 35.

Vendredi 17 avril 2020

- Présidence de M. Christian Cambon, président -

La téléconférence est ouverte à 10 h 00.

Audition de Mme Maryline Gygax Généro, directrice centrale du service de santé des armées (en téléconférence)

M. Christian Cambon, président. – Nous accueillons ce matin Mme Maryline Gygax Généro, médecin général des armées, directrice centrale du service de santé des armées (SSA). Je rappelle que vous êtes docteur en médecine, agrégée, que vous avez été directeur adjoint de l'hôpital d'instruction des armées (HIA) du Val-de-Grâce à Paris et que vous avez ensuite dirigé l'hôpital Bégin à Saint-Mandé. Merci de vous être rendue disponible pour faire un point sur l'engagement du SSA dans la crise sanitaire effroyable qui frappe notre pays. Je remercie également l'ensemble du SSA, qui s'est mobilisé très tôt pour accompagner les équipes civiles et hospitalières dans la lutte contre le virus.

Cela étant, ce que notre commission redoutait, à savoir la contamination des militaires déployés ou en mission, s'est malheureusement produit. Le retour du *Charles-de-Gaulle* et l'annonce d'un nombre élevé de contaminations à bord a déclenché un vif émoi et empli l'espace médiatique. On dénombrait hier 688 marins positifs, et ce alors que tous les résultats des tests n'étaient pas encore connus.

Ces contaminations auraient-elles pu être évitées, alors que les caractéristiques du virus n'étaient pas encore parfaitement connues quand les missions en cours ont commencé ? Des précautions supplémentaires auraient-elles pu être prises ? Auriez-vous pu conseiller au Gouvernement de tester l'ensemble des marins et des militaires partant en opérations extérieures (OPEX) ? À ma connaissance, les marins qui embarquent actuellement ne sont toujours pas testés. Quelle est votre position sur ces sujets ? Comment est-on parvenu aux préconisations actuelles, qui ont malheureusement entraîné des contaminations ?

Il nous faut des réponses claires, car la contamination de l'équipage de ce porte-avions constitue un terrible symbole, pour le moral de nos militaires, pour la Nation, mais aussi pour le SSA, lequel doit faire face, après des années d'attrition de ses effectifs et de fermeture d'établissements d'excellence, à une situation très difficile. Notre but est de comprendre ce qui se passe et de vous soutenir, sachant que, avant la crise, il vous manquait une centaine de médecins.

Enfin, je salue l'ouverture de l'hôpital de campagne à Mulhouse. Vous nous préciserez comment chacune des composantes du SSA a été mobilisée au service de l'opération Résilience. Êtes-vous en mesure de mener de front toutes ces missions ? Les attentes ne sont-elles pas démesurées par rapport à vos moyens ?

Merci d'avoir accepté de vous exprimer aujourd'hui. Je vous laisse maintenant la parole. Les deux rapporteurs du programme 178 vous interrogeront ensuite, puis un orateur par groupe.

Mme Maryline Gygax Généro, directrice centrale du service de santé des armées. – C'est un honneur de m'exprimer devant vous ce matin sur la gestion par le SSA de

la crise liée au Covid-19. Je tiens tout d'abord à dire que le SSA s'associe à la peine des familles et des camarades des militaires du 5^e régiment d'hélicoptères de combat (RCH), encore une fois durement éprouvé par l'accident d'hélicoptère survenu avant-hier.

Je commencerai par vous présenter les actions du SSA dans le cadre de cette pandémie causée par un virus inconnu, très contagieux, qui peut être à l'origine d'une aggravation brutale de l'état respiratoire, y compris chez des sujets jeunes, et contre lequel il n'existe aucun traitement préventif ou curatif connu à ce jour. Cette pandémie a bien évidemment une incidence directe sur la santé des armées, dont le SSA est en charge.

Le SSA est amené, en coordination étroite avec les autorités de santé publique, à déployer tout son savoir scientifique, son expertise militaire de l'exercice médical en situation d'exception, et son expérience des maladies virales émergentes. Cette expérience a été renforcée il y a quelques années par la prise en charge de deux patients atteints par le virus Ebola au sein de l'hôpital militaire Bégin et le déploiement du centre de traitement des soignants en Guinée-Conakry. Conformément à la revue stratégique de défense et de sécurité nationale de 2017, dans laquelle sont évoqués le risque d'épidémie virale à grande échelle et la mobilisation régulière du SSA et de ses capacités de recherche en pareil cas, nous avons soigneusement entraîné nos personnels et maintenu les stocks de matériels nécessaires.

J'en viens au nombre de cas de Covid-19 au sein de nos armées. La réponse à cette question n'est pas univoque, et ce pour plusieurs raisons.

Comme vous le savez, les militaires peuvent librement choisir leur médecin traitant. Aussi le SSA n'a-t-il connaissance que des données issues de la surveillance épidémiologique qu'il exerce au sein du Centre d'épidémiologie et de santé publique des armées (CESPA). Nous disposons d'un système d'information permettant la sécurisation des données de santé, baptisé OSEA, et la déclaration anonymisée, par les médecins et les infirmiers de nos antennes médicales, de survenues d'événements de santé chez des militaires. Ainsi, 61 événements font l'objet d'une surveillance épidémiologique, dont des cas de Covid-19. Bien entendu, nos médecins ne peuvent déclarer que les cas dont ils ont connaissance, ce qui suppose une consultation en milieu militaire. Les militaires en arrêt de travail qui signalent leur cas à leur commandement sont une autre source, que nous baptiserons « cas signalés », lesquels peuvent se recouper avec les cas déclarés par le SSA. Enfin, il convient de rappeler qu'une distinction doit être faite entre cas confirmés, possibles et probables, conformément aux définitions de Santé publique France, et de souligner que, selon la phase de l'épidémie et selon les catégories de personnels, la confirmation par la réalisation de tests PCR n'est pas forcément réalisée.

À ce jour, 1 450 cas confirmés et 4 480 cas probables ou possibles sont dénombrés chez les militaires des trois armées, y compris les marins du porte-avions. Le nombre de cas signalés au commandement est de 1 520, ce nombre recoupant partiellement, je le rappelle, les données du SSA. Il s'agit bien des cas cumulés depuis le début de la crise. Pour les gendarmes, les nombres sont respectivement de 120 et de 1 900. Aucun décès n'est à déplorer chez les militaires du ministère des armées, mais un civil de la défense est malheureusement décédé, ainsi qu'un militaire de la gendarmerie. À notre connaissance, 63 militaires sont ou ont été hospitalisés, dont 12 en réanimation. Pour les guéris, j'ai signé une directive rendant obligatoires les consultations à l'antenne médicale lors du retour. Au total, 972 militaires guéris ont été vus au cours des dernières semaines. Les soignants du SSA sont inclus dans les cas de militaires. En cumulé, 180 cas confirmés et 218 cas probables ou

possibles de médecins, infirmiers ou techniciens ont été dénombrés. Le nombre cumulé de soignants hospitalisés depuis la fin du mois de mars est de 14, dont 3 en réanimation.

J'en viens à l'opération « Résilience », à laquelle le SSA contribue au sein des hôpitaux militaires, mais aussi par des actions plus spécifiques, comme la mise en place de l'élément militaire de réanimation du SSA (EMR-SSA) à Mulhouse, la participation aux transferts interzonaux de patients, *via* des missions Morphée, et des évacuations hélicoptères ou maritimes sur le porte-hélicoptères amphibie (PHA) *Tonnerre*.

L'hôpital Bégin, qui est notre hôpital référent en infectiologie, a d'emblée été référencé par la santé publique comme établissement de premier niveau. Quatre autres hôpitaux (Percy à Clamart, Sainte-Anne à Toulon, Laveran à Marseille et Clermont-Tonnerre à Brest) ont été reconnus comme établissements de deuxième niveau. L'hôpital Robert-Picqué à Bordeaux est reconnu comme hôpital de rang trois. Comme leurs homologues de santé publique, ces six hôpitaux militaires ont très vite augmenté leurs capacités de réanimation. Ils ont ainsi presque triplé leur nombre de lits de réanimation, qui sont passés de 57 avant la crise à 166 actuellement, auxquels il convient d'ajouter les 30 lits de l'EMR-SSA. Parallèlement, des unités de lits permettant une prise en charge de patients Covid en médecine intensive ont été installées au sein des huit HIA – y compris ceux de Lyon et de Metz, qui n'ont plus de service de réanimation, nos anesthésistes-réanimateurs ayant été insérés chez les partenaires civils. Le SSA compte ainsi, en sus, 238 lits dédiés à la prise en charge de patients Covid hors réanimation. Depuis le début de la crise, près de 2 000 patients Covid ont été hospitalisés au sein des hôpitaux d'instruction des armées, dont 354 en réanimation. En outre, 5 000 patients Covid ont été vus en consultation. À lui seul, l'hôpital Bégin a réalisé 30 % de l'activité de réanimation liée au Covid-19 du SSA.

L'un des grands atouts du SSA est son aptitude à concevoir des unités de soutien médical des armées dans tous les environnements. Ainsi, lorsque le Président de la République a exprimé le 16 mars le souhait qu'une structure de réanimation militaire soit mise en œuvre en appui de l'hôpital de Mulhouse, nous avons conçu, équipé et déployé à partir du 21 mars l'EMR-SSA. Je souligne qu'il s'agit non pas d'un hôpital de campagne à proprement parler – ce n'est pas une structure autonome –, mais d'un authentique service de réanimation de 30 lits, sous tente, sécurisé, créé *ex nihilo* en moins d'une semaine et déployé grâce au soutien des armées. Il est destiné à accueillir des patients très infectieux, ce qui est différent de la prise en charge des blessés de guerre à laquelle nous sommes rompus. Il fonctionne en très bonne collaboration avec l'hôpital de Mulhouse, qui assure une part de son soutien logistique et technique, et en parfaite entente avec les équipes médicales de celui-ci.

Je suis fier d'indiquer que cet EMR-SSA, qui est armé par une centaine de personnels du SSA et trente personnels du régiment médical, a pris en charge à ce jour 44 patients, selon une logique de flux, puisqu'il s'agissait de ne jamais être saturé et d'être toujours en capacité d'accueillir de nouveaux malades. Au total, 11 de ces patients ont été transférés dans d'autres régions, dont deux en Allemagne ; 18 ont été transférés vers le centre hospitalier universitaire (CHU) de Mulhouse, dont 12 en hospitalisation médicale post-réanimation. On déplore deux décès.

L'EMR-SSA a accueilli tous les patients qui lui ont été proposés par le CHU de Mulhouse. Depuis une semaine environ, une des trois travées de 10 lits reste vide, ce qui permet d'envisager son démontage et sa biodécontamination avant son redéploiement ailleurs, selon les besoins qui seront exprimés par la santé publique.

Le SSA a également réalisé six missions Morphée entre le 18 mars et le 3 avril. À la demande de la ministre des armées, Morphée a été mis en alerte immédiate dès le 16 mars. Une astreinte opérationnelle permanente, avec un préavis de 24 heures, est réalisée par nos anesthésistes-réanimateurs et nos personnels. Morphée est une authentique capacité de réanimation en vol, habituellement destinée à l'évacuation de 6 blessés de guerre gravissimes sur de longues distances depuis tout théâtre d'opérations, ou de 4 blessés en réanimation et de 8 blessés moins graves. Sa dernière utilisation datait de l'Afghanistan.

Le module Morphée n'avait jamais été employé sur le territoire national, ni pour des malades hautement infectieux, ni sur les avions A330 Phénix de l'armée de l'air, ni de façon répétée. Au total, 36 malades intubés et ventilés ont été transférés vers d'autres régions, sans aucune dégradation de leur état clinique, pour soulager les services de réanimation de la région Grand-Est. Des patients en état grave ont également été évacués par les hélicoptères de l'armée de terre, armés par des équipes du SAMU ou de notre médecine des forces. Nos équipes ont également participé au transfert de patients depuis la Corse sur le PHA *Tonnerre*, ainsi qu'à certains transferts par trains sanitaires. Au total, 106 patients ont été évacués par des soignants du SSA et 28 par l'escadrille aéro-sanitaire.

L'organisation de ces missions est assez complexe, car elle nécessite de prélever dans un délai court des personnels au sein des hôpitaux militaires ou des centres médicaux des armées. Je tiens d'ailleurs à saluer la disponibilité, la réactivité et le professionnalisme des personnels du SSA, comme des armées, ainsi que les renforts que nous avons reçus, notamment de 250 élèves de nos écoles et d'une centaine de réservistes.

J'en viens maintenant au soutien spécifique des armées. Toutes les missions que je viens de décrire ont été réalisées en préservant la mission première de soutien opérationnel des armées. Actuellement, 80 équipes de médecine des forces et 101 personnels hospitaliers sont en mission opérationnelle.

Le maintien de la santé des forces armées dans le contexte de l'épidémie actuelle est un véritable défi, qui exige la mise en œuvre de toutes les aptitudes du SSA. Un des rôles majeurs du SSA est la prévention. Il s'agit de protéger les militaires individuellement et collectivement par la mise en œuvre des mesures barrières et de mesures combinées en réalisant des enquêtes autour des cas afin de repérer et de casser les chaînes de transmission, mais aussi, indirectement, de protéger les familles.

Par essence, les activités militaires sont susceptibles de se dérouler en milieu confiné, comme un bâtiment de la marine, un sous-marin ou un avion. L'entraînement militaire suppose des activités au cours desquelles il est difficile de maintenir les règles de distanciation sociale. La vie en collectivité est une des bases de la vie militaire. Ainsi, dès le début de la crise, le SSA a émis de nombreuses recommandations sur la mise en œuvre des mesures barrières et l'adaptation de la vie collective afin de permettre autant que possible une distanciation. Il a mis au point de nombreuses procédures adaptées à l'environnement des trois armées, chacune ayant ses contraintes particulières. Ces procédures ont été réfléchies, mises au point et largement diffusées, en lien étroit avec le commandement. La ministre et la secrétaire d'État ont chargé le SSA de cette prévention, ainsi que de l'évaluation de la mise en œuvre de ces recommandations. Le SSA apporte des conseils en fonction des situations locales et des données scientifiques connues. Ces conseils sont donc extrêmement évolutifs. Ce travail est réalisé en grande proximité avec le commandement. Celui-ci décide de la mise en œuvre des mesures préconisées. Pour être efficace, cette action coordonnée doit être

continue, attentive, et les mesures prises expliquées en détail aux militaires pour obtenir leur adhésion à chaque instant.

Des mesures spécifiques concernant les opérations sont également mises en œuvre, alliant par exemple une quatorzaine avant départ à la réalisation de tests PCR pour les unités très opérationnelles, parfois le port de masque dans certaines activités ou circonstances. En OPEX, des zones d'isolement ont été organisées. Un rapatriement sanitaire des formes susceptibles de s'aggraver a été prévu.

La médecine des forces s'est très vite adaptée à la situation en réorganisant les antennes médicales en circuits différenciés de prise en charge. Surtout, le déploiement d'une solution de télémédecine, aux heures ouvrables et non ouvrables, pour les militaires et leurs familles, ainsi que pour les civils de la défense, a permis d'apporter un soutien fort apprécié. Près de 1 000 téléconsultations sont réalisées chaque jour, dont 75 % en lien direct avec le Covid-19. Les psychologues du SSA participent également au soutien médico-psychologique, le périmètre de la plateforme Écoute Défense ayant été étendu au Covid.

Enfin, les chercheurs du SSA, notamment nos experts en biosécurité, sont pleinement mobilisés. Les HIA participent à des essais cliniques ou à des protocoles d'innovation.

Je reviens sur la réalisation d'enquêtes épidémiologiques par les épidémiologistes du CESPAS sur les cas de Covid-19 au sein d'unités militaires. Dans tous les cas, il s'agit de comprendre la chaîne épidémique, de réaliser des tests autant que possible, d'isoler les patients et de mettre en quatorzaine les cas contacts. C'est ce qui est en train d'être réalisé s'agissant des militaires du porte-avions.

D'après les éléments dont nous disposons hier en fin de journée, environ 500 marins présentent des symptômes. Une vingtaine d'entre eux ont été hospitalisés à l'hôpital militaire Sainte-Anne, huit d'entre eux sont placés sous oxygénothérapie et l'un est en réanimation. Au total, un peu plus de 2 300 marins sont suivis. Parmi eux, 940 ont été testés positifs au coronavirus, 645 négatifs. Nous attendons les résultats du reste des tests. Tous les marins testés positifs sont pris en charge par le SSA, ceux qui sont testés négatifs sont placés en quatorzaine en milieu militaire à Toulon ou dans les environs, sous la responsabilité de la marine nationale. Chacun des marins, qu'il soit négatif ou positif, est suivi matin et soir par des médecins et des infirmiers du SSA. Leur température est prise deux fois par jour et leur taux d'oxygène contrôlé. L'enquête épidémiologique est en cours, elle est complexe en raison du grand nombre de marins et de la promiscuité à bord, liée à la construction du bateau. Je reviendrai sur la façon de renforcer les mesures préventives.

En conclusion, le SSA répond présent à hauteur de ses moyens, lesquels ne sont pas et n'ont jamais été conçus pour répondre à des problématiques de santé publique à l'échelle de notre pays. Sa raison d'être est le soutien des armées et la satisfaction du contrat opérationnel. Vous le savez, le SSA a subi des réductions significatives de format dans les précédentes lois de programmation militaire, en même temps que les armées. Depuis, les effectifs des armées ont été renforcés, et l'actuelle loi de programmation militaire permet de stabiliser ses moyens, voire de les augmenter légèrement dans sa deuxième partie. Des conséquences devront sans nul doute être tirées à l'issue de cette crise, même s'il est encore un peu tôt pour déterminer précisément le niveau et la nature des moyens, médicaux ou matériels, qu'il conviendra de réexaminer.

Je serai également attentive à la régénération des personnels du SSA et à l'organisation qui permettra de soutenir les armées lorsqu'elles reprendront la plénitude de leurs activités. Nous sommes en train d'élaborer les prévisions en la matière, dans la mesure du possible.

M. Jean-Marie Bockel, rapporteur du programme 178. – Madame la directrice, vous menez depuis 2017 avec courage la difficile mue du service de santé des armées. Notre commission sera très attentive aux conclusions de votre enquête épidémiologique sur les marins du porte-avions. Cette contamination aurait-elle pu être évitée ? Les attentes à l'égard du SSA ne sont-elles pas démesurées ?

Votre capacité d'adaptation mérite d'être saluée, compte tenu de vos moyens modestes. Votre apport à Mulhouse a été précieux. Pourriez-vous nous en dire plus sur l'opération de démontage ? Un retour d'expérience sera intéressant.

Sera-t-il possible de procéder au dépistage systématique de nos soldats avant leur embarquement ? Nous craignons en effet d'autres mauvaises nouvelles, en particulier au sein des porte-hélicoptères. Quels moyens doivent être mis en œuvre pour limiter les risques de contamination de nos soldats, embarqués ou présents sur des théâtres extérieurs ?

Nous ne sommes ni des juges ni les médias, nous sommes à vos côtés, mais il s'agit aujourd'hui d'éviter une crise de confiance durant la crise sanitaire, mais aussi après, afin que nos armées puissent continuer d'attirer de futurs soldats.

Mme Christine Prunaud, rapporteure du programme 178. – Je tiens tout d'abord à saluer l'engagement et le dévouement sans faille du SSA, ainsi que le vôtre, madame la directrice.

Comment faites-vous face aujourd'hui au manque de personnels ? Dans quelles spécialités pose-t-il le plus de problèmes ? De quelle manière vous appuyez-vous sur les réservistes et sur les médecins libéraux que vous recrutez ? Les élèves médecins ont été inclus dans l'opération Résilience. Comment ce dispositif fonctionne-t-il ? Enfin, les infirmiers du SSA ont-ils tous les moyens, réglementaires notamment, de remplir sur le sol national les missions qu'ils effectuent en OPEX ? Devons-nous appuyer des évolutions dans ce domaine ?

Les marins contaminés du *Charles-de-Gaulle* sont-ils uniquement pris en charge par le SSA ou disposez-vous de relais dans les hôpitaux publics ?

L'appui de notre commission avait permis le gel des déflations de personnels avant que la loi de programmation militaire ne prévoie enfin une lente remontée des effectifs. Nous avons encore beaucoup de travail à faire, mais vous pouvez compter sur notre soutien.

M. Philippe Paul. – Madame la directrice, je vous remercie de votre communication complète et précise. Je voudrais revenir sur deux points qui m'inquiètent. La semaine dernière, lors de son audition, la ministre des armées a évoqué la possibilité de faire monter en puissance le SSA afin d'aider les hôpitaux civils si cela s'avérait nécessaire. Par ailleurs, elle a indiqué qu'une réflexion sur l'évolution des systèmes de santé, y compris militaires, s'imposerait après la crise. Si j'ai bien compris, votre service est déjà sous tension, n'y a-t-il pas une contradiction avec les déclarations de la ministre sur un éventuel renfort apporté par le SSA ? Sur le second point, que pouvez-vous nous dire ? Une politique plus attractive de recrutement et de fidélisation ne serait-elle pas la solution ?

Comme tous mes collègues, je suis très inquiet de la situation du *Charles-de-Gaulle*. La presse régionale bretonne se fait l'écho de la colère et de l'incompréhension qui règnent chez les familles de marins, ainsi que dans le corps médical. Hier, on évoquait 30 % de tests dont les résultats n'étaient pas encore connus. Quelle est exactement la situation sur le pétrolier-ravitailleur La Somme et dans les autres bâtiments de la marine actuellement en mer, notamment le sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) en patrouille ?

Enfin, je voudrais parler des gendarmes, une catégorie de militaires dont on parle peu. Ils sont pourtant très exposés puisqu'ils sont en contact permanent avec la population. Je crois savoir qu'ils se plaignent du manque de masques et de gel hydroalcoolique. Pouvez-vous nous apporter quelques éclaircissements ?

M. Jean-Marc Todeschini. – Madame la directrice, je veux à mon tour vous remercier du panorama que vous nous avez dressé, répondant par avance à beaucoup de nos interrogations. Lors de votre précédente audition, nous avons bien compris que le SSA manquait d'une centaine de médecins pour assurer ses missions, qui sont très importantes. En Moselle, j'ai pu apprécier leur efficacité pour évacuer des patients vers l'étranger et soulager l'hôpital de Metz-Thionville. Je rappelle que la Moselle connaît le deuxième bilan en nombre de décès après le Haut-Rhin. Comment le SSA peut-il faire face à une charge supplémentaire dans le cadre de l'opération Résilience ?

Je ne reviendrai pas sur le *Charles-de-Gaulle*, mais pouvez-vous nous préciser les mesures qui peuvent être prises dans des milieux très confinés comme les sous-marins nucléaires en cas de contamination ? Quelle est votre approche pour les militaires qui vont partir en OPEX ?

Par ailleurs, vous avez parlé de l'antenne de réanimation déployée à Mulhouse. Cette structure pourra-t-elle être déplacée si un pic se déclare ailleurs sur le territoire ?

Enfin, les moyens dévolus à la médecine tropicale et aux maladies infectieuses ont été considérablement réduits ces dernières années, d'aucuns estimant que les risques avaient disparu. Fort heureusement, le SSA ne s'est pas désinvesti de ce champ disciplinaire. J'ai pu m'en rendre compte lorsque j'étais secrétaire d'État auprès du ministre de la défense. Pouvez-vous nous parler de l'action du SSA dans ces domaines et nous donner des indications sur les enseignements qu'ont pu tirer vos services de cette crise, enseignements qui pourraient être précieux pour le pouvoir civil à l'avenir ?

M. Olivier Cigolotti. – Dans le cadre de cette crise, nos forces armées sont pleinement mobilisées. Le groupe Union Centriste s'associe totalement aux remerciements formulés par notre président. Vous l'avez dit, le combat contre le terrorisme se poursuit, notamment au Sahel. Pourriez-vous nous indiquer quelles sont les mesures d'accompagnement psychologiques et sanitaires qui sont prises pour les régiments de retour de mission en OPEX ?

Mon collègue Gilbert Roger et moi-même étions à bord du *Charles-de-Gaulle* au début du mois de février, et nous imaginons parfaitement la difficulté à mettre en œuvre de mesures barrières sur ce type de bâtiment, compte tenu de l'exiguïté, des conditions de vie, de travail. Tous les cas supposés ou avérés ont-ils pu être pris en charge à bord ? Des évacuations ont-elles été envisagées à un moment ou à un autre ?

M. Bernard Cazeau. – Je veux avant tout saluer les efforts du SSA. J'ai été particulièrement impressionné par votre action à Mulhouse. Pouvez-vous nous en dire plus sur le retour au travail des militaires infectés ou suspects de l'avoir été ?

S'agissant de la crise sur le *Charles-de-Gaulle*, nous attendons des précisions de la part du ministère. À ce stade, pouvez-vous quand même nous donner un début d'explication sur ce qui s'est passé ?

M. Raymond Vall. – Le groupe du RDSE s'associe à l'hommage rendu par le président Cambon au SSA. Avez-vous rencontré des problèmes de protection des soignants comme dans les hôpitaux civils ?

Le SSA a été profondément réformé depuis 2015. L'offre hospitalière a été mutualisée et concentrée. On explique actuellement la meilleure gestion de la crise en Allemagne par la déconcentration des moyens. Ne faudrait-il pas revenir en France sur cette logique de concentration, qui offre moins de souplesse en cas de crise ?

Mme Christine Prunaud. – Je ne pensais pas intervenir au nom du groupe CRCE. C'est une situation assez délicate en raison de ma qualité de rapporteur. Je reste néanmoins en cohérence avec mon intervention liminaire sur le SSA, que mon groupe défend à 100 %. J'espère que nous arriverons à tirer au clair ce qui s'est passé avec le *Charles-de-Gaulle*, mais nous n'avons nullement l'intention de critiquer d'emblée le SSA.

M. Joël Guerriau. – Mes questions porteront essentiellement sur les mesures de prévention et de précaution que nous devons retenir pour l'avenir.

Nous sommes bien évidemment préoccupés par ce qui s'est passé sur le *Charles-de-Gaulle*. Il y a lieu de s'inquiéter pour les navires qui n'ont pas de médecin embarqué, plus particulièrement pour certains sous-marins. Est-ce qu'il y a des mesures spécifiques pour ce type de situation ? Cela pourrait être tragique si d'aventure le commandement d'un sous-marin était touché par l'épidémie loin de nos côtes.

Les moyens prévus dans les plans de lutte contre les catastrophes nucléaires, bactériologiques ou chimiques sont-ils adaptables pour affronter une crise telle que celle que nous connaissons ?

Enfin, vous l'avez rappelé, l'opération Résilience vise à lutter contre la propagation du coronavirus. Aussi, l'armée a-t-elle les moyens et les compétences pour fabriquer des masques comme cela se fait actuellement aux États-Unis, en Australie, en Suisse, et même au Liban, un État pourtant en faillite ?

Mme Sylvie Goy-Chavent. – Mes questions portent sur les éléments militaires de réanimation, les EMR, ces hôpitaux de campagne comme celui qui a été installé à Mulhouse, d'une capacité totale de 30 lits. Comme mes collègues, je salue l'action du SSA, mais il a fallu 11 jours à compter de l'annonce du président Macron pour déployer cet EMR. J'imagine pourtant que le SSA était déjà prêt avant cette annonce.

De combien d'EMR dispose la France ? Combien de lits cela représente-t-il ?

Cette période de presque deux semaines pour les rendre opérationnels me paraît très longue. Imaginez que nous soyons victimes d'une attaque nucléaire, bactériologique ou chimique. Ne peut-on pas essayer de gagner de précieuses journées ? L'installation des EMR

dans des établissements comme des gymnases est-elle possible ? Pourrions-nous utiliser un autre type de matériel plus facile à installer ? Comment font les autres pays ?

Enfin, pour lutter contre le coronavirus, les médecins militaires français utilisent-ils le protocole de soins du professeur Raoult à base d'hydroxychloroquine ?

Mme Maryline Gygax Généro. – Sur la situation du porte-avions, qui représente un événement majeur, vous parlez d'incompréhension et d'inquiétude. En l'état de mes connaissances, le *Charles-de-Gaulle* a appareillé en janvier, c'est-à-dire au moment où l'épidémie était encore un lointain événement en Chine. Or il convient de replacer chaque étape de la prise en charge des marins du porte-avions en rapport avec la phase dans laquelle se trouvait l'épidémie, les événements qui se sont produits sur le territoire national et les données de la science.

À ce stade, je ne suis pas en mesure d'apporter des réponses très précises à vos questions, puisque l'enquête épidémiologique du SSA est en cours et qu'une enquête de commandement a été déclenchée par le chef d'état-major de la marine ; sa réalisation sera confiée à un amiral, assisté d'un inspecteur du SSA pour les questions de santé, afin qu'elle soit la plus pertinente et complète possible.

Comment garantir au commandement qu'aucune épidémie à coronavirus ne se répande au cours d'une mission ou qu'un virus ne soit pas embarqué à bord d'un bâtiment de la Marine nationale, voire pis, d'un sous-marin ?

Une garantie de niveau maximal peut être apportée au commandement en fonction des données scientifiques – et on ne les connaît pas encore toutes concernant ce virus –, du type de mission, ainsi que de la connaissance, de l'environnement, des conditions et de la durée de celle-ci, de l'existence ou non d'un confinement, des interactions potentielles avec des éléments extérieurs aux armées, enfin, des possibilités de disposer des équipements et de l'organisation nécessaires. Au titre de la prévention, que peut-on conseiller au commandement pour éviter des drames comme celui du porte-avions ?

Les mesures de protection des forces sont fondées sur les mêmes principes que celles qui s'appliquent au grand public. L'utilisation des solutions hydroalcooliques, dont l'approvisionnement a soulevé quelques difficultés au sein de la gendarmerie, est désormais possible pour toutes les unités militaires, en complément d'un lavage des mains fréquent lorsque les conditions le permettent. La distanciation sociale est plus délicate sur un porte-avions, conçu il y a une trentaine d'années, dont la conformation a pour but de se protéger contre un ennemi extérieur et non un agent infectieux interne ; les coursives étant étroites, il est quasiment impossible de ne pas se croiser. Les mesures barrières sont respectées très sérieusement, mais ne peuvent qu'être imparfaites et insuffisantes.

Par ailleurs, faut-il proposer le port permanent du masque pour tout l'équipage ? Sur ce point, les politiques évoluent en fonction des données scientifiques et de la disponibilité des masques de différentes catégories. Le ministère des armées continue à réserver les masques FFP2 aux soignants, ceux-ci se trouvant en contact rapproché avec les patients contaminés et contagieux, et à privilégier les masques chirurgicaux anti-projections dans certaines situations spécifiques. Quant aux masques alternatifs à destination du grand public, ils seront bientôt, je l'espère, largement disponibles.

J'en viens à la question des tests. Monsieur le président, vous avez évoqué l'intérêt de réaliser un dépistage systématique avant chaque mission. Compte tenu des multiples informations sur les différents tests, je concentrerai mon propos sur leur objectif préventif.

Les tests de diagnostic viral tendent à rechercher le virus et à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'aucun militaire sur le point de partir en mission n'en soit porteur. Parmi ces tests, seuls les dispositifs PCR sont actuellement possibles, mais leur protocole est lourd : il a fallu plusieurs jours pour tester l'ensemble des marins du groupe naval. En outre, ces tests, bien que fiables, peuvent révéler de faux négatifs si l'échantillon contient une quantité très faible du virus.

Au-delà de la présence du virus, ces tests pourraient-ils présenter l'intérêt d'informer les armées sur les militaires qui disposent d'anticorps, en supposant qu'une immunité en découle ? Si les tests PCR n'ont pas été réalisés avant le départ du porte-avions, c'est parce que, au mois de janvier, notre pays n'était pas encore en état d'alerte maximale concernant ce virus. De plus, avons-nous les moyens de tester toutes les unités militaires avant leur départ ? Pour le moment, les réactifs manquent partout, en France et dans le monde, pour pratiquer des tests systématiques. C'est pourquoi nous avons proposé au commandement, avant tout départ en opération, d'associer une quatorzaine, destinée à s'assurer que, en l'absence de symptômes, les militaires ne sont pas porteurs du virus, à une évaluation clinique et à des tests PCR systématiques pour les missions les plus sensibles.

Néanmoins, ayant conscience des limites de ces dispositifs, nous attendons prochainement des tests sérologiques de diagnostic rapide, utilisables avec deux gouttes de sang et lisibles en quinze minutes, afin d'y ajouter l'évaluation des militaires porteurs d'anticorps. Ce sont donc des mesures combinées qui permettent d'apporter au commandement un maximum de garanties.

Sur les questions relatives aux sous-marins nucléaires, je ne pourrai vous répondre qu'à huis clos.

J'en reviens à la situation du porte-avions et de son ravitailleur *La Somme*. La direction centrale du service de santé des armées a été alertée le 7 avril au soir de l'existence de plusieurs dizaines de cas d'infections respiratoires aiguës. En accord avec le commandement, nous avons envoyé dès le lendemain une équipe d'épidémiologistes, de médecins et d'infirmiers-préleveurs sur le *Charles-de-Gaulle* pour commencer l'enquête épidémiologique et réaliser des prélèvements sur les 60 marins symptomatiques, dont 50 se sont révélés positifs. Sur les 16 négatifs, certains ont vu leurs symptômes s'amplifier dans les jours suivants, d'où la mise en place d'une autre série de tests à l'issue de laquelle 10 cas sont devenus positifs. Nous avons aussi, le lendemain de l'alerte, évacué trois marins, plus symptomatiques ou plus à risque, vers l'hôpital militaire Sainte-Anne.

Comme je l'ai dit, l'enquête épidémiologique est en cours et l'enquête de commandement va débiter. Je peux seulement vous donner les éléments dont j'ai connaissance aujourd'hui, mais la ministre et le chef d'état-major des armées ont, comme moi, la volonté de faire preuve de transparence au fur et à mesure que des mises à jour interviendront.

M. Christian Cambon, président. – Merci de ces réponses, madame la directrice centrale. Ne pensez-vous pas que le test systématique s'impose pour nos soldats qui partent en

OPEX, notamment au Sahel, ou pour nos marins qui embarquent sur des bâtiments par définition confinés ? J'entends bien, comme le disent tous les médecins, que le test n'est pas définitif et conduit parfois à un faux négatif, mais cette solution améliorerait le moral des familles, de l'opinion publique et des militaires. Notre commission demandera ce test systématique, que le Président de la République a d'ailleurs ordonné pour tous les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Il existe suffisamment de tests pour sauvegarder la santé de nos militaires à laquelle nous sommes aussi attachés que vous.

Mme Maryline Gygax Généro. – Je suis entièrement d'accord avec vous, monsieur le président, et je sais que la ministre et le chef d'état-major des armées partagent cette position : il faut tester le maximum de militaires, la totalité si possible, avant leur départ en mission. Ce dispositif requiert certes de nombreux moyens médicaux et matériels, ainsi que des ressources humaines importantes. Nous avons commencé par les unités opérationnelles, car nos moyens nous le permettaient à ce moment-là, mais notre objectif est bien d'élargir ces tests.

Nous nourrissons de grands espoirs dans l'apparition de tests de diagnostic rapide au cours des semaines à venir, permettant de rechercher le virus par des moyens moins lourds que les écouvillonnages nasopharyngés et l'utilisation d'appareils à PCR, afin d'obtenir la confirmation de négativité, condition pour laisser partir les militaires. Plus les tests seront aisés à mettre en œuvre, plus nous les étendrons ; je m'y engage.

M. Christian Cambon, président. – La commission est à vos côtés, car il s'agit d'un élément extrêmement important. Vous avez raison d'indiquer que la situation est évolutive : on en sait plus aujourd'hui que le mois dernier. Qu'en est-il de cette lettre qu'aurait signée le médecin-chef du porte-avions en vue de diminuer les contraintes préconisées, y compris par vous-même, et qui aurait été adressée aux seules familles des marins à bord ? Est-il vrai que, au moment où des soldats étaient déjà contaminés, on prévoyait au sein du porte-avions une simplification des mesures de confinement ? De telles informations, dont je ne sais si elles sont exactes, ne risquent-elles pas de marquer l'opinion publique ? Ce point devrait être évoqué dans l'enquête de commandement. Puisque vous conseillez le Gouvernement sur la santé de nos soldats, il est très important que vous leur rappeliez que les consignes, même difficiles à tenir, doivent absolument être respectées à tous les niveaux.

Mme Maryline Gygax Généro. – Monsieur le président, je partage tout à fait votre analyse. Je ne dispose pas d'éléments précis concernant ce qui s'est passé sur le porte-avions, mais l'enquête de commandement répondra à toutes les interrogations. Les tests que je viens d'évoquer ne dispenseront jamais de l'application stricte des gestes barrières. Pour la Marine nationale, ces gestes sont recommandés dans la mesure du possible, associés au port du masque lorsque la distanciation sociale n'est pas possible. La question d'une interdiction des escales qui pourrait venir à l'esprit se heurte évidemment aux besoins de ravitaillement et à la nécessaire prise en compte du moral des marins.

Lorsque nous disposerons de tests pouvant être effectués rapidement sur un grand nombre de militaires, nous pourrons prendre des mesures de prévention plus pertinentes. C'est pourquoi j'ai demandé à l'Institut de recherche biomédicale des armées (Irba) de porter une attention extrême à ces nouveaux tests de diagnostic viral rapide, en participant éventuellement à leur mise au point, de garantir leur fiabilité et de nous en procurer dès que possible. J'insiste sur le fait que l'ensemble des mesures à prendre ne se résume pas aux seuls

tests. Par exemple, pour le *Dixmude*, actuellement en transit, le fait que la traversée ait duré 14 jours, avec une surveillance clinique stricte, permet de garantir l'absence de cas suspect à bord. À chaque escale, tout ce qui montera à bord sera décontaminé et les membres de l'équipage devant à se rendre à terre porteront un masque.

M. Christian Cambon, président. – Encore une fois, notre souci est la santé de nos forces armées, qui constituent un public prioritaire. Le confinement, qui fait partie des conditions d'emploi de ces forces, particulièrement dans la marine, ne doit pas aboutir à ce que ces hommes et ces femmes, qui risquent leur vie pour notre sécurité, soient moins bien protégés. Le fait de pratiquer un test avant de partir en mission est un signe. Il serait inadmissible que l'on envoie des militaires testés positifs au Sahel : vous imaginez les conséquences politiques dans ces pays, où la population ne porte pas toujours des sentiments très amicaux à nos soldats. Nous allons vous aider à obtenir les moyens qui paraissent nécessaires, car les militaires sont tout aussi prioritaires que d'autres catégories.

M. Jean-Marie Bockel. – Nous avons été très attentifs à vos réponses et partageons votre souci d'apporter toutes les améliorations possibles. Pourriez-vous nous faire part du retour d'expérience concernant l'EMR mis en place à Mulhouse et sa possible réutilisation ailleurs ?

Mme Christine Prunaud. – Nous aurons certainement l'occasion de vous auditionner à nouveau, car la situation évolue constamment. J'espère que nous obtiendrons très prochainement ces fameux tests que nous réclamons, pour les militaires et la population civile. Je vous remercie de votre disponibilité.

M. Jean-Marie Bockel. – Je voudrais m'associer, ainsi que l'ensemble de nos collègues, à l'hommage que vous avez rendu aux militaires du 5^e RHC encore durement frappés hier.

Mme Maryline Gyax Généro. – Je n'ai pas pu répondre à toutes les questions, mais je souhaiterais dire un dernier mot concernant l'EMR-SSA. Le SSA ne dispose pas actuellement d'hôpital de campagne. C'est prévu dans le contrat opérationnel et le budget permettant d'acquérir et de mettre en place cet hôpital de campagne au sein des établissements de ravitaillement sanitaire est en cours de discussion. L'EMR-SSA a donc été conçu et déployé en 6 jours et demi, et non 12 jours, ce qui constitue un exploit, parce que nous ne sommes entraînés que pour la prise en charge des blessés de guerre, très différente de celle de malades infectieux. L'installation sous tente, déployable rapidement, offre la solution la plus flexible. L'EMR n'est pas une structure autonome, c'est un service qui doit pouvoir s'appuyer sur un hôpital. D'autres pays ont déployé des lits de surveillance médicale dans des gymnases, mais déployer des lits de réanimation dans ce type d'enceinte ajouterait un degré supplémentaire de complexité, car il faut garantir la qualité des soins.

L'EMR-SSA est donc la structure modulaire qui correspond le mieux à ce que nous savons faire. Conçue dans un temps très court, elle a permis de garantir la qualité des soins. J'ajoute que mon homologue allemand m'a confirmé qu'il ne disposait pas d'un hôpital de campagne. Concernant le faible nombre de décès en Allemagne, je ne dispose pas à ce jour d'éléments permettant d'expliquer les écarts observés entre les différents pays.

Le désengagement progressif de l'EMR-SSA est destiné à permettre de le réutiliser ailleurs, plus ou moins complètement, en fonction des impératifs de santé publique,

y compris outre-mer : il faut biodécontaminer la structure, la reconditionner, compléter le matériel, régénérer les équipes, de façon à pouvoir la redéployer d'ici à quelques semaines.

M. Christian Cambon, président. – Je tiens à vous rendre hommage, ainsi qu'à l'ensemble des personnels du service de santé des armées, qui ont montré leur courage, leur engagement et leur compétence. Je salue également les membres de la réserve, puisqu'un certain nombre d'anciens médecins militaires ont souhaité rejoindre la force de frappe du SSA. La commission tout entière est à vos côtés pour faire en sorte que la sécurité et la santé de nos soldats soient assurées dans les mêmes conditions que celles d'autres catégories de personnels exposés, car il y va non seulement de l'image de nos forces armées, mais aussi du respect et de la reconnaissance que nous leur devons.

Nous serons donc très attentifs à ce que des moyens vous soient donnés, comme nous l'avons déjà fait lors de l'examen de la loi de programmation militaire. Cet épisode dramatique ne fait que renforcer notre volonté en ce sens.

La téléconférence est close à 11 h 30.

Lundi 20 avril 2020

- Présidence de M. Cédric Perrin, vice-président -

La téléconférence est ouverte à 14 h 35.

Audition de MM. Pierre-Marie Girard, directeur international de l'institut Pasteur, et Amadou Sall, directeur de l'institut Pasteur de Dakar, référent de l'Union africaine pour la crise du Covid-19, sur la pandémie de Covid-19 en Afrique (en téléconférence)

M. Cédric Perrin, président. – Je vous prie d'excuser le président Christian Cambon, qui est retenu.

Nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui M. Pierre-Marie Girard, directeur international de l'institut Pasteur, professeur à la faculté de médecine de la Sorbonne et chef de service des maladies infectieuses et de médecine tropicale à l'hôpital Saint-Antoine, et M. Amadou Sall, directeur de l'institut Pasteur de Dakar, où il a travaillé pendant vingt-cinq années en tant que chercheur, responsable d'unité puis directeur scientifique, avec une longue expérience de terrain notamment lors de la grave épidémie du virus Ebola en 2013-2014. M. Sall est actuellement référent de l'Union africaine pour la crise du Covid. Messieurs les directeurs, nous vous sommes reconnaissants de prendre de votre temps si précieux pour faire le point avec nous.

Chacun connaît les instituts Pasteur qui forment un réseau de trente-deux établissements, dans vingt-cinq pays, avec, pour missions, la recherche, en particulier face aux agents infectieux, la santé publique, la formation, l'innovation et le transfert technologique. Ce sont donc des acteurs incontournables dans la gestion des épidémies et la production de vaccins.

Nous nous penchons aujourd'hui sur la situation de l'Afrique face au coronavirus. Le nombre de cas y reste certes limité, en partie du fait du manque de moyens de détection : on dénombre ainsi environ 16 000 cas et 800 morts à l'échelle du continent. Par ailleurs, de

nombreux pays africains ont réagi de manière précoce et coordonnée, notamment au travers du Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies de l'Union africaine (CDC Afrique). Enfin, la mobilisation, à laquelle notre pays a contribué en première ligne, des bailleurs bilatéraux et multilatéraux et l'annonce d'un moratoire sur la dette des pays viennent apporter une bouffée d'oxygène.

Nos inquiétudes restent néanmoins très fortes sur la capacité du continent à faire face à l'épidémie. Très peu de respirateurs et de lits de réanimation seraient actuellement disponibles dans les pays les plus fragiles. De nombreux États n'ont pas les moyens d'augmenter massivement leurs dépenses de santé et risquent de se trouver rapidement à bout de souffle financièrement, ce qui pourrait aussi avoir des conséquences néfastes sur la lutte contre les autres maladies graves. Nous redoutons également les obstacles à la stratégie de confinement.

Dans ce contexte, nous aimerions vous entendre à la fois sur le rôle des instituts Pasteur sur le continent, sur les moyens mobilisés par la France pour aider les systèmes de santé en Afrique, et sur les actions spécifiquement mises en place par l'institut Pasteur de Dakar pour répondre à la crise et leur articulation avec les plans mis en œuvre par l'Union africaine.

Je laisse la parole à M. Girard puis à M. Sall pour une intervention liminaire, avant de solliciter nos deux rapporteurs de l'aide publique au développement, M. Jean-Pierre Vial et Mme Marie-Françoise Perol-Dumont. Je laisserai MM. les directeurs leur répondre, avant de donner la parole à un orateur par groupe politique.

M. Pierre-Marie Girard, directeur international de l'institut Pasteur. – Je remercie votre commission de se pencher sur la situation africaine en cette période difficile. Le réseau des instituts Pasteur compte trente-deux instituts, sur les cinq continents. L'institut Pasteur de Paris est connu pour sa mission de recherche, mais il anime aussi le réseau des instituts, qu'ils soient en métropole, dans les outre-mer ou à l'étranger, singulièrement en Afrique où l'on compte dix instituts si l'on inclut celui de Madagascar.

Ces instituts sont très divers, et certains sont axés vers des missions de très haute technologie, comme ceux de Hong Kong ou de Shanghai. La force du réseau est de faire travailler ensemble ces entités. Le partage des actions et la solidarité entre les instituts sont des valeurs fondatrices du réseau.

En Afrique, les instituts se trouvent dans les trois pays du Maghreb – Maroc, Algérie, Tunisie –, au Sénégal, en Guinée, au Niger, en Côte d'Ivoire, au Cameroun, en République centrafricaine et à Madagascar. Chaque institut a une mission de recherche et des activités de santé publique, c'est-à-dire des actions menées pour protéger les populations, en agissant sur la santé, en préparant l'éventuelle survenance d'épidémies et en étant présent lorsque malheureusement elles se développent. La formation est également importante : il n'y a pas de recherche sans formation, et vice-versa. Certains instituts mènent également des travaux importants dans le domaine de l'innovation et des transferts technologiques.

Les instituts Pasteur sont des établissements nationaux autonomes, qui, sous des structures juridiques variables, appartiennent au pays dans lesquels ils sont situés. Très bien insérés dans le tissu international, ils sont souvent des centres de référence pour leur pays, et des centres de collaboration pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), auprès de laquelle le réseau est représenté.

L'institut Pasteur en France est une fondation privée, qui a des liens étroits avec les établissements de recherche publics. Un appui important est apporté par le ministère de la recherche et par celui de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Amadou Sall, directeur de l'institut Pasteur de Dakar. – Je vous remercie d'avoir invité l'institut Pasteur à évoquer le sujet de l'épidémie du Covid.

Les instituts Pasteur en Afrique sont l'exemple d'une coopération réussie, c'est-à-dire durable : plusieurs instituts sont centenaires. Ils ont permis de faire émerger une élite locale scientifique, ce qui a contribué à renforcer les compétences sur le continent, particulièrement en Afrique francophone. Grâce à leurs plateaux techniques, ils sont le « réceptacle » d'une diaspora formée à l'étranger. Ils ont contribué à la mise en place progressive d'un écosystème important pour le niveau local : par exemple, l'institut Pasteur de Dakar a, dans les domaines des services, de la production de vaccins, de la recherche et de la formation, permis l'émergence d'un écosystème unique qui permet de lutter contre les épidémies et d'apporter une aide au système de santé du pays. Leur démarche repose toujours sur une priorité locale.

Les instituts ont obtenu des résultats scientifiques majeurs, comme la mise au point de vaccins encore utiles aujourd'hui. Ils jouent un rôle majeur dans le cadre de l'épidémie. L'institut de Dakar s'est vu confier, au travers de trois institutions – le CDC Afrique, l'OMS, l'Organisation ouest-africaine de la santé –, une mission régionale d'appui à un certain nombre de laboratoires d'autres pays. Durant la phase de préparation de l'épidémie, seuls deux laboratoires pouvaient faire le diagnostic du Covid-19. Nous avons organisé des sessions de formation, qui ont permis de doter une quarantaine de pays, dont vingt-cinq par l'institut Pasteur de Dakar, de cette compétence, grâce à la formation et à la fourniture de tests.

La stratégie adoptée est de chercher à détecter la plupart des cas et à assurer leur suivi, ainsi que celui des personnes avec lesquelles ils ont été en contact. Il faut s'organiser pour que l'extension de l'épidémie reste dans la limite des capacités des systèmes de santé. Les instituts Pasteur jouent ainsi un rôle important non seulement par leur capacité de diagnostic, mais aussi par leur rôle dans l'investigation des cas, la recherche, la communication et la compréhension des canaux de transmission.

La recherche est vraiment essentielle. Les travaux de l'institut Pasteur de Dakar devraient permettre de mettre en place rapidement des outils de diagnostic, grâce à un programme lancé il y a un an. Le travail en réseau des instituts Pasteur permet de suivre l'évolution du virus. Aujourd'hui, très peu de molécules permettent de lutter contre l'épidémie ; un certain nombre de protocoles sont en phase d'évaluation.

Nous procédons également au partage d'informations, ce qui a permis de préparer une majorité des instituts Pasteur à l'épidémie dès la fin du mois de janvier dernier.

Les instituts jouent un rôle important d'expertise aux niveaux africain et mondial. Dans le cadre du programme de gestion des situations d'urgence de l'OMS, les instituts Pasteur participent aux travaux d'un groupe de conseillers, notamment pour évoquer les pratiques comme le port du masque.

La situation en Afrique est différenciée. La plupart des pays ne sont pas extrêmement touchés. La mortalité, à part en Afrique du Sud, est plutôt limitée. Des stratégies diverses sont appliquées face à cette épidémie.

L'Afrique est confrontée à un problème majeur d'approvisionnement, notamment pour les réactifs, en raison des tensions mondiales, ce qui pourrait avoir des conséquences importantes sur l'évolution de l'épidémie. Or il faut pouvoir faire les tests, organiser la distanciation sociale.

Je veux conclure sur le rôle que pourrait jouer la France dans le cadre de cette épidémie. L'Agence française de développement (AFD) apporte déjà un appui au continent africain, mais il faudrait aller plus loin. Un certain nombre de pays ne peuvent plus faire de tests, car ceux-ci ne sont pas accessibles pour des raisons soit financières soit d'approvisionnement.

Par ailleurs, l'impact économique de l'épidémie est énorme. Selon les scénarios les plus pessimistes, on parle d'un recul de 8 % de la croissance. Un plaidoyer comme celui de M. Macron auprès du G20 pour alléger ou annuler certaines dettes me paraît très important.

Enfin, il faut soutenir la recherche. Les instituts Pasteur ont une forte capacité d'adaptation, grâce à leurs outils de recherche, pour lutter contre le Covid, mais également contre de futures épidémies.

M. Jean-Pierre Vial, rapporteur de la mission « Aide publique au développement ». – Je vous remercie de vos présentations, messieurs les directeurs. Nous avons visité, dans le cadre de notre mission, l'institut Pasteur de Madagascar à la fin de l'année 2019. Je concentrerai mon propos sur l'aspect institutionnel.

Que pensez-vous de la coordination entre les différentes institutions chargées de la santé en Afrique et de son efficacité ? Je pense au Centre africain de prévention des maladies de l'Union africaine, aux organisations sous-régionales comme l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS), à l'OMS, à la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI) – *Coalition for Epidemic Preparedness Innovations*.

Le 15 avril dernier, la France et dix-sept pays africains et européens ont signé une tribune commune appelant à l'inclusion de l'Afrique dans la stratégie globale de lutte contre le virus : que pensez-vous de la création d'un mécanisme panafricain de coopération scientifique et politique ?

Par ailleurs, l'Union européenne a annoncé qu'elle débloquait 15 milliards d'euros pour soutenir les pays qui en ont le plus besoin. Le Fonds mondial, l'alliance GAVI, Unitaid se mobilisent : la réponse internationale est-elle assez forte ?

Si la recherche a besoin d'être confortée et coordonnée dans les politiques publiques des pays africains, elle peut compter sur les partenariats extérieurs. La France vient de décider une aide de 1,2 milliard d'euros. L'AFD, qui est chargée de gérer cette aide, vient de signer une convention avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) de 1,5 million d'euros. Ce projet est-il à la hauteur ? Peut-il se conjuguer avec les autres acteurs français ?

Il y a à peine sept mois, en septembre dernier, l'institut Pasteur et la Fondation Mérieux, elle aussi très investie en Afrique, ont annoncé une alliance « pour renforcer les

« systèmes de santé publique des pays à ressources limitées et la préparation à la réponse aux épidémies face à une menace infectieuse qui prend de nouvelles formes » : c'était prémonitoire !

Je ne cite que ces acteurs impliqués dans la recherche, mais je pourrais aussi évoquer les nombreux autres qui se sont fortement mobilisés sur le terrain.

La mobilisation des moyens et de l'aide décidée par la France peut-elle être amplifiée et dans quelle direction doit-elle être orientée ?

Les prestations localement offertes par les institutions telles que l'institut Pasteur sont-elles suffisamment accessibles en termes de coût pour les populations locales ? En cas d'épidémie, les prestations sont-elles gratuites et comment en sont assurés les financements dans la période actuelle ?

Mme Marie-Françoise Perol-Dumont, rapporteur de la mission « Aide publique au développement ». – Je veux dire tout l'intérêt que nous avons porté, avec Jean-Pierre Vial, à la visite de l'institut Pasteur de Madagascar. Nous avons pu apprécier la qualité des dispositifs de recherche fondamentale et appliquée et constater *de visu* les politiques de santé publique menées. Nous n'imaginions pas qu'une telle pandémie surviendrait et que vous seriez en première ligne. Merci pour votre action.

Vous avez présenté l'action des instituts Pasteur dans le monde, l'autonomie de chacun et le travail en réseau. Vous avez évoqué les différentes aides apportées par la France. À Madagascar, nous avons été alertés sur le fait que le ministère des affaires étrangères avait diminué le nombre de postes mis à disposition. Nous avons relayé cette inquiétude auprès du ministre.

Pensez-vous que les pays africains aient pris la mesure de la crise et aient répondu en conséquence ? Le Sénégal a, par exemple, réagi activement. Néanmoins, les mesures sanitaires diffèrent. Les gouvernements africains peuvent-ils et doivent-ils travailler à davantage d'homogénéité à l'échelle du continent, notamment par l'utilisation du travail effectué en réseau par les instituts Pasteur ?

La prévention, les gestes barrières, le confinement, la distanciation sociale demeurent des éléments clés dans la lutte contre le virus. Lorsqu'on connaît les conditions de surpeuplement qui prévalent dans certains pays et que l'on sait que, dans plusieurs pays, les forces de l'ordre ont tiré sur la population pour faire respecter le confinement, comment permettre une meilleure prise de conscience des populations ?

L'épidémie du virus Ebola a-t-elle préparé le continent à l'épidémie actuelle ? A-t-elle eu des effets en termes de structures permanentes ou temporaires de crise, de plateformes de coordination, de support aux engagements communautaires, de partage d'informations et de bonnes pratiques ?

Le nombre de cas recensés en Afrique est aujourd'hui relativement modéré, même s'il est variable selon les pays. Il ne s'agit que des cas qui ont pu être détectés, et non des cas réels. Certains médecins estiment que les traitements antipaludiques, utilisés plus largement en Afrique qu'ailleurs, jouent un rôle préventif. Qu'en pensez-vous ?

S'agissant du diagnostic, quels sont les outils actuellement développés ? Vous avez fait référence à la difficulté de vous procurer des réactifs ; la France n'échappe pas non plus à ce problème. Dans ce contexte, quelle aide attendez-vous de notre pays ?

M. Amadou Sall. – La coordination entre les différentes institutions a connu une amélioration salubre.

Le CDC Afrique, qui est le bras armé de l'Union africaine, a permis d'améliorer la coordination dans différents domaines. Avec l'OMS, la dynamique a été plus lente à se mettre en place. Dans certains domaines, cela marche bien ; dans d'autres, la situation est perfectible. On peut relever que la crise a conduit les différentes institutions à travailler de façon solidaire.

S'agissant de l'inclusion de l'Afrique, les chefs d'État et les ministres de la santé ont décidé de parler d'une seule voix. Le président Sall fait partie des leaders qui prônent cette démarche, avec le président Macron et d'autres. L'Afrique n'a pas les moyens de se retrouver au milieu d'une compétition internationale pour trouver des réactifs...

Le partenariat avec l'Union européenne, avec l'AFD, est important. Mais il faut mener une réflexion de plus long terme. Il importe de trouver des solutions locales, notamment dans le secteur de l'industrie du vaccin. Sans capacités locales, nous aurons toujours des problèmes d'approvisionnement.

Le retrait du ministère des affaires étrangères a conduit à une baisse de 50 % de l'aide apportée à l'Institut Pasteur de Dakar. Cela peut poser des problèmes en termes de viabilité financière de nos institutions.

La question du surpeuplement et de la distanciation sociale a été évoquée. Je veux saluer l'engagement communautaire qui a permis de s'adapter. Au Sénégal, les mesures draconiennes qui ont été prises ont été bien reçues grâce aux leaders d'opinion, lesquels ont joué un rôle dans l'annulation des rassemblements publics. La notion de surpeuplement ne peut pas être présentée comme un obstacle, car, en écoutant les communautés, on trouve des solutions. On ne peut pas faire de copier-coller des mesures prises en Asie ou en Europe: cela ne marcherait pas.

L'épidémie Ebola a permis à l'Afrique de se doter de structures. Par exemple, les centres d'urgence sanitaire au Sénégal, qui sont le bras opérationnel du ministère de la santé, ont été créés à la suite de cette épidémie.

S'agissant des diagnostics, une aide serait importante. Les capacités de production ne sont pas suffisantes en Afrique.

M. Pierre-Marie Girard. – En matière de recherche, les partenariats sont bel et bien essentiels, en particulier pour faire face aux adaptations du virus. C'est précisément le sens du réseau des instituts Pasteur. Certains résultats épidémiologiques peuvent certes être exportés, mais l'expertise locale a toute son importance. La recherche fondamentale est également menée sur place, en Afrique, grâce à diverses technologies transférables sur le terrain. Ainsi, l'institut Pasteur de Hong Kong a pu développer un test moléculaire et le mettre rapidement à disposition de l'ensemble des instituts Pasteur.

Ces instituts ont également un très fort engagement régional, notamment celui de Dakar : les apports de technologies et de connaissances doivent être partagés avec les pays où ne se trouve pas d'institut Pasteur. C'est précisément ce que nous avons fait pour les tests.

Le rôle de l'AFD est important. Sa mobilisation a été particulièrement rapide. Au titre des aides exceptionnelles, deux types de fonds ont été annoncés, l'enveloppe de 1,2 milliard d'euros comprenant à la fois des subventions, à hauteur de 150 millions d'euros, et des prêts à long terme, qui permettront de soutenir bien des pays.

Est-ce suffisant ? Clairement non. Mais il est difficile de prédire le montant nécessaire. En Afrique, l'épidémie monte plus lentement qu'ailleurs. Certains redoutent une catastrophe sanitaire. Divers facteurs, en particulier démographiques, doivent être pris en compte : le pourcentage de personnes âgées est moins élevé sur le continent, ce qui pourrait entraîner une protection relative. Cela étant, d'autres facteurs de comorbidité sont assez forts sur ce continent – diabète, hypertension artérielle, maladies cardiovasculaires et pulmonaires. Les prévisions sont donc extrêmement difficiles à établir.

Une première tranche de financements a été débloquée par la France. Nous lui sommes tous reconnaissants ; en Afrique de l'Ouest, au Maghreb, à Madagascar, le soutien apporté aux instituts Pasteur permettra de répondre aux demandes exprimées, mais tout à fait partiellement, pour faire face aux ruptures de stock et assurer la formation continue. En résumé, la mobilisation doit être amplifiée et adaptée selon l'évolution de l'épidémie.

Les principaux financeurs étatiques français sont, actuellement, l'AFD et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Le retrait du ministère se traduit effectivement par des chiffres cruels : l'ensemble du réseau dénombrait vingt-quatre experts techniques internationaux (ETI), travaillant notamment en Asie. En l'espace de deux ou trois ans, ces effectifs ont été réduits à six. Or l'expertise partagée passe par ces chercheurs, comme par les gestionnaires, ou encore par les directeurs d'institut. Nous espérons vivement que ces pertes d'ETI seront compensées, afin que nous puissions mettre en œuvre une réelle collaboration.

Comment les gestes barrières déclinés en Europe peuvent-ils être appliqués en Afrique, notamment dans des communautés placées dans des situations particulièrement précaires ? C'est une question clé. L'expérience d'Ebola a permis de dresser ce constat : il ne faut surtout pas imposer des mesures qui, en touchant à des questions aussi sensibles que les processus funéraires, dramatisent encore le drame. Il est essentiel de travailler avec les communautés ; tout ce qui a trait aux comportements doit être accepté, adopté et adapté. Il ne faut surtout pas plaquer les pratiques des pays occidentaux. D'ailleurs, les projets financés par l'AFD et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères comprennent un volet de sciences sociales, afin de travailler sur les représentations de la maladie, d'adapter les discours de prévention et de rendre les mesures plus acceptables.

La question des antipaludiques est assez envahissante. La chloroquine, dont on a sans doute trop parlé, et de manière hâtive, a été très utilisée en un temps ; mais, aujourd'hui, elle est assez peu employée en Afrique de l'Ouest. Le fait qu'elle ait retardé l'épidémie nous paraît hautement improbable. L'explication doit sans doute être cherchée ailleurs.

C'est sur les réactifs que se porte, actuellement, l'attention la plus forte. Il s'agit d'un enjeu logistique au sens large. Les gouvernements vont devoir gérer la pénurie. En parallèle, une solidarité internationale est indispensable. Il est essentiel de ne pas oublier l'Afrique : certes, les prévisions sont difficiles à établir, mais les courbes des différents pays laissent présager une situation grave. L'OMS a d'ailleurs tiré la sonnette d'alarme.

Le plus difficile à mesurer, c'est la fréquence des cas graves. On en observe d'ores et déjà. Leur incidence sera-t-elle plus faible que dans d'autres pays ? La prise en charge médicale, notamment clinique, devrait poser plus de difficultés qu'ailleurs, d'où l'enjeu de l'appui en technique médicale et en matériel, en particulier pour la réanimation. La solidarité doit s'exprimer par tous les moyens possibles – soutien logistique, mise à disposition de matériels de protection et de matériels médicaux. Gardons-nous des égoïsmes nationaux.

M. Édouard Courtial. – Messieurs les directeurs, votre audition est précieuse, du fait de votre positionnement géographique et scientifique. Au sein d'un réseau mondial de trente-deux instituts, vous disposez d'une expérience tout à fait unique de la géopolitique des pandémies. Les grandes ambitions des instituts Pasteur sont détaillées dans le dernier plan stratégique en date, couvrant la période 2019-2023 : recherche biomédicale, élaboration de politiques de santé publique dans le monde, formation, prévention. Schématiquement, vous avez 133 unités de recherche, un pied en Chine et dix en Afrique.

Monsieur Girard, à ce titre, je m'interroge sur le fonctionnement institutionnel du réseau. Quels ont été, en janvier dernier, les retours de l'institut Pasteur de Shanghai, lequel reste soumis au droit national chinois ? Quels sont vos liens avec l'OMS ? Je pense en particulier à la question des délais d'alerte lors de pandémies. Au sujet du SARS-CoV-2, disposez-vous d'une forme de *benchmarking* international ou d'un premier mémento des actions les plus efficaces selon les zones géographiques et les populations ?

En outre, le 29 février dernier sur RFI, vous vous inquiétiez du faible nombre de cas recensés en Afrique. Qu'en est-il aujourd'hui ? Le continent tout entier est inclus dans les nouvelles routes de la soie chinoises, qui s'étendent aux domaines scientifiques et médicaux. Y a-t-il des équivalents chinois de l'institut Pasteur en Afrique ? Que pensez-vous de l'aide chinoise déployée, par exemple, auprès de l'Union africaine ? Face à cette pandémie, certains traitements sont-ils aujourd'hui utilisés en Afrique ? Et, si oui, quels en sont les fournisseurs ?

M. Gilbert-Luc Devinaz. – L'état des lieux de l'épidémie en Afrique évolue au rythme des dépêches. Pour autant, avec 17 000 cas et 911 décès recensés, le continent semble moins touché que l'Europe ou l'Asie. La situation s'explique-t-elle par un effet retard, dû à la moindre insertion de ce continent dans les échanges mondiaux ? Aux difficultés de collecter les données en déterminant la cause des décès ? Ou encore à la spécificité du climat, qui expliquerait une moindre exposition ? Selon le professeur Raoult, l'usage courant de traitements antipaludiques offre une protection relative. Né à Dakar, il affirme : « en Afrique, la chloroquine, on en a tous bouffé quand on était gosse. » Mais, si tant est que cet effet existe, perdure-t-il tout au long de la vie ? En résumé, quelle évolution peut-on attendre pour cette pandémie ? Quel sera son effet sur les 25 millions de personnes réfugiées ou déplacées en Afrique ?

De quels moyens disposent, de leur côté, les instituts Pasteur face à cette crise ? On peut effectivement décentraliser la recherche, mais il faut aussi la coordonner. Comment fonctionne la coopération entre États ? Où en sont vos recherches sur le vaccin ? Les personnes ayant contracté le Covid-19 sont-elles immunisées, et si oui pour combien de temps ? Dans certains quartiers de nos grandes villes, on observe divers problèmes pour faire respecter les gestes barrières et le confinement. Qu'en est-il en Afrique, dans les quartiers insalubres et *a fortiori* dans les bidonvilles ? Comment les médecins et les autorités luttent-ils contre la désinformation massive, en particulier sur les réseaux sociaux ? Enfin, comme l'a souligné Mme Perol-Dumont, l'Afrique a malheureusement l'habitude des épidémies.

L'expérience d'Ebola pourrait-elle, paradoxalement, aider le continent à mieux faire face au Covid-19 ?

M. Olivier Cadic. – J'ai pu visiter l'institut Pasteur de Hong Kong, qui se consacre à la prévention et au traitement des maladies infectieuses, et rencontrer son codirecteur, M. Malik Peiris, dont les contributions scientifiques se sont révélées majeures, qu'il s'agisse de la mise au point d'un test permettant de détecter le SARS ou de ses études sur les souches mutantes du virus H5N1. Lors de ma venue, il y a deux ans, les scientifiques s'inquiétaient d'une mutation du virus de la grippe aviaire, qui ferait des millions de victimes ; et M. Peiris s'alarmait, comme moi, des marchés d'animaux vivants en Chine.

Jean-Yves Le Drian a déclaré que la France allait proposer un dispositif de soutien sanitaire à chaque communauté française dans les pays les plus exposés à la pandémie. Il prépare une liste d'États prioritaires. D'après vous, quels sont les pays africains qui devraient y figurer ? Nombre de nos compatriotes résidant en Afrique ont lancé des appels pour obtenir des médicaments qu'ils ne trouvent plus localement, car ils ont été réquisitionnés, notamment les stocks de plaquenil au Maroc. On manque d'une vision globale des besoins et le Quai d'Orsay se refuse à créer une plateforme « Médicaments ». Que préconisez-vous pour garantir l'accès aux médicaments en Afrique ? Avez-vous dressé une liste de produits dont le continent a absolument besoin ?

Enfin, dans un article récent, *Le Monde* annonce que Dakar va produire des tests rapides de dépistage du coronavirus, à moins d'un euro, en partenariat avec le Royaume-Uni. Il s'agit de garantir la disponibilité des tests sur le continent. Pourquoi la France n'est-elle pas partie prenante de cette initiative ?

M. Pierre Laurent. – Premièrement, au titre de la prévention, la prise de conscience de cette pandémie n'a-t-elle pas été trop tardive, notamment dans les continents les plus développés ? La situation dramatique que nous connaissons aujourd'hui ne doit-elle pas servir à améliorer, en la matière, les dispositifs de coordination mondiale ?

Deuxièmement, à mesure que la recherche scientifique progressera, comment garantir l'accès universel aux traitements et aux vaccins, en Afrique et au-delà ? Quelles conditions faut-il réunir dès maintenant pour éviter de graves inégalités d'une région à l'autre, d'un continent à l'autre ?

Troisièmement et enfin, M. Sall a évoqué l'important débat de la dette africaine. Comment consacrer davantage de moyens à la construction des systèmes sanitaires en Afrique ? Dans la durée, il faudra pallier le manque de structures que subit toute une partie du continent et restaurer de véritables moyens en faveur des politiques publiques. Il faudra donc, non seulement annuler les dettes, mais aussi assurer un accompagnement. Quel rôle la France peut-elle jouer en la matière, par exemple *via* l'aide publique au développement (APD) ?

M. Richard Yung. – Au total, j'ai visité une quinzaine d'instituts Pasteur à l'étranger, notamment celui de Shanghai, à l'époque où le gouvernement chinois proposait de le racheter. Il n'en a rien été, mais cet exemple montre combien ces structures sont convoitées.

Tout d'abord, qu'en est-il du développement de tests rapides, mené en partenariat avec la société Mologic ? Seront-ils bientôt mis sur le marché ? Pourquoi la France ne participe-t-elle pas à ce travail ?

Ensuite, au titre des recherches de financement, participez-vous au projet de partenariat entre l'Europe et les pays en développement pour les essais cliniques, lancé pour les activités de recherche en Afrique subsaharienne ?

Vous avez proposé plusieurs ateliers aux personnels de laboratoire. D'autres formations de ce type seront-elles organisées dans les prochaines semaines ? Le centre africain pour le contrôle et la prévention des maladies joue-t-il un rôle en la matière ?

Enfin, le Président de la République et dix-sept de ses homologues africains ont proposé un mécanisme panafricain de coordination scientifique et politique, en liaison avec plusieurs organisations, dont la CEPI et le CDC Afrique. Le but serait de coordonner les compétences africaines dans le domaine médical, notamment pour ce qui concerne les vaccins. Quelle sera, plus précisément, votre participation à ce projet ?

M. Pierre-Marie Girard. – Structure de haute technologie, l'institut Pasteur de Shanghai est engagé dans la recherche sur les coronavirus. Ce n'est pas lui qui a repéré, isolé et séquencé le Covid-19 ; mais il a contribué à décrire certaines particularités moléculaires, fondées sur l'analyse des séquences génétiques faites à Wuhan. Fort de 350 personnes, cet institut Pasteur mène évidemment des programmes de lutte contre le Covid-19.

L'Afrique compte un certain nombre de centres de référence collaborateurs de l'OMS. C'est par ce biais et par l'application du règlement sanitaire international que le lien existe. Ces missions sont dévolues à l'institut Pasteur ou à d'autres structures, en vertu d'accords nationaux. Au total, seize instituts Pasteur sont en lien direct avec l'OMS.

En Afrique, le nombre de cas recensés est effectivement assez faible. Est-ce un problème de *reporting* ? À mon sens, la réponse est non. Si l'épidémie avait connu la même ampleur qu'en Europe, on l'aurait perçue. On n'a pas observé de cas secondaires, résultant de cas importés, ce qui prouve l'efficacité de la culture du repérage et du diagnostic. Malheureusement, la flambée est en cours ; nous espérons qu'elle sera moins forte qu'en Europe.

Les propos du professeur Raoult ont été largement commentés. J'y insiste, la chloroquine a été très importante il y a cinquante ans, mais, du fait de nombreuses résistances paludiques, elle est peu utilisée aujourd'hui ; l'efficacité prouvée à ce jour est extrêmement faible, et la persistance d'une exposition à la chloroquine vieille de cinquante ans est fort peu probable. Quant à l'efficacité clinique, rien ne la démontre. Mais, grâce aux données virologiques, nous serons bientôt fixés.

Nous tenons bel et bien à la recherche décentralisée au sein du réseau des instituts Pasteur. À nos yeux, il y va de la production et de l'appropriation des connaissances. À Paris, notre responsabilité, c'est de soutenir la recherche, par la formation, par la mise à disposition de technologies et par le financement des projets.

Tout projet de recherche doit disposer d'un financement spécifique structurel. Des appels d'offres ont été lancés et dix projets de recherche sont d'ores et déjà enclenchés en Afrique grâce à divers financements, venant notamment de l'Union européenne.

Le programme Europe-pays en développement pour les essais cliniques (EDCTP) organise les projets menés dans le cadre de partenariats entre pays européens et africains. Il s'agit de projets de recherche à haut niveau, bien financés, visant le renforcement de

capacités. Malgré les pesanteurs institutionnelles, l'EDCTP s'est mobilisé face à la crise, comme l'Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales (ANRS), en France, afin de lancer un appel d'offres dédié.

Mme Sylvie Goy-Chavent. – Y a-t-il, en Afrique, des médecins qui appliquent le protocole du professeur Raoult ? La souche Covid-19 est-elle exactement la même en Afrique et en France ? Certains prétendaient que l'arrivée des beaux jours et de la chaleur en Europe participeraient à lutter contre le coronavirus. Qu'en pensez-vous ? Pensez-vous qu'avoir contracté la maladie immunise contre celle-ci ?

M. Amadou Sall. – Le réseau des instituts Pasteur est membre de l'assemblée mondiale de l'OMS depuis quelques années, ce qui nous permet de prendre part aux grandes décisions de l'organisation.

Nous ne sommes qu'au début de l'épidémie en Afrique. La dynamique de celle-ci est très différente suivant les pays. Elle est très dépendante des stratégies retenues, des conditions sociales et économiques locales, du système de santé. Dans certains pays peuvent se poser des problèmes de diagnostic et de *reporting*, mais pas de manière colossale – cela se verrait rapidement.

On constate que, plus on s'y prend tôt, plus la stratégie est rapidement cohérente, mieux on peut affronter l'épidémie, comme on a pu l'observer en Europe et en Asie. De ce point de vue, le contact local sera déterminant. On peut donc s'attendre à une diversité de situations selon les pays.

Oui, il y a beaucoup de désinformation en Afrique, sur les médicaments ou sur un certain nombre de mesures. Au Sénégal, le ministère de la santé a une vraie stratégie de communication, de transparence, qu'il me paraît important de saluer, pour rebâtir la confiance. Comme dans la plupart des pays, les *fake news* relayées sur les réseaux sociaux posent problème.

La France est partie prenante au projet de production de tests rapides par l'institut Pasteur de Dakar dans le cadre de l'initiative Diatropix. La Fondation Mérieux et l'Institut de recherche pour le développement (IRD) font ainsi partie des bailleurs « historiques » qui ont contribué financièrement à la mise en place de cette plateforme et qui vont continuer à suivre le projet. Celui-ci a également été financé par l'un de nos partenaires industriels, Mologic, qui est britannique, mais la France est très présente. Elle l'est également dans d'autres projets, par exemple sur l'hépatite B et la méningite.

En matière de prévention des épidémies, tous les pays collaborent dans le cadre juridique du règlement sanitaire international de l'OMS, avec une stratégie fondée sur le confinement en cas d'épidémie, une approche globale plutôt qu'une approche aux frontières et, surtout, une adaptation aux situations plutôt qu'un cadre préexistant.

Ce mécanisme important assure, aujourd'hui, un *reporting* régulier. Il comprend un système d'alerte, des appels internationaux d'urgence et associe des processus de mobilisation de ressources. La mise en œuvre de cette réglementation depuis 2005 a entraîné une amélioration significative de la situation. Le dispositif de coopération a également été énormément organisé. Comme nous devons de plus en plus faire face à des épidémies, nous espérons que cette dynamique perdurera.

L'accès universel aux vaccins et aux traitements est une question extrêmement importante. Sur ce plan, le risque est considérable pour les pays africains. Cela doit être un point de vigilance. Des mécanismes, comme la CEPI, existent pour garantir cet accès universel, mais une production locale est essentielle. L'institut Pasteur de Dakar est le seul producteur de vaccins préqualifié par l'OMS en Afrique. Le Président de la République française et les présidents africains peuvent peser dans la balance, car il y a une véritable compétition dans l'accès à ces vaccins.

Pour ce qui concerne la dette et sa prise en compte dans la construction du système de santé, j'espère que rien ne sera plus comme avant après le Covid-19. Voilà une vingtaine d'années, nous avons connu un désengagement dans le domaine de la santé, entraînant un certain nombre de retards. À cet égard, le débat sur la dette doit être une opportunité. Il faudra vraiment que l'humain soit mis au centre du nouvel ordre mondial. Cela ne doit pas rester une incantation.

Nous sommes très engagés dans des partenariats de recherche clinique entre l'Europe et l'Afrique. Ainsi, nous avons remporté plusieurs appels d'offres de l'EDCTP. Actuellement, nous sommes candidats à des ressources pour effectuer des recherches sur le Covid-19.

Comment approvisionner les Français qui sont ici ? Au Sénégal, l'ambassade de France joue un rôle extrêmement actif. Certains de nos collègues appuient la prise en compte des besoins.

Plusieurs candidats à la mise au point d'un vaccin contre le Covid-19 sont actuellement en cours d'évaluation. Les plus optimistes évoquent le dernier trimestre 2020 ; d'autres, 2021. Les essais cliniques ont débuté. Il faut être extrêmement prudent.

Le prototype de test rapide en cours d'évaluation donne des résultats prometteurs. La date limite est en juin prochain, mais nous essayons de faire plus vite encore.

Les prestations des instituts Pasteur sont gratuites dans le contexte épidémique, grâce à une levée de fonds. En période non épidémique, elles sont relativement accessibles, mais gardent un coût, lié à la qualité du service.

M. Pierre-Marie Girard. – Il existe des liens entre les équipes chinoises et certains partenaires africains, même s'il pourrait y en avoir plus. Le but intrinsèque du réseau est justement de mettre en relation des chercheurs, dans une recherche de complémentarités.

La question de l'accès au vaccin est très sensible. Il est absolument essentiel qu'il y ait un prix différencié pour les médicaments et les vaccins. C'est la moindre des choses, mais je pense que nous pouvons être confiants.

La situation est plus compliquée et moins avancée pour les tests. Ces derniers sont fabriqués dans le monde entier, mais leur validation est souvent insuffisante et les prix sont également très variables. Nous sommes très vigilants sur la qualité de ces tests, notamment en Afrique. Leur coût y est encore franchement excessif.

Le rôle de l'institut Pasteur est précisément de surveiller les souches, de les séquencer et de faire de la phylogénie, c'est-à-dire de comparer les séquences du génome. Ce sont des techniques complexes et coûteuses. Pour l'instant, rien n'indique que la souche évolue vers une plus grande agressivité à l'égard de l'organisme humain ou vers une plus

grande faculté de transmission. Cependant, nous devons rester vigilants. L'épidémie n'en est qu'à son tout début. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas aujourd'hui de modification majeure de nature à nous préoccuper.

Il existe certainement des facteurs écologiques au sens large, dont le climat, qui favorisent la survie et la transmission des virus. Pour l'heure, nous ne disposons d'aucun élément permettant d'affirmer que le virus sera saisonnier, comme la grippe, ou qu'il n'aura qu'une saison. Nous avons encore de nombreuses choses à apprendre sur ce virus, notamment sur son réservoir. L'institut Pasteur est très engagé sur cette question.

L'IRD est un partenaire important dans la réponse française à l'épidémie en matière de recherche, aussi bien en sciences fondamentales qu'en sciences humaines.

M. Amadou Sall. – On observe très peu de changements du virus, mis à part de petites évolutions locales. Pour l'essentiel, les souches ont été importées d'Europe.

Le fait d'avoir été infecté confère-t-il une immunité ? Nous n'avons pas encore de réponse à cette question. On a remarqué la présence d'anticorps après une dizaine de jours, ce qui semble indiquer une protection. Mais on sait aussi que l'on a retrouvé le virus chez des malades guéris... Était-ce une réinfection, une résurgence du virus ? Combien de temps dure l'immunité ? Ces points doivent être étudiés.

M. Jean-Marie Bockel. – Je salue l'initiative de cette audition. En tant que représentant de l'AFD, je me rends compte de l'importance de notre partenariat de coopération avec l'Afrique. Nous sommes admiratifs de votre travail au long cours. Le Sénégal peut être fier de cet engagement.

Quelle est la part du financement français dans l'action que vous menez ? Quelles subventions percevez-vous de l'AFD, des ministères autres que le ministère de la recherche et de l'institut Pasteur de Paris ? *Quid* des postes du ministère de l'Europe et des affaires étrangères ?

Mme Joëlle Garriaud-Maylam. – En tant que présidente du groupe d'amitié France-Sénégal, je dois dire que je suis très inquiète du manque de moyens et de matériel, ainsi que du déni qui semble être celui de nombreux Africains, qui se sentent protégés par le climat, les croyances ou les marabouts ou qui ont peur d'être contaminés. L'information est capitale.

Nous avons réussi à étendre le champ du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Aujourd'hui, seules 5 % des subventions peuvent être utilisées par les États dans la lutte contre le Covid-19. C'est très insuffisant. Quel est votre point de vue sur ce sujet ? Comment pouvons-nous vous aider à obtenir une meilleure fongibilité ?

M. Gilbert Bouchet. – Je fais, moi aussi, partie du conseil d'administration de l'AFD. Quelle est votre opinion sur les relations avec celle-ci ? La température exerce-t-elle un effet sur le virus ? La grippe de Hong Kong, qui a été totalement effacée des médias, a causé près de 30 000 morts en France en 1969. Y avait-il eu autant de décès en Afrique ?

M. Amadou Sall. – L'institut de Dakar bénéficiait de quatre postes du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Nous n'en avons plus qu'un, et nous nous battons pour son maintien... Autant dire que la réduction est drastique.

Nous recevons une subvention de l'institut Pasteur de Paris qui a énormément baissé ces cinq dernières années. Dès lors, tout appui serait évidemment bienvenu dans le contexte actuel.

Je veux souligner le rôle particulier d'appui et de relais de nos requêtes que joue l'ambassade de France localement. Ce partenariat me paraît intéressant et porteur d'avenir.

Nous avons une relation particulière avec l'AFD dans le cadre d'un projet que nous sommes en train de mener. Les relations sont bonnes. Il y a parfois des discussions, mais, globalement, nous sommes assez contents de ce partenariat, qui me semble appelé à s'améliorer. L'appui dont nous avons bénéficié dans le cadre du Covid-19 nous permet de travailler en réseau.

L'appui que le Fonds mondial peut apporter en cas d'épidémie ou de pandémie est quasi inexistant. J'espère que le Covid-19 permettra d'en prendre conscience. Du fait de leurs spécificités, les épidémies devraient faire l'objet d'un programme prioritaire d'investissement dans les prochaines années.

Je veux vous rassurer : seule une minorité des Africains est dans le déni. Ce phénomène existe, mais il demeure marginal. La majorité de la population a une pleine conscience de la crise, qui a impacté sérieusement leur quotidien. Je partage vos inquiétudes sur la faiblesse du système de santé, mais, comme je l'ai dit, je pense que les choses peuvent changer.

M. Pierre-Marie Girard. – Les financements sont absolument essentiels. Hors épidémie, nous percevons, chaque année, 2 millions d'euros du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation nous verse 7,2 millions d'euros par an. Les financements de l'AFD se font exclusivement sur projets ; ils sont de l'ordre de 3 à 4 millions par an sur les projets en cours. Enfin, l'aide de l'Europe, notamment pour la préparation aux épidémies, s'établit à environ 2 millions par an. La participation propre de l'institut Pasteur de Paris au fonctionnement du réseau s'élève, quant à elle, à quelque 10 millions par an. Ces montants sont très en deçà de ce qui nous serait nécessaire pour financer nos ambitions – il nous faudrait trois fois plus.

Depuis un mois et demi, des fonds ont été débloqués : le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a versé une enveloppe de 2 millions d'euros pour l'Afrique, auxquels s'ajoutent 2 millions d'euros sur une enveloppe versée par l'AFD, et 2 millions d'euros pour l'Asie du Sud-Est.

M. Bernard Cazeau. – Il semble qu'il y ait moins de cas graves et de décès en Afrique qu'en Europe. Est-ce une réalité fondée sur des statistiques précises ou est-ce une apparence liée à des difficultés de comptage, pour des raisons notamment de pratiques sanitaires ? On a vu que certains malades d'Ebola avaient eu tendance à ne pas se rendre à l'hôpital.

M. Olivier Cigolotti. – Voilà quelques semaines encore, nous nous attendions tous à une extension simultanée de l'épidémie sur les continents américain et africain. Or, à ce jour, l'Afrique est particulièrement épargnée.

Dans le cas d'une propagation plus importante du virus, quel crédit pourrions-nous accorder aux chiffres communiqués par certains pays ? La gestion d'une crise sanitaire

remet inévitablement en cause les politiques de santé publique menées dans chaque pays. Quand on connaît le manque de moyens et d'infrastructures qui prévaut en Afrique, il est permis de se poser des questions...

Quelle possibilité avez-vous de croiser les chiffres communiqués et quel rôle peuvent jouer les ONG dans une telle situation ?

M. Amadou Sall. – La létalité relativement limitée peut s'expliquer par des raisons démographiques. La population africaine est beaucoup plus jeune. La précocité de la détection est importante. On voit, au Sénégal, que, plus la prise en charge a lieu tôt, plus la mortalité est faible. De nombreuses hypothèses sont avancées, notamment sur le climat ou la génétique, mais aucune n'a reçu de preuve scientifique évidente.

Je pense que les chiffres communiqués sont crédibles. Nos systèmes de santé sont faibles, mais il y a, en Afrique, des professionnels de très grande qualité, notamment dans le domaine de la statistique, et une prise de conscience de l'importance de l'information dans la gestion des épidémies. Un important travail a été fait ces dernières années pour l'améliorer, même si ce n'est pas encore parfait.

M. Cédric Perrin, président. – Je vous remercie de votre participation à cette audition. Nombreux sont ceux qui redécouvrent aujourd'hui l'importance de vos professions. Au nom de notre commission, je vous souhaite le succès que vous méritez.

La téléconférence est close à 16 h 25.

Jeudi 23 avril 2020

- Présidence de M. Christian Cambon, président -

La téléconférence est ouverte à 15 heures.

Audition du général François Lecointre, chef d'état-major des armées, sur le bilan des opérations intérieures et extérieures (en téléconférence)(sera publié ultérieurement)

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

La téléconférence est close à 17 heures.

Vendredi 24 avril 2020

- Présidence de M. Ladislas Poniatowski, vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, de M. Jean Bizet, président de la commission des affaires européennes et de M. Emmanuel Capus, vice-président de la commission des finances

La téléconférence est ouverte à 10 h 30.

Audition de Mme Amélie de Montchalin, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée des affaires européennes, suite au Conseil européen du 23 avril 2020 (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

La téléconférence est close à 11 h 50.

Mardi 28 avril 2020

- Présidence de M. Christian Cambon, président -

La téléconférence est ouverte à 15 heures.

Audition de M. Pierre Razoux, directeur de recherche à l'IRSEM sur le Moyen-Orient face à la crise sanitaire et géopolitique (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

La téléconférence est close à 16 h 35.

Jeudi 30 avril 2020

- Présidence de M. Christian Cambon, président -

La téléconférence est ouverte à 15 h 30.

Audition de M. Philippe Etienne, ambassadeur de France aux États-Unis, sur la gestion de la crise sanitaire aux États-Unis, son impact sur la campagne présidentielle américaine, les conséquences géopolitiques de la crise du Covid (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

La téléconférence est close à 17h35.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES**Mercredi 15 avril 2020**- Présidence de M. Alain Milon, président -*La téléconférence est ouverte à 10 heures.***Audition de M. Nicolas Revel, directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM) (en téléconférence)**

M. Alain Milon, président. – Nous avons le plaisir d'accueillir M. Nicolas Revel, directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie. Cette audition en visioconférence est ouverte à la presse.

Nous avons de nombreuses questions à vous poser. Pour ma part, je souhaiterais savoir comment la situation actuelle se reflète dans les chiffres de la CNAM, savoir si l'on enregistre effectivement une diminution du nombre de consultations dans les cabinets privés, et s'il faut s'attendre à un effet rebond à l'issue du confinement et quels effets sur l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam), notamment l'Ondam de ville.

M. Nicolas Revel, directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie. – L'assurance maladie est évidemment fortement mobilisée depuis le début de la crise, dans une coordination étroite avec le ministère des solidarités et de la santé et, au niveau territorial, avec les agences régionales de santé (ARS). Nous avons le souci d'un dialogue permanent avec les différentes fédérations et syndicats professionnels. De nombreux ajustements ont eu lieu et il y en aura encore beaucoup d'autres à l'avenir.

Nous avons rapidement eu à faire face à trois grands enjeux.

Le premier a été le maintien de notre capacité opérationnelle pour assurer nos missions essentielles, dans un contexte où nous avons basculé nos 64 000 collaborateurs en télétravail pour les protéger d'un risque de contamination. Aujourd'hui, nous parvenons à assurer nos missions sociales – versement des prestations en nature, remboursement de soins, versement des indemnités journalières (IJ) – dans de bonnes conditions, avec une maîtrise convenable des délais.

Dans le même esprit, nous avons fermé les accueils physiques dans les caisses primaires, au profit des canaux de contact que constituent l'assurance maladie en ligne (Ameli), qui connaît une très forte progression, mais aussi notre messagerie électronique. Le nombre d'e-mails que nous recevons a doublé, passant de 40 000 à 80 000 par jour. Nous parvenons à en traiter à peu près autant que nous en recevons chaque jour, avec un décalage de trois jours. Le nombre d'appels téléphoniques a également doublé, passant de 35 000 à 70 000 par jour. Nous avons rencontré, la semaine dernière, de petits problèmes de connexion VPN à distance, mais la situation est en train de se rétablir.

Notre deuxième grand enjeu est d'assurer la meilleure protection de nos assurés en cette période de Covid-19.

Pour ce faire, nous avons déployé de nouveaux types d'arrêts de travail, dérogatoires par rapport à l'arrêt traditionnel pour cause de maladie : arrêt pour garde

d'enfants, arrêt préventif lié à une vulnérabilité et, depuis peu, arrêt pour les conjoints ou les proches de personnes vulnérables. Le traitement de ces arrêts a nécessité de développer, en quelques jours, toute une ingénierie et de nouveaux téléservices, en veillant à ne pas emboliser la médecine de ville.

Nous avons permis l'essor important de la télémédecine et nous assurons une information régulière de nos assurés, notamment par des campagnes d'e-mails, que nous allons encore renforcer dans les prochains jours.

Notre troisième grand enjeu est de soutenir les professionnels de santé dans la crise.

Nous avons ainsi rendu possibles les téléconsultations par des médecins hors parcours. Nous avons prévu une prise en charge à 100 % des téléconsultations. Nous avons récemment ouvert les téléconsultations à de simples consultations par téléphone. Nous avons donné aux spécialistes la possibilité de coter des consultations dites « complexes », pour ouvrir la téléconsultation le plus largement possible. Nous avons également ouvert la télémédecine à d'autres professions : sages-femmes, orthophonistes et infirmiers. Très prochainement, un texte sera publié afin d'ouvrir cette possibilité aux masseurs-kinésithérapeutes.

Nous avons également adapté nombre de nos nomenclatures – notamment celle des infirmières – et de nos tarifications pour accompagner les prises en charge liées au Covid-19.

Des majorations supplémentaires pour les médecins effectuant des visites en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) sont désormais prévues.

Nous avons aménagé nos contrôles afin que des « centres Covid » en ville, spécialisés dans la prise en charge des malades, avec des règles de facturation allégées, puissent être créés.

Nous avons engagé une concertation avec les représentants des professions de santé sur un dispositif d'accompagnement financier car elles connaissent une baisse d'activité tout à fait notable : sur les trois dernières semaines, l'activité a diminué de 40 % pour les médecins généralistes et de 50 % pour les spécialistes. Certaines professions sont quasiment à l'arrêt, comme les chirurgiens-dentistes, les masseurs-kinésithérapeutes ou encore les orthophonistes. D'autres connaissent une baisse d'activité très légère, comme les infirmières. Globalement, nous constatons un très fort ralentissement de l'activité, qui dure désormais depuis trois à quatre semaines selon les professions, qui risque de se poursuivre pendant un certain temps et qui appelle évidemment, comme le ministre l'a annoncé voilà quinze jours, la mise en place d'un dispositif *ad hoc*.

Mme Catherine Deroche, rapporteure pour l'assurance maladie. – Les professionnels de santé libéraux vont subir des pertes d'activité importantes.

Lorsque je l'ai interrogé à l'occasion de de la séance de questions au Gouvernement du 1^{er} avril dernier, le ministre des solidarités et de la santé a annoncé l'ouverture de négociations avec l'assurance maladie et les représentants des professionnels libéraux. Où en sont ces discussions ? Avec quelles professions sont-elles menées ? De quelle

nature pourraient être les aides apportées et comment s'articuleront-elles avec le fonds de solidarité ? Certains craignent une usine à gaz. Un projet de loi de financement rectificatif de la sécurité sociale sera-t-il soumis au Parlement ?

Sur l'espace participatif qui leur a été ouvert par le Sénat, les professionnels libéraux ont exprimé de vives inquiétudes quant aux conditions restrictives de l'accès dérogatoire aux indemnités journalières.

Certains assouplissements en matière de télémedecine pourraient-ils être pérennisés après la crise actuelle ? On sait qu'il y a une demande en ce sens, antérieure à la crise actuelle.

Allez-vous réaliser des études utilisant les bases de données de l'assurance maladie pour déterminer si les patients dont la polyarthrite rhumatoïde ou le lupus sont soignés par hydroxychloroquine sont moins atteints par le Covid-19 ?

Quid de la prise en charge par l'assurance maladie des personnes hospitalisées pour Covid-19 et des tests qui vont arriver sur le marché ?

M. Nicolas Revel, directeur général. – Pour ce qui concerne le dispositif d'accompagnement financier des professions de santé, la mission qui m'a été confiée par le ministre des solidarités et de la santé consiste à mener une concertation puis à faire des propositions au Gouvernement. *In fine*, c'est ce dernier qui arrêtera le dispositif de compensation de la non-activité, par voie d'ordonnance, conformément à l'habilitation qui lui a été donnée dans la loi d'urgence sanitaire votée il y a peu. Cette concertation n'entre pas dans le champ de la négociation conventionnelle, le cadre législatif ne nous autorisant pas à créer un tel dispositif de compensation.

Avec les directions concernées des ministères des solidarités et de la santé, de l'action et des comptes publics et de l'économie et des finances et avec les représentants des professionnels, nous réfléchissons à un dispositif qui s'appliquerait à toutes les professions de santé conventionnées. Ce dispositif a vocation non pas à maintenir les honoraires et chiffres d'affaires des différentes professions de santé, mais bien à accompagner la perte d'activité.

Les orientations que j'ai présentées à l'ensemble des représentants des différentes professions s'articulent autour de deux objectifs. Le premier est l'accompagnement financier de chaque professionnel pour couvrir ses charges, afin qu'il puisse se maintenir et reprendre son activité après la crise. De fait, il peut être difficile de faire face aux charges fixes – loyers, emprunts, charges sociales, fiscales, salariales, amortissement des équipements... – lorsque l'activité se réduit. Le second objectif est d'éviter l'effet désincitatif de cette aide pour les professionnels de santé, qui, pour certains, peuvent continuer à travailler.

Pour contribuer à la couverture des charges, nous allons prendre en compte les autres aides susceptibles d'être mobilisées par les professionnels, au titre du fonds d'urgence ou du chômage partiel, afin d'éviter les doublons. Nous prendrons également en compte les revenus d'activité réalisés au cours de la période, mais de manière partielle, pour inciter les professionnels à continuer d'exercer le plus possible. En effet, il y a aussi, en cette période, des enjeux de continuité des soins, de renoncement et de perte de chances.

Nos concertations ne sont pas encore terminées. Le Gouvernement arbitrera sur les paramètres financiers et arrêtera un dispositif par voie d'ordonnance dans les toutes

prochaines semaines. Notre objectif est que, par la voie d'un téléservice que nous sommes en train de développer, les professionnels éligibles à ce dispositif puissent, de manière simple et rapide, déclencher, dès la fin avril et au plus tard début mai, le versement d'un premier acompte de l'aide économique, couvrant au moins les six premières semaines. Si la baisse d'activité devait se poursuivre en mai, ils pourront activer le versement d'un nouvel acompte.

Je n'ai pas bien compris les inquiétudes sur les IJ qui ont été relayées par les professionnels de santé sur la plateforme participative. Nous avons ouvert, de manière dérogatoire, trois types d'arrêt de travail qui n'existaient pas pour les professions de santé : arrêt pour garde d'enfants ; arrêt préventif, en cas de risque pour leur santé lié à une pathologie chronique ; arrêt pour maladie, en cas de contamination par le Covid-19. Ces arrêts ne sont soumis à aucun délai de carence. Les arrêts pour garde d'enfants et pour cause de vulnérabilité en cas d'affection de longue durée (ALD) peuvent être obtenus en ligne, par téléservice. Les autres nécessitent une prescription médicale établie par un médecin de ville.

Nous avons opéré trois ajustements en matière de téléconsultations médicales.

Tout d'abord, nous avons permis le recours à un médecin en dehors des notions de parcours de soins coordonnés et d'organisation territoriale, qui sont au cœur de l'avenant conventionnel que nous avons élaboré. En effet, nous avons estimé que, la médecine de ville pouvant être totalement débordée par le Covid-19, il fallait simplifier l'accès à un médecin, y compris à un médecin qui ne connaît pas le patient, ce qui n'était pas prévu par l'avenant initial. Envisageons-nous de pérenniser cet assouplissement ? Non. Ce qui est nécessaire dans le cadre de la crise actuelle ne le sera pas au-delà.

Le développement de la téléconsultation est spectaculaire. Ainsi, le nombre de téléconsultations est passé de 40 000 en février à 1 million sur la seule avant-dernière semaine. Au demeurant, 85 % d'entre elles ont été réalisées par un médecin qui connaissait déjà le patient. Ce développement très important de la téléconsultation se fait donc dans le respect des règles de prise en charge qui ont été posées dans le cadre de l'avenant 6.

Avec cette crise, nous sommes en train d'atteindre l'objectif que nous nous étions fixé, à savoir que la téléconsultation ne doit pas rester l'apanage de quelques médecins qui se spécialiseraient dans la prise en charge à distance de patients nomades mais qu'elle soit intégrée dans la pratique professionnelle du plus grand nombre de médecins, pour suivre leurs patients. Voilà huit jours, on dénombrait 30 000 généralistes pratiquant la téléconsultation de manière régulière avec leur propre patientèle – le chiffre a encore pu augmenter depuis. Nous entendons capitaliser sur ce gain afin que la téléconsultation se développe encore. Aujourd'hui, la France est le pays le plus avancé au monde dans le développement de la télémédecine et de la téléconsultation.

Nous avons également prévu une prise en charge de l'acte de téléconsultation à 100 %, pour en simplifier la facturation. Cependant, il ne me paraît pas évident qu'une téléconsultation ait vocation à être prise en charge à 100 % en dehors du contexte sanitaire actuel.

Plus récemment, sur proposition de l'assurance maladie, que le ministre a validée, les consultations par téléphone ont été rendues possibles dans le cadre de la crise. De fait, la téléconsultation se heurte à la limite de l'équipement informatique de certains patients – je pense notamment à des patients en affection de longue durée (ALD) ou à des patients âgés. Cependant, il ne s'agit pas de mettre durablement un signe égal entre une consultation en

présentiel, une téléconsultation et un simple appel téléphonique. Il faudra remettre les choses d'aplomb après la crise. Quoi qu'il en soit, la consultation téléphonique ne me semble pas appelée à être pérennisée.

La possibilité d'actes de télé-soins a été ouverte aux orthophonistes, aux sages-femmes et aux masseurs-kinésithérapeute par voie réglementaire pour la durée de l'épidémie, mais il me paraît évident qu'il faudra réfléchir à l'inscrire dans un cadre pérenne, même si l'évaluation préalable de la Haute Autorité de santé (HAS) sera nécessaire à chaque fois pour permettre une inscription conforme à nos procédures actuelles.

Pour pouvoir mener des études sur le Covid-19, nous avons besoin des données du programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) sur ce qui se passe à l'hôpital depuis quatre semaines. Or ces données remontent lentement. Nous essayons de faire en sorte qu'elles soient mises à la disposition de toute la communauté des chercheurs beaucoup plus rapidement. Il sera ainsi possible de savoir si les personnes traitées par hydroxychloroquine de manière chronique ont autant contracté le Covid-19 que le reste de la population. Ces études vont démarrer rapidement.

La prise en charge à 100 % des personnes hospitalisées au titre du Covid-19 n'est pas une décision que l'assurance maladie peut prendre seule. Juridiquement, cette décision relève du ministère, donc d'un texte réglementaire. Je n'ai pas de position personnelle sur le sujet. Une réflexion sur la prise en charge des tests virologiques et sérologiques est évidemment en cours. L'assurance maladie y participe, mais la décision revient au ministre. Je n'ai pas à me prononcer sur ce point.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Dans l'espace participatif, les professionnels de santé libéraux souhaitent un accès aux indemnités journalières facilité. Ils attendent aussi une clarification des conditions de leur mise en arrêt de travail en cas de maintien d'une activité partielle.

M. Nicolas Revel, directeur général. – La règle, dans notre pays, est simple : on ne cumule pas arrêt travail et activité.

Nous regarderons si une activité résiduelle a subsisté pendant la période de versement des IJ. En cas de très forte activité, nous pourrions être amenés à nous interroger sur la légitimité de ce versement.

M. René-Paul Savary. – Les ARS ont décidé d'annuler toute la programmation des établissements hospitaliers privés. Les cliniques se sont donc trouvées à l'arrêt, disponibles pour le Covid-19, sur lequel elles n'ont pas pu travailler tout de suite, car l'articulation avec le secteur public n'a pas été évidente. Elles ont pris en charge des malades en médecine, pour lesquels leurs spécialistes ne sont pas formés. Elles ont donc dû faire appel aux généralistes qui les connaissent, mais ces derniers n'ont pu établir de feuilles de consultation classiques, puisque ces patients étaient hospitalisés – alors que cela est possible dans les hôpitaux publics. L'assurance-maladie ne pourrait-elle pas être un peu plus souple ? Il faudrait dans le cas contraire qu'ils soient embauchés en contrats à durée déterminée de quelques heures, ce qui représente des contraintes administratives considérables.

Ne pourrait-on pas utiliser une partie de ces cliniques pour la convalescence – nous savons que le Covid-19 nécessite une convalescence longue, notamment pour les personnes âgées. Le secteur privé va en effet connaître des difficultés financières terribles.

M. Yves Daudigny. – Quelle est la position de la CNAM sur la prise en charge du dépistage dans le cadre du déconfinement, notamment via les tests sérologiques ou autotests, si tant est qu'ils soient fiables. Dans quelles conditions peut-on envisager une prise en charge à 100 % ? Doit-on les réserver à certaines catégories ou doit-on les ouvrir à tous ? Dans ce cas, doit-on les conditionner à une prescription médicale, ou envisager une démarche « au labo sans ordo » comme pour le VIH en Île-de-France ?

Sur le plan financier, disposez-vous d'une évaluation du coût d'un dépistage sérologique sur toute la population ?

La CNAM a mis en place un document unique de traçabilité pour la délivrance en officine des masques aux professionnels libéraux. Quel bilan en faites-vous ? Constatez-vous des tensions ? Sur l'espace participatif mis en place par notre commission, les professionnels de santé en ville sont nombreux à témoigner de difficultés d'approvisionnement.

Mme Corinne Imbert. – Depuis la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020, c'est l'assurance-maladie qui finance l'agence Santé publique France, ce qui réduit la vision qu'en ont les parlementaires. La CNAM a-t-elle connaissance des dotations dont bénéficie cette agence, notamment d'éventuels abondements exceptionnels pour faire face à la crise ? Le Président de la République a annoncé une dotation de 4 milliards d'euros : sera-t-elle versée à partir des crédits de l'État ?

Constatez-vous une augmentation des arrêts de travail que peuvent prendre les personnes considérées comme à risque, notamment celles qui souffrent de pathologies chroniques ? Beaucoup de médecins généralistes craignent que ces personnes renoncent aux soins : l'assurance maladie y apporte-t-elle une vigilance particulière ?

Une ordonnance a permis de supprimer temporairement l'obligation de dépôt physique des premières demandes d'affiliation à l'aide médicale d'État (AME). Avez-vous constaté un maintien du nombre de dossiers ou une diminution ? Pour lutter contre la renonciation aux soins chez les bénéficiaires de l'AME, les associations sont-elles soutenues pour que ces derniers aient accès aux téléconsultations ?

Mme Michelle Gréaume. – Concernant les indemnités journalières des familles gardant leurs enfants, le Gouvernement avait annoncé qu'il n'y aurait exceptionnellement pas de jour de carence ni d'examen des conditions d'ouverture des droits. En combien de temps ces familles obtiennent-elles le versement des indemnités sur leur compte ? Un accompagnement financier ou tout autre dispositif est-il prévu pour les familles qui touchent une indemnité à hauteur de 50 % du salaire, mais qui n'ont pas reçu et ne recevront pas le complément de l'employeur, qui n'est prévu par le code du travail qu'après douze mois d'ancienneté ? Plusieurs familles ont été confrontées à cette difficulté.

Mme Laurence Cohen. – Merci pour la clarté de vos réponses, monsieur le directeur général. La traçabilité des patients atteints par le Covid-19 soulève une forte polémique. La CNAM possédera beaucoup de données concernant ces personnes : comment continuer à respecter leur confidentialité – à moins que vous ou le Gouvernement ayez prévu autre chose ?

Le ministre de la santé a ouvert les tests de dépistage aux laboratoires de ville, aux laboratoires départementaux, aux laboratoires vétérinaires... Avez-vous un aperçu des coûts pour la CNAM ?

Beaucoup de professionnels de santé sont atteints par le Covid-19. Disposez-vous de données sur l'ampleur de cette épidémie ? Quelles en sont les répercussions sur le fonctionnement des établissements de santé – hôpitaux et centres de santé ?

Nous n'avons pas voté de projet de loi de financement de la sécurité sociale rectificatif, ce que mon groupe et moi déplorons. Les journaux parlent de milliards dégagés pour les masques et le matériel. Le secrétaire d'État Olivier Dussopt m'avait indiqué que cela donnerait uniquement lieu à un dépassement de l'Ondam. Disposez-vous de plus d'informations sur cette question ?

M. Nicolas Revel, directeur général. – Monsieur Savary, vous m'interrogez sur la possibilité pour les généralistes qui exercent dans les hôpitaux privés de ne pas signer de convention, comme il s'en conclut habituellement ; c'est la première fois que cette question m'est posée. Les fédérations n'ont pas abordé le sujet. La situation ne doit donc pas concerner beaucoup de médecins et d'établissements. À ce stade, j'estime que le droit commun, qui semble très praticable, peut s'appliquer.

Monsieur Daudigny, votre question sur les modalités de prise en charge du dépistage sérologique est au cœur des travaux du Gouvernement et du conseil scientifique qui l'assiste. Le principe de modestie me conduit à ne pouvoir vous dire ce que devrait être cette politique – pour les tests sérologiques du moins. Doit-on les utiliser massivement, alors que les premiers retours montrent que le taux d'immunisation de la population est assez faible ? C'est une décision qui appartient au Gouvernement. Sur leur coût, il est encore plus difficile de répondre, puisqu'on n'en connaît ni le volume ni le prix. Doit-on prévoir une prise en charge à 100 % ou selon les conditions du droit commun ? Je vous ferai la même réponse.

Le Gouvernement l'a dit : il faudra augmenter massivement le recours aux tests virologiques – il progresse déjà en France de semaine en semaine. Notre future capacité à tester toute personne ayant un symptôme ou ayant croisé une personne atteinte est donc crédible. Concernant ces tests, la question d'un remboursement à 100 % se pose, puisqu'il faudra que ce dépistage soit le plus accessible possible. En revanche, elle est moins évidente pour les tests sérologiques.

Nous avons mis à la disposition des pharmaciens un outil leur permettant de tracer les professionnels auxquels ils ont fourni des masques et de savoir quel est l'état de leur stock. Cela évite que des professionnels de santé fassent le tour des pharmacies et se fassent attribuer plus de masques que ceux auxquels ils ont droit. Cela permet aussi à un pharmacien qui n'a plus de masques d'orienter un professionnel vers un confrère qui en a encore, puisque l'outil lui permet de connaître aussi le stock des autres officines. Toutes les régions ont adopté cet outil, sauf trois d'entre elles, qui en avaient déjà développé un autre. Il est trop tôt pour vous donner des retours : l'outil ayant été déployé la semaine dernière, il est en train d'être alimenté par les officines. Dès que j'en saurai un peu plus, je vous en ferai part.

Madame Imbert, une dotation exceptionnelle de 4 milliards d'euros a été allouée à Santé publique France, dotation portée par l'assurance-maladie, puisque cette agence est financée depuis 2020 par l'Ondam – comme c'était déjà le cas il y a quelques années. Geneviève Chêne, directrice générale de l'agence, et moi-même, avons signé une convention concernant cette dotation dont la moitié a déjà été versée. Pour l'essentiel, elle finance l'acquisition d'équipements de protection individuelle, notamment les masques.

Concernant les arrêts de travail pour les personnes vulnérables, nous nous appuyons sur un avis du Haut conseil de santé publique, qui a défini sa doctrine sur les pathologies chroniques et situations – les femmes enceintes à partir du deuxième trimestre et les personnes en situation d'obésité sont concernées – qui exposent les personnes à un risque accru en cas de Covid-19. Nous avons défini deux voies d'accès : une voie de droit commun, via un médecin de ville, et une autre par un téléservice ouvert il y a deux ou trois semaines, réservée aux patients qui sont en affection de longue durée (ALD). Sur les 374 000 demandes d'arrêts de travail en ligne, nous avons dû en refuser 30 %, qui n'étaient pas en ALD – alors que les conditions étaient très claires sur le site... Nous renvoyons les demandeurs vers les médecins de ville. Ces derniers prononcent ces arrêts, que nous pouvons tracer notamment s'ils utilisent le téléservice Arrêt de travail en ville : il y en a eu 125 000.

Vous me demandez s'il y a eu un renoncement au soin ou un moins bon suivi des patients atteints d'une pathologie chronique. C'est difficile à objectiver. Le seul élément statistique dont nous disposons est la comparaison entre la diminution du recours au soin pour ces patients et pour la population générale. Cette diminution est malheureusement identique, alors que nous aurions espéré qu'elle fût moindre. Le ministre de la santé, le Premier ministre et le Président de la République ont appelé chacun à être vigilant sur sa santé. Nous avons récemment envoyé un mail aux personnes en ALD pour leur rappeler la nécessité d'une bonne prise en charge.

Concernant l'AME, comme nos accueils sont fermés, nous avons levé la condition d'une remise en mains propres des demandes. Je ne sais pas si une baisse de demandes a été enregistrée, mais je subodore que c'est le cas. Avec le ministère, nous avons aussi pris la décision de proroger automatiquement pour trois mois les droits des bénéficiaires qui arrivaient à échéance, afin de leur éviter toute démarche – c'est aussi vrai pour la *couverture maladie universelle complémentaire* (CMUC).

Madame Gréaume, les arrêts de travail pour garde d'enfant ne sont pas déclarés par le salarié, mais par l'employeur. Dès lors qu'il l'a fait et qu'il a envoyé les éléments de salaire généralement via la déclaration sociale nominative (DSN), nous payons les indemnités dans un délai très rapide – une quinzaine environ, soit 22 jours tout compris. Cela permet à chacun de recevoir un revenu mensuel. Ces arrêts de travail ont été conçus comme des arrêts normaux, donc soumis aux règles relatives à la mensualisation, qui, effectivement, privent le salarié du complément versé par l'employeur lorsque son ancienneté est de moins de douze mois. Nous appliquons le droit commun. Il n'était pas possible de faire autrement dans l'urgence. Le Gouvernement sera amené dans les prochains jours à évoquer ce sujet qui est en cours d'arbitrage au niveau interministériel.

Madame Cohen, l'assurance maladie collecte des données de santé massives mais systématiquement pseudonymisées, en dehors de celles qui sont aux mains des médecins conseils du service médical de la CNAM. Avons-nous tant de données que cela sur le Covid-19 ? Non. Les données du programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) remontent plus lentement que la consommation de soins de ville – et nous nous efforçons d'accélérer ce mouvement – mais, le moment venu, nous aurons la traçabilité des séjours hospitaliers dus à cette pathologie grâce à un groupe homogène de séjours (GHS) traçant. Il ne sera pas facile, en revanche, de suivre les 80 % de patients qui n'ont pas été hospitalisés, faute d'une consommation de médicament traçante ; les actifs ont eu un arrêt de travail – et nous saurons le moment venu qui a été arrêté pour le Covid-19 – mais cela ne concerne pas toutes les classes d'âge. Notre compréhension de la maladie n'est donc pas si bonne.

Je ne dispose pas encore de données concernant les arrêts maladie des professionnels de santé : ils ont été délivrés en ville par des médecins, et ce n'est qu'une fois liquidés dans nos bases que nous pourrions connaître ceux qui ont été donnés à des professionnels libéraux et à des salariés de santé.

Il me semble évident qu'il y aura un projet de loi de financement de la sécurité sociale rectificatif courant 2020 : nous ne sommes pas dans une exécution linéaire de ce qui a été voté, c'est le moins que l'on puisse dire. Est-ce que c'est maintenant qu'il faut en débattre ? C'est au Gouvernement d'en décider. Je pense, personnellement, que cela n'aura de sens que lorsque l'on disposera d'éléments stabilisés ; sinon, on devrait soumettre au Parlement un texte rectificatif tous les mois ! Je serais donc plutôt d'avis d'attendre que les choses soient stabilisées d'ici l'été.

M. Jean-Noël Cardoux, président de la Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (MECSS). – Il est bien sûr trop tôt pour mesurer l'impact en 2020 des indemnités versées par la branche maladie, même si le chiffre de 7 milliards d'euros a circulé – mais il est très provisoire. Fin 2019, M. Darmanin nous avait dit lors d'une audition qu'il ne savait pas encore si les mesures destinées à résoudre la crise des gilets jaunes à la charge de la branche maladie seraient ou non remboursées par l'État. On connaît maintenant la réponse... ce qui a pesé sur les comptes sociaux.

Dans l'optique d'une dissolution de la caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) en 2024, nous avons évalué le stock de dette supporté par l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos) à 47 milliards d'euros, soit une somme égale à ce qu'était le déficit quand la Cades avait été créée. À nos interrogations sur le sort de cette dette, le ministre avait répondu que la croissance attendue pourrait l'absorber. Cela n'est bien sûr plus d'actualité. Olivier Véran et Gérard Darmanin ont déclaré lors d'une conférence de presse : « à moyen terme, le Gouvernement entend mobiliser la Cades, ce qui viendra réduire le besoin de financement à court terme de l'Acos, et proposera des mesures permettant de poursuivre le remboursement de la dette sociale. » Si je comprends bien, ils envisagent une prorogation de la Cades au-delà de 2023, ce qui nécessite de lui donner des ressources et donc une loi organique. Je sais qu'il est difficile pour vous de répondre, mais pensez-vous que la prorogation de la Cades soit inéluctable ?

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Je vous rejoins, monsieur le directeur général, sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale : il n'est pas possible de l'examiner maintenant. En juillet, il sera opportun de prendre en compte les conséquences de cette pandémie. Nous interrogerons bientôt le ministre de la santé sur ce point.

Chacun s'accorde à dire qu'il y a un niveau de cotisations beaucoup plus faible, avec un report de paiement acté pour un grand nombre d'entreprises, qui pourrait se transformer en annulation pour certaines. Avez-vous pu mettre au point avec l'Acos des projections de baisse de recettes, sachant que le Gouvernement parle d'une récession de 8 % en 2020 ?

Disposez-vous d'une estimation du coût de la prise en charge des soins des malades du Covid-19 ? En dehors de ces dépenses, avez-vous une idée de la contraction des dépenses liée au moindre recours aux soins ?

Quel sera le montant des indemnités journalières versées ?

Vous êtes en charge de la gestion du dossier médical partagé (DMP) qui – on s'en aperçoit aujourd'hui – aurait pu être un outil précieux, notamment pour la traçabilité, anonyme bien sûr, de la circulation du virus. Est-il prévu de profiter de cette crise pour en accélérer la mise en place ?

M. Daniel Chasseing. – Les médecins libéraux constatent une baisse d'activité, sans doute due à une auto-limitation des patients par peur du coronavirus. C'est préoccupant pour ceux atteints de maladies de longue durée, mais aussi pour ceux qui souffrent de maladies graves non diagnostiquées. Certains parlent d'une troisième vague de mortalité. Avez-vous des données à ce sujet ?

Les établissements privés ont reporté les soins non urgents et font face à un surcoût lié à la prise en charge des patients atteints du Covid-19 – 1 à 2 millions d'euros par établissement. Les 80 millions d'euros prévus sont donc largement dépassés. Comment leur venir en aide ?

Le Gouvernement envisage d'améliorer le fonctionnement de l'hôpital et de se pencher sur la question de la dépendance. Avec 8 millions de chômeurs pendant plusieurs mois et des diminutions de cotisations, comment la sécurité sociale pourra-t-elle mener à bien ses missions avec ces importantes pertes de recettes ? Avez-vous des pistes pour y remédier dans le cadre d'un futur projet de loi de financement de la sécurité sociale rectificatif ?

Mme Victoire Jasmin. - Une première question pour les professionnels de santé qui exercent à la fois en indépendant et en salarié, comme les orthophonistes, mais cela concerne bien d'autres professionnels : l'assurance maladie tiendra-t-elle compte de ces situations dans la compensation de la perte globale d'activité ? Comment les travailleurs indépendants pourront-ils accéder à une aide ou à une prise en charge ?

Mme Martine Berthet. – Vous avez indiqué que les ordonnances sur l'indemnisation des professionnels de santé interviendraient dans les prochaines semaines. Il va falloir aller très vite, car ces professionnels doivent honorer leurs charges. Dans combien de temps ces ordonnances seront-elles prêtes ? Ensuite, s'agissant des infirmiers libéraux qui exercent en montagne, si utiles pour la prise en charge des sorties d'hôpital, est-ce que l'avenant n°6 de la convention nationale des infirmiers sera revu ? Cela aiderait à leur maintien dans les territoires de montagne.

M. Nicolas Revel, directeur général. – Vous souhaitez savoir comment le déficit de la branche maladie sera pris en charge. Cela ne relève pas de la Cnam, mais du Gouvernement : je passe donc mon tour... Il y aura un trou d'air sur les recettes, mais je n'ai pas connaissance de projections sur l'évolution des recettes de la branche assurance maladie ; je vous invite à vous rapprocher de mon homologue de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss).

À ce stade, pour les trois dernières semaines, le système d'acompte par douzième que nous avons mis en place dans les établissements de santé, toutes fédérations confondues, stabilise les dépenses, malgré des surcoûts ponctuels, en particulier de transports, qui seront compensés ultérieurement. Du côté de la médecine de ville, nous observons un freinage de la dépense, d'environ 350 millions d'euros de moins par semaine, et une augmentation des indemnités journalières, d'environ 185 millions d'euros de plus par semaine, liée notamment aux arrêts de travail dérogatoires – gardes d'enfants, personnes vulnérables, etc. Nous serons très attentifs à ce qui va se passer après puisqu'il y aura le coût du dispositif

d'accompagnement pour les professionnels de santé, et un effet de rattrapage de la consommation de soins, après le confinement. Il faut donc être prudent sur les constats d'aujourd'hui, d'autant qu'il y aura les surcouts liés à l'épidémie même – les 4 milliards d'euros versés à Santé publique France, les dépenses pour les tests...

Mon sentiment personnel est que nous devrions dépasser l'Ondam 2020, mais je reste prudent sur l'ampleur de ce dépassement. Les 4 milliards d'euros pour Santé publique France constituent déjà un élément très fort, qui ne sera pas couvert par les moindres dépenses de la ville – d'autant que ces dépenses pourraient baisser bien moins que ce que ces trois premières semaines nous laissent penser aujourd'hui.

Sur le DMP, nous ne constatons pas une hausse des créations, du fait que les accueils des caisses sont fermés, que les pharmacies ont une activité moindre, et que nous n'avons pas voulu relancer par mail la création de nouveaux dossiers, car ils entraînent de nombreuses demandes d'informations auprès de nos plateformes téléphoniques, lesquelles connaissent déjà une forte pression. Le DMP, cependant, reste un outil utile pour une bonne gestion des parcours et pour l'enregistrement de l'historique – lequel, d'ailleurs, n'est pas un outil à mettre au service de la traçabilité des cas en contact : ce n'est pas sa vocation et il n'a rien d'anonyme.

Il n'y aurait pas beaucoup de téléconsultations ? Si, un million par semaine, et c'est beaucoup. Cependant, nous constatons effectivement une moindre consommation globale de soins, en médecine générale et spécialisée. Doit-on craindre une deuxième vague de mortalité liée au moindre recours aux soins ? Tout dépend de son ampleur et de sa durée ; la baisse est actuellement de 40 % à 50 %, c'est très important et si la baisse devait durer, il faudrait communiquer davantage sur le besoin de poursuivre les soins ; nous avons commencé à le faire.

Enfin, le soutien aux établissements est prévu, nous les invitons d'ores et déjà à tracer les dépenses supplémentaires liées au Covid-19.

Pour les professionnels qui ont une activité salariée et libérale, par exemple les orthophonistes, le principe est que l'assurance maladie compense la perte activité libérale, mais pas la partie liée au salariat – la compensation, alors, relève du chômage partiel. Quant aux difficultés d'accès aux droits, il faut se rapprocher des caisses locales, pour examiner les dossiers au cas par cas.

Nous dépendons des ordonnances pour le calendrier de l'indemnisation des professionnels de santé. Nous sommes en cours de concertation et débouçerons dans les meilleurs délais. L'ordonnance devrait être prise rapidement, ce qui autoriserait le versement de premiers acomptes dès le début mai.

Enfin, nous n'avons pas prévu de suspendre l'avenant n°6 de la convention nationale des infirmiers, en particulier la prise en charge des frais kilométriques. Pour mémoire, cet avenant légalise ce qui était une pratique des infirmiers pour le décompte des frais kilométriques : dans les zones de montagne, au lieu de compter les kilomètres effectivement parcourus, ils comptabilisaient un retour au cabinet entre chaque patient, comme si la tournée était « en étoile » avec retour systématique au cabinet. Considérant que ces pratiques étaient entrées dans le modèle économique des professionnels, nous les avons reconnues dans l'avenant n°6 mais en prévoyant un plafond, de plusieurs centaines de kilomètres – et nous ne touchons pas à ces avancées.

Mme Michelle Meunier. – Le 27 mars, le Gouvernement a annoncé la prise en charge du coût de déplacement des personnels mobilisés dans la lutte contre le Covid-19, ce qui passe par le remboursement de compagnies de taxis et de VTC. En Loire-Atlantique, j'ai été saisi du cas d'une coopérative spécialisée dans le transport de personnes handicapées qui, faute d'entrer dans la nomenclature, ne pouvait bénéficier du remboursement et perdait donc de l'activité. Une meilleure coordination avec le ministère des transports est-elle possible pour inclure plus largement les compagnies de transport, qui sont toutes utiles, comme cela s'est fait pour les masques ?

Une question très concrète, également, sur les modalités de paiement des soins en sortie d'hospitalisation ou dans le traitement du Covid-19 : quand il n'y a pas le tiers payant, les infirmières doivent recevoir des chèques ou des espèces, qui sont autant de vecteurs de transmission du virus. Ne peut-on pas prévoir un télépaiement dans tous les cas ?

Mme Brigitte Micouleau. – Le Gouvernement demande que la télé-consultation soit privilégiée en cas de circonstance sanitaire exceptionnelle, et des mesures très utiles d'assouplissement ont été prises dans ce sens. Mais qu'advient-il des zones « blanches », quand le faible débit du réseau empêche les échanges vidéo ? Est-il acceptable que dans ces territoires, qui sont nombreux, on doive se contenter de consultations par téléphone ?

Mme Elisabeth Doineau. – Première observation : les malades Covid-19 qui ne sont pas hospitalisés se sentent isolés et invisibles, personne n'en parle alors qu'ils souffrent : il ne faut pas les oublier, merci de transmettre ce message au Gouvernement.

Ma deuxième observation concerne l'accompagnement des personnes âgées : s'il est bien normal que les professionnels de santé aient dû être arrêtés pour se confiner eux aussi, les personnes âgées qu'ils suivaient se trouvent au bout de quelques semaines en situation de détresse, voire de désespérance, avec des douleurs et des symptômes angoissants, en particulier dans les cas de maladie chronique. Peut-on envisager le retour de ces professionnels de santé, avec les mesures nécessaires pour éviter toute contagion ?

Enfin, la crise et le déconfinement seront l'occasion d'évaluer les différentes formes d'organisations territoriales des soins. Il me semble que les centres de santé et, en général, les équipes pluridisciplinaires sont les plus agiles pour gérer la crise, et qu'ils auront plus de facilité avec le déconfinement : partagez-vous cette idée ?

Mme Florence Lassarade. – Le délai de carence, attribué exceptionnellement, est tout à fait injuste pour les professions libérales qui, elles, sont obligées de s'assurer pour les trois mois concernés : ne peut-on pas supprimer ce délai de carence, ou le raccourcir à 15 jours ? Vous nous dites, ensuite, que le parcours de santé est utile dans la crise actuelle, je n'en suis pas convaincue, sauf pour les patients en ALD. La téléconsultation s'est développée à un point que Mme Buzyn n'espérait pas. Vous nous dites que ce ne serait que transitoire : j'attends de voir.

Les sujets à risque, face à ce virus, sont bien les personnes âgées et les personnes obèses. N'est-ce pas un argument de plus pour conforter la prévention, en particulier via les réseaux de prévention et prise en charge de l'obésité pédiatrique (Reppop) ? Enfin, avez-vous estimé les conséquences de la crise sur le taux de vaccination des nourrissons – ne pensez-vous pas que le renoncement à la consultation risque de relancer des maladies comme la méningite ? Disposez-vous de données ?

M. Stéphane Artano. – Les médecins du travail étant habilités à effectuer des tests, la Cnam participera-t-elle à la fourniture et au financement de ces tests, ou bien seront-ils à la seule charge des employeurs ? Je n'ai pas obtenu de réponse de la ministre du travail... Que peut-on envisager, ensuite, sur la prévention des pandémies ? Il faut une réflexion sur le temps long : quelles règles se fixer, quels assouplissements pour les initiatives des entreprises ?

M. Nicolas Revel, directeur général. – Le remboursement des frais de transports domicile-travail des personnels soignants a été réservé aux transporteurs conventionnés, donc les compagnies de taxis et pas les VTC, sauf s'il n'y a aucun taxi disponible sur le territoire. Pour le cas que vous citez d'une société de transport de personnes handicapées qui n'est pas conventionnée, il faut regarder de plus près avec le directeur de la caisse de la Loire-Atlantique, mieux à même de vous répondre.

Les risques de contagion lors du paiement des actes de suivi médical à domicile sont limités, le tiers payant étant déjà souvent appliqué et les patients n'étant plus contagieux en sortie d'hospitalisation, en théorie. Cependant, nous réfléchissons au basculement à 100 % pour le Covid-19, ce qui généraliserait le télépaiement.

Les téléconsultations téléphoniques sont possibles depuis la semaine dernière en zones « blanches », de même que partout ailleurs pour les patients en ALD, les patients âgés d'au moins 70 ans, ou les patients atteints du Covid-19. Nous examinerons quelles suites donner à cette nouvelle possibilité.

Les professions paramédicales ont suspendu leur activité, suite à des décisions prises par leurs ordres professionnels. Cela dit, je crois comme vous que la reprise doit être envisagée, car de plus en plus de besoins en santé sont mal couverts, ce qui devient un sujet aigu avec le temps.

Quant au bilan de l'organisation de soins, il faudra effectivement le conduire aux différents échelons. Nous avons assoupli, accompagné, écouté pour adapter nos cadres d'action. Ce que nous constatons d'ores et déjà, c'est que les acteurs ont été au rendez-vous, il y a des éléments positifs, comme la télémédecine ou l'accélération de la coopération territoriale. Nous examinerons ces points dans notre bilan annuel.

S'agissant du délai de carence, les professions libérales n'ont mécaniquement pas les mêmes droits que les professionnels de santé, car ils n'ont pas de cotisations ni de régime collectif qui vienne couvrir leur arrêt de travail : c'est la conséquence de leur choix. Pour les professionnels de santé, le délai de carence de 90 jours, a été ramené à 0 pour le Covid-19 ; le fait de réduire plus généralement le délai de carence posera nécessairement la question du financement.

La très forte augmentation des téléconsultations s'est faite dans le respect du parcours de soins, 85 % des téléconsultations ont lieu dans le cadre du parcours de soins, c'est une bonne chose car cet outil ne doit pas devenir un levier du nomadisme médical : il doit être compatible avec le suivi des patients au long cours. Nous sommes dans le bon modèle, et cela se confirme depuis trois semaines.

Sur le risque d'obésité de l'enfance, je crois effectivement qu'il faut renforcer la prévention. Nous avons une expérimentation dans trois départements, pour solvabiliser la

prise en charge de psychologues, de nutritionnistes, ainsi que les activités physiques des enfants.

Je n'ai pas d'éléments indiquant les conséquences de la crise actuelle sur le recours à la vaccination, mais je vais regarder de plus près.

Enfin, les tests réalisés par les médecins du travail ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, les règles actuelles disposent que c'est à l'entreprise de les financer. Cependant ces règles ne sont pas intangibles. Enfin, la branche accidents du travail maladies professionnelles (AT/MP) réfléchit déjà à la prévention des risques professionnels liés à de nouvelles pandémies, avec l'idée en particulier d'orienter des moyens vers les petites entreprises pour les aider à s'équiper d'éléments de distanciation, par exemple des vitres de protection pour les personnels qui accueillent le public.

M. Alain Milon, président. – Nous étions 80 participants avec 41 sénateurs présents. Vos réponses précises ont été très appréciées, Monsieur le directeur, et nous vous en remercions

La téléconférence est close à midi.

Mercredi 22 avril 2020

- Présidence de M. René-Paul Savary, vice-président -

La téléconférence est ouverte à 10 heures.

Audition de Mme Isabelle Sancerni, présidente du conseil d'administration, et de M. Vincent Mazauric, directeur général, de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF)

M. René-Paul Savary, président. – Mes chers collègues, j'ai le plaisir d'accueillir ce matin Mme Isabelle Sancerni, présidente du conseil d'administration, et M. Vincent Mazauric, directeur général, de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), pour une audition consacrée au suivi des mesures d'urgence prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19.

Je vous prie de bien vouloir excuser l'absence du président Milon qui m'a demandé de le remplacer.

Cette audition se tient en téléconférence et est ouverte à la presse. Nous avons recours ce matin à un nouvel outil, en espérant que nous n'ayons pas de difficulté technique.

Notre audition poursuit l'objectif d'assurer l'information de la commission sur trois points.

Le premier point, c'est la façon dont la CNAF s'est organisée pendant le confinement pour assurer la continuité de ses missions, en particulier le service des prestations, compte tenu de la vulnérabilité d'un certain nombre d'allocataires, liée en partie à la fracture numérique que connaît notre pays.

Le second point, ce sont les dispositifs qui ont été déployés pour soutenir vos allocataires, afin que la crise sanitaire ne se double pas d'une crise sociale d'ampleur. Vous

assurerez ainsi le versement, le 15 mai prochain, de l'aide exceptionnelle aux familles modestes annoncée par le Président de la République sur laquelle nous souhaitons des précisions. Les caisses d'allocations familiales (CAF) sont aussi très mobilisées dans le secteur de la petite enfance, qu'il s'agisse de l'accueil des enfants des soignants ou des aides aux différentes structures d'accueil du jeune enfant afin de préserver des capacités d'accueil en sortie du confinement. Quels enseignements tirez-vous de cette crise sur les besoins de vos allocataires et sur la façon dont la branche famille peut y répondre ?

Enfin, nous nous interrogeons bien sûr sur l'impact de la crise sanitaire sur les comptes de la branche. Quels sont les moyens supplémentaires déployés dans le cadre de cette crise et qui en sera le financeur en dernier ressort ?

Madame la présidente, monsieur le directeur général, cette audition est complémentaire des questionnaires qui vous ont été adressés par le président ou notre rapporteure, Mme Doineau. Nous souhaitons en effet que notre commission puisse bénéficier régulièrement de remontées d'informations à la fois qualitatives et quantitatives.

Mme Isabelle Sancerni, présidente du conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF). – Vous avez souhaité nous entendre sur les actions menées par la branche famille depuis le début de la crise sanitaire. Durant les semaines de confinement qui se sont écoulées, il faut relever la mobilisation exceptionnelle de notre institution.

L'impératif pour la branche famille était non seulement de continuer à assurer ses missions auprès de ses allocataires et de ses partenaires, mais aussi de faire preuve de réactivité et de créativité.

Dès le 17 mars dernier, le conseil d'administration s'est organisé pour travailler en téléconférence afin d'adopter des mesures d'urgence, notamment pour aider les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et les autres équipements financés par la branche famille. Il fallait sécuriser le financement de nos partenaires afin qu'ils puissent continuer à assurer leurs services aux familles après la crise : l'accueil de la petite enfance, l'animation de la vie sociale, la parentalité, la jeunesse.

L'idée était de déployer un filet de sécurité qui puisse couvrir rapidement le spectre de nos missions et de nos partenariats. Les équipes de la CNAF ont élaboré en un temps record, en liaison avec les autorités de tutelle, des dispositifs, qui ont ensuite été votés par le conseil d'administration.

Le 17 mars, le premier dispositif voté concernait les aides exceptionnelles en faveur des EAJE, crèches publiques et privées, faisant l'objet d'une fermeture administrative : il a été décidé une aide forfaitaire par jour et par place. Son montant est de 27 euros pour les crèches publiques et de 17 euros pour les établissements privés, pour compléter leur indemnisation de l'activité partielle. Cette aide sera financée par le Fonds national d'action sociale (FNAS) de la CNAF.

Nous avons ensuite voté le 1^{er} avril des mesures d'aide en faveur des EAJE ne faisant pas l'objet d'une suspension de l'accueil : micro-crèches, crèches familiales, EAJE rattachés à un établissement social, médico-social ou de santé. Cette aide permet de compenser en partie les baisses de recettes induites par une fermeture de places ; elle s'élève à 27 euros par jour et par place pour les crèches bénéficiant de la prestation de service unique (PSU) et employant des agents publics et à 17 euros par jour et par place pour les micro-

crèches ayant opté pour un financement *via* le complément de libre choix du mode de garde (CMG) et pour les crèches relevant de la PSU et employant du personnel de droit privé. Toutes les places fermées sont éligibles à l'aide exceptionnelle. Pour en bénéficier, les crèches ne doivent pas facturer aux familles les heures non réalisées.

Nous avons également voté le 7 avril une aide en faveur des assistants maternels. Son montant est de 3 euros par jour et par place fermée pour les maisons d'assistants maternels ayant des charges locatives.

Le même jour, nous avons adapté les modalités de calcul des prestations de services pour l'ensemble des équipements hors EAJE, afin de maintenir le financement des établissements soutenus par la branche famille dans le cadre de son action sociale en échange du maintien d'une offre de service minimum à distance en faveur de leurs usagers. Ces structures doivent déclarer leurs activités comme si celles-ci avaient été réalisées. Sont concernés les relais d'assistantes maternelles (RAM), les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), les lieux d'accueil enfants-parents, la médiation familiale, les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS), les services d'aide à domicile, les centres sociaux et espaces de vie sociale, les structures financées au titre de la prestation de service jeunes, les foyers de jeunes travailleurs et les espaces rencontres.

Tous nos partenaires sur l'ensemble des champs soutenus par la branche famille sont ainsi concernés. Pour les prestations à la fonction, il ne sera pas tenu compte de la période de fermeture dans la déclaration de données. Pour les prestations à l'acte, reposant sur la prise en charge d'un volume d'activité, le nombre d'heures sera déclaré comme si l'activité avait été réalisée. Concernant les relais d'assistantes maternelles et les services de médiation familiale et d'aide à domicile, il ne sera pas tenu compte de la période de fermeture, sauf s'ils ont recours à l'activité partielle. Il est demandé à l'ensemble des structures financées par les CAF de maintenir une offre de service minimum. S'agissant des ALSH, ils doivent pouvoir contribuer à l'accueil des enfants des personnels prioritaires.

Nous avons ainsi assuré à nos partenaires, avec ces différentes mesures, un filet de sécurité.

Le conseil d'administration a également voté le 25 mars des aides directes en faveur des familles, appelées aides financières individuelles. Pendant la crise sanitaire, celles-ci doivent être prioritairement débloquées sous forme de secours d'urgence, afin de répondre aux besoins les plus élémentaires.

Les CAF se mobilisent pour identifier les familles en difficulté et leur apporter un soutien financier. L'octroi des aides s'inscrit dans un cadre partenarial coordonné, dans l'intérêt des familles et pour éviter les doubles prises en charge. Il est nécessaire d'activer les réseaux de coordination de l'intervention sociale. En pratique, la situation d'urgence sociale est identifiée par un gestionnaire conseil allocataires, en lien avec un travailleur social qui évalue le besoin. Relève prioritairement de l'urgence l'ensemble des situations dans lesquelles la famille exprime un besoin alimentaire de première nécessité. Je pense à des parents en situation précaire qui bénéficient d'aides pour la cantine de leurs enfants. Les situations de monoparentalité, de handicap et de décès sont également considérées comme des priorités.

Concernant le financement, l'objectif est de ne pas grever les dotations d'action sociale des CAF. L'État a donc accepté qu'elles fassent l'objet d'un abondement exceptionnel estimé à 20 % du montant total des aides financières individuelles versées en 2019. Ce

dispositif exceptionnel sera prioritairement financé par des redéploiements entre lignes de dépenses au sein du FNAS.

Toutes les mesures exceptionnelles ne s'appliquent que pour la période de la crise sanitaire et feront l'objet d'un bilan et d'une évaluation.

Je tiens à saluer l'engagement et la mobilisation sans faille du directeur général de la CNAF et de l'ensemble des équipes afin de concevoir et de mettre en œuvre, dans des délais très rapides, ces solutions fortement attendues par les familles et nos partenaires. Je rends aussi hommage aux dirigeants de notre réseau pour leur réactivité.

M. René-Paul Savary, président. – L'État compensera à hauteur de 20 % du montant des aides versées en 2019. Quelle somme cela représente-t-il ?

Mme Isabelle Sancerni. – Je laisse le directeur général vous répondre sur ce point, car il dispose des chiffres précis.

M. Vincent Mazauric, directeur général de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF). – Merci, madame la présidente, de vos derniers propos qui vont droit au cœur de toutes les équipes.

Pour répondre à votre question, monsieur le président, l'ordre de grandeur est de 50 millions d'euros.

Assurer la continuité des prestations a été notre premier défi. Les cas des premiers *clusters* nous avaient quelque peu instruits, mais pas assez pour faire face à la situation que nous connaissons depuis le 15 mars dernier. Les premiers jours ont été difficiles, car il fallait concilier deux objectifs : la sécurité des employés de la branche et la qualité de la délivrance des prestations à nos allocataires.

Au début, nous ne disposions pas de tous les moyens pour concilier ces deux objectifs. Nous n'avions pas la capacité technique suffisante pour permettre à nos employés de télétravailler en étant connectés sur les systèmes d'exploitation et de délivrance des prestations. La branche compte 32 000 employés, dont 15 000 se consacrent à l'accueil des usagers et à la délivrance des prestations. En deux semaines, nous avons doublé le nombre d'employés en télétravail, qui était de 4 000. L'objectif est d'atteindre le chiffre de 18 000 – hier, nous en étions à 11 000.

Nous estimons être en mesure aujourd'hui d'assurer 80 % de notre « production » normale, ce qui est remarquable et illustre la mobilisation des équipes techniques nationales, mais aussi de chaque directeur de CAF.

L'urgence a donc été d'assurer la continuité des prestations et le maintien des droits, avant même que l'ordonnance du 25 mars n'en prescrive le principe. Nous avons donné des consignes pour que toutes les situations susceptibles de produire une rupture de droits pour l'ensemble des minima sociaux soient traitées à la main par nos personnels.

Nous sommes chargés, avec la Mutualité sociale agricole (MSA) et Pôle emploi, de payer pour le 15 mai prochain l'aide exceptionnelle de solidarité, dont le Président de la République a annoncé le principe le 13 avril. L'objectif est simple : allouer une somme de 150 euros à tous les foyers bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ou de

l'allocation de solidarité spécifique (ASS), et y ajouter, pour les mêmes ainsi que pour les bénéficiaires de l'aide au logement, une somme de 100 euros par enfant à charge.

Selon notre estimation, ce dispositif concernera 4,1 millions de foyers, pour une dépense publique de 900 millions d'euros. Nous pourrions procéder sans faille à ce paiement le 15 mai sur les comptes des bénéficiaires, car cette aide concerne des populations d'allocataires déjà connues, et ne demande aucune démarche de leur part.

S'agissant des conséquences de la crise sur les comptes, les dépenses de fonctionnement et de paie des CAF et de la CNAF ne devraient pas connaître d'impact considérable. Dans tous les services publics de la sécurité sociale, nous avons, à la demande des ministres, maintenu intégralement la paie des personnels. Nous n'envisageons pas de recourir au chômage partiel. Nous avons été en mesure de mettre en télétravail un nombre croissant de nos personnels. Aujourd'hui, dans chaque CAF, il n'y a pas plus de 5 % des agents qui soient présents physiquement. En revanche, nous aurons une dépense supplémentaire en termes d'indemnités de télétravail. La convention collective de la sécurité sociale prévoit que le montant de cette indemnité est de 2,6 euros par jour. Nous l'avons étendue à cette situation de télétravail exceptionnelle.

La question du financement de l'aide exceptionnelle de solidarité a été réglée par la tutelle : elle le sera sur des crédits de l'État. Quant aux aides financières individuelles d'urgence, ce sont des dépenses d'action sociale locale des CAF. Mais, grâce à la tutelle, nous disposerons de crédits supplémentaires.

Enfin, en outre-mer, il existe une prestation d'accueil et de restauration scolaire pour subvenir à des besoins particuliers des familles dans ces territoires, qui représente un montant de 50 millions d'euros par an. À la suite d'une initiative de Mayotte, nous avons été avisés que cette prestation ne pourrait pas être versée pendant la fermeture des établissements scolaires. Nous avons donc créé un canal permettant de consacrer une somme équivalente à des aides plus directes aux familles avec enfants.

Cette idée d'employer des ressources à d'autres fins nous a permis de ne pas envisager de dépenses supplémentaires. C'est ainsi que le filet de sécurité a été conçu par le conseil d'administration de la CAF : nous dépensons ce que nous avons à dépenser pour que le filet tienne fermement et vienne en secours de tous les équipements qui auraient été autrement fragilisés.

M. René-Paul Savary, président. – Vous n'aurez pas de dépenses supplémentaires, mais vos recettes seront peut-être moindres.

Il faudra, me semble-t-il, un projet de loi de financement de la sécurité sociale rectificative pour tenir compte des engagements pris par l'État. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur ce point ?

En ce qui concerne l'aide de 150 euros versée aux bénéficiaires du RSA, l'État ne risque-t-il pas de se tourner vers les départements, qui servent cette prestation ?

M. Vincent Mazauric. – Les questions que vous posez sont plutôt destinées au ministre ou à son administration. Une fois cette précaution prise, je peux vous assurer que je n'ai aucun doute sur le financement de l'aide exceptionnelle de solidarité. Ce n'est pas parce que, techniquement, une partie des bénéficiaires sont des allocataires du RSA que les

départements seront appelés à contribuer. Cette aide n'a pas du tout la nature du RSA. La représentation nationale peut être rassurée sur ce sujet.

Les administrations déploient depuis six semaines une énergie considérable et, même s'il leur arrive de « discuter le bout de gras », si je puis dire, pour mettre au point un dispositif, elles jouent très bien leur rôle. Je n'ai, j'y insiste, aucune crainte sur le respect des engagements donnés. Il faudra sans doute *in fine* envisager un projet de loi de financement de la sécurité sociale rectificative.

Mme Isabelle Sancerni. – S'agissant du financement des micro-crèches, un virement du Fonds national des prestations familiales (PNPF) vers le FNAS sera nécessaire. Le CMG n'est pas versé par le FNAS ; or le filet de sécurité a été mis en place au sein de ce fonds.

Mme Élisabeth Doineau, rapporteure pour la famille. – Je vous remercie de vos précisions. Je salue votre formidable mobilisation, que j'ai constatée dans mon département de la Mayenne.

À la suite de l'audition il y a quelques jours des représentants des crèches privées et des micro-crèches, plusieurs préoccupations sont apparues. Ces personnels se sont mobilisés, malgré les discours contradictoires, pour accueillir les enfants des professionnels prioritaires pendant la crise. Ils nous ont fait part de leur manque d'équipements, notamment de masques.

Vous avez choisi de soutenir financièrement les crèches, à hauteur de 27 euros par place fermée pour les crèches publiques et de 17 euros pour les crèches privées. Cet écart est justifié selon vous par le fait que les salariés des crèches privées peuvent bénéficier du chômage partiel. Ces organismes nous ont fait la démonstration de leur grande précarité et du risque de faillite. Or nous devons préserver ces modes de garde. Envisagez-vous de travailler avec eux pour renforcer le soutien qui leur est apporté ? On ne peut pas les laisser dans cette angoisse. La somme de 17 euros paraît vraiment insuffisante.

Les micro-crèches, dont celles qui sont financées par la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), semblent avoir été peu prises en considération au début de la crise. Il semblerait qu'elles ne soient ni intégrées à la plateforme *mon-enfant.fr* ni couvertes par l'aide des CAF visant à rendre l'accueil gratuit pour les familles prioritaires. Des doutes subsistent aussi pour ces structures quant à la facturation aux familles : certaines suspendent la facturation dans l'attente de consignes des CAF qui ne viennent pas toujours à temps. Certaines CAF enverraient en outre des textos aux familles donnant consigne de ne pas payer la micro-crèche. Madame la présidente, j'ai entendu votre propos, mais il faut des consignes claires, qui soient les mêmes pour tous. Les mesures vont-elles être bientôt clarifiées ?

Quelques interrogations sur la préparation du déconfinement pour les crèches : comment préparez-vous le retour des enfants dans les crèches ? Envisagez-vous d'accompagner les crèches pour qu'elles s'équipent en masques et en gel, *via* un soutien financier ? Il faut protéger les personnels. Réfléchissez-vous enfin à un soutien du personnel mobilisé pendant la crise, à l'image de la prime qui sera versée aux soignants ?

Par ailleurs, je veux évoquer le soutien aux familles les plus précaires. La CNAF a décidé le 25 mars d'ouvrir la possibilité de verser des aides financières d'urgence aux familles les plus précaires pour répondre à des besoins de première nécessité. Pourriez-vous préciser

les conditions d'attribution de cette aide et indiquer combien de personnes en ont bénéficié à ce stade ? En outre, concernant l'aide aux familles modestes annoncée par le Président de la République et qui sera versée par les CAF le 15 mai prochain, pourriez-vous détailler son mode de financement et les modalités de son versement ?

M. Vincent Mazauric. – Merci de vos propos, madame la rapporteure, pour la CAF de la Mayenne. Je répondrai à vos questions sans entrer dans la polémique qui sous-tend les propos des représentants que vous avez auditionnés.

Je veux rectifier un point : nous n'avons pas prévu une aide de 27 euros par place fermée et par jour pour les crèches publiques et de 17 euros pour les crèches privées. Nous ne distinguons pas selon le statut, public ou privé ; ce qui fait la différence, c'est la capacité ou non de recourir au chômage partiel. La distinction n'est pas schématique ; il s'agit d'une décision pragmatique.

Ces estimations sont-elles justes ? Personne ne nous a dit que le montant de 27 euros était mal évalué. Je ne fais pas le serment que la somme de 17 euros, qui est pensée comme devant être complétée par les 10 euros de chômage partiel, soit une certitude absolue. Nous avons procédé à cette estimation en liaison avec les tutelles compétentes. Cela signifie que nous n'avons aucune difficulté de principe à corriger ce montant si cela s'avère nécessaire. Il faudra simplement veiller à ce que des fonds aillent du canal « prestations familiales » vers le canal « action sociale », ce qui n'est pas négligeable.

Je ne nie pas que ces organismes vous aient, pour reprendre votre expression, « fait la démonstration » de leur précarité. Encore faut-il aussi faire la démonstration que les montants déterminés ne sont pas exacts. Il faut le dire clairement, l'objectif d'un filet de sécurité n'est pas de compenser 100 % des inconvénients, voire des manques à gagner ou des surcoûts entraînés par cette situation. L'équilibre est difficile, car notre objectif principal est de préserver les capacités d'accueil du jeune enfant sous toutes leurs formes. Nous ne sommes pas dogmatiques. S'il est nécessaire de revoir les montants, nous le ferons, mais pas à coup de polémiques. Nous sommes à la disposition de l'ensemble des professionnels.

Répondre, c'est aussi clarifier. Il n'est pas exact de vous dire que les micro-crèches Paje ne sont pas sur *mon-enfant.fr*. Je l'ai vérifié. Il est néanmoins exact que, pour ces établissements, comme pour d'autres, les premiers jours ont été marqués par des incertitudes liées au temps nécessaire aux pouvoirs publics pour définir des règles sanitaires. La question de l'accueil des enfants des personnels prioritaires est importante. À la suite de l'initiative de nombreuses municipalités, le Gouvernement a suivi le mouvement et demandé que dans les crèches PSU, notamment municipales, l'accueil soit gratuit. Il n'a pas été demandé aux micro-crèches de faire de l'accueil gratuit.

Vous vous êtes interrogée sur certains messages envoyés par des CAF. Préparés par la CNAF, ceux-ci étaient destinés à des familles bénéficiaires du CMG, notamment utilisatrices de micro-crèches Paje. Il s'agissait de les informer qu'une micro-crèche bénéficiant de l'aide de la branche famille ne devait pas facturer les familles. Il ne faut pas jouer sur les deux tableaux.

J'en viens à la préparation du retour à l'activité. À l'exception de quelques crèches en gestion directe de certaines CAF, nous ne sommes pas les employeurs. Sans vouloir paraître abrupt, nous ne sommes donc chargés ni du soutien aux personnels ni de l'équipement. Mais la question reste entière. L'autorité publique qui s'occupe de ces

questions est la protection maternelle et infantile (PMI). La direction générale de la cohésion sociale diffuse régulièrement, *via* les préfets, des instructions. Elle a en particulier demandé qu'un référent Covid petite enfance soit désigné dans chaque service de PMI et qu'une permanence téléphonique soit assurée pour aider les EAJE à préparer leur réouverture.

Mme Élisabeth Doineau, rapporteure. – Merci pour vos précisions. Je comprends que vous puissiez percevoir une dimension polémique dans les propos des gestionnaires de micro-crèches ou de crèches privées, mais ceux-ci sont avant tout inquiets pour l'avenir de leurs structures. Sans doute pourriez-vous prendre contact avec eux pour lever les incompréhensions. Ils sont angoissés et attendent surtout des clarifications et un soutien.

M. René-Paul Savary, président. – Ce n'est pas le seul domaine où l'articulation entre le public et le privé suscite des problèmes.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Je souhaite vous interroger sur la situation financière de la CNAF. Ses dépenses augmentent-elles ou baissent-elles ? Certaines crèches ont cessé leur activité, d'autres l'ont maintenue. Quel sera l'impact sur vos comptes des aides que vous nous avez présentées ? De même, quel sera l'effet pour la branche famille de la forte baisse des recettes sociales, due notamment au report des cotisations sociales ? Avez-vous des problèmes de trésorerie ?

M. Vincent Mazauric. – Je n'ai pas encore de vision globale des dépenses nouvelles et des dépenses en moins de la branche en raison de la crise, car les premiers mouvements financiers d'aide et de compensation auront lieu à la fin du mois d'avril. Les caisses vont estimer avec chaque établissement son niveau de fermeture, en ce qui concerne les établissements d'accueil de jeunes enfants, ou les heures non faites, en ce qui concerne les centres de loisirs. Toutefois, comme notre idée est de maintenir les dispositifs comme si nous étions en période normale, la dépense devrait être constante.

Votre seconde question est cruciale pour tous les établissements de la sécurité sociale. Je laisserai, car cela ne relève pas de mon ressort, le ministère et la direction de la sécurité sociale vous fournir une projection sur les comptes sociaux des effets de cette crise. Je rappellerai juste que la branche famille revenait à l'équilibre.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Nous leur poserons la question cet après-midi.

M. Vincent Mazauric. – Je suis aussi mal placé pour répondre à votre question sur la perte de recettes et la trésorerie : dans mes fonctions, je ne rencontre pas de difficultés, mais il faudrait plutôt interroger mes collègues de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss), qui sont confrontés à une situation délicate. J'avais, par exemple, recommandé au Gouvernement d'avancer la date de paiement des prestations dues au titre du mois de mars, car le 5 avril, date habituelle de paiement, tombait un dimanche. Normalement, dans ce cas, on le reporte au lundi. Vu les circonstances, on a proposé de l'avancer au samedi 4 avril : ce petit décalage a placé l'Acoss face à une difficulté de trésorerie significative, à cause de la situation. Les comptes de la branche famille ne sont pas affectés par la situation, mais si je peux dire cela, c'est parce que je ne suis pas le banquier.

M. Daniel Chasseing. – Je voulais vous interroger sur la différence de traitement entre les crèches privées et publiques, mais vous avez déjà répondu.

Mme Catherine Deroche. – Les accueillants familiaux font un travail remarquable. Mais ils ont un statut particulier et n’ont pas été inclus dans certains dispositifs de soutien financier et, en particulier, n’ont pas accès à certaines primes. Qu’en est-il de leur situation ? Êtes-vous compétents à cet égard ?

M. Vincent Mazauric. – Hélas, non. Je vais attirer l’attention de la direction générale de la cohésion sociale à ce sujet.

M. René-Paul Savary, président. – Je vous remercie d’appuyer nos démarches en leur faveur. Les assistants familiaux semblent avoir été oubliés par les annonces du Gouvernement.

Mme Michelle Meunier. – Je voudrais tout d’abord vous remercier pour votre action, car je vous avais sollicité au début du confinement pour régler un problème lié à une situation locale. Merci aussi pour vos précisions en réponse à la question de Mme Doineau, qui nous permettent de mieux appréhender les différents points de vue.

Je voudrais vous interroger sur l’enfance en danger. Lorsque nous l’avons auditionné, M. Adrien Taquet nous a annoncé une enveloppe de 500 000 euros en faveur des associations d’aide à la parentalité. Y serez-vous associés ? La CNAF finance-t-elle, directement ou par le biais d’autres mécanismes, des aides à la parentalité, à l’écoute ou à la médiation familiale ?

Les CAF ont réduit leur accueil de moitié grâce au numérique. Celui-ci prend une place très importante. Mais qu’en est-il des publics qui n’y ont pas accès ?

Mme Isabelle Sancerni. – L’enfance en danger ne relève pas de notre champ de compétences. En ce qui concerne l’aide à la parentalité, nous poursuivons les dispositifs que nous avons mis en place pour aider les familles, mais ils ne visent pas spécifiquement l’enfance en danger. Il en va de même pour nos actions en direction de la petite enfance, de l’animation de la vie sociale ou de la jeunesse.

M. Vincent Mazauric. – Les crédits annoncés par M. Adrien Taquet sont des crédits d’État qui seront gérés par les directions départementales de la cohésion sociale. Ils pourront toutefois être utilisés pour aider les associations que nous avons aussi pour coutume de financer. Il s’agit d’un coup de pouce appréciable, mais le maintien des prestations de la branche famille représente des montants beaucoup plus importants. Le confinement accroît toutes les tensions et les violences intrafamiliales en constituent une forme extrême. C’est pour cette raison que nous cherchons à maintenir, durant cette période, des formes de contacts et d’activités. Notre site *www.mon-enfant.fr* contient, par exemple, une rubrique consacrée aux loisirs à la maison ainsi que des conseils relatifs à la parentalité.

En ce qui concerne le numérique, la préoccupation est considérable : en temps normal, on estime qu’environ 20 % des Français ne sont pas à l’aise avec le numérique. Cela ne va pas s’arranger avec les circonstances, puisque nos sites d’accueils, qui peuvent aider le public, sont fermés, de même que les maisons de service au public. Pour surmonter cet obstacle, nous aidons nos allocataires à réaliser leurs démarches par téléphone, quitte à en appeler certains : un agent de la CAF remplit ainsi la déclaration que l’allocataire aurait dû remplir lui-même. Dans notre jargon, nous appelons cela la « coproduction ».

Mme Frédérique Puissat. – Je voudrais d’abord, à mon tour, attirer votre attention sur la nécessité de trouver une solution à la question du financement des micro-crèches : au-delà d’un enjeu d’équité avec le public, il faut aussi prendre en considération le fait que ces structures contribuent à l’ouverture de classes supplémentaires.

Les nouveaux exécutifs communaux n’ont pas encore été installés et les exécutifs des intercommunalités seront désignés encore plus tard. Comment sécuriser les contractualisations avec les collectivités ? Il ne faudrait pas qu’elles puissent être remises en cause pour des raisons de forme.

La CNAF n’est pas compétente en matière de protection de l’enfance, ce sont les départements ; néanmoins le soutien à la parentalité constitue un enjeu important. Dans certains territoires, comme l’Isère, nous avons été interpellés par les services du département pour trouver des solutions à des conflits délicats et faire en sorte que les enfants puissent être pris en charge dans les centres d’accueil de loisir sans hébergement, aux côtés des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise. Chaque département a trouvé des solutions au cas par cas. Dans l’Isère, le préfet l’a autorisé ; dans d’autres départements, cela n’a pas été possible. Serait-il possible d’émettre une recommandation nationale ?

Si l’on peut se réjouir de l’aide exceptionnelle de solidarité pour les plus démunis, il serait choquant que cette aide soit versée le 15 mai, avant le versement de la prime destinée aux personnels soignants qui sont mobilisés dans la crise et qui sont parfois dans une situation financière difficile, sans avoir droit au RSA ni à l’aide au logement. C’est une question d’équité entre ceux qui sont aidés et ceux qui risquent leur vie pour sauver les autres, mais qui toucheront une aide deux à trois mois plus tard.

M. Vincent Mazauric. – Je ne peux répondre à votre dernière question. Nous n’avons pas imaginé de consigne nationale pour accueillir dans les ALSH d’autres enfants que ceux des personnels prioritaires. Mais nous allons y réfléchir avec mes équipes et les directeurs de caisses. Enfin, nous sommes bien conscients que l’interruption du processus électoral a des conséquences pour les communes et les intercommunalités. Nous poursuivons, en lien avec les élus, la démarche entreprise de contractualisation globale destinée à remplacer les contrats enfance-jeunesse, car il ne serait pas souhaitable de revenir en arrière. Nous essayons, de manière pragmatique, de trouver des solutions d’attente, afin, par exemple, de ne pas retarder la mise en place du bonus territoire qui facilite la création de crèches dans des zones défavorisées.

Mme Corinne Féret. – Vous avez rappelé l’aide exceptionnelle de 3 euros par jour et par place fermée aux maisons d’assistants maternels (MAM). Pourriez-vous nous indiquer quel sera le montant total de cette aide ainsi que le nombre de places concernées ?

Constate-t-on, depuis le déclenchement de la crise, une hausse des demandes au titre de la garantie pour impayés de pension alimentaire ? La CNAF a-t-elle prévu une hausse des dépenses d’accompagnement des parents, la plupart du temps des femmes, qui se trouvent en grande difficulté quand la pension alimentaire n’est pas versée ?

Mme Isabelle Sancerni. – Nous portons une grande attention à ce sujet avec l’Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires.

M. Vincent Mazauric. – Le soutien aux MAM devrait représenter une enveloppe d'un peu plus de 3 millions d'euros sous l'hypothèse que les 2 900 MAM restent toutes fermées pendant trente jours.

Nous n'observons pas, pour le moment, d'augmentation notable des demandes d'allocation de soutien familial. Mais il est peut-être encore un peu tôt, et je m'attends, comme vous, à une hausse. Depuis lundi, nous avons mis en place une téléprocédure qui permet de demander à bénéficier, de manière beaucoup simple, de l'allocation de soutien familial. J'espère que cela sera utile, notamment aux mères isolées.

Mme Michelle Gréaume. – Ma première question porte sur les conséquences du confinement pour les habitants des quartiers populaires. Pour celles et ceux qui vivaient déjà dans la précarité, la crise sanitaire entraîne une explosion des difficultés. Le Gouvernement a annoncé une aide d'urgence, qui sera versée le 15 mai. Les associations estiment cependant que cette échéance est trop lointaine : qu'en pensez-vous ?

De plus, les CAF ont dématérialisé leurs services, mais beaucoup de personnes, notamment les plus âgées, n'ont pas accès au numérique ou ne savent pas comment s'en servir. Comment accueillir ces assurés sociaux et leur permettre de faire valoir leurs droits ? Le renoncement aux droits est, en effet, une réalité pour un grand nombre de personnes ; or, il importe en cette période de crise de ne laisser personne au bord du chemin.

M. Vincent Mazauric. – Il est difficile d'apporter une réponse absolue à la situation que vous décrivez. L'octroi de l'aide d'urgence ne se réduit pas à des questions financières ni à une possibilité d'accès au numérique, mais repose aussi sur l'efficacité des intervenants sociaux. On a déjà délivré 6 000 aides d'urgence individuelles. Le dispositif ne peut fonctionner que si les travailleurs sociaux du département, les travailleurs sociaux des CAF – ils sont beaucoup moins nombreux – et les centres communaux d'action sociale travaillent en coordination, collaborent pour repérer les personnes et aller à leur devant, sinon nous échouons.

Mme Isabelle Sancerni. – Nos travailleurs sociaux poursuivent leur travail et s'efforcent de repérer les personnes en difficulté. De même, outre les acteurs cités par M. Mazauric, les centres sociaux se sont également adaptés pour poursuivre leur activité pendant cette période difficile, malgré leur fermeture.

Mme Brigitte Micouleau. – Un certain nombre d'allocataires sont redevables d'une dette auprès de la CAF, la plupart du temps sans fait générateur frauduleux. Or, en cette période de confinement, les familles modestes avec enfants voient leurs frais exploser, notamment à cause de la fermeture des cantines. Toutefois, les dettes sociales courent toujours. Les CAF pourraient-elles suspendre, par solidarité, le prélèvement des indus opéré sur les prestations sociales ?

Les jeunes précaires et les étudiants pauvres de moins de vingt-cinq ans sont exclus de la prime de solidarité annoncée et des aides d'urgence. Or, le 13 avril, le Président de la République avait annoncé que les étudiants les plus précaires, vivant parfois loin de leur famille, en particulier lorsque celle-ci vient d'outre-mer, seraient aussi aidés. Je m'inquiète aussi du sort de ces étudiants isolés, souvent africains, qui ont perdu l'emploi qu'ils occupaient pour payer leurs études et doivent vivre leur confinement dans une chambre de neuf mètres carrés dans les cités universitaires – ils sont nombreux à Toulouse. Ils ne survivent souvent que grâce à l'aide alimentaire et doivent se contenter d'un seul repas par

jour. Quelles mesures pourriez-vous prendre pour aider ces jeunes en situation de précarité que vous connaissez souvent par le biais de l'aide au logement ?

M. Vincent Mazauric. – À l'exception des cas frauduleux, nous avons suspendu le recouvrement des indus pendant la période de confinement, de même que nous n'avons pas lancé de nouvelles opérations de contrôle.

Je partage votre diagnostic sur la situation des jeunes précaires. J'ai lu récemment un article saisissant sur la condition de certains étudiants mal logés. La mesure annoncée le 13 avril pour les étudiants les plus précaires, originaires notamment d'outre-mer, relève du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les CAF ne connaissent pas tous les jeunes de moins de vingt-cinq ans en situation de précarité. Ces derniers peuvent toucher la prime d'activité qui a été revalorisée de façon importante l'an dernier. Le chômage partiel n'entraîne pas une suppression de la prime d'activité puisque 80 % de la rémunération est maintenue. Il est néanmoins exact que les jeunes en situation de précarité qui n'ont pas d'emploi et ne touchent pas le RSA sont peu connus de la branche famille et peu couverts par nos dispositifs.

Mme Laurence Cohen. – Je vous remercie pour vos réponses précises et m'associe aux remerciements à l'attention de toutes les équipes des CAF, très mobilisées en cette période. Le confinement accroît les difficultés des publics fragiles. Certains enfants qui bénéficiaient de la cantine scolaire ne peuvent plus en profiter à cause de la fermeture des écoles. On a évoqué l'aide d'urgence. Il faut aussi souligner l'action d'un certain nombre de municipalités et de départements. Le Val-de-Marne a ainsi distribué plus de 800 kilogrammes de fruits et légumes et livré des tonnes de denrées aux banques alimentaires. Des municipalités, à l'image de celle de Champigny-sur-Marne, mais je pourrais en citer beaucoup d'autres, ont aussi apporté une aide importante. Or elles le font sur leurs fonds propres, ce qui peut poser des problèmes de financement à terme. La CNAF ne pourrait-elle pas s'associer à elles pour mener ces actions ? De même, a-t-elle prévu des mécanismes pour faire face à l'urgence alimentaire ?

M. Vincent Mazauric. – Plusieurs initiatives ont été prises. Ainsi, outre-mer, comme je l'ai expliqué, la CAF va changer l'affectation de plusieurs fonds d'État. Plusieurs municipalités, comme Marseille, Paris et Nice, ont décidé de transformer les subventions qu'elles consacraient au financement des repas à la cantine des enfants des familles les plus modestes en un versement direct aux familles et ce sont les CAF qui sont chargées de la logistique : identification des familles, paiement. Je pourrais aussi citer le cas du département du Nord, où des distributions en nature ont eu lieu grâce à une initiative conjointe des collectivités et de la CAF. Toutefois, en dehors des crédits de la prestation d'accueil et de restauration scolaire, nous n'avons pas de ligne budgétaire consacrée à ces actions. En revanche, comme dans le Nord, le conseil d'administration de chaque caisse peut décider de participer à une opération de soutien alimentaire aux côtés des collectivités ou des associations.

Mme Isabelle Sancerni. – Une telle action ne peut passer, en effet, que par des fonds locaux, car nous n'avons pas de lignes de crédits supplémentaires pour ce type d'aides au niveau national. Il nous faudrait redéployer les crédits d'enveloppes existantes et ponctionner d'autres actions inscrites dans notre convention d'objectifs et de gestion.

M. Jean-Louis Tourenne. – Je vous remercie pour la clarté de vos réponses. Je voudrais toutefois apporter une rectification : la prime d'activité a certes été augmentée en

2019, mais, pour y être éligible, il faut gagner au moins la moitié du SMIC, ce qui n'est pas le cas de la grande majorité des étudiants qui travaillent, et beaucoup se trouvent aujourd'hui privés de ressources.

Lorsque notre rapporteur général vous a demandé si l'État compenserait les dépenses engagées, vous avez répondu que cela n'était pas de votre ressort, car vous n'êtes pas le « banquier ». Soit, mais si le déficit entraîné par ces mesures perdure, il faudra bien le combler et cela aura une influence sur vos actions. De même, vous avez indiqué qu'une compensation de 50 millions de l'État était prévue, mais les mesures d'aides individuelles d'urgence devraient coûter, selon vous, 900 millions d'euros. L'écart n'est pas mince...

Les aides de la CAF aux crèches et aux micro-crèches ne compenseront pas l'intégralité leurs pertes. Certains établissements risquent donc de disparaître. Comment ajuster vos aides pour faire en sorte de garantir leur pérennité ?

M. Vincent Mazauric. – Vous avez raison, il faut sans doute s'attendre à un déficit de la branche famille, plus d'ailleurs en raison d'une perte de recettes que d'un excès de dépenses. Cela vaudra aussi pour les autres branches de la sécurité sociale. J'espère que je ne me suis pas mal exprimé : lorsque j'ai dit que je n'avais pas de problèmes de financement, c'est parce que je ne suis pas le banquier et qu'il appartient à l'Acoss de gérer les comptes ; mais cette dernière a des problèmes de financement. Il est encore trop tôt pour avoir une vision globale du déséquilibre des comptes de la sécurité sociale. Nous y verrons plus clair si un projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale est déposé.

L'enveloppe de 900 millions d'euros est destinée à financer l'aide exceptionnelle de solidarité décidée par le Gouvernement, qui est d'une nature comparable à une prestation ; les 50 millions d'euros que vous évoquez correspondent, eux, à des dépenses d'action sociale locale permettant de financer des aides individuelles d'urgence, au cas par cas.

L'aide décidée par le conseil d'administration de la CNAF en faveur des crèches et des micro-crèches n'est pas destinée à compenser la totalité de la perte d'activité. Il en va d'ailleurs de même pour l'ensemble des politiques de secours publiques mises actuellement en place dans tous les secteurs. Notre objectif est d'utiliser les ressources dont nous disposons, mais pas davantage, pour maintenir notre concours aux établissements de la même manière que si ceux-ci avaient pu fonctionner normalement.

Comment alors préserver les places d'accueil dans les EAJE ? Les mesures que nous avons annoncées doivent y contribuer. De plus, la situation des crèches est très diverse. Lorsque les crèches sont municipales ou appartiennent à un grand groupe, elles doivent pouvoir compter sur le soutien de leur gestionnaire. La branche famille pourra aussi, éventuellement, mobiliser ses aides à l'investissement pour aider les établissements qui ont opté pour la prestation de service unique et qui seront en difficulté. Nous contribuons, sans être les seuls, à porter une politique d'accueil des jeunes enfants : notre premier devoir est de veiller, en mobilisant tous les moyens dont nous disposons, mais pas davantage, à la préservation de ce capital collectif.

Mme Isabelle Sancerni. – Les crèches qui ont fait le choix de relever du régime de la prestation de service unique, qu'elles soient publiques ou privées, peuvent bénéficier de l'aide aux structures en difficulté du FNAS. Quant aux micro-crèches, il s'agit de structures qui ont fait le choix d'être financées par le biais du complément de libre choix du mode de garde ; elles ne relèvent donc pas du champ du FNAS. Pour les soutenir, il faudrait un vote du

conseil d'administration pour modifier la convention d'objectifs et de gestion ; cela signifierait que nous prélèverions des crédits du FNAS au bénéfice de structures qui n'y sont, normalement, pas éligibles. Le conseil d'administration a déjà décidé d'étendre les aides exceptionnelles à l'ensemble des crèches. Les différences de traitement s'expliquent par les choix des gestionnaires des établissements, qui ont choisi soit la PSU, soit le CMG.

Mme Victoire Jasmin. – L'aide de 3 euros par jour et par place en faveur des MAM vaudra-t-elle aussi outre-mer ?

M. Vincent Mazauric. – Oui, bien sûr. L'aide est valable sur tout le territoire.

M. René-Paul Savary, président. – Je vous remercie et merci aussi à toutes vos équipes, qui sont fortement mobilisées en cette période de crise.

La téléconférence est close à 11 h 45.

- Présidence de M. Alain Milon, président -

La téléconférence est ouverte à 16 h 35.

Audition de M. Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, sur la situation et les perspectives des comptes sociaux

M. Alain Milon, président. – J'ai le plaisir d'accueillir cet après-midi M. Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, pour une audition sur la situation et les perspectives des comptes sociaux. Cette audition se tient en visioconférence et est ouverte à la presse.

Ce rendez-vous est habituel à pareille époque : sur l'initiative de son rapporteur général, notre commission fait chaque année avant l'été un point sur les comptes sociaux entendus au sens large, c'est-à-dire non seulement la sécurité sociale, mais aussi l'assurance chômage, les hôpitaux et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).

Ce qui est plus inhabituel, ce sont les conditions d'application de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020, puisque l'on assiste actuellement à une contraction historique des recettes et une forte augmentation des dépenses. Monsieur le ministre, je vous cède la parole.

M. Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics. – Monsieur le président, c'est avec plaisir et gravité que je réponds à votre invitation.

En préambule, je voudrais souligner le caractère tout à fait exceptionnel et fluctuant des chiffres que je vais présenter. Si le Gouvernement ne propose pas de projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale (PLFRSS), c'est parce qu'il n'en a pas l'obligation puisque, comme vous le savez, les crédits de la sécurité sociale sont indicatifs, mais c'est surtout en raison de la très grande variabilité de ses estimations : les chiffres actuels ne sont sûrement pas les mêmes que ceux que je vous aurais communiqués si vous m'aviez auditionné dans deux semaines.

Avant de répondre à vos nombreuses questions, j'aimerais évoquer trois points.

Tout d'abord, je veux parler du déficit et du montant des dépenses sociales. En 2019, nous avons eu de bonnes nouvelles, si j'ose dire, puisque le déficit de la sécurité sociale, qui devait atteindre 5,4 milliards d'euros, s'est élevé à un peu moins de 2 milliards d'euros. Ce bon résultat s'explique par une plus forte augmentation de la masse salariale que prévu, elle-même due à une baisse plus marquée du chômage et une hausse plus importante des salaires qu'attendu, et par des recettes plus dynamiques que ce que nous avons envisagé.

En avril 2020, les chiffres n'ont plus rien à voir : le déficit de la sécurité sociale s'établit aujourd'hui à 41 milliards d'euros. C'est du jamais vu, puisque le précédent record datait de 2010 lorsque le déficit social était de 28 milliards d'euros. Ce décrochage procède en partie de la décision du Gouvernement d'engager 8 milliards d'euros de dépenses nouvelles, mais il résulte surtout de l'effondrement des recettes de la sécurité sociale. À titre d'exemple, le dispositif de report des charges sociales représente un manque à gagner de l'ordre de 14,2 milliards d'euros sur les 38 milliards d'euros de cotisations qui devaient être versés pour les mois de mars et d'avril.

La dette de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) s'élève désormais à 45 milliards d'euros. Par un décret en date du 25 mars dernier, nous avons opportunément décidé de relever le plafond d'endettement de l'Agence de 39 milliards à 70 milliards d'euros. Compte tenu du contexte actuel, je le redis, il est très difficile de chiffrer avec exactitude les effets de la crise sur les comptes sociaux. Les pertes de recettes sont essentiellement dues à la hausse du recours au chômage partiel, à l'état de l'économie et à l'ampleur du report de charges.

Je souhaite également évoquer les dépenses d'assurance maladie et la situation de l'hôpital public.

L'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) pour 2020 aurait dû s'établir à 2,45 %. Une double incertitude pèse aujourd'hui sur l'évolution de cet objectif : la baisse très importante de l'activité de la médecine de ville en raison du confinement, d'une part, et la très forte augmentation des dépenses hospitalières, d'autre part. Il faut y ajouter 8 milliards d'euros de dépenses supplémentaires, dont une dotation exceptionnelle de 4 milliards d'euros pour Santé publique France, l'opérateur public qui gère la crise sanitaire, dont le budget n'était – je le rappelle – que de 150 millions d'euros, 3 milliards d'euros versés aux hôpitaux et établissements de santé pour couvrir les dépenses engagées durant la crise et, enfin, un peu plus de 1 milliard d'euros affectés à la prise en charge des indemnités journalières pour les arrêts de travail dérogatoires. Je ne sais pas encore s'il sera nécessaire d'amplifier cet effort financier, mais j'insiste sur les aléas extrêmement importants pesant aujourd'hui sur l'évolution des dépenses d'assurance maladie.

Je n'ai pas de crainte particulière au sujet de la situation financière des hôpitaux. Premièrement, nous leur accordons beaucoup d'aides de trésorerie. Deuxièmement, les établissements publics de santé bénéficient du mécanisme de reprise de dette décidé avant la crise du coronavirus. Troisièmement, Santé publique France prend à sa charge une part des dépenses qui relèvent des hôpitaux en temps normal, comme l'achat de masques ou de respirateurs.

Enfin, j'en viens au dernier point de mon propos : la dette de l'Unedic, qui s'élevait à 37 milliards d'euros à la fin de l'année 2019, devrait atteindre 47 milliards d'euros fin 2020, soit 10 milliards d'euros supplémentaires.

D'un côté, les dépenses de l'Unedic devraient fortement s'accroître. En effet, elle assume un tiers des dépenses liées au chômage partiel, dans un contexte où – la ministre du travail l'a annoncé ce matin – plus de 10 millions de salariés sont en activité partielle. Le chômage partiel s'accroît fortement en France, ce qui s'apparente à une forme de « nationalisation » – si vous me permettez l'expression – d'une partie des salaires. De l'autre, les recettes de l'Unedic baissent de manière sensible, parce que l'indemnisation du chômage partiel ne donne pas lieu au versement de cotisations sociales. Cela étant, les prévisions pourraient fluctuer : l'évaluation du recours au chômage partiel est parfois complexe, notamment parce qu'il peut faire l'objet de déclarations rétroactives de la part des entreprises.

De manière générale, les chiffres concernant la sécurité sociale sont impressionnants et peuvent donner le tournis. Ils sont pourtant fondés sur des hypothèses que je qualifierai de « favorables ». En premier lieu, nous partons du principe que la croissance économique ne se dégradera pas davantage que ce que nous prévoyons aujourd'hui, c'est-à-dire une récession de 8 %. En second lieu, nous considérons que l'ensemble des cotisations reportées, soit environ 14 milliards d'euros, sera versé d'ici à décembre 2020, ce qui paraît pourtant peu probable, ne serait-ce que parce que le Gouvernement pourrait envisager un report des charges au-delà de cette date et qu'il étudie l'éventualité d'annulations de charges pour certains secteurs.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Merci d'avoir accepté cette invitation, Monsieur le ministre. Votre audition se déroule dans des conditions très exceptionnelles, mais elle n'en est pas moins indispensable : le Parlement doit en effet être pleinement informé de la situation des comptes sociaux. Malgré vos réserves, je pense que mes questions démontreront que le Gouvernement serait bien avisé de présenter un projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale cet été.

Vous venez de détailler les 8 milliards d'euros de dépenses nouvelles qui affecteront directement le budget de la sécurité sociale. Pourriez-vous préciser ce qui, selon vous, aura le plus d'impact sur les comptes sociaux ? Quelles sont vos prévisions concernant le solde de la sécurité sociale pour 2020 ?

Cela fait plus d'une semaine que l'on entend dire qu'une partie des cotisations reportées pourrait être annulée. De fait, l'annulation des charges pourrait se révéler indispensable dans certains secteurs ou pour certains professionnels, dont l'activité a été durablement impactée et qui pourraient encore souffrir dans l'avenir – je pense à l'hôtellerie, à la restauration et au tourisme. La réflexion du Gouvernement a-t-elle évolué sur ce point ? À combien pourraient s'élever les annulations de charges ?

La crise remet-elle en cause le principe de non-compensation ou du « chacun chez soi », initialement motivé par des supposés excédents de la sécurité sociale ?

Enfin, pourriez-vous nous donner les raisons pour lesquelles la situation des comptes sociaux est meilleure que prévu en 2019 ?

M. Gérald Darmanin, ministre. – Les bons chiffres de 2019, même s'ils ne sont déjà plus qu'un lointain souvenir, semblent prouver que la stratégie du Gouvernement, qui consiste à encourager la croissance en baissant les impôts, est sans doute la bonne. Ces résultats s'expliquent par une augmentation de la masse salariale de 3 % et par le dynamisme des recettes, liés à une baisse du chômage plus importante que prévu.

Vous avez mentionné le principe de non-compensation entre le budget de l'État et celui de la sécurité sociale. Distinguer ce qui relève du champ social de ce qui dépend du champ de l'État n'est pas notre priorité aujourd'hui. Actuellement, le Gouvernement cherche avant tout à répondre à l'urgence. Ce que je peux vous dire, c'est que l'État joue son rôle de soutien du secteur social. Confrontée à une forte hausse de sa dette, l'Acoss bénéficie ainsi de l'aide de l'Agence France Trésor, autrement dit de l'État, qui lui garantit les taux d'intérêt les plus bas possible et lui prodigue un certain nombre de conseils pour bien emprunter.

La décision d'annuler les charges de certaines entreprises est primordiale pour l'économie française, mais complexe à mettre en œuvre juridiquement. Jamais, depuis que la protection sociale existe, un gouvernement n'a annulé des charges par secteur d'activité.

Afin qu'une telle mesure voie le jour, il faut justifier le choix des secteurs d'activité retenus. Pour les secteurs pour lesquels le Gouvernement a déjà pris des mesures réglementaires portant fermeture des commerces – je pense aux restaurateurs –, il sera facile et peu contestable sur le plan juridique de proposer l'annulation des cotisations patronales. Pour d'autres secteurs, bien qu'indispensable, cette mesure sera plus difficile à motiver : c'est le cas de l'hôtellerie, du tourisme, de l'événementiel, des arts et spectacles, qui n'ont pas fait l'objet de mesures réglementaires de ce type.

Au-delà de ces considérations juridiques, trois questions se posent.

La première concerne le nécessaire maintien d'une égalité de traitement entre les entreprises. Ainsi, certains professionnels qui pourraient bénéficier d'une annulation de leurs charges dans un avenir proche en ont déjà réglé une partie. Il serait discriminant d'annuler le paiement des cotisations de ceux qui en ont demandé le report, alors que d'autres les ont payées. La deuxième question a trait à la nature des cotisations annulées : il s'agit des cotisations patronales et non des cotisations salariales qui sont, je le rappelle, créatrices de droits pour les salariés. La troisième interrogation porte sur les « secteurs de conséquence », directement liés aux secteurs cités par le Président de la République dans son discours lundi dernier. Je pense aux blanchisseries, qui travaillent presque exclusivement avec les hôtels, ou aux vigneron, qui travaillent énormément avec la restauration. Nous devons décider si ces secteurs doivent aussi bénéficier des annulations de charges. Pour ce faire, nous effectuons un travail d'analyse très minutieux, avec l'aide du ministère de l'agriculture pour ce qui concerne l'agroalimentaire, et avec l'aide du ministère de l'économie, du ministère de la culture et du ministère du tourisme pour leurs secteurs de compétence respectifs.

Bien entendu, le Parlement sera pleinement associé à la réflexion, ne serait-ce que parce qu'une disposition législative devra être votée. Bien que difficile à évaluer aujourd'hui, nous pensons que le montant global de ces annulations de charges devrait atteindre près de 1 milliard d'euros. J'insiste devant la représentation nationale sur le sérieux juridique avec lequel nous sommes en train d'élaborer ce dispositif. Nous redoutons plus que tout une possible censure du juge constitutionnel, qui aurait des effets désastreux pour les professionnels que je viens d'évoquer.

Enfin, s'agissant des perspectives pour l'année 2020, nous prévoyons un recul de la masse salariale de 7,5 %, une baisse de 20 milliards d'euros des recettes liées à l'arrêt de l'activité et une réduction de 11 milliards d'euros des recettes affectées au budget de la sécurité sociale.

M. Jean-Noël Cardoux, président de la Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (Mecss). – À l'automne dernier, nous estimions que les déficits cumulés de l'Acoss atteindraient 40 milliards d'euros en 2023, année d'expiration de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades). Auditionné par notre commission à l'époque, vous aviez affirmé que ce déficit serait beaucoup moins élevé grâce à la croissance, qui ne manquerait pas de créer des richesses supplémentaires. Aujourd'hui, en raison de la crise, vous citez le chiffre abyssal de 45 milliards d'euros pour la seule année 2020. En raisonnant simplement, le déficit de l'Acoss devrait donc atteindre entre 80 et 85 milliards d'euros à l'horizon de 2023. Je précise que l'Acoss est déjà confrontée à de graves problèmes de trésorerie, que ses besoins de financement à court terme dépendent en grande partie du niveau des taux d'intérêt et que, sans l'appui de la Banque centrale européenne (BCE), sa situation pourrait rapidement devenir intenable.

Dans ces conditions, envisagez-vous de reporter la pérennité de la Cades au-delà de 2023 ? De quels financements la Cades pourrait-elle bénéficier pour absorber les nouveaux déficits de l'Acoss ? Je conclurai en indiquant qu'une loi organique est nécessaire pour mettre en œuvre une telle décision.

Mme Catherine Deroche, rapporteure pour l'assurance maladie. – Je souhaite vous interroger sur la situation financière des hôpitaux.

Disposez-vous de prévisions actualisées sur le déficit des établissements hospitaliers pour 2020, qui tiendraient compte des futures hausses de rémunérations des personnels ? Le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur l'endettement des hôpitaux, prévu pour le mois de mars, vous a-t-il été remis ? Si tel est le cas, modifie-t-il vos prévisions initiales ?

Vous avez parlé de la situation de la médecine de ville. Que prévoyez-vous pour les établissements privés, qui souffrent beaucoup de la crise ?

Dernier point, vous estimez qu'un projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale n'est pas indispensable. Il serait pourtant utile de fixer un nouvel Ondam avant l'été. Nicolas Revel, directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM), estimait la semaine dernière que l'examen d'un PLFRSS en juillet était possible.

M. Yves Daudigny. – Monsieur le ministre, personne ne conteste votre plan d'urgence, même si certains le jugent insuffisant. Les interrogations portent davantage sur son financement, car il semblerait que vous ayez l'intention de recourir à l'endettement, ce qui montre que les dogmes sur lesquels reposait notre économie ces dernières années sont en train de chanceler. Cette dette sera-t-elle un jour remboursable ? Devra-t-elle être monétisée ?

Pour prolonger la réflexion du rapporteur général sur les relations entre l'État et la sécurité sociale, j'ajoute que cette dernière assure avant tout les solidarités du quotidien. Lui faire porter la charge des mesures exceptionnelles prises pour lutter contre la crise actuelle reviendrait à la tuer.

Pourriez-vous détailler les demandes de report de cotisations et de contributions effectuées par les entreprises ? Constate-t-on une évolution entre les mois de mars et d'avril ?

Selon vous, le plafond d'endettement de l'Acoss, porté à 70 milliards d'euros par décret, sera-t-il suffisant ?

Les professionnels libéraux, comme les orthophonistes ou les kinésithérapeutes, demandent souvent aux collectivités locales une remise ou l'annulation des loyers des locaux qu'ils occupent. Quelles aides envisagez-vous pour ces professionnels ?

M. Dominique Théophile. – Monsieur le ministre, je souhaite vous interroger sur la situation actuelle des employés à domicile. Face à la crise, les particuliers employeurs sont invités à verser l'intégralité de la rémunération de leurs salariés, même si toutes les heures n'ont pas été réalisées. Ce sont près de 3 millions de particuliers qui emploient 600 000 personnes à leur domicile, ainsi que 450 000 assistantes maternelles.

L'ordonnance du 27 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle a permis de mettre en place cette mesure d'indemnisation exceptionnelle pour que les salaires des employés à domicile soient maintenus. Cependant, les particuliers employeurs ne sont pas toujours en mesure de payer les heures non effectuées. Pourriez-vous imaginer un dispositif permettant de payer 80 % du montant net des heures non réalisées par le salarié, tout en dispensant le particulier employeur d'avance de frais ?

M. Daniel Chasseing. – Le Gouvernement fait le maximum pour aider les entreprises à survivre et soutenir les salariés. Comment entend-il répartir l'effort de redressement des finances publiques, sachant qu'une hausse de la fiscalité sur les sociétés est difficilement envisageable si l'on souhaite préserver la compétitivité et l'emploi ?

Le Gouvernement envisage d'annuler les charges patronales des restaurateurs et des hôteliers. Qu'envisagez-vous pour les grossistes en boissons, brasseurs et limonadiers, qui ne semblent pas concernés par cette mesure, alors que l'intégralité de leur chiffre d'affaires dépend des cafés, restaurants et hôtels ?

M. Gérald Darmanin, ministre. – Je veux rassurer M. Chasseing : ce n'est pas en augmentant la fiscalité sur les ménages, le capital ou les entreprises que nous comptons rembourser la dette. Je le répète, nous préférons la dette à la faillite et au licenciement massif des salariés. Si, comme je l'ai dit, les chiffres du déficit et de la dette sont très impressionnants, ce n'est pas à cause de dépenses structurelles. Même si la crise laissera des traces, le jour où les recettes augmenteront de nouveau, les chiffres reviendront à la normale.

Pour ce qui concerne les grossistes, les producteurs de vin ou de bière, ils seront naturellement concernés par les annulations de charges.

Pour répondre à M. Théophile, je tiens avant toute chose à souligner la grande réactivité dont a fait preuve le Gouvernement en étendant le chômage partiel aux employés à domicile, car ils n'y avaient pas droit jusqu'alors. Ils peuvent toucher 80 % de leur salaire net antérieur pour les heures prévues et non travaillées. Près de 72 millions d'euros ont été versés au titre du mois de mars, ce qui a permis d'indemniser 350 000 employés à domicile, et 750 000 particuliers employeurs ont déposé une demande d'indemnité d'activité partielle pour leurs salariés, que ces derniers aient ou non réalisé les heures de travail prévues. Cela signifie que beaucoup d'entre eux ont conservé le lien contractuel qui les unit à leurs employés.

Monsieur Daudigny, votre réflexion sur l'avenir de la dette est tout à fait passionnante. Les banques centrales doivent-elles et peuvent-elles racheter cette dette ? Doivent-elles accorder des prêts à des taux très faibles, voire négatifs ? Hélas, je n'ai ni le pouvoir ni l'envie de vous faire part de mes réflexions, d'abord parce que le Président de la République s'exprimera sur le sujet et, ensuite, parce qu'il est très compliqué d'anticiper

toutes les conséquences de la crise. Cette question sera à coup sûr posée au moment d'examiner les budgets de relance. Aujourd'hui, nous nous contentons de gérer l'urgence.

Pour répondre à votre deuxième question, au mois d'avril, il y a davantage d'entreprises qui ont bénéficié d'un report de charges que le mois précédent. Le 15 mars dernier, le montant des cotisations versées à l'Acosse par les entreprises de moins de 50 salariés s'est élevé à 9,4 milliards d'euros. À la même date, on comptabilisait 3,8 milliards d'euros de cotisations reportées, soit 40 % du total. Un mois plus tard, le 15 avril, cette proportion est restée stable à 41 %. Le 5 avril, le montant des cotisations versées par les entreprises de plus de 50 salariés a représenté environ 12 milliards d'euros, contre 4 milliards d'euros de cotisations reportées, soit un tiers de l'ensemble.

Nous avons demandé aux Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf) de contacter les grandes entreprises pour leur expliquer que le report de charges n'était pas une mesure de trésorerie, mais une disposition destinée aux entreprises en difficulté, menacées de faillite. Je peux vous assurer que toutes les grandes entreprises qui devaient payer leurs charges l'ont fait. La représentation nationale pourra le vérifier le moment venu.

Vous m'interrogez sur le plafond d'endettement de l'Acosse, désormais fixé à 70 milliards d'euros. Il ne me semble pas nécessaire de le revoir aujourd'hui, car les capacités d'endettement de l'Agence sont encore d'environ 25 milliards d'euros. Contrairement à ce que j'ai entendu, l'Acosse n'a aucun problème de trésorerie : par exemple, c'est sans aucune difficulté qu'elle a pu verser les aides sociales avec trois jours d'avance au mois d'avril.

Vous m'interrogez sur le soutien aux professionnels libéraux. C'est davantage au ministre de la santé qu'il appartient de vous répondre. Celui-ci a déjà annoncé plusieurs mesures à destination des professions libérales, pour un montant encore inconnu.

Madame Deroche, vous m'avez questionné sur le rapport commun de l'IGAS et de l'Inspection générale des finances (IGF) relatif à l'endettement des hôpitaux. Une version provisoire du rapport m'a été remise la semaine dernière. La mission doit poursuivre son travail et tenir compte de l'évolution de la situation des hôpitaux publics liée à la crise sanitaire. Aujourd'hui, le soutien aux hôpitaux publics prend trois formes : des aides de trésorerie, qui sont d'ores et déjà disponibles ; un mécanisme de garantie de financement dont les hôpitaux pourront bénéficier durant toute la durée de la crise pour un montant de recettes au moins égal à celui de l'année dernière ; enfin, au titre de la prise en charge de leurs dépenses exceptionnelles pour lutter contre le Covid-19, 376 millions d'euros leur ont déjà été versés.

Si les établissements de santé ont très peu de problèmes de trésorerie, le débat sur l'hôpital public n'est pas pour autant clos. S'agissant des établissements privés de santé, nous leur avons accordé des avances de trésorerie dès le mois de mars pour tenir compte de leurs difficultés particulières face à la crise.

Monsieur Cardoux, vous avez raison, il faut en effet une loi organique pour reporter la date d'extinction de la Cades. Toutefois, il est encore trop tôt pour répondre à votre question, d'autant que nous ne connaissons pas le montant exact de la dette à laquelle nous devons faire face. S'agissant de l'Acosse, je tiens à vous rassurer. Il faut se réjouir que notre système puisse garantir un filet social efficace sans retarder le versement des pensions et des prestations sociales. C'est évidemment parce que l'État est là pour soutenir cette agence.

Pour répondre aux remarques faites par certains d'entre vous, je précise que le Gouvernement n'a pas rendu d'avis définitif sur l'éventualité d'un PLFRSS cet été. La question du calendrier parlementaire se posera, tout comme celle de l'élaboration, probablement très difficile, du PLFSS pour 2021. Faut-il vraiment examiner deux textes sociaux à trois mois d'intervalle ? Je n'en suis pas certain, d'autant qu'il y aura probablement d'autres urgences à traiter.

Mme Brigitte Micouleau. – Monsieur le ministre, pouvez-vous nous donner des précisions sur l'utilisation des 2,5 milliards d'euros de crédits non répartis de la dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles ? Cette procédure budgétaire inhabituelle vous donne davantage de flexibilité, mais pour soutenir quelles actions ? Les 800 millions d'euros correspondant à la prime versée à 4 millions de personnes précaires seront-ils prélevés sur ces crédits ? Quelle somme sera consacrée à l'acquisition de matériel médical ? Que ferez-vous du solde de cette dotation ?

Ma deuxième question porte sur les conjoints collaborateurs. Dans les mesures de soutien annoncées par le Gouvernement, deux catégories de personnes ont été oubliées : il s'agit des coassociés dirigeant des entreprises et des conjoints collaborateurs d'artisans et de commerçants, car les aides sont versées par entreprise et non par chef d'entreprise. De quelles mesures de soutien pourront-ils bénéficier ?

Ma troisième question concerne le chômage partiel : pouvez-vous nous dire où en est la concertation entamée avec les organisations représentatives des dentistes, alors que 24 milliards d'euros seront débloqués dans le cadre du dispositif d'activité partielle mis en œuvre ? Sous quelle forme ce chômage partiel pourra-t-il s'appliquer aux dentistes ? Comment le chiffre d'affaires individuel, nécessaire à la mise en place d'un dispositif d'indemnisation, sera-t-il calculé ?

M. Michel Amiel. – Vous avez déjà répondu à l'une de mes questions sur le devenir de la Cades et sa probable non-extinction. Selon vous, ce n'est pas le moment d'y réfléchir – et je peux le comprendre.

Une question de philosophie générale de la dette : Esther Duflo, prix Nobel d'économie, estime que, avec une dette de cette importance, c'est le moment d'engager une relance de type keynésien. Qu'en pensez-vous ?

Lorsque la crise a éclaté, les personnels des hôpitaux, quasi à l'os, étaient en colère. Le Covid-19 peut-il être l'occasion de réfléchir de nouveau à un plan de fonctionnement des hôpitaux et d'abandonner certains dogmes comme la tarification à l'activité (T2A) ? Les hôpitaux sortiront totalement épuisés de cette crise et devront reprendre un fonctionnement normal, alors que toutes les opérations ont été reportées. Sera-ce un électrochoc pour passer à autre chose ?

Pouvez-vous apporter des précisions sur la prime des agents de la fonction publique territoriale ?

M. Michel Forissier. – Je connais votre attachement au réseau des artisans, et j'ai lu le message chaleureux et émouvant que vous leur avez adressé lors du décès de Bernard Stalter, notre regretté ami. Les artisans, déjà fortement fragilisés par la crise des « gilets jaunes » et les grèves contre la réforme des retraites, subissent de plein fouet cette crise sanitaire et ses conséquences économiques sans précédent. Beaucoup d'entre eux craignent de

ne pas s'en relever, et s'inquiètent des incertitudes qui demeurent sur les conditions et le calendrier de reprise de leur activité.

J'ai travaillé avec le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, interlocuteur privilégié des artisans, qui souhaite voir les critères d'éligibilité au Fonds de solidarité assouplis pour que celui-ci bénéficie au plus grand nombre. Sur le premier volet, le critère de baisse du chiffre d'affaires de 50 % semble trop excluant, et ne tient pas compte des variations d'activité tout au long de l'année ni des entreprises nouvellement créées. Un critère de 20 % de baisse serait préférable. Le deuxième volet exige au minimum un salarié et l'impossibilité de régler ses dettes dans les trente jours. Ces conditions rédhitoires excluent beaucoup de gens. La pérennité du dispositif, utile pour la survie de l'entreprise, mériterait d'être considérée avec attention en raison d'une évolution éventuelle de la crise.

Depuis six ans, je présente un rapport pour avis sur la mission « Travail et emploi » lors de l'examen du projet de loi de finances. Il y a quatre ans, j'avais avancé un chiffre potentiel de 39 milliards d'euros de déficit ; il m'avait été répondu qu'on n'atteindrait jamais ce chiffre... Avec la crise sanitaire, ce déficit atteindra 47 milliards d'euros, dont les deux tiers impactent directement la garantie de l'État.

Le politique ne doit pas oublier les fondamentaux de ce système, et notamment sa gestion paritaire. Le Gouvernement serait bien avisé de réunir les partenaires sociaux et de poser des questions d'avenir ; la période, au cœur de l'action, se prête à la négociation d'un accord. Certains affirment que nous sommes en guerre. Je dirais plutôt que nous subissons une catastrophe, imprévisible. Prenons exemple sur ce qui se fait en cas de catastrophe naturelle, ou sur ce qui est en train d'être fait pour ceux qui perdent des ressources sans être assurés pour cela : le secteur des assurances travaille actuellement avec le ministre de l'économie sur ce sujet. La dette de l'Unedic ne peut pas continuer à s'accroître pendant un ou deux mois sans qu'on bouge ; les partenaires sociaux devraient être réunis.

Mme Cathy Apourceau-Poly. – Vous n'avez pas évoqué la possibilité de mettre à contribution les revenus les plus élevés. N'est-il pas plus urgent de taxer les plus hauts revenus pour donner un signal fort de solidarité à nos concitoyens et aider les petites entreprises ?

Les fonctionnaires ayant eu un surcroît d'activité pourront toucher une prime allant jusqu'à 1 000 euros, mais les collectivités territoriales devront prendre leurs dispositions pour payer ces primes aux fonctionnaires territoriaux. Or plusieurs maires estiment que ce sera impossible pour eux, car ils ont déjà pris d'importantes mesures d'annulation de loyers pour des professions libérales, des petits commerces. Cet été, ils abandonneront leurs droits de terrasse, et les budgets des centres communaux d'action sociale (CCAS) vont exploser. Je suis favorable à une hausse des salaires par le biais d'une augmentation du point d'indice, et non au recours systématique à une prime. Le Gouvernement s'engage-t-il à exonérer de charges sociales les primes versées aux fonctionnaires ?

M. Alain Milon, président. – Nous avons déjà entendu ces propos lors de la séance publique hier soir...

Mme Corinne Imbert. – Je reviens sur les financements accordés à Santé publique France et à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). On a accusé le changement de doctrine de l'État entre 2011 et 2013 d'avoir

provoqué la réduction du stock d'État de masques chirurgicaux et la disparition du stock d'État de masques FFP2. Cette doctrine sera probablement de nouveau révisée. Une partie de la dotation exceptionnelle de l'assurance maladie à Santé publique France sera-t-elle pérennisée, afin de renouveler le stock d'État de masques en vue d'éventuelles crises sanitaires à venir ?

Quels moyens seront consentis aux hôpitaux qui, en raison du changement de doctrine, s'étaient vu transférer la responsabilité d'acquérir des masques FFP2, qu'ils ont dû financer sur leurs crédits issus des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (Migac) ? Ces stocks sont désormais épuisés. Quels financements leur permettront de reconstituer leurs stocks de masques ?

L'ANSM est sur tous les fronts – autorisation des essais cliniques, fiabilité des tests, tensions en termes d'approvisionnement en médicaments... –, alors que la mission d'information présidée par notre collègue Yves Daudigny déplorait déjà l'insuffisance de ses moyens en 2018 face aux pénuries de médicaments. La crise du Covid-19 met en lumière la limite de ses moyens. Comme pour Santé publique France, une dotation exceptionnelle sera-t-elle versée par l'assurance maladie à l'ANSM ?

La crise actuelle nous rappelle le caractère régalien de la police de sécurité sanitaire, mission fondamentale de l'ANSM. Il serait bon de réinscrire la dotation de l'ANSM au budget de l'État, comme celle de Santé publique France.

M. Gérard Darmanin, ministre. – Les 2,5 milliards d'euros prévus dans le deuxième projet de loi de finances rectificative relèvent du budget de l'État. Nous allons recourir, pour la première fois, à l'article 7 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) qui prévoit des dépenses accidentelles et imprévisibles – une disposition qui existe déjà pour les communes. Mais sur les 2,5 milliards d'euros prévus, 880 millions d'euros sont déjà amputés par un amendement du rapporteur général de l'Assemblée nationale, confirmé par le Sénat, qui prévoit que la prime de précarité pour les allocataires du revenu de solidarité active (RSA) soit budgétisée – et elle sera versée mi-mai. Parmi le 1,7 milliard d'euros restant, il faut comptabiliser les achats des ministères pour équiper les fonctionnaires de masques ou de protections.

Cela étant, il y a aura d'autres dépenses accidentelles et imprévisibles. Ainsi, nous avons budgétisé pour le Fonds de solidarité pour les indépendants 750 millions d'euros de l'État, 250 millions d'euros des régions, et 200 millions d'euros des assurances. Plus de 1,1 million d'indépendants a déjà demandé à accéder au fonds, et presque 1 milliard d'euros a déjà été versé. Nous sommes à quelques millions près au bout des crédits disponibles ; dès que la loi sera votée et publiée, nous pourrons de nouveau verser des crédits. De nombreuses régions n'ont pas encore versé les fonds ; en réalité, seules quatre d'entre elles les ont déjà mis en mandatement, notamment les Hauts-de-France, la Normandie et l'Occitanie. Les assureurs ont, quant à eux, versé une tranche de 90 millions d'euros. Ces dépenses accidentelles et imprévisibles sont là pour pallier les crédits limitatifs de l'État. Nous ne nous attendions pas à un tel « succès », et nous ne pouvons pas faire des projets de loi de finances rectificative chaque semaine ni dire que nous n'avons pas assez d'argent. L'utilisation des crédits pourra être contrôlée par les commissions des finances des assemblées – j'en rends compte chaque semaine, comme je m'y suis engagé auprès du président et du rapporteur général de la commission des finances du Sénat.

Le Fonds de solidarité pour les indépendants relève des crédits de l'État et a déjà connu beaucoup de modifications. Au départ, nous prenions comme critère le chiffre de 70 % de perte de chiffre d'affaires, puis celui de 50 %. Nous comparions les mois de mars 2019 et celui de mars 2020, puis nous nous sommes concentrés sur une comparaison sur l'année entière en raison de la crise des « gilets jaunes ». À la demande des parlementaires notamment, Bercy a beaucoup amélioré son dispositif.

Prévoir comme critère l'existence d'au moins un salarié est normal : ce fonds vise surtout à sauver l'emploi – sinon, il existe d'autres fonds.

En réalité, trois fonds se cumulent : l'un permet d'obtenir jusqu'à 1 500 euros par mois, versés directement sur le compte de l'entreprise, en suivant une démarche très simple sur le site des impôts : il suffit d'un numéro Siret (système d'identification du répertoire des établissements), d'un numéro Siren (système d'identification du répertoire des entreprises), d'une déclaration de chiffre d'affaires et d'un relevé d'identité bancaire. Ce premier étage est cumulable avec un deuxième étage financé par le conseil régional de 2 000 à 5 000 euros selon les charges fixes de l'indépendant, notamment lorsqu'il ne peut pas bénéficier d'un report de loyer. Enfin, une troisième aide, allant jusqu'à 1 500 euros, est versée par le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) au profit des indépendants, en tant qu'individus. Au total, les indépendants peuvent donc recevoir jusqu'à 8 000 euros totalement défiscalisés. Certes, cela ne remplacera pas leur activité, mais c'est extrêmement important, car les indépendants ont ainsi accès aux reports de charges – voire aux annulations, aux prêts garantis par l'État, aux aides de trésorerie, au chômage partiel...

Vous m'interrogez sur la pérennité du fonds ; l'État n'a pas fait tout ce travail pour couper le robinet juste après la crise s'il n'y a pas de reprise normale de l'activité ! Le 11 mai ne sonnera pas la fermeture des aides aux indépendants : cela dépendra beaucoup de la stratégie de déconfinement du pays.

Les dentistes ont accès au chômage partiel : près de 75 % des cabinets ont demandé à y recourir, alors que le secteur compte 40 000 salariés. Ils bénéficient aussi de fonds spécifiques du ministère de la santé, cumulables avec des aides de la CNAM. Les dentistes sont donc accompagnés.

M. Amiel évoquait Esther Duflo. Il y aura une relance, mais de quel type : une relance keynésienne par la demande avec des subventions, un soutien économique aux collectivités locales, ou bien une relance par l'offre, c'est-à-dire par les entreprises et la croissance économique ? Le Gouvernement croit que les baisses d'impôt augmentent les recettes, car elles augmentent l'activité. Nous pourrions peut-être continuer comme cela pour les impôts de production, mais le sujet est complexe et concerne aussi la sécurité sociale, la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) et les collectivités locales... Je ne sais pas ce que voudront faire le Président de la République et le Premier ministre, peut-être un peu des deux. En tout cas, la question de la relance se posera très vite et des projets de loi seront déposés.

Les déclarations de Mme Buzyn et de M. Véran devraient vous rassurer sur la T2A, mais je ne suis pas ministre de la santé. Ce dernier est à votre disposition pour vous répondre sur la stratégie des hôpitaux, les masques, les médicaments... Ce n'est pas de mon ressort.

Trois primes sont prévues pour les fonctionnaires : une prime de 1,2 milliard d'euros pour la fonction publique hospitalière, prise sur l'Ondam, qui a été évoquée par le ministre de la santé ; une prime pour les agents de l'État, versée par ministère, celui-ci décidant quels agents en bénéficieront ; une prime pour la fonction publique territoriale, calquée sur le dispositif de l'État, avec une prime allant jusqu'à 1 000 euros, sans fiscalité ni cotisations sociales. Elle ne coûtera rien aux collectivités locales, car il n'y aura pas de cotisation employeur.

Madame Apourceau-Poly, je ne comprends pas bien votre démonstration sur les maires. Dans la ville dont j'ai été le maire et dont je reste conseiller municipal, ville qui a un budget difficile, une population nombreuse et socialement touchée, il y a une hausse des dépenses imprévues, des recettes qui ne rentrent pas, mais nous observons aussi des économies de constatation, comme, par exemple, les cantines municipales : la commune paie toujours plus que le prix facturé aux familles.

Les difficultés des petites communes sont très diverses : celles qui paient le versement transport aux intercommunalités ne sont pas dans la même situation que celles qui ont des régies ; d'autres perdent des droits de terrasse... Mais 80 % des recettes des collectivités ne dépendent pas de la conjoncture économique. Certes, d'autres recettes en dépendent comme les taxes de séjour, les taxes sur les casinos, les droits de mutation, mais la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la TVA ne seront dues que l'année prochaine. Oui, il y aura peut-être de moindres recettes, mais la plupart des collectivités locales pourront verser cette prime. Nous parlerons des futures difficultés des collectivités. L'article 72 de la Constitution, que l'on nous oppose régulièrement, dispose que l'État n'a pas à intervenir dans la gestion des collectivités locales. C'est donc l'employeur, sans obligation, qui fixe le montant de la prime, je le répète, totalement exonérée de charges fiscales et sociales.

Dans notre système d'assurance chômage, nous discutons avec les partenaires sociaux, monsieur Forissier. Le dialogue social reste important et la ministre du travail y est très sensible. La ministre du travail prépare activement le jour d'après.

L'État prend le plus gros risque financier, celui de l'endettement, et c'est normal, car il bénéficie de taux plus faibles et de stocks d'emprunts que ne pourrait pas faire l'Unedic. Ce ne sont plus les cotisations salariales qui sont versées à l'Unedic. Nous avons réalisé un changement de fiscalité, comme vous le savez et c'est désormais un impôt, la contribution sociale généralisée (CSG), qui est versé à l'Unedic pour la part salariale. Il demeure en revanche une part de cotisations patronales.

Hier soir, nous avons eu une longue discussion dans l'hémicycle sur le rétablissement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et du prélèvement forfaitaire unique (PFU). Créer une nouvelle taxe n'est pas à l'ordre de jour. Ce n'est pas en « surfiscalisant » que l'on relancera la croissance. « Il y en a qui ont essayé, ils ont eu des problèmes... » Avant la crise, nous avions le taux de chômage le plus bas depuis vingt ans, une augmentation du pouvoir d'achat et la croissance la plus forte de l'Union européenne, dans des conditions pourtant difficiles. La prime pour la fonction publique sera exonérée de charges fiscales et sociales.

Pour Santé publique France, sans être spécialiste du sujet ni prendre de gros risque, je vous dirai que nous devrions renouveler le stock de masques. Le risque pandémique est aujourd'hui bien compris par la plupart des dirigeants politiques. Mais je ne connais pas le

montant ni le nombre de masques concernés. Le ministre de la santé pourrait utilement vous répondre.

Actuellement, l'assurance maladie paie 116 millions d'euros de dotation à l'ANSM, agence qui emploie plus de 900 équivalents temps plein (ETP). Nous avons choisi de la rattacher à la sécurité sociale et non à l'État, ce qui n'empêche pas de donner des moyens suffisants. Santé publique France avait 150 millions d'euros il y a trois mois, elle en a 4 milliards aujourd'hui...

Mme Victoire Jasmin. – Le tourisme est durement touché, en particulier outre-mer : des réservations sont annulées en grand nombre et beaucoup de touristes ne viendront pas cet été. Au-delà de ce que vous avez répondu à notre rapporteur général, quelles mesures comptez-vous prendre pour aider les professionnels pour qui la crise durera bien au-delà du mois de mai ? Quelles mesures spécifiques comptez-vous également prendre pour les agriculteurs ? Certains ont adapté leurs pratiques, en évoluant vers de la vente directe par exemple, mais beaucoup n'ont pas pu le faire, parce que leurs produits étaient habituellement achetés par la restauration ou par des magasins qui se trouvent fermés aujourd'hui, ou parce que les circuits d'approvisionnement sont perturbés : comment les aider ?

Mme Monique Lubin. – Les départements, par leurs compétences en matière de solidarité, sont en première ligne dans cette crise, alors même que leurs finances sont mises à mal, du fait de moindres rentrées des droits de mutation. Le Gouvernement avait desserré les taux du « pacte de Cahors » sur l'encadrement des dépenses locales : êtes-vous maintenant disposé à y renoncer complètement ? Quand bien même le Gouvernement mise sur un rebond, il y aura des faillites, du chômage, donc des dépenses nouvelles pour les départements dans les mois à venir : il faut les aider à remplir leurs missions, que comptez-vous faire ?

Mme Laurence Cohen. – Vous annoncez débloquer des milliards d'euros pour acquérir des matériels de protection. C'est nécessaire, mais la situation de l'hôpital avant l'épidémie de Covid-19 était déjà très tendue après des années de gestion principalement comptable, liée à la T2A. Les professionnels hospitaliers n'ont cessé de le dire haut et fort tout au long d'un mouvement social qui a duré depuis plus d'un an, sans être entendus. L'argent public, débloqué aujourd'hui dans l'urgence, ne va pas redresser l'hôpital, et la question reste donc entière. J'aurais souhaité un PLFRSS plus tôt, car il faut prendre en compte l'état de l'hôpital tel qu'il sera au lendemain de la crise sanitaire.

Ensuite, face à cette crise inédite qui est sanitaire, économique et sociale, et qui nous invite à ne pas persévérer dans de mauvaises politiques publiques, vous ne proposez que des primes, là où les salariés demandent des augmentations de salaire. Qui plus est, vous incluez ces primes dans l'Ondam, alors qu'il était déjà insuffisant, calculé au plus juste – je rappelle que le Gouvernement l'avait limité à 2,5 %, alors que nous avons demandé une progression de 4,5 %, seuil minimal pour tenir compte des besoins. Aujourd'hui, le Gouvernement autorise une progression d'au moins 7 % de cet objectif, ce qui démontre bien que « quand on veut, on peut ! », contrairement à ce qu'on nous disait au moment de l'examen du PLFSS...

Les collectivités territoriales font un effort très important dans cette crise, avec des dépenses nouvelles de solidarité, des distributions alimentaires, des aides. Elles nous alertent sur le fait que leurs finances ne sont pas extensibles. Comment en tiendrez-vous compte ? Les associations sont, elles aussi, très mobilisées, aussi bien le secteur caritatif que les associations familiales, ou encore celles qui luttent contre les violences faites aux femmes.

Elles ont, par exemple, engagé des dépenses pour se mettre au télétravail, et celles-ci n'ont évidemment pas été budgétisées : allez-vous les aider ?

Enfin, vous reprochez à nos propositions de « surfiscaliser » notre économie, mais nous proposons seulement de taxer davantage ceux qui en ont les moyens, par solidarité avec ceux qui sont les plus touchés par la crise : c'est, effectivement, une différence d'analyse.

Mme Martine Berthet. – Les domaines skiables n'entrent pas dans le champ du décret obligeant à la fermeture, au 17 mars, des établissements recevant du public (ERP), mais ils ont été mis de fait à l'arrêt, l'État ayant organisé dès le 15 mars le retour des vacanciers dans leurs foyers, laissant les professionnels sans activité. Au-delà des salariés des stations de ski, c'est la vie économique de territoires entiers qui se trouve mise à l'arrêt, sans compensation, puisque la fermeture n'a pas été contrainte par l'administration : comment allez-vous tenir compte de cette situation spécifique ?

M. Olivier Henno. – Si nous examinons un PLFRSS aujourd'hui, quelle progression de l'Ondam proposeriez-vous ?

Le Gouvernement présente des chiffres vertigineux pour la dette, mais le coût de l'endettement n'augmente pas grâce à la solidité de l'euro et au maintien de taux bas ? Si ce n'était pas le cas, comme cela s'est produit à d'autres périodes, nos réserves de change auraient fondu. Ce facteur est décisif, ce qui fait nous interroger : avez-vous toute confiance dans la solidité de l'euro et le maintien de taux bas ?

M. Gérard Darmanin, ministre. – Le tourisme est effectivement un secteur très touché, et pas seulement dans l'immédiat, vous avez raison. On doit également tenir compte de la diversité des situations que connaissent les agriculteurs : certains peuvent s'adapter, d'autres pas du tout, selon les productions, les circuits de distribution, la consommation... Au-delà des allègements de charges et des mesures de chômage partiel que nous prenons aujourd'hui pour parer au plus urgent, la réponse que nous apporterons relève du plan de relance. Nous travaillons sur de nombreuses pistes, avec des mesures sectorielles précises. Il ne m'appartient pas de les présenter ici. Du reste, le Président de la République réunira les acteurs du tourisme vendredi prochain.

Ce que l'on a qualifié de « Pacte de Cahors », qui encadrerait contractuellement les objectifs de dépenses des collectivités locales, est révolu : la contrainte est levée. Le département est effectivement la collectivité la plus directement touchée par les conséquences sociales de la crise, qui vont se développer dans les mois à venir d'autant que, vous l'avez dit, les recettes des départements vont diminuer, parce qu'elles sont directement liées aux impôts de production et aux droits de mutation. L'État s'est déjà fortement engagé sur le terrain social, sans le clamer haut et fort, par exemple en prolongeant tous les dispositifs dont bénéficiaient des personnes arrivées en fin de droits, et ce pour ne pas pénaliser ces personnes en temps de crise. Les départements auront des solutions à trouver, nous devons y travailler. J'aurai prochainement un échange sur le sujet avec Dominique Bussereau.

Les collectivités territoriales sont loin d'être toutes dans la même situation, et si certaines sont affectées très directement par la crise, d'autres ne le sont guère. Elles disposent, globalement, de 40 milliards d'euros de trésorerie. Nous avons maintenu les dotations et une partie de la fiscalité locale est dynamique – nous y avons travaillé ces dernières années. On ne saurait donc parler des collectivités comme d'un ensemble homogène pour lequel tout irait mal : certaines se portent bien, et il existe des différences très importantes entre les types de

collectivités et entre les territoires, selon leurs caractéristiques, les entreprises qui s'y trouvent, leurs équipements. Un indicateur de la situation actuelle : au total, à peine 40 communes sur plus de 35 000 ont demandé des avances de trésorerie à l'État, ce qui est très peu et même moins qu'à l'ordinaire. Les collectivités territoriales jouent le jeu, les communes en particulier. C'est tout à fait leur rôle et, je le rappelle, les maires sont aussi des agents de l'État, dotés de responsabilités publiques, fonctions auxquelles s'ajoutent celles qu'ils tirent de leur légitimité d'élus et de leurs organes délibératifs, ce qui leur permet d'aller plus loin.

Nous prévoyons des primes pour les professionnels hospitaliers. Vous me dites, madame Cohen, qu'il vaudrait mieux augmenter les salaires, mais le Président de la République envisage aussi cette piste, comme il l'a explicitement indiqué. Je crois que nous avons effectivement une différence d'analyse : vous appelez à taxer davantage, je dis que cela revient à surfiscaliser.

Les stations de sports d'hiver ont été arrêtées, avec toutes les difficultés que cela pose, mais cela s'est produit plutôt à la fin de la saison. Je n'établis pas de hiérarchie dans les difficultés, mais la comparaison est possible avec les secteurs qui sont touchés de plein fouet en pleine saison, voire sur toute leur saison. La fermeture n'a pas été administrative ? Certes, mais les stations de ski ne sont pas seules dans ce cas : voyez les hôtels que personne n'a obligé à fermer, mais qui ont dû le faire, faute de clients. Le critère de l'aide, me semble-t-il, est moins administratif qu'économique et social. L'aide sera versée à ceux qui ont le plus de difficultés.

Monsieur Henno, si nous devons fixer une progression de l'Ondam aujourd'hui, nous anticiperions une hausse de 6,5 %, soit bien au-delà de ce que nous proposait le groupe communiste lors de l'examen du dernier PLFSS. Cependant, ce chiffre ne signifierait pas grand-chose, puisqu'il y a beaucoup de mouvements contraires dont on ne connaît pas encore l'ampleur. C'est pourquoi une loi de financement rectificative de la sécurité sociale serait prématurée aujourd'hui.

Enfin, vous avez parfaitement raison de souligner que la stabilité de l'euro est décisive ; il faut le dire au moment où le sentiment antieuropéen est si fort. Il y a un débat de fond, stratégique, sur les conséquences de la dette : faudra-t-il, comme va le faire la Grande-Bretagne, rétablir la situation par de l'inflation au risque de ruiner une partie de son économie ou bien, comme l'ont déjà fait les États membres de l'Union européenne, stocker de la dette, bénéficier d'une inflation basse, mais au prix de certaines difficultés à lancer des politiques volontaristes et dispendieuses ? À l'intérieur même de la zone euro, il existe des différences : voyez les écarts de taux d'intérêt entre l'Allemagne et l'Italie ! Nous notons aussi que les traités européens sont assez souples et qu'ils nous permettent d'agir de manière souple. L'euro nous aide, il continuera de nous aider dans la gestion du stock de dettes. Et si le remboursement d'une dette ne peut constituer un projet de société, il ne faut pas perdre de vue que ne pas rembourser sa dette décrédibilise pour longtemps l'emprunteur... Il nous faudra collectivement y réfléchir, notre avenir commun en dépend.

M. Alain Milon, président. – Merci pour vos réponses. Je ne suis pas sûr que la T2A soit la seule cause des difficultés de l'hôpital. J'en veux pour preuve que les établissements psychiatriques ont aussi des problèmes, alors qu'ils ne sont pas à la T2A. Les difficultés actuelles relèvent d'un ensemble de facteurs, organisationnels, administratifs, venus de l'intérieur et de l'extérieur de l'hôpital, parmi lesquels on trouve, par exemple, la mauvaise application des 35 heures dans les établissements.

La téléconférence est close à 18 h 30.

Mercredi 29 avril 2020

- Présidence de M. Alain Milon, président -

La téléconférence est ouverte à 10 heures.

Audition de M. Yann-Gaël Amghar, directeur de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

La téléconférence est close à midi.

Jeudi 30 avril 2020

- Présidence de M. Alain Milon, président -

La téléconférence est ouverte à 10 h 30.

Audition de MM. Jean-François Delfraissy, président, et Arnaud Fontanet, membre, du Comité scientifique covid-19 (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

La téléconférence est close à 13h 20.

- Présidence de M. Alain Milon, président -

La téléconférence est ouverte à 15 h 30.

Audition de M. Philippe Sansonetti, médecin, chercheur en microbiologie, professeur au Collège de France et professeur émérite à l'Institut Pasteur (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

La téléconférence est close à 16 h 45.

**COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE**

Mercredi 15 avril 2020

- Présidence de Monsieur Hervé Maurey -

Audition de MM. Jean-Pierre Farandou, président-directeur général de la SNCF, Christophe Fanichet, président-directeur général de SNCF Voyageurs et Frédéric Delorme, président-directeur général de Fret SNCF (en téléconférence)

La téléconférence est ouverte à 10 heures

M. Hervé Maurey, président. – Je suis très heureux d'accueillir en visioconférence M. Jean-Pierre Farandou, président-directeur général de la SNCF et M. Christophe Fanichet, président-directeur général de SNCF Voyageurs, ainsi que M. Frédéric Delorme, président-directeur général de Fret SNCF, en audio.

La semaine dernière, nous avons auditionné Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État aux transports, avec lequel nous avons déjà évoqué en partie la question des transports ferroviaires. Nous souhaitons aller plus loin avec vous sur cette question qui est au cœur des travaux de notre commission. Nous avons installé un groupe de suivi, avec des référents, dont Didier Mandelli sur le sujet du transport ferroviaire.

La situation sanitaire a conduit votre groupe à s'adapter aussi rapidement que profondément : vous avez dû diminuer drastiquement l'offre de transport, non en raison de la demande, mais à cause des nécessités impérieuses fixées par l'Etat en termes de sécurité sanitaire. Seuls 7 % des trains à grande vitesse (TGV) et 15 % des trains express régionaux (TER) circulent aujourd'hui sur le réseau, mais la part des voyageurs transportés est moindre. Quant au fret, vous avez dû continuer à assurer l'approvisionnement du pays. Le volume s'est donc maintenu à un niveau relativement important, puisque 60 % des trains prévus au plan de transport fonctionnent.

Vous avez donc dû adapter profondément le mode de fonctionnement de votre entreprise en raison de la nécessité de protéger vos salariés. Cette réorganisation entraîne des répercussions économiques et financières importantes pour votre groupe : pour le fret, dont nous connaissons tous la fragilité, mais également pour l'ensemble du groupe qui, après avoir subi les conséquences de la grève, subit les conséquences de cette pandémie. Nous sommes relativement inquiets, quant à sa situation financière, quant aux investissements à réaliser, et particulièrement inquiets de l'avenir des petites lignes.

Dans ce climat, l'ouverture à la concurrence sera-t-elle, sinon remise en cause, retardée ou plus difficile que prévu ?

Au-delà, nous aimerions vous entendre sur l'après 11-mai : comment remettre en service des lignes qui ont été à l'arrêt pendant deux mois, en termes de matériels notamment ? Comment mettre en œuvre les gestes barrières qui devront perdurer de longs mois, pour le transport de voyageurs, et avec quelle organisation ?

M. Jean-Pierre Farandou, président-directeur général de la SNCF. – Merci de m'accueillir en vidéo.

Pendant la crise, ce qui nous a guidé, c'est la mobilisation d'une entreprise publique au service des Français. Nous avons retrouvé le sens d'une grande entreprise de service public, avec tous les cheminots mobilisés, pour assurer le service essentiel demandé par le pays, pour les voyageurs comme pour le fret. Nous avons intégré les consignes de protection sanitaire de tous les Français et de nos salariés, les cheminots, qui sont en première ligne de la deuxième ligne. Le personnel des fonctions support est confiné, en télétravail, mais plusieurs milliers de cheminots sortent dans les postes d'aiguillage, dans les cabines de trains, dans les chantiers, dans les ateliers de maintenance. La force industrielle de la SNCF ne s'arrête pas pendant cette grave crise. Nous avons réagi très vite en mettant en place, dans les premiers jours, une *task force* de très haut niveau, en relation avec les pouvoirs publics, dont nous suivons, bien sûr, les orientations sanitaires. Nous respectons évidemment strictement les gestes barrières et avons amplifié l'information à ce sujet, auprès de notre personnel et des voyageurs : nous avons diffusé beaucoup de messages, dans les premiers jours, quand il fallait en faire la promotion.

Le plan de transport a été considérablement abaissé, progressivement, en escalier, au fur et à mesure que la situation sanitaire du pays se durcissait, et Christophe Fanichet m'a aidé à organiser cette réduction de l'offre, en liaison avec les autorités organisatrices de mobilité, notamment pour les TER et en Île-de-France. On peut souligner la qualité de nos relations avec les régions. Avec le directeur Territoires, nous avons eu le souci de mener une approche nationale, tout en nous appuyant sur des relais locaux et régionaux, pour ajuster finement notre offre et notre action, région par région. Nous avons un cycle de réunions hebdomadaires et j'ai moi-même appelé plusieurs présidents de régions pour caler notre offre, qui est maintenant arrivée à l'étiage.

L'offre TGV est très basse : environ 40 TGV seulement circulent par jour, contre 600 à 700 habituellement. C'est logique, en raison du confinement, et de la demande des pouvoirs publics, avec une grande cohérence, mais cette offre minimale est toujours là, afin d'assurer un lien territorial pour les personnes ayant besoin de voyager pour des raisons professionnelles ou familiales.

L'offre de TER se situe autour de 15 % par rapport à la normale, essentiellement pour des trajets domicile-travail. En Île-de-France, nous en sommes entre 20 % et 25 %, selon les lignes, en raison de la présence de centres névralgiques et de la nécessité de transporter les soignants, qui sont notre cœur de cible. Nous avons ajusté nos horaires en fonction de leurs besoins, pour les hôpitaux en particulier. Il s'agit aussi de transporter tout le personnel de deuxième ligne, dont nous faisons partie et dont nous avons besoin pour assurer le fonctionnement de notre pays.

Pour, le fret, nous avons fait davantage : il circule à 60 %, 65 %. Nous y avons porté un effort particulier pour satisfaire aux besoins vitaux de l'économie du pays, en assurant l'approvisionnement en carburant, en chlore pour le traitement des eaux, en denrées alimentaires. Nous avons eu le souci de favoriser le maintien de l'activité économique du pays, en allant un peu au-delà du strict nécessaire, à la demande de nos clients. Nous traitons l'essentiel de leurs demandes. Quelques-uns de nos clients souffrent, comme Arcelor, ou la sidérurgie en général, les commandes d'acier ayant baissé ; l'automobile aussi, souffre beaucoup. Nous avons joué un rôle majeur pour acheminer les céréales stockées dans les silos vers les ports ou pour la consommation interne, vers les grands moulins, pour fabriquer de la

farine. Il est essentiel d'écouler les stocks présents dans les silos, afin de pouvoir accueillir la récolte quand elle arrive. Nous avons été exemplaires. Je salue également l'action de nos collègues de SNCF Réseau, notamment ceux des postes d'aiguillage, qui ont ouvert des lignes capillaires pour aller chercher les productions là où elles sont, dans les campagnes. Le fret démontre qu'il est un acteur majeur de l'économie du pays. Cela se voit davantage dans les périodes compliquées.

Le souci de la protection sanitaire du personnel nous a guidés. Nous avons veillé à l'application stricte des gestes barrières. Nous avons revu les fiches métiers normales pour les adapter à la situation sanitaire. Nous avons eu le courage de fermer les services qui n'étaient pas indispensables, comme la vente au guichet : cela nous a paru plus sûr pour notre personnel et pour nos clients, puisque, vous le savez, il n'y a plus d'hygiaphone depuis plusieurs années. Nous avons recentré l'activité des contrôleurs sur les missions de sécurité indispensables à la circulation des trains. Ces décisions radicales, combinées à la réduction drastique de l'offre, ont eu pour effet de moins exposer nos cheminots aux risques sanitaires.

Quant à l'usage des masques, nous disposions, ce qui était peu connu, d'un stock stratégique, contrairement à d'autres entreprises - la SNCF étant plus fourmi que cigale - et nous l'avons mis, dès le début de la crise, sous le contrôle strict de l'État : nous lui avons donné, à sa demande, nos masques FFP2, pour approvisionner les hôpitaux et les mettre à disposition des soignants. Nous avons gardé un stock de masques chirurgicaux. Nous en avons également donné une partie à la RATP, qui n'avait peut-être pas pris les mêmes précautions que nous. Nous utilisons donc les masques sous le contrôle de l'État, de façon ténue au départ, amplifiée au fil du temps. Nous avons dû gérer le risque sanitaire - largement installé par les médias - pour sécuriser le personnel en contact avec les clients. Nous avons doté chaque agent de la sûreté ferroviaire - dont on a bien besoin aussi dans cette période - et chaque conducteur, seul à bord des trains, de deux masques chacun. Nous avons également doté des collectifs de stocks de précaution, par exemple dans les gares ou dans des postes d'aiguillage. Plus récemment, lorsque nous avons vu monter les problèmes de respect des gestes barrières, nous avons élargi cette dotation au personnel de maintenance, des matériels roulants et des voies. Notre doctrine a évolué, comme celle des pouvoirs publics.

Le dialogue avec les syndicats a été de qualité, sans doute en raison de l'amélioration des relations sociales dans l'entreprise. Paradoxalement, en dépit la grande grève sur les retraites, une écoute, un respect mutuels se sont installés avec les organisations syndicales. Nous avons fait preuve d'une transparence totale : nous avons associé les représentants des syndicats aux conférences sanitaires internes, où nous faisons le point des cheminots malades. Ce sérieux et cette transparence nous ont permis de réduire le risque d'un emballement des syndicats à propos du droit de retrait. Ce droit a été exercé, sporadiquement, mais sous contrôle, et pas de façon massive. Pourvu que cela dure ! Nous serons amenés à travailler avec eux pour augmenter considérablement le nombre de trains à partir du 11 mai, date cible annoncée par le Président de la République.

Au-delà de cet effort de participation directe au plan de transport en situation sanitaire dégradée, notre action la plus spectaculaire est celle des TGV sanitaires, initiative formidable qui doit beaucoup à Christophe Fanichet. Elle remplit de fierté les cheminots. Soyons modestes, néanmoins : c'est un tout petit maillon d'une grande chaîne sanitaire. C'est aussi une contribution directe à l'effort sanitaire du pays, qui représente beaucoup de travail : deux à trois jours de préparation pour équiper les trains, qui devaient être de petits hôpitaux, avec de l'air comprimé embarqué à bord, des installations électriques. Il faut aussi sécuriser

leur circulation : nous n'avons pas droit à l'erreur ; tout le trajet est très surveillé, pour être sûr à 100 % qu'ils arriveront à destination dans les meilleures conditions.

J'ai été l'un des tout premiers à proposer aux 500 réservistes de la SNCF de se mettre à la disposition de l'opération Résilience, pour donner un coup de main, à l'échelon du pays. Je souligne la générosité des cheminots : la Fondation SNCF, SNCF Immobilier, sont très actives ; toutes les forces de la SNCF ont eu le souci de faire plus encore que de faire rouler les trains, dans cette période difficile.

S'agissant de l'aspect économique, il est évident que nous allons subir de lourdes pertes. Il est encore trop tôt pour les chiffrer, mais elles seront considérables. Nous commençons à anticiper, sur la trésorerie, et sur les sujets post-crise. La SNCF a une trésorerie solide à court terme. Pour autant, nous y sommes attentifs, sans crainte excessive. La SNCF tiendra, je tiens à rassurer tout le monde ! Nous paierons les salaires et les fournisseurs. Nous faisons particulièrement attention aux petites entreprises, en veillant à ne pas jouer avec les délais de paiement. Nous allons sur les marchés : nous avons levé 1,25 milliard d'euros la semaine dernière, avec des *green bonds* ; c'est un financement tourné vers le développement durable. Nous serons prudents, actifs, sans panique. Nous aurons, au-delà des financements normaux prévus, notamment pour les investissements, à ajouter des décalages de rentrées dus à cette activité très réduite pendant les quelques mois du confinement.

Frédéric Delorme répondra à vos questions sur le fret, objet de préoccupation économique. La situation, vous le savez, est compliquée. Une société anonyme (SA) a été créée en début d'année, dotée de 170 millions d'euros de fonds propres. Elle peut tenir quelque temps. Si l'on veut que le fret ferroviaire se porte bien dans notre pays, au-delà de la seule SNCF – il y a d'autres opérateurs – il faut qu'un système d'aides se mette en place, à l'instar de ce qui a été fait dans d'autres pays européens. Ce principe d'aides sera encore plus important en sortie de crise, en raison de l'activité économique.

La SNCF prend toute sa place dans l'effort du pays. Les cheminots sont très engagés : ils partagent des valeurs profondes d'appartenance et de conviction, d'un grand service public au service des Français et des territoires. Je souhaite que cet engagement se poursuive au-delà de la crise, parce que le ferroviaire est la solution de mobilité durable et sanitaire, pour nos territoires. L'usage du train est régulé, celui de la voiture l'est beaucoup moins.

M. Hervé Maurey, président. – À ce stade, je reste un peu sur ma faim pour l'après, mais je pense que vous allez y revenir : plus d'une quinzaine de sénateurs ont demandé la parole.

M. Alain Fouché. – Le fret ferroviaire, c'est l'Arlésienne, dans ce pays, depuis des années. La SNCF n'en est pas responsable, mais les différents gouvernements, les ministres des transports de divers horizons, depuis Charles Fiterman et d'autres, qui n'ont pas su lui donner les instructions suffisantes ni les moyens pour mettre le fret en bonne voie. Vous l'avez dit, il faut l'aider. Ne craignez-vous pas que la concurrence ferroviaire en provenance d'États voisins vous fasse perdre de gros clients ?

M. Jean-Pierre Farandou. – La route est notre concurrent le plus redoutable. Il y a de moins en moins de routiers français et de plus en plus de transporteurs des pays de l'Est, qui, grâce aux réglementations européennes, peuvent rester plus de trois semaines sur notre

territoire. C'est une forme de concurrence redoutable. Il faut reconnaître que le fret routier est efficace : il a une souplesse qui nous fait défaut et des coûts assez bas. Il représente 85 % de part de marché. C'est un sujet d'intérêt général. Voyez la pollution causée par les camions dans certains endroits, comme la Vallée de l'Arve, qui souffre des particules émises par les camions reliant la France et l'Italie, ou les problèmes de congestion de nos autoroutes. Qui n'a pas souffert de voir une file occupée par des trains de camions ?

Il est évidemment souhaitable de reporter en partie le trafic de la route vers les trains. L'ambition européenne est de doubler la part de marché du train. Il faut rééquilibrer les choses, dans l'intérêt général.

M. Frédéric Delorme, président-directeur général de Fret SNCF. – Fret SNCF n'est pas seule à transporter des marchandises par le rail. Nous ne représentons que 55 % du fret ferroviaire en volume. Comme l'a dit le président Farandou, la route est notre principal concurrent.

Nous sommes face à un choix intermodal, plutôt que face à un choix de concurrence intramodale.

Effectivement, les chiffres sont assez rudes. En trente ans, le transport routier en France a été multiplié par deux et demi, celui sous pavillon étranger par dix, quand, dans le même temps, le transport ferroviaire de marchandises a été divisé par deux. La part de marché du rail, tous transporteurs confondus, est de 9 % en France, alors que la moyenne en Europe atteint 18 %, voire 30 % en Autriche et en Suisse.

Cela dit, il ne faut pas opposer la route et le rail, car la route contribue à amener des marchandises vers le rail, notamment pour le transport combiné. Si l'on veut bien prendre en compte le coût des externalités évitées (celui de la tonne de CO₂ émise, celui des accidents), l'enjeu du doublement de la part du rail s'élève à 9 milliards d'euros sur dix ans.

Tout repose sur la méthode d'incitation qui accompagnera les progrès de productivité des entreprises de fret ferroviaire et les efforts de modernisation du réseau. C'est une question de politique publique de soutien à l'intermodal.

M. Frédéric Marchand. – A Hellemmes, dans le Nord, se trouve un excellent technicentre que nous avons inauguré ensemble...

M. Hervé Maurey, président. – Nous ne comptons pas la page de publicité...

M. Frédéric Marchand. – Profitons-en ! Justement, pouvez-vous faire un focus sur ces technicentres, qui sont des outils d'excellence pour la SNCF ?

Nous avons ce matin, avec Didier Mandelli, une audition de l'association française du rail (AFRA). Beaucoup de nos interlocuteurs évoquent la nécessité de mettre en place un véritable plan Marshall du fret. Cela recoupe les travaux de la convention citoyenne pour le climat et de différents *think-tanks*. L'avenir est aux modes de transport alternatifs et notamment au rail, mais il faut y mettre des financements publics importants pour mener la rénovation.

Je fais souvent le trajet en train de Lille à Paris : pour le jour d'après, *quid* des règles de distanciation sociale dans les wagons ? Il y aura toujours de l'appréhension pour celles et ceux qui ont à prendre le train.

M. Hervé Maurey, président. – Merci d’avoir évoqué le jour d’après.

M. Jean-Pierre Farandou. – Oui, nous nous étions rencontrés dans cet atelier tout neuf qui symbolise le renouveau de la SNCF dans le Nord. Les grands ateliers sont absolument nécessaires pour remonter le plan de transport et la maintenance du parc, des TGV en particulier, dont seulement 7 % des rames roulent actuellement. Quant aux autres, nous avons eu le souci de les garer « bon état », selon notre jargon, pour rendre leur utilisation plus facile. Tout cela a été fait en bon ordre, nous avons pris des précautions. Le premier métier que nous allons réintensifier, pour le redémarrage, est la maintenance. Nous préparons les conditions dans lesquelles nous allons rappeler davantage de cheminots dans les ateliers, pour réaliser des opérations importantes qui ont été mises de côté, puisque nous n’avons fait que celles qui étaient strictement nécessaires. Nous devons ainsi préparer, non seulement la relance de notre offre à partir de la mi-mai, mais aussi l’offre normale au début de l’été et les interventions qui doivent être effectuées pour cette période estivale.

Nous préparons bien sûr le jour d’après : la remontée de l’offre TGV sera progressive et cherchera à coller à la demande. Quand nous y verrons plus clair sur les mesures sanitaires que le Gouvernement mettra en place pour le déconfinement partiel ou allégé, pour la date cible du 11 mai, nous calerons l’offre. Nous envisageons un doublement de l’offre actuelle dans les premières semaines, puis un autre palier autour d’un TGV sur deux, pendant un mois environ, et nous espérons atteindre 100 % au début de l’été : telle est la feuille de route que nous nous fixons. Nous adapterons cette progression en fonction de la demande et de la rigueur des consignes sanitaires que nous appliquerons strictement.

Actuellement, nous appliquons la distanciation en mettant un passager sur deux dans les TGV. C’est évidemment très pénalisant, puisque nous nous privons de la moitié de notre capacité. Il faut prendre en compte l’aspect économique. Le point mort du TGV est à 60 % d’occupation : tant que nous restons en-dessous, nous perdons de l’argent avec chaque TGV qui circule. Nous l’acceptons bien évidemment aujourd’hui, compte tenu des circonstances, mais pour les mois qui viennent, nous devons faire entrer les préoccupations économiques dans nos perspectives. C’est pourquoi nous souhaiterions, comme cela a été évoqué par le Président de la République, que les pouvoirs publics demandent aux passagers ferroviaires de porter un masque. Cette règle devrait être obligatoire, dans les TGV comme dans les transports de la vie quotidienne, où il est encore plus dur de maintenir la distanciation. Nous pourrions lever cette distanciation, sur avis médical, si le port du masque était obligatoire, et revenir à une occupation plus classique de nos TGV.

Pour les trains de la vie quotidienne, nous pensons redémarrer très vite à 50 % à peu près, dans les TER comme en Île-de-France, puis nous adapter ensuite à la demande, au fur et à mesure que les Français reprendront le train pour aller travailler. Là aussi, il conviendrait de rendre le port du masque obligatoire, pour lever des mesures de distanciation qui nous paraissent très compliquées à appliquer, en ajoutant si possible des dispositifs tels que gel, lavage des mains dans les gares, etc., en plus de l’application des gestes barrières, pour une sécurisation complète.

Oui, il faut un plan Marshall pour le fret. Nous le préconisons avant la crise et nous le proposons encore davantage après. Cela peut être un des aspects du plan de relance. Il faut investir dans le réseau, qui doit être adapté au fret, dans les infrastructures, de triage, notamment, mais aussi dans le fonctionnement, en incitant les entreprises à mettre plus de marchandises dans les trains et non dans les camions, par l’aide au wagon isolé, par exemple, ou l’aide à la pince pour les conteneurs.

Mme Éliane Assassi. – Je salue tout d’abord le sens des responsabilités des cheminots dans cette épreuve que notre pays traverse.

Vous avez répondu par anticipation à nos préoccupations sanitaires.

Je tiens beaucoup au secteur du fret, trop longtemps sacrifié par certains choix politiques. Il est aussi fragilisé par la baisse de l’activité industrielle. Je suis ravie de vous entendre parler de plan Marshall pour le fret, monsieur Farandou. C’est une nécessité absolue pour notre pays. Des dispositions sont-elles prévues pour sécuriser et relancer cette activité ?

Enfin, les lignes actuellement fermées pourront-elles rouvrir une fois le confinement terminé ? Quel est votre plan pour l’entretien et la maintenance de ces lignes inexploitées depuis plusieurs semaines ?

M. Jean-Pierre Farandou. – Toutes les lignes rouvriront. Les travaux et activités de maintenance n’ont pas été interrompus, mais réduits, notamment en raison des problèmes rencontrés avec nos sous-traitants, les entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) ayant cessé leur activité il y a quelques semaines.

Actuellement, notre priorité reste la maintenance nécessaire à l’exploitation, avec une montée en puissance dans la perspective du 11 mai. Nous devons aussi effectuer certaines vérifications de sécurité, notamment sur les passages à niveau.

Vient ensuite la maintenance de réparation. Avant la crise sanitaire, nous avons connu des problèmes de talus, notamment sur le TGV Est, avec malheureusement un accident, mais aussi, en Île-de-France, à Sèvres. Ces travaux de réparation et de consolidation sont indispensables pour envisager une reprise plus intense du trafic.

Quant aux travaux de développement, ils devront impérativement être replanifiés et priorisés, en lien avec les donneurs d’ordre. Les retards seront inévitables, et il faudra aussi revisiter les financements.

M. Christophe Fanichet, président-directeur général de SNCF Voyageurs. – Les ateliers de maintenance industriels, comme celui d’Hellemmes, fabriquent des pièces de rechange, notamment des essieux. Ils fonctionnent, mais de façon réduite, tout comme les ateliers de maintenance du quotidien, car seuls 3 000 trains circulent actuellement chaque jour, dont 40 TGV.

Pour élaborer le plan de transport du jour d’après, nous travaillons beaucoup sur le volet sanitaire, et sur le nettoyage, en particulier, afin que toutes les parties des trains en contact avec le public puissent être systématiquement nettoyées et désinfectées.

À partir du 11 mai, nous passerons progressivement à un train sur deux en circulation, en adaptant cette remontée en charge aux modalités de déconfinement, en lien avec chaque autorité organisatrice, chaque région. Toutefois, si nous voulons maintenir les gestes barrières et transporter les voyageurs en sécurité, nous devons faire appel aux entreprises et aux services publics pour nous aider à lisser les pointes de trafic.

M. Guillaume Chevrollier. – Quels liens entretenez-vous avec les régions, qui souhaitent dès à présent anticiper avec SNCF Réseau la reprise de la circulation ?

Par ailleurs, comment articuler la gestion des risques techniques et des menaces terroristes, auxquels la SNCF est habituée, avec la gestion de ce nouveau risque sanitaire ? Serez-vous parfaitement transparent sur vos actions ?

M. Jean-Pierre Farandou. – Le président de SNCF Réseau, M. Lallemand, organise une réunion hebdomadaire avec les vice-présidents des régions en charge des transports. Il y a aussi de nombreux contacts au niveau local.

La gestion du réseau et les travaux y afférents nécessitent par définition une coordination nationale. Mais ce plan est ensuite décliné au niveau régional. Concrètement, le directeur régional des TER et le directeur territorial de SNCF Réseau présenteront aux régions un dossier de transport et de travaux dans le mois qui vient. La SNCF ne travaillera pas seule dans son coin : elle dégrossira les sujets, mais laissera ensuite une large place à la discussion et à la co construction, avec chaque conseil régional, dans la définition des priorités.

À plus long terme, je compte organiser, comme je l'ai déjà fait avec une ou deux régions, une réunion de travail au plus haut niveau avec chaque président d'exécutif régional pour discuter ensemble de stratégie ferroviaire partagée. Nous analyserons et traiterons les inévitables points de divergence, mais je souhaite vraiment que le cadre national soit enrichi des différentes stratégies régionales. Plusieurs régions s'intéressent notamment au débouché fret de leur activité économique régionale, ce qui me semble intéressant.

Une entreprise moderne fonctionne par le management des risques. Par définition, tous les risques auxquels notre pays est confronté s'appliquent aussi à la SNCF. On pense bien sûr prioritairement au risque sanitaire ou terroriste, auxquels les gares et les trains sont exposés – et nous avons des plans d'action face aux menaces terroristes, en lien avec les pouvoirs publics – mais on peut citer aussi les problèmes de cybersécurité, avec une recrudescence des attaques en ce moment, et les risques sociétaux, en particulier migratoires, car les pays défavorisés risquent de ressortir encore plus affaiblis de cette crise. Calais est en première ligne à cet égard.

La notion de transparence doit être maniée avec précaution en matière de gestion des risques, car il serait inconcevable de tout dire à tout le monde. Nous pouvons toutefois en discuter ensemble, si vous le souhaitez, mesdames, messieurs les sénateurs, dans le respect de la confidentialité.

Quoi qu'il en soit, soyez convaincus que mon approche est profondément nourrie d'une culture de la gestion des risques. Ce fut le cas dans mes précédentes fonctions. Il est probable que ces derniers s'accroissent dans le monde moderne et il appartient à une grande entreprise comme la SNCF de les gérer au mieux. Le comité d'audit de la nouvelle société anonyme sera d'ailleurs organisé autour de cette notion.

M. Hervé Maurey, président. – Je retiens votre proposition d'organiser une réunion sur la gestion des risques à huis clos, monsieur Farandou.

M. Didier Mandelli. – À ce jour, quel est l'état des discussions avec les régions et les autorités organisatrices sur la sécurisation juridique des éventuels avenants aux appels d'offres en cours ? Une modification de la tarification des péages est-elle envisagée à ce stade ?

Comment organiser la reprise de l'activité TGV dans l'hypothèse d'un déconfinement par région ? Avez-vous d'ores et déjà travaillé sur une telle éventualité avec le Gouvernement ?

En début de semaine, le groupe a signé un accord prévoyant l'entrée sur le marché espagnol à partir de décembre 2020. Comment la SNCF se prépare-t-elle à l'ouverture à la concurrence du marché intérieur dans ce contexte qui rebat les cartes ? Aujourd'hui même, un candidat potentiel à l'ouverture du marché français a jeté l'éponge.

M. Jean-Pierre Farandou. – J'ai plaisir à vous retrouver, monsieur le rapporteur. Nous entretenons de bonnes relations avec les autorités organisatrices, avec qui nous avons organisé une décroissance du trafic adaptée aux besoins sanitaires, très précisément, région par région.

Nous ne sommes pas encore entrés dans le cœur des discussions juridiques ou contractuelles. Il semblerait néanmoins que les régions, dans leur grande majorité, acceptent d'honorer les coûts engagés pour le service. Nous menons également des discussions, région par région et contrat par contrat, sur le risque de pertes en recettes, qui se sont effondrées. Cette crise étant irrésistible et très difficile à anticiper, elle constitue pour nous un cas de force majeure. Les obligations de recettes devraient donc être largement amendées par les régions. Pour l'instant, les discussions sont empreintes de bonne volonté et de compréhension mutuelles, et j'espère que cet état d'esprit perdurera au moment de signer les avenants.

Rien n'a été entrepris pour l'instant sur le niveau des péages. Des voix s'élèvent pour demander leur réajustement, et des activités comme le fret pourraient en effet en bénéficier. N'oublions pas toutefois que ces péages servent à financer les travaux d'infrastructures sur le réseau. Si leurs tarifs sont réduits, il faudra trouver une autre forme de financement. Et, selon une loi d'airain, ce que l'usager ne paie pas, c'est le contribuable qui le paye !

Si la région Île-de-France devait être déconfinée en dernier, ce serait en effet très pénalisant pour le trafic et le chiffre d'affaires du TGV, par définition transrégional. Mais nous respecterons les décisions prises par les pouvoirs publics et les autorités sanitaires.

Sur la concurrence, votre question est presque de nature philosophique, monsieur le sénateur. On peut en effet se demander comment cette crise aurait été gérée si le trafic avait été morcelé entre plusieurs opérateurs. À ce stade, et à ma connaissance, le calendrier général d'ouverture à la concurrence n'est pas remis en question. Du côté de la SNCF, nous acceptons la mise en concurrence. SNCF Réseau et Gares & Connexion, qui devront garantir l'équité entre les différents concurrents, s'y préparent. La partie de la SNCF concernée par la mise en concurrence doit s'y préparer également. Par exemple, l'appel d'offres lancé par l'État sur les lignes d'équilibre du territoire Nantes-Lyon et Nantes-Bordeaux devrait être attribué à la fin de l'année.

La décision de la SNCF de participer à l'ouverture à la concurrence du TGV espagnol fin 2020 avait été prise avant la crise. Nous allons être attaqués sur le réseau français à grande vitesse par plusieurs opérateurs européens, notamment espagnols et italiens. Dès lors, il est logique de vouloir rattraper en Europe les volumes et parts de marché que nous perdrons en France. Le réseau ferroviaire espagnol à grande vitesse est très étendu en longueur de voies, plus que le nôtre, mais peu fréquenté. La compagnie espagnole Renfe est

loin de le saturer. Notre stratégie consiste donc à tester en Espagne le concept Ouigo des TGV à petits prix, avec des rames fabriquées par Alstom et adaptées au réseau espagnol.

Selon moi, la crise du coronavirus ne va pas arrêter la tectonique des plaques ; nous allons bel et bien entrer dans l'ère de la concurrence, et ses premiers effets devraient se faire sentir en Europe dès la fin de l'année.

Mme Marta de Cidrac. – Le Président de la République vient d'annoncer un déconfinement progressif à partir du 11 mai.

J'ai cru comprendre que vous aviez une préférence pour un déconfinement qui commencerait par l'Île-de-France. Comment comptez-vous organiser concrètement le retour sur les lignes des 5 millions d'usagers quotidiens du réseau francilien en assurant le respect des gestes barrières ?

Comment entrevoyez-vous l'évolution de la tarification dans un contexte de déconfinement progressif ?

M. Jean-Pierre Farandou. – Comment transporter les gens tout en assurant leur sécurité et celle de nos salariés ? C'est en effet le sujet central dans la perspective d'un déconfinement progressif à partir du 11 mai. En Île-de-France, les gens ont vraiment besoin du train pour se déplacer. De même, si la vie scolaire reprend, nous devons transporter les élèves. Nous avons encore quatre semaines devant nous. Nous travaillons d'arrache pied sur ces questions.

Le respect des gestes barrières est bien entendu l'élément clef. La règle de distanciation pose toutefois une sérieuse difficulté. En effet, si nous maintenons un mètre de distance entre passagers dans les trains franciliens, même si nous rétablissons 100 % de notre offre, nous ne pourrions transporter que 20 % des passagers habituels. Cela ne marche pas. Même si 50 % des Français seulement sont déconfinés, ce ne sera pas suffisant.

Je pense donc que le port du masque doit devenir obligatoire dans les transports en commun, dans les transports ferroviaires en tout cas. C'est à nos yeux la seule manière de pouvoir transporter plus de monde dans nos trains, et c'est la demande que nous formulons auprès des pouvoirs publics. C'est un sujet majeur.

Nous devons aussi amplifier le nettoyage des trains et des gares. Nous y travaillons. S'il faut pénaliser la rotation des rames pour les nettoyer, nous le ferons, tant pis.

Enfin, nous envisageons d'instaurer un filtrage de l'accès aux gares et aux trains, tout du moins pour les points de passage les plus importants, en vérifiant notamment que les usagers portent un masque.

Je veux que le train soit perçu comme un moyen de transport écologique et sûr, irréprochable sur le plan sanitaire.

M. Christophe Fanichet. – Le plan de transport actuel, très allégé, nous permet d'effectuer facilement un nettoyage régulier. Demain, si nous voulons pouvoir effectuer ce nettoyage en gare très régulièrement pour les trains du quotidien, nous devons sans doute réduire notre capacité. Une *task force* a été mise en place pour réfléchir à des méthodes innovantes de nettoyage à chaque demi-tour de train. Cela obérera notre plan de transport et nous y travaillons.

Aujourd'hui, 100 000 voyageurs seulement circulent quotidiennement dans nos trains en Île-de-France, contre 3,5 millions en règle générale.

M. Jean-Pierre Farandou. – C'est pourquoi nous sommes très favorables au maintien d'une part importante de télétravail. Si tous les salariés sortent au même moment, on n'y arrivera pas : il faut travailler également sur le lissage des heures de pointe, le matin de 7 heures à 9 heures 30, comme le soir, de 15 heures 30 à 18 heures 30, par exemple.

Nous allons porter toutes ces recommandations auprès des pouvoirs publics, et nous serions très heureux si vous pouviez les relayer, mesdames, messieurs les sénateurs. En effet, nous avons un rendez-vous important avec les Français à partir du 11 mai, et nous n'avons pas le droit de le rater.

Enfin, nous travaillons sur la tarification avec les autorités organisatrices, notamment avec Île-de-France Mobilités, qui prend en compte le caractère très réduit de l'offre pendant la période de confinement, en privilégiant une logique de gratuité et de remboursement. Mais cela contribue bien sûr à aggraver l'équilibre économique des transports publics de voyageurs en Île-de-France.

M. Hervé Maurey, président. – Nous sommes tout à fait en phase avec vous. Notre messagerie interne comporte beaucoup de retours positifs sur votre proposition de rendre obligatoire le port du masque dans les transports publics. Outre les masques, il serait sans doute nécessaire de mettre également à disposition du gel hydroalcoolique pour les passagers.

M. Jean-Pierre Farandou. – Oui, l'idéal serait de pouvoir proposer du gel partout à la sortie des trains, dans les gares.

M. Christophe Fanichet. – Nous envisageons également d'équiper les sanitaires des TGV de gel hydroalcoolique.

M. Jean-François Longeot. – Il semble que les tarifs moyens de groupe aient augmenté. Ils seraient passés, pour un Strasbourg-Bordeaux, de 85 euros en première classe à 101 euros en deuxième classe.

Pouvez-vous nous en dire plus sur la suppression significative de lignes, dont celle qui passe par Valence TGV le samedi, et sur les passages obligatoires par Paris ? Cela posera problème si l'Île-de-France n'est pas déconfinée tout de suite. La ligne Besançon-Roissy-Charles-de-Gaulle est également affectée.

J'en viens aux travaux. Lors de son audition auprès de notre commission, M. Jacques Rapoport nous avait expliqué que certains trains roulaient à vitesse réduite à cause de l'état du réseau. Cette période de confinement, au cours de laquelle les trains circulent beaucoup moins, n'est-elle pas propice à l'organisation de travaux ? Cela éviterait de futurs chantiers de nuit ou des fermetures de ligne.

M. Jean-Pierre Farandou. – Je n'ai pas de réponse sur les tarifs mentionnés et vous répondrai par écrit. Sur le principe, nous n'avons pas la volonté d'augmenter les prix. Il y a pu y avoir des erreurs de tarification.

Nous avons ajusté les dessertes et réduit considérablement le nombre de liaisons en TGV. Cela fait partie des efforts de la SNCF dans le cadre du confinement. Sur les 7 % de

TGV qui roulent, nous n'avons que 1 % du trafic, ce qui est tout à fait normal puisque les gens sont censés rester chez eux. On a vu ce qui s'est passé le week-end précédant le confinement, l'exode de Parisiens vers leurs résidences secondaires. La circulation d'un trop grand nombre de trains pourrait entraîner un usage abusif. Je n'ai aucun regret d'avoir affalé la voilure de manière très importante, tout en maintenant le minimum vital. Nous n'avons pas le choix, la situation sanitaire l'imposait, même si je suis conscient des effets indésirables.

Monsieur Longeot a posé la question du confinement régional, au regard de la nécessité, parfois, de passer par Paris. Si l'Île-de-France était confinée plus longtemps que d'autres régions, nous nous adapterions. Ce n'est pas notre recommandation mais notre avis pèse peu. Un ajustement pourrait être trouvé en recourant aux TER. Nous y travaillerions avec les pouvoirs publics si c'était nécessaire. À suivre.

Certes, puisqu'il y a moins de trains, on pourrait effectuer plus de travaux, mais les règles de confinement s'appliquent aussi aux entreprises de BTP. Or les grosses majors françaises ont dû arrêter leurs chantiers pour des problèmes sanitaires car elles n'assuraient pas la sécurisation de leurs salariés. En outre, elles emploient une part non négligeable de non-Français qui sont repartis dans leurs pays d'origine. Les faire revenir prendra du temps. Nous avons donc, certes, la place pour effectuer des travaux, mais nous n'avons plus les entreprises nécessaires. Nous en menons toujours quelques-uns, de manière ajustée. Nous sommes tous d'accord pour dire que des travaux sont nécessaires afin que le réseau fonctionne. Peut-être pourront-ils être faits en mai ou en juin, puisque le plan de transport ne sera pas repris à 100 % tout de suite. Nous devons élaborer une nouvelle planification tenant compte des trains qui roulent et de la capacité des entreprises. Nous y travaillons actuellement avec les régions, qui peuvent mettre en avant certaines priorités. Des ajustements sont en cours.

M. Guillaume Gontard. – Vous avez déjà apporté beaucoup de réponses, notamment sur votre lien avec les régions et les autorités organisatrices. Certaines d'entre elles offrent la gratuité des transports au personnel soignant. Comment vous positionnez-vous sur ce point ? Le protocole sanitaire dans les trains doit être clair ; la communication doit être efficace pour rassurer les usagers, sinon ils se tourneront vers la voiture individuelle.

J'ai particulièrement apprécié votre discours sur le fret, puisque vous avez parlé d'intérêt général et environnemental et de soutien du fret par de l'argent public. Vous avez décrit un service public d'intérêt stratégique, ce qui suppose un vrai contrôle public. Est-ce une remise en cause de la privatisation de Fret SNCF ? Est-ce une sortie du dogme de la concurrence ? J'ai senti que vous perceviez la privatisation comme une fatalité plutôt que comme quelque chose de positif. Je suis favorable à un plan Marshall mais n'y a-t-il pas aussi la nécessité d'organiser des états généraux du fret ferroviaire réunissant les différents acteurs ?

Mme Michèle Vullien. – Je félicite l'ensemble des services de la SNCF, dans cette situation particulière. Ma question porte sur le jour d'après le jour d'après. À Lyon, nous aimons l'avenir. Comment les travaux sur les petites lignes se poursuivent-ils actuellement ? Ils ont été arrêtés par les grèves puis le virus. Comment pourra-t-on persuader la population de reprendre les transports publics ? Au-delà de la lutte contre la propagation de la pandémie, quelles solutions pour l'avenir ? Quelqu'un travaille-t-il sur le train à hydrogène ou le train léger, pour répondre aux enjeux de développement durable ?

M. Eric Gold. – Beaucoup prônent le passage, à l’occasion de cette crise, à un modèle économique plus protecteur de l’environnement, afin d’accélérer la transition écologique, en ne sacrifiant pas le climat sur l’autel de la relance. La Convention citoyenne pour le climat a transmis récemment 50 propositions au Gouvernement, dont celle d’un recours accru au train. Or les tarifs sont jugés trop élevés. Comment rendre le train plus accessible et plus attractif pour les usagers ?

Des travaux de rénovation et de modernisation des voies sont planifiés, notamment sur les trains d’équilibre du territoire, particulièrement la ligne Paris-Clermont. Quelles seront les conséquences de la crise sanitaire sur le calendrier de travaux ? Les engagements initiaux sont-ils remis en cause ?

M. Jean-Pierre Farandou. – Le sujet central, c’est de démontrer le caractère sanitaire du train. En Chine, les gens se sont précipités dans leurs voitures et sont bien moins présents dans les transports collectifs. C’est un enjeu stratégique majeur. Si le grand gagnant de la crise est la voiture individuelle, nous ne pourrions pas être satisfaits. Le fardeau de la preuve est chez nous ; nous devons démontrer que prendre le train ne présente pas de danger pour la santé. Nous devons agir, pour nettoyer, pour protéger. Nous allons mettre le paquet là-dessus. C’est vital pour la SNCF.

Sur la concurrence, je serai très factuel. En tant que président d’une entreprise publique, je suis là pour appliquer les règles que la République se donne. Elle a souhaité la concurrence. Dont acte. Ce principe est inscrit dans le Traité de Rome, ce n’est pas nouveau. Dès lors que la concurrence est régulée et respecte les droits sociaux, elle est un fondement important de la construction européenne. Ce n’est pas une surprise.

D’où deux enjeux pour la SNCF : les activités de monopole que sont la gestion du réseau et la gestion des gares doivent se faire en parfaite équité – et je veillerai scrupuleusement à l’application de ce principe – et les opérateurs de la SNCF soumis à la concurrence doivent se battre sur le rapport qualité-prix pour que le client, qu’il soit voyageur, chargeur ou autorité organisatrice, les choisisse.

Nous assurons la mise en œuvre de cette règle du jeu de la concurrence sans états d’âme.

La concurrence est un choc, surtout quand on y est confronté pour la première fois. J’ai été président de Keolis pendant sept ans, je la connais. La plupart des entreprises françaises y sont soumises. Pour la SNCF, c’est la première fois : ce n’est ni simple, ni facile, ni évident. Mais c’est aussi une opportunité extraordinaire de se remettre en cause, d’être innovant, de démontrer nos points forts qui sont nombreux.

Mme Vullien a entièrement raison sur l’après. Avec mes équipes, nous regardons loin, à long terme. Je suis convaincu que le ferroviaire est la solution en matière de mobilité, et pour longtemps. Il n’y en a pas de plus écologique. La flotte électrique routière est toute petite. Le train pollue beaucoup moins que la voiture, le camion et l’avion. Pour les déplacements domestiques, il est bien meilleur de prendre le train que l’avion. Le ferroviaire est la solution, y compris dans les territoires moins denses où il est encore trop coûteux. Il faudra inventer des modes ferroviaires plus adaptés. Ce pourra être par d’autres matériels roulants, du multimodal, comme un mixte entre train et car, ou la navette autonome. L’innovation doit être très puissante. Le train à hydrogène est sans doute une solution d’avenir. Notre direction de l’innovation et de la recherche est très en pointe. Nous sommes

actuellement capables de transformer des flottes diesel anciennes en trains hybrides avec une part électrique.

Pour ce qui est des tarifs, en effet, le train doit être accessible. La SNCF a œuvré en ce sens ces dernières années. L'exemple le plus spectaculaire est Ouigo.

M. Christophe Fanichet. – Sur les trains de long parcours et la grande vitesse, Ouigo connaît un véritable succès. Il a rencontré le marché et les trains Ouigo sont parmi les mieux remplis. Nous avons décidé de poursuivre son développement pour donner aux Français accès à la grande vitesse à petits prix – c'est aussi ce que nous demande l'Espagne.

Les tarifs du ferroviaire n'augmentent pas. Nous avons renoncé depuis plusieurs années à la hausse du 1er janvier. Les courbes des tarifs moyens montrent une baisse d'année en année grâce au développement des petits prix.

M. Frédéric Delorme. – À la notion de fret de service public, je préfère celle de fret d'intérêt général. La concurrence est un fait. Elle est intramodale, mais se constate surtout avec la route. C'est le cas pour la moitié de l'activité de Fret SNCF. Les concurrents du rail n'ont pas attaqué notre trafic, ou marginalement.

Le fret relève d'une question de politique publique. Je pense que le transfert modal peut réussir dans les années qui viennent car la crise sanitaire va rejoindre, dans l'esprit des Français, la crise climatique. Moins de pollution, une logistique recentralisée en Europe et plus respectueuse du développement durable sont des attentes fortes. Nous sommes face à l'opportunité historique de concilier économie et écologie. Il est faux de dire que le train n'est pas économique. En effet, il génère des économies d'externalités tout à fait significatives. Je suis favorable au plan Marshall, avec des investissements de modernisation, et aux états généraux du fret ferroviaire. Notre industrie est extrêmement diffuse sur le territoire. Nous comptons plus de mille usines embranchées, pour de tous petits lots, qui ont besoin d'accéder au réseau transeuropéen. Nous devons accompagner ce mouvement de réappropriation des territoires industriels. Des états généraux réunissant l'État, les régions, les chargeurs et les citoyens auraient un véritable intérêt pour trouver des solutions innovantes.

M. Olivier Jacquin. – Je vous fais confiance sur la sécurité sanitaire.

Monsieur Farandou, lors de votre venue au Sénat pour votre audition initiale, je vous avais interrogé sur votre habileté à circuler entre les injonctions paradoxales du Gouvernement : moins d'argent, plus de services et la paix sociale. Dans cette crise, ne s'agit-il pas d'aller trouver la ressource financière permanente pour enfin prendre en compte les externalités positives du rail ? Après le nouveau pacte ferroviaire et la loi d'orientation des mobilités, il n'y a pas de réponse à la question du transport et du carbone ni à la malédiction française de l'écotaxe. Ne faut-il pas aller chercher les ressources au niveau de l'Union européenne, via le paquet mobilité ou le Green New Deal ? Lors de son audition, j'ai demandé au ministre des transports s'il serait aussi leste pour sauver le ferroviaire que l'aérien et j'ai cru voir ses yeux briller à l'évocation de Ben Smith. Monsieur Farandou, saurez-vous retourner la table du ferroviaire ? Vous avez été assez habile pour prendre la main sur SNCF Réseau. Je regrette que nous n'ayons pas pu auditionner M. Lallemand à l'occasion de son recrutement. Le fameux contrat de performance de SNCF Réseau, déterminant pour le prix des sillons, est en retard, en dépit des engagements pris devant le Parlement.

Pourquoi ne pas recapitaliser Fret SNCF ?

M. Hervé Maurey, président. – Nous avons prévu une audition de M. Lallemand qui a dû être décalée. Malheureusement, l’audition par le Parlement du candidat proposé à la direction de SNCF Réseau préalablement à sa nomination n’est plus une obligation.

Mme Angèle Prévaille. – Pour promouvoir les gestes barrières, allez-vous installer des distributeurs de gel hydroalcoolique dans les gares ou dans les trains ? Distribuez-vous des masques sur les quais ? Cela s’est vu dans d’autres pays.

Sur le fret, vous avez évoqué les céréaliers. S’agit-il de clients habituels ou nouveaux ? Le fret ferroviaire étant vertueux, comment envisagez-vous l’incitation des entreprises à recourir à celui-ci ? Mon territoire, industriel, est rural et loin de tout. Comment y développer le fret ? Faut-il recapitaliser Fret SNCF ? Comment vous inscrire dans un grand plan de relance national ou dans le Green New Deal européen ?

M. Jean-Michel Houlegatte. – Je remercie la SNCF pour sa mobilisation, son implication et sa réactivité. C’est souvent dans l’adversité que l’on se révèle.

La SNCF est présente à l’international et se déploie via de multiples filiales. La crise modifiera-t-elle votre stratégie internationale ? Avez-vous des motifs d’inquiétude ? Je pense à Eurostar, Keolis et Geodis, et à sa filiale américaine. Envisagez-vous à terme des cessions d’actifs pour reconstituer du capital ?

Mme Françoise Ramond. – Quelle sera la reprogrammation des travaux de développement ?

Mme Nelly Tocqueville. – Je me joins aux remerciements adressés à la SNCF. Comment envisagez-vous l’avenir des négociations du cadre social pour ce qui est de la branche ferroviaire et plus spécifiquement du cadre contractuel ? Après leur échec, la loi prévoit une législation par ordonnance. Quelle est votre position sur ce point ?

Vous avez dit que de grands projets seraient retardés. Qu’en est-il de la ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN) ?

M. Jean-Pierre Farandou. – Le besoin d’argent public est une question centrale. Le ferroviaire a la caractéristique de consommer beaucoup de capitaux. Le réseau ferroviaire du pays appartient à la Nation. Il faut le maintenir et le développer. Pendant des décennies, le réseau ferroviaire classique n’a pas reçu une maintenance suffisante. Il a vieilli et s’est dégradé. Son âge moyen en France est de 35 ans alors qu’il est de 17 ans en Allemagne. Nous savons tous que la priorité a longtemps été donnée au TGV. C’est aussi ce qui a provoqué la dette globale du système. Il est clair que l’ambition de rénovation du réseau dépendra de la quantité d’argent apportée.

Il faut distinguer régénération et modernisation.

La régénération consiste à remplacer des composants anciens par des neufs : rails, caténaires, postes d’aiguillage, alimentation électrique. Cela ne signifie pas un changement d’équipement technologique. La régénération, dont nous parlons quand nous évoquons l’âge moyen du réseau, suscite beaucoup de questions. Quel périmètre pour l’effort ? Les petites lignes seront-elles incluses ? Quelle sera la participation des régions ?

La modernisation du réseau concerne deux grands dossiers : le premier est celui de la nouvelle signalisation européenne, celle du système européen de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS), qui rend possible le passage d'un pays à un autre et accroît les capacités des lignes – nous sommes très en retard sur ce dossier ; le second est la commande centralisée du réseau, qui implique d'immenses postes d'aiguillage à grand rayon d'action remplaçant beaucoup de petits postes isolés, pour plus d'économies, d'efficacité et de fiabilité.

Les besoins sont énormes : quelle quantité d'argent le pays pourra-t-il investir, pour quel projet de réseau ferroviaire ?

Le fret dépend de l'investissement et des aides, face à une concurrence routière extrêmement puissante. Il faut soutenir l'usage du fret ferroviaire, notamment par l'aide à la pince, pour passer un conteneur d'un bateau à un train – c'est une subvention autorisée par l'Union européenne – et par l'aide au wagon isolé, pour les territoires diffus.

C'est donc une question d'argent.

Cela renvoie au plan Marshall et au plan de relance. Je souhaite que ce dernier compte des dimensions fret et réseau importantes. Il devra être combiné au *Green New Deal*. Voilà une opportunité que, j'espère, nous saurons utiliser.

Nous avons déjà parlé des gestes barrière. Oui au gel ! Pour les masques, on verra. La SNCF est prête à participer mais ce n'est pas à elle d'équiper l'ensemble de la population française. Cela relève largement des pouvoirs publics. En revanche, je souhaite le port du masque dans les trains.

Si le groupe SNCF a en effet une vocation internationale, dans l'allocation des ressources, ma priorité est le ferroviaire français. Le Président de la République m'a donné pour mission qu'il fonctionne bien, en qualité et en maîtrise des coûts. L'international ne doit pas consommer une quantité de cash trop importante. S'il rapporte de l'argent qui aide la politique ferroviaire française, j'y suis favorable. Voilà la nuance et le recentrage stratégique que je souhaite apporter.

Effectivement, Eurostar souffre beaucoup, comme les TGV. Keolis ne s'en sort pas trop mal car son business model repose sur la délégation de service public. Geodis connaît des problèmes mais son activité asiatique assez importante bénéficiera peut-être de la reprise de la production industrielle en Asie.

Oui, il va falloir reprogrammer les travaux sur le réseau. Je suis incapable de vous dire comment. Certaines dates de réouverture sont remises en question. Je ne vois pas comment rattraper plusieurs mois de retard. Il y aura donc des problèmes de date et éventuellement des problèmes de priorité.

Sur les aspects sociaux, la SNCF n'est pas toute seule. Elle appartient à une branche gérée par l'Union des transports publics et ferroviaires (UTP). La convention collective nationale est en cours de construction. La partie de la convention sur la classification et la rémunération a été votée par deux syndicats, quand trois autres s'y sont opposés. Aucun accord n'a donc pu être signé sur cette partie. Pour sauter l'obstacle, l'État peut prendre la main et traiter par ordonnance. Je n'y serai pas défavorable car nous sommes à l'arrêt, ce qui n'est pas bon alors que la concurrence s'amorce. Deux syndicats étaient tout de même favorables. Peut-être le ministère des transports prendra-t-il ses responsabilités.

Je suis conscient des besoins d'amélioration du réseau en Normandie, que je connais bien. Comptez sur moi pour soutenir des lignes telles que la ligne nouvelle Paris-Normandie. Il ne s'agit pas forcément de construire un TGV vers la Normandie ou l'Auvergne mais j'ai à l'esprit l'égalité entre les territoires et la nécessité de réhabiliter l'offre ferroviaire dans certaines régions.

M. Hervé Maurey, président. – Merci beaucoup. Je rejoins les propos de Mme Tocqueville, et M. Houllegatte sans doute aussi.

M. Jean-Michel Houllegatte. – Tout à fait !

M. Hervé Maurey, président. – M. Pepy disait souvent que la SNCF avait une dette à l'égard de la Normandie. Les lignes normandes doivent voir leur situation s'améliorer.

Je remercie MM. Farandou, Fanichet et Delorme pour cette audition très intéressante et riche, sur des sujets d'aujourd'hui, de demain et d'après-demain. Il était important de vous entendre. Vous avez formulé des propositions fortes, notamment sur le port du masque. Nous y souscrivons et aurons à cœur de les relayer. Merci à tous.

La téléconférence est close à 12 h 10.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo disponible en ligne sur le site du Sénat.

Mercredi 22 avril 2020

- Présidence de M. Hervé Maurey, président -

La téléconférence est ouverte à 9 heures

Communication de M. Michel Vaspert sur les répercussions de la crise du Covid 19 sur le secteur portuaire et le transport maritime (en téléconférence)

M. Hervé Maurey, président. – Notre réunion de ce matin comporte deux points à l'ordre du jour : d'abord, une communication de Michel Vaspert sur les travaux qu'il a menés au sujet de la situation des secteurs portuaire et maritime durant cette crise, puis l'audition de M. Sébastien Soriano, président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep).

M. Michel Vaspert. – Au cours de ces dernières semaines, nous avons mené avec mes collègues Didier Mandelli et Jean-Pierre Corbisez, une série d'auditions par visioconférence avec les acteurs de la chaîne logistique, qui sont en première ligne pour sécuriser nos approvisionnements en biens essentiels, je pense bien sûr aux denrées alimentaires, et aux équipements médicaux et pharmaceutiques. Je remercie à cette occasion l'ensemble des collègues qui ont pu participer à ces auditions.

Comme vous le savez, je me suis particulièrement intéressé au secteur portuaire et au transport maritime. L'objectif de ces consultations était double : d'une part, évaluer le fonctionnement des différents maillons de la chaîne du transport maritime de marchandises, depuis les chargeurs jusqu'aux manutentionnaires en passant par les services portuaires ; d'autre part, dresser un premier bilan économique des conséquences de l'épidémie de

Covid-19 sur ces secteurs et voir quelles mesures de soutien peuvent être mises en œuvre pour les accompagner face à cette situation inédite. Vous avez reçu des notes de situation sur ces secteurs, je ne reviendrai pas sur l'ensemble des détails qui y figurent.

Je souhaiterais vous faire part de trois constats et de trois axes de propositions pour gérer l'urgence et préparer le « jour d'après ».

D'abord, la crise actuelle démontre le caractère stratégique des infrastructures portuaires et des armateurs pour assurer la continuité des approvisionnements nationaux. Pour rappel, le transport maritime assure 90 % du commerce mondial de marchandises, près de 80 % du commerce extérieur de l'Union européenne et les trois quarts des importations françaises. Ce constat avait d'ailleurs justifié en partie mon souhait de conduire une mission sur la gouvernance et la performance des ports maritimes, qui est présidée par Martine Filleul et dont je suis rapporteur. Aujourd'hui, sans nos ports, sans nos armateurs, notamment le plus puissant d'entre eux, CMA-CGM, dont les quelque 500 navires desservent 420 des 521 ports de commerce du monde, notre pays serait dépendant pour ses approvisionnements essentiels et stratégiques. Le secrétaire d'État aux transports a récemment appelé l'Union européenne à définir une nouvelle « politique industrielle des transports », conjointement avec ses homologues allemand, italienne et espagnol. Un renforcement du contrôle des investissements étrangers est évoqué. Je salue cette annonce qui doit désormais se traduire en acte. La concentration des armateurs se renforce et les trois alliances maritimes internationales, dont la plus importante associe CMA-CGM et les chinois COSCO et Evergreen, représentent 95 % des flux est-ouest. Il est donc essentiel pour notre souveraineté de disposer d'infrastructures performantes et d'armateurs français mobilisables pour assurer les approvisionnements de la Nation. Depuis le début de la crise, une attention spécifique est accordée aux entreprises dites stratégiques et dont le fonctionnement participe à la garantie de notre souveraineté nationale. Je compte attirer l'attention du Gouvernement d'une manière forte sur l'armateur CMA-CGM et ses liens capitalistiques avec des groupes chinois. Le groupe CMA-CGM a récemment cédé ses participations dans dix terminaux à China Merchants Ports dans le cadre de la co-entreprise Terminal Link afin de se refinancer. Il ne faudrait pas que l'Europe et la France perdent le contrôle de cette entreprise stratégique.

Deuxième constat, les ports et les armateurs ont su s'organiser efficacement face à la crise et dans des délais rapides, malgré un équilibre social encore fragile. Les grands ports maritimes et les ports décentralisés fonctionnent majoritairement, de même que les ports intérieurs et 100 % des terminaux demeurent opérationnels, même si les trafics de fret ont baissé de 40 % à ce jour, en particulier le vrac. Une forte baisse du vrac liquide est à venir, en lien avec la baisse de consommation des produits pétroliers. Je ne reviens pas sur les difficultés signalées en matière de relève d'équipage, de renouvellement des titres des marins, d'inspection des navires et de pénuries d'équipements sanitaires. Les acteurs ont salué l'écoute des administrations et du Gouvernement. La situation s'améliore donc progressivement.

Troisième constat, l'ampleur des conséquences de la crise est encore largement méconnue mais certaines activités souffrent plus que d'autres, je pense en particulier aux croisières et au transport de passagers, qui sont à l'arrêt. En période normale, les liaisons maritimes et les passages d'eau entre le continent et les îles représentent de 30 à 40 millions de passagers annuels. Les chantiers de construction et réparation navales fonctionnent à 20 % à peine. C'est la survie de tout un tissu de PME, marins, compagnies et sous-traitants, représentant des centaines de milliers d'emplois directs et indirects, et la vitalité des territoires littoraux qui est en jeu.

Face à cette situation, j'ai trois axes de recommandations :

Tout d'abord, face à une situation exceptionnelle, des mesures exceptionnelles sont nécessaires. Le transport maritime est une activité à forte intensité capitaliste avec des charges fixes élevées et la situation économique et financière des compagnies s'aggrave de semaine en semaine. Les acteurs économiques nous ont fait part de leurs demandes, que je souhaiterais appuyer au nom de la commission si vous en êtes d'accord. Voici les principales : le gel des redevances domaniales, des exonérations de taxes portuaires, le paiement immédiat des indemnités d'assurance pour des sinistres existants avant la crise, l'extension du dispositif d'exonération de charges patronales prévues par la loi pour l'économie bleue aux entreprises de pilotage, remorquage et lamanage dans les ports, l'intégration des pertes financières résultant d'une immobilisation des navires face au risque sanitaire et à la pandémie dans la catégorie des risques de guerre et intervention de la caisse centrale de réassurance de l'État, un moratoire de 18 mois pour le remboursement des dettes et des intérêts. Un moratoire de 6 mois aurait été annoncé par la Fédération bancaire de France mais il faut maintenant s'assurer de la réalité de cet engagement. Les professionnels demandent également la prolongation du prêt garanti par l'État (PGE) jusqu'à l'été 2021 et un élargissement des dépenses éligibles, une meilleure prise en compte des spécificités du secteur maritime pour les mesures de chômage partiel ainsi qu'un soutien à la trésorerie des compagnies par un élargissement des prêts de la Banque publique d'investissement (BPI) afin de financer les fonds propres devant être investis pour la construction de nouveaux navires. Enfin, dans un contexte de concurrence intense au sein de l'Union européenne, je considère que nous devons aller beaucoup plus loin sur la question des exonérations de charge pour atteindre un véritable « *net wage* » comme au Danemark, en Allemagne ou en Italie. À ce jour la France n'utilise pas l'ensemble des leviers sociaux et fiscaux permis par le régime des aides d'État et nous perdons en compétitivité.

Ensuite, à moyen terme, nous devons définir un plan de relance non seulement pour soutenir les entreprises mais, plus important encore à mes yeux, pour préserver le mouvement de verdissement et de développement durable dans lequel le secteur est engagé depuis plusieurs années. Avant la crise, le tableau apparaissait positif : les armateurs font construire de plus en plus de navires au gaz naturel liquéfié (GNL), les ports mettent en place des infrastructures dédiées à l'avitaillement en GNL, les croisiéristes investissent pour diminuer leurs rejets affectant la qualité de l'air dans les villes portuaires. Si l'État et les banques n'apportent pas leur soutien aux opérateurs, je crains que l'ambition écologique soit réduite, ce que personne ne souhaite. Une autre piste me paraît particulièrement intéressante à examiner : la possibilité de réserver aux armements français une part du transport de fret à destination de la France (5 à 10 %) pour marquer la priorité stratégique de l'État à l'égard de la souveraineté maritime et en matière d'approvisionnement. Ce dispositif existe par exemple depuis 1992 pour les approvisionnements énergétiques (5,5 %).

Mon dernier axe de préconisation concerne l'anticipation du déconfinement, en particulier pour le transport maritime de passagers. Il y a urgence car la saison estivale approche et les compagnies maritimes réalisent entre 50 et 90 % de leur chiffre d'affaires durant cette période. Si rien n'est fait, les conséquences seront désastreuses pour la viabilité des compagnies, pour l'entretien et la sécurité des navires, pour le tourisme national et bien sûr pour les collectivités organisatrices de la mobilité. Je sais que mes collègues élus des territoires littoraux et des îles sont particulièrement sensibles et sensibilisés à ce sujet.

Pour les liaisons assurées avec des délégations de service public (DSP) classiques, il est indispensable que les autorités organisatrices de la mobilité et les compagnies se

rapprochent dès maintenant et travaillent avec Jean Castex pour bâtir une organisation robuste, permettant de respecter les gestes barrières tout en assurant un minimum de liaisons. Il y a un point de vigilance particulier sur les liaisons transmanches : les compagnies de transport de passagers qui se sont reconverties dans le transport de fret demandent des compensations financières et la possibilité d'accorder des avoirs pour les voyages non assurés plutôt que des remboursements. Que ce soit en France ou au Royaume-Uni, ce sujet avance malheureusement très lentement. Pour une reprise des liaisons passagers en phase de déconfinement progressif, plusieurs pistes doivent être étudiées : la réduction du nombre de places par navire, l'augmentation du prix des billets avec modération, des subventions d'exploitation aux opérateurs. Sans oublier là encore un soutien du secteur des assurances.

Voici les éléments que je souhaitais partager avec vous. Je vous indique également que j'enverrai prochainement un courrier au ministre de l'action et des comptes publics, avec copie au secrétaire d'État aux transports, pour appuyer ces demandes, au nom de toute notre commission, si vous en êtes d'accord. Je vous remercie de votre attention.

M. Hervé Maurey, président. – Merci beaucoup pour cette communication très intéressante. Il est important que la commission tout entière soutienne cette démarche et qu'elle puisse être faite au nom de notre commission. S'il n'y a pas d'objections, M. Vaspart va donc rédiger un courrier au ministre faisant état de nos préoccupations et préconisations.

M. Hervé Gillé. – Je vous remercie pour ce point de situation. Je pense, en effet, que cette thématique est un sujet majeur aujourd'hui. Il serait intéressant de l'inscrire sur un plan européen et d'engager une réflexion plus globale sur un plan logistique stratégique pour valoriser certains secteurs dans la perspective des politiques à construire à l'aune du développement durable.

M. Michel Vaspart. – Concernant la stratégie, la mission que nous avons menée avec Martine Filleul nous a conduits à observer plusieurs problèmes, notamment l'absence de stratégie nationale portuaire. Il n'y a pas non plus de stratégie européenne pour le moment. Dans les grands ports maritimes français, les directeurs disposent d'une large autonomie, les conseils de surveillance fonctionnent plus ou moins bien en fonction de la personnalité du directeur du port et de leurs membres. Notre rapport de mission formulera un certain nombre de propositions sur ces points. Sa publication a bien entendu été décalée compte tenu du contexte sanitaire.

Je pense qu'il faut donner à chaque port des objectifs définis par leur conseil de surveillance, mais aussi par l'État. De surcroît, il faut impérativement définir une stratégie européenne face aux concurrents asiatiques.

Mme Martine Filleul. – Merci pour ce compte rendu. Je partage les constats, ainsi que les recommandations. Je voulais cependant insister sur deux sujets qu'il a évoqués : autant je partage la préoccupation d'un plan de relance pour l'ensemble des activités portuaires, autant je souhaite insister sur le fait qu'il faut conditionner les aides au verdissement, favoriser les projets qui vont dans ce sens et surtout ne pas réduire l'ambition sur la diminution des rejets et la décarbonation. En deuxième point et pour aller dans le sens de Michel Vaspart, je souhaite évoquer le tourisme maritime et fluvial. Ces deux secteurs, qui souffrent particulièrement de la crise sanitaire que nous vivons, et des aides doivent être mises en place.

M. Jean-Michel Houllégatte. – Merci pour ce point complet. J’ai deux questions complémentaires. Lors de l’audition avec Armateurs de France, il avait été évoqué la spécificité du chômage partiel en disant que celui-ci a été calqué sur le modèle industriel, alors que le modèle maritime correspond plutôt à 15 jours en mer et 15 jours à terre, ce qui signifie que deux personnes tiennent le même poste. Est-ce que ce point fait partie de la liste des propositions ?

Second point : je rejoins ce qui vient d’être dit sur le conditionnement des aides. Nous avons également évoqué les aides à la pince pour le transport combiné, alors est-ce que cet élément fait partie des mesures dans ce plan de relance, comme le « *net wage* » (les exceptions de charges) ?

M. Michel Vaspert. – Il y a effectivement une demande spécifique des armateurs concernant le chômage partiel pour les raisons que vous évoquez, puisque pour le moment cette spécificité n’est pas prise en compte, notamment pour les délégués de bord. Je saisisrai le ministre sur ce sujet.

Concernant le verdissement de la flotte, il faut veiller à ce qu’il n’y ait pas de recul. On voit bien qu’aujourd’hui de nombreux acteurs demandent des reports d’application de textes verts votés par notre commission, dans différents secteurs. On a aussi vu, par exemple, le recours massif au plastique à usage unique et les entreprises fabriquant les bouteilles plastiques tourner à plein régime et même faire des heures supplémentaires. Pour le secteur maritime, le risque est d’avoir une remise en cause du bon chemin pris par le secteur aussi bien sur le gaz naturel liquéfié (GNL) pour la propulsion des navires, que sur les prises à quai pour les bateaux de croisière. Il faut donc que notre commission soit particulièrement vigilante sur ce sujet.

M. Hervé Maurey, président. – J’ajoute qu’il faut que cette vigilance soit exercée sur l’ensemble des sujets de notre périmètre. A l’occasion des événements que l’on vit et pour l’après, il ne faut pas remettre en cause des bonnes pratiques environnementales.

Mme Michèle Vullien. – Merci pour cette présentation claire et complète. Je souhaite intervenir sur un point particulier. J’ai été étonnée lors de l’audition des armateurs qu’on n’évoque pas ou peu la question sociale dans les ports. Vous avez parlé d’un équilibre fragile. Avant cette crise sanitaire, on avait des difficultés fortes liées aux grèves à répétition des dockers. Finalement, le fret se détournait des ports français. Je souhaite donc savoir ce qu’on peut envisager sur cette question.

M. Michel Vaspert. – Dans le cadre de la mission d’information, nous avons effectué plusieurs déplacements, dans les sept grands ports maritimes de métropole et celui de Paris, ainsi qu’Anvers et Rotterdam. Ce sujet est revenu en France dans la quasi-totalité des places portuaires, sauf à Dunkerque où la situation est historiquement différente. J’évoquerai ce sujet dans notre rapport de mission d’information avec des propositions concrètes. Cependant, dans mon intervention, je me suis tenu à l’urgence du Covid-19. Je vous invite donc à attendre la publication de ce rapport.

M. Ronan Dantec. – Merci pour ce travail. De mon point de vue, nous ne prenons pas encore la mesure du bouleversement économique des deux prochaines années. Par exemple, je ne suis pas certain que les croisières vont reprendre rapidement. Ce tourisme est tout de même anxigène en période de crise et comme nous allons vivre encore longtemps avec le Covid-19, je ne suis pas très optimiste. Par contre, sur le volet environnemental, il me

semble qu'il y a un point très important, qui serait intéressant de mettre en avant dans le rapport : si le trafic maritime international baisse durablement, l'offre de transport sera *de facto* excédentaire. À partir de là, deux solutions sont ouvertes : soit il y a moins de navires à la mer, soit les navires iront moins vite. Or, on sait que la course à la vitesse du transport maritime international est la principale raison de l'explosion des émissions de gaz à effet de serre dans ce secteur. Je me demande donc s'il ne serait pas intéressant d'explorer à l'échelle européenne le fait d'imposer aux bateaux une vitesse plus faible, parce que de toute manière l'offre de transport est très importante et il vaut mieux finalement des bateaux plus lents que des bateaux qui ne tournent pas du tout. Je pense que cela aurait un impact important sur le climat. Je pense aussi aux ports pétroliers et d'énergie fossile, comme celui de Saint-Nazaire, qui vont connaître un effondrement de leur trafic sur les deux prochaines années.

M. Michel Vaspert. – Certains armateurs ont déjà fait ce choix puisque cela fait partie des mesures qui permettent de limiter l'impact environnemental. Une entreprise, comme CMA-CGM, a réduit ses vitesses de 20 % sur certains trajets. D'autres armateurs ont aussi adopté cette mesure. En revanche, il est nécessaire d'avoir une approche coordonnée à l'échelle européenne et dans le cadre de l'Organisation maritime internationale (OMI) mais c'est une piste de réflexion intéressante pour la décarbonation de l'activité maritime et elle fait l'objet de discussions régulières.

M. Ronan Dantec. – Je pense que nous sommes dans une situation où nous serons obligés de « taper du poing sur la table » vis-à-vis des Chinois, qui sont en partie responsables de cette situation. Il faut donc imposer aux armateurs chinois de respecter des vitesses plus faibles. Cette obligation est contrôlable : il suffit de regarder la géolocalisation des navires. En cas de non-respect, il faudra interdire l'accès aux ports européens. Je pense que nous devons mettre en œuvre rapidement ce type de bonnes pratiques et les imposer de manière stricte à tous les armateurs, notamment chinois.

M. Michel Vaspert. – Je me permets d'apporter un complément sur ce point. Je n'ai pas voulu trop insister tout à l'heure lorsque j'ai parlé de CMA-CGM mais, à l'heure actuelle, les Chinois sont présents partout sur la planète, comme j'ai pu le constater lors de notre déplacement en Nouvelle-Calédonie ou encore quand je me suis rendu en Polynésie Française à l'occasion de notre réflexion sur la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM). Ils détiennent une grande partie des matières premières mondiales que ce soit en Afrique ou ailleurs. On a découvert en Polynésie dans notre ZEE, près des îles, des filets dérivants de 3 ou 4 kilomètres appartenant à des bateaux chinois qui pillent notre ressource halieutique sans que personne ne dise mot. Dans le cadre de notre mission d'information sur les ports, nous avons également constaté que les Chinois sont fortement présents dans le domaine maritime : ils ont racheté le port du Pirée, ils sont excessivement présents sur le port de Trieste et sur le port de Gênes et se mobilisent véritablement pour que la route de la soie arrive en Europe. Sur ce sujet, nous ne pouvons pas être naïfs car ces routes fonctionneront dans un quasi-sens unique. Il est donc grand temps que l'Europe et la France se rendent compte et qu'on ne laisse plus faire : c'est un problème de souveraineté nationale.

Mme Marta de Cidrac. – Je rebondis sur ce qui a été dit au sujet des bouteilles en plastique et des emballages à usage unique. Effectivement, je constate, dans ma thématique « économie circulaire », qu'il y a en ce moment une vraie pression qui commence à monter pour que l'on détende un certain nombre de dispositifs que nous avons votés au Sénat. Je rejoins aussi ce qui a été dit sur le volet environnemental, donc effectivement soyons assez vigilants.

M. Hervé Maurey, président. – Il y a d'ailleurs eu des articles dans la presse qui soulignent un réel mouvement d'influence de la part de certains milieux pour demander l'assouplissement de ces règles. Nous devons rester extrêmement vigilants sur ces points.

Je remercie Michel Vaspart pour la qualité de son travail et son engagement sur ces sujets, qui donne beaucoup de force à son travail. C'est très précieux pour notre commission, ainsi que pour le Sénat. Et je remercie également Martine Filleul. Le secteur maritime a besoin de soutien et la situation actuelle nous interroge sur la capacité réelle de la France à utiliser ses atouts.

Comme indiqué, un courrier va être adressé au ministre, suivi d'un « quatre pages » pour donner un écho à ce travail.

Compte rendu de la réunion de bureau du 20 avril 2020

M. Hervé Maurey, président. – Avant l'audition de Sébastien Soriano à 10 heures, je profite de ce temps pour faire un point sur la dernière réunion du bureau, lundi 20 avril. Je vous rappelle que cet après-midi nous entendrons les dirigeants d'Air France-KLM, et la semaine prochaine (mardi après-midi) le président de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). De plus, nous venons de programmer l'audition de la secrétaire d'État Brune Poirson mercredi matin prochain. Cette réunion, que nous avons évoquée en réunion de bureau, nous paraît utile pour que l'on puisse évoquer avec elle la question des déchetteries, qui pose de nombreux problèmes dans le pays, et également ce que nous avons encore dit ce matin sur un éventuel assouplissement des règles sur lequel il faut être vigilant.

Pour la semaine suivante, le 5 mai nous entendrons Valérie Pécresse, en tant que présidente d'Île-de-France Mobilités, et le 6 mai Catherine Guillouard, présidente de la RATP. Nous entamerons ensuite un cycle d'auditions sur la thématique de « l'après-crise ».

Le bureau de la commission a acté la tenue de communications, chaque semaine à partir d'aujourd'hui, de nos collègues référents sur les secteurs relevant de la compétence de la commission : la semaine prochaine, Nicole Bonnefoy sur le transport aérien et le 6 mai Didier Mandelli sur les transports collectifs, ferroviaires et fluviaux. Le bureau a également proposé la désignation de de nouveaux référents : Guillaume Chevrollier sur les problèmes liés à l'eau et à la biodiversité, et Frédéric Marchand et Nelly Tocqueville sur l'alimentation durable, en lien avec les enjeux écologiques et d'aménagement du territoire. Voilà quelques éléments nouveaux que je souhaitais porter à votre connaissance.

Audition de M. Sébastien Soriano, président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes et de la distribution de la presse (Arcep) (en téléconférence)

M. Hervé Maurey, président. – Nous auditionnons aujourd'hui M. Sébastien Soriano, président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes et de la distribution de la presse (Arcep), que nous connaissons bien et qui est déjà venu à plusieurs reprises devant nous. Le Sénat, et particulièrement notre commission, sont particulièrement vigilants sur l'aménagement numérique du territoire. Vous ne serez donc pas étonné, Monsieur le Président, que, dès le début de la crise que nous traversons, nous ayons mis en place un groupe de suivi des questions relatives à l'aménagement numérique du

territoire, dont les référents sont MM. Patrick Chaize, Jean-Michel Houllégatte et Guillaume Chevrollier.

L'augmentation des usages numériques avec la crise a suscité des craintes quant à la résistance des réseaux. Jusqu'à présent, ceux-ci ont tenu ; vous nous expliquerez ce qui a été fait pour éviter la catastrophe et vous nous direz si nous pouvons être rassurés aujourd'hui. Cette crise a été très révélatrice des forces et des faiblesses de notre société numérique : le télétravail, qui a atteint un record, a permis de maintenir une partie de l'activité économique et de l'enseignement, mais les inégalités territoriales très fortes ont été mises en évidence. Plus de la moitié du territoire n'est pas couvert par une connexion fixe à très haut débit et il existe encore en matière de mobile plusieurs milliers de zones blanches. On mesure à quel point il est nécessaire d'atteindre les objectifs fixés par les programmes de déploiement et, à ce titre, il paraît incroyable que le Gouvernement n'ait pas accepté de consacrer 300 millions d'euros de plus au plan France Très Haut Débit eu égard à l'importance des investissements nécessaires, ainsi que le proposait, notamment, M. Patrick Chaize lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2020.

La crise sanitaire va sans doute engendrer des retards dans la mise en œuvre du *New Deal* mobile : la mise en service des pylônes du dispositif de couverture ciblée pourrait ainsi être décalée. Des retards pourraient également survenir dans la mise en œuvre du plan France très haut débit, notamment dans la couverture des zones d'appel à manifestation d'intention d'investissement (AMII). Certains retards étaient prévisibles et il ne faudrait pas que les opérateurs profitent de la crise pour faire entériner des décalages qui auraient eu lieu de toute façon.

Nous sommes très attachés au rôle de l'Arcep et à son pouvoir de contrôle et de sanction, vous pouvez compter sur notre soutien.

M. Sébastien Soriano, président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes et de la distribution de la presse (Arcep). – C'est toujours un plaisir de venir devant vous. Nous sommes attentifs aux orientations du Parlement, notamment à celles qui sont exprimées par cette commission, car nous sommes à l'écoute des priorités de la Nation.

En effet, les réseaux tiennent et on constate à quel point on a besoin d'eux. La première réaction des pouvoirs publics a été de s'assurer de la capacité des opérateurs à les entretenir par des interventions physiques, avec la mise en place de plans de continuation d'activité (PCA) axés sur cette priorité. Le risque de congestion était alors seulement potentiel et nous avons anticipé durant le week-end précédant le confinement les conséquences d'une explosion du télétravail, de l'école en ligne et des usages ludiques. Le déploiement a été traité par le Gouvernement par le biais des ordonnances, permettant une fluidification des interventions.

L'Arcep a agi plutôt sur la congestion, en maintenant un dialogue permanent afin de ne pas laisser les opérateurs seuls. Ainsi le redimensionnement de certaines interconnexions téléphoniques insuffisantes a été opéré, et les grands utilisateurs, les OTT – *Over The Top* – ont pris leurs responsabilités, à l'invitation de la Commission européenne et du Gouvernement. Sur ce dernier point, nous ne disposons pas aujourd'hui de bilan qui nous permette de rendre compte de l'efficacité des mesures qu'ils ont prises. Nous avons obtenu une réduction de 25 % du débit de certains OTT comme Netflix *via* des changements de formats dans les réseaux, mais nous n'avons pas constaté pour autant de baisse significative

en volume. Par ailleurs, certains usages, les téléchargements en particulier, échappent aux pics de consommation et ne sont pas inclus dans le dialogue entre OTT et opérateurs.

Un effort a donc bien été fait, mais je ne peux dire aujourd'hui s'il a été efficace ; nous devons l'étudier sur un plus long terme. D'autres mesures auraient peut-être pu être prises pour renforcer le dialogue. Ainsi, le report du démarrage de Disney + de deux semaines n'a, semble-t-il, pas permis un changement d'architecture technique chez les opérateurs, qui craignaient que les flux n'empruntent des chemins difficiles à optimiser. Une analyse *ex post* est donc nécessaire pour apprécier la proportionnalité de cette mesure, mais, face à la crise, il fallait prendre des décisions en urgence, à partir de ce que nous savions.

Il est également difficile de mesurer l'effet de la responsabilisation du grand public. Plusieurs messages ont été diffusés à son intention, afin de consolider les réseaux mobiles 4G. Aujourd'hui, la fragilité se trouve au niveau de la boucle locale, dans le dernier kilomètre : les réseaux fixes sont solides parce qu'ils sont spécifiques à chaque individu, alors que les réseaux mobiles sont partagés. Ainsi, beaucoup de sollicitations sur la même cellule risquent de ralentir le réseau.

Comment accompagner les opérateurs ? Faut-il augmenter les fréquences, les réorganiser pour mieux optimiser leur utilisation, voire éteindre certaines technologies, comme la 3G ? Il faudra sans doute aussi mutualiser davantage le réseau 2G, par exemple. Ensuite, il faut améliorer la collecte. Sur ce point, nous avons longtemps fait confiance aux opérateurs, nous avons accru la pression avec le *New Deal* mobile, et, pour le contrôle des obligations qui en découlent, nous devons être exigeants, car les augmentations de trafic restent fortes et le dimensionnement du réseau doit suivre.

Sur l'importance du numérique et les inégalités territoriales, votre commission nous alerte régulièrement, et j'en ai fait la priorité de mon mandat. Avant la crise, l'investissement du secteur des télécoms était passé de 7 milliards d'euros au début des années 2010 à 10 milliards d'euros par an en 2018 et les chiffres de 2019, que nous rendrons publics fin mai, seront conformes à cet ordre de grandeur. Le marché se déployait et la mobilisation était forte sur la fibre, avec un record de 4,9 millions de lignes optiques déployées l'année dernière. En ce qui concerne le mobile, le déploiement massif de la 4G s'est généralisé : 95 % des sites existants, en dehors de ceux relevant des dispositifs propres aux zones blanches, ont basculé en 4G. J'ai, bien sûr, à l'esprit les 5 % restants et les zones non couvertes.

Notre stratégie, consistant à nous appuyer sur un marché fort qui investit beaucoup, a fonctionné. Des dispositifs publics doivent maintenant faire en sorte que le marché satisfasse des objectifs d'intérêt général, c'est le sens du *New Deal* mobile. Il faut également une mobilisation forte sur tout ce qui ne peut être servi par le marché, c'est la logique des réseaux d'initiative publique (RIP).

Cette dynamique peut-elle se poursuivre ? Je vais être un peu solennel : les pouvoirs publics ont fait le choix de s'appuyer fortement sur le marché pour déployer les réseaux ; le marché doit être responsable à l'égard de ce choix, que je continue à considérer comme pertinent, car il s'appuie sur une alchimie vertueuse entre public et privé permettant de pousser les forces du marché vers l'intérêt général. Aujourd'hui, les opérateurs s'en sortent plutôt plus confortablement que le reste de l'économie, malgré des difficultés opérationnelles : ils fonctionnent par abonnement et la crise limite les changements d'opérateur. Nous attendons donc d'eux qu'ils soient au rendez-vous de leurs responsabilités.

Nous saluons les nombreuses initiatives qui ont été prises, les avances de trésorerie concédées aux PME sous-traitantes, les fonds de soutien créés, mais j'attends, notamment des quatre grands acteurs du secteur, qu'ils soutiennent, s'il le faut à bras-le-corps, le tissu de PME de la filière. Il faut éviter que la reprise ne soit ralentie parce qu'on aurait laissé se démanteler ce tissu que nous avons construit tous ensemble. Je les appelle à aller très loin dans leur soutien à cet écosystème, parce que l'après va être très exigeant sur la connectivité. Les réseaux sont essentiels, nous sommes tous impressionnés par la mobilisation des agents de terrain, mais tous, également, émus par les chiffres inquiétants de ceux qui ne sont pas connectés. Nous constatons combien, en situation de confinement, l'absence de connexion est un facteur d'exclusion massif. Les opérateurs doivent donc jouer pleinement leur rôle et permettre une reprise très rapide des déploiements.

Entre 1997 et 2020, nous avons construit un modèle gagnant dans lequel le marché a pu répondre aux objectifs d'aménagement du territoire et je ne suis pas favorable à la remise en place de monopoles publics pour créer des réseaux, mais il faut que les grands acteurs se montrent très responsables. L'Arcep est chargée du contrôle du respect de leurs engagements en matière de déploiement et elle sera très exigeante. Nous tiendrons, certes, compte des contraintes, mais les engagements des opérateurs ont une valeur juridique : nous nous assurerons que les retards soient proportionnés et justifiés et nous imposerons, le cas échéant, un nouveau calendrier portant des mises en demeure. Sur le mobile, nous aurons un premier rendez-vous au mois de juillet, quand devront être mis en service les premiers sites du dispositif de couverture ciblée du *New Deal* mobile. Sur le fixe, avec M. Julien Denormandie, Ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et les opérateurs de la zone AMII, nous devons nous mettre autour de la table pour fixer des calendriers, sans doute à la rentrée.

Je suis très sensible à vos propos sur l'Arcep, Monsieur le Président, les réseaux sont un bien commun qui a besoin d'une autorité présente pour garantir que les forces qui concourent à son fonctionnement aillent dans le sens de l'intérêt général. Nous ne sommes toutefois pas naïfs : ce secteur porte de grands enjeux économiques et politiques. La gouvernance de la régulation doit donc garantir notre capacité à jouer notre rôle. Cela se joue sur deux plans. Le premier est notre pouvoir de sanction ; M. Chaize a déposé une proposition de loi pour le mettre à jour, nous accueillons positivement l'idée d'une consolidation et nous sommes à la disposition du Sénat pour en discuter. Le second est notre gouvernance ; nous y tenons jalousement, parce que toute modification nous fragiliserait. À ce titre, dans le cadre du projet de loi sur l'audiovisuel, nous sommes fermement opposés à l'idée de changer la composition du collège de l'Arcep avec l'introduction d'une personnalité désignée par la future autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) qui succèdera au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Nous collaborons avec le CSA, mais modifier la gouvernance de l'Arcep ne nous semble pas souhaitable, car cela nous fragiliserait.

M. Hervé Maurey, président. – Nous avons noté votre appel solennel à la responsabilité des opérateurs et nous sommes en phase avec ce propos. Nous avons également noté avec satisfaction votre volonté d'assurer un suivi très rigoureux des engagements des opérateurs.

M. Patrick Chaize. – Je me félicite de la résilience de nos réseaux, grâce auxquels le numérique garantit en cette période de crise la continuité économique et l'enseignement. Il permet aussi, plus fondamentalement encore, que confinement ne rime pas

avec isolement, en nous permettant de rester en contact avec nos proches. Il me semblerait donc cohérent que le statut de secteur essentiel soit enfin accordé officiellement aux réseaux de communication électronique. L'Arcep partage-t-elle cette position ?

Nous saluons la reprise des déploiements de réseaux, mais les conditions de travail demeurent dégradées, ce qui entraîne une hausse du coût des prises, y compris sur les RIP. Comment nous assurer que cette hausse soit strictement limitée à cette période ? N'est-ce pas l'occasion de réviser certains RIP anciens dont les conditions financières sont souvent moins favorables pour les collectivités ? Les petites entreprises de travaux publics sont bien plus impactées par la crise que les opérateurs, lesquels pourraient même en bénéficier. Ces derniers s'appuient sur un réseau résilient, bâti par l'ensemble de l'écosystème ; il serait donc cohérent qu'ils soutiennent les entreprises qui le composent. Comment pouvons-nous nous en assurer autrement que par l'expression d'un vœu ?

La Direction interministérielle du numérique (Dinum) a déployé une plateforme permettant aux opérateurs de faire remonter les difficultés qu'ils rencontrent localement dans la conduite des travaux. L'ANCT fera le lien avec les collectivités territoriales, mais je regrette que ces dernières ne puissent elles-mêmes utiliser cette plateforme pour leurs propres remontées.

Les programmes de déploiement ont probablement pris plusieurs semaines, voire plusieurs mois de retard. La seule solution envisageable, à mon sens, serait de geler la période de mars à juin et de reporter les échéances des programmes de déploiement, si nécessaire. L'Arcep accorde-t-elle son soutien public à cette proposition ?

M. Sébastien Soriano. – S'agissant du statut de service essentiel accordé aux réseaux, je n'en maîtrise pas les implications juridiques. C'est une bonne idée, sur un plan conceptuel ; d'ailleurs le service universel existe déjà et prévoit que certaines prestations soient accessibles à tous, analysons-en les conséquences, notamment en matière de résilience des réseaux. Historiquement, nous avons un grand opérateur public dans les réseaux fixes, aujourd'hui il existe plusieurs opérateurs privés et un réseau de collectivités locales intervenantes, dont les réseaux publics passent par des partenaires privés avec des modèles différents. Il s'agit donc d'une myriade de boucles locales. Comment peut-on suivre la résilience de cette infrastructure à long terme ? L'Arcep s'est engagée dans un processus lourd d'analyse des marchés qui nous a conduits à réviser à la fois la régulation d'Orange et celle de la fibre. S'agissant de ce dernier chantier, notre calendrier est maintenu, avec une ébauche à l'été et une adoption en fin d'année. Nous prévoyons de considérer que la boucle optique doit devenir le réseau de référence et prendre ainsi le relais du réseau en cuivre. Cela passe par l'imposition de certaines fonctionnalités et un suivi de la qualité des réseaux. Il faudra sans doute, par ailleurs, harmoniser les plans de continuation de service et réfléchir à des mutualisations de moyens entre acteurs. Cette réflexion pourrait être portée par le comité de filière de la fibre.

En ce qui concerne les difficultés de déploiement, nous avons voulu garder le lien avec les RIP et les territoires en organisant un *chat*. Les remontées nous indiquent que les RIP sont des réseaux comme les autres, malgré des montages différents, qui rencontrent les mêmes difficultés que les autres. Les acteurs privés qui en sont partenaires ne sont pas en insécurité, car ils bénéficient de contrats de très long terme, nous comptons donc sur leur responsabilité. En tout état de cause, l'Arcep est à l'écoute des difficultés, qu'il faudra analyser au cas par cas.

Vous me demandez comment transformer les vœux en obligation. Cela ne me semble pas nécessaire, car nous disposons d'un cadre juridique permettant d'exiger des opérateurs qu'ils respectent leurs calendriers initiaux, lesquels sont juridiquement contraignants. Il leur revient de se justifier, s'ils ne satisfaisaient pas à ces obligations, et de nous démontrer qu'ils ont pris les mesures nécessaires. Les termes de cette discussion sont donc à notre avantage et il n'est pas nécessaire de rendre juridiquement contraignants de nouveaux engagements, car, dans ce rapport de force, nous n'en avons pas besoin.

La plateforme de signalement que vous évoquez est le fait du Gouvernement, je ne ferai donc pas de commentaires. Les pouvoirs publics sont à l'écoute des collectivités locales et si vous n'êtes pas entendus, n'hésitez pas à passer par l'Arcep. La mobilisation de l'ANCT est totale sur ce dossier et je suis certain qu'il y a une bonne raison que cette plateforme fonctionne ainsi.

Sur l'appréciation du retard qui sera pris, j'entends la proposition d'acter qu'il ne pourra pas dépasser trois mois. Il n'est toutefois pas certain qu'un tel délai soit pertinent pour toutes les obligations ; le *New Deal* mobile, notamment, prévoyait des échéances en juin et nous avons averti très tôt les opérateurs que nous serions très attentifs au respect de cette date, eu égard au caractère symbolique de ce programme. *A priori*, le premier arrêté du 27 juin ne fera pas preuve de mansuétude, je ne pars pas du principe que les opérateurs disposeront de trois mois de plus pour remplir leurs obligations. Le *New Deal* mobile est une opération exceptionnelle, qui prévoit la reconduite de fréquences sans augmentation de redevances en échange d'engagements juridiquement contraignants des opérateurs. Nous serons, certes, à leur écoute, mais le monde n'a pas commencé au mois de mars et je n'entends pas leur concéder un chèque en blanc de trois mois.

Inversement, ce délai pourrait ne pas être suffisant. Il est trop tôt pour évaluer la vitesse de reprise sur le terrain et je ne saurais apprécier aujourd'hui la durée de ce décalage, d'autant que nous ignorons les conditions précises du déconfinement, la possibilité d'éventuelles rechutes, etc. Une telle décision est donc prématurée. Je vous rejoins sur un point : nous n'accepterons pas n'importe quel motif de retard au prétexte de la crise. L'Arcep est un régulateur « *business friendly* », il ne s'agit pas de devenir un garde-chiourme – pour autant, nous ne sommes pas naïfs. Je ne souhaite donc pas m'enfermer dans un cadre strict de trois mois.

M. Jean-Michel Houllégatte. – Cette crise démontre que le numérique peut être un vecteur de résilience, jusque dans la lutte contre l'épidémie. Reste la question de son empreinte environnementale : notre mission d'information à ce sujet a mis en évidence le concept de sobriété numérique, qui est d'actualité aujourd'hui, au moins en matière de partage de la bande passante. Au-delà de la responsabilisation des grands fournisseurs de contenus et du public, ne faut-il pas inventer de nouvelles formes de régulation des contenus et des volumes de données, quitte à envisager des dérogations proportionnées au principe de neutralité du net ?

Par ailleurs, avez-vous été consulté sur le déploiement de l'application StopCovid et avez-vous un avis sur ce sujet ?

M. Sébastien Soriano. – En matière de sobriété numérique, nous sommes en train de faire notre révolution : intégrer la question environnementale n'était pas intuitif pour nous. Après le Grenelle de l'environnement, la loi nous a confié un objectif général de sobriété, mais sans nous donner d'instrument concret. Nous menions donc sur le sujet un travail de

veille peu actif. Nous voyons aujourd'hui monter cette question, y compris dans le cadre de l'arrivée de la 5G. Elle doit être une préoccupation forte pour nous, dans la continuation de notre manifeste *Les réseaux comme bien commun* et nous devons donc nous armer sur ce sujet. Ma culture d'ingénieur me dicte de disposer d'informations avant d'agir ; aujourd'hui, celles-ci sont parcellaires et insuffisantes, avec beaucoup d'agrégats généraux, alors qu'il nous faut une connaissance très fine. Des ordres de grandeur ont été dégagés : 50 % de l'impact environnemental est le fait des terminaux, 25 % des OTT et des serveurs et 25 % des réseaux de télécoms. Parce que nous avons besoin d'une connaissance plus précise de cette dernière brique, nous avons modifié notre collecte d'information annuelle, de manière à demander la consommation par opérateur à l'intérieur de chaque couche de réseau et, ainsi, de dialoguer avec les opérateurs pour comprendre où se trouvent les marges de manœuvre. Certes, les individus sont responsables, mais, selon moi, la première responsabilité repose sur les grandes entreprises. Certaines d'entre elles sont très engagées, il faudra engranger leurs initiatives sans nécessairement adopter une logique coercitive. Nous en sommes aujourd'hui à la construction de la connaissance, nous ne ferons donc pas de préconisations à ce stade. Nous verrons si nous pouvons collecter des bonnes pratiques afin de les généraliser, notamment dans le mobile, en matière d'utilisation des bandes de fréquence. Pour l'instant, je ne souhaite pas entrer dans une logique réglementaire.

La question des usages est une question de société qui nous dépasse. Notre mission est de permettre aux Français de communiquer le plus librement possible. De ce point de vue, les forfaits illimités sont un *must*. Nous recherchons un développement des usages neutre, car la société en est dépendante. La sobriété numérique ne doit donc pas être synonyme de restriction de ces usages, ce qui ne serait pas un bon message dans la société de la connaissance.

En revanche, il faut d'abord imposer la sobriété numérique aux entreprises, et il y a, de ce point de vue, beaucoup à faire au niveau des OTT et des terminaux. L'Arcep milite donc pour une extension de la régulation des télécoms aux terminaux, car, à défaut, 50 % du problème nous échappe, alors même que la question de l'obsolescence programmée montre bien que ceux-ci jouent un rôle très important.

En ce qui concerne les utilisateurs, la société est prête, mais la sobriété doit être décidée par les individus et non par l'État. Nous entendons donc mettre en place une régulation par la *data* : afin de permettre aux consommateurs de faire des choix éclairés, nous travaillons sur des outils de comparaison et d'information sur la consommation énergétique des usages. Un article de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire contraint les opérateurs à apposer la consommation énergétique sur la facture, mais il nous semble plus efficace de passer par un tiers certifiant les informations, ainsi que de mettre ces informations à disposition de l'utilisateur dans les OS des terminaux eux-mêmes. Des outils qui rendent ce service existent d'ailleurs déjà, comme *Mobile Carboniser*. Pour que la sobriété de l'utilisateur puisse être placée entre ses propres mains, celui-ci doit disposer des informations nécessaires et l'Arcep a déjà produit ce type d'informations avec les cartes de couverture des réseaux mobiles et de connexion internet, démontrant que la régulation par la *data* fonctionnait. Cela nous semble être la bonne réponse. Nous ne militons donc pas pour réviser la neutralité du net, qui nous semble rester un principe essentiel de la gouvernance des réseaux. Le remettre en cause serait aller à contresens de l'histoire.

S'agissant de StopCovid, l'Arcep n'a pas été saisie officiellement par le Gouvernement parce que les questions posées relèvent du respect de la vie privée, qui est du ressort de la CNIL. L'Arcep s'intéresse, certes, à la protection de la vie privée par les

opérateurs, mais StopCovid ne passera pas par eux. Néanmoins, nous sommes en contact avec le Conseil national du numérique, qui a été saisi par le Gouvernement, et nous participons au débat sur la confrontation entre le Gouvernement et Apple à propos de la nouvelle API que cette entreprise prévoit de se réserver. Cette confrontation s'inscrit dans une réflexion sur la neutralité des OS. Aujourd'hui, ceux-ci dictent leur loi, ce qui pose problème et porte atteinte à la liberté des utilisateurs comme à la souveraineté des États. Nous proposons donc la mise en place d'un arbitre qui puisse questionner les OS, déterminer si les restrictions mises en place sont légitimes et forcer l'ouverture de certaines fonctionnalités, le cas échéant. Nous retrouvons un peu la philosophie de la neutralité du net : ce sont les utilisateurs qui doivent décider de ce qu'ils peuvent utiliser, et non un organe central, public ou privé, érigé en juge des usages.

M. Guillaume Chevrollier. – De nombreuses personnes sont toujours non connectées – 13 millions de Français seraient dans ce cas – et je salue le soutien que leur apportent les élus locaux en cette période difficile.

Vous nous avez annoncé le 2 avril dernier que les enchères pour l'attribution des fréquences de 5G, prévues en avril pour un déploiement du réseau en juillet, seraient reportées de quelques semaines. Avez-vous des précisions sur ce calendrier ? D'une manière surprenante, certaines « fausses nouvelles » ont lié la 5G au Covid-19, et plusieurs antennes ont fait l'objet de dégradations, notamment au Royaume-Uni. En l'absence de travaux scientifiques prouvant son innocuité, l'acceptabilité sociale de la 5G ne semble pas garantie. Il importe donc que les travaux de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) sur ce point soient menés à leur terme en 2021, tel que le prévoit son rapport préliminaire paru il y a quelques semaines. Quelle part l'Arcep prend-elle dans ces travaux ? Dans le déploiement de la 5G, le recours à l'opérateur chinois Huawei n'est pas sans risques du point de vue de la souveraineté nationale. Après le coronavirus, nous pourrions voir surgir un virus informatique... Or nous devons préserver la confiance des usagers en notre réseau. Huawei est peut-être technologiquement plus avancé et moins cher que d'autres opérateurs, mais il importe de conserver la maîtrise de nos réseaux pour faire face aux menaces à venir.

En zones rurales, il y a parfois des problèmes de débit. L'Arcep ne peut-elle suspendre les flux correspondant à certains sites pour adultes, afin de libérer de la bande passante pour les sites éducatifs qu'utilisent les enfants ?

M. Sébastien Soriano. – En effet, nous avons décalé les enchères pour l'attribution des fréquences 5G. Nous envisageons de les tenir soit fin juillet, soit en septembre. Cela dépendra de la vitesse de sortie de confinement.

Vous évoquez les informations étranges qui ont circulé sur la 5G. Certes, nous savons bien qu'elle n'a aucun rapport avec le coronavirus. Mais la 5G est prise comme un totem, contre lequel s'exprime une agressivité que nous devons entendre, car elle révèle une angoisse à l'égard de la technologie. Celle-ci, de plus en plus, est ressentie par nos concitoyens comme quelque chose qui les agresse, qu'ils subissent. L'âge de l'émerveillement technologique, du technosolutionisme, du progrès social accompagné par la technologie, arrive à son terme. Il faut entendre ce message sur la perception de la technologie, et créer les conditions pour que celle-ci se développe comme un bien commun.

C'est pourquoi l'Arcep a fait le choix d'un dialogue le plus ouvert possible. Nous organisons des ateliers de concertation, notamment, sur les réseaux du futur, qui doivent

servir l'intérêt des Français, qu'il s'agisse de questions environnementales, du respect de la vie privée, ou de la lutte contre l'addiction – et, bien sûr, de la préservation de notre souveraineté par rapport à l'équipementier chinois que vous évoquiez. Il faut délibérer de toutes ces questions. Les pouvoirs publics ne doivent pas être simplement des passe-plats du marché, et ils doivent le faire savoir. Le cas échéant, nous ne devons pas hésiter à poser des conditions. Il y a un vrai besoin d'appropriation par nos concitoyens des choix technologiques.

Pour autant, nous n'allons pas laisser se diffuser des informations fausses, et l'Agence nationale des fréquences (ANFR) fait à cet égard un travail remarquable de pédagogie sur la mesure des expositions. L'Arcep joue aussi son rôle. Mais nous devons entendre le questionnement citoyen sur la technologie. Une partie de la réponse passera par la régulation, garante d'une harmonie entre l'initiative privée et l'intérêt général.

Concernant Huawei, ce n'est pas à l'Arcep de décider, mais nous veillerons à ce que les opérateurs soient bien en situation de maîtrise de leur réseau, car ceux-ci deviendront de plus en plus logiciels, avec un recours accru à l'algorithmique. C'est d'ailleurs dans leur intérêt.

Vous évoquez les sites pour adultes. Cela soulève la question de la protection de nos enfants contre les contenus pornographiques. MM. Taquet et O ont lancé un chantier sur ce sujet, qui sera animé par l'Arcep et le CSA, et devrait aboutir à la généralisation des filtres parentaux, qui devraient être installés quasiment par défaut sur les portables acquis par les adolescents. Avec la crise, nous avons ouvert un protocole spécifique pour les opérateurs, qui peuvent nous signaler toute alerte sur tel usage des réseaux dont le volume rendrait nécessaire un bridage. La neutralité du net interdit, en principe, le bridage, mais des adaptations sont possibles en cas de congestion. Pour l'instant, nous n'avons reçu aucune demande d'aucun des quatre grands opérateurs. La question du bridage n'est donc pas à l'ordre du jour.

M. Alain Fouché. – Dans les infrastructures, et notamment pour leur maintenance, les investissements et innovations se feront-ils dès la sortie de crise ?

M. Olivier Jacquin. – La crise montre à quel point nous sommes dépendants du numérique. Les entreprises de télécommunication s'en sortent très bien, d'ailleurs, et vous faites appel à leur responsabilité – tout comme mes collègues qui, hier soir dans l'hémicycle, appelaient les assureurs à une « contribution volontaire ». Le législateur que nous sommes devrait leur demander d'accélérer nettement le développement du réseau et la réduction de la fracture numérique, par exemple en intensifiant la mise à disposition de matériel et d'abonnements pour les publics les plus fragiles. Les entreprises sous-traitantes, qui sont sur le terrain, ne se portent pas aussi bien que leurs donneurs d'ordre : un tiers seulement des chantiers se poursuivent. Les quatre opérateurs doivent faire en sorte que ce tissu d'entreprises ne périclète pas, car nous en sommes là. Or le journal *Le Monde* indiquait le 6 avril dernier que certains d'entre eux avaient recours au chômage partiel...

Mme Éliane Assassi. – On assiste à un développement, dans l'urgence, des forfaits mobiles offerts par les opérateurs, pour donner une meilleure connexion à internet pendant le confinement. L'État, avec le plan « Cohésion numérique des Territoires », soutient à hauteur de 150 euros l'acquisition d'équipements de réception d'internet par les foyers qui ne seront pas raccordés à la fibre optique en 2020, pour une enveloppe globale de 100 millions d'euros. Ne pourrait-on financer aussi par cette enveloppe une sorte de forfait mobile de première nécessité pour les habitants des zones blanches ? L'Arcep du Bénin a

interdit la résiliation des cartes SIM et abonnements, à l'image de la prolongation de la trêve hivernale. En ce moment, l'accès au numérique est une nécessité. La France ne peut-elle faire de même ?

M. Sébastien Soriano. – Notre objectif est de débloquer les investissements et les innovations au plus vite après la fin du confinement, monsieur Fouché. Tout dépendra aussi de la réactivité du tissu des sous-traitants. Vous avez raison, monsieur Jacquin, nous pouvons demander des efforts aux opérateurs ; certains y sont prêts, et les ont anticipés. Tous n'ont pas recouru au chômage partiel de la même manière.

Pour réduire la fracture numérique, le législateur pourrait mener une réflexion sur le sens et la portée du service universel social, prévu par la loi, mais limité au tarif social de l'abonnement téléphonique. L'une des difficultés est que la population concernée n'est pas toujours dans une situation administrative identique au reste de la population. Il existe déjà en France des abonnements très peu onéreux – les deuxièmes moins chers au sein de l'OCDE –, avec des quantités de données généreuses. Le marché fait donc déjà une part du travail. Il reste sans doute un maillon à trouver pour combler le fossé entre ces populations et ces forfaits peu chers, et ce n'est peut-être pas aux opérateurs de le faire. Beaucoup d'enseignants ont indiqué avoir perdu un tiers de leurs élèves, sans doute parce que ceux-ci ne parviennent pas à se connecter. En 2018, un code européen des télécoms a été adopté, dont le Gouvernement prévoit de transposer certaines dispositions relatives à cette question.

Quant aux zones blanches, elles sont, par définition, dépourvues de réseau, ce qui fait que l'on ne sait pas apporter de solution rapide : d'où les 150 euros qu'évoque Mme Assassi pour acquérir un équipement satellite. Il y a peut-être une problématique sociale combinée à cette fracture territoriale, en effet. Faut-il interdire les coupures ? C'est un véritable enjeu, avec des foyers qui ont du mal même à se nourrir en cette période difficile. Les opérateurs sont très sensibles à ce sujet et ont un dialogue nourri avec le Gouvernement ; ils font de nombreux gestes commerciaux pour reconduire certains abonnements et augmenter la taille des forfaits. On ne m'a pas signalé de cas de coupure, pour l'instant.

Mme Marta de Cidrac. – L'une des missions de l'Arcep est de veiller à la protection des consommateurs, et de s'assurer de la neutralité des usages. Que pensez-vous de l'application de traçage développée par le Gouvernement, via l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria), et des risques qu'elle comporte en termes de sécurité et de protection de la vie privée ? Orange envisage de développer une application similaire. Nous devons nous prononcer bientôt sur ces projets. L'Arcep n'a pas à le faire à ce stade, mais quelle serait sa position ? Quelles précautions faut-il prendre ? Nous savons que 23 % des Français n'ont pas de *smartphone*, et le réseau n'est pas égal partout...

M. Éric Gold. – Pourquoi écartez-vous l'idée d'un opérateur public ? Cela pourrait garantir un meilleur équilibre territorial, notamment dans un après-crise où l'État doit reprendre la main sur les domaines stratégiques.

Mme Martine Filleul. – Je souhaitais aussi évoquer les inégalités. Vous dites que les investissements seront au rendez-vous, et que les opérations reprendront rapidement. Pourtant, en tant qu'élue, je ressens autour de moi l'attente, la colère et le sentiment profond d'injustice sur la couverture des territoires ruraux. Il faut aboutir d'urgence à une couverture égale de tout le pays, et traiter la question des 13 millions d'exclus. Vous avez évoqué une extension du service universel, mais il existe des mécanismes sociaux et économiques qui feront que ces 13 millions de personnes se sentiront de plus en plus exclues. Qu'en dites-

vous ? Il se dit que la 5G ne répond qu'à certains usages bien précis, et qu'elle génère 30 % de consommation d'énergie supplémentaire. Ne faudrait-il pas revoir nos priorités ?

M. Hervé Gillé. – En milieu rural, le réseau 4G est fragile, comme la crise du Covid-19 le révèle bien. L'accessibilité du numérique dépend aussi du taux d'équipement en *smartphones*, ainsi que de l'appropriation d'applications encore assez complexes. Cela nous renvoie à la qualité de la médiation numérique, et à la capacité des territoires à développer des accès de première nécessité. Il serait judicieux de conditionner le déploiement de la 5G à l'achèvement de celui de la 4G !

M. Sébastien Soriano. – À propos de l'application StopCovid, nous n'avons été informés de l'initiative d'Orange ni par Orange ni par le Gouvernement. Les Français et les Allemands rassemblent autour de l'Inria et du *Fraunhofer Institut* un consortium de plus en plus large de pays, pour développer une application. S'il n'entre pas dans les compétences de l'Arcep d'émettre un jugement sur celle-ci, je note qu'il existe un débat sur son opportunité. Il y a aussi des discussions sur le type de protocole qui sera utilisé, sur la nature des informations qui seront échangées entre les *smartphones*, et sur le rôle de l'entité centrale – s'agira-t-il d'un serveur d'Apple ou de Google, ou de celui d'une autorité publique de santé ? Ce débat ne doit pas être ramené à la dialectique centralisation-décentralisation. Parfois, en décentralisant, on crée des brèches... Et, dans les systèmes d'Apple et de Google, ces deux entreprises restent toujours présentes. La CNIL joue pleinement son rôle et fera respecter le règlement général sur la protection des données (RGPD). Les concepteurs de cette application sont aussi très profondément inscrits dans une logique de protection de la vie privée.

Pour l'Arcep, cette application interroge sur le pouvoir de ce qu'on appelle parfois le « GApple » sur ce qui se passe à l'intérieur des réseaux. Une proposition de loi déposée par Mme Primas, présidente de la commission des affaires économiques, et votée à l'unanimité par le Sénat, vient prendre le relais de la proposition, formulée par l'Arcep il y a deux ans, d'étendre la régulation des télécoms aux OS. Pourquoi réguler les télécoms, en effet ? Parce qu'il s'agit d'une infrastructure essentielle pour la collectivité. Mais on ne peut pas s'y connecter sans un terminal : impossible de mettre son doigt dans une prise optique ! Longtemps, nous avons pensé que le fonctionnement des terminaux garantirait que le jeu soit vraiment ouvert.

De fait, au début, sur les ordinateurs fixes, nous pouvions maîtriser ce que nous faisons : installer des logiciels, changer des équipements, bricoler... Bref, l'ordinateur appartenait à son utilisateur. Nous constatons à présent que les *smartphones*, qui ont changé nos vies, sont aussi des prisons dorées, car les « GApple » y décident beaucoup de choses à notre place. Nous ne souhaitons pas que l'État prenne ces décisions en lieu et place des « GApple », mais qu'une autorité publique soit en mesure de discuter ces choix, et en particulier les restrictions – par exemple, les applications préinstallées du fait de partenariats commerciaux, qu'on ne peut parfois pas désinstaller. Autre exemple : Apple a réservé la fonctionnalité qui permet de payer sans contact pour Apple Pay, alors que d'autres solutions existent. Pour l'application contre le Covid-19, Google et Apple sont en train de dicter leurs règles.

Il est anormal qu'aucune autorité publique ne soit en situation de discuter leurs choix, c'est-à-dire de les comprendre et d'arbitrer : après tout, les restrictions peuvent avoir des motifs légitimes... Il faut donc un arbitre, comme le prévoit la proposition de loi. Cela

nous mettrait en capacité d'avoir un dialogue nourri et, le cas échéant, musclé, avec ces acteurs. Et, au besoin, de lever les restrictions non nécessaires.

Un opérateur public assurerait-il un meilleur équilibre territorial ? Oui, certainement. Mais, à travers les réseaux d'initiative publique, il existe déjà de tels opérateurs. Simplement, je recommande de continuer à s'appuyer sur la force motrice du marché. En France, le secteur des télécoms investit quelque 10 milliards d'euros par an, pour un chiffre d'affaires d'environ 40 milliards d'euros. C'est le taux d'investissement le plus élevé au monde. Habituellement, on observe plutôt 15 ou 20 %. Nous n'hésitons pas à faire pression pour que cet argent soit investi dans l'intérêt des territoires.

Comment répondre dans l'urgence au problème des zones blanches ? C'est justement la vitesse qui est difficile : on touche assez vite des limites. La capacité d'un pays à développer des réseaux n'est pas infinie et, avec 4,9 millions de lignes optiques déployées en 2019, nous avons atteint un niveau déjà très ambitieux. La vitesse, donc, nous l'avons. Reste à ce que les opérateurs se montrent responsables et la retrouvent rapidement après la crise. Changer complètement de modèle casserait ce qui existe et nous ferait perdre beaucoup de temps.

Oui, la 5G consomme 30 % d'énergie en plus, mais de quoi parlons-nous ? Pour l'instant, la 5G n'existe pas en France... Nous invitons donc les associations à travailler avec nous pour éviter que l'impact environnemental des réseaux ne s'accroisse, et pour cantonner la part des télécoms – qui font déjà beaucoup d'efforts en la matière – dans la consommation générale. Ce qui inquiète, ce n'est pas tant la consommation d'énergie du numérique, qui reste plus faible que celle de beaucoup d'autres secteurs, que sa croissance potentielle. La solution n'est pas de tout arrêter, mais de continuer à développer les usages à l'intérieur d'une enveloppe environnementale donnée.

La 5G est-elle utile ? Avant d'apporter l'internet des objets, elle donnera davantage de fréquences, ce qui permettra de mieux affronter l'augmentation du trafic sur les réseaux mobiles. La médiation numérique incombe au Gouvernement, et notamment à M. Cédric O.

M. Claude Bérit-Débat. – L'autorité capable d'avoir un dialogue avec Google et Apple, que vous avez évoquée à propos de l'application StopCovid, devrait-elle être nationale, européenne, ou internationale ? Dans mon département rural, la crise inquiète, et deux associations de maires dont je suis le porte-parole déplorent le retard déjà pris, qui ne fait qu'accroître la fracture numérique. Pour favoriser l'accès social au numérique, une opération ciblée vers les publics fragiles serait urgente. Vous dites que cela incombe au Gouvernement, mais avez-vous des pistes ?

M. Louis-Jean de Nicolaÿ. – Notre groupe de travail sur la fracture territoriale avait auditionné le vice-président de l'Association des maires ruraux de France, qui nous a fait part de sa volonté de monter au créneau face à l'attribution des fréquences de 5G : il estime que ce n'est pas le moment de prélever de l'argent aux opérateurs, qu'on ferait mieux de les inciter à investir plus fortement dans les territoires ruraux pour en améliorer la couverture 4G. Il ajoutait qu'il importait de mieux informer les élus ruraux de l'état de la couverture de leur territoire.

M. Hervé Maurey, président. – Beaucoup de maires trouvent presque indécent que l'on parle de 5G quand leur commune est si mal couverte. L'un d'eux me disait récemment qu'il s'estimerait heureux d'avoir au moins 1G !

M. Sébastien Soriano. – Pour réguler les grands acteurs d'internet, l'idéal est de se placer à la plus grande échelle possible. L'échelle internationale paraît peu crédible, au vu de la difficulté qu'on observe, déjà, à les taxer : faire financer les routes et les écoles par l'industrie du vingt-et-unième siècle semble compliqué... C'est l'échelle européenne qu'il faut viser, même si elle comporte aussi des points de vue assez divergents. Lors d'une crise sanitaire, des enjeux de souveraineté nationale se manifestent aussi. La proposition de loi déposée par Mme Primas prévoit une échelle nationale, et cela a été validé par le Conseil d'État. La régulation du numérique ne se fait donc pas forcément au niveau européen, malgré la directive e-commerce, qui prévoit justement des exceptions.

Et il ne faut pas sous-estimer l'importance de la proximité du terrain. La proposition de loi permet, par exemple, à des *start-up* de saisir le régulateur de déréférencements abusifs. Il faut rester proche du tissu entrepreneurial national : on ne traitera pas tous les jours de grands bras de fer entre multinationales. Bref, il faudrait un cadre juridique européen, et des applications par des autorités nationales, regroupées dans des organes de coordination, sur le modèle de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques, le Berec – *Body of European Regulators for Electronic Communications* –, qui a permis une mise en œuvre harmonieuse de la neutralité du net en Europe, dans le cadre du règlement de 2015, alors même que celle-ci posait des questions de fragmentation aussi importantes que la régulation des grands acteurs d'internet. Nous pourrions commencer par mettre en place une régulation nationale, et inviter ensuite nos partenaires européens à s'y joindre.

Sur l'accès social au numérique, les opérateurs ont pris des initiatives. Le plus simple, si l'on bute sur des questions administratives, est de distribuer massivement des cartes SIM dotées d'un forfait de données, même si cela peut compliquer la gestion des réseaux. Je suis conscient du décalage que suscite la 5G dans les ressentis. L'Arcep souhaite que, quelle que soit la technologie, tous les territoires aient accès à la même performance. Or la 5G constitue surtout une solution pour les zones urbaines saturées. En zone rurale, l'objectif est souvent d'amener la 4G. Dans l'attribution des fréquences, nous demandons aux opérateurs un quadruplement du débit obligatoire sur l'ensemble du réseau – en respectant un calendrier. L'Arcep veillera attentivement à ce que tous les territoires soient desservis.

M. Hervé Maurey, président. – Merci pour vos réponses.

La téléconférence est close à 12 h 5.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo disponible en ligne sur le site du Sénat.

Audition de M. Benjamin Smith, directeur général du groupe Air France-KLM, Mmes Anne Rigail, directrice générale d'Air France, Anne-Marie Couderc, présidente non-exécutive du groupe Air France-KLM et du Conseil d'administration d'Air France et Anne-Sophie Lelay, secrétaire générale d'Air France-KLM et d'Air France (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

La téléconférence est ouverte à 16 heures

Le compte rendu relatif à ce point de l'ordre du jour sera publié ultérieurement.

La téléconférence est close à 17 h 55.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo disponible en ligne sur le site du Sénat.

Mardi 28 avril 2020

- Présidence de M. Hervé Maurey, président -

La téléconférence est ouverte à 15 heures

Audition de MM. Bernard Doroszczuk, président, Olivier Gupta, directeur général, et Philippe Chaumet-Riffaud, commissaire, de l'Autorité de sûreté nucléaire (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu relatif à ce point de l'ordre du jour sera publié ultérieurement.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo disponible en ligne sur le site du Sénat.

La téléconférence est close à 16 heures 30.

Mercredi 29 avril 2020

- Présidence de M. Hervé Maurey, président -

La téléconférence est ouverte à 8 h 30

Communication de Mme Nicole Bonnefoy sur les répercussions de la crise du Covid-19 sur le secteur des transports aériens (en visioconférence)

M. Hervé Maurey, président. – Mes chers collègues, nous allons commencer cette réunion par une communication de Nicole Bonnefoy, qui va nous présenter le bilan des auditions qu'elle a menées en tant que référente « Situation du transport aérien » de notre commission.

Mme Nicole Bonnefoy. – La semaine dernière, nous avons conclu notre cycle d'auditions relatif aux répercussions de l'épidémie de Covid-19 sur le transport aérien. Après

deux auditions, dont une plénière, du groupe Air France-KLM, des auditions de la Fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM), d'Aéroports de Paris (ADP) et de l'Union des aéroports français (UAF), ainsi que des échanges avec la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), le temps est donc venu pour moi de vous présenter le bilan de nos travaux. Avant de vous détailler les propositions qui structurent mon rapport, je voudrais vous rappeler quelques rapides éléments de contexte, désormais bien connus de tous. En quelques semaines, c'est la quasi-intégralité des activités du secteur qui a été interrompue. Aujourd'hui, le trafic français s'élève à 2 % de son niveau habituel. Inédite par son ampleur, la crise pourrait aussi l'être par sa durée. Le discours du Premier ministre d'hier confirme que la reprise réelle du trafic n'est clairement pas pour demain : rien n'a été dit sur la réouverture des frontières. Quant aux vols internes, ils seront dans un premier temps restreints aux déplacements familiaux et professionnels impérieux. Selon les organismes et personnes entendues par la commission, il ne faut pas s'attendre à un retour à la normale avant fin 2021 ou 2022. Malgré les mesures de soutien à la trésorerie des entreprises, et notamment au report des taxes et redevances aériennes, les faillites seront inévitables et la concentration sur le marché des compagnies – déjà à l'œuvre avant le début de la crise – devrait être considérablement accélérée.

J'en viens maintenant à mes axes de recommandations qui se déploieront dans quatre directions.

Le premier axe porte sur les règles sanitaires qui doivent être instaurées pour restaurer la confiance des passagers. Les annonces faites hier par le Premier ministre soulèvent plus de questions qu'elles n'apportent de réponses. On a bien compris que le port du masque serait rendu obligatoire à bord, ce qui correspond aux demandes de nombreux acteurs. Le Premier ministre a également affirmé que dans les transports urbains, il faudrait libérer un siège sur deux. Ce dispositif s'appliquera-t-il au transport aérien ? Le Premier ministre n'a pas apporté de précisions à ce sujet. Si cette règle venait à s'appliquer, cela condamnerait de fait le siège du milieu dans des avions organisés en travées de trois fauteuils. Il y aurait donc, au mieux, des taux de remplissage de ces appareils de 66 %. Or, Air France a affirmé devant nous que sa marge deviendrait négative, à - 25 %, si un siège sur trois n'était plus commercialisé. Les compagnies estiment de surcroît que cette règle serait inutile, les avions bénéficiant de systèmes de régénération de l'air très performants. Je considère que la capacité des régénérateurs d'air à empêcher les contaminations à bord doit très vite être expertisée. La stratégie à adopter en dépendra. Des questions se posent également sur les contrôles sanitaires qui pourraient être effectués au sol. Faut-il instaurer systématiquement des tests avant l'envol des passagers ? Le cas échéant, faudrait-il les rendre obligatoires avant l'arrivée à l'aéroport, ou sur place, au risque de créer d'interminables files d'attente ? Des contrôles doivent-ils être mis en place à l'arrivée des passagers ? Certains acteurs ont esquissé des solutions, qui pourraient s'organiser autour d'un triptyque : mise en place de caméras thermiques à l'arrivée des passagers ; test systématique des personnes suspectes par du personnel qualifié ; isolement des personnes testées positives. Mais ce système pourrait poser des difficultés : comment s'assurer que suffisamment de personnel qualifié, habilité à faire des tests, sera mis à disposition des aéroports ? Quoiqu'il en soit, des règles précises, au sol comme en vol, devront être précisées par le Gouvernement avant le 11 mai. Il est également indispensable qu'elles fassent l'objet d'une concertation européenne. Une réflexion devra en outre être menée très rapidement pour garantir un financement équitable des mesures de contrôle sanitaire qui pourraient être mises en place dans les aéroports. À court terme, un financement intégral des dispositifs par la taxe d'aéroport, prélevée sur les billets, ne semble pas réellement envisageable, en raison du faible niveau de trafic. Une avance de l'État, avec un remboursement dans le temps des compagnies *via* la taxe d'aéroport, sera *a minima*

nécessaire ; une répartition de la charge entre la puissance publique et les compagnies pourrait également être actée.

Mon deuxième axe portera sur le nécessaire soutien de la puissance publique au secteur aérien afin d'éviter une asphyxie générale du secteur. Beaucoup de choses ont déjà été faites. Je pense notamment à l'octroi à Air France-KLM de prêts de 7 milliards d'euros, dont 4 milliards d'euros de prêts bancaires garantis à 90 % par l'État et 3 milliards de prêt direct. Cette aide à la trésorerie, aussi nécessaire qu'elle soit, pourrait cependant ne pas être suffisante pour le groupe qui devra faire face à d'importantes échéances. Il semble donc nécessaire, qu'à moyen terme, l'État participe à la probable recapitalisation d'Air France-KLM. La montée en capital, plutôt que la nationalisation, me paraît préférable : elle permettrait à l'État d'accompagner Air France dans le transport aérien de demain, tout en laissant à l'équipe dirigeante l'autonomie nécessaire à la reconstruction. Par ailleurs, le soutien de l'État à la trésorerie des compagnies aériennes devra être complété, très rapidement, par une révision du règlement européen relatif au remboursement des vols annulés, afin de permettre, de manière dérogatoire, un dédommagement des consommateurs par la remise d'avoires valables plusieurs mois. Afin de trouver un équilibre satisfaisant entre protection du pavillon français et respect du droit du consommateur, je préconise également la mise en place d'un fonds de garantie, afin d'assurer le remboursement par la puissance publique des billets en cas de faillite d'une compagnie. Enfin, des mesures de soutien de court terme sont sans doute nécessaires pour accompagner les aéroports. En dépit du gel du trafic, certaines activités de sécurité et de sûreté ont dues être maintenues sur les sites. Or, ces activités sont normalement financées par la taxe d'aéroport, prélevées sur les billets d'avions. Il me semble donc juste et logique que les déficits des aéroports au titre de ces missions régaliennes soient évalués par la DGAC et que les pertes soient compensées, au cas par cas, lorsque la situation financière de l'aéroport l'exige et tant que la taxe d'aéroport ne permettra pas d'apporter les ressources nécessaires.

J'en viens maintenant à mon troisième axe de recommandations, qui portera sur l'indispensable verdissement du transport aérien français. J'estime que l'épidémie de Covid-19 constitue une occasion historique de rebâtir notre modèle. Les circonstances appellent aujourd'hui à un retour de l'État stratège, pour accompagner le secteur, et tout particulièrement le pavillon national, vers le transport aérien de demain, plus durable, compatible avec les objectifs climatiques de notre pays. Le Gouvernement l'a annoncé, les aides directes de l'État à Air France auront une contrepartie : la publication d'un plan de réduction des émissions de CO₂ du groupe. Il me semble qu'il pourrait être attendu du plan d'Air France plusieurs éléments, qui pourraient être transmis par l'entreprise à l'État d'ici la fin de l'année. À court terme, et avant même la publication du plan, le groupe pourrait par exemple s'engager à une remise en service prioritaire de ses avions les plus sobres. Le plan pourrait également prévoir un volet relatif au renouvellement des flottes et l'incorporation de biocarburants durables, en fixant des objectifs et trajectoires ambitieux. Le plan devrait enfin définir les modalités de restructuration du réseau intérieur d'Air France et de ses filiales, en envisageant un déclin progressif des lignes radiales (reliant Paris), concurrencées avant la crise par l'offre ferroviaire, moins polluante. Cette voie semble d'autant plus inévitable, que la crise pourrait ancrer durablement le recours au télétravail. Par ailleurs, il me semble que la crise actuelle constitue l'occasion de renforcer l'ambition de la France en matière de biocarburants durables. Les objectifs de court et moyen terme fixés par le Gouvernement – incorporation de biocarburants de 2 % en 2025 et de 5 % en 2030 – pourraient être accrus. Il est également primordial que l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Gouvernement pour soutenir la construction d'une filière de biocarburants soit maintenu en dépit de la crise sanitaire et qu'il puisse aboutir, le plus rapidement possible, à des projets d'investissement,

qui pourraient faire l'objet d'un soutien spécifique à la relance. Enfin, la France doit faire de la redéfinition du modèle aérien mondial une priorité absolue de sa diplomatie climatique dans les mois et années à venir. Aucune piste ne doit être écartée. À court et moyen terme, la priorité doit être donnée au maintien du programme CORSIA, qui obligera, dès 2021, les compagnies aériennes à compenser les émissions de CO₂ supérieures aux niveaux enregistrés en 2020. Des voix se sont déjà levées pour que les seuils de référence soient fixés en fonction des niveaux d'émissions d'avant la pandémie. Cela reviendrait à vider CORSIA de son contenu. Au contraire, en maintenant 2020 comme année de référence, le programme se doterait d'une ambition nouvelle, contraignant le secteur à compenser une partie importante de ses émissions. Les États européens doivent donc défendre les règles actuelles de CORSIA auprès des autres puissances internationales, en agitant, s'il le faut, le spectre d'une intégration de l'ensemble des vols internationaux dans le marché européen des droits à polluer, pour l'heure limité aux seuls vols intra-européens.

Il me reste enfin un dernier axe de réflexion à vous présenter : celui relatif à l'aménagement du territoire par l'aérien, qui devra s'adapter à la crise sanitaire et à ses conséquences. Premièrement, il convient dès à présent d'adapter et d'accroître, si nécessaire, le soutien aux lignes d'aménagement du territoire, qui jouent un rôle essentiel de désenclavement dans des territoires ne disposant pas d'une offre ferroviaire satisfaisante. À ce titre, la continuité territoriale impose une reprise progressive de l'activité des compagnies. Les obligations de service public doivent donc rapidement être modifiées par l'État, en concertation avec les collectivités, afin de calibrer le service à la demande, nécessairement réduite en cette période de crise sanitaire et ce, d'autant plus, que le Premier ministre a annoncé hier que les déplacements interrégionaux et interdépartementaux seraient dans un premier temps restreints aux déplacements familiaux et professionnels impérieux. Par ailleurs, l'affaiblissement du réseau intérieur d'Air France pourrait rendre nécessaire l'ouverture de nouvelles lignes d'aménagement du territoire. À cet égard, il est donc nécessaire que l'État maintienne et le cas échéant, accroisse, le soutien financier à ces lignes prévu par la Stratégie nationale du transport aérien. Enfin, il reviendra à l'État et aux collectivités territoriales d'adapter le maillage aéroportuaire français à la reconstruction du réseau qui suivra la crise sanitaire. Les compagnies aériennes vont largement modifier leur stratégie à la sortie de la crise : certaines liaisons pourraient ainsi être remises en cause et l'avenir de structures aéroportuaires pourrait être bouleversé. Les régions, cheffes de file en matière d'aménagement du territoire et de développement économique, devront adapter leur stratégie aéroportuaire à cette nouvelle donne. Pour les régions n'ayant pas encore adopté une telle stratégie, il convient qu'elles se saisissent, plus que jamais, de leur compétence en la matière. Ces schémas régionaux permettront de développer des synergies, d'éviter des concurrences non optimales entre plateformes, et d'envisager des reconversions d'aérodromes vers des activités autres que le transport de passagers. Les collectivités territoriales pourront ainsi accompagner, à l'échelle locale, le secteur vers le transport aérien de demain.

Voilà, mes chers collègues, les principales propositions que je souhaitais vous présenter. De nombreuses questions restent aujourd'hui en suspens, concernant notamment les règles de sécurité sanitaire qui devront être respectées au sol comme dans les avions. Les recommandations que j'ai formulées n'ont donc pas la prétention d'être exhaustives. Il me semble néanmoins qu'elles donnent le cap de ce que pourrait être notre ambition dans les mois à venir : rebâtir un modèle aérien plus durable, autour de quelques acteurs nationaux indispensables à l'exercice de notre souveraineté.

M. Hervé Maurey, président. – Comme nous avons eu l'occasion de le dire la semaine passée lors de l'audition du groupe Air France-KLM, il faut que l'État apporte un

soutien fort au pavillon français, qui est vital. Il faut aussi affirmer que le redressement d'Air France ne doit pas de faire au détriment de l'ambition environnementale ni de l'aménagement du territoire. Je rappelle néanmoins que ce n'est pas à l'entreprise de supporter les coûts de l'aménagement du territoire, c'est à la puissance publique de s'assurer du respect de ces obligations.

Il sera difficile de maintenir les gestes barrières dans les avions. Il faudra rapidement expertiser l'efficacité des régénérateurs d'air. Les passagers doivent être rassurés et avoir la certitude que les régénérateurs offrent des conditions de sécurité sanitaire suffisantes.

M. Cyril Pellevat. – Le Premier ministre a annoncé hier que les déplacements interrégionaux et interdépartementaux seraient dans un premier temps restreints aux déplacements familiaux et professionnels impérieux. Air France sera-t-il concerné par cette annonce ?

Concernant la sécurité des employés dans les aéroports et les avions, un plan de formation a-t-il été engagé et présenté ?

Mme Nicole Bonnefoy. – L'offre aérienne intérieure est déjà considérablement réduite. Elle va probablement demeurer réduite dans les semaines à venir, en raison des annonces du Premier ministre.

Quant au plan de formation du personnel, nous n'avons pas abordé ce point directement durant les auditions que nous avons menées. Néanmoins, les acteurs auditionnés nous ont affirmé avoir déjà adapté leurs méthodes, au sol comme en vol.

M. Michel Vaspert. – Une aide a logiquement été accordée à Air France. D'autres compagnies françaises sont aujourd'hui en difficulté : je pense notamment à Corsair et à Air Caraïbes. Ce sont des compagnies qui assurent pourtant la continuité territoriale avec l'outre-mer.

Il y a donc un risque qu'Air France se trouve seule sur ces liaisons et, qu'à terme, les prix augmentent. L'intérêt de la France n'est-il pas également de soutenir des compagnies qui assurent la concurrence et la continuité territoriale pour nos territoires ultra-marins ?

Mme Nicole Bonnefoy. – Je partage cette inquiétude et l'intérêt de ne pas avoir uniquement une seule compagnie pour la desserte ultra-marine. Nous devons porter une attention particulière aux autres compagnies françaises, en particulier celles qui desservent l'outre-mer.

Néanmoins, je crois qu'il faut, quoi qu'il en soit, s'attendre à une augmentation du prix des billets, en raison des règles sanitaires qui devront être mises en place.

Bilan annuel de l'application des lois au 31 mars 2020 - Communication de M. Hervé Maurey, président, et des rapporteurs (en visioconférence)

M. Hervé Maurey, président. – Comme chaque année, il nous appartient de dresser le bilan de l'application des lois suivies par notre commission, qui porte sur les lois adoptées au cours des dix dernières années jusqu'au 30 septembre 2019. Sont comptabilisées, dans ce bilan, les mesures d'application prises jusqu'au 31 mars 2020.

Cette année, comme l'a proposé le Bureau de la commission, les rapporteurs des dernières lois adoptées présenteront un point sur leur application, conformément à la récente réforme du Règlement du Sénat qui prévoit que le rapporteur est chargé de suivre l'application de la loi après sa promulgation et jusqu'au renouvellement du Sénat.

Deux lois importantes ont été définitivement adoptées après le 30 septembre 2019 et ne sont donc pas comptabilisées dans le bilan statistique d'application des lois cette année, même si leur rapporteur nous feront un premier bilan de leur application : la loi d'orientation des mobilités et la loi relative l'économie circulaire.

Quatre lois examinées au fond par notre commission sont entrées en vigueur au cours de l'année parlementaire 2018-2019 : la loi du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et la loi organique relative à la nomination de son directeur général, ainsi que la loi du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité et la loi organique portant sur la nomination de son directeur général.

Seules les lois ordinaires nécessitaient des mesures d'application. Au 1^{er} avril 2020, une majorité des mesures d'application attendues avaient déjà été publiées : la loi sur l'ANCT est applicable à 73 % et la loi créant l'Office français de la biodiversité à 62 %.

Parmi les vingt-cinq lois adoptées avant la dernière année parlementaire au cours des dix dernières années relevant des domaines de compétence de la commission et prévoyant des mesures d'application, dix nécessitent encore une ou plusieurs mesures d'application au 1^{er} avril 2020, ce qui est encore beaucoup trop.

Vingt-et-une mesures d'application de ces lois ont été adoptées entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020, faisant ainsi progresser leur taux d'application ; mais en regardant dans le détail, on se rend compte que certaines mesures concernent des textes adoptés depuis plus de six ans. C'est le cas par exemple de la loi du 16 juillet 2013 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement durable, pour laquelle un décret a été publié le 4 septembre 2019.

Le taux d'application de lois importantes adoptées en 2016 n'est pas satisfaisant, plus de trois ans après leur adoption. C'est le cas de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, pour laquelle quatre mesures d'application sont encore attendues. C'est également le cas de la loi du 20 juin 2016 pour l'économie bleue – trois mesures d'application sont encore attendues ; la loi est applicable à 88 % – et de la loi du 28 décembre 2016 sur la montagne – quatre mesures d'application sont encore attendues et de ce fait la loi n'est applicable qu'à 73 %.

Enfin, le taux d'établissement des rapports demandés au Gouvernement est toujours en dessous de 50 % : sur les 55 rapports attendus depuis le 1^{er} octobre 2009, seuls 25 ont été à ce jour transmis.

J'aimerais pour terminer évoquer un sujet important : la ratification des ordonnances prévues par la loi pour un nouveau pacte ferroviaire. Les ordonnances prises sur le fondement des habilitations prévues dans la loi ont été publiées et les projets de loi de ratification ont été déposés. Néanmoins, aucun de ces textes n'a fait l'objet d'une ratification, faute d'inscription à l'ordre du jour des projets de loi de ratification. Nous avons pourtant

insisté sur ce point lors de l'examen du projet de loi, en indiquant qu'il serait indispensable que l'examen des mesures de ratification s'accompagne d'un véritable débat sur les choix retenus, afin d'examiner leur adéquation aux objectifs fixés par la loi. Force est de constater que tel n'a pas été le cas et que le Parlement n'a pas eu l'occasion de débattre des choix faits par le Gouvernement.

L'exemple le plus frappant est celui de l'ordonnance sur la gouvernance de la SNCF. Publiée en juin dernier, elle a fait l'objet de sévères critiques par le régulateur quant à l'indépendance du gestionnaire d'infrastructure. Or ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et le Parlement est mis devant le fait accompli, sans avoir eu l'occasion de débattre des choix proposés.

Lors de notre déplacement au Conseil d'État, celui-ci avait en outre souligné que le Gouvernement prenait parfois des libertés par rapport au périmètre des habilitations à légiférer par ordonnance.

M. Didier Mandelli. – La loi pour un nouveau pacte ferroviaire, que nous avons adoptée il y a bientôt deux ans, a acté une profonde réforme du système ferroviaire français en prévoyant notamment son ouverture à la concurrence, à compter de 2021 pour les services librement organisés, et de décembre 2019, de manière facultative, puis de décembre 2023, de manière obligatoire, pour les services conventionnés.

Comme nous l'avions évoqué à l'occasion de la table ronde sur les enjeux du nouveau pacte ferroviaire l'année dernière, la réussite de cette ouverture à la concurrence est en grande partie tributaire d'un certain nombre de textes d'applications prévus. Ces textes, qu'il s'agisse d'ordonnances ou bien de décrets, sont également de nature à donner de la visibilité aux différentes parties prenantes en amont de l'ouverture à la concurrence.

À ce jour, 96 % des mesures attendues ont ainsi été publiées, dont des textes particulièrement structurants dans la perspective des futures échéances. Je pense par exemple au décret concernant la transmission des données relatives aux services faisant l'objet d'un contrat de service public, à celui relatif à aux redevances d'infrastructures liées à l'utilisation du réseau ferré, ou encore à l'ordonnance relative à la gouvernance de la « nouvelle SNCF ».

Le contenu de certains de ces textes suscite toutefois des inquiétudes. Je pense en particulier à l'ordonnance qui définit la nouvelle architecture du groupe SNCF. L'Autorité de régulation des transports (ART) a émis de vives réserves quant à certaines dispositions prévues, notamment sur la composition du conseil d'administration de SNCF Réseau, qui compte un tiers de membres nommés sur proposition de la société nationale SNCF, et sur la capacité de blocage de ces membres sur certaines décisions. Pour le régulateur, ces dispositions sont susceptibles de porter atteinte à l'indépendance de SNCF Réseau, qui constitue pourtant une condition *sine qua non* de la réussite de l'ouverture à la concurrence.

Au-delà des textes qui ont déjà été publiés, il convient de souligner que certaines mesures d'application doivent encore être prises. À l'approche des futures échéances d'ouverture à la concurrence, et alors que les entreprises ferroviaires rencontrent d'importantes difficultés, il est crucial de leur donner de la visibilité pour l'avenir.

L'achèvement du cadre social de la réforme, en particulier, est nécessaire. La loi pour un nouveau pacte ferroviaire prévoyait à son article 32 une habilitation à légiférer par ordonnance afin de favoriser le développement de la négociation collective au sein de la

branche ferroviaire et de tirer les conséquences de l'absence de conclusion d'accords collectifs. À la suite de l'expiration du délai d'habilitation, un article de la loi d'orientation des mobilités a renouvelé cette habilitation. Or, après l'échec de l'accord de branche sur les classifications et les rémunérations en février dernier, le Gouvernement n'a pas encore recouru à cette possibilité.

Un autre texte très attendu – qui ne relève pas directement de la loi pour un nouveau pacte ferroviaire mais qui est essentiel pour stabiliser le paysage de demain – est le décret sur le transfert de certaines petites lignes aux régions, en vertu de l'article 172 de la LOM.

Enfin, la réussite de la mise en œuvre de la loi pour un nouveau pacte ferroviaire est également liée à d'autres facteurs, et notamment à la trajectoire financière de SNCF Réseau. Si un décret d'application de la loi publié en décembre 2019 précise les modalités d'application de la nouvelle « règle d'or » pour le gestionnaire d'infrastructure, le régulateur considère que ce dispositif ne suffit pas, à lui seul, à garantir son redressement économique. Il est en outre important que cette règle d'or ne se traduise pas par une pénalisation du renouvellement, de la modernisation et du développement du réseau ferroviaire. Or, dans le contexte actuel, SNCF Réseau est privée d'importantes ressources liées aux péages ferroviaires.

Lors de son audition par la commission il y a deux semaines, Jean-Baptiste Djebbari a indiqué que sa trajectoire financière devrait être révisée, de même que le calendrier et la priorisation des travaux. Aussi, alors que l'actualisation du contrat de performance entre l'État et SNCF Réseau devrait intervenir d'ici l'été, nous devons être particulièrement attentifs à ce que ses recettes soient sécurisées. Il sera en outre important que ce contrat soit cohérent avec le contrat pluriannuel prévu par la loi entre l'État et la filiale chargée de la gestion unifiée des gares.

Contrairement à la loi pour un nouveau pacte ferroviaire, la LOM, qui a été promulguée il y a quatre mois seulement, n'est encore que très partiellement applicable. 127 mesures d'applications sont attendues au total, dont 18 habilitations à légiférer par ordonnance. Or, à ce jour, n'ont été publiés qu'une ordonnance relative au permis d'armement et aux fouilles de sécurité des navires, ainsi que deux décrets, dont l'un adapte l'organisation et le fonctionnement de la Société du Canal Seine-Nord Europe à son nouveau statut d'établissement public local et l'autre définit un contrat type pour les auto-écoles.

Des volets importants de la loi ne sont donc pour l'instant pas applicables, ou seulement partiellement, qu'il s'agisse du cadre de l'ouverture des données de mobilité, du forfait mobilités durables, de l'encadrement des relations entre les plateformes de mobilité et des travailleurs, du verdissement des flottes de véhicules des entreprises, ou d'un certain nombre de mesures relatives au développement du vélo.

Le Gouvernement visait initialement un objectif de publication des décrets d'application ambitieux, puisque la majorité de ces mesures devait être publiée avant l'été 2020. Comme vous l'imaginez, la crise sanitaire, qui a perturbé l'organisation du ministère et réorienté une partie de ses moyens sur la gestion de l'urgence, engendre un retard dans la préparation de ces mesures d'un à deux mois au moins, d'autant plus que les acteurs des transports qui sont consultés sur leur rédaction sont eux aussi pleinement accaparés par la crise.

Le ministère s'efforce toutefois de maintenir le calendrier de publication de certaines mesures importantes, afin de respecter les échéances prévues par la loi. C'est le cas par exemple du décret relatif aux zones à faibles émissions mobilités, qui doit impérativement être pris dans les prochains mois puisque la LOM rend obligatoire la mise en place de telles zones avant le 31 décembre 2020 sur les territoires qui ne respectent pas de manière régulière les normes de qualité de l'air. Un projet de décret a été finalisé et soumis à consultation à la fin du mois de mars.

D'autres projets de décret ont été finalisés, comme ceux relatifs au forfait mobilités durables et au transfert de la gestion des petites lignes ferroviaires. Au total, d'après le Gouvernement, une quarantaine de mesures d'application sont actuellement soumises à consultation, en cours d'examen par le Conseil d'État ou en cours de signature.

Je vous informe également de la publication d'un arrêté sur un sujet dont nous avons débattu dans l'hémicycle à l'initiative de notre collègue Patrick Chaize, qui encadre les conditions de transformation des véhicules thermiques en véhicules électriques. Il permet qu'une telle transformation soit réalisée sur les véhicules de plus de cinq ans sans que l'accord préalable du constructeur soit nécessaire, ce qui répond à la demande que nous avons exprimée.

Au-delà du retard de parution des mesures d'application, la crise a deux impacts importants sur la mise en œuvre de la LOM, qui pourraient mettre à mal son objectif de développer des services de mobilité sur l'ensemble du territoire, et en particulier dans les territoires qui en sont actuellement dépourvus.

Le premier impact concerne la prise de compétence « mobilité » par les communautés de communes. Vous le savez, et c'est l'une des mesures de phare de la LOM, les communautés de communes devaient initialement délibérer sur le transfert de cette compétence avant le 31 décembre 2020.

Afin de tenir compte du report du second tour des élections municipales, et de son incidence sur la constitution des exécutifs locaux, une ordonnance du 1^{er} avril dernier a repoussé cette échéance au 31 mars 2021, sans pour autant reporter l'échéance de la prise effective de compétence, qui reste fixée au 1^{er} juillet 2021.

Malgré ce report, et quand bien même le scrutin municipal pourrait avoir lieu à l'automne, il est à craindre que de nombreuses communautés de communes ne disposeront pas du temps nécessaire pour délibérer en étant pleinement éclairée sur la question avant le 31 mars 2021. Un nouveau report de cette échéance pourrait donc s'avérer nécessaire, sans quoi il est à craindre que les régions deviennent autorités organisatrices par défaut dans un grand nombre de territoires.

Le second impact, qui est étroitement lié au premier, concerne les ressources des autorités organisatrices de la mobilité. La crise impacte en effet fortement les recettes des collectivités, dont le versement mobilité (VM) qui pâtit de la réduction de la masse salariale. La commission des finances du Sénat, en lien avec les acteurs du secteur, a évalué la baisse du VM entre un et deux milliards d'euros, montant auquel s'ajoutent les pertes de recettes commerciales des opérateurs de transport qui s'élèveraient à 400 millions d'euros par mois de confinement, et qui remettent en cause l'équilibre économique des contrats de transport.

Cette baisse de ressources pourrait entraîner une dégradation de l'offre de services de transports. C'est pourquoi les associations de collectivité compétentes en matière de transport ont écrit au Gouvernement pour demander que cette baisse soit neutralisée. C'est une demande que je soutiens bien entendu : il est impératif que le prochain projet de loi de finances rectificatives comporte des dispositions permettant de sécuriser les ressources des AOM et préserver l'offre de transport public.

J'ajoute pour terminer que la crise ne doit pas remettre en cause et retarder la mise en œuvre des nombreuses dispositions favorables à l'environnement de la LOM, notamment celles qui ont été introduites par le Sénat.

M. Hervé Maurey, président. – J'ajoute que nous attendons la mise en œuvre du schéma national des services de transport, prévu par la loi du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire, qui n'a toujours pas été élaboré, malgré nos nombreuses relances.

Mme Marta de Cidrac. – La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire n'entre pas à proprement parler cette année dans le cadre de notre exercice de contrôle de l'application des lois puisqu'elle est très récente et donc que les textes réglementaires d'application n'ont pas encore été pris.

Il était néanmoins difficile de ne pas en dire un mot au regard du travail considérable que notre commission a effectué sur ce texte important depuis juillet dernier.

En ma qualité de rapporteure, je voudrais donc aujourd'hui rappeler quelques points importants, qui guideront le suivi rigoureux que je compte faire de l'application de cette loi dans les mois qui viennent.

À titre liminaire, je souhaite rappeler la qualité du travail transpartisan qui a été mené ici au Sénat sur ce texte et qui a permis de lui donner une plus grande envergure et une véritable ambition environnementale. Vous vous en souvenez, nous avons mis l'accent sur la lutte contre l'ensemble des déchets plastiques, sur la lutte contre le gaspillage, sur le développement du réemploi et de la réparation, ou encore sur l'amélioration de la gestion des déchets du bâtiment et la lutte contre les dépôts sauvages. Ces avancées exigeantes, nous devons veiller à ce que la mise en œuvre de la loi les conforte.

La crise sanitaire sans précédent que nous traversons actuellement ne doit en aucun cas conduire à amoindrir la portée de cette ambition, que nous avons collectivement construite et votée. En revanche, elle doit conduire le Gouvernement à accompagner les acteurs industriels du secteur et les collectivités territoriales, à leur donner tous les moyens pour qu'ils soient en mesure d'atteindre ces objectifs, et aussi à leur donner de la souplesse pour mettre en œuvre les transformations attendues et appliquer la loi. Je crois ainsi que les modalités de consultation et de concertation requises pour la préparation de certains décrets doivent pouvoir être assouplies afin de permettre aux acteurs concernés d'y être associés dans les meilleures conditions possibles : j'ai écrit à la ministre de la transition écologique et solidaire et les contacts que j'ai pu avoir avec son cabinet semblent indiquer que ces difficultés seront prises en compte.

Mon deuxième point concerne le sujet spécifique de la consigne pour recyclage des bouteilles en plastique. C'est grâce au Sénat que le texte initial du Gouvernement, qui prévoyait la possibilité d'une mise en place immédiate et sans conditions d'un système de consigne, a finalement évolué afin de laisser aux collectivités territoriales le temps et

l'opportunité de montrer qu'elles peuvent atteindre les objectifs ambitieux fixés au niveau européen sans mettre en place de système de consigne, notamment grâce à l'extension des consignes de tri. Nous devons être très vigilants sur les moyens qui seront donnés aux collectivités pour atteindre ces objectifs. Mon courrier à la ministre portait également sur ce point.

La mise en place des nombreuses filières de responsabilité élargie du producteur (REP) créées et parfois étendues par la loi constituera un autre enjeu important du suivi de l'application du texte. Certains acteurs se sont déjà prononcés pour le report des échéances en raison de l'épidémie de Covid-19. Si ce discours peut parfaitement s'entendre pour les REP devant être créées dans quelques mois, il conviendra d'étudier au cas par cas les demandes des acteurs. Je le rappelle, l'ambition que nous avons fixée devra être maintenue pour tous les secteurs, et ce d'autant plus que repousser l'entrée en vigueur des filières impliquerait un surcoût pour les collectivités.

Autre enjeu : la réforme des filières REP. De nouveaux objectifs visant à prévenir la constitution des déchets en amont doivent notamment être pris par les éco-organismes et arrêtés par l'État : les acteurs devront se montrer à la hauteur de l'ambition qui a été celle du législateur, en matière de réemploi ou de réparation. Une vigilance particulière devra être portée à la mise en place de la REP bâtiment et au maillage territorial en points de collecte qui devra l'accompagner.

Enfin, le Parlement a maintenu, dans l'article 125 de la loi, plusieurs habilitations à légiférer par ordonnance, bien qu'ayant fortement réduit le champ des habilitations. Un premier projet d'ordonnance a été publié. Il conviendra de s'assurer que le point de vue des territoires soit bien pris en compte dans ce projet d'ordonnance et dans celui ou ceux qui pourraient suivre.

M. Jean-Claude Luche. – En ma qualité de rapporteur de ce texte pour notre commission, je souhaite vous faire un point sur l'état de l'application, au 31 mars, de la loi du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement.

C'est la première fois que nous nous penchons sur l'application de cette loi promulguée il y a neuf mois. Depuis pourtant, elle a donné lieu à un changement majeur : la mise en service, le 1^{er} janvier dernier, d'un nouvel établissement public, l'Office français de la biodiversité (OFB), devenu le principal pilote en matière de biodiversité et de nature dans le paysage administratif français.

Il y avait là une vraie gageure, vous vous en souvenez : mettre à flot une nouvelle agence d'État en à peine cinq mois et moins de trois ans après la création de sa prédécesseure, l'Agence française pour la biodiversité (AFB), qui se retrouve ainsi fusionnée dans le nouvel établissement avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Pour rappel, outre la création de ce nouvel établissement public, la loi du 24 juillet 2019 comprenait un volet renforçant les pouvoirs de police judiciaire donnés aux inspecteurs de l'environnement ainsi qu'un volet visant à mettre en œuvre la réforme de la chasse et le plan biodiversité de juillet 2018.

Vous vous en souvenez certainement, ce volet a notamment inscrit dans la loi l'engagement des fédérations de chasseurs d'amplifier leurs actions en faveur de la

biodiversité, ainsi que la mise en place d'un dispositif de gestion adaptative, qui permettra d'adapter à l'état de conservation de certaines espèces le nombre de spécimens pouvant être prélevés.

Au 31 mars 2020, soit environ huit mois après son entrée en vigueur, dix mesures réglementaires d'application ont été prises sur les seize prévues, soit un taux global d'application de 63 %. Comme le ministère nous l'a indiqué et comme nous pouvons le comprendre, la crise sanitaire actuelle liée à l'épidémie de coronavirus est venu perturber le calendrier de publication des textes d'application de la loi. En effet, tant les services du ministère que le Conseil d'État ont été depuis plusieurs semaines pleinement mobilisés sur de nombreuses urgences.

À ce jour, six décrets doivent encore être pris, principalement relatifs à la réforme de la chasse.

En ce qui concerne le premier volet relatif à l'OFB, toutes les mesures réglementaires prévues par la loi ont été prises, permettant ainsi au nouvel établissement de voir le jour le 1^{er} janvier dernier et de tenir son premier conseil d'administration le 3 mars dernier. Le décret n° 2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité rassemble toutes ces mesures. L'arrêté du 30 décembre 2019 a nommé Pierre Dubreuil à la tête de l'établissement et onze arrêtés prévus par le décret que je viens de vous citer ont été pris pour permettre le bon fonctionnement du nouvel établissement – fixation du siège de l'OFB à Vincennes, désignation du commissaire du Gouvernement, modalités de la contribution financière de l'OFB aux parcs nationaux, contribution financière des agences de l'eau à l'OFB. En outre, la décision interministérielle du 1^{er} janvier 2020 a fixé le budget initial de l'établissement pour 2020 : 423,39 millions d'euros en recettes et 433,39 millions d'euros en dépenses, une autorisation de prélèvement sur fonds de roulement de 10 millions d'euros ayant été accordée.

En revanche, ni le conseil scientifique ni le comité d'orientation prévus par la loi n'ont été mis en place. S'agissant du conseil scientifique, la liste fixant sa composition est en cours de finalisation et devrait être publiée fin avril ou mi-mai 2020 selon les informations qui nous ont été transmises par le ministère. Quant au comité d'orientation, l'objectif semble être une première réunion de cette instance d'ici la fin de l'année.

Il convient de noter que le projet de décret prévu par l'article 3 de la loi et qui doit préciser les missions d'intérêt général par l'État aux conservatoires botaniques nationaux, n'a en revanche pas encore été pris. Il a été soumis à la consultation du public et à celle du Conseil national de protection de la nature (CNP) en décembre 2019, qui a émis un avis favorable.

Il est apparemment toujours en cours d'examen par le Secrétariat général du gouvernement en vue de sa soumission au Conseil d'État.

Je regrette en revanche que les deux rapports prévus par la loi relatifs aux carrières des personnels de l'OFB n'aient toujours pas été transmis, alors qu'ils devaient l'être dans un délai de six mois suivant la publication de la loi. Ce retard est d'autant plus regrettable que l'installation de l'OFB s'est faite en urgence dans un climat social tendu pour une grande partie des agents de terrain.

J'en viens à la réforme de la chasse. Sur ce volet, moins de la moitié des mesures d'application ont été publiées à ce jour – six sur les treize prévues par la loi. La plupart de ces décrets devant être pris devant le Conseil d'État, leur calendrier de publication est aujourd'hui soumis à l'incertitude liée à l'épidémie de coronavirus, qui entraîne un grand nombre de textes urgents à examiner par le Conseil d'État.

Trois décrets ont été pris visant principalement à renforcer le rôle des acteurs du monde cynégétique à la protection de la biodiversité : le décret n° 202087 du 5 février 2020 relatif à l'autorisation de chasser accompagné et aux procédures de rétention et suspension administratives du permis de chasser, le décret n° 202092 du 6 février 2020 relatif à certaines ressources et charges de la Fédération nationale et des fédérations départementales des chasseurs et le décret n° 20191432 du 23 décembre 2019 relatif aux missions de service public des fédérations départementales des chasseurs concernant les associations communales de chasse agréées et les plans de chasse individuels.

Concernant ce dernier décret, je signale que alors que l'article 13 de la loi prévoit une intervention obligatoire du préfet en cas de défaillance grave dans la prise en compte par le plan de chasse des orientations du schéma départemental de gestion cynégétique ou d'augmentation importante des dégâts de gibier lorsqu'il est établi qu'elle résulte de prélèvements insuffisants, la mesure réglementaire publiée ne prévoit dans ces cas qu'une simple faculté pour le préfet. L'intention du législateur n'a donc pas été respectée sur ce point.

Les services du ministère que j'ai interrogés m'ont indiqué qu'il s'agissait d'une erreur et qu'une modification du décret était prévue afin de la rectifier. J'y serai attentif.

Cinq mesures réglementaires restent à prendre, pour certaines dans un calendrier relativement incertain étant donné la surcharge actuelle du Conseil d'État. C'est le cas du décret relatif au fichier national du permis de chasser ou encore du décret définissant les modalités de la gestion adaptative des espèces, qui a fait l'objet d'un premier examen par le Conseil d'État très récemment, le 20 avril 2020.

Le rythme de publication des mesures réglementaires de cette loi est globalement satisfaisant, moins d'un an après son entrée en vigueur et malgré les difficultés actuelles qui ont ralenti certaines procédures requises pour la publication de ces mesures. Nous serons attentifs à la poursuite de la mise en application de la réforme de la chasse.

M. Louis-Jean de Nicolaÿ. – La loi portant création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a été promulguée le 22 juillet 2019, son décret d'application est paru le 18 novembre 2019 et le décret nommant son directeur général, M. Yves Le Breton est paru le 23 décembre 2019.

Le processus de création de cette agence a été long : la mise en place d'un point d'entrée unique dans les services déconcentrés de l'État pour soutenir les collectivités territoriales dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets avait été évoquée par le président du Sénat en 2017. Nous l'avions également demandée dans notre rapport « Aménagement du territoire : plus que jamais une nécessité » avec le président Hervé Maurey, avant que le Président de la République ne fasse sienne cette idée et que le groupe du Rassemblement démocratique et social européen (RDSE) dépose une proposition de loi pour créer cet opérateur.

Je rappellerai d'abord les points saillants de l'examen du texte au Parlement, avant de présenter l'état d'application de cette loi et de donner des informations pratiques sur sa mise en place. J'évoquerai enfin les projets du Gouvernement actuel s'agissant du soutien aux territoires ruraux.

S'agissant du premier point, l'une des spécificités du processus d'élaboration de cette loi est que le président du Sénat avait demandé l'avis du Conseil d'État sur le texte initial de la proposition de loi. Autre fait notable : c'est à l'initiative de notre commission que l'audition du directeur général pressenti de l'ANCT par les commissions compétentes du Parlement a été prévue en application de l'article 13 de la Constitution, avant que le pouvoir de nomination du Président de la République ne puisse s'exercer.

Enfin, je rappelle que si un consensus a pu être trouvé avec les députés au sujet des missions et du champ d'intervention de l'ANCT, nous ne sommes pas parvenus à nous accorder sur la question de la gouvernance : le Sénat souhaitait que les élus locaux et nationaux disposent de la majorité des voix au conseil d'administration de l'agence. Les députés et le Gouvernement ont refusé cette proposition. Nous avons ensuite proposé une procédure de minorité de blocage si une part importante des élus s'opposait à une décision du conseil d'administration mais la contre-proposition des députés lors de la commission mixte paritaire n'était pas satisfaisante.

Deuxième sujet : la loi portant création de l'ANCT est aujourd'hui applicable à 75 %. Onze mesures d'application étaient prévues, huit ont pu être traitées grâce au décret du 18 novembre 2019 notamment : la tutelle de l'ANCT, qui est exercée par les ministres chargés de l'aménagement du territoire, des collectivités territoriales et de la politique de la ville ; l'intégration de l'établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux (Epareca) et de l'Agence du numérique ; la composition du conseil d'administration, qui comprend 33 membres dont 16 représentants de l'État, 1 représentant de la Caisse des dépôts, 10 élus locaux, 2 représentants du personnel de l'agence et 4 parlementaires ; la composition et le fonctionnement du comité local de la cohésion territoriale et le rôle du préfet de région.

À l'heure actuelle, il manque encore trois mesures d'application : une convention entre le ministre chargé de l'aménagement du territoire et le ministre chargé des communications électroniques et du numérique est prévue pour définir la reprise des missions de l'ancienne Agence du numérique par l'ANCT – elle est en cours d'élaboration et sera présentée au conseil d'administration de l'ANCT dans les prochains mois ; les conventions pluriannuelles liant l'ANCT et ses opérateurs partenaires (Anru, Anah, Cerema, Caisse des dépôts, Ademe) et prévoyant les conditions de leur participation financière aux missions de l'ANCT manquent encore. Il sera difficile de rattraper le retard. La convention avec le Cerema est prête, de même que celle avec l'Anru. Pour l'Ademe, l'Anah et la Banque des territoires, l'élaboration des conventions devrait aboutir en juin. Je rappelle que ces conventions devront être transmises au Parlement lorsque les organes délibérants des établissements concernés les auront adoptées, comme le Sénat l'avait prévu.

Il manque également un décret d'application pour prévoir les catégories de personnes pouvant entrer dans la « réserve citoyenne pour la cohésion des territoires », la durée et les clauses du contrat d'engagement. Il s'agit d'une disposition introduite par les députés.

Enfin, le ministère de la cohésion des territoires m'a indiqué qu'une circulaire et un *vademecum* seront adressés aux préfets, pour clarifier la doctrine d'intervention de l'ANCT.

D'un point de vue concret et une fois ces étapes indispensables franchies, l'ANCT sera pleinement opérationnelle en octobre 2020. Elle rassemble près de 380 agents publics ou contractuels répartis sur quatre sites principaux – Paris, Lille, Lyon et Marseille – et son budget s'élève à environ 75 millions d'euros pour l'année 2020. Il est évident que la crise sanitaire actuelle ne permet pas aux projets locaux d'émerger et d'être soutenus par l'agence de façon aussi fluide qu'en temps normal. Nous devons donc rester attentifs, localement, aux éventuelles situations de blocage avec les préfets pour intervenir en appui et faire remonter des problématiques au ministère, le cas échéant. Il serait également nécessaire que le Gouvernement indique s'il compte prioriser certains types de projets par rapport à d'autres, je pense par exemple à la mobilité, aux ouvrages d'art, aux circuits courts alimentaires ou au télétravail et à l'aménagement numérique du territoire, qui démontre ses forces et ses faiblesses pendant la crise.

Dernier point : quelle politique le Gouvernement entend-il mettre en œuvre pour les territoires ruraux ? Deux initiatives ont été mises en place : d'une part, une mission inter-inspections a été lancée pour faire des propositions sur l'évolution des dispositifs de zonage concernant les territoires ruraux, notamment les zones de revitalisation rurale. D'autre part, le directeur général de l'ANCT a saisi l'Insee le 10 mars dernier pour engager un travail de redéfinition de « l'espace rural » associant des critères démographiques, morphologiques et économiques.

Sur ces deux sujets, j'ai proposé à notre collègue Rémy Pointereau, rapporteur de la mission sur les zones de revitalisation rurale, de rédiger un courrier à l'attention de la ministre Jacqueline Gourault pour que nous soyons tenus informés et associés à ces travaux. Nous ne devons pas être mis devant le fait accompli sur ce sujet essentiel pour l'avenir de la ruralité.

Avant de conclure, je vous indique que le prochain conseil d'administration de l'agence se tiendra le 17 juin prochain et que vous pouvez me faire part de situations locales si vous le souhaitez.

M. Hervé Maurey, président. – Il est en effet important que vous puissiez faire le lien entre notre assemblée et l'ANCT, et que vous puissiez continuer à suivre la mise en place de cette agence, qui présente encore de nombreuses incertitudes.

Ces interventions rappellent l'importance du suivi de l'application des lois, qui n'est pas toujours un exercice « naturel » pour le Gouvernement, comme l'attestent les délais parfois longs de publication de certaines mesures d'application et l'existence de dispositions anciennes qui ne sont pas appliquées. Il est important que les rapporteurs réalisent un travail de suivi, afin de s'assurer que les lois sont appliquées dans des délais raisonnables, et en conformité avec la volonté du législateur. Quand cela est possible, il convient également que nous soyons associés ou du moins consultés le plus en amont possible sur la rédaction des mesures d'application.

La téléconférence est close à 9 heures 45.

La téléconférence est ouverte à 10 heures 30.

Audition de Mme Brune Poirson, secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, sur les répercussions de la crise du Covid-19 sur la gestion des déchets (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo disponible en ligne sur le site du Sénat.

Le compte rendu relatif à ce point de l'ordre du jour sera publié ultérieurement.

La téléconférence est close à 12 heures 10.

**COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA
COMMUNICATION**

Jeudi 16 avril 2020

- Présidence de Mme Catherine Morin-Desailly, présidente -

La téléconférence est ouverte à 15 h 20.

Audition de M. Franck Riester, ministre de la culture, sur les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19 dans les secteurs de la culture, de la presse et de la communication (en téléconférence)

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Après avoir entendu Frédérique Vidal et Jean-Michel Blanquer, notre commission poursuit cette semaine ses travaux de contrôle sur l'impact de la crise sanitaire dans les domaines qui relèvent de sa compétence.

Monsieur le ministre, au nom des membres de cette commission, mais aussi de tous les acteurs du secteur qui nous font part de leurs préoccupations, je tiens à vous remercier de vous présenter devant nous. Comme vous le savez, cette audition est ouverte à la presse et fera l'objet d'un compte rendu qui sera publié sur le site internet du Sénat.

La crise sanitaire du Covid-19 frappe particulièrement durement le monde culturel : salles de spectacle, musées, monuments, lieux d'exposition, festivals et galeries d'art sont fermés jusqu'à nouvel ordre et le resteront probablement bien au-delà des premières mesures de déconfinement. De plus, beaucoup d'actions culturelles et sociales ne peuvent avoir lieu à l'école et dans d'autres lieux. Cette situation est d'autant plus dramatique que, au-delà de la valeur ajoutée qui lui est propre, la culture est un secteur pivot de notre économie, qui fait vivre tant d'autres entreprises. Mais je n'oublie pas que les premières victimes de cette situation sont les créateurs – les artistes-auteurs –, qui font face à une diminution drastique, quand elle n'est pas totale, de leurs revenus. Ils méritent une attention particulière.

Il est nécessaire d'accompagner très étroitement ce secteur : d'abord, pour répondre à l'urgence actuelle ; ensuite, pour garantir les conditions d'une véritable relance lorsque l'activité pourra reprendre. Prenons garde à ne laisser personne de côté, ni à oublier des « trous dans la raquette », ce qui n'est pas évident dans un secteur où les acteurs présentent autant de spécificités, même les uns par rapport aux autres.

J'ajoute que les acteurs culturels ont besoin de visibilité et d'anticipation, essentielles dans un secteur où la programmation est au cœur de leur fonctionnement. Sur ce sujet, il subsiste encore beaucoup trop d'imprécisions. J'espère que cette audition sera l'occasion de lever certaines d'entre elles.

J'en viens aux médias.

Avec la crise, les Français, y compris les plus jeunes, retrouvent goût à regarder la télévision et à écouter la radio. Je souhaite rendre hommage à toutes les équipes des chaînes publiques et privées qui assurent une information de qualité et proposent également des divertissements, de la culture et de l'éducation. Jamais la chaîne de la connaissance, France 4, n'avait aussi bien justifié sa mission.

L'avenir des médias était au cœur de l'examen du projet de loi relatif à la communication audiovisuelle, engagé à l'Assemblée nationale il y a un mois. Qu'advient-il du calendrier de cette loi ? Ce texte est-il menacé, comme on a pu le lire dernièrement dans la presse ? Plus fondamentalement, le projet de loi ne doit-il pas évoluer pour tenir compte des leçons de la crise sanitaire ?

En matière d'industries culturelles au sens large, la crise pourrait renforcer des tendances longues déjà à l'œuvre, à commencer par la mainmise des grandes plateformes sur des pans entiers de notre créativité et de notre démocratie. La presse n'est plus consultée qu'en ligne, ce qui conforte la position de Google et Facebook, déjà prédateurs dans le marché publicitaire. Les films ne sont plus visionnés que sur les services de vidéo, largement dominés par Netflix, Amazon, Disney et d'autres. Or il faut assurer la survie de nos champions nationaux et européens et garantir que, dans le monde d'après, ils bénéficieront d'un cadre adapté à leur développement.

Après une présentation liminaire du ministre, nous aborderons successivement la création et le patrimoine, puis les médias et les industries culturelles. À chaque fois, nos rapporteurs pour les missions et programmes budgétaires relatifs à leurs domaines poseront des questions au ministre et, après les réponses de celui-ci, les orateurs des groupes politiques pourront à leur tour l'interroger.

M. Franck Riester, ministre de la culture. – J'accorde une grande importance à cette audition, qui me permet de répondre à vos interrogations. Je ne pourrai pas, au demeurant, apporter toutes les réponses, car cette crise est inédite, et les moyens d'en sortir le seront aussi. La situation invite à l'humilité et au pragmatisme.

Le Gouvernement a souhaité apporter une réponse rapide et massive à la crise, pour protéger nos compatriotes de ses conséquences par des mesures de portée générale : prêts garantis par l'État, accès au chômage partiel, fonds de solidarité, reports de charges et bien d'autres dispositifs encore. Avec Muriel Pénicaud, Bruno Le Maire, Gérald Darmanin et Christophe Castaner, sous l'autorité du Premier ministre, j'ai fait en sorte que les problématiques des structures et professionnels qui dépendent de mon ministère – artistes, intermittents, festivals et orchestres, qui constituent le tissu entrepreneurial et associatif – soient prises en compte. Nous avons ainsi obtenu que le fonds de solidarité, dont le montant a été porté de 1 milliard à 7 milliards d'euros, prenne en compte le caractère irrégulier de la rémunération des artistes-auteurs. Bruno Le Maire a accepté que, pour ces professionnels, la moyenne des revenus sur les douze derniers mois soit retenue, au lieu de la référence au mois correspondant de l'année précédente. Nous avons également mis en place des dispositifs spécifiques *via* le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), le Centre national de la musique (CNM), le Centre national du livre (CNL) et le Centre national des arts plastiques (CNAP), pour accompagner les plus petits acteurs du secteur, touchés de plein fouet par la crise.

À l'invitation du Président de la République, nous devons également préparer le déconfinement. Le fait qu'il sera probablement plus tardif pour le secteur de la culture justifie un plan de relance spécifique, qui sera élaboré en concertation avec Bruno Le Maire et Gérald Darmanin.

Au-delà des problèmes économiques et sociaux, il faut prendre en compte la dimension psychologique majeure de la crise, qui engendre des situations terribles. C'est pourquoi nous devons donner de l'espoir et imaginer le monde de la culture de demain.

L'État, les collectivités territoriales, qui font un travail remarquable, le Parlement, en premier lieu le Sénat, toutes les forces vives de ce pays doivent se mobiliser pour la culture, qui n'est pas seulement une économie, mais un moyen de mieux vivre individuellement et collectivement, de se rassembler pour partager des émotions communes et de donner du sens à la relance de notre pays.

En répondant à vos questions, je détaillerai les leviers que nous comptons actionner à très court terme, notamment en faveur du théâtre privé, des pigistes, des associations, de l'audiovisuel, du cinéma ou des orchestres.

Mme Sylvie Robert. – L'annulation en cascade des festivals était attendue : le Président de la République l'a annoncée, indiquant que les festivals à public nombreux prévus avant la mi-juillet ne pourraient avoir lieu. Comment se matérialisera l'interdiction ? Les préfets prendront-ils des arrêtés ? Qu'en sera-t-il après la mi-juillet ? Comme la présidente de notre commission l'a souligné, les organisateurs ont avant tout besoin de visibilité et d'anticipation. Le Gouvernement doit nous indiquer s'il envisage une décision au niveau national, si la clause de force majeure sera activée pour protéger les organisateurs et si les collectivités territoriales seront accompagnées.

Dans un entretien donné ce matin, vous avez jeté un trouble en annonçant que certains « petits » festivals pourraient avoir lieu après le 11 mai : qu'est-ce qu'un petit festival et à qui appartiendra-t-il de le définir ? Y aura-t-il un cadrage national ou laisserez-vous à chaque territoire, *via* les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), le soin de garantir la sécurité des artistes, des organisateurs et des publics ?

L'État a lancé des dispositifs pour aider la culture, mais les collectivités territoriales aussi, notamment les régions, avec les plans d'urgence, et les métropoles. Comment s'articuleront ces initiatives ?

Pouvez-vous confirmer que les dispositifs d'activité partielle sont cumulables avec les aides publiques ?

Enfin, concernant les services non faits, les ordonnances prises par le Gouvernement permettent que les subventions prévues au titre des projets culturels accompagnés par les collectivités territoriales et l'État soient versées. L'État-culture joue le jeu, les collectivités aussi même si certaines résistent. En revanche, nous avons été informés que le ministère de l'éducation nationale n'avait pas garanti aux artistes-auteurs intervenant en milieu scolaire qu'ils recevraient les subventions promises.

Je m'interroge sur la situation des artistes-auteurs, en particulier les artistes visuels. Sur les 2 millions d'euros versés au CNAP par le ministère, 500 000 euros iront aux artistes-auteurs, alors qu'ils représentent 70 % du total des artistes. Les arts visuels méritent un effort particulier, d'autant que les critères d'accès au fonds de solidarité et aux dispositifs de référence ont été élargis. La transition de leur régime social vers l'Urssaf aura-t-elle lieu en juin comme prévu ?

Je prends acte de l'annonce d'un plan de relance pour la culture et vous remercie du travail que vous avez mené avec Muriel Pénicaud pour les intermittents ; cependant, certaines questions demeurent en suspens, notamment pour les primo-entrants dans le régime. Les intermittents, qui souffrent beaucoup pendant cette période, feront-ils l'objet de dispositions complémentaires ?

M. Alain Schmitz. – J'interviens au nom de Philippe Nachbar, rapporteur pour avis des crédits du programme « Patrimoines », qui ne pouvait participer à cette réunion.

En ce 16 avril, nous revient en mémoire la sidération éprouvée voilà un an exactement devant Notre-Dame de Paris livrée aux flammes. Or l'épidémie a conduit à une nouvelle interruption du chantier de reconstruction. Quand les travaux reprendront-ils ? Les retards affecteront-ils le calendrier ? N'oublions pas non plus les autres chantiers de restauration à l'arrêt. Tout cela nourrit de vives inquiétudes autour des entreprises de restauration du patrimoine, un secteur très fragile. Comment allez-vous les accompagner ? Ne peut-on envisager dès aujourd'hui la mise en place d'un taux de TVA réduit sur les travaux de restauration ?

Il est à craindre que les crédits du programme 175, « Patrimoines », ne soient pas intégralement consommés en 2020. Peut-on accélérer le rythme de consommation au second semestre et relever le taux de participation de l'État aux projets de restauration des collectivités territoriales, quelle que soit leur taille ? Ce serait un bon moyen d'assurer la consommation des crédits, de soutenir les entreprises et d'accompagner les collectivités territoriales.

Enfin, nous sommes préoccupés par la situation des établissements culturels : musées, monuments, sites touristiques. Les petits musées, déjà fragiles, sont tout aussi touchés que les grands opérateurs, dont les ressources propres sont très supérieures aux subventions perçues ; or le manque à gagner pour eux en billetterie, en produits dérivés, en activités annexes comme en valorisation du patrimoine est considérable.

Nous sommes particulièrement inquiets de la situation du Centre des monuments nationaux (CMN), déjà fragile avant la crise, qui attendait beaucoup de l'ouverture prévue de l'Hôtel de la Marine. Prévoyez-vous un plan de soutien spécifique pour les établissements culturels relevant du programme 175 ou traiterez-vous ces établissements au cas par cas, et selon quels critères ?

M. Franck Riester, ministre. – Concernant les festivals, nous partageons l'émotion de nos compatriotes, des organisateurs, des artistes qui devaient se produire, des bénévoles et salariés face aux annulations. C'est un arrache-cœur pour notre pays, l'un des champions mondiaux des festivals ; nous avons tous l'habitude de nous rendre au cours du printemps et de l'été à ces rendez-vous, dont l'annulation est un choc collectif. Je mesure les conséquences financières directes et indirectes – pour le tourisme, les restaurants, les bars, les hôtels –, mais aussi sociales, humaines et psychologiques, car, pour de nombreux artistes, ce sont des semaines, des mois, voire des années de travail qui sont remis en cause.

À cela s'ajoute le fait que certains festivals comme Cannes ou Avignon sont des places de marché. Il faudra trouver une organisation différente cette année, en lien avec la direction de ces festivals, pour éviter que la saison ne soit sacrifiée. Avignon, en particulier, irrigue la vie culturelle de nos territoires.

Dans ces conditions, comment accompagner les festivals, soit dans leur transformation en événements plus compatibles avec les conditions sanitaires, soit dans leur maintien en l'état ?

Je commencerai par m'expliquer sur la notion de petit festival. Le Président de la République a annoncé que le déconfinement commencerait le 11 mai ; la restauration,

l'hôtellerie, les arts et spectacles verront ce déconfinement plus étalé dans le temps que les autres secteurs d'activité. Les grands rassemblements, notamment les grands festivals prévus avant la mi-juillet, ne pourront se tenir. Certains festivals prévus après cette date seront peut-être annulés eux aussi : l'annulation des Vieilles Charrues, à Carhaix, a d'ores et déjà été annoncée par la direction du festival. En revanche, des festivals de dimensions plus modestes pourront peut-être se tenir avant la mi-juillet. Nous évaluerons dans les semaines qui viennent, en concertation avec les autorités de santé, les organisateurs, les artistes, les collectivités territoriales, la possibilité de les maintenir. Les normes sanitaires, la jauge, la configuration des lieux devront être déterminées, mais aucune réponse ne sera imposée depuis Paris au niveau national.

Nous avons deux obsessions : la sécurité des artistes, des techniciens, des organisateurs, du public et un retour aussi rapide que possible des artistes devant leur public. C'est pourquoi nous avons créé une cellule d'accompagnement des festivals, qui recensera les problématiques, évaluera les normes de sécurité, les mesures de distanciation sociale, les gestes barrières à adopter, etc. Ces éléments seront synthétisés, partagés avec les collectivités, remontés aux cellules interministérielles de crise pour trouver au cas par cas les meilleures solutions possibles. Une réponse uniforme serait en contradiction avec la diversité des festivals. Les dispositifs seront réévalués au fil du déconfinement.

Les collectivités territoriales ont joué le jeu de l'accompagnement financier et continueront de le faire ; l'État sera lui aussi au rendez-vous, sur le plan financier, mais aussi administratif, notamment pour faire en sorte qu'une annulation soit la moins brutale possible. L'accompagnement sera assuré en concertation avec le ministère de l'intérieur et les cellules interministérielles de crise, en lien avec les préfets départementaux. Si un festival prévu avant le 15 juillet satisfait aux normes de sécurité sanitaire, qui seront progressivement définies, que la faisabilité financière et opérationnelle est garantie, que les collectivités, organisateurs et artistes y sont favorables, il pourra avoir lieu.

Je travaille en permanence avec les collectivités : le 2 avril, j'ai réuni le Conseil des territoires pour la culture (CTC) et j'ai demandé aux DRAC d'organiser dans un délai de quinze jours des conseils locaux pour la culture dans leur territoire, pour que les décisions soient partagées au plus proche du terrain.

Je confirme que les entreprises et associations culturelles pourront bénéficier du dispositif de chômage partiel, même si elles reçoivent des subventions publiques.

Concernant le service non fait, vous avez rappelé, madame Robert, la doctrine de mon ministère. J'échange régulièrement avec mon collègue Jean-Michel Blanquer sur le sujet. Nous considérons que les engagements pris doivent être tenus par l'État, mais cela concerne aussi les grands opérateurs et grandes institutions majoritairement subventionnés par l'État. Je sais que les collectivités territoriales s'inscrivent elles aussi dans ce principe.

Le fonds réservé par le CNAP aux artistes-auteurs n'est qu'une première étape. Il n'a pas encore été intégralement utilisé : j'invite les artistes à se rapprocher du CNAP et à constituer des dossiers. Le fonds de solidarité peut lui aussi les accompagner, puisque les conditions d'accès ont été adaptées à leurs spécificités.

Nous n'oublions pas les intermittents qui n'ont pu effectuer le nombre minimal d'heures annuel à cause du confinement et des annulations. Nous travaillons avec le groupe de protection sociale Audiens à la création d'un fonds spécifique pour ce public, afin d'éviter,

pour reprendre l'expression de Mme Morin-Desailly, les trous dans la raquette. Personne ne sera laissé de côté. Cette crise aura inévitablement des conséquences, mais elles doivent être les moins dures possibles. Nous mesurons notre chance de posséder, en France, des dispositifs pérennes de protection sociale en cas de crise. Le Gouvernement est mobilisé pour, coûte que coûte comme l'a dit le Président, amortir les conséquences pour le secteur culturel.

Le patrimoine, c'est un tissu de professionnels, propriétaires, bénévoles, artistes, institutions – musées, sites patrimoniaux, bibliothèques, archives, architectes –, un réseau exceptionnel touché de plein fouet par la crise. Nous veillerons à ce que les chantiers des monuments historiques reprennent le plus vite possible, mais avec toutes les garanties nécessaires à la protection de ceux qui y travaillent. Pour le chantier de Notre-Dame de Paris, la direction générale des patrimoines, les ministères du travail et de la transition écologique et solidaire, les organisations syndicales, l'établissement public, les représentants des entreprises travaillent à un cahier de préconisations. Une reprise de ce chantier emblématique pourrait avoir un effet d'entraînement sur celle des chantiers de restauration partout en France.

Monsieur Schmitz, il faut faire preuve de prudence quant à d'éventuelles réorientations budgétaires. Je ne peux dire dès aujourd'hui où des économies pourront être dégagées, d'autant que le ministère va mobiliser un important budget pour sortir de la crise, notamment en matière patrimoniale. Le plan de relance est en cours d'élaboration pour accompagner ce secteur très important au niveau territorial, puisqu'il nourrit l'activité du bâtiment, le tourisme, la restauration et l'hôtellerie.

Il n'y a pas de politique d'ensemble pour les établissements comme le CMN qui dépendent du ministère de la culture. J'étais en ligne aujourd'hui avec Jean-Luc Martinez, président-directeur de l'établissement public du musée du Louvre, et Catherine Pégard, présidente de l'établissement public du château de Versailles. Ces deux institutions accumulent des pertes très importantes. Il faudra travailler au cas par cas, en fonction de la situation et des modèles de financement.

Mme Catherine Dumas. – Les quatorzièmes Journées européennes des métiers d'art, prévues au mois de mars, devaient célébrer les artisans aux mains d'or. Comment l'Institut national des métiers d'art aidera-t-il ces trésors vivants que sont nos artisans, seuls ou dans une TPE ou PME ? Vous avez évoqué un plan d'aide.

Nous sommes très sollicités par les organisateurs de festivals, qui souffrent de l'incertitude et attendent de l'État des décisions sur la saison estivale. Beaucoup de mesures économiques et humaines doivent être prises au plus vite.

Mme Françoise Laborde. – Depuis un ou deux ans, les festivals ont eu à pâtir d'exigences préfectorales assez hétérogènes en matière de sécurité. À ces exigences en termes de sécurité « sécuritaire » viennent désormais s'ajouter des impératifs liés à la sécurité sanitaire. Sans cadre national, il y a un vrai danger pour les festivals. Les collectivités sont amenées à mettre en balance les enjeux culturels et touristiques et la gestion sanitaire. Compte tenu du principe de précaution, beaucoup de festivals petits, moyens ou gros ont déjà fait le choix de l'annulation.

Mme Colette Mélot. – Je souhaite insister sur les acteurs de la culture qui, n'étant ni salariés, ni intermittents, ni indépendants, ne bénéficient d'aucun dispositif d'aide. Ce sont en particulier les intermittents employés à titre dérogatoire et ceux qui relèvent des établissements publics en régie directe, notamment les orchestres ; les éditeurs, très durement

touchés ; les jeunes musiciens qui voulaient entrer dans l'intermittence cette année. Toute la chaîne est menacée. Comment adapter aux professionnels de la culture les dispositifs d'urgence, notamment les délais de paiement des échéances sociales et fiscales ?

Mme Sonia de la Provôté. – La situation des petits musées est analogue à celle des petits festivals : certains pourraient rouvrir dès le 11 mai. Les questions qui se posent sont elles aussi les mêmes : y aura-t-il une jauge limite ? Il est nécessaire de fixer des critères afin d'éviter que le flou ne s'installe.

Quand rouvriront les conservatoires et écoles d'art ? Une partie de leur activité relève des collectivités, et non du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Quelle est la doctrine du ministère de la culture à ce sujet ? À quelle échéance les actions d'éducation artistique et culturelle reprendront-elles une fois les écoles rouvertes ?

Enfin, un bilan provisoire de l'état des chantiers patrimoniaux a-t-il été établi ? Pourquoi ne pas profiter de cette période pour mettre en place une programmation accélérée à destination des innombrables entreprises d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre, ainsi que des collectivités ?

M. Jean-Raymond Hugonet. – Afin de renouveler le statut des intermittents, vous avez neutralisé la période allant du 15 mars à la fin du confinement dans le décompte des heures. Cependant, cette mesure n'a pas dissipé les inquiétudes : un grand nombre de spectacles prévus entre le 4 et le 15 mars ont été annulés après l'interdiction des rassemblements, et l'été sera lui aussi très perturbé ; or le printemps et l'été sont les périodes les plus propices au travail pour les intermittents.

Pouvez-vous envisager les mesures suivantes : prolonger d'un an les droits des intermittents, neutraliser la période de confinement pour ceux qui voulaient présenter leur première demande d'intermittence et, enfin, créer un fonds provisoire pour les intermittents, sur le modèle de celui de 2004-2005 créé après la modification des règles de l'assurance chômage en 2003 ?

Mme Sylvie Robert. – Ma collègue Marie-Pierre Monier m'a confié deux questions sur le patrimoine. Ce secteur, qui comprend en particulier les musées, fera-t-il l'objet d'un plan de soutien et de relance spécifique ? Comment le Gouvernement compte-t-il aider nos 10 000 guides-conférenciers, souvent non éligibles au chômage partiel ?

Je reviens sur les festivals, à la situation desquels je suis particulièrement sensible. Peut-on vraiment imaginer que, d'ici à la fin août, un festival de grande ampleur pourra se tenir ? Je n'en suis pas certaine. D'ailleurs, plusieurs pays européens, comme la Belgique, sont en train d'interdire ces grands rassemblements. Dès lors, un cadre national doit être instauré qui offre de la visibilité aux organisateurs et leur permette d'annuler sans difficulté. Vous savez dans quelles conditions le festival des Vieilles Charrues a pris sur lui, sans arrêté ni aucune autre disposition, de ne pas se tenir cette année.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Nombreux sont les festivals, petits et grands, à vivre des moments extrêmement difficiles – pas seulement dans le champ des musiques actuelles ; je pense au festival d'Avignon et au festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence.

M. Franck Riester, ministre. – Annuler tous les festivals jusqu’à la fin août serait sans doute plus facile. Les territoires ont une demande forte de visibilité et d’accompagnement, mais ils sont nombreux à attendre aussi de l’espoir : nombre d’élus et d’artistes aimeraient essayer de tenir leur festival, dans le respect des consignes du moment. Acceptons que cette question soit réglée au cas par cas.

Le Président de la République a offert une visibilité : les grands festivals seront annulés au moins jusqu’à la mi-juillet. Pour ce qui est des Vieilles Charrues, de longues discussions se sont tenues avec les organisateurs ; ils ont pris une décision, que nous allons accompagner sur le plan administratif.

Le Sénat ne peut pas attendre du Gouvernement qu’il impose des décisions unilatérales sans tenir compte des réalités de terrain. Nous proposons non pas une mesure nationale, mais une décision au cas par cas. Si, au vu des paramètres financiers et d’organisation, un festival espère pouvoir se maintenir, donnons aux organisateurs les moyens d’essayer. Au vu des modalités de déconfinement, il faudra voir quelles jauges permettent de garantir que les conditions de sécurité sanitaire peuvent être satisfaites : une fosse avec 3 000 personnes n’est pas imaginable, mais, dans le cadre d’un petit festival rural, un musicien pourrait peut-être jouer devant cinquante personnes respectant les consignes de sécurité, à commencer par l’espace d’un mètre.

En somme, il s’agit de ménager une souplesse, sans prendre le moindre risque pour les artistes ni les publics et en faisant toujours preuve de compréhension à l’égard des festivals. Ainsi, l’État sera au rendez-vous pour soutenir Solidays, autour duquel un formidable élan s’organise. Plus largement, un référent spécialement chargé des festivals a été nommé au sein de chaque DRAC. Les CTC régionaux dont j’ai parlé doivent aussi s’approprier ces questions. Les préfets, en liaison avec les autres acteurs de l’État, s’efforceront d’accompagner les festivals aussi bien que possible.

Si certains festivals peuvent avoir lieu, tout le monde en sera heureux ; ceux qui ne pourront se tenir seront accompagnés.

S’agissant des musées et autres sites patrimoniaux, j’ai décidé de créer une cellule « Patrimoine », chargée de collecter toutes les interrogations. En liaison avec les collectivités territoriales, nous accompagnerons de notre mieux les différents acteurs. Musée par musée, il faudra apprécier les possibilités d’organisation des équipes et d’accueil des publics.

Madame Dumas, nous travaillons avec l’Institut national des métiers d’art sur un plan spécifique à ce secteur, dont la préparation avance bien, en partenariat avec les fondations partenaires ; je tiendrai le Sénat au courant des progrès dans ce domaine.

J’ajoute que les conservateurs-restaurateurs sont éligibles au fonds de solidarité de 7 milliards d’euros, lequel bénéficie aussi aux artistes-auteurs. Je suis très attentif à la mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif : pour ces derniers, j’ai moi-même constaté une difficulté sur le site de la direction générale des finances publiques (DGFIP), que nous avons levée en liaison avec le ministère des finances. De même, pour les intermittents du spectacle, nous avons résolu un problème de délai sur le site de Pôle emploi. Je tiens à aller jusqu’à ce niveau de détail, pour éviter tout hiatus entre les explications que je vous donne et le quotidien des personnes concernées.

Pour celles et ceux qui n'entrent pas dans le dispositif d'intermittence, madame Mélot, nous travaillons à mettre en place un fonds de professionnalisation.

Madame de la Provôté, pour les conservatoires comme pour les petits musées, il nous faut examiner avec les collectivités territoriales les modalités qui permettraient leur réouverture.

Plus généralement, je suis attaché à un cadre national en matière de politiques culturelles, mais l'adaptation aux territoires est nécessaire. On ne peut pas à la fois soutenir la décentralisation, ce qui est mon cas, et refuser aux préfets la souplesse qui permet de décider localement, en partenariat avec les acteurs.

En tout cas, croyez bien que, grâce au dispositif que nous avons instauré – cellule nationale et cellules régionales –, toutes les informations me parviennent. Je suis donc au fait de presque tous les problèmes spécifiques que rencontrent les acteurs de la culture.

Monsieur Hugonet, je vous confirme que celles et ceux dont les droits arrivent à échéance après le 1^{er} mars bénéficieront d'une prolongation pendant la période d'application des mesures de restriction d'activité. Pour l'instant, on considère que la crise sanitaire se terminera non pas le 11, mais le 31 mai ; dans le cadre de l'affinement du travail autour du déconfinement, on verra s'il convient de différer la fin de cette période de référence. Pour ce qui est d'une éventuelle prolongation d'un an, nous verrons s'il convient de l'intégrer dans le cadre du plan spécifique que nous élaborerons avec Gérard Darmanin et Bruno Le Maire.

S'agissant des travaux, si les programmes peuvent être accélérés dans le respect des règles patrimoniales et environnementales, nous y sommes favorables.

Quant aux guides-conférenciers, ils sont intégrés au dispositif des indépendants.

J'ajoute que, pour le spectacle vivant hors musique, soit essentiellement le théâtre privé non subventionné, nous sommes en train de finaliser, en liaison avec la Ville de Paris, un plan que l'État abondera à hauteur d'au moins 5 millions d'euros ; il sera géré par l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP). J'invite toutes les collectivités territoriales qui le souhaiteraient à s'y associer, car ce plan bénéficiera aux théâtres privés de l'ensemble du pays.

Enfin, après le succès de la plateforme #Culturecheznous, dont nous lancerons la semaine prochaine la deuxième phase, avec plus de 500 institutions et 700 projets, l'accès à la culture par le numérique sera l'une des dimensions du plan global de sauvegarde et de développement de la culture dans les semaines et les mois qui viennent. S'il est essentiel que le public retrouve, le moment venu, le contact physique avec les œuvres et les artistes, nous pouvons tirer parti de cette période pour amplifier l'accès à la culture pour tous grâce au numérique.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – En effet, il faudra tirer tous les enseignements de la digitalisation accélérée de notre monde dans cette période.

S'agissant des festivals, vous avez insisté sur la prise de décision locale et la responsabilisation des acteurs de terrain, mais n'oublions pas que les grands festivals dépendent d'artistes internationaux, et qu'il n'est pas toujours possible de décider de manière autonome.

Par ailleurs, c'est en ce moment que les acteurs culturels travaillent à la reprise des saisons en septembre ou octobre. L'Académie de médecine allemande vient de préconiser la fermeture des salles pour une durée pouvant atteindre dix-huit mois. Plutôt que de nourrir de faux espoirs ou de laisser planer l'incertitude, essayons de renseigner les acteurs au plus tôt, quitte à envisager des reprises partielles.

Enfin, pouvez-vous nous confirmer que les aides pour le chômage partiel peuvent être cumulées avec les subventions pour charges fixes ? Il s'agit d'une préoccupation très importante des structures culturelles, lesquelles recourent d'ailleurs au chômage partiel de manière très responsable.

M. Franck Riester, ministre. – Même quand elles perçoivent des subventions, les associations ont accès au chômage partiel.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – *Quid* des établissements publics de coopération culturelle (EPCC) ?

M. Franck Riester, ministre. – Le cumul n'est pas possible pour les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) lorsqu'ils perçoivent une majorité de subventions publiques, non plus que pour les entreprises publiques ; pour les EPCC, je pense qu'il l'est, mais je dois m'en assurer.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Au-delà de la forme juridique, associations et EPCC recouvrent une même réalité.

M. Franck Riester, ministre. – Par ailleurs, je suis d'accord avec vous sur la nécessité d'anticiper, mais les données sanitaires ne sont pas toujours évidentes. Nous y verrons plus clair quand les établissements nous auront transmis leurs problématiques autour de la mise en place des mesures de protection, notamment de distanciation. Nous examinerons avec les autorités sanitaires les moyens de maintenir un certain nombre de rassemblements publics.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Il serait bon que ce travail soit fait sous quinze jours, dans le cadre de la préparation du plan de déconfinement, car le temps presse.

M. Franck Riester, ministre. – Vous avez raison.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Nous passons aux questions sur les médias et les industries culturelles.

M. Jean-Pierre Leleux. - La crise sanitaire a eu un effet immédiat sur le marché publicitaire, donc sur les ressources de la presse écrite, des chaînes privées et, dans une moindre mesure, des chaînes publiques. La dégradation de la situation des comptes de ces entreprises, violente et durable, risque d'être fatale à certaines.

Pour faire face à cette situation inédite, les professionnels envisagent deux types de mesures. D'une part, un crédit d'impôt communication pourrait être instauré ; plafonné et limité dans le temps, il permettrait d'accompagner la reprise. Le Gouvernement est-il prêt à étudier le principe d'une telle aide ? Quand pourrait-elle entrer en vigueur ? D'autre part, les chaînes privées considèrent qu'il faut réinterroger le modèle de financement mixte de

l'audiovisuel public, afin de réserver la publicité aux acteurs privés, dont elle est l'unique ressource. Entendez-vous cet argument ?

Par ailleurs, comment envisagez-vous la suite de la réforme de l'audiovisuel, dont la crise sanitaire a chamboulé le calendrier ? L'examen du projet de loi reprendra-t-il prochainement, éventuellement avec un périmètre modifié ? La crise ne justifie-t-elle pas d'aller plus loin, par exemple dans la modernisation réglementaire en matière de production et de publicité, que nombre d'acteurs trouvent un peu trop timorée ?

Notre commission a toujours considéré la réforme du financement de l'audiovisuel public comme une composante à part entière de la réforme audiovisuelle. Vous l'aviez annoncée pour 2021 au plus tard : ce calendrier est-il toujours d'actualité ou la réforme sera-t-elle reportée après 2022 ?

M. Michel Laugier. – Alors que la presse montre, dans le contexte de la crise, qu'elle est plus que jamais indispensable pour combattre la prolifération des fausses informations et messages douteux sur internet, l'augmentation du temps passé par nos concitoyens devant les médias d'information profite pour l'essentiel aux médias en ligne et versions web des publications, dont la fréquentation a doublé.

Avec une chute des ventes de 40 % et le quasi-tarissement des recettes publicitaires, la presse, notamment locale, voit ses ressources s'effondrer. Résultat : certains journaux menacent de faire faillite. De surcroît, Presstalis semble dans une situation désespérée. Sans parler du problème des abonnements : nous comptons sur vous pour obtenir du président de La Poste que l'amélioration se confirme en la matière.

Quelles aides permettraient-elles de soulager la presse à court et moyen terme ? Est-il envisageable d'attribuer plus rapidement les crédits inscrits en loi de finances ? Le collectif budgétaire les augmentera-t-il massivement ? J'apporte bien évidemment mon soutien à avec Jean-Pierre Leleux sur la nécessité d'un crédit d'impôt.

Par ailleurs, où en est-on dans le choix d'une solution pérenne pour Presstalis, alors que deux options restent sur la table ? Les assurances que vous avez données aux marchands de presse vont dans le bon sens, mais il faut aller plus loin pour régler un problème qui a trop longtemps duré et ainsi garantir la chaîne de distribution.

Mme Françoise Laborde. – Alors que, plus que jamais, lecture, musique et films font partie de notre quotidien, il est vital de préserver la richesse de notre culture.

Les auteurs forment une profession éclatée et fragilisée économiquement. Aujourd'hui, du fait de leurs conditions de rémunération spécifique, ils entrent difficilement dans les aides générales. Le choix a été fait de déléguer l'attribution des aides, notamment à la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) et au Centre national du livre (CNL) : que deviendront ces dispositifs spécifiques si, comme vous l'avez annoncé, tous les auteurs sont couverts par le fonds de solidarité ?

Alors que le secteur du cinéma est à l'arrêt, toute la chaîne de production est touchée. L'article 17 de la loi du 23 mars 2020 assouplit de manière temporaire les règles de la chronologie des médias. D'autre part, le CNC a pris des mesures pour aider le secteur, mais au prix du creusement de son déficit, qui pourrait dépasser 100 millions d'euros, compte tenu

aussi des baisses de recettes. Comment comptez-vous soutenir le redémarrage du cinéma et de la production ?

Enfin, je suppose que l'année de la BD sera étendue à 2021. D'ailleurs, dans le contexte actuel, nombre d'auteurs s'efforcent de mettre en valeur leur art, notamment par le biais de l'éducation nationale.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Dès l'annonce de la suppression de France 4, notre commission s'est mobilisée en faveur d'un moratoire, au nom notamment de la couverture du territoire. Or, depuis le début de la crise, cette fréquence est remarquablement utilisée par l'audiovisuel public, notamment à destination des enfants privés d'accès au numérique. Du coup, certains députés de la majorité se mettent à leur tour à plaider pour un moratoire. Que se passera-t-il après le 9 août ?

M. Franck Riester, ministre. – Vos interventions illustrent l'étendue des chantiers qui sont devant nous pour sauver le monde de la culture, de la presse, des médias et du cinéma. En particulier, la baisse des recettes publicitaires est dramatique – j'en parlais, plus tôt dans la journée, avec des représentants des radios associatives locales.

Dans ce contexte, notre tâche est colossale et nécessitera une grande énergie, dans l'union nationale. Je mesure l'attente d'une mobilisation de l'État, mais j'insiste sur la nécessité de nous serrer les coudes, dans un esprit constructif et de rassemblement, pour relever ces défis sans précédent dans un passé récent. La tâche sera difficile, mais vous pouvez compter sur moi pour travailler main dans la main avec vous, dans la transparence et l'écoute.

Nous étudions l'idée de créer un crédit d'impôt. Elle a du sens, d'autant que la publicité soutient la croissance. Reste que, de tels dispositifs, nombre de secteurs en demandent... Le Gouvernement et le Parlement devront faire les choix les plus opportuns sur l'utilisation des fonds mobilisés pour la relance, en prenant en compte toutes les problématiques dans l'esprit de responsabilité le plus large. En tout cas, il ne doit pas s'agir de déshabiller les uns pour habiller les autres, car tous les secteurs ont et auront besoin d'aide. Ainsi, si l'on retire à l'audiovisuel public une part de ses ressources, comment lui assurer les moyens de continuer à exercer ses missions, dont la crise actuelle met en lumière toute l'importance pour nos compatriotes, notamment en matière d'information, de culture et d'éducation ?

De fait, malgré la crise et les risques, les journalistes et tous les salariés des médias accomplissent un travail exceptionnel pour continuer à informer nos compatriotes. En particulier, l'audiovisuel public adapte ses grilles pour proposer à nos compatriotes des contenus éducatifs et culturels dans le contexte du confinement.

Que les dispositifs mis en place ne pénalisent personne : voilà quelle doit être notre ligne de conduite. C'est ce que j'explique aux professionnels qui viennent me trouver pour me proposer des solutions. C'est d'ailleurs dans cet esprit que, à la faveur du projet de loi sur la réforme de l'audiovisuel, j'avais proposé un assouplissement publicitaire visant à donner plus de moyens aux acteurs traditionnels, mais sans trop pénaliser les radios et la presse quotidienne régionale par rapport à la télévision ; l'ouverture de la publicité pour la grande distribution à la télévision les aurait trop défavorisées.

En somme, il s'agit de concevoir, dans le cadre d'un plan global pour toutes les activités de notre pays, des dispositifs sectoriels qui ne pénalisent pas certains au détriment des autres. Pour cela, il nous faudra être inventifs et courageux.

Le Président de la République l'a dit clairement : nous ne sortirons pas de la crise tels que nous y sommes entrés. Tous les projets de réforme seront donc réexaminés.

Néanmoins, les principaux objectifs du projet de loi sur la réforme de l'audiovisuel restent pertinents : mieux, il nous faut plus que jamais nous doter d'outils au service de notre souveraineté culturelle ! De même, il faut plus que jamais obliger les plateformes à financer la création et préparer la télévision linéaire de demain, étant entendu que, comme l'a rappelé Mme la présidente, la diffusion hertzienne garde toute sa pertinence et devra continuer d'être assurée dans de bonnes conditions de qualité.

Il est tout particulièrement nécessaire aussi d'améliorer l'efficacité de la régulation du secteur audiovisuel et des communications numériques pour mieux protéger les publics, notamment contre les propos haineux, la désinformation et le piratage. La création d'un groupe public, destinée à mieux prendre en compte la révolution des usages liée à la révolution numérique, reste, elle aussi, plus que jamais d'actualité pour relever les défis à venir, à travers notamment une réaffirmation des missions de service public.

Tous ces objectifs demeurant essentiels, le projet de loi sera examiné, mais selon un calendrier qui dépendra des priorités des différents secteurs d'activité. Bien sûr, nous intégrerons dans le texte des dispositions tenant compte de la crise et en tirant les conséquences. Je pense notamment à la mise en œuvre effective du droit d'auteur et des droits voisins pour les journalistes et éditeurs de presse. Si les négociations avec Google n'avancent pas, peut-être faudra-t-il agir par la loi. Ainsi, le Gouvernement aborde le réexamen de ce projet de loi à l'aune de la crise dans un esprit constructif, tout en réaffirmant les objectifs initiaux du texte.

Nous avons vu à quel point France 4 a été réactive, offrant des contenus éducatifs particulièrement pertinents. Dans le cadre du réexamen de la réforme, j'ai demandé à Delphine Ernotte de présenter un pacte Jeunesse, au cas où la diffusion de France 4 serait interrompue le 9 août, mais aussi de proposer une grille théorique pour cette chaîne tenant compte des enseignements du confinement, afin de nourrir la réflexion du Gouvernement et du Parlement. Dans les semaines qui viennent, je reviendrai vers vous pour échanger sur la décision définitive que le Gouvernement sera amené à prendre.

La presse fait face à des difficultés depuis des années. Depuis que je suis ministre, je consacre à ce secteur beaucoup d'énergie, s'agissant notamment des droits voisins, une question sur laquelle David Assouline et l'ensemble du Sénat ont été moteurs ; je pense aussi à la modernisation de la loi Bichet.

Au côté des dirigeants de Presstalis, des coopératives et des éditeurs de presse, nous travaillons, avec Bruno Le Maire et ses services, à un projet de transformation de Presstalis qui garantisse l'accès à une presse pluraliste partout sur le territoire. La situation financière de cette entreprise est très grave, mais je m'efforce de prévenir toute rupture dans la distribution de la presse. Je me suis engagé à assurer aux marchands de journaux le versement de ce qui leur est dû ; nous avons transféré les fonds nécessaires à Presstalis, qui les versera dans les jours à venir.

Par ailleurs, nous accélérons le versement des aides à la presse pour soutenir la trésorerie des éditeurs. De façon générale, l'État accélère le versement de ses subventions partout où c'est possible.

Oui, nous devons accompagner les auteurs ! Le plan que j'ai décidé dans la foulée du rapport Racine prend aujourd'hui tout son sens et devra même être amplifié ; vous pouvez compter sur moi en la matière. L'État a été très réactif pour autoriser les organismes de gestion collective à utiliser les 25 % de rémunération pour copie privée et les irrépartissables pour financer des aides sociales au bénéfice des artistes-auteurs. Tous les auteurs ne pourront pas bénéficier du fonds de solidarité, mais nous veillerons à ce que tous soient pris en compte d'une manière ou d'une autre, par exemple *via* les opérateurs ou les organismes de gestion collective. Personne ne doit se trouver dans une situation désespérée.

S'agissant du cinéma, un plan de relance sera mis en place en liaison avec le CNC et tous les professionnels. Il faudra inciter le public à revenir dans les salles et favoriser une reprise rapide des tournages. La baisse des recettes publicitaires à la télévision entraînant une réduction des moyens du CNC, nous devons réfléchir aux moyens d'accompagner la production cinématographique et audiovisuelle, afin que les investissements se poursuivent.

À ce stade, je ne suis pas en mesure d'évaluer le manque à gagner pour le CNC, mais il est sûr que nous devons obliger les plateformes à investir dans la production et rechercher des financements complémentaires. Nous en reparlerons quand je vous présenterai le plan de relance de l'ensemble du secteur culturel.

Quant à l'accélération de la diffusion en vidéo à la demande (VOD) d'un certain nombre de films, il ne s'agit pas d'une remise en cause de la chronologie des médias de portée générale ; elle a été décidée spécifiquement pour certaines productions, en concertation avec les producteurs, les acteurs, les salles et le CNC.

Mme Céline Brulin. – Je veux évoquer la presse, dont la situation est extrêmement fragile. Chacun mesure bien les conséquences de la disparition de journaux, que ce soit sur un plan démocratique ou en termes de proximité. La presse quotidienne régionale souffre particulièrement – je pense à *Paris-Normandie*. Il ne faudrait pas laisser la porte plus grande ouverte encore aux géants du numérique ou à la diffusion de fausses nouvelles.

Vous avez salué la décision de l'Autorité de la concurrence sur les droits voisins. Avez-vous d'ores et déjà prévu un accompagnement spécifique des éditeurs de presse ? Les dizaines de millions d'euros en jeu constitueraient une bouffée d'oxygène pour la presse écrite.

L'Alliance, le syndicat de la presse d'information générale, vous a présenté il y a quelques mois un plan de mesures structurelles, dont certaines sont pertinentes en cette période de crise. Entendez-vous les mettre en œuvre ?

Nos rapporteurs l'ont évoqué, certaines mesures doivent être prises immédiatement pour aider les journaux indépendants qui sont menacés. Je pense à des dispositions en matière de TVA, à l'augmentation des aides accordées aux journaux à faibles recettes publicitaires. Les aides du Fonds stratégique pour le développement de la presse sont aujourd'hui captées par Presstalis. Je plaide pour la nationalisation de cette société. Vous avez dit qu'il ne fallait pas déshabiller Pierre pour habiller Paul, mais c'est ce qui se passe avec ce fonds.

Je finirai mon propos en ayant un mot pour les salariés du secteur de la presse, qui travaillent pour nous permettre de recevoir nos journaux, notamment les pigistes, qui sont encore davantage en situation de précarité.

M. André Gattolin. – Les plateformes numériques du film, les SVOD, rencontrent un grand succès. Depuis son lancement le 7 avril dernier, Disney+ est l'application la plus téléchargée en France. La question de la contribution de ces plateformes à l'écosystème du film français est importante. En Allemagne, la directive Services de médias audiovisuels (SMA) devrait entrer en vigueur en septembre. Nous allons prendre du retard dans l'examen de la loi sur la réforme de l'audiovisuel : ne serait-il pas nécessaire de transposer cette directive d'ici à l'automne ?

Je m'intéresse au livre numérique – avec Jean-Marie Mizzon, j'ai été nommé corapporteur d'une mission sur le sujet –, qui rencontre dans notre pays une grande résistance des éditeurs et des lecteurs. Depuis le début du confinement, on assiste à une explosion du livre numérique.

Du côté de l'édition, Antoine Gallimard, interviewé ce matin sur une radio, indiquait que le chiffre d'affaires des éditeurs était en baisse de 30 %, ce qui représente une perte de 25 000 emplois directs et de 50 000 si l'on prend en compte tous les acteurs de la chaîne du livre.

La plupart des librairies, dont certaines étaient à bout de souffle, sont fermées. Existe-t-il un plan de réouverture de ces magasins, et dans quelles conditions ?

La condamnation récente d'Amazon pour des raisons sanitaires ne risque-t-elle pas de créer un précédent ? Si, demain, le livre numérique se développait – Antoine Gallimard évoquait une augmentation de 40 % de son offre numérique –, quel serait son système de distribution ? Serons-nous dépendants de plateformes numériques américaines ? Ne faudrait-il pas réfléchir dès maintenant à une plateforme souveraine, française ou européenne ?

M. David Assouline. – Je m'associe aux inquiétudes exprimées par mes collègues en cette période catastrophique pour de nombreux secteurs, notamment l'audiovisuel, le cinéma et la presse. Il faut faire, dans ces domaines, des efforts à la hauteur de ceux réalisés dans d'autres secteurs, car la situation sera durablement difficile.

Je vous demande d'annuler la trajectoire de réduction budgétaire qui a été imposée à l'audiovisuel public pour la période 2018-2022. Dans les deux années à venir, la poursuite de cette trajectoire ne pourra qu'entraîner une baisse de la qualité, dans un environnement qui sera plus concurrentiel puisque les ressources publicitaires seront réduites. Se priver de 1 euro de redevance, soit 30 millions d'euros, c'est-à-dire trois fois ce que représente le budget de France 4, a déjà conduit à une réduction du périmètre de l'audiovisuel public, notamment avec l'arrêt de cette chaîne. Pourtant, tout le monde est convaincu de l'utilité de France 4, comme l'ont montré les dernières semaines.

Il faut aussi desserrer l'étau sur Radio France. La qualité des programmes et les efforts des personnels nécessitent un arrêt du plan d'économies.

Si l'État peut s'endetter au point où il le fait aujourd'hui, en brisant tous les dogmes budgétaires pour répondre à la crise, il peut aussi agir pour France Télévisions.

Vous vous êtes engagé à faire appliquer la loi sur les droits voisins. Fort de cette décision de l’Autorité de la concurrence, pouvez-vous hausser le ton face à Google pour parvenir à un accord rapide ? Si le Gouvernement le souhaite, il peut définir dès la loi de finances, sans attendre l’examen de la loi sur la réforme de l’audiovisuel, le taux qui serait appliqué aux plateformes.

Face à l’urgence et à la nécessité, sortons de notre train-train quotidien et prenons ces décisions rapidement.

M. Jean-Raymond Hugonet. – On peut s’interroger sur l’impact de l’interruption des activités culturelles sur la consommation du pass culture et sur la capacité du ministère à évaluer correctement ce dispositif en 2020. On peut aussi douter de l’opportunité de procéder à de nouveaux élargissements de l’expérimentation. Ne pourrait-on pas plutôt transférer une partie des crédits alloués au pass culture, qui ne pourront être consommés cette année, à des besoins plus essentiels, comme le soutien aux structures culturelles frappées de plein fouet par l’arrêt de leurs activités ?

Radio France, qui est sortie de 63 jours d’une grève historique et très dure pour tomber dans la crise du Covid-19, a fait preuve d’une grande réactivité en déclenchant rapidement son plan de continuité d’activité, avec un engagement sans réserve des équipes. Information de qualité, contenus éducatifs, culture, musique et divertissements conservent toute leur place sur les antennes de Radio France pour garantir le lien social dont notre société a besoin. Avec la baisse de la contribution à l’audiovisuel public (CAP) avant même cette crise, vous avez choisi de placer Radio France sur une trajectoire économique sévère. Aujourd’hui, au lieu de maintenir une stratégie qui risque de s’avérer décalée et contre-productive, à l’heure de la reprise des négociations salariales et alors même que les recettes de la redevance se sont avérées en 2019 supérieures aux prévisions, ne serait-il pas temps d’envoyer un signal budgétaire positif ?

Mme Colette Mélot. – Je veux évoquer l’importance des quotas musicaux pour la création française. Vous avez récemment reçu un courrier de la part des radios privées demandant un moratoire sur le plafonnement des rotations. Les radios font face à une baisse importante de leurs revenus publicitaires. Toutefois, les professionnels de la musique s’inquiètent de voir les radios s’appuyer sur cette situation de crise pour reprendre des demandes anciennes, sans lien avec le Covid-19.

La crise ne doit pas servir d’échappatoire aux obligations de diffusion des auteurs et des artistes francophones, touchés de plein fouet. Leurs revenus sont lourdement grevés par l’annulation des spectacles et des séances d’enregistrement et par la chute des ventes ; les priver de droits d’auteur et de droits voisins revient à leur infliger une double peine.

Quelles suites entendez-vous donner aux demandes de ces professionnels ?

M. Franck Riester, ministre. – Nous le savons, la presse est dans une passe difficile. Je suis attentif tant à la situation globale du secteur qu’aux cas particuliers. J’ai par exemple suivi de près le dossier de *France-Antilles*, qui fait aujourd’hui l’objet d’un plan de reprise permettant d’envisager l’avenir avec davantage de sérénité. Je suis également le dossier de *Paris-Normandie*, dont la députée Agnès Firmin Le Bodo m’a saisi. Les préfets me remontent en permanence les problèmes – le préfet de Guadeloupe m’a ainsi saisi du problème des petites radios et télévisions locales guadeloupéennes.

Avec Bruno Le Maire, nous travaillons à un plan global pour la presse, qui intégrera le volet distribution avec Presstalis, mais aussi la question de la restructuration des imprimeries et la mise en place d'un fonds stratégique. Nous envisageons également de mettre en place des dispositifs fiscaux. Je vous présenterai ce plan dans les semaines qui viennent.

S'agissant des pigistes, les entreprises qui y ont recours pourront bénéficier du dispositif de chômage partiel à partir du moment où les pigistes auront fait trois piges dans l'année, dont deux durant les quatre derniers mois. Ces critères précis sont ceux exigés pour élire les représentants de ce corps professionnel. Les organisations syndicales, les entreprises et nous-mêmes avons estimé qu'il s'agissait d'un critère simple – nul besoin d'une carte de presse.

Je suis déterminé à faire appliquer la loi sur les droits voisins. La décision de l'Autorité de la concurrence est une bonne nouvelle. Sous réserve de la détermination d'un véhicule législatif adéquat, je n'exclus pas de renforcer notre législation sur ce point. Cela doit se faire en lien avec les éditeurs de presse, qui négocient avec les acteurs concernés, comme Google.

Toute la chaîne du livre est en crise. La solidarité entre les différents maillons apporte une première réponse : certains éditeurs ont renoncé à exiger des libraires le paiement à court terme de ce que ceux-ci leur devaient, pour ne pas leur imposer une pression financière. Nous souhaitons que les librairies fassent partie des commerces qui pourront rouvrir le 11 mai prochain. Un certain nombre d'entre elles ont organisé un service de retrait de commandes qui marche bien. Le déconfinement ne devra pas se faire dans la précipitation pour éviter toute prise de risque des libraires, de leurs équipes et des clients. Une préparation et un accompagnement seront nécessaires. Un dispositif a été mis en œuvre par le CNL pour aider les artistes-auteurs, les libraires et les plus petits éditeurs. Par ailleurs, je suis favorable à ce que l'opération BD 2020 soit prolongée en 2021 – c'est une bonne idée !

La condamnation d'Amazon a été évoquée. Nous devons nous assurer, avec les organisations syndicales et l'inspection du travail, que l'entreprise respecte bien les préconisations sanitaires avant la reprise des activités.

En ce qui concerne Radio France, je l'ai dit précédemment à propos des recettes publicitaires, il ne faut pas que des dispositifs spécifiques de sortie de crise viennent déshabiller Pierre pour habiller Paul. On ne peut pas supprimer la publicité dans l'audiovisuel public sans trouver de ressources complémentaires. Je ne retiens donc pas cette idée pour le moment.

La crise entraîne une baisse des recettes publicitaires de Radio France. Il faudra mettre en œuvre un plan spécifique pour l'audiovisuel public qui tiendra compte du fait que ce secteur a su s'adapter en accomplissant, de façon exemplaire, des missions de service public. Je salue les équipes de Radio France et me félicite de son initiative pour soutenir la scène française musicale. Je ne peux pas vous dire dès maintenant quelle sera la nouvelle trajectoire budgétaire, alors que je ne connais pas encore les conséquences financières exactes de la crise.

Sur le pass culture, je vous invite à ne pas entrer dans un « boutiqueage » budgétaire, en prenant des millions ici pour les mettre là. Le moment venu, une fois connues les conséquences budgétaires de la crise, je vous présenterai le plan d'urgence et le plan de relance que nous proposerons. J'entends votre message, mais la méthode proposée n'est pas la

meilleure. Le plan de relance comprendra des leviers pour agir tant sur l'offre que sur la demande. Il faudra pousser les Français à aller au cinéma, à voir des spectacles. La demande peut être encouragée par des dispositifs comme le pass culture. Certes, celui-ci ne sera pas déployé comme nous l'avions prévu avant la crise, mais il faut, par exemple, donner la possibilité aux jeunes d'aller acheter des livres quand les librairies rouvriront grâce à ce dispositif : c'est un moyen de relancer le secteur. Donner des moyens aux jeunes – et aux moins jeunes d'ailleurs, car je veux que cet outil soit proposé demain à tous les Français – d'aller voir des spectacles me semble avoir du sens. Il faudra réévaluer le dispositif, peut-être pour l'accélérer. Nous avons déjà dû reculer la deuxième étape de l'expérimentation, qui devait commencer début avril, en raison du confinement. J'insiste, ne faisons pas de plomberie budgétaire et n'oublions pas d'agir sur la demande, et pas seulement sur l'offre, même si celle-ci est primordiale et prioritaire.

Sur les quotas, je suis favorable à ce qu'ils évoluent s'il y a un consensus entre les producteurs de musique et les radios. Les professionnels travaillent sur cette question en lien avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel, ce qui devrait permettre de déboucher sur une issue positive.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Vous l'avez constaté, mes collègues sont extrêmement mobilisés sur toutes ces questions. Nous n'avons pas molli depuis le début de la crise.

Je vous remercie d'avoir évoqué les problématiques tant de l'Hexagone que de l'outre-mer, en particulier des Antilles. Des collègues ultramarins de notre commission nous écoutent, notamment Antoine Karam. Il est très important de se mobiliser pour chaque territoire.

Notre action doit reposer sur l'anticipation et la lisibilité, car c'est ce que nous demandent les acteurs. Il faut y ajouter la coordination : il est important de travailler de façon interministérielle sur chaque sujet. J'ai été frappée que les libraires aient tapé à la porte de M. Le Maire, mais il est évident que des dispositifs économiques peuvent aider certains secteurs de la culture. Il faut que Bercy comprenne comment fonctionne l'écosystème. La coordination doit aussi se faire entre l'État et les collectivités territoriales. Vous avez réuni le Conseil des territoires pour la culture, nous vous en remercions. Les conférences territoriales de l'action publique doivent aussi se tenir sur l'initiative des présidents de région en coordination avec les préfets, afin que les collectivités territoriales travaillent avec l'État déconcentré. Les dispositifs doivent se compléter pour le bénéfice de l'ensemble des acteurs, pour que personne ne soit laissé au bord du chemin.

J'insiste sur la nécessité que les établissements publics qui portent des projets culturels puissent, comme les associations, cumuler le dispositif du chômage partiel et les subventions. Les collectivités ont annoncé qu'elles continueraient à verser leurs subventions de fonctionnement. Cela permettrait d'éviter que ces structures aient recours au fonds d'urgence, qui devrait être laissé aux structures labellisées et aux acteurs plus fragiles.

Le plan de relance est tout aussi important que le plan d'urgence. La commission est globalement très favorable à un crédit d'impôt communication. Nous pourrions travailler en concertation avec vous sur ce sujet.

Nous avons évoqué la presse. Je m'associe à l'attention portée à *Paris-Normandie*.

Les modèles économiques sont bouleversés par la crise. L'argent va se faire rare, nous allons entrer dans une période de récession. M. Hugonet a eu raison de poser une question, qui n'est pas taboue, sur le pass culture : il faut en faire le bilan, car d'autres dépenses sont peut-être plus urgentes pour sauver des structures essentielles pour la vie culturelle de notre pays.

La question de France 4, qui a été évoquée par MM. Leleux et Assouline, est importante, car, si la fréquence libérée était remise sur le marché, elle serait susceptible d'être attribuée à des acteurs privés. Or le « gâteau » publicitaire est aujourd'hui fragilisé. France 4 n'utilise pas cette ressource : c'est un argument en faveur du maintien de cette chaîne. Le moment est peut-être venu de clarifier les modèles économiques et de conduire la réforme de la CAP, même si ces points n'étaient pas prévus dans la loi sur la réforme de l'audiovisuel. Soyons inventifs !

Nous devons construire la société de demain en faisant preuve de vigilance pour que la culture garde toute sa place. Nous comprenons les priorités sociales, économiques et sanitaires, mais la culture nourrit l'économie, le social, la cohésion, le bien-être et, donc, la santé. Ne laissons pas la culture au bord du chemin, d'autant que ce secteur fragile, qui mérite autant d'attention que les autres, fait la renommée et la spécificité de notre pays. Vous pouvez compter sur nous : la représentation nationale doit prendre toute sa part de responsabilité dans cette crise.

Même si je suis contente d'avoir des outils numériques à l'heure actuelle, je rêve du moment où je retournerai dans une salle de spectacle, pour retrouver le plaisir de l'émotion partagée. La culture, c'est être ensemble !

M. Franck Riester, ministre. – Je rêve moi aussi de retourner dans une salle de cinéma ou de théâtre, mais également dans la salle de réunion de votre commission de la culture pour partager avec vous, en chair et en os, nos combats communs. Il nous faut de l'audace, de la transparence, de l'anticipation et de la détermination pour défendre la culture - je suis d'accord avec vous, madame la présidente.

Je conclurai par l'importance de la culture dans l'économie, dans les questions sociales et sociétales pour donner du sens à nos actions, pour avoir une vision non pas seulement matérielle, mais aussi sensible du monde. L'histoire nous montre que la sortie des crises se traduit toujours par un réinvestissement dans la culture. Après la Seconde Guerre mondiale, le CNC et le centre dramatique national de Colmar ont été créés ; après la grande dépression, Roosevelt a investi massivement dans la culture, grâce au *New Deal*.

Il faut aider les acteurs du secteur à traverser cette période de crise et à préparer des jours meilleurs. J'aurai besoin de vous tous, et vous pourrez compter sur moi.

La téléconférence est close à 18 heures.

Mercredi 22 avril 2020

- Présidence de Mme Catherine Morin-Desailly, présidente -

La téléconférence est ouverte à 9 heures.

Audition de M. Christophe d'Enfert, directeur scientifique de l'institut Pasteur, sur la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19 (par téléconférence)

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Dans le cadre de notre mission de suivi de la gestion de la crise liée au Covid-19, nous poursuivons ce matin nos travaux sur le secteur de la recherche, en auditionnant M. Christophe d'Enfert, professeur à l'institut Pasteur et directeur de l'unité biologie et pathogénicité fongiques.

Merci, monsieur le professeur, de vous être rendu disponible pour cette audition, très importante pour nous, alors que vous devez être extrêmement sollicité en cette période difficile. Je tiens une nouvelle fois à exprimer, au nom de tous les membres de cette commission, notre total soutien à la communauté des chercheurs et notre reconnaissance pour leur engagement exceptionnel.

La visite que nous avons effectuée de l'institut Pasteur de Paris avait été, pour nous, une découverte passionnante. Ce dernier, ainsi que les 32 instituts Pasteur du réseau international sont fortement mobilisés pour trouver des réponses à la pandémie de Covid-19. Dès janvier dernier, un groupe d'action, dit *task force coronavirus*, a été lancé pour coordonner les nouvelles recherches pasteurienne sur cette maladie infectieuse. De nombreux autres projets, menés en partenariat ou avec le soutien d'organismes tiers, sont également en cours de validation.

Parmi les grands domaines sur lesquels s'exerce l'expertise de l'institut Pasteur, nous avons choisi de nous concentrer sur la recherche thérapeutique et les vaccins.

Après votre intervention liminaire, je donnerai la parole à Laure Darcos, notre rapporteure des crédits de la recherche, qui anime un groupe de travail ayant pour mission de suivre l'évolution du secteur de la recherche dans la période actuelle, puis aux membres des groupes politiques choisis par leurs pairs pour vous interroger.

M. Christophe d'Enfert, directeur scientifique de l'institut Pasteur. – Je vous remercie pour votre invitation, madame la présidente, et pour les mots de soutien que vous venez d'exprimer à l'égard des chercheurs. Depuis trois mois, la communauté des scientifiques fait effectivement preuve d'un engagement total pour tenter de trouver des solutions à cette pandémie. Le soutien des sénateurs et, plus largement, de nos gouvernants est important.

Je suis directeur scientifique de l'institut Pasteur depuis janvier 2020, après avoir occupé les fonctions de directeur de la technologie et des programmes scientifiques. Parallèlement, je dirige une unité de recherche s'intéressant aux champignons pathogènes de l'homme. J'ai eu d'autres expériences par le passé : professeur à l'école Polytechnique, responsable du secteur microbiologie, immunologie, et infection à l'Agence nationale de la recherche (ANR), directeur scientifique de l'institut de recherche technologique Bioaster.

L'institut Pasteur a été fondé en 1887 par Louis Pasteur pour promouvoir la vaccination contre la rage. Ce dernier l'a structuré autour de trois missions principales : la recherche sur les maladies infectieuses, plus largement les maladies ; la santé publique ; la

formation. Une quatrième s'y est adjointe : le développement de l'innovation et le transfert technologique. Employant environ 2 800 personnes, dont 1 800 travaillent dans les laboratoires, l'institut comprend 12 départements de recherche, dont un de virologie, 135 entités de recherche et une vingtaine de plateformes technologiques et d'expérimentation animale.

Comment s'est-il organisé pour répondre à l'épidémie de Covid-19 ?

Sur le versant de la santé publique, l'institut Pasteur héberge des centres nationaux de référence (CNR). Parmi eux, le CNR chargé des infections respiratoires est dirigé par Sylvie van Der Werf.

L'une de ses missions est de proposer des tests de référence pour le diagnostic et le suivi des maladies virales. Le CNR a donc mis au point, dès janvier, le test qRT-PCR, un test moléculaire de diagnostic, qui a été partagé avec les centres français pouvant le réaliser, mais qui est aussi utilisé dans le cadre du CNR en lien avec la cellule d'intervention biologique d'urgence.

Le CNR s'est également impliqué dans le séquençage du génome du virus, qu'il a mis à disposition de la communauté scientifique après l'avoir isolé. Son périmètre d'action comprenant l'évaluation des tests moléculaires proposés par différentes entreprises, il a conduit un certain nombre de travaux sur ces tests commerciaux, avec rapports transmis aux autorités de santé et publiés. Enfin, il a contribué au développement de tests de sérologie de référence. Nous disposons dans ce domaine de tests et de panels de séra, qui peuvent nous permettre de qualifier d'autres tests soumis par les industriels.

Sur le versant de la recherche, ayant pris conscience, au cours de la deuxième quinzaine de janvier 2020, de la gravité de la crise et de la nécessité d'une structuration adéquate de notre recherche pour répondre aux défis qui se présentaient, nous avons mis en place une *task force coronavirus*. Placée sous la responsabilité du professeur Bruno Hoen et sous sa mienne, cette cellule de coordination réunissant scientifiques et fonctions supports permet de gagner en efficacité et de bénéficier de financements sur la recherche Covid-19 - nos équipes ont ainsi tiré parti des appels à projets français ou européens. Nous avons déjà remonté des projets au Comité analyse, recherche et expertise (CARE) et continuons de le faire dans le cadre de cette *task force*. Par ce biais, nous assurons chaque semaine une animation scientifique destinée à toutes les équipes travaillant sur des projets en lien avec le Covid-19.

Aujourd'hui, plus de 250 chercheurs, ingénieurs, techniciens et personnels des services supports sont impliqués sur ce sujet, soit depuis chez eux, soit depuis notre campus, puisque cette activité est la seule que nous ayons laissée sur le campus pendant le confinement. Les dispositions prises par l'État concernant les procédures accélérées sur les manipulations d'organismes génétiquement modifiés (OGM) et sur les études cliniques sont très bénéfiques à l'avancée de nos recherches.

Pour évoquer l'état de ces recherches, j'en resterai aux thèmes choisis pour l'audition – vaccinologie et thérapeutique –, mais je répondrai aux éventuelles questions portant sur l'épidémiologie ou le diagnostic.

S'agissant de la vaccinologie, plusieurs projets sont menés. J'en citerai trois. Les deux premiers font appel à des virus atténués comme plateforme vaccinale. Des travaux conjoints sont ainsi menés par Christiane Gerke, Frédéric Tangy et Nicolas Escriou autour de la rougeole ; d'autres sont développés autour d'une plateforme lentivirale – donc de la famille du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) – par l'équipe de Pierre Charneau. Une autre

approche est celle de la vaccination ADN, avec, notamment, les travaux développés par Étienne Simon-Lorière.

Tous ces projets avancent bien. Les différentes stratégies vaccinales sont actuellement testées chez l'animal, afin de pouvoir mettre en évidence l'induction d'une réponse immunitaire et la production d'anticorps, tout particulièrement d'anticorps neutralisants, essentiels pour bloquer l'infection à la suite de la vaccination. Nous espérons être en mesure de qualifier ces réponses vaccinales dans le courant du mois de mai, afin de nous engager vers des études cliniques.

S'agissant du domaine thérapeutique, les actions que nous menons s'inscrivent, pour l'essentiel d'entre elles, dans un plus long terme.

Nous avons mis en place une plateforme d'évaluation de molécules antivirales. Ce petit groupe de chercheurs teste, à partir d'idées soumises par des équipes industrielles ou académiques, l'efficacité antivirale de certaines molécules.

Nous travaillons aussi à l'identification de stratégies thérapeutiques permettant de bloquer l'entrée du virus, en particulier par le développement d'anticorps monoclonaux, d'inhibiteurs de la polymérase du virus ou de molécules susceptibles d'interférer sur les fonctions de l'hôte essentielles à la réplication du virus. Sur ce dernier point, j'aimerais mettre en avant notre collaboration avec l'université de San Francisco et le Mount Sinai Hospital à New York : elle nous a permis de repérer quelques molécules, soit disposant d'une autorisation de mise sur le marché (AMM), soit entrées en phase d'essais cliniques, qui peuvent présenter un intérêt thérapeutique. Enfin, depuis plus récemment, nous menons des projets sur la susceptibilité à l'infection, le possible neurotropisme du virus ou la réponse de l'hôte au cours de l'infection.

Nos chercheurs travaillent donc sur ce sujet sans répit, sept jours sur sept, pour proposer des solutions vaccinales ou thérapeutiques, mais aussi des approches quant au diagnostic et à la sérologie.

Nous sommes une fondation de recherche, je le rappelle, et c'est grâce à notre flexibilité que nous avons pu engager très rapidement certains projets. Je voudrais donc saluer la générosité publique, qui, au-delà des financements de l'État, nous fait vivre. Nous avons très rapidement lancé une campagne de soutien à l'institut Pasteur pour ses recherches sur le Covid-19, qui nous permet aujourd'hui de soutenir nos projets, ici comme au sein du réseau.

Il n'y a pas de réponse sans expertise. C'est aussi parce que l'institut Pasteur a bâti une très solide expertise en virologie, internationalement reconnue, notamment sur le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), ou sur le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS) que nous pouvons être réactifs sur cette épidémie.

Je voudrais donc profiter de ce propos introductif pour dire combien il est important de soutenir la recherche fondamentale, même sur des sujets qui, sur le moment, ne paraissent pas prioritaires.

Par ailleurs, nos jeunes chercheurs ont continué à travailler pendant le confinement, mais dans des conditions qui ne sont pas les mêmes qu'habituellement. L'État devra les aider à rattraper le retard accumulé.

J'ai noté avec plaisir que plusieurs appels à projets lancés par l'ANR sur le Covid-19 présentaient des taux de succès très élevés : 30 %, au moins, contre 10 % à 12 % en temps normal. Maintenir de tels taux à l'avenir permettrait à la recherche française d'avancer plus efficacement !

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Je réaffirme le soutien du Sénat à l’institut Pasteur. Dans le cadre des débats budgétaires, nous nous étions alarmés des dispositions prises sur le mécénat et fortement mobilisées sur le sujet. La chaîne Public Sénat vient également de programmer un excellent film sur l’institut Pasteur et la lutte contre la rage. C’est vous dire combien nous sommes attentifs à votre institut !

Mme Laure Darcos. – Je me joins aux remerciements de la présidente. Je souhaitais aussi évoquer notre combat pour le mécénat, dont elle vient de parler ; nous savons à quel point celui-ci est fondamental pour un institut comme le vôtre.

Cette crise doit faire comprendre la nécessité d’un plus fort investissement dans la recherche biomédicale. Je me bats depuis trois ans, par exemple, pour que le budget de l’Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) soit augmenté pour tous les projets REACTing. J’espère que le Gouvernement entendra... Quant à votre remarque sur les projets lancés par l’ANR, j’espère aussi que nous continuerons sur cette lancée.

Pouvez-vous développer vos propos sur la piste d’un vaccin apparenté au vaccin contre la rougeole ? Si j’ai bien compris, on ne vaccine qu’une fois contre la rougeole. Peut-on d’ores et déjà envisager un vaccin permettant de se protéger sans crainte de mutations ?

Vous travaillez avec des centres et universités à l’étranger : université de Pittsburgh, Themis en Autriche, etc. Cela démontre une forte coopération internationale, au moment où, sur notre territoire, on perçoit des problèmes de gouvernance. On ne sait pas vraiment comment les établissements de recherche et les instances, comme le conseil scientifique présidé par le professeur Delfraissy ou le CARE piloté par madame Barré-Sinoussi, travaillent ensemble, comment se fait le partage de données... Pouvez-vous nous apporter des éclairages sur ce point ?

Vous avez été moins disert sur les traitements antiviraux. Participez-vous à certains projets de Discovery, l’essai clinique mis en place dans le cadre du consortium REACTing ?

Hier, vous avez annoncé que 6 % de la population française avait été atteinte par le virus, alors qu’un taux de 60 % serait nécessaire pour le rendre moins virulent. Quelles en seront les conséquences sur la pandémie ?

M. Christophe d’Enfert. – En matière de gouvernance, l’organisation s’est construite au fil de l’eau. Au démarrage de l’épidémie, la structure REACTing s’est vu confier la mission de coordonner la réponse de la France et plusieurs projets ont pu être lancés dans ce cadre. Puis, ont été instaurés le conseil scientifique et le CARE, dont les rôles sont clairement différents : le premier a pour fonction d’aider la Présidence de la République et le Gouvernement dans la prise de décisions sur la gestion de l’épidémie ; le second de contribuer à l’amélioration de la coordination de la recherche et à une prise en compte la plus rapide possible des initiatives issues du tissu de la recherche, académique ou industrielle. Il existe donc des procédures permettant de faire remonter au niveau du CARE des projets, qui font ensuite l’objet d’une réflexion menée conjointement par le comité et le consortium REACTing.

L’instauration du CARE a été une mesure essentielle. J’avais remarqué, voilà un certain temps, que les initiatives étaient nombreuses en France, mais que le manque de coordination entre ces projets engendrait un risque de redondance. Une certaine redondance peut être intéressante, car chacun développe une approche spécifique, mais il faut absolument un partage d’informations, d’où l’importance du travail de coordination de CARE. À l’avenir, cette mission devrait revenir à REACTing, pour la gestion d’éventuelles futures épidémies.

On a donc un peu peiné pour mettre en place l'organisation, mais elle commence aujourd'hui à s'éclaircir. Il faut maintenant voir comment CARE et REACTing donneront suite aux remontées d'informations et comment les subsides pour la recherche sur le Covid-19 seront utilisés.

Les projets de recherche sur un possible vaccin sont nombreux sur le plan mondial et le partage d'informations est très rapide. Des articles sont mis à disposition sur des sites comme celui du *New York Times*, de medRxiv ou de l'institut Pasteur – l'article concernant le taux de personnes attaquées par le virus en France, par exemple, a été mis en ligne et ouvert à la communauté scientifique avant toute évaluation par des pairs. Le partage d'informations se fait aussi via les réseaux sociaux.

Par ailleurs, des chartes de partage d'informations ont été signées, notamment par certains porteurs de projets vaccinaux. Certes, on ne peut pas empêcher une forme de concurrence entre projets, mais cela n'enlève rien à la volonté de tous de trouver rapidement une solution.

La manière dont les consortiums de recherche se mettent en place est souvent le reflet de l'histoire. Nos collaborations avec l'université de Pittsburgh ou la société de biotechnologie autrichienne Themis ont été mentionnées. Nous travaillons avec celle-ci sur la rougeole depuis plusieurs années ; on ne va pas changer les choses au moment où l'épidémie survient ! Pour une bonne collaboration, il faut une connaissance et une confiance mutuelles. D'ailleurs, certains autres projets européens qui ont été financés se fondent aussi sur des projets préexistants, ce qui me permet d'insister, à nouveau, sur l'importance de la recherche au niveau européen et du caractère *bottom-up* de la recherche.

L'institut Pasteur n'est pas impliqué dans le programme Discovery, mais il l'est dans l'étude Covidaxis, visant à évaluer des stratégies chimioprophylactiques de prévention de l'infection chez les personnels soignants. Cette étude, pilotée par le centre hospitalier universitaire (CHU) de Saint-Étienne, est en phase de démarrage. L'hydroxychloroquine sera évaluée dans un premier temps, suivie de la combinaison de deux antiviraux ciblant les protéases : le lopinavir et le ritonavir. De nouvelles molécules seront introduites au cours de l'étude. Celle-ci est intéressante à plusieurs titres, mais surtout parce qu'elle cible une population fortement exposée, ce qui permettra de travailler à sa protection tout en dégageant plus rapidement des résultats.

Enfin, avec 5,7 % des Français exposés au virus, nous sommes effectivement loin de l'immunité collective, qui serait atteinte avec un taux compris entre 60 % et 70 %. Si nous ne voulons pas que le déconfinement se traduise par une deuxième vague épidémique, nous devons donc le mettre en œuvre de manière progressive, en privilégiant le maintien du télétravail. Il faudra impérativement respecter les gestes barrières, la distanciation physique, et le port du masque devra être, autant que possible, systématique, en particulier dans les transports en commun et les environnements de travail.

Mme Marie-Pierre Monier. – Je garde aussi en tête notre visite de l'institut Pasteur, qui avait constitué un moment important, et la mobilisation autour de la problématique du mécénat.

Je lis et j'entends que les personnes ayant contracté le Covid-19 pourraient être ultérieurement recontaminées. Qu'en est-il d'un vaccin dans ce cas ? Au-delà des recherches sur les thérapies et les vaccins, travaillez-vous sur les modes de propagation du virus, par exemple sur sa survie sur certaines surfaces ? Vous avez indiqué mobiliser 250 personnes sur le sujet. Pourquoi ne pas en mobiliser plus, au vu de la complexité de la situation ? Y a-t-il eu mutation du virus par rapport à celui qui a circulé en Chine ? Vous n'avez pas mentionné,

dans l'étude tout juste évoquée, l'association de l'hydroxychloroquine et de l'azithromycine chère au professeur Didier Raoult. Menez-vous des recherches sur celle-ci ?

Mme Sonia de la Provôté. – Ma première question porte sur le calendrier. Un délai de 18 à 24 mois a été évoqué pour la mise à disposition d'un vaccin. Selon vos propos dans la presse, il serait maintenant de 21 mois. Qu'en est-il précisément ?

Par ailleurs, la course mondiale au vaccin suscite des collaborations et des concurrences, ces dernières étant parfois de nature, l'institut Pasteur le sait bien, à modifier les règles du jeu. La Chine, devenue un intervenant de taille dans ce jeu concurrentiel, n'obéit pas toujours aux mêmes codes. Comment voyez-vous votre rôle et l'évolution de vos travaux dans un tel contexte ? Comment collaborez-vous avec des pays non européens, tout en préservant une partie de votre souveraineté ? Constatez-vous, à l'échelle européenne, une homogénéisation des stratégies, avec l'émergence d'une organisation qui pourrait nous conduire vers une souveraineté européenne ?

Le confinement donne lieu à des injonctions contradictoires. On met en place des mesures de prévention de la mortalité quand l'immunité collective est la solution ! Vous avez évoqué la nécessité d'un déconfinement progressif. Mais les données épidémiologiques nous font défaut pour pouvoir anticiper au mieux cette période. Les hommes sont-ils plus à risque que les femmes ? Les enfants sont-ils vraiment des vecteurs importants de la maladie ?

Enfin, le Sénat avait mis en place une mission d'information sur la pénurie de médicaments et de vaccins, dont les conclusions ont été rendues en septembre 2018. Mais la problématique est toujours d'actualité. Elle prend même un tour compliqué dès lors que l'on évoque les molécules à usage de réanimation ! À l'époque, des inquiétudes avaient été exprimées sur le devenir de l'institut Pasteur ou la protection de certaines cellules souches, et on voit bien, avec cette crise, à quel point il est stratégique d'avoir la main sur la production dans le secteur sanitaire. L'institut Pasteur réfléchit-il à une remise en cause de son organisation mondiale, en vue de réintroduire une production de vaccins en France et en Europe ?

M. Christophe d'Enfert. – La question de la maîtrise des outils de production, en particulier de production vaccinale ou médicamenteuse, relève de la politique nationale, plus que de celle de l'institut Pasteur. Il ne me revient donc pas d'y répondre – je pourrai le faire en tant que citoyen, mais vous ne m'avez pas invité pour cela.

En revanche, je peux évoquer la politique de l'institut Pasteur.

En tant que fondation de recherche, celui-ci n'est pas impliqué dans la production de médicaments ou de vaccins. Nous établissons, quand c'est nécessaire, des relations avec des industriels afin que nos innovations puissent être déployées auprès des populations avec le maximum d'efficacité. L'interaction avec l'industrie permet d'accélérer ce déploiement. Ce modèle ne doit pas être remis en cause et il ne faut pas réintégrer ces activités de production au niveau de l'institut Pasteur.

Nous disposons par ailleurs d'un réseau international, reconnu comme une véritable pépite. C'est grâce à lui, notamment, qu'un test de diagnostic mis au point à l'institut Pasteur de Hong Kong a pu être déployé rapidement en Asie du Sud-Est, mais aussi en Afrique de l'Ouest. L'internalisation de l'institut Pasteur doit donc être préservée.

S'agissant précisément du vaccin et de la persistance des anticorps, on s'interroge effectivement sur la durée nécessaire pour qu'une infection ayant induit une réponse immunitaire entraîne une production d'anticorps, sur la protection offerte par ces anticorps et sur leur persistance. Des travaux de recherche et des enquêtes sérologiques nous permettront d'apporter des réponses, mais nous n'en disposerons que dans le futur. Pour certains vaccins,

comme celui contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite, il faut trois injections initiales et plusieurs rappels pour établir une immunisation de longue durée. Mais, à l'heure actuelle, on ne sait pas ce qu'il en sera pour les vaccins développés contre le coronavirus.

Ce qui permet, par ailleurs, une réduction probable du délai d'obtention d'un vaccin, ce sont les procédures accélérées. Peut-être celles-ci n'étaient pas suffisamment en place au début de l'épidémie, ce qui a fait imaginer des phases d'essais cliniques allant de l'automne 2020 à l'automne 2021. On pense aujourd'hui qu'il sera possible de les démarrer en juillet et d'accélérer les phases 2 et 3 pour obtenir des résultats cliniques dans le courant du premier semestre de 2021. C'est ce que l'on peut espérer.

Oui, toute collaboration non européenne présente des risques. Cela doit probablement interroger l'Europe sur les modèles qu'elle a mis en place, mais, à nouveau, cela ne relève pas de mon rôle de commenter le sujet.

S'agissant de la propagation du virus, si l'institut Pasteur n'est pas concerné par des sujets comme sa propagation sur les surfaces, relevant plus de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), nous sommes impliqués dans des études épidémiologiques ayant pour objectif de comprendre sa propagation à l'échelle de la population : il s'agit d'études de modélisation ou d'études de sérologie en population.

Le confinement donne effectivement le sentiment d'injonctions contradictoires. Mais les modèles montrent toute son importance pour limiter la propagation de l'épidémie. Il nous a permis de réduire la pression sur les hôpitaux, donc d'améliorer la prise en charge des malades, et de revenir, dans une semaine ou deux, à un état épidémique équivalent à celui du 1er mars. Cela nous permettra de nous préparer pour mieux prendre en charge ce qui serait une deuxième phase épidémique, avec augmentation du nombre de tests, généralisation du port du masque, maintien des gestes barrières et de la distanciation physique.

D'après une étude de l'*Imperial College* de Londres, à la date du 28 mars, le confinement avait divisé par 2 500 le nombre de morts en France. C'est la raison pour laquelle il faut l'accepter, plutôt que de rêver d'une immunité collective. Il est vrai que les règles que nous allons devoir respecter dans les mois à venir permettront de limiter le nombre de morts au détriment de l'établissement d'une immunité collective, mais nous pouvons espérer qu'un vaccin sera disponible dans quelques mois, permettant alors d'obtenir une immunité collective artificielle.

Pour le moment, le virus mute relativement peu, ce qui est un bon signe sur le plan de la vaccination.

Je n'ai pas connaissance de travaux de l'institut Pasteur sur l'association promue par le professeur Didier Raoult. Mais, certaines études montrant que cette combinaison est associée à une augmentation des effets secondaires, une réflexion s'impose.

La différence entre les hommes et les femmes ou le fait que les enfants soient vecteurs sont des questions qui commencent à être étudiées. Les études de sérologie, en particulier, nous permettront d'avoir une meilleure connaissance sur la transmission du virus au sein des populations.

Enfin, 250 chercheurs mobilisés sur le sujet, c'est déjà beaucoup ! Tous les jours, de nouveaux chercheurs se joignent à ces équipes. Tous les jours, de nouvelles idées sont proposées. Mais la recherche fondamentale avance à un certain rythme et la multiplication d'intervenants n'aurait pas forcément un effet positif : ce qui compte, c'est d'avoir de bonnes idées et de réussir à les mettre en pratique le plus rapidement possible !

M. André Gattolin. – Je réitère les félicitations de mes collègues quant aux travaux de l’institut Pasteur.

Sur la question d’une coordination permanente en matière de recherche virologique ou pandémique, lors d’une récente audition, la ministre de l’enseignement supérieur, de la recherche et de l’innovation nous a annoncé un budget annuel de 500 000 euros pour REACTing, hors phase épidémique. Or, si ce type de pandémies devait se reproduire, il faudrait disposer de véritables budgets. Il faudrait même prévoir des programmes « *monitoring* » plus que « *reacting* ».

De nombreux travaux ont été réalisés sur la question de la transmission animale, avec certaines hypothèses émises sur les bouleversants écosystémiques. Les instituts Pasteur au Vietnam ou au Laos s’intéressent de près à ces hypothèses. Pouvez-vous nous en dire plus ?

On a beaucoup parlé de coopération internationale, notamment avec la Chine. Voilà deux mois, l’ambassadeur de Chine, qui respecte sans doute davantage les scientifiques que la représentation parlementaire dans ses propos, a visité l’institut Pasteur, lequel, dans un communiqué datant de novembre 2017, fait mention d’une collaboration entre lui-même, l’institut Mérieux et le fameux laboratoire P4 de la ville de Wuhan. Qu’en est-il vraiment ? Y a-t-il transparence, interactivité et équilibre dans nos collaborations avec la Chine ?

J’en viens à la polémique sur les retards de décision et la communication de l’Organisation mondiale de la santé (OMS). Trois semaines se sont écoulées entre la déclaration d’épidémie et celle de pandémie. Cela peut être délicat pour vous de vous exprimer sur ce point, mais ne pouvait-on faire mieux ?

M. Stéphane Piednoir. – Ma première interrogation porte sur la réouverture des écoles et, plus particulièrement, sur le degré de contagiosité des enfants. Leur système immunitaire en construction leur vaudrait d’être moins récepteurs. Cela ferait-il d’eux de moindres transmetteurs du virus, ce qui serait plutôt une bonne nouvelle ? Pouvez-vous revenir, sans entrer dans les détails scientifiques, sur la spécificité de ce coronavirus ? Pourquoi est-il si virulent ? Des études sont-elles menées sur les conditions d’une possible extinction naturelle ? On parle beaucoup de la chaleur, qui intervient dans l’extinction du virus de la grippe saisonnière.

M. Christophe d’Enfert. – S’agissant du budget de REACTing hors phase épidémique, je pense que cette épidémie doit nous interroger rapidement, dans les mois à venir, sur notre organisation globale. Nous devons faire en sorte d’être mieux organisés au moment du déclenchement des épidémies, afin de disposer d’une recherche coordonnée et de capacités à évaluer rapidement des médicaments.

Ce sujet est en lien avec celui du bouleversement des écosystèmes. L’institut Pasteur mène effectivement des travaux en Asie du Sud-Est pour mieux comprendre les transmissions de ces coronavirus entre insectes, chauves-souris, petits animaux et hommes, et savoir dans quelle mesure ces connaissances pourraient nous aider à mieux prédire de futures épidémies. Il faudra réfléchir aux moyens d’apporter un soutien financier à ces équipes de terrain, mettant en œuvre une biologie souvent considérée comme moins intéressante et ayant pourtant toute sa part dans notre compréhension de l’origine de ces épidémies.

La visite de l’ambassadeur de Chine avait pour but de témoigner de la reconnaissance de la diaspora chinoise en France à l’égard de l’institut Pasteur, pour son engagement dans la compréhension d’une épidémie alors très active sur le sol chinois.

Je n’entrerai pas dans le détail sur la problématique du laboratoire P4 de Wuhan : d’une part, à ma connaissance, l’institut Pasteur n’a pratiquement pas été impliqué dans sa

mise en place ; d'autre part, s'il existe des interrogations quant aux dispositifs de sécurité de cet établissement, il n'y a aucune preuve de la rumeur selon laquelle le coronavirus aurait émergé d'un laboratoire chinois.

Quant à la transparence de la Chine sur l'ampleur de l'épidémie, le faible nombre de morts qui y sont comptabilisés soulève effectivement de nombreuses questions. L'histoire nous dira ce qu'il en est réellement. Selon un article paru aujourd'hui dans le New York Times, je crois, l'étude de la surmortalité dans les pays permettra, dans le futur, d'avoir une image de l'impact de l'épidémie bien plus nette que celle qui transparait à travers les chiffres communiqués par les États.

Peut-être l'OMS a-t-elle tardé à annoncer une épidémie de portée mondiale, ou pandémie, mais je ne suis pas certain que cela aurait changé quoi que ce soit. *A contrario*, elle a envoyé des signaux très clairs sur les risques associés à cette pandémie et martelé des consignes pour que l'on teste. Or, on le voit, la pandémie a été contenue dans les pays ayant généralisé les tests. On peut donc regarder ce qu'a fait l'OMS, mais, dans ce cas, il faut aussi regarder la façon dont on a pris en charge l'épidémie.

N'étant pas spécialiste, je ne veux pas trop me prononcer sur la réouverture des écoles. La question de savoir si les enfants sont vecteurs ou pas suscite effectivement des interrogations. Des études vont probablement être mises en œuvre sur la séroprévalence au sein de cette population et permettront de dégager des connaissances sur le sujet. Selon les premières informations dont je dispose, il ne semble pas que les enfants soient particulièrement vecteurs de la maladie, mais, à nouveau, je ne suis pas spécialiste du sujet.

S'agissant de la protection contre le virus, l'interrogation demeure. Nous avons des exemples rapportés, indiquant des possibilités de recontracter le virus. En l'absence de certitudes, il faut donc maintenir les gestes barrières et la distanciation physique.

En quoi ce virus est-il problématique ? Il présente, au niveau moléculaire, une très bonne adaptation entre sa protéine de surface, la protéine S, et le récepteur ACE2 situé à la surface de nos cellules, ce qui facilite son entrée dans celles-ci. C'est probablement ce qui le rend plus virulent.

On sait par ailleurs que les coronavirus sont sensibles à une hygrométrie et une température élevées, ce qui peut laisser envisager une baisse de l'épidémie durant la phase estivale, mais avec un rebond probable à l'automne ou en hiver. Mais, comme on en apprend tous les jours avec ce virus, il est encore difficile d'avancer des hypothèses sur la suite de l'épidémie.

Mme Céline Brulin. – Merci pour cet éclairage et, plus globalement, pour le travail mené par l'institut Pasteur. Je voudrais revenir sur la question qui nous taraude : la reprise de l'école. Vous évoquez des études épidémiologiques et sérologiques, notamment des études spécifiques aux enfants. Dans quel délai pouvons-nous espérer disposer d'informations plus précises ? Avant le 11 mai ? Dans la perspective de la rentrée prochaine ? L'institut Pasteur est-il associé à la réflexion sur la reprise de l'école ? Si certaines décisions sont bien appuyées par le conseil scientifique, il semble que, pour celle-ci, l'expertise scientifique n'a pas été complètement au rendez-vous !

Mme Colette Mélot. – J'ai, moi aussi, été impressionnée par la visite de l'institut Pasteur et je m'associe aux propos de mes collègues ayant exprimé nos remerciements et notre reconnaissance.

Au moment où la France va s'engager dans un déconfinement progressif, alors qu'une très faible part de sa population aurait été en contact avec le virus, avons-nous une estimation du nombre de personnes asymptomatiques et de leur degré de contagiosité ? Ce

déconfinement apparaît comme une équation insoluble. Est-il utile de tester massivement la population ? À quel bilan devons-nous raisonnablement nous attendre dans les mois à venir, en l'absence de traitements efficaces ?

M. Christophe d'Enfert. – Il m'apparaît vraiment difficile de commenter la décision de reprise de l'école, qui est une décision politique, dûment informée par le conseil scientifique. J'ai compris que cette reprise serait extrêmement progressive et l'on peut penser que, au-delà même de cette stratégie, le degré d'acceptation des familles restreindra les effectifs dans les écoles.

Sur l'implication de l'institut Pasteur dans cette réflexion – j'ai cru entendre des doutes exprimés sur l'expertise présente au sein du conseil scientifique –, le professeur Arnaud Fontanet, spécialiste en épidémiologie, et le docteur Simon Cauchemez, spécialiste en modélisation des épidémies, tous deux travaillant à l'institut Pasteur, siègent dans cette instance. Ce dernier est donc totalement impliqué et appuie le Gouvernement dans sa stratégie de gestion de l'épidémie. J'imagine que mes collègues ont apporté leur expertise dans la décision de reprise de l'activité des écoles.

Je n'ai pas les chiffres en tête concernant les personnes asymptomatiques, mais celles-ci représentent un pourcentage non négligeable et sont susceptibles de propager le virus. Néanmoins, en termes sérologiques, elles ont en règle générale des réponses moins importantes que les personnes ayant été symptomatiques, ce qui indique qu'elles ont probablement porté moins de virus et, donc, été moins contagieuses.

Dès lors que l'on ne connaît pas avec certitude le lien entre séropositivité en anticorps et protection contre une infection par le virus, il serait dangereux d'envisager des tests de masse. On serait effectivement amenés à dire à certaines personnes qu'elles sont séropositives, sans pouvoir préciser si elles sont, ou non, protégées, et cela aurait pour effet induit de baisser la garde sur les gestes barrières, avec, derrière, un risque de reprise épidémique. En outre, les tests de diagnostic rapide, qui se présentent sous une forme similaire à celle des tests de grossesse, n'ont souvent pas des sensibilités et des spécificités suffisamment élevées pour que, dans un contexte de propagation peu importante, on puisse en tirer des informations pertinentes. Pour une campagne massive de tests, il faudrait donc, en plus, disposer de tests de diagnostic rapide avec des sensibilités et des spécificités les plus élevées possible.

Le bilan auquel il faut s'attendre est assez complexe à évaluer. À un moment donné, on a estimé que 60 % de la population mondiale serait touchée, soit 4 milliards de personnes. Le taux de mortalité avoisinant 2 % laissait donc envisager que 80 millions d'individus décèderaient du Covid-19, autour de 200 000 à 300 000 en France. Mais ces chiffres s'entendent sans différenciation entre pays, sans mesures de confinement et sans stratégie thérapeutique trouvée. Or, on le constate aujourd'hui, les méthodes de confinement, de distanciation et de gestes barrières permettent de limiter l'épidémie. Il est donc difficile de donner des chiffres.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Pourriez-vous nous préciser le travail des instituts Pasteur en Afrique ? Ce continent est, lui aussi, l'objet de toutes nos préoccupations.

Mme Mireille Jouve. – Par une étude rendue publique hier matin, l'institut Pasteur constate que, le nombre de Français ayant contracté la maladie restant trop faible, l'épidémie risque de connaître une reprise après le 11 mai. Le 2 avril dernier sur France 2, vous avanciez qu'avec les beaux jours la circulation du virus pourrait se réduire, tout en pointant un risque de résurgence à l'automne. Ce matin même, le professeur Raoult a évoqué une telle saisonnalité. Certains indicateurs confirment-ils cette hypothèse ?

Le Gouvernement a fixé un objectif de 500 000 tests de diagnostic hebdomadaires réalisés à compter du 11 mai prochain. Un recensement des capacités de dépistage a commencé, mais de nombreux laboratoires publics s'étonnent de ne pas être sollicités. Cette décision serait justifiée par la capacité des chercheurs à pouvoir établir des comptes rendus d'examen et rendre des résultats individuels. Quel regard portez-vous sur ce cloisonnement ?

M. Max Brisson. – Membre du groupe de travail que notre commission consacre au retour à l'école, j'ai noté vos réponses prudentes. Mais l'institut Pasteur a-t-il une connaissance de l'état sanitaire des enfants en âge d'être scolarisés ? Pourquoi ces classes d'âge sont-elles moins exposées au Covid-19 ? Sont-ils asymptomatiques, résistants au virus ? Ces éléments d'analyse nous permettraient d'apporter notre pierre au débat relatif à la réouverture des écoles.

La fiabilité des tests suscite la polémique. Ces derniers doivent-ils être concentrés sur les individus ayant été en contact avec des personnes contaminées ? Faut-il, au contraire, les déployer le plus largement possible ?

M. Christophe d'Enfert. – Au sujet du retour à l'école, je ne suis pas en mesure de vous éclairer, n'ayant pas suffisamment d'informations. Toutefois – on le constate clairement –, plus on est âgé, plus on risque de contracter la maladie avec une forte amplification virale. Les études de sérologie devraient nous apporter des informations quant au degré d'exposition des enfants. Ces derniers ne semblent pas être les vecteurs que l'on prédisait.

Un certain nombre de coronavirus sont saisonniers. Ils peuvent être sensibles à la chaleur ou à l'humidité. Dès lors, l'été favoriserait leur déclin, mais ce n'est qu'une hypothèse. On pourrait me rétorquer que le MERS circule dans des pays au climat chaud et sec.

J'ai beaucoup de respect pour le professeur Raoult, mais la chute du nombre de cas que l'on observe aujourd'hui me semble d'abord due au respect du confinement. Cela étant, je peux me tromper moi aussi.

Il faut bien distinguer les tests de diagnostic, pour lesquels l'objectif hebdomadaire de 500 000 a été fixé, et les tests de sérologie. Le CNR des virus des infections respiratoires et le CNR associé, à Lyon, dirigé par le professeur Bruno Lina, sont chargés d'évaluer, sur la base d'un étalon, l'efficacité de ces différents tests. À cette fin, ils rendent aux autorités de santé des rapports d'information. Pour ce qui concerne les tests de diagnostic, ces documents sont mis à disposition des médecins sur le site de la Société française de microbiologie (SFM). C'est sur ces résultats, établis par des structures indépendantes, qu'il faut se fonder pour décider ou non de l'utilisation d'un test.

Le fait de rendre un test est un acte médical ; le rendu des tests doit donc être mené sous le contrôle d'une autorité médicale. En mars dernier, la question du recours aux tests s'est posée ; leur disponibilité semblait alors limitée, du fait, probablement, de problématiques de production, une partie des réactifs n'étant pas fabriquée en Europe. Or cette question paraît résolue, si j'en crois le ministre des solidarités et de la santé et le Premier ministre.

Les laboratoires de ville et les laboratoires hospitaliers sont sans aucun doute en mesure de prendre en charge ces tests. Dans la phase de déconfinement, il est très important de faire ce qui a été fait au tout début de l'épidémie : tracer et tester les contacts dès qu'un nouveau cas est repéré. Cette information est nécessaire pour contenir le redémarrage de l'épidémie.

Enfin, le réseau des instituts Pasteur dispose d'un certain nombre de sites sur le continent africain, que ce soit au Maghreb, en Afrique de l'Ouest – Sénégal, Côte d'Ivoire, Cameroun, Gabon – ou à Madagascar. La collaboration au sein du réseau, qui vise à apporter des compétences et des moyens aux instituts situés en Afrique, se décline sous diverses formes : transferts technologiques depuis l'institut de Hong Kong pour le diagnostic ; transferts depuis les instituts de Paris et de Hong Kong pour la sérologie ; financement de projets de recherche en épidémiologie, dans les instituts Pasteur d'Afrique, par l'institut Pasteur de Paris ; soutien au ressourcement scientifique et technique.

Le but de cette solidarité, c'est que les instituts africains puissent contribuer localement à la lutte contre l'épidémie. En développant notre action à l'échelle internationale, nous sommes fidèles à la pensée exprimée par Louis Pasteur voilà plus de cent trente ans. Il faut assurer une prise en charge efficace de l'épidémie, partout sur la planète.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Nous suivons de près le travail des instituts Pasteur – nous avons notamment visité l'institut de Hué, au Vietnam. Leur réputation, notamment en matière de virologie, s'appuie sur des moyens annuels dédiés, et, à ce titre, nous serons extrêmement vigilants lors des prochains débats budgétaires. La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation nous a annoncé un budget « recherche » augmenté de 400 millions d'euros en 2021. S'y ajoutent le plan d'urgence de 50 millions d'euros au titre du Covid-19, les 3 millions d'euros de l'appel à projets Flash de l'ANR et les fonds investis dans le projet REacting.

Nous resterons en lien avec vous pour nous assurer que vos recherches sont bel et bien financées. Vous portez nos espoirs : le confinement à vie n'est pas une solution...

M. Christophe d'Enfert. – Nous sommes bien d'accord !

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Nous sommes donc suspendus à vos travaux de recherche thérapeutique.

Enfin – Laure Darcos l'a souligné –, nous sommes très attentifs à la défiscalisation des dons dans le cadre du mécénat. À cet égard, votre fondation est en première ligne.

Nous exprimons à tous les chercheurs de l'institut Pasteur nos encouragements et notre gratitude.

La téléconférence est close à 10 h 50.

Mercredi 29 avril 2020

- Présidence de Mme Catherine Morin-Desailly, présidente -

La téléconférence est ouverte à 09 h 30.

Audition de M. Bernard Benhamou, secrétaire général de l'Institut de la souveraineté numérique, sur la mise en place d'un traçage numérique dans le cadre de la stratégie de déconfinement (en téléconférence) (sera publiée ultérieurement)

Le compte rendu de cette téléconférence sera publié ultérieurement.

**Bilan annuel de l'application des lois au 31 mars 2020 - Communication de
Mme Catherine Morin-Desailly, présidente de la commission
(en téléconférence) (sera publiée ultérieurement)**

Le compte rendu de cette téléconférence sera publié ultérieurement.

La téléconférence est fermée à 12 h 30.

COMMISSION DES FINANCES**Mercredi 15 avril 2020****- Présidence de M. Vincent Éblé, président -***La téléconférence est ouverte à 18 h 10.***Audition de M. Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances, et Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics, sur le deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020**

M. Vincent Éblé, président. – Nous accueillons pour cette audition trois membres du Gouvernement. Nous avons appris, dans l'après-midi, que le ministre de l'économie et des finances Bruno Le Maire serait remplacé par Mme la secrétaire d'État Agnès Pannier-Runacher. Nous la remercions de sa présence, ainsi que M. le ministre Gérard Darmanin et M. le secrétaire d'État Olivier Dussopt. Chacun dans leur domaine, ils nous apporteront des éclairages sur le deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 et sur un programme de stabilité limité à l'année 2020, qui nous a été transmis en vertu de l'article 14 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014.

Cette réunion se tient en salle René Monory, mais elle est organisée selon des modalités de visioconférence, un dispositif que nous utilisons depuis une quinzaine de jours pour procéder à des échanges de vues entre membres de la commission ou à des auditions. Nous avons ainsi entendu un panel d'économistes et, ce matin, le gouverneur de la Banque de France et le médiateur national du crédit. Chaque fois, entre trente et quarante de nos collègues participent à ces réunions à distance.

Par ailleurs, nous publions régulièrement, avec le rapporteur général, une note de conjoncture et de suivi des mesures financières prises dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire et de la première loi de finances rectificative pour 2020. Nous en sommes à la troisième édition de cette note, communiquée aux membres de la commission, ainsi qu'à tous les sénateurs et à l'extérieur *via* sa publication sur le site internet du Sénat.

Nous poursuivrons nos travaux dans les prochains jours, en recevant les représentants de la direction générale des finances publiques, de Bpifrance, de la Fédération bancaire française et du secteur des assurances, toujours par visioconférence. Ce dispositif, bien adapté pour des auditions et des échanges de vues, l'est moins pour les réunions législatives, avec votes et délibérations : pour celles-ci, nous combinerons un « présentiel » allégé et un système de visioconférence.

Dans ce cadre, monsieur le ministre, madame, monsieur les secrétaires d'État, nous avons besoin de l'entière disponibilité de vos services, afin d'obtenir au fur et à mesure les éléments d'information nécessaires à notre travail de contrôle de l'action gouvernementale ; nous les remercions de leur mobilisation en cette période difficile.

Le deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 prend acte, comme l'anticipait notre note du 3 avril dernier, d'une détérioration sévère de la situation économique de notre pays et, par voie de conséquence, des finances publiques : recul du PIB de 8 %,

déficit avoisinant 9 % du PIB et dette publique atteignant 115 % de celui-ci. Il prévoit d'ajuster certains dispositifs ouverts par la première loi de finances rectificative, comme le fonds de solidarité ou les garanties d'emprunts accordées aux entreprises. Il crée, enfin, un nouveau programme budgétaire de 20 milliards d'euros pour alimenter les participations financières de l'État.

Les questions devraient être nombreuses sur le soutien apporté aux entreprises en difficulté, sur l'état des finances publiques et locales, ainsi que sur les mesures d'aide aux ménages, notamment les plus modestes.

M. Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics. – Le présent PLFR vient effectivement « recharger » un certain nombre de crédits adoptés dans le cadre de la première loi de finances rectificative, mais aussi créer de nouveaux droits ; il modifie certaines dispositions pour mieux armer encore notre pays face à la crise ; il apporte certaines mises à jour au plan macroéconomique, ainsi que des éléments d'information sur la suite des événements. C'est un plan d'urgence, non de relance, qui ne contient pas d'éléments relatifs aux crédits de la santé ou relevant du champ social non étatique. Mais j'apporterai à la commission des affaires sociales du Sénat, la semaine prochaine, des précisions quant aux montants de dépenses engagés et à l'évolution du déficit en ce domaine.

L'effort cumulé en matière d'action publique représente 110 milliards d'euros, soit un doublement en trois mois du déficit, porté à 9 % du PIB. Par ailleurs, le niveau des dépenses publiques atteint 61 % du PIB et l'endettement 115 % du PIB, celui-ci reculant de 8 %. Ces chiffres sont indicatifs et évolueront avec l'actualité.

S'agissant du rechargement des crédits adoptés en première loi de finances rectificative, avec un salarié sur trois actuellement au chômage partiel, nous portons les crédits correspondants à 24 milliards d'euros, auxquels s'ajoutent 7 milliards d'euros pour le fonds de solidarité destiné aux indépendants. L'État a déjà apporté à ce fonds 750 millions d'euros, les assureurs 185 millions d'euros sur les 200 millions d'euros prévus et les versements des régions sont à venir. Il faudra environ 6 milliards d'euros en plus pour l'améliorer. Nous agissons également sur les taxes payées par les compagnies aériennes dans le cadre du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » (Bacea), en prévoyant des reports de paiement.

S'agissant de la création de nouveaux droits, certaines dispositions relèvent du champ d'intervention *stricto sensu* du ministère de l'économie et des finances : le compte d'affectation spéciale de l'Agence des participations de l'État (APE) est abondé de 20 milliards d'euros et les crédits du Fonds de développement économique et social (FDES) passeront à 1 milliard d'euros.

D'autres dispositions procèdent d'arbitrages budgétaires. Je pense notamment à celle, innovante, consistant à utiliser la réserve de 2,5 milliards d'euros dédiée aux dépenses accidentelles au titre de l'article 7 de la LOLF, en y prélevant les 880 millions d'euros nécessaires au financement de la prime de précarité annoncée ce matin par le Premier ministre pour les 4 millions de personnes appartenant aux publics les plus sensibles. Je vous en parle dès maintenant car nous faisons le budget « en marchant », mais un amendement devra évidemment être déposé en ce sens à l'Assemblée nationale.

Nous maintenons par ailleurs les reports de charges et d'impôts, et des annulations ont été annoncées ce matin par le Président de la République. Des dispositions spécifiques sont prises à destination du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie, pour un montant de 240 millions d'euros ; il faudra probablement aider aussi la Polynésie, qui a déposé une demande hier soir.

Enfin, nous proposons un certain nombre de dispositions pour améliorer la situation économique et sociale, notamment une défiscalisation de primes envisagées pour les agents de la fonction publique.

Ce deuxième projet de loi de finances rectificative ne contient pas de dispositions portant sur les collectivités locales, à l'exception de certaines mesures nécessaires qui n'avaient pas été prévues dans l'ordonnance du 1^{er} avril relative au fonctionnement et à la gouvernance des collectivités territoriales et de leurs groupements, de Mme Jacqueline Gourault et de M. Sébastien Lecornu. Je pense, par exemple, aux avances de trésorerie pour les syndicats. Pour le reste, des dispositions interviendront sans doute au travers d'un prochain texte. La situation des collectivités territoriales ne présente effectivement pas le même caractère d'urgence, puisque les produits des taxes comme les droits de mutation, la TVA ou l'octroi de mer sont perçus avec un décalage de plusieurs mois. Nous avons donc encore un peu de temps devant nous. Néanmoins, des avances de trésorerie seront bien évidemment possibles si elles s'avèrent nécessaires.

Telles sont, rapidement brossées, les mesures retenues par Bercy. Le ministre Bruno Le Maire est retenu au G20 et vous prie d'excuser son absence.

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances. – Ce nouveau projet de loi de finances rectificative vise à limiter au maximum la « casse » de notre outil de production et de notre capital humain. Il repose sur une prévision de dégradation de la croissance de 8 points pour 2020. Ce chiffre doit être considéré avec prudence : il est fondé sur la durée de confinement annoncée par le Président de la République, sur des hypothèses relatives à la sortie progressive de ce confinement et à la situation de nos principaux partenaires, européens et mondiaux.

Ce PLFR complète le plan d'urgence déjà mis en place, dont je rappelle les trois axes : la préservation de l'emploi et des compétences autour d'un dispositif renforcé de chômage partiel, dont le budget, le ministre l'a indiqué, est porté à 24 milliards d'euros ; le soutien à la trésorerie des entreprises, avec la mise en place d'une garantie de l'État à hauteur de 300 milliards d'euros, d'une garantie des assureurs crédit à hauteur de 10 milliards d'euros et d'une garantie des assureurs export à hauteur de 2 milliards d'euros – les ajustements proposés tiennent compte des remontées obtenues lors de l'examen du premier PLFR et des négociations que nous menons quotidiennement avec le secteur bancaire pour mettre en œuvre un traitement plus automatique et homogène des dossiers ; le soutien aux indépendants au travers du fonds de solidarité, auquel 900 000 entreprises ont fait appel à ce jour.

Ces dispositifs doivent être renforcés pour tenir compte du prolongement du confinement, mais aussi des angles morts constatés.

En ce qui concerne le fonds de solidarité, nous avons apporté des modifications qui, je crois, étaient attendues. Nous avons modifié la base de calcul de la perte de chiffre d'affaires : le mois de l'année précédente n'est plus une référence obligatoire ; on peut prendre en considération une moyenne mensuelle de chiffre d'affaires, afin d'avoir une approche plus juste en cas d'activité « heurtée ». Nous avons ouvert le bénéfice du fonds à des entrepreneurs jusqu'à présent non éligibles, comme les agriculteurs membres d'un groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC), les artistes-auteurs ou les entreprises en redressement judiciaire ou sous procédure de sauvegarde. Le plafond de l'enveloppe complémentaire a été relevé, étant rappelé que le dispositif s'articule en deux temps : les entreprises éligibles reçoivent un premier versement de 1 500 euros, puis elles peuvent présenter un dossier complémentaire, au titre duquel l'aide pourra atteindre 2 000 euros pour le mois de mars et 5 000 euros pour le mois d'avril. Cela explique l'augmentation du montant global du fonds de 1 milliard à 7 milliards d'euros.

Par ailleurs, dans le cadre du soutien aux entreprises stratégiques, un abondement du compte d'affectation spéciale relatif aux participations de l'État est prévu à hauteur de 20 milliards d'euros. L'intervention ne se limitera pas aux seules entreprises dont Bpifrance ou l'APE sont actionnaires. Le FDES, qui est mis en œuvre pour appuyer les rebonds et reprises d'entreprises en difficulté, est renforcé à hauteur de 1 milliard d'euros. Enfin, nous proposerons par amendement la mise en œuvre d'une enveloppe d'avances remboursables, pour un montant de 500 millions d'euros.

Ainsi, nous disposerons d'une boîte à outils pour répondre aux besoins de chaque catégorie d'entreprises.

Les montants engagés au travers de ce plan – 110 milliards d'euros – sont effectivement importants, portant le niveau du déficit public à 9 % du PIB et celui de l'endettement à 115 % du PIB. C'est nécessaire, mais c'est aussi un moment particulier de notre histoire économique et politique que nous traversons.

M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics. – Un article du PLFR prévoit d'exonérer de cotisations et d'impôts les primes versées aux agents de la fonction publique qui, dans cette période de crise sanitaire, connaissent un surcroît d'activité.

Pour la fonction publique hospitalière, ces primes seront financées *via* les dépenses inscrites dans l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam). Les soignants verront leurs heures supplémentaires payées et majorées de 50 % sur tout le territoire. Une prime forfaitaire de 1 500 euros, exonérée de cotisations et d'impôts, leur sera versée dans les 28 départements particulièrement impactés par le virus et dans les 128 établissements des autres départements ayant accueilli des malades du Covid. Ailleurs, la prime sera de 500 euros. Nous avons ouvert une discussion avec le secteur médico-social et les collectivités territoriales sur une possible application de mesures similaires pour les soignants travaillant en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).

Pour la fonction publique d'État, la prime, également exonérée de cotisations et d'impôts, sera plafonnée à 1 000 euros. Les ministères employeurs décideront du périmètre d'éligibilité, en fonction du surcroît d'activité des agents. Nous estimons que 400 000 d'entre eux devraient être éligibles, pour un montant total de 300 millions d'euros, qui pourra être financé en gestion puisque nous sommes encore au début de l'année.

Pour la fonction publique territoriale, les collectivités locales pourront, dans le respect du principe de libre administration, décider d'accorder une prime au sein de leur périmètre. Il leur reviendra de déterminer les agents éligibles – les agents en autorisation spéciale d'absence (ASA) ne peuvent l'être – et le montant de cette prime sera également plafonné à 1 000 euros.

L'ordonnance relative à la gestion des congés et des jours de RTT, que nous avons présentée ce matin en conseil des ministres, comprend trois types de mesures. Pour les agents en ASA, les employeurs publics pourront imposer le décompte de cinq jours de RTT pour le mois qui vient de s'écouler et de cinq jours de RTT ou de congés payés pour la période à venir. Pour les agents en télétravail, ils pourront imposer le décompte de cinq jours de RTT ou de congés payés, évidemment sous réserve de respecter ces congés. Enfin, nous avons pris des mesures techniques afin que ces congés imposés n'engendrent pas de jours de fractionnement ou que les reliquats de congés pour 2019 et les congés payés engendrés par les périodes d'ASA soient basculés sur les comptes épargne-temps. La fonction publique hospitalière n'est pas concernée, non plus que, pour la fonction publique d'État, les enseignants et les personnels dont le temps de travail est décompté en heures et qui n'ont pas la maîtrise de leurs

dates de congés payés. Les congés posés durant la période de confinement et non annulés seront décomptés du plafond de dix jours. Enfin, nous appliquerons une proratisation pour les agents à temps partiel ou en arrêt maladie, ou pour tenir compte de certains roulements.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Monsieur le ministre, madame, monsieur les secrétaires d'État, merci de nous avoir transmis comme attendu les premiers éléments sur l'exécution de la première loi de finances rectificative. Nous espérons qu'il en ira de même pour ce deuxième PLFR.

Nous constatons aujourd'hui que les chiffres avancés lors de l'examen du premier PLFR étaient, comme nous l'avions pressenti alors, en deçà de la réalité.

Ma première question est d'ordre macroéconomique et porte plutôt sur le programme de stabilité : qu'en est-il de votre hypothèse de croissance ? Alors que le Fonds monétaire international (FMI) et la plupart des instituts de conjoncture envisagent une reprise lente et une sortie progressive du confinement, vous semblez privilégier un scénario de rebond plus rapide : sur quels éléments vous fondez-vous ?

Ma deuxième question concerne la garantie par l'État des prêts bancaires aux entreprises. Ce matin, lors de son audition, le gouverneur de la Banque de France a reconnu l'existence d'un certain nombre de difficultés, dont toutes ne remontent pas au médiateur du crédit : des banques demandent des cautions, d'autres des documents difficiles à obtenir en ce moment ; certaines entreprises, comme les entreprises en début d'activité, dont la notation par la Banque de France n'est pas suffisante, les entreprises ayant connu des difficultés ou encore les sociétés civiles immobilières se trouvent exclues par les textes prévoyant la garantie de l'État eux-mêmes. Le Gouvernement est-il conscient des limites du dispositif et prêt à le faire évoluer ?

Je poserai une question complémentaire : pourquoi ne pas avoir prévu une garantie à 100 %, au moins pour les PME, comme en Allemagne ou en Italie ? J'ai l'exemple d'une PME s'étant vu refuser un prêt par une grande banque de réseau mutualiste, au prétexte que le risque à supporter atteignait 10 %. Pourquoi la France ne prévoit-elle pas un dispositif au moins aussi favorable que celui de ses voisins ?

S'agissant du fonds de solidarité, je remercie le Gouvernement d'avoir entendu les remontées de terrain et élargi le dispositif. Reste-t-il encore d'autres cas à couvrir ?

Par ailleurs, comment justifiez-vous les 4,2 milliards d'euros d'annulations de crédits sur les remboursements et dégrèvements, alors que, le 23 mars, nous avons ouvert 4 milliards d'euros de crédits ?

Enfin, les chiffres du chômage partiel ont explosé. Je ne mets pas en cause le bien-fondé du dispositif – mieux vaut absorber ce choc temporaire plutôt que de voir les entreprises contraintes de licencier –, mais certaines entreprises n'en abusent-elles pas ? Je citerai l'exemple d'une entreprise du secteur de l'audit et du conseil, qui recourt massivement au chômage partiel des cadres, alors que ses salariés pourraient parfaitement télétravailler, ou encore celui d'une grande plateforme de commerce en ligne, qui ferme ses entrepôts et fait appel au chômage partiel. Ces mesures ne doivent-elles pas avant tout servir à aider les PME, les commerces, les entreprises effectivement fermées ? Comment faire pour que le coût de ce dispositif, vertueux j'y insiste, ne devienne pas insupportable ?

M. Gérald Darmanin, ministre. – L'annulation de 4,2 milliards d'euros de crédits en remboursements et dégrèvements va de pair avec la baisse des recettes fiscales. Les prévisions à ce sujet sont très indicatives, mais nous envisageons d'ores et déjà une baisse de l'ordre de 10 milliards d'euros pour la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), de 20 milliards d'euros pour l'impôt sur les sociétés, d'environ 4 milliards d'euros pour l'impôt sur le revenu,

de 1 milliard d'euros pour la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (Ticpe).

Les mesures de chômage partiel relèvent évidemment du ministère du travail. Néanmoins, au vu des montants engagés, je me sens tenu d'apporter quelques réponses. Le ministre du travail a annoncé que des contrôles seraient mis en œuvre. Il est effectivement illégal de faire travailler des salariés tout en les déclarant en chômage partiel et certaines entreprises n'ont pas à recourir au chômage partiel dès lors qu'elles peuvent poursuivre leur activité. D'ailleurs, si les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) mettent parfois du temps à valider les dossiers, c'est précisément parce qu'elles examinent et discutent ces points avec les chefs d'entreprise. En tout cas, nous vous invitons à faire remonter toutes les situations concrètes dont vous avez connaissance.

La problématique est similaire s'agissant des reports de charges. Nous avons reçu des demandes émanant d'entreprises de secteurs non impactés par la crise, comme le secteur bancaire ou la grande distribution, ainsi que de sociétés travaillant directement avec l'État ou dont l'État est administrateur. Je me suis permis d'appeler leurs dirigeants pour rappeler que ces reports de charges avaient pour but de sauver des entreprises et ne constituaient en rien des facilités de trésorerie.

Nous sommes d'accord sur le fait que ces dispositions, onéreuses, ne doivent pas engendrer des abus.

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État. – Les prévisions du FMI pour la France font état d'une croissance négative de 7,2 % en 2020 ; certains consensus évoquent une récession comprise entre 5 % et 7,4 %. Nous sommes donc sur des ordres de grandeur comparables. Le scénario retenu pour établir nos prévisions est celui d'un confinement de huit semaines, avec reprise progressive de l'activité.

S'agissant des prêts garantis par l'État, nous suivons de très près les sujets que le gouverneur de la Banque de France a mentionnés durant son audition. J'ai fait le point sur le traitement réservé aux très petites entreprises : nous cherchons effectivement à favoriser des schémas dans lesquels les dossiers ne présentant pas de difficultés peuvent être traités de manière automatique, avec une homogénéité en matière de documents demandés. Il faut tenir compte du fait que les banques partent d'un référentiel classique d'instruction pour analyser des dossiers ayant un caractère inédit. Il est possible de demander une notation de la Banque de France lorsque l'on n'en dispose pas ou de faire appel à la Médiation du crédit.

Porter la garantie de l'État à 100 % reviendrait à faire un crédit direct à l'entreprise. Pour cela, nous avons le FDES, un système ayant fait la preuve de son efficacité. Le dispositif de garantie des prêts à 100 % en vigueur en Allemagne, réservé aux entreprises bénéficiaires depuis trois ans, n'est peut-être pas tant orienté vers les entreprises en difficulté...

La prochaine étape, après l'élargissement du fonds de solidarité, consistera à mettre en place des dispositifs spécifiques à certains secteurs : le tourisme, la culture, l'événementiel, l'hôtellerie et la restauration. Pour ceux-ci, nous envisageons d'ouvrir le bénéfice du fonds à des entreprises de taille un peu supérieure à ce que prévoient les critères actuels.

Les demandes de chômage partiel de grandes entreprises sont examinées directement par le ministre du travail et son cabinet, et font l'objet de questions très précises. Ce n'est pas un chèque en blanc qui est remis. S'agissant des entreprises de conseil, j'attire votre attention sur le fait que, toutes les prestations étant à l'arrêt, certaines peuvent n'avoir aucune activité et aucun chiffre d'affaires, sauf, bien sûr, les entreprises de commissariat aux

comptes puisque nous sommes dans la période où, théoriquement, elles arrêtent les comptes de leurs clients. Quoi qu'il en soit, il y a et il y aura des contrôles.

M. Jérôme Bascher. – Je ne comprends pas la distinction faite pour l'attribution de la prime dans la fonction publique hospitalière : si quelques régions seulement ont été touchées par le Covid-19 à ce stade, toutes seront peut-être concernées demain. Je m'étonne aussi du versement de primes pour les bénéficiaires du RSA ou les fonctionnaires d'État et territoriaux ; je pense que chacun doit prendre sa part à l'effort. Certes, le cas des soignants est particulier. Si j'approuve globalement le projet de loi de finances rectificative, ce volet me laisse un peu pantois...

M. Éric Bocquet. – Les chiffres que l'on nous annonce concernant la baisse du PIB sont loin d'être stabilisés. Les déficits vont certainement exploser. La gravité de la situation n'impose-t-elle pas que la Banque centrale européenne (BCE) prenne des mesures exceptionnelles, non conventionnelles ? N'avons-nous pas raté le coche à Bruxelles, la semaine dernière, en nous en tenant au dogme de l'orthodoxie monétaire, cher à certains de nos partenaires ? Avec la décision de la banque centrale britannique de financer directement le Trésor pour faire face aux ravages sanitaires et économiques de la crise, c'est un sacré tabou qui vient de tomber : le 6 avril, le gouverneur de la banque centrale du Royaume-Uni s'inscrivait encore dans la doxa libérale, c'est-à-dire l'indépendance des banques centrales et l'interdiction de prêter directement aux États. La Réserve fédérale des États-Unis adopte des dispositions analogues. Ne serait-il pas temps de redéfinir le rôle de la BCE ? Nous ne mesurons pas encore l'ampleur des conséquences qu'aura cette crise dans les mois et les années à venir.

M. Arnaud Bazin. – Le premier projet de loi de finances rectificative visait essentiellement à assurer aux entreprises le maintien d'une trésorerie suffisante. Mais, dans certains secteurs d'activité, elles craignent surtout pour leur compte d'exploitation. Je pense ainsi au secteur du bâtiment, où les marges sont habituellement faibles. Avez-vous l'intention d'étendre aux marchés privés les principes de l'ordonnance relative aux marchés publics ?

De petites entreprises doivent conserver leur main-d'œuvre avec une production nulle ou très limitée. En particulier, celles qui travaillent avec des animaux doivent continuer à les nourrir alors que leur activité commerciale est à l'arrêt ou largement diminuée. Avez-vous une méthode pour recenser tous les cas particuliers, comme celui des conjoints collaborateurs ?

Peut-on envisager la mise en place d'un fonds d'assistance pour prendre en charge les frais des entreprises sous procédure de sauvegarde ou de redressement ?

Le premier train d'ordonnances crée une distorsion pour les collectivités territoriales : le vote du budget primitif est possible jusqu'au 31 juillet, mais celui des taux ne l'est que jusqu'au 3 juillet. N'y a-t-il pas lieu de remédier à cette distorsion ?

M. Roger Karoutchi. – Les calculs ont été établis selon l'hypothèse d'un confinement de huit semaines. N'êtes-vous pas un peu trop confiants sur le fait qu'il n'y aura plus de problème sanitaire, avec les conséquences économiques et sociales induites, à l'issue de cette période ? Pensez-vous réellement, à l'instar des instituts, que nous puissions espérer une croissance de 4,5 % en 2021 ? L'épargne ira-t-elle vraiment vers la consommation ?

La fin du confinement ne signifiera malheureusement pas la fin des difficultés pour l'hôtellerie, le tourisme et la restauration, dont l'activité sera quasiment nulle cet été : faute d'ouverture des frontières, il n'y aura pas de saison touristique. Ces secteurs seront donc sinistrés au moins jusqu'à la fin de l'année. Les mesures envisagées, notamment par Jean-Baptiste Lemoyne, seront-elles suffisantes pour préserver nos atouts touristiques ?

M. Victorin Lurel. – **Les entreprises du CAC 40 ont perdu près de 40 % de leur valorisation, ce qui emporte des risques de raids agressifs ou d'OPA hostiles. Concernant les 20 milliards d'euros annoncés pour abonder le compte d'affectation spéciale, s'agira-t-il de 20 milliards d'euros supplémentaires ou 14,2 milliards d'euros viendront-ils s'ajouter aux 5,8 milliards d'euros disponibles, c'est-à-dire 4,2 milliards d'euros en solde cumulé et 1,6 milliard d'euros pour le Fonds pour l'innovation dans l'industrie (F2i) ? Ce dernier est-il « en pause » ou durablement remis en cause ?**

Dans les outre-mer, 80 % des entreprises n'ont aucun salarié. Elles ne sont donc pas éligibles au fonds de solidarité. Elles doivent être à jour de cotisations. Est-il envisageable de mobiliser, comme en 2012, les créances détenues sur les collectivités territoriales ? Il faut davantage aider la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française au titre du chômage partiel, même si l'article 74 de la Constitution garantit leur autonomie. Nous devons également sauver les compagnies aériennes, aussi bien Air France que toutes celles qui desservent les outre-mer. Le problème spécifique de la distribution de l'eau en Guadeloupe et à Mayotte nécessite une intervention forte de l'État ; j'ai adressé des propositions en ce sens au ministre de l'économie et des finances.

M. Bernard Delcros. – Des annulations de cotisations patronales et salariales peuvent-elles être envisagées ? Quels en seraient les bénéficiaires ? Selon quels critères seraient-elles accordées ?

Sur quelle durée envisagez-vous le chômage partiel, sachant que des entreprises ne pourront pas reprendre leur activité avant plusieurs mois ?

Dispose-t-on d'une évaluation des répercussions de la contraction de l'économie sur les recettes fiscales des collectivités locales ?

Je remercie Mme la secrétaire d'État de ses déclarations en faveur de l'ouverture de la possibilité d'un complément pour les entreprises ayant bénéficié du fonds de solidarité.

M. Didier Rambaud. – Les prévisions de croissance intègrent-elles les conséquences de la limitation du nombre de barils de pétrole produits par jour et de la fixation du prix du baril autour de 35 dollars qui ont été entérinées lors du sommet du G20 du week-end dernier ? Envisager l'annulation des charges me paraît prématuré, mais des annulations par secteur sont-elles juridiquement possibles ? M. le ministre de l'action et des comptes publics a indiqué que les dispositions pour les collectivités locales n'étaient pas intégrées dans le projet de loi de finances rectificative, mais j'attire votre attention sur l'importance du versement transport, qui est acquitté par les entreprises de plus de onze salariés et représente un tiers des recettes des autorités organisatrices de la mobilité.

M. Vincent Capo-Canellas. – Le trafic aérien a été réduit très fortement, d'environ 98 %, avec des conséquences majeures pour les compagnies aériennes et, au-delà, pour l'industrie aéronautique. Les perspectives à moyen terme sont très difficiles à établir. Il faudra redonner confiance aux voyageurs. Le Gouvernement a annoncé des reports de taxes et

la mobilisation de 20 milliards d'euros dans le compte d'affectation spéciale. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur le calendrier ?

Ce choc terrible peut être l'occasion d'une remise à plat. Des réflexions plus stratégiques peuvent être menées sur la consolidation européenne, la taxation, la sécurité, y compris sanitaire, et les liens avec l'industrie de défense. Le Gouvernement y est-il ouvert ?

M. Gérard Darmanin, ministre. – Nous déposerons sans doute un amendement relatif aux cirques, aux zoos et aux refuges pour animaux lors de l'examen du projet de loi de finances rectificative.

Pour les collectivités locales, nous ne pouvons pas faire coïncider la date limite du vote du budget avec celle du vote des taux, même si nous le regrettons. Nous avons déjà divisé par deux le temps accordé à la DGFIP pour adapter toutes les impositions pour les 36 000 communes de France.

Nous nous réunirons vendredi avec MM. Le Maire et Lemoine pour évoquer les aides spécifiques à l'hôtellerie, à la restauration et au tourisme.

Il n'y a jamais eu d'annulation sectorielle des charges. Il faudrait élaborer une disposition législative spécifique et s'assurer de sa constitutionnalité. Nous appliquerons évidemment la décision du Président de la République. Il sera possible de bénéficier du report des charges sans l'avoir sollicité. Il s'agit bien des charges patronales, pas des charges salariales. Nous ne souhaitons pas d'annulation pour d'autres secteurs économiques. Si les charges ne sont pas payées, la protection sociale n'est plus financée. L'Agence France Trésor (AFT) doit déjà emprunter à la place de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) les montants nécessaires au paiement des prestations sociales. Nos financeurs se demandent comment nous rembourserons. Pour l'instant, il n'y a pas de problème de trésorerie : tous ceux qui souhaitent le report l'obtiennent.

Les entreprises ultramarines ne comptant aucun salarié sont éligibles au fonds de solidarité. Que les entreprises soient à jour de leurs obligations fiscales et sociales me paraît un minimum quand on attend la solidarité de l'État. J'ai fait suffisamment de déplacements en outre-mer pour savoir que ce n'est pas toujours le cas.

Il faut bien entendu respecter l'autonomie de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française, mais cela n'empêche pas de les aider à mettre en place les dispositions sociales évoquées. Je crois que les présidents des deux gouvernements concernés sont très satisfaits de la manière dont nous les aidons.

Nous ne connaissons pas encore les conséquences de la crise sur les recettes fiscales des collectivités locales. Ces dernières ont une trésorerie de 39 milliards d'euros. Elles peuvent donc globalement faire face aux difficultés, même s'il y a des exceptions. En cas de problème, nous comptons sur les douzièmes provisoires ou des avances de dotation globale de fonctionnement ; à ma connaissance, il y a eu moins de dix cas. Il y aura certainement des conséquences fiscales, mais pas en ce qui concerne la taxe d'habitation, pour laquelle l'État assure une compensation, ou la taxe foncière, qui est peu sensible à la crise actuelle. Les régions seront confrontées à un problème pour la TVA en 2021, mais pas cette année. Les difficultés liées aux impôts de production ne seront pas immédiates non plus. Les droits de mutation et l'octroi de mer seront sans doute les impôts les plus sensibles à la conjoncture.

Pour le versement transport, les difficultés peuvent être assez immédiates. Nous examinons ce sujet avec France urbaine et adopterons des mesures s'il le faut. Les grandes sociétés délégataires de service public doivent aussi prendre leur part à l'effort pour surmonter les difficultés que connaît notre pays – je pense que vous y serez très sensibles en tant que représentants de la Nation et des collectivités locales –, d'autant que l'État les aide beaucoup par ailleurs.

M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État. – Pour l'année 2020, entre 7 % et 10 % du total des recettes des collectivités territoriales pourraient être dégradées, c'est-à-dire progresser moins vite que prévu ou connaître une légère érosion. Le versement transport est concerné, mais c'est l'une des recettes les plus dynamiques ; si baisse il y a, ce sera un retour au niveau de 2018.

La prime sociale pour les ménages les plus en difficulté représente quelque 900 millions d'euros. L'adoption d'un amendement du rapporteur général à l'Assemblée nationale permettrait de mobiliser une partie des 2,5 milliards d'euros de crédits non affectés du projet de loi de finances rectificative. Cette prime est fixée à 150 euros par bénéficiaire du RSA ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS). Est prévue en plus une prime de 100 euros par enfant pour les bénéficiaires du RSA, de l'ASS et des aides personnelles au logement (APL).

La prime pour les soignants sera financée sur les crédits prévus en loi de financement de la sécurité sociale, l'Ondam étant indicatif et non impératif. Ce sont 8 milliards d'euros qui seront débloqués. Il s'agit de payer les heures supplémentaires, avec une majoration de 50 %, pour tous les soignants. Cela représente entre 650 euros et 750 euros de rémunération supplémentaire pour un infirmier ou une infirmière. Nous prévoyons aussi une prime forfaitaire pour les personnels soignants et non soignants des hôpitaux publics. Son montant variera selon que le département est ou non un *cluster* ; à ce stade, vingt-huit départements sont des *clusters*. La prime de 1 500 euros sera aussi attribuée aux personnels des hôpitaux ayant accueilli des malades du Covid-19 sur d'autres parties du territoire. Dans les territoires peu ou pas exposés et dans les établissements n'ayant pas accueilli de malades du Covid-19, la prime forfaitaire sera de 500 euros.

La prime applicable dans la fonction publique d'État et la fonction publique territoriale vise à récompenser l'engagement très particulier d'agents occupant des fonctions nécessaires à la continuité de la vie de la Nation et ayant connu ou connaissant un surcroît d'activité. Je pense par exemple aux enseignants qui se sont portés volontaires pour assurer la garde des enfants des personnels soignants. Le montant maximal est de 1 000 euros. Les ministères définiront les périmètres d'éligibilité. Selon nos premières estimations, quelque 400 000 agents seraient concernés, ce qui représenterait une dépense d'environ 300 millions d'euros. Les collectivités locales pourront voter une prime identique, plafonnée à 1 000 euros et exonérée de cotisations et d'impôts.

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État. – Les mesures adoptées par la BCE sont bien exceptionnelles. En l'occurrence, 750 milliards d'euros sont mobilisés pour acheter de manière massive de la dette privée et publique sur le marché secondaire. Certes, il n'y a pas d'intervention à l'émission, sur le marché primaire, contrairement à ce que fait la banque centrale du Royaume Uni, mais l'effet pour améliorer le financement des entreprises et des États sera très puissant.

Vendredi dernier, l'Eurogroupe a décidé de prendre en charge des investissements immédiats à hauteur de 550 milliards d'euros. La mise en place d'un plan de relance substantiel – on parle d'un montant de 500 milliards d'euros – est une grande victoire française.

Une cessation de paiements est, comme son nom l'indique, une situation de trésorerie. Le premier enjeu est de prévenir la liquidation judiciaire d'entreprises ayant la capacité de rebondir après la crise. Nous prenons en compte un certain nombre de cas, dont celui du conjoint collaborateur, dans la nouvelle version du fonds de solidarité.

Toutes les entreprises qui sont entrées en procédure depuis le 1^{er} janvier 2020 ou qui en sont sorties avant la date d'octroi du prêt garanti par l'État sont éligibles à ce dernier. Il y a un critère de fonds propres pour qualifier les entreprises en difficulté. Nous sommes en train de discuter avec l'Union européenne pour obtenir la possibilité d'octroyer des prêts aux PME, en particulier aux TPE.

Monsieur Karoutchi, il serait extrêmement présomptueux d'annoncer que le problème sanitaire est derrière nous. On observe une décélération du nombre d'entrées à l'hôpital et en réanimation. Il est très important de redémarrer les activités en appliquant des mesures de protection sanitaire drastiques. Nous y travaillons avec les ministères du travail et de la santé. Notre réponse s'adaptera à la cinétique de l'épidémie en France, mais également à l'international, puisque les économies sont interdépendantes.

Si la croissance rebondit de 4,5 % en 2021 après une dégradation de 8 % cette année, cela signifiera que nous aurons rattrapé à peine la moitié de notre perte de croissance et qu'il n'y aura pas de retour à une situation étale par rapport à 2019 avant 2022. Ce scénario n'est pas absurde. Il correspond *grosso modo* aux analyses des économistes. Mais, encore une fois, il faut être très prudent. Nous adaptons nos prévisions au fur et à mesure.

Nous travaillons avec Gérard Darmanin, Bruno Le Maire et Jean-Baptiste Lemoyne à un plan pour les secteurs de l'hôtellerie, du tourisme, de l'événementiel et de la culture.

Les 20 milliards d'euros du compte d'affectation spéciale seront bien des crédits additionnels. Il n'y a aucune raison de mettre en pause le F2i. C'est même le type d'actions qui auront beaucoup de sens dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de relance. Pour augmenter la croissance structurelle, il faudra s'appuyer sur la recherche et l'innovation, d'autant qu'il y aura vraisemblablement des coupes dans ces dépenses dans le secteur privé.

Les entreprises qui n'ont aucun salarié ont accès à la première tranche du fonds de solidarité. Il faut en revanche compter au moins un salarié pour accéder à la partie additionnelle. Mais les entreprises sans salariés peuvent bénéficier du remboursement de cotisations prévu par le *Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants*.

Des solutions sont recherchées pour les compagnies aériennes autres qu'Air France. Nous ferons ce qu'il faut pour Air France, selon un calendrier adapté à la situation de l'entreprise. Nous avons effectivement entamé une réflexion plus stratégique sur l'aéronautique. Nous avons des scénarios optimistes, avec un retour à la normale en 2022, et un scénario pessimiste, avec un retour à la normale en 2024. Nous prendrons en compte les activités comme l'aviation militaire et l'aérospatial. Nous avons demandé aux filières concernées de nous présenter des mesures de relance.

Le chômage partiel, qui est désormais un dispositif de droit commun, durera jusqu'à ce que les conditions soient réunies pour garantir la capacité des entreprises à rebondir.

Nous avons retenu l'hypothèse d'une remontée progressive du prix du baril de Brent autour de 35 euros pour la fin d'année, en prenant en compte la saturation des capacités de stockage actuelles et le fort excès d'offre dû à l'effondrement de la demande lié au ralentissement économique. Ce scénario est en phase avec les indications des économistes.

M. Rémi Féraud. – Des actions complémentaires annoncées par plusieurs ministres ne se retrouvent pas dans le projet de loi de finances rectificative. Il en est ainsi du plan contre les violences familiales de Marlène Schiappa, doté de 1 million d'euros, ou du soutien à l'enseignement français à l'étranger prévu par Jean-Baptiste Lemoyne. Comment se matérialiseront ces engagements ?

M. Pascal Savoldelli. – Je m'étais abstenu sur le premier projet de loi de finances rectificative. Un point positif ici : l'État renonce à la perception de dividendes. Dont acte. Nous divergeons, en revanche, sur la fiscalité des dividendes. Par ailleurs, les entreprises sans participation publique font-elles preuve du même volontarisme ?

Qui seront les bénéficiaires des participations nouvelles de l'État, dont le montant est de 20 milliards d'euros ? Quelles sont vos orientations ?

Le plafond de garantie par l'État des emprunts de *l'Unedic* augmente de 2 milliards à 7 milliards d'euros. Est-ce parce que vous prévoyez une explosion du chômage ?

Sur l'effort financier de l'État consacré aux mesures sanitaires, il y a un problème d'affichage. Pour davantage de clarté, il faudrait créer un nouveau programme dans la mission « Santé » dédié à la lutte contre le coronavirus et doté de crédits d'État, et, d'urgence, présenter un projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale, car celle-ci va perdre des ressources.

M. Philippe Dallier. – Le secteur du logement et de la construction bénéficie de mesures de droit commun, mais la sortie du confinement sera très difficile. Les marges y étant relativement faibles, les contrats d'ores et déjà signés risquent de se solder par des pertes pour les entreprises. Le respect des règles sanitaires sur les chantiers entraînera des surcoûts. En outre, dans les 5 000 communes où doit se dérouler le second tour des élections municipales, les délais d'instruction des permis vont s'allonger. Ce creux s'accroîtra dans les mois à venir, voire tout au long de 2021. La Caisse des dépôts et consignations et Action Logement ont annoncé qu'elles soutiendraient le secteur. Le Gouvernement étudie-t-il un plan spécifique ?

La réforme des APL étant suspendue, il manquera 1 milliard d'euros pour le Fonds national d'aide au logement (FNAL). Comment cela est-il pris en compte ?

La prime destinée aux agents des collectivités territoriales qui ont continué à travailler est bienvenue. Concernant les jours de RTT, il serait préférable que la règle soit édictée par l'État et applicable à tous. Laisser chaque collectivité décider serait rendre un mauvais service aux élus locaux. Nous risquerions de retomber dans les travers du passé, telle la mise en œuvre disparate des 35 heures pointée par la Cour des comptes.

M. Jean-François Husson. – Les loyers des professions concernées sont-ils pris en compte pour l'éligibilité au fonds de solidarité ?

Une ordonnance relative au secteur du BTP, prise sur le fondement de la loi d'urgence **pour faire face à l'épidémie de Covid-19**, prévoit l'adaptation des marchés publics à la période de confinement, la neutralisation des pénalités de retard et l'indemnisation des entreprises subissant des surcoûts. De nombreuses fédérations professionnelles nous alertent sur la nécessité d'étendre ces mesures aux marchés privés, afin de compenser les surcoûts induits par la mise en place des mesures sanitaires.

M. Julien Bargeton. – Comment les loyers sont-ils pris en charge dans la nouvelle mouture du fonds de solidarité ? Sait-on combien d'agents publics sont actuellement en télétravail ? Comment seront réparties les primes dans la fonction publique ? Combien d'entreprises ont-elles demandé à bénéficier des mesures relatives au chômage partiel tout en complétant la rémunération de leurs salariés jusqu'à 100 % ?

Mme Sylvie Vermeillet. – Madame la secrétaire d'État, permettez-vous aux régions et aux EPCI qui soutiendront les entreprises de comptabiliser ces aides en section d'investissement, ce qui leur permettrait de les financer par l'emprunt ?

Des entreprises commencent à reprendre leur activité. L'augmentation de la demande induira un effort qui accroîtra leur besoin en fonds de roulement (BFR). Un financement est-il prévu pour cette remise en marche de l'outil de production, afin de prévenir des difficultés de trésorerie et une deuxième vague de crise ?

M. Claude Raynal. – Entre le premier projet de loi de finances rectificative et le deuxième, des améliorations ont été apportées. Je salue cette réactivité, mais elle devra se prolonger.

Je n'épilouterai pas sur vos déclarations, madame la secrétaire d'État, ou celles du Medef, selon lesquelles il faudrait travailler davantage, pas plus que sur les propos de M. Le Maire quant à la nécessité de revenir le plus rapidement possible à un niveau de dette *ex ante*, ce qui paraît compliqué... Il convient de prendre le temps d'examiner tous les moyens qui s'offrent à nous pour trouver des ressources, sujet qui n'a guère été évoqué. Quand en parlerez-vous ?

Notre plan d'urgence représente *grosso modo* 1 % du PIB. Celui de l'Allemagne s'élève à 4,5 % du PIB : l'écart est considérable. Quand sera-t-il question du plan de relance, qui fera sans doute l'objet d'un troisième projet de loi de finances rectificative ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État. – Les entreprises du CAC 40 ont annoncé une baisse de 30 % des dividendes versés. Bon nombre d'entre elles ayant reporté leur assemblée générale, ce chiffre n'est pas définitif. Comme nous nous y étions engagés, la garantie de l'État accordée à une entreprise de taille importante en vue d'un prêt rend impossible le versement de dividendes ou le rachat d'actions, sauf à procéder à un remboursement anticipé du prêt. En d'autres termes, les entreprises ne peuvent financer le versement de dividendes avec l'argent garanti par l'État, et cela est inscrit dans les contrats de prêt.

Les 20 milliards d'euros de participations nouvelles de l'État serviront à intervenir dans le capital d'entreprises déstabilisées par la crise et ayant un caractère stratégique. Il peut

s'agir de fleurons industriels, d'entreprises dont l'État, au travers de l'APE, ou Bpifrance sont actionnaires, et d'autres encore. L'objectif est soit d'éviter les prédatations, soit de conforter la situation bilancielle pour que l'entreprise poursuive son activité. Bruno Le Maire l'a indiqué, nous sommes prêts à examiner toute situation et à envisager le cas échéant des nationalisations, toutes ces opérations devant être temporaires.

Le déplafonnement de la garantie par l'État des emprunts de *l'Unedic*, de 2 milliards à 7 milliards d'euros, sert à couvrir très exactement les dépenses liées au chômage partiel. Il ne s'agit donc pas d'envisager un scénario de forte augmentation du chômage.

J'ai bien noté votre demande, monsieur Savoldelli, d'un projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale et d'un nouveau programme au sein de la mission « Santé ».

Monsieur Dallier, concernant les surcoûts liés à la mise en place de mesures sanitaires dans le secteur de la construction, nous souhaitons que les maîtres d'ouvrage prennent leur part et qu'il y ait des négociations au cas par cas pour le redémarrage des chantiers. Le secteur du BTP devra trouver des accords pour redémarrer sur de bonnes bases. Il n'est pas dans l'intérêt des donneurs d'ordres de précipiter les choses en mettant en difficulté les entreprises qui travaillent pour eux.

Le cycle électoral n'est pas favorable à la reprise des activités du BTP. Une ordonnance, présentée par Mme Belloubet, prévoit un ajustement des délais en matière de permis de construire – instruction, recours, etc. –, en vue d'éviter des reports trop lointains. Nous suivrons la situation de près. Nous travaillons également sur une reprise progressive. Un protocole sanitaire a été adopté au terme des discussions qu'Emmanuelle Wargon, Julien Denormandie, Muriel Pénicaud et moi-même avons eues avec l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. Nous accompagnons pas à pas la reprise des chantiers, en veillant à la sécurité sanitaire.

S'agissant de l'éligibilité des entreprises au fonds de solidarité, la deuxième tranche, d'un montant de 5 000 euros, a notamment vocation à couvrir des charges fixes telles que les loyers. Cet élément peut d'ailleurs justifier la demande d'une aide complémentaire.

Nous travaillons sur le plan de relance, que nous ajustons en fonction de la cinétique de l'épidémie. Pour l'élaborer, nous collectons des éléments d'information sur les différents secteurs d'activité grâce aux travaux du Conseil général de l'économie, de l'Inspection générale des finances, de Bpifrance, etc.

Ce plan, qui sera articulé avec le plan de relance européen, comprendra des mesures s'inscrivant dans le droit fil du pacte productif, antérieur à la crise actuelle, sur les plans notamment de la transition écologique et énergétique, de la transformation numérique de l'industrie et de l'innovation sur les marchés clés, trois points d'une actualité criante. Le rapport de Benoît Pothier sur les marchés clés recommandait ainsi de soutenir les secteurs de la santé, de l'agroalimentaire, de l'innovation, de l'intelligence artificielle et des matériaux.

Je ne peux vous indiquer le pourcentage d'entreprises qui complètent la rémunération de leurs salariés en chômage partiel jusqu'à 100 %. Nous y reviendrons.

Nous avons anticipé la question de l'augmentation du BFR en vue de la reprise d'activité au travers du dispositif de Bpifrance permettant de financer des prêts avec un

différé d'amortissement et une échéance de trois à cinq ans, sans que soit nécessaire une clause *pari passu* ou « 1 euro pour 1 euro ». C'est un moyen de relancer l'économie, en aidant les commerçants à financer du stock et des opérations de maintenance.

Si j'ai évoqué la question du temps de travail, c'était dans la perspective du redémarrage de l'économie. Les nombreuses inspections d'installations classées et la remise en route des sites nécessiteront un lourd investissement de la part des employeurs et des salariés. Si nous avons prévu une flexibilité des règles relatives au temps de travail, c'est précisément pour faire face à des situations extrêmes : d'un côté, des secteurs sans travail, sans commandes, sans chiffre d'affaires ; de l'autre, des filières en tension. Je rappelle à cet égard que nous avons lancé la production de masques de protection, de gel hydroalcoolique, de respirateurs, etc.

Madame Vermeillet, il a été décidé que la participation des régions et des EPCI au fonds de solidarité serait classée dans les dépenses d'investissement.

M. Emmanuel Capus. – Je vous remercie, madame la secrétaire d'État, d'avoir permis aux horticulteurs de vendre des plants potagers, même si cela représente une part minime de leur production.

Les prêts garantis par l'État sont plafonnés à 25 % du chiffre d'affaires. Or les horticulteurs réalisent en temps normal, lors du présent trimestre, entre 75 % et 80 % de leur chiffre d'affaires annuel. Ce projet de loi de finances rectificative ne semble pas prévoir de hausse du plafond des emprunts garantis par l'État : est-ce exact ? Avez-vous prévu un dispositif complémentaire pour aider cette profession qui fait face à des difficultés insurmontables ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État. – Nous n'avons pas envisagé, au travers du présent texte, d'augmenter le plafond des prêts garantis par l'État, mais certaines régions ont pris des mesures spécifiques pour aider les horticulteurs.

M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État. – Monsieur Féraud, je veux vous rassurer. Les montants annoncés pour financer le plan contre les violences familiales, à savoir 1 million d'euros, et pour soutenir l'enseignement du français à l'étranger sont certes significatifs, mais absorbables par le budget de l'État. Nous observerons en effet au cours de cette année particulière, de gré ou de force, la sous-consommation d'un certain nombre de crédits, notamment en matière de fonctionnement et d'immobilier, et le schéma de fin de gestion en tiendra compte. C'est une première piste de financement. Par ailleurs, le budget de l'État adopté par le Parlement en décembre dernier prévoit des réserves, qui peuvent être mobilisées, à hauteur de 4 milliards d'euros. L'ensemble des mesures annoncées seront donc financées par l'État, à l'issue d'un dialogue de gestion entre le ministère de l'action et des comptes publics et chaque ministère.

Monsieur Savoldelli, la demande faite, conformément à notre engagement, aux entreprises de renoncer à verser des dividendes, et donc à ceux qui les perçoivent de renoncer à les toucher, se traduit pour l'État par une diminution de recettes de 1,2 milliard d'euros.

J'entends vos demandes sur l'affichage des mesures sanitaires, l'élaboration d'un collectif « santé » et la création d'un programme au sein du budget de la santé pour suivre le coût de la crise du coronavirus. Nous n'en sommes pas là, même si nous considérons que la transparence est un devoir. Gérald Darmanin aura l'occasion, la semaine prochaine, de

répondre aux questions des membres de la commission des affaires sociales du Sénat sur l'évaluation de ce coût pour l'Ondam ; un dixième de point d'Ondam correspondant à environ 200 millions d'euros, on mesure l'impact des 8 milliards d'euros de dépenses supplémentaires...

Nous n'avons pas besoin d'un projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale, les budgets sociaux pouvant être abondés afin de répondre aux besoins. En cas de blocage, nous soumettrions au Parlement les textes *ad hoc* ; en l'état, il n'est pas nécessaire de le faire.

Vous avez raison, monsieur Dallier, de souligner le manque à gagner que représenterait pour le FNAL un abandon de la réforme des APL. Nous avons considéré qu'il était trop tôt pour entériner un report au-delà de l'année 2020. Le Gouvernement prend acte de ce point d'alerte.

S'agissant du décomptage rétroactif des jours de RTT ou de congés des agents des collectivités territoriales bénéficiant d'une autorisation spéciale d'absence ou en situation de télétravail, j'entends votre demande, mais je ne peux m'empêcher de sourire : une règle imposée par l'État sur ce sujet serait contraire au principe de libre administration desdites collectivités. Toutes les associations d'élus, notamment l'Association des maires de France (AMF) et le *Centre national de la fonction publique territoriale*, ont demandé que ce dispositif puisse être activé par les collectivités territoriales et qu'il soit facultatif, ce que nous avons prévu.

Monsieur Bargeton, nous ne disposons pas à ce stade de données sur le télétravail dans la fonction publique territoriale, qui compte un peu plus de 48 000 employeurs. Les services des collectivités locales ont autre chose à faire actuellement que procéder à ce recensement ; nous l'effectuerons ultérieurement.

Dans la fonction publique d'État, en moyenne, entre 15 % et 20 % des agents travaillent de manière présentielle, et de 25 % à 30 % à distance. Entre 50 % et 60 % bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence pour des motifs de garde d'enfants ou de vulnérabilité liée à une pathologie recensée par le Haut Conseil de la santé publique.

J'ai évoqué le chiffre, fondé sur les informations provenant des différents ministères, de 400 000 agents de l'État susceptibles de bénéficier de primes en raison d'un surcroît d'activité. Sont concernés des agents présents à leur poste, notamment pour assurer la mise en œuvre des plans de continuité d'activité, mais aussi, dans une proportion moins importante, des agents en télétravail. Le coût de cette mesure pour l'État s'élève à 300 millions d'euros.

Pour ce qui concerne la participation des régions ou des intercommunalités au fonds de solidarité, nous avons publié à la fin de la semaine dernière une circulaire précisant qu'elle pouvait être imputée, à titre exceptionnel, en section d'investissement. Nous recommandons cependant de veiller à une certaine orthodoxie en matière de nomenclature comptable ainsi que de gestion de l'action publique et des collectivités territoriales. Philippe Laurent, secrétaire général de l'AMF, partage cette position, dans un objectif de lisibilité des budgets des collectivités. Je précise qu'en cas d'imputation de ces aides en section d'investissement, il ne peut y avoir éligibilité au Fonds de compensation pour la TVA.

Monsieur Raynal, le montant total de l'engagement prévu au titre de ce deuxième projet de loi de finances rectificative est comparable à l'effort prévu par l'Allemagne. Vous avez évoqué le chiffre de 1,2 % du PIB ; ce pourcentage correspond aux mesures prises dans le cadre du premier projet de loi de finances rectificative. Si l'on prend en compte l'ensemble de l'engagement prévu, y compris les 8 milliards d'euros destinés aux dépenses de sécurité sociale, nous parvenons désormais à 5 % du PIB.

On compare très souvent le « premier étage » du fonds de solidarité, d'un montant de 1 500 euros, avec l'aide débloquée par l'Allemagne, à hauteur de 5 000 euros par entreprise. C'est faire fi du « deuxième étage » du fonds et oublier que le montant de 5 000 euros prévu par le dispositif allemand comprend le report des charges, que, pour notre part, nous traitons séparément.

Nous avons pris l'engagement auprès du président de la commission des finances de l'Assemblée nationale de fournir des indicateurs et des tableaux détaillés sur la mobilisation des outils en faveur du secteur économique. Nous les mettrons à votre disposition si vous le jugez utile.

M. Vincent Éblé, président. – Jean-Marc Gabouty souhaite vous poser la question suivante : pour les entreprises fortement caractérisées par l'importance de leurs investissements productifs, n'aurait-il pas été possible de prévoir un dispositif de crédit d'impôt fondé sur un suramortissement des actifs productifs en cours d'amortissement ou de financement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État. – Nous pourrions prévoir un tel dispositif dans le cadre d'un plan de relance afin de favoriser une reprise de l'investissement, lequel s'est drastiquement réduit au cours du dernier mois. Toutefois, un crédit d'impôt ne permettant pas d'activer immédiatement des éléments de trésorerie, il s'agirait d'une mesure à prendre plutôt après la crise. Je comprends la logique du raisonnement de M. Gabouty et reconnais son esprit entrepreneurial !

M. Vincent Éblé, président. – Merci. Nous suivrons avec attention, dès cette semaine, l'avancement des travaux sur ce projet de loi de finances rectificative à l'Assemblée nationale, avant de procéder à notre propre examen en début de semaine prochaine.

La téléconférence est close à 20 h 25.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le [site du Sénat](#).

Mardi 21 avril 2020

- Présidence de M. Vincent Éblé, président -

La réunion est ouverte à 9 heures.

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 - Examen du rapport

M. Vincent Éblé, président. – Nous examinons le rapport sur le deuxième projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020. Pour des raisons sanitaires, nous avons restreint la présence en commission et je remercie nos collègues qui ont accepté de ne pas venir physiquement et de participer à nos travaux par visioconférence, sachant qu'ils pourront débattre, mais pas prendre part au vote, lequel, hors les délégations de vote, exige une présence physique.

Un mois après un premier collectif budgétaire, nous en examinons un deuxième, qui entend tirer de manière plus réaliste les conséquences de la crise sanitaire et économique actuelle et renforcer les dispositifs de soutien aux entreprises et aux ménages. Adopté le 15 avril dernier en conseil des ministres, ce PLFR 2, qui comprenait initialement dix articles, en compte désormais vingt-trois depuis son examen par l'Assemblée nationale.

Étant donné les délais restreints dont nous disposons, je passe immédiatement la parole au rapporteur général. Nous examinerons les amendements de séance à l'issue de la discussion générale prévue à 14 h 30, et après instruction desdits amendements.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Il y a un mois, lors du premier PLFR, j'avais souligné combien les chiffres du Gouvernement sur la croissance et la dépense publique étaient optimistes, combien les mesures prises étaient sous-dimensionnées et j'avais annoncé que nous devrions nous revoir prochainement pour un nouveau collectif budgétaire : nous le vérifions pleinement aujourd'hui, et, devant ce nouveau texte, je peux vous annoncer pareillement que nous aurons à nous revoir le mois prochain pour un troisième PLFR. La situation ne cesse de se dégrader, on atteint les dix millions de chômeurs partiels, il faudra mobiliser davantage encore de moyens que le Gouvernement ne l'envisage aujourd'hui – le tort du Sénat, c'est d'annoncer trop tôt des choses vraies, on le vérifie encore avec ce collectif. Et dans le fond, cette crise démontre ce que nous ne cessons de dire depuis des années : la France manque de marges de manœuvre, surtout par comparaison avec l'Allemagne, qui a su faire les efforts à temps. Cela explique que, face à la crise, l'Allemagne peut véritablement soutenir son économie avec des subventions directes aux entreprises, tandis que notre plan de soutien repose pour l'essentiel sur des reports de charges et des garanties.

Nous savions donc, il y a un mois, que les besoins seraient bien plus importants que ceux qui ont été prévus par le Gouvernement et que la situation des finances publiques serait bien plus dégradée qu'annoncé. Nous devons donc, dans ce deuxième collectif, et en attendant le troisième, renforcer le plan de soutien et actualiser le scénario budgétaire gouvernemental. Le PLFR est accompagné du programme de stabilité, qui n'apporte aucune information supplémentaire par rapport au premier collectif puisqu'il ne couvre que l'exercice 2020 et qu'il ne comporte pas d'orientations pluriannuelles – c'est un plan de crise, pour parer à l'immédiat.

Le scénario de croissance était passé de +1,3 % en loi de finances initiale à - 1 % dans le premier collectif ; nous avons bien raison de dire que cette hypothèse était trop optimiste. La prévision est aujourd'hui de - 8 %, c'est la plus mauvaise performance depuis la Seconde Guerre mondiale – nous n'étions pas tombés aussi bas, même après la crise de 2008. Le Gouvernement tient compte de la prolongation d'un mois du confinement, dont les effets économiques sont bien plus forts qu'initialement escompté. La Banque de France estime à un tiers le recul de l'activité, mais le coup d'arrêt est bien plus brutal dans certains secteurs – il est par exemple de 90 % dans la construction. Lors de son audition, le gouverneur de la Banque de France nous a confirmé que chaque mois de confinement représentait une perte comptable de 3 points de PIB. Le 11 mai ne signifiera pas la fin du confinement pour toute notre économie, des activités resteront réduites, voire fermées, comme l'hôtellerie-restauration : il y a donc de forts risques que le recul soit plus fort encore. La nouvelle prévision gouvernementale concorde cependant avec celle du Fonds monétaire international (FMI) et se situe dans la fourchette basse du consensus des économistes – les hypothèses varient très fortement, allant de - 18 % pour les plus pessimistes à - 3,5 %. En un mot, la situation est catastrophique.

La véritable incertitude, c'est la vitesse de la reprise en fin de confinement. Le Gouvernement privilégie un rebond rapide, mais rien ne le garantit. Au rang des éléments favorables figurent la mise à l'arrêt de l'activité volontaire – elle ne résulte pas de déséquilibres internes et longs à résorber, comme cela s'est passé en 2008 – ; ainsi que les mesures de soutien massives, en particulier celles qui sont prises par la Banque centrale européenne (BCE). Cependant, les aléas sont nombreux : la fin du confinement sera progressive, de nombreuses activités resteront fermées – l'hôtellerie-restauration ou le transport aérien – ; ensuite, la crise est mondiale, les chaînes de production s'en trouvent déséquilibrées ; enfin, le risque que l'épidémie revienne, ce qui est un facteur de ralentissement... En tout, le rebond n'est en rien garanti, alors que le Gouvernement compte dessus.

Côté épargne, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) estime que les ménages ont mis de côté 55 milliards d'euros pendant le confinement, par précaution, mais aussi parce que la consommation est rendue difficile – essayez donc d'acheter une voiture ces temps-ci – ; l'utilisation de cette épargne après le confinement sera un levier.

Le renforcement du plan de soutien est au cœur de ce PLFR. Il y a un mois, je soulignais que le plan de soutien gouvernemental avait un faible impact budgétaire, de 0,5 % PIB, du fait qu'il procédait essentiellement à des allègements de charges, par contraste avec le plan allemand. Les Allemands, en particulier, ont d'emblée recouru à des subventions et des recapitalisations d'entreprises, y compris dans des entreprises de taille intermédiaire (ETI), pour un montant global de 150 milliards d'euros.

Le Gouvernement a pris conscience des limites de son premier plan, il accepte désormais ce que nous proposons, en intervenant plus directement auprès des entreprises : le Fonds de solidarité passe de 1,7 à 7 milliards d'euros ; le montant global du plan progresse également. Néanmoins, la comparaison avec deux pays européens de taille comparable, le Royaume-Uni et l'Allemagne – l'analyse se trouve dans mon rapport – démontre l'insuffisance de ce nouveau plan gouvernemental. Mon homologue de l'Assemblée nationale, qu'on ne peut soupçonner d'être défavorable au Gouvernement, va dans le même sens que moi, comparant en particulier les 1 500 euros forfaitaires du Fonds de solidarité français aux quelque 9 000 euros pour les petites entreprises allemandes, soutien que les

Länder peuvent compléter... Et la comparaison démontre que, là où l'Allemagne aide directement les entreprises, le plan français consiste surtout à différer des charges, mécanisme qui pourrait très bien ouvrir sur un dégrèvement, j'y reviendrai.

Les chiffres sont clairs : les 7 milliards d'euros de notre Fonds de solidarité, contre, je le répète, 1,7 milliard il y a un mois, sont à comparer aux 29 milliards d'euros mobilisés par le Royaume-Uni et aux 50 milliards d'euros mobilisés par l'Allemagne pour les TPE, les professions libérales et les indépendants. Plus globalement, ces deux voisins mettent respectivement 92 milliards d'euros et 160 milliards d'euros dans l'aide directe aux entreprises, contre 52 milliards d'euros pour la France. Voyez le côté hypocrite du plan français, qui consiste, pour l'essentiel, à reporter des charges – je doute, pour ma part, qu'un restaurant fermé puisse payer ses charges, ce qui laisse présager que ces reports ne vont pas tarder à devenir des dégrèvements...

La comparaison avec l'Allemagne, le Royaume-Uni, mais aussi avec d'autres pays d'Europe du Nord, et les États-Unis, relativise donc le plan de 40 milliards d'euros annoncé par le Gouvernement, dont 24 milliards pour le chômage partiel. En réalité, si nous ne faisons pas plus pour les entreprises, c'est que nous ne le pouvons pas, faute de marges de manœuvre – je n'ai cessé de répéter ces dernières années que, en cas de choc, nous ne pourrions pas y faire face comme nos voisins. J'évoquais un choc financier ou pétrolier – il s'agit finalement d'une pandémie –, mais nous sommes dans la crise que je redoutais, et ceux de nos voisins qui ont fait les efforts à temps disposent des marges qui nous font défaut. Nous allons donc nous endetter dans des proportions effrayantes, même si c'est à faible coût puisque les taux d'intérêt sont, actuellement, très bas, voire négatifs.

Le montant du plan passe ainsi de 355 milliards d'euros à 426,5 milliards d'euros, dont plus de 300 milliards de prêts garantis par l'État, un niveau qui paraît pour le moment suffisant puisque 100 milliards d'euros de prêts sont actuellement consommés par les entreprises.

Le déficit et de la dette bondissent : nous passons, pour le déficit, d'une prévision de 3,9 % du PIB lors du premier PLFR, à 9 % du PIB ; quant à l'endettement, j'avais craint qu'il n'atteigne 100 % du PIB, nous sommes à 115 % du PIB, avec une dépense publique record à 61 % du PIB... Je regrette que notre pays, champion du monde de la dépense publique, se montre incapable de fournir des masques à sa population : c'est une raison supplémentaire de supprimer les dépenses publiques inutiles, et, je le répète depuis des années, de s'interroger sur le rôle des agences régionales de santé (ARS), qui s'avèrent, dans la crise, totalement inefficaces !

Les chiffres budgétaires sont effrayants. Encore la BCE, par l'océan de liquidités qu'elle a déversé sur les marchés, est-elle venue éteindre l'incendie, nous offrant la possibilité de nous endetter à très faible coût – là où l'Italie, en 2008-2009, avait dû payer des taux d'intérêt à 9 %. Mais notre endettement ne sera soutenable qu'à condition que nous rétablissions progressivement nos comptes publics une fois la crise surmontée, faute de quoi la charge de la dette risque fort de devenir notre premier poste de dépenses budgétaires.

Si la décision enfin prise par le Gouvernement de soutenir les entreprises est la bonne, nous manquons donc de marges de manœuvre et nous payons cette stratégie que j'ai maintes fois dénoncée, consistant pour le Gouvernement à reporter sur la deuxième partie du quinquennat les efforts nécessaires. Nous sommes désormais assurés que nous devons vivre désormais avec un budget de crise. Encore ne parlons-nous pas du plan de relance qu'il faudra

prendre nécessairement, les chiffres d'aujourd'hui, pour effrayants qu'ils soient, ne permettent que de parer au plus pressé, d'envoyer des bouées de sauvetage pour éviter que les plus modestes et les petites entreprises ne coulent définitivement, et que cela menace les emplois.

Le déficit budgétaire de l'État atteint donc 185,4 milliards d'euros, soit pratiquement le double du niveau, déjà très élevé, de 93,1 milliards d'euros voté en loi de finances initiale. C'est très au-delà, également, des déficits enregistrés pour résorber la crise de 2008 : après 34 milliards en 2007, le déficit avait atteint 56 milliards en 2008, puis 138 milliards en 2009 et 148 milliards en 2010, avant que nous le fassions, péniblement, revenir en dessous de 100 milliards d'euros – nous étions contents d'y parvenir pour le centième anniversaire de la direction du budget en 2019, comme cela paraît loin désormais ! Et, je le redis, nous ne faisons que lancer des bouées de sauvetage – où en serons-nous quand nous devrons relancer l'économie : devra-t-on en arriver à un déficit de 300 milliards d'euros ?

Côté recettes fiscales, la baisse atteint 32 milliards d'euros par rapport au collectif d'il y a un mois. Le Gouvernement nous avait présenté des chiffres tout à fait irréalistes, avec, par exemple, un produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) qui ne baissait pas, alors même que les transports étaient quasiment à l'arrêt. Les baisses concernent tous les impôts, conséquence de la chute de l'activité, sans compter que certains reculs sont reportés à plus tard, par exemple celui de l'impôt sur les sociétés. Quelques rares taxes progressent ou vont progresser, comme le prélèvement sur les jeux en ligne, ou peut-être aussi celui sur la vidéo à la demande (VOD), mais c'est dérisoire par rapport aux baisses. De plus, l'État a renoncé à des dividendes, et notre participation au budget européen augmente de 1,9 milliard d'euros. Les opérateurs publics voient eux aussi leurs recettes diminuer. C'est le cas, par exemple, de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (Afitf), ou sans doute de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Les dépenses du budget général augmentent de 38 milliards d'euros, qui s'ajoutent aux 6,25 milliards de dépenses supplémentaires votées dans le premier collectif. C'est presque l'équivalent de la mission « Défense », en crédits de paiement, qui a été rajouté dans le budget en quelques semaines. C'est vertigineux, mais la situation l'exige.

La mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire » concentre la quasi-totalité de ces crédits nouveaux, avec une ouverture de crédits à hauteur de 37,2 milliards d'euros.

Le programme 356, qui contribue au financement du chômage partiel, passe de 5,5 milliards d'euros à 17,2 milliards d'euros, soit une dotation totale supérieure à 25 milliards d'euros si l'on inclut la participation de l'Unédic. Je crois qu'il y a certains abus : des entreprises cumulent télétravail et chômage partiel, tandis que d'autres y recourent alors que le travail y est possible. Le chômage partiel évite des fermetures d'entreprises et des pertes de compétence, mais, à force de répéter, comme l'a fait le ministre de l'économie, que nous avons « le meilleur dispositif d'Europe », on en accentue le risque d'abus. Il faut donc un contrôle strict et il faudra, pour l'avenir, définir très précisément les conditions de maintien dans ce dispositif, car ce maintien sera indispensable dans certains secteurs.

Le programme 357 finance le Fonds de solidarité pour les entreprises, qui apporte une aide principale de 1 500 euros et, éventuellement, une aide supplémentaire de 5 000 euros aux très petites entreprises et aux indépendants. Le dispositif initial, qui était trop restrictif, a été utilement élargi, à hauteur de 7,2 milliards d'euros en incluant tous les apports, en

particulier ceux des régions et des assurances. Je le répète, nous sommes loin du soutien apporté par l'Allemagne, qui subventionne les entreprises à hauteur de 50 milliards d'euros.

Le Gouvernement a certes prévu une dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles, mais une partie ayant déjà été réservée aux primes pour les familles modestes, je vous proposerai d'augmenter le programme 357 de 2 milliards d'euros. Le fonds de solidarité doit pouvoir couvrir le mois de mai pour les entreprises qui ne pourront pas rouvrir. Donnons de la perspective aux restaurateurs, sauf à vouloir les pousser à mettre la clé sous la porte.

Enfin, le nouveau programme intitulé « Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire », qui est créé au sein de cette mission, est doté de 20 milliards d'euros, pour que l'État intervienne en capital auprès d'entreprises en difficulté. Ces entreprises étant cotées en bourse, le Gouvernement ne peut bien entendu pas annoncer à l'avance à quelles opérations il procédera. Cependant, je proposerai de renforcer l'information du Parlement, en prévoyant que les présidents et les rapporteurs généraux des commissions des finances, au moment où les opérations les plus importantes se concrétiseront, soient informés par le ministre de l'économie et des finances. Quand on privatise, il faut légiférer ; compte tenu des montants en jeu ici, il est bien normal que le Parlement soit tenu informé. La presse est parfois mieux informée que nous ne le sommes.

La charge de la dette, quant à elle, diminue de 2 milliards d'euros, car l'inflation prévue est en baisse – le déficit ne devrait pas peser sur l'endettement cette année, du fait, comme je l'ai indiqué, des taux d'intérêt très faibles, voire négatifs.

Le projet de loi de finances rectificative prévoit d'autres mesures, dont certaines ont été insérées par l'Assemblée nationale.

Plusieurs mesures consistent en des mesures fiscales : exonération des sommes versées par le Fonds de solidarité pour les entreprises (article 1er), déductibilité des remises ou annulations de loyers (article 1er bis), taux réduit de TVA à 5,5 % sur les masques (article 1er ter) et sur les gels hydroalcooliques (article 1er quater), enfin exonération fiscale et sociale pour la prime exceptionnelle pour les agents des administrations publiques (article 5). La durée de validité des timbres électroniques est portée de six à douze mois (article 6). D'autres mesures portent sur la réassurance et les garanties. Enfin, l'article 10 étend l'accès du dispositif d'activité partielle à des salariés vulnérables ainsi qu'aux parents d'enfants de moins de seize ans et l'article 13 crée un dispositif d'avances remboursables visant les entreprises de 50 à 250 salariés.

Ce texte est donc hétéroclite, je vous fais l'économie des six articles additionnels qui demandent des rapports, lesquels ne seront pas prêts avant une année...

Il y a un mois, nous nous étions résolus à adopter conforme le premier collectif budgétaire pour ne pas retarder la mise en œuvre des prêts garantis. Nous ne nous étions pas privés de déplorer les insuffisances du texte, que le Gouvernement reconnaît aujourd'hui puisqu'il nous présente un deuxième collectif.

Adoptons ce texte, mais en l'améliorant. Ainsi, je vous propose d'étendre le taux de TVA réduit aux tenues de protection, blouses et surblouses médicales, comme il est appliqué aux masques et aux gants de protection, car ces équipements sont nécessaires.

Pour soutenir les « petites mains » qui font beaucoup d'heures supplémentaires dans le commerce, dans le domaine des livraisons, je vous proposerai de dé plafonner l'exonération d'impôt sur le revenu pour ce qui concerne les heures supplémentaires.

Ensuite, l'un de mes amendements autorise la Banque publique d'investissement (BPI) à se porter garante sur l'intégralité de certains prêts à des entreprises en difficulté, et ce au cas par cas, pour compléter l'action des banques privées : on comprend que les prêts ne soient pas intégralement couverts sans condition – l'Allemagne, par exemple, a posé le critère d'avoir été bénéficiaire au moins une fois dans les trois dernières années –, mais il faut conserver de la souplesse, et la BPI peut jouer ce rôle.

Je vous proposerai également d'annuler les charges sociales dans les secteurs où l'activité ne reprendrait pas – je pense aux théâtres, aux traiteurs, aux restaurants, auxquels il faut donner de l'oxygène, sans quoi ils fermeront.

L'un de mes amendements renforce ensuite le Fonds de solidarité de 2 milliards d'euros, pour mieux couvrir les besoins des entreprises qui ne rouvriront pas le 11 mai.

Enfin, je vous proposerai un meilleur contrôle parlementaire sur les nouvelles participations de l'État et un renforcement du comité de suivi, auquel je participe avec le président Éblé, sur les mesures de soutien aux entreprises.

Il s'agit non pas de changements sur le fond, mais d'améliorations pour assurer au mieux que les bouées de sauvetage arrivent à ceux qui sont sur le point de couler. Nous aurons ensuite, dans un deuxième temps, à examiner un plan de relance de l'économie, intégrant des mesures qui demanderont plus d'imagination que l'ouverture des vannes de la dépense comme nous le faisons aujourd'hui.

Dans un esprit de responsabilité, en période de confinement, je vous propose donc d'adopter ce texte amendé pour passer un cap, avant de se revoir en mai pour relancer l'économie.

M. Vincent Delahaye. – Le groupe Union Centriste partage l'analyse et les conclusions de M. le rapporteur général. Nous ne découvrons pas aujourd'hui nos handicaps par rapport à l'Allemagne. C'est vrai tant pour les finances publiques que pour le système de santé. Nous devrions nous inspirer un peu plus de ce qui se fait à l'étranger plutôt que de vanter en permanence le système français, qui n'est finalement copié par personne.

Notre inquiétude, c'est que nos finances plongent rapidement, le déficit ayant doublé en assez peu de temps, et que la pente ne soit difficile et lente à remonter. Dans ce deuxième PLFR, la Gouvernement a pris des mesures qui vont dans le bon sens pour soutenir l'économie et l'emploi, grâce, notamment, au chômage partiel, aux garanties d'emprunt ou aux reports de charges. Pour notre part, nous sommes favorables à des annulations de charges pour les indépendants, les TPE et les PME, c'est-à-dire tous ceux qui ne pourront pas supporter un doublement des charges au moment de la reprise d'activité. Nous déposerons un amendement en ce sens, mais il faudra bien évidemment réévaluer la charge budgétaire.

Pour le reste, les robinets sont grand ouverts. Malheureusement, on se procure aujourd'hui plus facilement des milliards que des masques et des tests. Pour autant, nous devons sans doute faire preuve d'un peu de discernement pour éviter les abus et les effets d'aubaine. Je note ce qu'a dit le rapporteur général sur les garanties d'emprunt par l'État. Je

suis favorable à ce qu'il y ait des critères très précis pour soutenir des entreprises qui se sont vu refuser des prêts par des établissements bancaires, et que l'État souhaiterait financer par l'intermédiaire de la BPI avec une garantie à 100 %. En tout cas, soyons prudents, il ne s'agirait pas de soutenir des entreprises qui ne sont pas viables. Il faudra bien payer ces milliards à un moment donné.

Même si cela relève plus d'un plan de relance que d'un plan de soutien, nous défendrons aussi un amendement sur les assurances s'inspirant d'une mesure déjà prise par le gouvernement de Nicolas Sarkozy en 2008. Nous souhaiterions mettre en place une taxe exceptionnelle sur les fonds de réserve des assurances, car nous estimons que l'effort des assurances est totalement insuffisant vu l'ampleur de la crise.

En conclusion, nous approuvons ce plan de soutien, à condition que le Gouvernement, je le répète, fasse preuve de discernement au moment de la distribution.

M. Philippe Dallier. – Après l'excellente présentation de notre rapporteur général, je commencerai mon propos en annonçant que le groupe Les Républicains votera ce collectif budgétaire, parce qu'il faut le voter. Nous n'avons pas le choix. Nous allons essayer de l'amender à la marge, mais, j'y insiste, il n'y a pas d'autre choix que de le voter, malgré les critiques qu'il peut nous inspirer. Entre le premier et le deuxième PLFR, le Gouvernement a pris conscience d'un certain nombre de choses essentielles.

S'agissant des prévisions macroéconomiques, nous ne pouvons qu'espérer qu'elles en restent à ce qu'elles sont aujourd'hui, même si nous en doutons fortement.

Le Fonds de solidarité était ridiculement faible dans le premier collectif budgétaire. La somme de 1 500 euros annoncée pour les indépendants couvrait à peine le loyer d'un local en région parisienne, et je ne parle pas de Paris *intra-muros*. Il est abondé aujourd'hui, mais on voit bien que ce n'est pas suffisant, notamment pour des secteurs comme l'hôtellerie-restauration, qui n'auront aucune possibilité de rattraper le temps perdu. C'est là que le bât blesse. Pour ces entreprises, qui vont perdre sans doute plusieurs mois d'activité, il faudra en passer par des annulations de charges. Le Gouvernement nous dit qu'il va le faire, mais ne le fait pas encore, ce qui est bien regrettable, car nous nous devons de leur donner le peu de visibilité que nous pouvons dans cette période. Cela permettrait à certains chefs d'entreprise d'en tirer des conclusions.

Dans cette crise, on donne le sentiment d'avoir toujours un temps de retard, aussi bien en matière sanitaire, avec la distribution des tests et des masques, qu'en matière de soutien économique. Vous l'avez dit, nous aurons l'occasion de nous revoir pour un troisième PLFR, sans doute le mois prochain, mais nous aurions dû saisir cette occasion pour envoyer un signal à certaines de nos entreprises.

Je termine mon propos en évoquant la dette. Certains économistes et hommes politiques nous expliquent que, finalement, la dette n'est pas un problème, parlant d'une dette perpétuelle. Elle sera peut-être perpétuelle, dans le sens où nous n'aurons pas pu en inverser la courbe, mais n'oublions pas qu'il faut en payer les intérêts, sauf à se retrouver en défaut de paiement complet. À cet égard, le graphique de la page 19 de ma présentation est édifiant : nous allons payer en 2020 la somme de 36,1 milliards d'euros au titre des intérêts de la dette, soit le montant le plus bas depuis 2008, alors que nous aurons atteint 115 % du PIB ! Imaginez ce qui pourrait nous arriver si les taux d'intérêt remontaient... Nous aurions le double, voire plus du double à payer en intérêts. Cela suffit à contredire tous ceux qui nous

expliquent que la dette n'est pas un problème. C'est une fumisterie ! C'est quelque chose qui va évidemment peser sur l'avenir de ce pays.

Le Président de la République nous a annoncé le nouveau « Nouveau Monde », expliquant qu'il faudrait – pourquoi pas ? – remettre en cause certains aspects de la mondialisation. S'il y a une chose que l'on ne pourra pas remettre en cause, c'est la nécessité pour la France de trouver les moyens de rééquilibrer ses finances publiques en inversant la courbe de notre dette.

M. Jean-François Husson. – Comme les précédents orateurs, je veux saluer le travail du rapporteur général. Les Français aspirent à l'unité et nous devons nous inscrire dans cet état d'esprit. Je continue à trouver la situation surréaliste, à Paris comme dans nos territoires.

À mon sens, la priorité des priorités reste la crise sanitaire. Les équipes médicales sont sur le front, mais elles ne sont pas les seules. Cependant, nous devons toujours avoir en tête les enjeux financiers de demain. J'en conviens, l'exercice n'est pas évident, puisque nous pourrions passer pour des comptables sourcilleux quand notre pays vit de tels drames humains. Mais je le répète après d'autres, cette dette, c'est celle des Français, et elle se creuse dans un contexte national, européen et mondial complexe. Soyons donc vigilants.

Notre mission est difficile, et certains enjeux peuvent paraître éloignés, voire ésotériques pour certains de nos concitoyens, mais nous avons aujourd'hui un devoir de vérité, pour éviter des lendemains douloureux. Je vous rappelle que, il y a un peu plus d'un an, nous avons déjà connu une crise et des colères sociales, dont les remèdes n'ont pas été très efficaces.

Monsieur le rapporteur général, je vous demanderai de bien vouloir préciser le dispositif que vous envisagez de mettre en place au travers de votre deuxième amendement. Je souscris pleinement aux principes qui le sous-tendent, mais je veux m'assurer que tous les cas de figure sont bien envisagés, c'est-à-dire que tous les surcroûts de salaire et de rémunération perçus durant la crise sanitaire seront totalement exonérés d'impôt, non seulement pour les soignants en première ligne, mais également pour ceux que l'on nomme, de manière inappropriée, « les invisibles ». Je pense que tous méritent notre reconnaissance. Pourtant, j'ai lu sur les réseaux sociaux que le ministre de la santé ne souhaiterait pas exonérer les heures de garde des anesthésistes-réanimateurs. Si c'est vrai, cela mérite une interpellation vigoureuse.

Enfin, les Français, qui avaient déjà une forte inclination pour l'épargne privée individuelle, risquent de persévérer dans cette voie, ce qui ne laisse pas de m'inquiéter pour la reprise économique. Il faudra une précision d'horloger – notre commission pourrait d'ailleurs y prendre sa part – pour proposer des mesures de relance s'appuyant sur la demande, ou, en tout cas, sur la capacité des Français à réinjecter leur épargne dans les secteurs qui procurent de la richesse aux Français, et non pas dans des produits d'importation ou des produits ayant une forte empreinte écologique. Retrouvons-nous dans le triptyque « économie, écologie, santé ». Monsieur le rapporteur général, c'est avec confiance que je suivrai vos préconisations.

M. Claude Raynal. – Le groupe socialiste et républicain se retrouve dans l'exposé général de M. de Montgolfier, même si cela ne vaut pas quitus pour tous les amendements qu'il propose. Nous vivons une situation exceptionnelle, qui, espérons-le, ne durera pas trop longtemps, et qui nous oblige à prendre des décisions très ciblées. Je salue

l'esprit de responsabilité de cette maison – je n'en suis pas étonné –, qui va nous conduire à voter ce texte. Comme vous, monsieur le rapporteur général, nous avons relevé les faiblesses du premier PLFR, mais nous reconnaissons que le Gouvernement a su assez rapidement en prendre conscience, aidé en cela par les parlementaires et les remontées du terrain. Aujourd'hui, les montants sont, pour l'essentiel, correctement ajustés à ce que l'on sait de la crise. Nous verrons par la suite s'il faut aller plus loin dans le cadre d'un plan de relance. C'est un autre sujet.

Monsieur le rapporteur général, vous avez raison, les capacités d'action ne sont pas les mêmes selon les pays. Les comparaisons ne nous situent malheureusement pas à l'avant-garde.

Vous vous en doutez, nous aurons des propositions complémentaires, qui se démarqueront un peu des vôtres et de celles du Gouvernement. Nous devons faire en sorte qu'un certain nombre de trous dans la raquette soient comblés. Nous mettrons l'accent sur des dossiers courants et nous en ouvrirons d'autres, qui n'appelleront peut-être pas de réponse immédiate. C'est le cas, par exemple, de l'indemnisation des victimes du Covid-19 infectées dans le cadre du travail ou d'un bénévolat. Ce genre de sujet ne peut évidemment pas être traité au détour d'un amendement.

Les manifestations de solidarité avec les associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion nous paraissent également trop timides. Les moyens ne sont pas au rendez-vous. L'outre-mer est insuffisamment traité. L'économie culturelle a besoin, quant à elle, d'un plan d'intervention plus puissant, tout comme les étudiants. Tous ces manques appellent à l'évidence un troisième PLFR pour prolonger et amplifier notre action.

Ce qui nous dérange, c'est ce refus d'ouvrir d'ores et déjà la question des recettes. Comment envisage-t-on l'avenir ?

Plusieurs ministres se sont exprimés sur le sujet derrière le Medef. Une secrétaire d'État a cru bon de reprendre, quasiment dans le texte, l'argumentaire de l'organisation patronale visant, en gros, à mettre à bas tout ce droit social qui les embarrasse. Voici donc tout ce que l'on est capable de proposer à ces travailleurs actuellement sur le terrain : vous travaillez dur aujourd'hui pour nous aider à traverser la crise, mais cela sera encore pire demain ! Le message est très positif...

D'autres sont obsédés par la baisse des déficits publics. Soit, mais, dans la bouche d'un ministre qui a promis beaucoup ces trois dernières années, sans résultats, et qui a même aggravé la dette, c'est un peu fort de café !

À notre sens, il faudra mettre d'autres propositions sur la table, notamment sur la manière précise dont la solidarité peut s'exercer entre nous tous. Comment faire contribuer davantage ceux qui ont les moyens les plus importants pour aider le pays à s'en sortir ? Comment la répartition se fait-elle aujourd'hui entre le travail et le capital ? Je ne veux pas faire du Marx, mais la question mérite d'être posée. Après tout, Marx était un économiste...

Enfin, je m'étonne des propos de Philippe Dallier, qui semble considérer que les trois quarts des économistes dans le monde disent des bêtises sur la dette.

M. Philippe Dallier. – Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Claude Raynal. – J’y insiste, les trois quarts des économistes questionnent ce sujet. Ils n’ont pas tous la même réponse, mais quand même. Dans le passé, pour régler une dette après une crise, il y avait deux moyens : l’inflation – il n’y en a plus –, la croissance – elle sera faible, même si l’outil productif n’est pas détruit comme après une guerre. Si l’on ne réfléchit pas à la manière de régler ce problème de dette dans le temps, je vous promets des difficultés majeures. Il ne s’agit pas d’effacer la dette, mais de la traiter dans le temps long. Tous ceux qui prétendent que nous pourrions revenir au niveau de dette *ex ante* avec les solutions du passé se trompent totalement.

M. Philippe Dallier. – Après 2008, l’Allemagne est revenue à son taux d’endettement antérieur à la crise.

M. Thierry Carcenac. – On a beaucoup évoqué les lacunes en ce qui concerne les dépenses, mais assez peu les recettes. Si je peux comprendre que des recettes liées à l’activité économique diminuent, j’ai du mal à comprendre, monsieur le rapporteur général, que les droits de mutation à titre gratuit baissent d’un milliard d’euros, compte tenu du nombre de décès que nous connaissons, notamment de personnes très âgées. Je me pose des questions sur la façon dont ont été calculées les baisses de recettes.

Par ailleurs, je m’interroge sur la dette. L’augmentation de celle-ci sera très importante, mais les intérêts sont en diminution de 2 milliards d’euros. Avait-on fait une mauvaise estimation au moment du projet de loi de finances pour 2020 ?

Enfin, nous allons auditionner M. Jérôme Fournel, directeur général des finances publiques. Les contrôles fiscaux sont suspendus, ce que l’on peut comprendre dans la situation actuelle. Ne serait-il pas envisageable d’affecter certains agents des finances publiques à la lutte contre les abus susceptibles d’être commis, notamment en matière de chômage partiel ?

M. Julien Bargeton. – Je partage la conclusion de notre rapporteur général, que je remercie. Il a objectivement salué les avancées de ce deuxième PLFR par rapport au précédent, mais il nous a surtout exhortés à ne pas confondre les temps. Pour l’instant, nous sommes dans l’urgence, et non pas dans la relance, ni, ajouterai-je, dans la croissance. Cela viendra plus tard. En tout cas, prenons garde à ne pas sauter les étapes. Cette temporalité déterminera la nature des amendements que mon groupe déposera. Nous ne souhaitons pas aller plus vite que la musique et anticiper ce qui relève de la relance.

Comme disait Pierre Dac, « la prévision est difficile, surtout quand elle concerne l’avenir. » Pour ma part, j’ai du mal à savoir si l’épargne des Français va se maintenir à ce niveau. Il y aura peut-être un retour de l’envie de consommer dès que les boutiques rouvriront. C’est ce qui s’est passé en Chine.

Il est difficile de se prononcer d’ores et déjà sur le rapport consommation-investissement, surtout dans un contexte de chute historique des prix du pétrole. Il y a aujourd’hui des pays qui sont prêts à donner leur pétrole, car ils ne peuvent plus le stocker. On peut critiquer les anticipations du Gouvernement, mais reconnaissez que l’exercice est difficile.

Enfin, j’entends beaucoup de choses sur le rétablissement des comptes et sur la dette. Faisons attention. Le passé nous enseigne qu’une augmentation trop rapide des impôts peut aboutir à freiner la croissance, comme entre 2010 et 2014. Keynes nous enseigne plutôt

qu'il ne faut pas déprécier la demande dans une période de crise comme celle-là, donc ne pas abuser du levier fiscal. En revanche, il faudra peut-être par la suite réfléchir à des amortissements accélérés, la clé étant l'investissement, notamment au niveau européen, et envisager une différenciation entre investissement et fonctionnement au niveau du pacte budgétaire européen. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter.

M. Emmanuel Capus. – Tout d'abord, je veux, à mon tour, remercier le rapporteur général de la qualité et de l'objectivité de son rapport. Je me félicite de cette forme d'unité que nous manifestons aujourd'hui. Je m'exprime au nom du groupe Les Indépendants – République et Territoires pour dire que nous n'avons pas le choix : il faut voter ce PLFR ! Néanmoins, je ne peux masquer le vertige qui nous saisit en entendant les chiffres et le niveau de la dette qui va peser sur les générations futures. C'est une certitude, il faut aujourd'hui mettre le paquet, mais nous devons jouer aussi un rôle de sages pour éviter les dérives trop importantes.

Je partage, pour l'essentiel, les soucis exprimés par le rapporteur général au travers de ses amendements. Néanmoins, j'ai quelques interrogations. Quelle est la date de fin de l'exonération de la TVA sur les surblouses que vous proposez ? Il y a eu des débats assez longs sur l'exonération de TVA à l'Assemblée nationale.

Je suis, par ailleurs, plutôt partisan d'un dégrèvement de charges et de l'annoncer tout de suite, mais pourquoi le restreindre à la culture et au tourisme et ne pas l'étendre, par exemple, aux horticulteurs ?

Sur les emprunts BPI, je partage assez l'analyse de Vincent Delahaye. Il ne faut pas non plus encourager les effets d'aubaine. Entendez-moi bien, je suis favorable au soutien des entreprises, mais, sans la crise, certaines d'entre elles auraient de toute façon été placées en redressement judiciaire. Souvenez-vous de Thomas Cook, dont la faillite a surpris tout le monde l'an dernier. Dans ces conditions, comment contrôler l'utilisation du prêt garanti à 100 % par la BPI ? Je sais que c'est une ligne de crête délicate à suivre, mais nous devons essayer de contrôler au mieux ces interventions.

Enfin, je vous transmets une inquiétude que l'on m'a fait remonter sur les assurances de crédit. Une double peine frappe actuellement les entreprises rencontrant des difficultés de trésorerie, car elles voient leur cotation suspendue, voire dégradée, ce qui pousse leurs fournisseurs à réclamer le paiement comptant. Il faut trouver une solution. Je sais que certains de nos collègues ont déjà déposé des propositions de loi sur les assurances en général, mais je tenais à alerter la commission sur ce point.

M. Jean-Marc Gabouty. – Nous sommes devant un scénario économique au moins aussi incertain que le scénario sanitaire. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement avance pas à pas. Le premier train de mesures allait dans la bonne direction, mais était de toute évidence insuffisant. Nous l'avions dit et le Gouvernement l'a vite reconnu. Voici donc un deuxième PLFR, qui sera sans doute suivi d'un troisième, voire d'une quatrième PLFR pour un plan de relance.

Je suis d'accord avec le rapporteur général, le Fonds de solidarité était notoirement insuffisant. À mon sens, il est malheureusement toujours insuffisant.

Nous n'avons pas fait le tour de tous les problèmes budgétaires. Je pense au compte d'affectation spéciale intégrant les recettes des radars, dont la baisse affectera le financement de l'Afitf.

Je rappelle que le chômage partiel, qui est un formidable amortisseur social, n'est pas une mesure exceptionnelle. Une entreprise en sous-activité peut tout le temps faire appel au chômage partiel. On parle de 10 millions de salariés au chômage partiel, mais le chômage partiel n'est pas toujours total. Il faudrait convertir ce chiffre en équivalents temps plein (ETP). Certaines entreprises font travailler leurs salariés, par exemple, 16 heures par semaine, et elles bénéficient du dispositif chômage partiel pour les 19 heures manquantes.

Par ailleurs, on se focalise beaucoup sur les restaurants, mais je préférerais être actuellement restaurateur que gestionnaire d'un zoo, car le niveau de charges fixes n'est pas le même. Je pourrais prendre d'autres exemples pour illustrer mon propos : c'est le niveau de charges fixes qui détermine la difficulté à passer cette période.

Sur la question des charges, je pense que les reports sur deux ou trois mois ne sont pas tenables. Je vous renvoie à un dispositif qui existe déjà, mais qu'il faudrait actualiser : la commission des chefs de services financiers (CCSF), qui accorde des étalements pouvant aller de douze à trente-six mois.

S'agissant du prêt garanti par l'État et des entreprises en difficulté, je rappelle qu'il y a des critères européens, qui ont été modifiés, d'ailleurs, le 19 mars dernier, pour permettre aux entreprises qui se sont retrouvées en procédure collective au premier trimestre de bénéficier du dispositif. Le Gouvernement a essayé d'utiliser cette possibilité au maximum. Aujourd'hui, 85 % des prêts demandés sont accordés. Pour les 15 % qui restent, il y a le médiateur du crédit de la Banque de France. S'il n'y a toujours pas de solution, on peut saisir le Fonds pour le développement économique et social (FDES), qui a été abondé de 925 millions d'euros. Il y a aussi les régions, qui peuvent intervenir à différents niveaux. Il y a donc un panel de moyens assez complet pour aider les entreprises en difficulté.

Enfin, vous ne serez pas étonnés d'entendre que je ne suis pas un fanatique de la défiscalisation. Je m'étonne que l'on mette en avant ces mesures au moment où les Français sont en train de constituer une réserve de pouvoir d'achat de 50 milliards à 60 milliards d'euros. Est-il besoin de faire de la défiscalisation en plus ? Le problème, c'est plutôt d'inciter les Français à utiliser cette épargne contrainte.

M. Éric Bocquet. – Je m'étonne des écarts considérables entre les prévisions de croissance de J.P. Morgan et celles d'Unicredit. Est-ce un problème de méthodologie ?

Nous regrettons que le volet fiscal soit complètement ignoré alors que nous avons besoin d'argent de manière urgente. Nous déposons des amendements pour y remédier.

Je m'étonne également de l'absence de mesures relatives à l'école. Certes, une prime est prévue pour les enseignants qui ont accueilli les enfants des personnels soignants, mais l'ensemble des enseignants ont tenu bon malgré la situation difficile. Par ailleurs, nous souhaiterions que les élèves ayant décroché puissent bénéficier d'une remise à niveau.

Je m'inquiète moins du montant de la dette que du poids des marchés financiers. Napoléon Bonaparte disait : « Lorsqu'un gouvernement est dépendant des banquiers pour

l'argent, ce sont ces derniers, et non les dirigeants du gouvernement qui contrôlent la situation, puisque la main qui donne est au-dessus de la main qui reçoit. »

Mme Sylvie Vermeillet. – S'agissant des primes accordées aux fonctionnaires, j'estime qu'il y a des manques. S'il faut bien sûr récompenser les soignants, les médecins généralistes, les infirmières libérales et les employés des laboratoires exposent également leur vie. À défaut de pouvoir leur accorder une prime, peut-être pourrait-on les faire bénéficier d'une exonération de cotisations sociales.

Par ailleurs, mon groupe présentera un amendement relatif à la dotation particulière élu local (DPEL). En effet, la loi Engagement et proximité permet aux maires d'augmenter leurs indemnités. Le Gouvernement avait opté pour une majoration de cette dotation, qui devait être doublée pour les communes de moins de 200 habitants et majorée de 50 % pour les communes de 200 à 500 habitants. Or les maires ont la désagréable surprise de constater que les engagements pris par le Président de la République et le Premier ministre n'ont pas été tenus. Je proposerai donc un amendement visant à l'abonder à hauteur de 8 millions d'euros. Bien qu'elle puisse paraître hors contexte, c'est une mesure de justice.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Je remercie chacun d'entre vous pour l'esprit de responsabilité avec lequel nous abordons l'examen de ce texte.

Éric Bocquet, les divergences entre les prévisions des différents instituts s'expliquent pour l'essentiel par des évaluations différentes de la vitesse de rebond de l'économie en sortie de confinement. La relance et la mobilisation de l'épargne accumulée pendant le confinement sont des questions considérables que nous aurons à traiter à l'issue de la crise sanitaire. Il nous faudra veiller à ne pas prendre de retard.

J'entends votre proposition de taxe sur les assurances, Vincent Delahaye. Jean-François Husson et d'autres ont déposé des propositions de plus long terme. En tout état de cause, je crois qu'on ne pourra pas échapper à la création d'une assurance « pandémie » sur le modèle du régime des catastrophes naturelles, mais je n'ai pas une vision suffisamment précise à ce stade. Par ailleurs, je partage l'idée qu'on ne pourra pas différer les annulations de charge.

Je partage vos propos relatifs à la dette, Philippe Dallier. Le faible coût de la dette s'explique par les taux d'intérêt très bas, voire négatifs auxquels nous empruntons, mais si la tendance venait à s'inverser, cela entraînerait des coûts abyssaux, même si ce n'est pas le scénario le plus probable.

Jean-François Husson, vous avez justement souligné que l'exonération d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales des heures supplémentaires doit bénéficier à l'ensemble des salariés. Par ailleurs, la libération de l'épargne devra effectivement permettre de soutenir l'emploi.

Je suis d'accord avec vous, Claude Raynal : le secteur culturel et les outre-mer, qui sont particulièrement affectés, pourraient faire l'objet de mesures supplémentaires.

Thierry Carcenac, la baisse des recettes des droits de mutation à titre gratuit anticipée par le Gouvernement s'explique par la baisse de la valeur des actifs, notamment boursiers.

Julien Bargeton, je partage votre préoccupation pour le tempo : après le temps de la crise viendra celui de la relance.

J'en conviens, Emmanuel Capus, les chiffres sont vertigineux. Pour répondre à votre question, nous prévoyons d'étendre le taux de TVA réduit aux blouses, surblouses et, sur proposition du Gouvernement, à certaines solutions désinfectantes jusqu'à la fin de l'année 2021.

Emmanuel Capus et d'autres m'ont interrogé sur le soutien aux entreprises en difficulté. Il ne s'agit pas d'apporter un soutien irréaliste ou abusif à des entreprises qui ne sont pas viables, mais j'ai l'exemple d'une entreprise en redressement qui, bien que viable, ne peut pas être soutenue en application des règles européennes. C'est pourquoi je vous propose un amendement visant à permettre un soutien direct par Bpifrance, étant entendu que ce dispositif devra être appliqué avec intelligence et parcimonie. Par ailleurs, la question de l'assurance du crédit devra effectivement être traitée.

Éric Bocquet, des primes sont prévues pour certains fonctionnaires de l'éducation nationale. Par ailleurs, j'entends bien la phrase de Napoléon : nous sommes effectivement aux mains de nos créanciers.

Enfin, Sylvie Vermeillet, j'ai bien noté votre proposition sur la dotation élu local.

EXAMEN DES ARTICLES

Article liminaire

L'article liminaire est adopté sans modification.

Article 1^{er}

L'article 1^{er} est adopté sans modification.

Article 1^{er} bis (nouveau)

L'amendement 202 est adopté.

Article additionnel après l'article 1^{er} bis

L'amendement 203 est adopté.

Article 1^{er} ter (nouveau)

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement 204 vise à étendre le taux de TVA réduit aux tenues de protection.

M. Vincent Delahaye. – Le dispositif est-il limité dans le temps ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. Il est valable jusqu'à la fin de l'année 2021.

L'amendement 204 est adopté.

Article 1^{er} quater (nouveau)

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement 205 vise à étendre le taux de TVA réduit à d'autres solutions désinfectantes que le gel hydroalcoolique. Le Gouvernement y sera favorable.

L'amendement 205 est adopté.

Article 1^{er} quinquies (nouveau)

L'article 1^{er} quinquies est adopté sans modification.

Article additionnel après l'article 1^{er} quinquies

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement 206 vise à permettre aux entreprises du secteur culturel, de l'hôtellerie et de la restauration qui ne pourront pas reprendre leur activité le 13 mai de bénéficier d'un crédit d'impôt jusqu'à la reprise.

M. Vincent Delahaye. – Nous proposerons un amendement visant à permettre une annulation des charges des TPE, PME et indépendants tous secteurs confondus. Ce dispositif est à la fois plus large que celui que propose le rapporteur général et davantage ciblé quant à la taille des entreprises.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Je suis prêt à sous-amender, mais je pense préférable de prendre cette mesure sans attendre. Sans cela, certains chefs d'entreprise vont perdre espoir.

M. Claude Raynal. – Je partage l'avis du rapporteur général : il vaut mieux cibler certains secteurs, quitte à prendre d'autres mesures dans un prochain projet de loi de finances rectificative. N'oublions pas que les charges sociales permettent de financer l'ensemble de nos politiques sociales.

M. Vincent Éblé, président. – Cette question mérite largement un débat.

L'amendement 206 est adopté.

Article 2

L'article 2 est adopté sans modification.

Article 3

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement 207 vise à abonder le Fonds de solidarité pour les entreprises à hauteur de 2 milliards d'euros, notamment pour proroger les aides apportées aux entreprises qui ne pourront pas reprendre leur activité le 11 mai.

L'amendement 207 est adopté.

Article 4

L'amendement de conséquence 208 est adopté.

Article 5

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement 209 vise à sécuriser l'exonération de cotisations sociales et fiscales de la prime dont bénéficieront les fonctionnaires.

L'amendement 209 est adopté.

Articles 5 bis (nouveau) et 6

Les articles 5 bis et 6 sont adoptés sans modification.

Article 7

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement 210 vise à introduire un mécanisme subsidiaire de prêts directement octroyés par Bpifrance, et l'amendement 211 tend à étendre les pouvoirs de contrôle du comité de suivi. Nous vous rendrons compte régulièrement des travaux de ce comité.

M. Vincent Éblé, président. – En espérant qu'il se réunisse bientôt ! Le comité de suivi de l'usage des dons pour la restauration de Notre-Dame-de-Paris, créé il y a un an, n'a encore jamais été réuni !

Les amendements 210 et 211 sont adoptés.

Articles 8 et 9

Les articles 8 et 9 sont adoptés sans modification.

Article 10 (nouveau)

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement 212 vise à sécuriser l'activité partielle.

L'amendement 212 est adopté.

Article 11 (nouveau)

L'article 11 est adopté sans modification.

Article 12 (nouveau)

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement 213 prévoit l'information des présidents et rapporteurs généraux des commissions des finances des deux assemblées par le Gouvernement de toute opération de plus de 500 000 euros et de toute prise de contrôle d'une entreprise du fait d'un franchissement de seuil.

M. Claude Raynal. – La formulation proposée m'étonne. Comment l'État pourrait-il faire de bonnes opérations sur le marché boursier s'il doit les signifier préalablement ? Une information dès le lendemain de l'opération ne suffirait-elle pas ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Je précise que cette information peut se faire sans délai minimum, et qu'elle ne concerne que le président et le

rapporteur général de la commission des finances. De nombreux députés de tous les groupes se sont émus qu'une entrée de l'État au capital d'une entreprise puisse se faire sans information préalable du Parlement alors qu'une privatisation relève du niveau législatif. Nous prévoyons une information limitée et confidentielle.

M. Jérôme Bascher. – Claude Raynal et moi-même siégeons à la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations et donnons des avis sur des prises de participation. De même, il me paraît normal que le président et le rapporteur général de notre commission soient informés de prises de participation de l'État.

M. Claude Raynal. – Je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit. L'objet de l'amendement n'était pas aussi clair.

L'amendement 213 est adopté.

Articles 13 (nouveau)

L'article 13 est adopté sans modification.

Articles 14 (nouveau)

L'article 14 est adopté sans modification.

Article 15 (nouveau)

L'amendement de suppression 214 est adopté.

Article 16 (nouveau)

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement 215 vise à supprimer une demande de rapport au profit des travaux du comité de suivi.

L'amendement de suppression 215 est adopté.

Article 17 (nouveau)

L'article 17 est adopté sans modification.

La commission décide de proposer au Sénat d'adopter le deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 tel que modifié par les amendements qu'elle a adoptés.

Article liminaire Prévisions de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour l'année 2020		
Article 1^{er} Exonérations des sommes versées par le fonds de solidarité des entreprises		
Article 1^{er} bis (nouveau) Élargissement de la déductibilité fiscale des abandons de créances aux abandons de loyers		
Auteur	N°	Sort de l'amendement
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	202	adopté
Article additionnel après l'article 1^{er} bis		
Auteur	N°	Sort de l'amendement
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	203	adopté
Article 1^{er} ter (nouveau) Taux réduit TVA à 5,5 % pour les masques		
Auteur	N°	Sort de l'amendement
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	204	adopté
Article 1^{er} quater (nouveau) Taux réduit TVA à 5,5 % pour les gels hydroalcooliques		
Auteur	N°	Sort de l'amendement
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	205	adopté
Article 1^{er} quinquies (nouveau) Mobilisation pour les exploitants agricoles de l'épargne constituée sous la déduction pour aléas (DPA)		
Article additionnel après l'article 1^{er} quinquies		
Auteur	N°	Sort de l'amendement
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	206	adopté

Article 2 Équilibre général du budget, trésorerie et plafond d'autorisation des emplois		
Article 3 Budget général : ouvertures et annulations de crédits		
Auteur	N°	Sort de l'amendement
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	207	adopté
Article 4 Comptes spéciaux : ouvertures de crédits		
Auteur	N°	Sort de l'amendement
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	208	adopté
Article 5 Exonération d'IR et de cotisations sociales de la prime exceptionnelle pour les agents des administrations publiques		
Auteur	N°	Sort de l'amendement
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	209	adopté
Article 5 bis (nouveau) Extension à 12 mois de la durée de validité des timbres électroniques mentionnés à l'article 887 du CGI		
Article 6 Réhaussement du plafond d'encours maximal de réassurance publique d'opérations d'assurance-crédit export de court terme		
Article 7 Modification du régime d'octroi de la garantie de l'Etat aux prêts bancaires des entreprises		
Auteur	N°	Sort de l'amendement
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	210	adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	211	adopté
Article 8 Augmentation du plafond de garantie par l'Etat des emprunts de l'Unédic émis en 2020		

Article 9 Garantie par l'Etat d'un emprunt de la Collectivité de Nouvelle Calédonie octroyé par l'AFD		
Article 10 (nouveau) Extension de l'activité partielle		
Auteur	N°	Sort de l'amendement
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	212	adopté
Article 11 (nouveau) Rapport sur la création d'un fonds de soutien permettant d'assurer une indemnisation des préjudices économiques résultant de menaces sanitaires graves non couverts par un dispositif assurantiel et aux conditions de financement d'un tel fonds		
Article 12 (nouveau) Conditions d'utilisation de l'abondement de la mission APE et information du Parlement		
Auteur	N°	Sort de l'amendement
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	213	adopté
Article 13 (nouveau) Création d'une section « Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19 » au sein du CCF « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés »		
Article 14 (nouveau) Rapport portant sur la participation au fonds de solidarité des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des entreprises		
Article 15 (nouveau) Rapport sur les bases de calcul ayant servi à l'élaboration des première et présente lois de finance rectificatives pour 2020 concernant les prélèvements fiscaux et sociaux pesant sur les activités d'assurance dommages, et sur l'évaluation de l'impact de la sinistralité constatée au premier semestre 2020 sur ces prélèvements		
Auteur	N°	Sort de l'amendement
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	214	adopté

Article 16 (nouveau) Rapport sur l'utilisation des crédits du Fonds de développement économique et social, et plus précisément sur les modalités d'attribution du fonds		
Auteur	N°	Sort de l'amendement
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	215	adopté

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 - Désignation des candidats pour faire partie de l'éventuelle commission mixte paritaire

La commission soumet au Sénat la nomination de MM. Vincent Éblé, Albéric de Montgolfier, Philippe Dallier, Jérôme Bascher, Mme Sylvie Vermeillet, MM. Claude Raynal, et Julien Bargeton, comme membres titulaires, et de MM. Jean-François Husson, Arnaud Bazin, Antoine Lefèvre, Vincent Delahaye, Thierry Carcenac, Jean-Marc Gabouty et Pascal Savoldelli, comme membres suppléants de l'éventuelle commission mixte paritaire sur le deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020.

La réunion est close à 11 h 15.

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 - Examen des amendements de séance

La réunion est ouverte à 19 h 30.

M. Vincent Éblé, président. – Nous examinons les amendements de séance sur le deuxième projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.

EXAMEN DES AMENDEMENTS DE SÉANCE

Article 1^{er}

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 142, qui vise à étendre l'exonération fiscale et sociale aux aides versées par les collectivités territoriales, me paraît de bon sens.

La commission s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 142.

Articles additionnels après l'article 1^{er}

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 51 rectifié quater vise à ramener à 5,5 % le taux de TVA pour les établissements équestres. Je rappelle que la France a été condamnée en 2013 par la Cour de justice de l'Union européenne du fait de l'application d'un taux réduit de TVA pour la filière équestre.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 51 rectifié quater.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L’amendement n° 40 vise à prévoir une exonération de contribution à l’audiovisuel public pour les établissements du secteur de l’hôtellerie-restauration. Il y a tout lieu de penser que cet amendement sera prochainement satisfait du fait des dispositions annoncées par le Gouvernement. Mais je souhaiterais que celui-ci nous le confirme.

La commission demande l’avis du Gouvernement sur l’amendement n° 40.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Les amendements identiques n°s 90 rectifié, 197 rectifié *ter* et 327 visent à faire entrer dans le champ du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) des dépenses de fonctionnement des collectivités liées à l’épidémie, comme les masques ou le gel. Normalement, le FCTVA concerne plutôt les investissements soumis à amortissement.

*La commission demande l’avis du Gouvernement sur les amendements identiques n°s 90 rectifié, 197 rectifié *ter* et 327.*

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L’amendement n° 34 rectifié tend au report de six mois de la suppression progressive du tarif réduit de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur le gazole non routier. Outre que cela semble moins pertinent au regard de la situation actuelle des prix du pétrole, le secteur du bâtiment fait, je le pense, partie de ceux qui vont rapidement repartir.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 34 rectifié.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L’amendement n° 328 vise à porter de 0,4 % à 0,5 % la taxe sur les excédents de provision des entreprises d’assurance de dommages. Cela permettrait de faire contribuer les entreprises ayant de bons résultats.

La commission émet un avis favorable à l’amendement n° 328.

Article 1^{er} bis

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L’amendement n° 340 est déposé par le Gouvernement, qui souhaite restreindre le dispositif d’abandons de créances de loyers prévu à l’article 1^{er} *bis* aux seuls locaux professionnels.

La commission s’en remet à la sagesse du Sénat sur l’amendement n° 340.

Articles additionnels après l’article 1^{er} bis

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L’amendement n° 281 a pour objet l’instauration d’une contribution de solidarité urbaine pour le vendeur de tout bien immobilier assujéti aux droits de publicité foncière. Sans jugement sur le fond, cela ne relève pas d’un texte d’urgence tel que celui dont nous sommes saisis.

La commission demande le retrait de l’amendement n° 281.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Les amendements identiques n°s 6 rectifié *quater*, 221 rectifié et 301 visent à exclure les entreprises dont des filiales ou établissements sont établis dans des États et territoires non coopératifs du bénéfice des mesures d’aide aux entreprises pendant la crise, qu’il s’agisse du fonds de solidarité, des prêts

garantis par l'Etat ou du dispositif d'abandon de créances. S'agissant du fonds de solidarité, je rappelle qu'il concerne pour sa part les petites entreprises de moins de dix salariés et de moins de 1 million d'euros de chiffre d'affaires. Je doute que celles-ci puissent avoir des filiales aux Bahamas...

La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n^{os} 6 rectifié quater, 221 rectifié et 301.

Articles additionnels après l'article 1^{er} quinquies

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 152 rectifié tend à la mise en place d'un crédit d'impôt pour les investissements publicitaires réalisés dans les médias d'information. Il s'agit d'une mesure de relance ; c'est un peu prématuré.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 152 rectifié.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 71 rectifié *quater*, qui vise à exonérer d'imposition sur le revenu les entreprises agricoles, risque d'être inconstitutionnel.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 71 rectifié quater.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 19 rectifié *bis* vise à modifier le régime de droit commun de versement du FCTVA. C'est une mesure de relance. Il faudra sans doute l'examiner dans le prochain projet de loi de finances.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 19 rectifié bis.

ÉTAT B

Article 3

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Les auteurs de l'amendement n° 278 souhaitent une prise en charge totale par l'État des frais d'obsèques des personnes décédées à la suite du Covid-19, sans conditions de ressources. Outre que je m'interroge sur le sens de cette formulation, je ne pense pas qu'une telle disposition relève de la mission « Action et transformation publiques ».

M. Philippe Dallier. – En cas de problème, la commune les prend en principe en charge par le biais du centre communal d'action sociale (CCAS).

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 278.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 165 rectifié tend à doter de 30 millions d'euros le programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » pour financer une aide d'urgence aux établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger. Tous les opérateurs vont subir des pertes de recettes, il ne me paraît pas possible de décider comme cela d'une dotation pour un opérateur en particulier.

M. Philippe Dallier. – Selon nos collègues sénateurs des Français de l'étranger, des établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger vont se retrouver dans une situation extrêmement difficile à la rentrée de septembre. Sans aide significative, ils vont devoir augmenter les tarifs, avec un risque de baisse des inscriptions.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Dans ce cas, nous pouvons demander l'avis du Gouvernement, sachant que nous serons saisis d'un autre PLFR dans un mois.

M. Philippe Dallier. – En tout cas, si nous n'agissons pas maintenant, il faudra le faire dans un mois, pas à la fin de l'année.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 165 rectifié.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 164 rectifié vise à augmenter de 15 millions d'euros l'enveloppe d'aides à la scolarité attribuées par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) aux élèves scolarisés dans les établissements de son réseau. C'est en effet un vrai sujet. Je n'ai pas l'expertise pour le traiter dans les délais dont nous disposons pour ce texte.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 164 rectifié.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 52 rectifié *quater* vise à apporter 70 millions d'euros d'aides d'urgence aux établissements équestres. Nous devons effectivement porter une attention particulière aux entreprises liées à l'animal, comme les centres équestres, les zoos ou les cirques familiaux. Pour elles, c'est un peu la double peine : il n'y a pas de chômage partiel et les animaux ont besoin d'être nourris. Le Gouvernement a annoncé un dispositif de soutien à hauteur de 19 millions d'euros aux zoos, refuges pour animaux et cirques familiaux. Les centres équestres sont également concernés.

M. Arnaud Bazin. – Le problème est que les crédits destinés aux centres équestres sont directement prélevés sur l'enveloppe de 19 millions d'euros que le Gouvernement a annoncée. Dans mon amendement n° 53 rectifié, je propose de prélever 10 millions d'euros sur un autre programme.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Nous pouvons considérer collectivement que la situation particulière des entreprises liées à l'animal mérite un examen attentif.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 52 rectifié quater et demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 53 rectifié.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 48 rectifié *ter* tend à la création d'un fonds de soutien doté de 1 milliard d'euros en faveur de SNCF-Réseau pour compenser les pertes de péages dues à la baisse massive du trafic ferroviaire liée à la crise sanitaire du Covid-19. L'Etat étant actionnaire, je pense que ces pertes seront déjà compensées. Une telle mesure ne me paraît pas figurer parmi les plus urgentes.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 48 rectifié ter.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Les amendements identiques n°s 88 rectifié *bis* et 180 rectifié visent à créer un programme « Prime exceptionnelle pour les personnels des Ehpad » au sein de la mission Plan d'urgence face à la crise sanitaire. C'est un vrai sujet. Les personnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) sont parmi les plus éprouvés. Mais une consultation est en cours pour étendre le principe de la prime exceptionnelle actée pour les agents des administrations publiques. Il faudra effectivement rester vigilant pour que le dispositif retenu n'ait pas trop d'effets collatéraux sur l'aide sociale et les prix pour les familles.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur les amendements identiques n°s 88 rectifié bis et 180 rectifié.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 143 tend à la création d'un fonds d'urgence pour les sociétés de l'audiovisuel public. Certes, l'audiovisuel public subit une baisse des recettes publicitaires. Mais, encore une fois, tous les opérateurs sont affectés. Il n'est pas possible de créer comme cela un fonds pour un seul opérateur.

M. Julien Bargeton. – Ces opérateurs engrangent encore quelques recettes publicitaires.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 143.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 21 rectifié *bis* tend à la création d'un programme « Fonds de compensation des pertes d'exploitation des métiers de la restauration et de l'hôtellerie » dans la mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire ». Il faudra sans doute revenir sur le sujet, car le secteur est l'un des plus touchés par la crise. Mais, là non plus, nous ne pouvons pas créer un programme comme cela.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 21 rectifié bis.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 105 tend à la création d'un programme « Fonds d'indemnisation des victimes du Covid-19 exposées au travail ou en bénévolat » dans la mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire ». C'est un peu prématuré.

M. Claude Raynal. – Par cet amendement, nous voulons ouvrir le débat. Pour l'instant, seuls les personnels de santé sont éligibles.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 105.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 125 vise à créer un fonds de soutien au secteur de l'horticulture et des pépiniéristes. C'est un vrai sujet, car ces entreprises ne peuvent pas bénéficier du chômage partiel : si les plantes ne sont pas arrosées, elles meurent ! Nous profiterons de cet amendement pour interroger le Gouvernement sur l'ouverture des jardineries : les rayons jardinerie des grandes surfaces ont pu être ouverts, tandis que les jardineries étaient fermées. Jusqu'à récemment, la situation est absurde.

M. Jean-François Husson. – C’est un vrai sujet !

La commission demande le retrait de l’amendement n° 125.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L’amendement n° 28 rectifié a pour objet de créer un fonds de soutien aux bijoutiers, horlogers et joailliers indépendants. L’intention est louable, mais de nombreuses autres professions sont également touchées, comme les fleuristes, les horticulteurs, les chocolatiers, etc.

La commission demande le retrait de l’amendement n° 28 rectifié.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Les auteurs de l’amendement n° 22 rectifié *bis* proposent la création d’un fonds d’urgence sociale pour les Français de l’étranger. Il est vrai que certains d’entre eux se retrouvent dans une situation dramatique.

La commission demande l’avis du Gouvernement sur l’amendement n° 22 rectifié bis.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L’amendement n° 84 a pour objet de créer une prime exceptionnelle pour les agents du ministère du travail, dont les inspecteurs du travail. Il me semble qu’ils pourront être éligibles à la prime annoncée par le Gouvernement pour les fonctionnaires.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 84.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L’amendement n° 198 rectifié vise à créer un fonds d’urgence de soutien pour l’équipement informatique des greffiers.

M. Arnaud Bazin. – Il semblerait que les magistrats disposent de matériel informatique pour le télétravail, mais pas les greffiers.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Que la Chancellerie fasse son boulot ! Et je ne suis pas certain que nous résoudrons les difficultés avec 500 euros par greffe.

La commission demande le retrait de l’amendement n° 198 rectifié.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Les amendements n^{os} 103, 101, 102 et 104 rectifié tendent à créer plusieurs fonds, respectivement, d’urgence de lutte contre les violences intrafamiliales, d’aide à la parentalité, d’aide aux structures d’accueil des enfants en situation de handicap et d’urgence d’accès à la contraception et à l’interruption volontaire de grossesse. J’en demanderai le retrait.

M. Claude Raynal. – Il s’agit pour nous de prendre au mot le Gouvernement qui a fait des promesses non suivies d’effets. Je suggère que nous demandions l’avis du Gouvernement.

La commission demande le retrait des amendements n^{os} 103, 101, 102 et 104 rectifié.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Quant à l’amendement n° 226 rectifié, il a pour objet la création d’un fonds d’urgence d’aide à la parentalité. C’est un amendement d’appel, le secrétaire d’État Adrien Taquet s’étant engagé à créer un tel fonds.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 226 rectifié.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 13 rectifié *bis* tend à créer, au sein de la mission « Outre-mer », un plan d'urgence et de relance économique en faveur de l'outre-mer, par la diminution des crédits destinés au logement outre-mer. Or le logement outre-mer est un vrai sujet et le logement sera l'un des moyens de la relance ! Mon avis est donc défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 13 rectifié bis.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 15 rectifié *bis* tend à augmenter les crédits du programme consacré à l'emploi outre-mer en diminuant une autre ligne de crédits de la même mission « Outre-mer ».

M. Claude Raynal. – Les diminutions de crédits que nous proposons portent sur des lignes de crédits non intégralement consommées. C'est une façon de consommer ces crédits à la faveur de la crise. Nous pourrions demander l'avis du Gouvernement.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 15 rectifié bis.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Les auteurs de l'amendement n° 147 proposent de supprimer des crédits prévus pour le service national universel (SNU) en 2020. Il serait intéressant que le Gouvernement nous explique comment il entend faire fonctionner le SNU cette année.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 147.

Articles additionnels après l'article 5

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 150 rectifié *bis* prévoit d'autoriser les communes à exonérer certaines entreprises de cotisation foncière des entreprises (CFE) ou de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). C'est dangereux et cela me semble poser une difficulté juridique au regard du principe d'égalité devant l'impôt. Je demanderai donc le retrait.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 150 rectifié bis.

Articles additionnels après l'article 5 bis

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement n° 193 rectifié *bis* vise à augmenter le taux de la réduction d'impôt dont bénéficient les dons volontaires réalisés au bénéfice du Trésor public. Ces dons n'ont jamais connu un grand succès : le don d'argent au Trésor public, c'est l'impôt !

La commission demande le retrait de l'amendement n° 193 rectifié bis.

La réunion est close à 20 h 45.

TABLEAU DES AVIS

Article 1er		
Auteur	N°	Avis de la commission
M. KERROUCHE	142	Sagesse
Article additionnel après Article 1er		
Auteur	N°	Avis de la commission
Mme TAILLÉ-POLIAN	85 rect.	Défavorable
M. BOCQUET	292	Défavorable
M. BOCQUET	293	Défavorable
M. RAYNAL	94	Défavorable
M. BOCQUET	299	Défavorable
M. BOCQUET	289	Défavorable
M. Patrice JOLY	171 rect.	Défavorable
M. Patrice JOLY	170 rect.	Défavorable
M. BOCQUET	291	Défavorable
M. Patrice JOLY	96	Défavorable
M. BOCQUET	290	Défavorable
M. Patrice JOLY	174 rect.	Défavorable
M. SAVOLDELLI	314	Défavorable
M. VOGEL	51 rect. quater	Défavorable
Mme ESTROSI SASSONE	250 rect.	Défavorable
Mme Nathalie DELATTRE	68 rect. quater	Défavorable
Mme SOLLOGOUB	40	Avis du Gouvernement
M. BOCQUET	337	Défavorable
M. Martial BOURQUIN	90 rect.	Demande de retrait
M. MENONVILLE	197 rect. ter	Avis du Gouvernement
M. DANESI	327	Avis du Gouvernement

Mme MONIER	34 rect.	Demande de retrait
M. RETAILLEAU	323	Demande de retrait
M. MENONVILLE	57 rect. bis	Sagesse
Mme VERMEILLET	196	Sagesse
M. RETAILLEAU	328	Favorable
Mme FÉRAT	76 rect.	Avis du Gouvernement
M. Patrice JOLY	172 rect.	Avis du Gouvernement
M. BOCQUET	294	Avis du Gouvernement
M. JACQUIN	98 rect.	Défavorable
M. RAYNAL	95	Défavorable
M. MARSEILLE	235	Défavorable
M. TEMAL	91	Demande de retrait
Mme TAILLÉ-POLIAN	99	Défavorable
Mme GATEL	194	Défavorable
Mme Nathalie DELATTRE	156 rect.	Défavorable
Article 1er bis		
Auteur	N°	Avis de la commission
Le Gouvernement	340	Sagesse
Article additionnel après Article 1er bis		
Auteur	N°	Avis de la commission
M. SEGOUIN	44 rect.	Satisfait ou sans objet
M. BOCQUET	281	Demande de retrait
Mme Nathalie GOULET	6 rect. quater	Défavorable
M. CHASSEING	221 rect.	Défavorable
M. BOCQUET	301	Défavorable
Article 1er ter		
Auteur	N°	Avis de la commission
M. BOCQUET	288 rect.	Défavorable
M. GABOUTY	264 rect. bis	Défavorable

M. GABOUTY	263 rect. bis	Défavorable
M. SAVOLDELLI	310 rect.	Défavorable
M. MOUILLER	64 rect. ter	Demande de retrait
Mme DEROCHE	66 rect. quater	Demande de retrait
Mme DOINEAU	183	Demande de retrait
M. GABOUTY	270 rect.	Demande de retrait
M. DAUDIGNY	331	Demande de retrait
M. MARSEILLE	236	Demande de retrait
Article 1er quater		
Auteur	N°	Avis de la commission
M. PATRIAT	10 rect. bis	Satisfait ou sans objet
M. GREMILLET	87 rect.	Satisfait ou sans objet
M. MARSEILLE	237	Demande de retrait
Article additionnel après Article 1er quater		
Auteur	N°	Avis de la commission
Mme Nathalie DELATTRE	69 rect. ter	Défavorable
M. GREMILLET	228 rect.	Demande de retrait
Article additionnel après Article 1er quinquies		
Auteur	N°	Avis de la commission
Mme Nathalie DELATTRE	70 rect. ter	Demande de retrait
M. GREMILLET	229 rect.	Demande de retrait
Mme Nathalie DELATTRE	161 rect.	Satisfait ou sans objet
M. GREMILLET	232 rect.	Demande de retrait
M. GREMILLET	227 rect.	Demande de retrait
M. TEMAL	220 rect. ter	Demande de retrait
M. MARSEILLE	72 rect. bis	Demande de retrait
M. SEGOUIN	43	Demande de retrait
M. DELAHAYE	79 rect.	Demande de retrait

M. BOCQUET	295 rect.	Demande de retrait
Mme Sylvie ROBERT	92 rect.	Demande de retrait
M. RETAILLEAU	320 rect.	Demande de retrait
M. IACOVELLI	251 rect. bis	Défavorable
Mme Nathalie DELATTRE	152 rect.	Demande de retrait
Mme Nathalie DELATTRE	71 rect. quater	Satisfait ou sans objet
M. GREMILLET	230 rect.	Demande de retrait
Mme Nathalie DELATTRE	29 rect.	Demande de retrait
M. MENONVILLE	60 rect. ter	Demande de retrait
M. CANEVET	148 rect. ter	Demande de retrait
M. BIZET	184	Demande de retrait
M. GREMILLET	234 rect.	Demande de retrait
M. GREMILLET	231 rect.	Demande de retrait
Mme GATEL	192 rect.	Demande de retrait
M. SAVOLDELLI	273	Défavorable
M. CANEVET	19 rect. bis	Demande de retrait
M. CANEVET	7 rect. ter	Demande de retrait
Article additionnel après Article 2		
Auteur	N°	Avis de la commission
M. TEMAL	218 rect. bis	Demande de retrait
État B		
Auteur	N°	Avis de la commission
M. BOCQUET	278	Défavorable
M. del PICCHIA	165 rect.	Avis du Gouvernement
M. YUNG	188 rect.	Demande de retrait
M. del PICCHIA	164 rect.	Avis du Gouvernement
M. YUNG	189 rect.	Demande de retrait
Mme CONWAY-MOURET	32 rect. bis	Avis du Gouvernement

M. BOCQUET	332	Défavorable
M. GREMILLET	233 rect.	Défavorable
M. VOGEL	52 rect. quater	Demande de retrait
M. MARSEILLE	339	Demande de retrait
M. PATRIAT	238	Demande de retrait
M. BAZIN	53 rect.	Avis du Gouvernement
M. BOCQUET	336	Défavorable
M. SAVOLDELLI	308	Demande de retrait
M. Patrice JOLY	177	Demande de retrait
M. BOCQUET	296	Défavorable
M. MARSEILLE	89	Satisfait ou sans objet
M. BABARY	33 rect. quater	Satisfait ou sans objet
Mme CHAIN- LARCHÉ	41 rect. bis	Satisfait ou sans objet
M. HUSSON	200	Demande de retrait
M. SAVOLDELLI	312	Défavorable
M. JACQUIN	47 rect. quater	Défavorable
M. JACQUIN	45 rect. ter	Défavorable
M. Patrice JOLY	176 rect.	Demande de retrait
M. LUREL	109 rect.	Avis du Gouvernement
Mme LEPAGE	179 rect.	Demande de retrait
Mme de la GONTRIE	166	Satisfait ou sans objet
M. JACQUIN	48 rect. ter	Défavorable
M. Patrice JOLY	127	Demande de retrait
M. MONTAUGÉ	123	Demande de retrait
M. BOCQUET	316	Défavorable
M. BONNE	88 rect. bis	Avis du Gouvernement
Mme LEPAGE	180 rect.	Avis du Gouvernement
Mme Sylvie ROBERT	110 rect.	Demande de retrait
Mme Sylvie ROBERT	112 rect.	Demande de retrait

M. MONTAUGÉ	124 rect.	Demande de retrait
Mme GUILLEMOT	115	Avis du Gouvernement
M. COURTEAU	169	Demande de retrait
Mme Sylvie ROBERT	113	Demande de retrait
Mme GUILLEMOT	106 rect.	Demande de retrait
M. SAVOLDELLI	313	Demande de retrait
M. ASSOULINE	143	Demande de retrait
M. MONTAUGÉ	21 rect. bis	Demande de retrait
M. DAUDIGNY	105	Demande de retrait
M. TISSOT	223	Demande de retrait
Mme ARTIGALAS	107	Demande de retrait
M. IACOVELLI	252	Demande de retrait
M. LUREL	117	Demande de retrait
Mme CONCONNE	162 rect. bis	Défavorable
Mme CONCONNE	108	Demande de retrait
M. MONTAUGÉ	125	Demande de retrait
Mme Sylvie ROBERT	145	Demande de retrait
Mme Sylvie ROBERT	114	Demande de retrait
Mme CONWAY-MOURET	120	Demande de retrait
Mme de la GONTRIE	201 rect.	Demande de retrait
M. LECONTE	23 rect. ter	Demande de retrait
Mme CONWAY-MOURET	31 rect. bis	Demande de retrait
Mme MONIER	35 rect.	Demande de retrait
Mme GUILLEMOT	116 rect.	Défavorable
Mme Sylvie ROBERT	111 rect.	Demande de retrait
Mme Sylvie ROBERT	144	Demande de retrait
M. MONTAUGÉ	126	Demande de retrait
Mme Sylvie ROBERT	146	Satisfait ou sans objet
Mme PRÉVILLE	28 rect.	Demande de retrait
M. COURTEAU	36	Avis du Gouvernement

Mme LEPAGE	121	Demande de retrait
M. YUNG	224 rect.	Demande de retrait
M. LUREL	118	Demande de retrait
M. Martial BOURQUIN	122 rect. bis	Demande de retrait
M. BOCQUET	317	Défavorable
M. RAYNAL	100	Défavorable
M. LECONTE	22 rect. bis	Avis du Gouvernement
M. JACQUIN	49 rect. quater	Défavorable
M. Henri LEROY	199 rect. septies	Demande de retrait
Mme CONWAY- MOURET	119	Demande de retrait
Mme TAILLÉ- POLIAN	84	Défavorable
Mme DOINEAU	80	Avis du Gouvernement
Mme de la GONTRIE	198 rect.	Demande de retrait
M. JACQUIN	149 rect.	Demande de retrait
M. JACQUIN	50 rect. ter	Défavorable
M. TEMAL	219 rect. bis	Demande de retrait
Mme ROSSIGNOL	103	Demande de retrait
Mme BILLON	225	Avis du Gouvernement
M. SAVOLDELLI	311	Avis du Gouvernement
Mme ROSSIGNOL	101	Demande de retrait
Mme BILLON	226 rect.	Avis du Gouvernement
M. RAYNAL	102	Demande de retrait
Mme ROSSIGNOL	249 rect.	Demande de retrait
Mme ROSSIGNOL	104 rect.	Demande de retrait
M. LUREL	13 rect. bis	Défavorable
M. LUREL	15 rect. bis	Avis du Gouvernement
M. LUREL	14 rect. bis	Défavorable
Mme Nathalie DELATTRE	158 rect. ter	Défavorable

M. BOCQUET	334	Demande de retrait
M. BOCQUET	333	Défavorable
M. BOCQUET	297	Demande de retrait
M. MAGNER	147	Avis du Gouvernement
M. BOCQUET	335	Défavorable
Article 5		
Auteur	N°	Avis de la commission
M. SAVOLDELLI	305	Défavorable
Mme Nathalie DELATTRE	186	Demande de retrait
Article additionnel après Article 5		
Auteur	N°	Avis de la commission
M. JACQUIN	217 rect.	Défavorable
M. LUREL	128	Demande de retrait
M. MENONVILLE	54 rect. bis	Avis du Gouvernement
M. HUSSON	67	Avis du Gouvernement
M. MAUREY	150 rect. bis	Demande de retrait
M. SAVOLDELLI	307	Demande de retrait
M. LUREL	11 rect. ter	Demande de retrait
M. LUREL	12 rect. bis	Défavorable
M. LUREL	129	Défavorable
Article additionnel après Article 5 bis		
Auteur	N°	Avis de la commission
M. ÉBLÉ	93 rect. bis	Défavorable
M. RAYNAL	97 rect.	Demande de retrait
M. GRAND	1 rect. bis	Avis du Gouvernement
M. BARGETON	241	Avis du Gouvernement
M. SAVOLDELLI	276	Demande de retrait
M. SAVOLDELLI	277	Demande de retrait
M. KANNER	256 rect.	Avis du Gouvernement
M. GRAND	5 rect. bis	Avis du Gouvernement

Mme GATEL	193 rect. bis	Demande de retrait
M. SAVIN	325 rect.	Demande de retrait
M. RETAILLEAU	326 rect.	Sagesse
Article 7		
Auteur	N°	Avis de la commission
Le Gouvernement	341	Sagesse
Mme DOINEAU	78	Avis du Gouvernement
Mme LEPAGE	178 rect.	Défavorable
M. RETAILLEAU	321	Avis du Gouvernement
M. GRAND	2 rect. bis	Avis du Gouvernement
M. PELLEVAT	8 rect.	Avis du Gouvernement
M. LONGEOT	216 rect.	Demande de retrait
M. MAGRAS	167 rect. bis	Demande de retrait
M. BOCQUET	298	Défavorable
M. MAGRAS	168 rect.	Demande de retrait
M. GABOUTY	266 rect.	Défavorable
M. Patrice JOLY	173	Demande de retrait
M. Loïc HERVÉ	26 rect.	Demande de retrait
Mme Nathalie DELATTRE	187	Demande de retrait
M. MENONVILLE	55 rect. bis	Demande de retrait
M. LECONTE	24 rect. bis	Demande de retrait
Article additionnel après Article 7		
Auteur	N°	Avis de la commission
M. SAVOLDELLI	315	Défavorable
Mme LÉTARD	37	Défavorable
Mme Nathalie DELATTRE	157 rect.	Demande de retrait
Mme LUBIN	138 rect.	Défavorable
Article additionnel après Article 9		
Auteur	N°	Avis de la commission

M. PATRIAT	240 rect.	Demande de retrait
M. GABOUTY	268 rect.	Demande de retrait
M. MAUREY	73 rect. bis	Demande de retrait
M. GREMILLET	247 rect.	Demande de retrait
M. RAYNAL	139	Demande de retrait
M. MENONVILLE	56 rect. bis	Demande de retrait
M. LAUFOAULU	83 rect. bis	Avis du Gouvernement
Mme GATEL	191	Avis du Gouvernement
M. BOCQUET	318	Demande de retrait
Article additionnel après Article 10		
Auteur	N°	Avis de la commission
M. DELCROS	75 rect.	Défavorable
Article 11		
Auteur	N°	Avis de la commission
M. CAPUS	243 rect.	Défavorable
Article 12		
Auteur	N°	Avis de la commission
M. LABBÉ	163 rect. bis	Demande de retrait
Mme FÉRAT	185	Défavorable
M. LABBÉ	260 rect.	Défavorable
Mme ROSSIGNOL	248 rect.	Défavorable
M. BOCQUET	304	Défavorable
Article additionnel après Article 12		
Auteur	N°	Avis de la commission
Mme FÉRAT	39 rect. bis	Demande de retrait
M. JACQUIN	132 rect.	Demande de retrait
Mme TAILLÉ-POLIAN	136 rect.	Demande de retrait
M. BOCQUET	280 rect.	Demande de retrait
M. JACQUIN	133 rect.	Demande de retrait
M. LABBÉ	257 rect. bis	Demande de retrait

Mme TAILLÉ-POLIAN	137 rect.	Demande de retrait
M. CABANEL	151 rect. bis	Défavorable
Mme PRÉVILLE	182 rect. ter	Défavorable
M. BOCQUET	279 rect.	Défavorable
M. LUREL	141 rect.	Demande de retrait
M. LABBÉ	259 rect.	Satisfait ou sans objet
M. RETAILLEAU	329	Demande de retrait
M. LUREL	140	Demande de retrait
Article 13		
Auteur	N°	Avis de la commission
M. CAPUS	244 rect.	Avis du Gouvernement
Article additionnel après Article 13		
Auteur	N°	Avis de la commission
M. RETAILLEAU	319	Avis du Gouvernement
M. BAZIN	4 rect. bis	Défavorable
Article 14		
Auteur	N°	Avis de la commission
M. CAPUS	245 rect.	Demande de retrait
Article additionnel après Article 17		
Auteur	N°	Avis de la commission
M. Patrice JOLY	175 rect.	Satisfait ou sans objet
M. SAVOLDELLI	274	Demande de retrait
M. CANEVET	30 rect.	Demande de retrait
M. Martial BOURQUIN	135	Favorable
Mme Nathalie DELATTRE	160 rect.	Défavorable
M. SAVOLDELLI	275	Demande de retrait

Mardi 28 avril 2020

- Présidence de M. Vincent Éblé, président -

La réunion est ouverte à 16 heures 10.

Audition de Mme Florence Lustman, présidente de la Fédération Française de l'Assurance (FFA) (en téléconférence)

M. Vincent Éblé, président. – Dans le cadre de notre suivi des conséquences économiques et financières de la crise sanitaire, nous entendons aujourd'hui Mme Florence Lustman, présidente de la Fédération française de l'assurance (FFA) depuis octobre 2019.

La question de la mobilisation des assureurs pour soutenir notre tissu économique a été posée dès le début de la crise sanitaire. En effet, de nombreuses entreprises, contraintes de cesser toute activité, se sont alors tournées vers leurs assureurs, pensant que leurs contrats pourraient couvrir une partie de leur perte de chiffre d'affaires, d'autant qu'ils n'en étaient pas responsables.

Or cette crise sanitaire a révélé que les risques épidémiques n'étaient pas considérés comme des risques assurables. En effet, leur caractère systémique ne permet pas de mutualiser leur prise en charge entre les assurés.

Ainsi, le secteur assurantiel a été mis à contribution par un autre biais, celui de la participation, aux côtés de l'État et des collectivités territoriales, au Fonds de solidarité à destination des très petites entreprises (TPE). Vous avez également annoncé, madame la présidente, plusieurs mesures de soutien à vos assurés. Vous nous détaillerez le montant total et les différentes composantes de cette aide, en distinguant ce qui relève de votre contribution au titre du Fonds de solidarité, des mesures de trésorerie pour les entreprises assurées et des gestes commerciaux décidés par certaines des compagnies que vous fédérez.

Par ailleurs, le Gouvernement a annoncé la mise en place d'un groupe de travail avec les assureurs, afin de travailler à la définition, pour l'avenir, d'un régime assurantiel dédié aux risques exceptionnels, comme les épidémies. Plusieurs initiatives parlementaires ont d'ailleurs été déposées en ce sens au cours des dernières semaines.

Nous reviendrons également sur l'examen récent de la dernière loi de finances rectificative, au cours duquel la question du juste niveau de la contribution du secteur des assurances au soutien de l'économie a fait l'objet de débats nourris et circonstanciés.

Mme Florence Lustman, présidente de la Fédération française de l'assurance (FFA). – Je vous remercie de me donner l'occasion de vous éclairer sur l'implication du secteur de l'assurance dans la crise. Pour ce faire, sont à mes côtés pour contribuer à cette audition Philippe Poiget, délégué général de la FFA, Stéphane Pénét, délégué général adjoint, Christian Pierotti, directeur des affaires publiques et internationales, lequel est accompagné de Viviana Mitrache-Rimbault, responsable du département « Affaires parlementaires », Armelle de Selancy, directrice de la communication, et Christophe Gauer, mon directeur de cabinet.

Je rappelle que les assureurs ont été mobilisés dès le début de la crise de façon extrêmement intense, puisque l'annonce brutale du confinement a fait basculer en télétravail

environ 150 000 salariés du secteur en quarante-huit heures. Le secteur de l'assurance a donc d'abord été très occupé par des questions opérationnelles. Un certain nombre d'entre elles avaient déjà été envisagées dans les plans de continuité d'activité (PCA), par exemple, mais il est clair que le déclenchement de la crise et l'ampleur du télétravail qui en a résulté nous ont conduits à devoir résoudre des questions pratiques de manière à pouvoir être disponibles en permanence pour les assurés, pour répondre à leurs questions, qui ont été extrêmement nombreuses, mais également pour indemniser ceux d'entre eux qui subissaient des sinistres. De fait, il ne faut pas perdre de vue que tous les sinistres de la vie courante – dégâts des eaux, incendies, etc. – continuent pendant le confinement. Les assureurs sont sur le pont pour analyser et indemniser ces sinistres, dans des conditions particulières, notamment en faisant un usage beaucoup plus extensif des capacités vidéo. Les experts d'assurance eux-mêmes travaillent à distance. Nous avons donc employé toute notre énergie à poursuivre notre activité.

Par ailleurs, les assureurs, comme tous les Français, sont évidemment extrêmement conscients des conséquences tragiques de la crise sur les victimes, leur entourage, les soignants et tous ceux qui aident à la prise en charge des malades. Étant implantés sur tout le territoire, nous sommes aux premières loges pour constater les difficultés des commerces de proximité sur le terrain.

Les assureurs ont été dès le début très conscients des énormes difficultés que cette crise était en train de créer pour l'ensemble de nos concitoyens, qu'il s'agisse de personnes privées ou de professionnels, et totalement mobilisés pour remplir leur mission de service essentielle. Je reconnais que nous n'avons peut-être pas suffisamment communiqué à cette période sur ce que nous faisons et sur notre prise de conscience de la gravité de la crise qui touchait notre pays. Néanmoins, nous étions aux affaires. Je note d'ailleurs que nous n'avons pas eu de réclamations sur les sinistres que nous étions en train de gérer.

Le secteur de l'assurance est lui aussi gravement touché par la crise sanitaire et, évidemment, par la crise financière qui en résulte. Dans un communiqué de presse, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a estimé que le Covid-19 l'affectait de trois manières.

En premier lieu, avec la chute des marchés financiers, nous avons perdu 250 milliards d'euros sur nos actifs. Personne n'en parle. Pourtant, ce montant est absolument énorme. C'est quasiment le montant des prêts garantis par l'État. Cela a évidemment des conséquences pour nous.

Ensuite, nous sommes affectés par les difficultés de nos clients à honorer le paiement de leur prime. Il y aura beaucoup de créances irrécouvrables.

Enfin, l'ACPR, qui contrôle tout le marché, note qu'une forte dérive de la sinistralité est prévisible – et je le confirme.

Au total, l'ACPR estime que l'on est très loin de pouvoir évaluer l'ensemble des incidences de cette crise sur le secteur des assurances – je reconnais que c'est perturbant, mais il faut bien comprendre que des évolutions de la sinistralité sur quelques jours ne préjugent en rien de l'évolution de la sinistralité sur le reste de l'année –, et conclut que les assureurs subiront un impact majeur sur leur bilan et leurs comptes de résultat.

La FFA regroupe 280 compagnies d'assurance, qui vont de la petite mutuelle de bateaux de pêche à de grands groupes internationaux, caractérisées par des tailles et des statuts juridiques très différents et qui assurent des risques très variés. Il est évident que celles qui assurent les entreprises sont plus fortement touchées par la crise que celles qui n'assurent que les particuliers, voire une catégorie très spécifique de particuliers. L'impact de la crise est donc à la fois très important et divers. Il n'est pas homogène sur l'ensemble du secteur.

Nous avons, dans un premier temps, annoncé toute une série de mesures collectives.

Nous avons choisi de couvrir, en dehors de toute garantie contractuelle, les indemnités journalières des personnes qui se sont déclarées fragiles sur le site internet Ameli de la sécurité sociale et qui sont donc arrêtées sans être malades.

Nous avons décidé collectivement de maintenir en garantie les entreprises contraintes de fermer qui seraient défaillantes dans le paiement de leurs primes. Nous avons également pris des mesures collectives sur les reports de loyers, accordés non seulement aux très petites entreprises (TPE), mais également aux petites et moyennes entreprises (PME).

Enfin, nous nous sommes engagés à abonder le Fonds de solidarité, à hauteur de 200 millions d'euros dans un premier temps. En effet, si nous sommes parfaitement conscients des immenses difficultés engendrées par la crise, en particulier sur les TPE et les indépendants, nous avons estimé qu'il ne nous appartenait pas de choisir la catégorie d'entreprises qui devaient bénéficier de nos gestes de solidarité. Fallait-il aider les cafés-restaurants, les fleuristes, les cordonniers, les pressings, les esthéticiennes ? Nous avons estimé que le mieux était d'abonder le Fonds de solidarité créé par l'État, qui, en équité, gèrera cette première tranche de 200 millions d'euros que nous avons mis à disposition.

Cette première série de mesures a été adoptée par l'ensemble des membres de la FFA. Les discussions intenses que nous avons déjà tant avec M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances, qu'avec Édouard Philippe, le Premier ministre se sont poursuivies. Ils ont jugé que l'effort global n'était pas suffisant. Ils ont néanmoins parfaitement compris que l'on ne pouvait pas mettre davantage à contribution l'ensemble du secteur de façon systématique et homogène, tous les acteurs n'étant pas touchés au même degré.

C'est la raison pour laquelle se sont ajoutés, à la première série d'engagements, d'autres engagements pris par certaines compagnies d'assurances et pas par d'autres.

Au total, les engagements du secteur des assurances pour accompagner le pays face à la crise sanitaire et économique se montent aujourd'hui à 3,2 milliards d'euros. Cette somme est absolument colossale. Elle a d'ailleurs été reconnue comme telle par le Premier ministre et par Bruno Le Maire, qui ont salué, dans la presse, l'effort très important que nous avons consenti.

Parmi ces 3,2 milliards d'euros, les mesures extracontractuelles et solidaires, par lesquelles nous allons plus loin que ce qui est prévu dans nos contrats, représentent 1,75 milliard d'euros. Je veux les détailler.

Nous avons consacré 850 millions d'euros aux travailleurs non-salariés et aux petites entreprises, acteurs économiques dont nous pensons qu'ils sont les plus touchés par la crise. Nous avons aussi fait des gestes tout spécifiques à destination des personnes les plus

exposées à la crise sanitaire, en particulier les personnes fragiles, mais pas seulement. De nombreuses aides sont également apportées *via* les entreprises d'assistance, qui sont les filiales des assureurs.

Nous avons fléchi une partie des aides vers les héros des temps modernes que sont les personnels médicaux mobilisés au quotidien dans la lutte contre le Covid-19. Nous avons pris un certain nombre de décisions extracontractuelles en ce sens. De façon très pragmatique, nous avons décidé de couvrir leurs véhicules assurés pour un usage personnel, mais utilisés à des fins professionnelles dans le cadre de la crise. Nous avons choisi de mettre à leur disposition des logements gratuits, d'étendre leur assurance multirisques habitation lorsqu'ils sont amenés à se loger dans d'autres logements que ceux pour lesquels ils sont habituellement assurés, de leur accorder des réductions tarifaires pour leurs assurances personnelles et, surtout, d'étendre leur garantie de responsabilité civile médicale.

En effet, ces professionnels exercent aujourd'hui leur art dans des conditions qui ne sont pas conformes à celles qu'ils ont déclarées : certains peuvent aider à la prise en charge du Covid-19 alors que ce n'est pas leur spécialité ou encore exercer dans d'autres lieux que ceux où ils exercent habituellement. Nous avons fait de même pour les établissements de santé temporairement habilités à traiter de la maladie.

Je note, au passage – cela illustre bien l'impossibilité de chiffrer l'impact final de la crise sur le secteur des assurances –, que l'on assiste déjà à une hausse significative des mises en cause de ces professionnels liées à la crise. Ce phénomène s'observe également pour les chirurgiens.

Dans le même état d'esprit, nous avons étendu la couverture des entreprises qui se sont lancées dans la fabrication de masques et de gel hydroalcoolique alors même que ce n'était pas leur activité première.

Nous avons également pris toute une série de mesures spécifiques à destination de nos assurés, notamment de nombreuses mesures individuelles pour aider les particuliers qui sont en difficulté financière et pour mieux couvrir ceux qui sont en télétravail. S'y ajoutent de nombreuses initiatives que je pourrais qualifier de « citoyennes » : dons substantiels – à hauteur de millions d'euros – à la recherche médicale, aux hôpitaux, aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), à des associations ; mise à disposition gratuite de logements ; don de plus de 3 millions de masques, de combinaisons intégrales, etc.

Au-delà de ces mesures extracontractuelles et de solidarité, nous avons à la fois l'envie et le devoir, en tant qu'investisseur institutionnel, de participer à la sortie de la crise financière et économique et d'aider le pays. C'est quelque chose que nous savons faire, comme nous l'avons déjà montré par le passé. Nous avons décidé de mobiliser pas moins de 1,5 milliard d'euros en faveur des entreprises de taille intermédiaire (ETI), des PME et dans le secteur de la santé.

Enfin, nous avons d'ores et déjà lancé des travaux en vue de faire une proposition concrète pour construire un régime d'assurance contre les événements sanitaires majeurs de type Covid-19. Stéphane Pénét pourra vous en dire plus à ce sujet. Nous avons trois sponsors de très haut niveau, qui sont de grands dirigeants du secteur de l'assurance.

Nous avons commencé à travailler sur les réponses à quatre questions clés pour structurer ce régime d'assurance contre les catastrophes sanitaires de grande ampleur : quels types d'événements entraîneraient le déclenchement d'un tel dispositif ? Quels préjudices indemniserait-on, et avec quelle profondeur ? Quelles entreprises seraient concernées ? Quels financements peut-on envisager pour en assurer la solvabilité ?

Dans les réflexions que nous avons entamées pour être prêts à participer au groupe de travail qui a été lancé hier par Bruno Le Maire, sous l'égide de la direction du Trésor, nous sommes associés avec de très nombreux assureurs, mais aussi des actuaires, des statisticiens, des réassureurs, des spécialistes de ces questions, des parlementaires, des *risk managers*, etc.

En conclusion, nous avons mobilisé 3,2 milliards d'euros, qui se répartissent entre 1,75 milliard de mesures extracontractuelles et de solidarité, lesquelles incluent 400 millions d'euros au bénéfice du Fonds de solidarité, et 1,5 milliard d'investissements dans les PME, les ETI et plus spécifiquement dans le domaine de la santé. Enfin, les travaux pour construire le futur régime de catastrophe sanitaire sont d'ores et déjà lancés.

M. Vincent Éblé, président. – Les mesures de confinement se sont traduites par une réduction considérable de nombre de sinistres, en particulier automobiles, entraînant une chute des indemnités versées par les assureurs. La dernière loi de finances rectificative prévoit d'ailleurs la remise d'un rapport au Parlement permettant d'apprécier la chute de cette sinistralité. Disposez-vous d'une première évaluation des effets du confinement sur celle-ci ? Est-il possible d'avoir une vision différenciée selon les segments ?

Certaines compagnies d'assurance ont présenté des initiatives de solidarité au bénéfice de leurs assurés. Par exemple, la MAIF a ainsi reversé 100 millions d'euros en raison de la chute de la sinistralité de l'assurance dommages. Plusieurs compagnies ont également annoncé une prise en charge des pertes d'exploitation, même lorsque les garanties souscrites ne le permettent pas. Or la multiplication des initiatives de la part de certaines compagnies suscite l'interrogation, voire la défiance des assurés, qui ne comprennent pas pourquoi leur propre assureur ne fait pas de geste exceptionnel. Pourquoi le secteur assurantiel peine-t-il tant à apporter une réponse commune à cette crise ? La situation des compagnies est-elle trop différenciée pour que cela soit possible ?

Lors de l'examen du dernier projet de loi de finances rectificative (PLFR), le Sénat a adopté, en première lecture, deux amendements visant, d'une part, à augmenter la taxe sur les excédents de provisions et, d'autre part, à rétablir une taxe de 10 % sur les réserves de capitalisation. Si ces deux dispositions n'ont *in fine* pas été retenues dans le texte issu de la commission mixte paritaire (CMP), il est probable que le débat sur la mise en place d'un prélèvement fiscal visant le secteur assurantiel revienne rapidement. Avez-vous procédé à une évaluation de ces propositions et pouvez-vous nous donner des éléments d'information qui nous seront utiles lors de la reprise des discussions ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Lors du vote du projet de loi de finances rectificative, le Gouvernement a été, dans un premier temps, incapable de chiffrer le montant correspondant au rétablissement de la taxe exceptionnelle de 10 % sur les réserves de capitalisation mise en place en 2011. Cela signifie-t-il que ces réserves de capitalisation sont mal connues de Bercy ? L'ACPR ne dispose-t-elle pas aisément de ce chiffre ?

La commission mixte paritaire n'a pas retenu la création de nouvelles taxes sur les assurances. Nous avons accepté de suspendre les mesures adoptées par le Sénat dans l'attente

du résultat du travail en commun qui doit être mené entre Bercy et le secteur des assurances sur une participation plus importante de celui-ci. Cette question reviendra dans peu de temps, sans doute à l'occasion de l'examen du prochain PLFR. Où en sont les discussions avec Bercy à ce sujet ?

Mme Florence Lustman. – Vous posez la question centrale de savoir pourquoi les assureurs ne font pas tous la même chose en même temps. Le secteur français de l'assurance est extrêmement divers et peu concentré – à elle seule, la FFA compte 280 membres. Que les assurances concernées soient obligatoires ou facultatives, les contrats sont tous différents les uns des autres. Il s'agit de permettre à l'assuré de trouver le contrat qui lui convient le mieux, au meilleur prix. Le marché français de l'assurance est ainsi le plus concurrentiel en Europe.

La mutualisation opère à plusieurs niveaux. D'abord, au sein d'une même branche : en ce qui concerne l'assurance auto, par exemple, les primes des assurés qui n'ont pas subi de sinistres servent à indemniser les conducteurs sinistrés. Et c'est précisément la raison pour laquelle on ne peut assurer un risque systémique comme une pandémie : cela reviendrait à ce que tous les assurés subissent un sinistre au même moment, les assureurs ne pouvant alors verser aux assurés que le montant de leur prime, ce qui n'est pas d'une grande utilité...

La mutualisation peut aussi opérer entre branches – branche automobile, branche dommages aux biens de particuliers, branche dommages aux biens de professionnels, branche responsabilité civile, branche catastrophes naturelles... Notre métier consiste aussi à gérer cette mutualisation. Si l'assurance auto est déficitaire une année, une compensation pourra s'opérer avec les autres branches. La directive européenne dite Solvabilité 2 comporte ainsi la notion de « bénéfice de diversification » selon laquelle un assureur diversifié, dont les risques vont non pas se cumuler, mais se compenser, a besoin de moins de fonds propres qu'un assureur « monobranche », qui subira toutes les dérives de sinistralité de « sa » branche une année donnée.

Aujourd'hui, un assureur ayant beaucoup d'entreprises dans son portefeuille, et qui est donc très touché en termes de sinistralité par la crise actuelle, ne pourra redistribuer les excédents des autres branches. Or la mutualisation entre branches fait partie de son « *business model* ».

Monsieur le président, vous avez cité la MAIF qui a la particularité de ne pas assurer d'entreprises. Elle propose beaucoup d'assurances auto et d'assurances multirisques habitation à des particuliers spécifiques. Elle ne va donc pas pâtir du même excédent de sinistralité que d'autres compagnies qui auraient, par exemple, un important portefeuille de prévoyance collective d'entreprises. Je comprends que cela puisse être perturbant. On aimerait que le secteur de l'assurance ressemble à un beau jardin à la française, toutes les compagnies ayant peu ou prou le même portefeuille. Encore une fois, cette situation est à l'avantage des assurés, qui trouvent les contrats qui leur conviennent sur le marché français. J'ai expliqué cette situation au Premier ministre et au ministre de l'Économie et des finances qui l'ont parfaitement comprise. L'autorité de contrôle dit la même chose.

Par ailleurs, si les assureurs sont diversement touchés, tous sont concernés par la baisse de 10 % des actifs. C'est absolument énorme. Ces deux derniers mois, à de rares exceptions près, les particuliers n'ont pas beaucoup roulé. La baisse de la sinistralité des assureurs de la branche auto va donc être extrêmement importante. Toutefois, la perte de

valeur des portefeuilles d'actifs des compagnies est encore plus importante. Un assureur doit supporter non seulement la charge du sinistre – considérable –, mais aussi les frais de commercialisation et de gestion qui correspondent à peu près au montant de la prime. Depuis des années, l'assurance auto s'équilibre à peine grâce aux produits financiers. Or, cette année, les taux sont passés en territoire négatif. Le gain induit de la moindre sinistralité ne permettra pas de compenser les pertes très importantes des portefeuilles.

En outre, on ignore encore ce qu'il en sera lors des prochains mois. Les transports publics ne vont pas pouvoir fonctionner à plein régime dès la fin du confinement. Sachant qu'il sera difficile d'y respecter les gestes barrières, les gens préféreront sans doute prendre leur voiture. Nous nous attendons donc à un fort rebond de l'utilisation des véhicules à la sortie du confinement, et ce d'autant plus cet été puisque nos concitoyens ne pourront partir à l'étranger. Les parlementaires ont demandé une évaluation de la sinistralité au 30 juin, mais elle ne peut s'évaluer que sur un an au minimum.

De plus, en ce qui concerne les flottes d'entreprise, les contrats prévoient que, si les véhicules ne roulent pas, la prime baisse. Les chiffres étonnants qui ont parfois été évoqués ne me semblent pas en tenir compte...

Sur la question de nos engagements, je me permets de vous renvoyer à un excellent entretien paru aujourd'hui dans L'Argus de l'assurance : le ministre ne dit plus que les assureurs n'en font pas assez. Au contraire, ils ne cessent d'annoncer des mesures individuelles en faveur de leurs assurés en sus de toutes les mesures collectives déjà rappelées. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a même mis en garde les assureurs, soulignant qu'il serait extrêmement dangereux qu'ils acceptent de couvrir des garanties explicitement exclues de leurs contrats. Personne ne nous demande aujourd'hui d'aller au-delà de ce qui figure dans les contrats.

Le premier intérêt des assurés dans cette crise est que les assureurs restent solvables. Au regard des conséquences incertaines que pourrait avoir cette crise sur le secteur de l'assurance, ces actions de solidarité doivent être très clairement limitées par le respect de l'équilibre financier des compagnies. C'est la première garantie que nous devons à nos assurés.

Monsieur le rapporteur général, vous m'avez interrogée sur le nouveau régime de couverture des catastrophes sanitaires. Je laisserai Monsieur Pénét vous répondre. Sur la réserve de capitalisation et les bonis de liquidation, monsieur le président, Monsieur Poiget va vous fournir des chiffres et vous expliquer les raisons pour lesquelles ces taxes sont une très mauvaise idée.

M. Vincent Éblé, président. – Nous nous doutons que vous trouvez cette idée mauvaise, madame la présidente, mais il nous importe de savoir combien cela pourrait rapporter. Nous nous offusquons qu'à ce titre le Gouvernement n'ait intégré aucune recette dans l'article d'équilibre, alors que ce dispositif avait été voté par la majorité du Sénat.

M. Philippe Poiget, délégué général de la Fédération française de l'assurance (FFA). – La réserve de capitalisation du secteur de l'assurance, qui correspond à une provision technique obligatoire en assurance vie, s'élevait à 19,4 milliards d'euros à la fin de l'année 2018. Depuis dix ans, cette provision n'est plus constituée en franchise d'impôt et elle a fait l'objet de deux « *exit taxes* », en 2011 et 2012. Les dotations afférentes à cette provision supportent donc intégralement l'impôt sur les sociétés (IS).

La taxation préconisée ne serait pas légitime dans le cadre de la lutte contre le COVID-19. Se pose par ailleurs le problème de sa validité juridique puisqu'elle n'est plus déductible de l'assiette de l'IS, ce qui reviendrait à rajouter une taxe supplémentaire, ce que nous considérons être discriminatoire. Enfin, la référence à la fiscalité de 2011 n'est pas légitime : à cette époque, la taxe exceptionnelle était destinée à assurer la fiscalisation de la réserve de capitalisation, alors dotée par tous les assureurs.

Dans le contexte actuel, je souligne que les assureurs vie sont fortement affectés par la crise actuelle du fait de l'environnement persistant de taux bas et de la baisse des souscriptions d'assurances vie. Une telle taxe, qui représenterait 2 milliards d'euros, serait donc inappropriée et anti-économique, notamment pour le respect des ratios prudentiels.

La taxe sur le boni de liquidation, spécifique à l'assurance de dommages, représente 90 millions d'euros, donc l'ordre de grandeur est très différent de la taxe sur les réserves de capitalisation. Toutefois, nous relevons qu'il n'y a pas de lien direct et immédiat entre son assiette et la baisse de la sinistralité constatée. Cette taxe s'applique en effet a posteriori, dès lors qu'un sinistre a été trop provisionné, tandis que la baisse de sinistralité se traduit par une moindre constitution de provisions pour sinistres. Les deux mécanismes sont différents. Majorer le taux, d'ores et déjà très élevé, de cette taxe reviendrait à la rendre punitive, voire confiscatoire.

M. Stéphane Pénét, délégué général adjoint de la Fédération française de l'assurance (FFA). – Dans la crise actuelle, le « *shutdown* » économique a été déclenché non par l'épidémie de Covid-19, mais par la décision administrative prise par les pouvoirs publics, laquelle aurait pu intervenir à l'occasion d'un autre événement, un acte de terrorisme ou une catastrophe naturelle par exemple.

Plusieurs questions se posent. S'agit-il de prévoir un dispositif pour mettre à l'abri les entreprises afin qu'elles passent le cap de la crise, ou pour indemniser les préjudices subis ? Les pertes d'exploitation représentent pour les petites entreprises des primes de 200 millions d'euros, et pour l'ensemble des entreprises des primes à hauteur de 500 millions. Nous estimons à 60 milliards d'euros les pertes d'exploitation pour la France. Il faudrait 110 années de primes pour réparer ces dégâts...

Devons-nous protéger toutes les entreprises, du bistrot du coin jusqu'à Air France, ou nous concentrer sur les plus vulnérables d'entre elles, celles de petite taille et les PME ? Cela pose le problème, sur lequel nous travaillons, de la contribution des entreprises et de l'équilibre à trouver.

Un tel dispositif ne pourra pas être financé par les seuls assurés. Il faudrait établir un partage entre les assureurs et les pouvoirs publics, sur le modèle du partenariat public-privé (PPP) prévu pour les catastrophes naturelles : les assureurs seraient mobilisés en cas de « petits » événements et, au-delà d'un certain montant, on ferait jouer la réassurance *via* la Caisse centrale de réassurance (CCR), et *in fine* la garantie de l'État.

Nous avons constitué un groupe de travail restreint et pluridisciplinaire sur ce sujet, consulté de nombreuses personnalités qualifiées, et sommes en contact étroit avec les services du Trésor de façon à être en phase avec leur vision des choses.

M. Jean-François Husson. – Si vous devez rattraper un tel retard en matière de communication aujourd'hui et si les ministres ont dit tant de mal du secteur de l'assurance, c'est d'abord parce que les assureurs ont manqué de réactivité.

L'opinion publique et les professionnels se sont majoritairement élevés contre une forme d'attentisme, pour ne pas dire d'apathie. Je sais que ce n'est pas si simple et je partage les observations de Madame Lustman sur le fait, notamment, que les 280 membres de la FFA n'ont évidemment pas tous les mêmes contraintes et les mêmes portefeuilles d'actifs, mais il est singulier qu'il ait fallu une participation financière – en deux temps – du monde de l'assurance au Fonds de solidarité pour que les choses s'améliorent. Il est regrettable que vous n'ayez pas su prendre votre communication à bras-le-corps. En tout cas, comme vous l'avez indiqué, Madame Lustman, on ne règle pas ces questions au jour le jour. La commission des finances, sous l'autorité de son président et de son rapporteur général, suivra le sujet avec une attention particulière dans les mois et les années à venir.

La seconde raison pour laquelle les assureurs sont au cœur de l'actualité, c'est à cause des mesures prises individuellement par certaines compagnies. Pour éviter la foire d'empoigne entre professionnels du secteur, la FFA devrait peut-être mettre en place un cadre d'action et de réflexion, qui ne serait pas contraignant, mais qui délimiterait et fixerait les critères d'indemnisation.

Pour ce qui concerne l'avenir, des réflexions sont actuellement conduites par la FFA, évidemment, et par le ministère de l'économie et des finances. D'une certaine façon, le Sénat a une petite longueur d'avance : Catherine Dumas, Vincent Segouin et moi-même avons élaboré une proposition de loi qui a obtenu le soutien de 160 parlementaires à ce jour et qui s'inscrit parfaitement dans la dialectique décrite par Stéphane Pénét. Dans le contexte actuel, il existe une exigence de vérité, un besoin de transparence si l'on veut créer l'indispensable lien de confiance qui doit unir la communauté des assurés aux assureurs, ce même lien de confiance qui s'est distendu entre la classe politique et les Français.

Dans notre texte, nous proposons de réfléchir à un tandem entre l'État et les assureurs, au sein duquel il faudra définir le rôle et la place de chacun. Nous proposons par ailleurs de privilégier le soutien au monde professionnel et de compenser les pertes d'exploitation des entreprises. Nous envisageons même – c'est en tout cas notre choix de départ – de créer une clause obligatoire dans les contrats d'assurance, sous la forme d'une garantie additionnelle, à l'instar de ce qui existe pour la couverture des dommages résultant de catastrophes naturelles ou d'attentats et d'actes de terrorisme. En effet, nous savons désormais que personne n'est à l'abri de la crise, y compris les grands groupes.

En tant qu'institution et partenaire économique majeur, il est de votre rôle de faire des propositions, comme dans le cadre d'un partenariat public-privé. Contrairement à l'État qui peut s'endetter, les assureurs sont tenus de respecter un certain équilibre des comptes en faisant des provisions. Nous devons présenter des mesures qui, si elles devaient être mises en œuvre pour couvrir de futurs risques sanitaires, permettraient de répondre immédiatement à la crise, et ce au meilleur niveau de couverture possible.

M. Bernard Delcros. – Je serai bref, car Madame Lustman a déjà apporté de nombreux éléments de réponse. Je me questionnais sur l'absence d'une voix commune dans le monde de l'assurance, qui a nui à la lisibilité de son engagement dans la crise. Je m'interrogeais également sur les conséquences de la baisse de la circulation sur la sinistralité.

Enfin, j'avais une question sur les mesures envisagées pour l'éventuelle couverture d'un risque équivalent à celui que fait peser la crise exceptionnelle que nous traversons.

M. Yvon Collin. – Comme mon collègue Bernard Delcros, j'avais trois questions particulièrement pertinentes auxquelles Madame Lustman et ses collaborateurs ont déjà brillamment répondu. La première concernait la mise en place d'une assurance dite « catastrophes sanitaires », la deuxième les règles de la directive Solvabilité II, et la troisième la diminution de la sinistralité durant le confinement, ainsi que ses conséquences.

M. Antoine Lefèvre. – J'ai bien entendu les observations de Madame Lustman sur le Fonds de solidarité et celles de Monsieur Pénét sur les pertes d'exploitation, notamment le ratio entre le montant des primes versées par les entreprises pour compenser leurs pertes d'exploitation et le montant estimé de ces pertes.

Ma question porte sur le secteur de l'hôtellerie-restauration, particulièrement touché par la crise. Disposez-vous d'ores et déjà d'une évaluation des pertes subies par ce secteur, ainsi que de ses futurs besoins compte tenu du confinement auquel il est soumis ?

M. Philippe Dallier. – Je me pose la question de la mise en cause de la responsabilité pénale des décideurs, qu'il s'agisse des chefs d'entreprise ou des décideurs publics. J'espère que les élus locaux, par exemple, sont couverts par les contrats d'assurance auxquels ils ont l'obligation de souscrire. De manière générale, comment appréhendez-vous le risque pour tous ceux qui auront pris des décisions pour gérer la crise sanitaire ? Je pense aux maires et aux préfets que le Premier ministre, dans sa déclaration, vient d'appeler à agir de concert pour la remise en route du pays.

M. Jérôme Bascher. – En 2019, les compagnies ont dégagé des bénéfices substantiels pour leurs activités de réassurance au titre des catastrophes naturelles. Quel est le montant global des économies réalisées à ce titre par l'ensemble des sociétés de la FFA ?

Mme Florence Lustman. – Monsieur Husson, vous faites observer que nous avons manqué de réactivité et que nous avons peu communiqué. Certes, mais je ferai tout de même remarquer que le secteur de l'assurance ne bénéficie d'aucune garantie de la part de l'État face à la crise. Si nous avons compris la gravité de celle-ci dès le début, je rappelle que le métier d'assureur n'est pas – vous l'avez d'ailleurs rappelé – de réagir au jour le jour, mais sur la durée. Notre métier nous conduit à opérer avec prudence. C'est pourquoi nous cherchons avant tout à évaluer les effets de la crise sur nos entreprises pour protéger nos bilans et nos comptes de résultat.

Dans un monde qui se caractérise par l'instantanéité et les réseaux sociaux, les assureurs agissent à rebours et de manière contracyclique. C'est ce que nous faisons, par exemple, en investissant 150 millions d'euros dans le secteur du tourisme. L'économie a besoin de secteurs comme le nôtre, des « paquebots » qui ne se manœuvrent certes pas aisément, mais pour lesquels l'important est moins d'être réactif que d'être capable de continuer à flotter. Notre mission première est de tenir nos engagements vis-à-vis de nos assurés : nous nous sommes donc comportés en professionnels responsables et ne nous sommes pas précipités pour verser de l'argent ici ou là.

Je veux également souligner un paradoxe : nous sommes le seul secteur économique à contribuer de façon très significative – 400 millions d'euros – au Fonds de solidarité mis en place par l'État et, pourtant, nous sommes les seuls à être sous le feu des

attaques. C'est assez incompréhensible. On nous dit que notre contribution est insuffisante, mais ces 400 millions d'euros ne représentent qu'une partie de notre engagement qui s'élève, je le répète, à 3,2 milliards d'euros au total.

Vous m'interrogez sur les restaurateurs, par exemple. Mais parmi nos assurés, on trouve aussi bien des cafés-hôtels-restaurants que des coiffeurs, des fleuristes ou des cordonniers. De nombreux secteurs ou professionnels ont subi des pertes lourdes. C'est pourquoi nous avons estimé que la manière la plus équitable de les aider était d'abonder massivement le Fonds de solidarité.

Pour alimenter la réflexion sur un futur régime de couverture des catastrophes sanitaires ou des fermetures administratives – selon la nature du risque que l'on retiendra –, je souhaite préciser que, dans les circonstances actuelles, le risque pandémique n'est pas assurable. Aujourd'hui, les règles comptables empêchent les compagnies d'assurance de constituer des « provisions d'égalisation » pour les reverser lors d'une situation exceptionnelle. Compte tenu des normes comptables et fiscales en vigueur, ces richesses ne sont pas reconnues comme de véritables provisions et ne sont pas déductibles fiscalement, ce qui entrave toute gestion pluriannuelle des risques. Lever cette difficulté permettrait peut-être de mieux couvrir les risques à l'avenir et, accessoirement, de rapatrier les captives de réassurance dans notre pays, ce qui serait une bonne chose pour relancer l'activité économique.

M. Stéphane Pénét. – La question de la mise en cause des responsabilités est très vraisemblablement l'un des « sinistres » à venir.

Il y a tout d'abord la question de la responsabilité des employeurs vis-à-vis de leurs salariés. Si ces derniers contractent le COVID-19 sur leur lieu de travail, ils seront dans un premier temps indemnisés dans le cadre du régime des accidents du travail et des maladies professionnelles de la sécurité sociale. Le COVID-19 a ainsi été reconnu comme maladie professionnelle pour les professionnels de la santé même si, malgré les pressions, il ne l'est pas encore pour les autres professions. Quoi qu'il en soit, la crise constitue de ce point de vue un risque possible pour un certain nombre d'employeurs.

En revanche, si la faute inexcusable de l'employeur est reconnue, c'est-à-dire que le salarié est parvenu à démontrer que celui-ci a manifestement sous-estimé les mesures de sécurité à prendre, les compagnies d'assurance sont directement concernées, car elles couvrent ce type de risque. C'est avant tout dans le secteur médical que les saisines devraient s'accroître.

Il y a ensuite la mise en cause de la responsabilité du personnel médical par les patients. Nous nous attendons dans les mois à venir à une recrudescence de saisines pour des infections nosocomiales liées au Covid-19, notamment dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), dont les sociétés d'assurance couvrent la responsabilité civile.

Enfin, nous prévoyons également une hausse des sinistres engageant des élus locaux qui sont assurés, je le rappelle, par les contrats qui couvrent les collectivités locales.

Aujourd'hui, beaucoup d'assureurs renforcent leurs actions de prévention en informant leurs assurés des mesures préconisées pour garantir la protection des salariés. Pour autant, dans les six à douze mois qui viennent, nous nous attendons à une vague de sinistres.

Pour répondre à la question qui nous est posée sur la couverture des dommages liés aux catastrophes naturelles, j'aimerais préciser que, s'il y a bien un domaine pour lequel l'analyse doit porter sur le temps long, c'est celui des catastrophes naturelles. Depuis 2009, rares ont été les années lors desquelles il n'y a pas eu une catastrophe naturelle majeure : je citerai Irma en 2017, les inondations dans le Var ou celles de la Seine... L'année 2019 fait figure d'exception et le gain réalisé par les compagnies d'assurance cette année-là est malheureusement très faible en comparaison des pertes enregistrées auparavant. Au sein de la FFA, nous menons, depuis longtemps déjà, un travail pour évaluer l'impact du changement climatique sur nos régimes d'assurance. Ces dernières années, la tendance est à un doublement des coûts indemnisés par les assureurs au titre des catastrophes naturelles.

M. Vincent Éblé, président. – En conclusion, Madame Lustman, je souhaite vous interroger sur cette fameuse contribution volontaire de 400 millions d'euros au Fonds de solidarité. Où en êtes-vous du paiement de cette somme ? Quelle est la part d'ores et déjà versée à l'État, et dans quel délai pensez-vous décaisser le solde ?

Mme Florence Lustman. – Nous avons d'ores et déjà versé 185 ou 190 millions d'euros au Fonds de solidarité mis en place par l'État.

M. Vincent Éblé, président. – Ce chiffre confirme nos informations.

Mme Florence Lustman. – Nous nous apprêtons à payer la seconde partie de la contribution après avoir mobilisé l'ensemble des assureurs.

Petite précision, ce ne sont pas 400 millions d'euros, mais 600 millions d'euros que nous verserons au total, car, en définitive, cette somme n'est pas déductible des impôts. Je le regrette d'ailleurs, parce que cela n'a pas aidé à convaincre les membres de la FFA de contribuer au fonds. Je sais que l'État cherche à mobiliser d'autres acteurs économiques : le fait que ces gestes de solidarité ne soient pas déductibles fiscalement est quelque peu dissuasif.

M. Vincent Éblé, président. – Je vous remercie pour l'ensemble de ces éclairages très utiles.

La téléconférence est close à 17 h 35.

Mercredi 29 avril 2020

- Présidence de M. Vincent Éblé, président -

La réunion est ouverte à 10 h 30.

Bilan annuel de l'application des lois au 31 mars 2020 - Communication de M. Vincent Éblé, président (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

Audition de Mme Maya Atig, directrice générale de la Fédération bancaire française (FBF), M. Nicolas Dufourcq, directeur général de la société anonyme Bpifrance (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

La réunion est close à 13 heures.

COMMISSION DES LOIS**Mercredi 15 avril 2020****- Présidence de M. Philippe Bas, président -***La téléconférence est ouverte à 9 h 30.***Audition de Mme Marie-Laure Denis, présidente de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL),
et de M. Gwendal Le Grand, secrétaire général adjoint (en téléconférence)**

M. Philippe Bas, président. – Madame la présidente, monsieur le secrétaire général adjoint, nous avons souhaité vous auditionner sur le projet d'application « Stop Covid », qui permettrait à chaque Français, au moment du déconfinement, d'être informé sur les personnes contaminées par le virus du Covid-19 avec lesquelles il aurait pu être en contact. Dans le débat public autour de cette question, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) est aux premières loges : vous devez en effet vous assurer non seulement de l'efficacité d'un tel dispositif, mais aussi du respect des dispositions législatives ainsi que du règlement général sur la protection des données (RGPD) dont nous avons transposé une partie voilà dix-huit mois.

Ce dispositif ne peut être envisagé que s'il est efficace ; il ne pourra être efficace que s'il est massivement utilisé, ce qui pose la question des mesures d'incitation ou de pédagogie et du respect du volontariat reposant sur le consentement libre et éclairé. En effet, celui-ci ne serait qu'apparent si, par exemple, le déconfinement et la reprise du travail se trouvaient conditionnés à l'utilisation d'une telle application par les salariés.

Notre rôle, nous l'avons montré lors de l'examen du projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, est de donner aux pouvoirs publics les moyens de lutter efficacement contre cette épidémie. Toutefois, ceux-ci doivent être nécessaires, proportionnés, éventuellement assortis de restrictions aux libertés des Français dûment justifiées et contrôlées.

Dans ce vaste chantier, l'autorité administrative indépendante que vous présidez a un grand rôle à jouer depuis sa création en 1978 pour défendre les libertés. MM. Dany Wattebled, sénateur du Nord, et Loïc Hervé, élu de Haute-Savoie et membre de la CNIL, sont à mes côtés, ils ont été désignés rapporteurs pour suivre spécifiquement les questions relatives à la protection de la vie privée dans le cadre du comité de suivi de la loi d'urgence que la commission des lois a mis en place. D'autres membres de la commission des lois assistent à notre échange en visioconférence et vous interrogeront par la suite.

Mme Marie-Laure Denis, présidente de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). – Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vous remercie d'auditionner la CNIL dans le cadre de vos travaux de suivi de la crise sanitaire sans précédent que nous traversons. Je suis accompagnée de Gwendal Le Grand, secrétaire général adjoint de la CNIL, tandis que Louis Dutheillet de Lamothe, notre nouveau secrétaire général, est avec nous en visioconférence.

J'ai tout d'abord une pensée pour tous ceux qui souffrent et tous ceux qui accompagnent quotidiennement les victimes et la population.

Les enjeux généraux de la protection des données face au traçage et au suivi numérique doivent être appréhendés à l'aune de ce contexte particulier, dans lequel la continuité d'activité repose sur des outils numériques consommateurs en données personnelles et qui sont massivement utilisés, qu'il s'agisse, entre autres, de la télémédecine, du télétravail ou des cours à distance. La CNIL joue tout son rôle d'accompagnement à l'égard des particuliers, des entreprises et des pouvoirs publics et donne des conseils pratiques et pédagogiques relatifs à la cybersécurité ou à la visioconférence.

Notre implication est également très forte concernant les recherches médicales qui utilisent des données personnelles, dont celles qui visent à tester des traitements et à analyser les formes graves de l'infection. La CNIL a mis en place une procédure accélérée d'instruction et a déjà délivré depuis le début de la crise une vingtaine d'autorisations à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP), à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), à l'Institut Pasteur et à plusieurs centres hospitaliers universitaires (CHU). Toutefois, la majorité des projets peuvent être mis en œuvre sur simple déclaration à la CNIL.

Par ailleurs, la CNIL a rapidement pris contact avec Régions de France, l'Assemblée des départements de France et l'Association des maires de France, afin d'aider les collectivités territoriales à gérer la crise sanitaire. Les demandes proviennent essentiellement des communes et concernent les conditions de l'utilisation des registres communaux d'alerte et d'information, qui ont été créés par la loi de juin 2004, après la canicule de 2003, et recensent les personnes les plus vulnérables.

Conformément au souhait du législateur, la CNIL a veillé à ce que ces registres soient constitués sur la base du volontariat et ne deviennent pas des « fichiers de population ». Et lorsque des élus locaux nous saisissent pour utiliser d'autres fichiers, la CNIL s'efforce toujours de trouver des solutions dans un esprit constructif, tout en rappelant le cadre légal.

Sur la question qui est au cœur du débat public, à savoir le suivi numérique individualisé en vue de déterminer si une personne a été exposée au Covid-19, la CNIL a deux convictions en la matière.

La première est que les textes qui protègent les données personnelles ne s'opposent pas à un dispositif de suivi numérique, individualisé ou non, pour la protection de la santé publique, à condition de prévoir des garanties adaptées et d'autant plus fortes que les technologies sont intrusives. La mise en place de ce cadre respectueux de la vie privée est nécessaire pour asseoir la confiance, créer les conditions d'une acceptabilité sociale d'une technique potentiellement intrusive et garantir la sécurité de son utilisation. J'y insiste, le débat ne doit pas porter sur la meilleure manière de s'affranchir du cadre juridique national ou européen, puisqu'il comporte déjà actuellement lui-même les solutions permettant bien de répondre à la situation.

Notre seconde conviction provient du recours aux technologies numériques. Il faut se garder de tout « solutionnisme technologique », qui consisterait à penser qu'une application résoudra tout. Certes, les nouvelles technologies peuvent contribuer à une sortie sécurisée du confinement, mais de façon complémentaire, dans le cadre d'une stratégie sanitaire plus globale, car le risque est grand de baisser la garde par rapport à la nécessité des gestes

barrières, du port du masque et des tests. En outre, cela ne prend pas en compte les cas asymptomatiques, qui représentent jusqu'à 30 % des personnes contaminées. Enfin, il est aujourd'hui difficile d'évaluer les bénéfices effectifs de ces solutions, d'autant que les usages peuvent varier, tant au niveau des données collectées que des finalités poursuivies.

C'est dans cette optique que la CNIL a décidé de s'entourer d'une double expertise : d'une part, la connaissance de l'ensemble des dispositifs techniques utilisés, des projets envisagés et des solutions imaginées dans le monde pour lutter contre la pandémie – c'est l'objet de la veille continue que réalisent nos experts scientifiques et juridiques depuis la mi-mars – ; d'autre part, la compréhension de l'intérêt des différentes solutions avancées en termes de santé publique, et ce pour être capable d'en mesurer la nécessité, la proportionnalité et la pertinence. C'est ainsi que le collège de la CNIL a auditionné voilà quinze jours le président du Conseil scientifique, Jean-François Delfraissy.

Je ne citerai devant vous que quelques exemples étrangers, et seulement pour dégager quelques grandes tendances en matière d'utilisation technologique des données, car ces comparaisons font souvent abstraction des particularismes locaux et de la multiplicité des techniques utilisées, qu'il s'agisse des caméras thermiques, de la reconnaissance faciale ou de l'utilisation de drones.

Les différents États à travers le monde ont recours aux données de localisation pour trois séries de finalités: premièrement, cartographier la propagation du virus, prédire les zones à risque et aider les autorités à planifier les besoins sanitaires, ce qui comprend une modélisation, une anticipation et une observation à partir de données suffisamment agrégées pour être anonymisées et cesser d'être personnelles ; deuxièmement, faire respecter les mesures prises par les gouvernements, distanciation sociale ou confinement ; troisièmement, retrouver les personnes potentiellement exposées pour les avertir et, si besoin, les inviter à se faire dépister. Cela peut se faire à partir de données retraçant le parcours d'une personne - géolocalisation par GPS – ou simplement ses contacts, et cela peut éventuellement, comme le font certains pays, aller jusqu'à recouper ces données de localisation avec d'autres informations, bancaires, douanières, pénitentiaires ou autres.

Pour atteindre ces trois objectifs, on peut distinguer schématiquement deux séries de techniques : la localisation « individuelle » et la localisation « collective ».

La localisation individuelle est beaucoup utilisée en Asie, au Moyen-Orient et un peu en Europe, mais selon des modalités variables. La Corée du Sud utilise à la fois l'information et le contrôle, puisque le Gouvernement peut ordonner d'installer une application pour vérifier le respect du confinement ; Singapour privilégie le volontariat. Pour ce faire, la technologie Bluetooth permet d'identifier les personnes potentiellement exposées.

La localisation collective a été mise en œuvre par plusieurs pays européens dont l'Italie, l'Autriche et l'Allemagne. En France, des partenariats entre Orange et l'Inserm, et entre SFR et l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria), puis l'AP-HP, ont permis l'utilisation de données anonymisées afin de cartographier la propagation de l'épidémie.

Quelles premières analyses peut-on tirer de ces solutions proposées concernant l'informatique et les libertés ?

Le cadre juridique français, comme européen, vise à garantir la maîtrise maximale des personnes sur leurs données.

La directive dite « *e-privacy* » de 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques pose, aux termes de ses articles 5 et 9, un cadre très strict : sauf anonymisation, le traitement des données de localisation est soumis au consentement de l'utilisateur. Les dérogations législatives possibles au consentement sont énumérées à l'article 15 de la directive, parmi lesquelles figure la sécurité publique, et s'articulent avec l'article 34 de la Constitution, qui réserve à la loi le soin de fixer les règles concernant les garanties fondamentales accordées aux citoyens. Faute d'accord de l'utilisateur, il faudrait donc vraisemblablement une loi pour mobiliser ces exceptions.

Le RGPD, qui a été introduit dans notre droit en mai 2018, offre lui aussi un cadre juridique strict, avec trois exigences : d'abord, tout traitement de données doit reposer sur une base légale, qui peut être en l'occurrence le consentement de l'utilisateur, comme prévu à l'article 6 dudit règlement, ou encore une mission d'intérêt public ou la sauvegarde des intérêts vitaux des personnes. Concrètement, le traitement des données pourra être fondé soit sur le volontariat, soit en ayant recours à la loi. Ensuite, la deuxième exigence du RGPD concerne plus spécifiquement le traitement des données de santé susceptibles d'être collectées dans de nombreux dispositifs mis en oeuvre pour gérer la crise sanitaire. Le traitement de telles données est en principe interdit, sauf certaines exceptions. Parmi ces exceptions figurent le consentement de la personne ; les nécessités de sa prise en charge sanitaire ; l'intérêt public dans le domaine de la santé publique ; pour les seules personnes dans l'incapacité d'exprimer leur consentement, la sauvegarde de leurs intérêts vitaux ; la recherche peut également constituer une autre exception au principe du consentement ; enfin, les États doivent respecter une série de principes et de garanties, même lorsqu'ils ont des raisons légitimes de limiter certains droits ou d'instaurer certaines obligations, tels que la proportionnalité des données traitées et la sécurité de leur conservation. L'objectif de ces règles est de maximiser la maîtrise des personnes sur leurs données.

Au regard de ce double cadre juridique, e-Privacy et RGPD, la CNIL peut, à ce stade, émettre un faisceau de recommandations, non sur un projet en particulier, mais sur des principes à respecter au-delà de la nécessité de disposer d'un fondement juridique adéquat pour traiter les données.

Tout d'abord, il faut préciser les finalités du traitement à mettre en oeuvre, poser des limites dans le temps et expliquer pourquoi le recours aux données de contact est adéquat – réellement utile pour juguler la crise sanitaire –, nécessaire – faute d'alternative, démontrer qu'il ne s'agit pas d'une solution de confort –, et proportionné. Sur ce dernier point, le Comité européen de la protection des données (CEPD), qui réunit les CNIL européennes, a indiqué que les solutions les moins intrusives doivent toujours être privilégiées.

En outre, cette proportionnalité pourra aussi être évaluée au regard du caractère temporaire, uniquement lié à la gestion de crise, du dispositif envisagé., j'y insiste. Il faut aussi s'assurer, après l'utilisation des données, de leur suppression, en prévoyant une sorte d'obsolescence programmée, même si l'on peut imaginer que certaines informations anonymisées soient conservées pour la recherche.

Il convient également de respecter le principe de « minimisation » des données traitées, en utilisant le moins d'informations nominatives possible ou en les associant à un identifiant unique créé lors de l'installation de l'application, afin d'assurer aux personnes visées la maîtrise sur leurs données.

Pour que le consentement soit valable, il faut que ce soit un consentement éclairé, c'est-à-dire pleinement informé, et qu'il y ait bien absence, en cas de refus, de conséquences négatives – comme cela se produit parfois à l'étranger avec la réduction de la faculté de déplacement ou d'autres libertés civiles. Concrètement, si un refus d'utiliser l'application réduit les libertés de déplacement ou expose à un régime de contrôle, le consentement ne peut servir de base juridique au sens du RGPD.

Enfin, pour garantir les libertés individuelles, il faut privilégier le stockage des données en local sur le terminal de l'utilisateur. C'est ce que semble envisager la France, en s'appuyant sur le Bluetooth et non sur un suivi continu et géolocalisé par GPS. De ce point de vue, la CNIL, qui est un acteur à part entière de la cybersécurité et de la défense de la souveraineté européenne, travaille en étroite collaboration avec l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi).

Le niveau européen est le plus pertinent en matière de protection des données. C'est pourquoi le Comité européen de la protection des données, qui rassemble les autorités nationales, a donné une première grille d'analyse dès le 19 mars dernier. Nos réunions sont désormais hebdomadaires, et elles ont déjà permis de dégager trois priorités : l'utilisation des données de localisation et l'anonymisation de celles-ci - réflexion pilotée par la CNIL -, l'utilisation des données de santé, et le télétravail.

Concernant le premier de ces sujets, nous avons déjà transmis des éléments de réflexion à la Commission européenne, qui devrait publier incessamment une sorte de « boîte à outils ». Le CEPD, quant à lui, publiera au plus tard dans une dizaine de jours ses recommandations.

Il est délicat, pour conclure, d'apporter des réponses précises sur un dispositif dont les contours ne sont pas encore définis, mais le collège de la CNIL est conscient qu'il est urgent de conjuguer efficacité sanitaire et protection des données, afin de donner confiance à nos concitoyens et de susciter une adhésion massive de leur part. Les deux sont indissociables. L'organisation d'un débat parlementaire favorisera la transparence et contribuera à bâtir ce cadre de confiance. La CNIL assurera toutes ses missions d'accompagnement et de contrôle.

M. Philippe Bas, président. – La nécessité de bâtir un cadre de confiance est tout l'enjeu de cette discussion. Or nous nous interrogeons sur l'exigence que le dispositif proposé soit « adéquat », pour reprendre vos termes. Quelles conditions cette application doit-elle remplir pour être réellement utile ? Il y va de la sécurité sanitaire et de l'efficacité des actions mises en œuvre. Pourriez-vous nous apporter des précisions à ce sujet ?

Quant au volontariat, c'est-à-dire au consentement libre et éclairé, il ne faudrait pas que le refus de consentir expose son auteur à des conséquences négatives - comme une réduction de sa liberté d'aller et venir -, sachant qu'il y a la liberté formelle... et la liberté réelle. Quelle serait, par exemple, la liberté d'un salarié espérant pouvoir reprendre le travail face à un employeur qui exigerait de lui, pour d'excellents motifs de prévention sanitaire, qu'il utilise la nouvelle application de traçage de contacts ?

Mme Marie-Laure Denis. – Concernant l'évaluation du caractère adéquat du dispositif numérique envisagé, puisque nous ne sommes pas des spécialistes de la santé publique, nous avons recours à des expertises. En tout état de cause, il faut apprécier l'utilité du dispositif par rapport à un contexte sanitaire évolutif, indépendamment de la question du pourcentage de la population qui serait couvert. Or, ne l'oublions pas, 25 % des Français ne disposent pas d'un ordiphone permettant de télécharger une application, et seulement 44 % des personnes de plus de 70 ans ont un smartphone, contre 98 % des 18-25 ans... D'ailleurs, l'équipement ne résout pas tout, car nombreux sont ceux qui connaissent des difficultés pour télécharger ou paramétrer une application. Il faut aussi tenir compte des zones blanches, et je sais, en tant qu'ancienne membre de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), que le Sénat y est très soucieux.

Selon l'étude de l'université d'Oxford, qui est la seule à ce jour sur le sujet, une telle application devrait couvrir 60 % de la population pour être efficace. Mais la prudence s'impose, car les paramètres sont nombreux et ces conclusions ne prennent pas en compte, alors que c'est absolument indispensable, les réponses sanitaires des gestes barrières, des tests, des masques, pas plus que la situation des personnes qui ont été contaminées ou la proportion, dans les tests sérologiques, des faux positifs et des faux négatifs, et des personnes asymptomatiques.

Par ailleurs, l'efficacité du dispositif dépend du paramétrage de l'application, qui peut varier, notamment pour la distance et la durée de contact à retenir. À Singapour, qui semble être l'exemple le plus proche de la France, avec du Bluetooth et du volontariat, la distance est de moins de 2 mètres pour une exposition de 30 minutes. Le *National Health Service* (NHS), le service de santé britannique, retient la même distance, mais pour une durée de contact de 15 minutes. Est-ce la même chose de passer au supermarché devant la caissière qui porte un masque et travaille derrière une vitre que de se trouver dans une rame de métro bondée ?

Pour que le consentement soit libre et éclairé, il faut s'assurer d'une information réelle et préalable. L'information générale des médias ou des politiques publiques doit être accompagnée de précisions sur le contenu des données, leur origine et leurs destinataires, leur finalité et la durée de leur utilisation. Tout est question de détail - nous sommes opposés aux cases pré-cochées - car le consentement doit demeurer la manifestation d'un acte clair et positif.

Vous avez fort opportunément souligné la pression sociale qui peut s'exercer sur des salariés qui n'auraient pas téléchargé l'application. Il faut absolument lutter contre ce phénomène, car, je le redis, cette application ne résout pas à elle seule la crise sanitaire que nous traversons : elle pourra seulement y contribuer dans le cadre d'une réponse sanitaire plus globale. En tout état de cause, si des plaintes devaient être déposées, la CNIL les instruirait au plus vite afin de sanctionner les éventuels abus d'employeurs.

M. Dany Wattebled, co-rapporteur sur la thématique de la protection des données personnelles dans l'utilisation des outils numériques de traçage. – Madame la présidente, je vous remercie de votre exposé. Vous avez apporté des éclaircissements sur le caractère volontaire du recours à l'application et la notion de consentement libre et éclairé, mais est-il dès lors possible ou non de prévoir des contreparties, qui ne s'apparenteraient évidemment pas à des contraintes, pour inciter nos concitoyens à télécharger l'application ?

Le recours au traçage des contacts est destiné à briser plus efficacement les chaînes de contamination, en isolant les personnes à risque et en les faisant tester. Pour ce faire, nous devons donc mettre en place une infrastructure sanitaire adaptée. Ce type d'applications numériques sera inopérant sans ces tests systématiques, contrairement à ce que laissent penser les tenants du « solutionnisme technologique ». En termes d'efficacité, les écueils sont nombreux : un nombre réduit de personnes matériellement capables d'installer l'application, l'absence de contrainte, le manque de moyens pour tester la population en fonction des besoins révélés par cette application.

M. Philippe Bas, président. – Effectivement, à quoi servirait d'être informé par l'application que l'on a été en contact avec un porteur du virus si l'accès à un test de dépistage est impossible ? En outre, le test devra peut-être être renouvelé pour être efficace, compte tenu des faux négatifs.

M. Loïc Hervé, co-rapporteur sur la thématique de la protection des données personnelles dans l'utilisation des outils numériques de traçage. – Vous avez expliqué les cas où il faudrait selon vous recourir à un texte législatif *ad hoc*, pour déployer l'application envisagée. Toutefois, en tout état de cause, l'intervention du Parlement ne peut pas se limiter à ce débat. Les travaux que nous engageons aujourd'hui sont essentiels, à l'instar de ceux que mène la CNIL ; nous préparons le cadre de confiance et les garanties qui devront être apportées à mesure que l'application deviendra opérationnelle.

Nous parlons beaucoup des principes : c'est notre rôle. Mais des grappes de questions vont surgir à mesure que nous progresserons dans la pratique. L'exemple des tests de température organisés par certaines entreprises le démontre : tout en invoquant le bon sens, l'inventivité humaine peut aboutir à des initiatives tout à fait préoccupantes.

Au titre des questions techniques, le recours à la technologie Bluetooth semble moins intrusif que la géolocalisation. Mais est-il suffisamment efficace pour effectuer un *tracing* des contacts ? En Corée du Sud, derrière l'application téléchargée sur un terminal mobile, se trouve une infrastructure humaine considérable chargée d'interpréter les données et de procéder à des appels téléphoniques individualisés. La CNIL s'est-elle penchée sur ces infrastructures en *back office*, afin de sécuriser le dispositif ?

En outre, comment les personnes disposant de l'application seront-elles prévenues ? Recevront-elles une notification par SMS : « Vous avez été en contact avec un porteur du virus tel jour à telle heure » ? Ou bien allons-nous déployer une « armée » – c'est le terme employé en Corée – de personnes chargées de ce travail ? Dans mon département, ces suivis ont été mis en œuvre, sans application, dans l'un des premiers *clusters*, à La Balme-de-Sillingy. Des médecins ou des personnels relevant de l'agence régionale de santé (ARS) ont appelé systématiquement les habitants pour savoir avec qui ils avaient été en contact. Mais un tel dispositif suppose des moyens humains considérables !

Enfin, vous le savez, le Sénat est très attentif aux questions de souveraineté. On déplore souvent l'existence de « licornes » en matière de numérique. Apple et Google risquent de nous proposer des applications clef en main – le *Guardian* parle également de Palantir. Ne faut-il pas privilégier des entreprises françaises ou européennes, situées de ce côté de l'Atlantique, agissant dans le cadre du RGPD et ayant notre culture de la protection des données ? Il s'agit d'une question très sensible et très politique, mais il faut l'anticiper : avec de tels interlocuteurs, il sera beaucoup plus facile de disposer d'une application respectueuse

des libertés. À l'inverse, des groupes très puissants ne seraient peut-être pas sans arrière-pensée.

Mme Marie-Laure Denis. – Monsieur Wattebled, aujourd'hui, les personnes testées positives sont contactées manuellement. On leur demande avec qui elles ont été en contact ; mais un délai de deux ou trois jours peut être nécessaire, et l'on n'est pas à l'abri des imprécisions de la mémoire. Ce travail peut effectivement être mené de manière automatisée, et donc plus rapide. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie plus globale, avec des tests réalisés de manière massive. Mais, étant donné les garanties et la confiance qu'il apporte, le facteur incitatif peut être tout à fait important.

Monsieur Hervé, les autorités de santé doivent continuer à jouer tout leur rôle, y compris dans le cadre d'une application comme celle-ci. Le Bluetooth est une technologie de proximité. Il permet de connecter des équipements proches – les oreillettes avec le téléphone, la souris avec l'ordinateur. Au titre de la protection des données, il présente un aspect positif : les données sont chiffrées. L'application crée un identifiant de manière aléatoire, chiffré et – autre garantie de sécurité – stocké sur le téléphone. C'est seulement quand une personne a été testée positive et entre sur l'application que l'autorité de santé lui demande de lui adresser l'historique de ses contacts. En tout cas, c'est ainsi qu'a procédé le ministère de la santé à Singapour.

En France, l'autorité de santé désignée ferait le lien entre l'identifiant, qui n'est pas nominatif, et le numéro de téléphone, qui n'est pas associé à une personne. Ensuite, quel serait son rôle ? Apprécierait-elle la réalité de l'interaction entre les individus, ce qui supposerait bel et bien une infrastructure extrêmement importante, ou se contenterait-elle d'émettre une information ? Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question.

M. Le Grand reviendra plus précisément sur les mérites comparés du Bluetooth et de la géolocalisation. Cette dernière technique permet de retracer beaucoup plus précisément le parcours des uns et des autres. Dans certains pays, les titulaires de l'application peuvent être informés que, dans tel immeuble ou dans tel centre commercial, se trouve une personne infectée. Mais ce n'est pas ce qu'envisage la France.

Je sais combien le Sénat est attaché à la souveraineté. J'ai d'ailleurs été auditionnée il y a quelque temps par la commission d'enquête sénatoriale consacrée à la souveraineté numérique. La CNIL est très engagée en matière de cybersécurité ; le RGPD lui donne, à ce titre, des compétences qui ne sont pas suffisamment connues. La CNIL reçoit les notifications de violation des données par les entreprises. Elle joue un rôle d'accompagnement et de contrôle fort, impliquant des analyses d'impact.

Pour ce qui concerne l'hébergement des données, différentes solutions peuvent être envisagées. Le RGPD prévoit le cas de transfert de données ; nous avons les moyens de nous assurer nous-mêmes de ce qui se passe concrètement, tant que c'est en France ou en Europe. Nous pouvons également contrôler physiquement la suppression des données sur un serveur central, soit en France, soit en Europe, avec l'aide de nos homologues. Ce qui compte, c'est que l'on maîtrise l'architecture technique d'un tel dispositif.

Vous avez évoqué les annonces récentes de Google et d'Apple. On peut y voir un point très positif : ces deux entreprises, disposant d'un quasi-monopole des ordiphones – iPhones et smartphones sous Android –, se parlent et cherchent à faire dialoguer leurs téléphones respectifs dans l'hypothèse d'un suivi des personnes. Mais les pouvoirs publics

doivent suivre ces questions de très près, en plaçant d'emblée la protection des données au premier rang des préoccupations. À ce stade, je me garderai bien de dire si ce qui est envisagé est conforme ou non au RGPD. Quelles seront les données collectées ? Quelles seront celles qui remonteront vers un serveur central, même pseudonymisées ?

M. Gwendal Le Grand, secrétaire général adjoint de la CNIL. – Une des vertus annoncées de l'application, c'est de faciliter, voire d'automatiser la recherche des contacts, par opposition à un travail reposant sur la seule mémoire.

De surcroît, le Bluetooth a l'avantage de détecter la proximité avec d'autres utilisateurs sans avoir recours à un pistage GPS des individus en les géolocalisant. On peut tout à fait concevoir l'application pour révéler qu'une exposition potentielle a eu lieu sans dévoiler précisément que c'est telle personne qui vous a exposé à tel moment. Cette information n'est d'ailleurs pas nécessaire.

M. Philippe Bas, président. – L'anonymisation est sans doute souhaitable. Néanmoins, dans la pratique, celui qui recevra l'information ne sera pas forcément en mesure de la replacer dans son contexte. Si l'on ne sait pas à quelle heure on a été exposé, on ne peut pas évaluer le degré de dangerosité de cette exposition.

M. Gwendal Le Grand. – La technique doit effectivement être mise en regard des besoins sanitaires. L'objectif de cette alerte est-il d'informer la personne, pour qu'elle adopte des mesures barrières avant d'être testée ? Ou est-il plutôt de la rappeler par téléphone pour la guider ? Selon les cas, les données traitées ne seront pas les mêmes.

Il faut définir clairement ces objectifs ; c'est en fonction d'eux que l'on pourra construire une architecture plus protectrice des libertés individuelles. Ainsi, en vertu d'une architecture décentralisée, la liste des contacts tracés reste sur le téléphone et ne remonte qu'à partir du moment où l'on est diagnostiqué positif.

Quant à Apple et Google, ils suggèrent une action en deux temps : dans un premier temps, ils proposeraient des interfaces de programmation d'application (API) – *Application Programming Interface* – à ceux qui développeraient les applications. Ainsi, l'interopérabilité entre téléphones serait-elle améliorée. Dans un second temps – ces entreprises n'ont pas donné de date précise –, ces possibilités de traçage pourraient être intégrées directement aux systèmes d'exploitation. Nous sommes en train d'étudier ces questions, en liaison avec nos homologues européens.

M. Jean-Yves Leconte. – Ces explications de la CNIL ont plutôt tendance à m'inquiéter : au lieu de présenter les avantages et les inconvénients d'une telle solution technique, pour que le politique puisse se prononcer, on nous explique comment obtenir une application conforme au RGPD.

Ainsi envisagée – et il y aura, quoi qu'il en soit, des stratégies d'évitement –, l'application traque-t-elle les appareils téléphoniques, les numéros de téléphone, ou les deux ?

Bluetooth serait moins intrusif que le GPS. Mais si l'on place des téléphones à quelques endroits stratégiques, on peut recréer de véritables bornes de géolocalisation. D'ailleurs, la CNIL a-t-elle déjà eu à traiter des fichiers construits sur la base de données obtenues par Bluetooth ?

L'usage d'une telle application est censé être volontaire. Mais des entreprises ou des collectivités territoriales pourraient imposer à toutes les personnes entrant dans tel ou tel lieu d'en disposer. Qui pourrait sanctionner de telles démarches de conditionnalité forcée ? Est-ce la CNIL ? Ce pouvoir de sanction doit-il être prévu dans la loi ? Face à cette pandémie, certains pays d'Europe ont déjà rendu obligatoires des applications de géolocalisation. Le RGPD le permet. La CNIL envisage-t-elle d'aller jusque-là ?

Enfin, des fichiers créés au nom de la sécurité publique ont déjà été détournés par le passé. Il peut en être de même pour les fichiers établis au nom de la sécurité sanitaire. Peut-on se permettre de prendre un tel risque avec une application de cette nature ?

Mme Esther Benbassa. – Ne craignez-vous pas qu'avec cette application les malades ne soient incités à cacher leurs symptômes aux services de santé ? En parallèle, les personnes disposant d'une telle application pourraient éprouver un faux sentiment de sécurité et, dès lors, se relâcher dans l'application des gestes barrières.

L'objectif de cette application, c'est d'alerter les personnes ; par essence, elle me semble donc incompatible avec la notion juridique d'anonymat.

M. Pierre-Yves Collombat. – Madame la présidente, vous le dites avec raison : il n'y a pas de décision technique pertinente indépendamment de la connaissance d'une foule d'autres paramètres – médicaux, sociologiques, portant sur les moyens humains, financiers, industriels, etc.

À votre connaissance, existe-t-il un lieu où coordonner les obligations des uns et des autres ? Ces échanges peuvent-ils avoir lieu ailleurs que dans la presse ? C'est l'un des aspects les plus critiquables de notre organisation. Chacun, de son côté, s'efforce de trouver des solutions, mais il faudrait un dispositif permettant de confronter les points de vue pour aboutir à une solution efficace tout en garantissant le respect des libertés.

Mme Marie Mercier. – L'enjeu, c'est le caractère utile, nécessaire, proportionné et surtout temporaire du traçage des contacts ; c'est à cette condition que l'on obtiendra un cadre de confiance. Mais comment garantir ce caractère temporaire ? Peut-on véritablement s'assurer que les données seront effacées ?

Mme Marie-Laure Denis. – Monsieur Leconte, si cette application est fondée sur le Bluetooth, il ne s'agit pas de géolocalisation. Certains pays proposent un « mix » entre différentes technologies ; mais, en France, ce n'est pas du tout ce que les annonces esquissent.

La CNIL a bien l'expérience de traitements de données de ce type : ainsi, pour la gestion de files d'attente dans les aéroports ou de panneaux publicitaires – il s'agit, dans le second cas, de mesurer l'audience sans pour autant identifier les personnes qui sont passées devant ces panneaux. Le traitement des données échangées par Bluetooth ne nous est donc pas inconnu.

Ce n'est pas la CNIL qui décide de la mise en œuvre de ce dispositif. En tant que gardienne numérique indépendante de la vie privée des Français, elle est là pour s'assurer que la protection des données personnelles est garantie de la meilleure manière possible.

Madame Benbassa, l'agrégation des données peut être telle que ces dernières finissent par être anonymisées – ainsi du service « Flux Vision » proposé par Orange ou par SFR, qui a pour objet de cartographier l'épidémie en vue d'une réponse sanitaire.

Lorsque l'application serait téléchargée, un pseudonyme serait créé. En outre, la ré-identification de la personne ne serait pas possible – c'est un point essentiel. L'application conçue à Singapour ne permet pas à celui qui effectue la mise en relation de savoir à qui appartient le numéro de téléphone.

Monsieur Collombat, le débat sur le concept même de traçage et sur sa mise en œuvre témoigne de la vigueur de l'attachement des Français pour les libertés ; il n'en est pas forcément de même dans tous les pays.

Les autorités compétentes se coordonnent, chacune étant dans son rôle. Nous avons ainsi un partenariat de longue date avec l'Inria, qui coordonne les initiatives dans ce domaine en liaison avec nos partenaires européens, notamment suisses et allemands. Notre seul prisme, c'est de privilégier les solutions les plus protectrices de la vie privée. Nous sommes également en liaison avec le secrétariat d'État au numérique. Bien sûr, le Parlement a lui aussi un grand rôle à jouer.

Si cette application voit le jour, toutes les autorités concernées devront être associées au travail de contrôle, à commencer par la CNIL : c'est sa mission même. Je pense aussi à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) et je n'oublie pas le contrôle parlementaire. En la matière, la coordination devra être particulièrement forte.

Madame Mercier, cette application doit effectivement rester temporaire. C'est précisément pourquoi elle doit pouvoir être désinstallée. Le consentement en dépend également. Des dispositifs exceptionnels, mis en œuvre dans des circonstances exceptionnelles, ne sauraient perdurer. Or, par le passé, on a bel et bien observé une tendance à prolonger les mesures d'urgence, voire à les introduire dans le droit commun : il faut être extrêmement vigilant et éviter la banalisation de ces technologies aux yeux de leurs utilisateurs. Une application de ce type doit être limitée au temps strictement nécessaire pour juguler la crise. La CNIL a l'habitude de s'assurer que des données ont été effectivement supprimées au moment où elles doivent l'être, en particulier par des contrôles effectués sur les fichiers *in situ*.

M. Gwendal Le Grand. – Le Bluetooth n'est pas une technologie nouvelle. Il est employé dans des dispositifs de mesure d'audience ou de fréquentation de lieux ouverts au public. Il s'agit d'une carte réseau insérée dans le téléphone, dont l'identifiant spécifique est détecté par d'autres appareils Bluetooth à proximité ; ce dispositif n'est pas fondé sur les nom et prénom du propriétaire de l'équipement ni sur le téléphone lui-même.

M. Philippe Bas, président. – Qu'en est-il des sanctions à l'égard d'entreprises qui porteraient atteinte à la liberté de leurs salariés en leur imposant l'usage d'une telle application ?

En outre, selon la nature de l'information fournie, le bénéficiaire du dispositif ne pourrait-il pas parfois déduire sans difficulté qui l'a contaminé ? Il faut pourtant préserver l'anonymat de la personne source éventuelle de la contamination.

M. Éric Kerrouche. – Apple et Google sont, de fait, en situation de duopole sur le marché des smartphones, Google exerçant une forte domination. Leur initiative se fonde sur la technologie Bluetooth, sur les API et sur la cryptographie. Elle a été saluée par le contrôleur européen de la protection des données. Mais cette technique ne pose-t-elle pas

problème ? Ne vaut-il pas mieux que la France ou l'Europe soient autonomes en la matière ? L'interopérabilité de ces deux systèmes pourrait aboutir à une limitation des libertés.

Mme Catherine Troendlé. – Vous avez évoqué les limites de l'équipement numérique des Français et le problème des zones blanches. En France, la fracture numérique persiste. Avec un tel système de traçage, n'organiserons-nous pas une inégalité de traitement entre citoyens ?

En outre, qu'en est-il de cette population très nombreuse et en général asymptomatique que sont les mineurs ? Le traçage pourra-t-il s'appliquer à eux ?

M. Philippe Bas, président. – Connaissez-vous dès à présent le calendrier de la saisine de la CNIL par le Gouvernement sur un projet de dispositif ? Avez-vous reçu des informations précises sur ce qu'envisage le Gouvernement ?

Mme Marie-Laure Denis. – Nous n'avons pas reçu de projet finalisé ; la décision n'est apparemment pas arrêtée. Mais le déconfinement est programmé à partir du 11 mai prochain et il nous faut, au strict minimum, une semaine pour analyser un tel dispositif ; le collège de la CNIL doit en prendre connaissance, puis nous devons en débattre, rendre et rédiger un avis. Plus nous aurons de temps, mieux ce sera.

La CNIL a tout à fait l'habitude de prononcer des sanctions à l'égard d'entreprises ou d'organismes publics : injonctions, mises en demeure, sanctions financières, etc. Elle dispose d'un service des plaintes très développé, de dizaines de contrôleurs, à la fois juristes et techniciens ; elle comprend une formation restreinte - sorte de commission des sanctions - qui peut se réunir très vite, dans le cadre d'une procédure contradictoire. Moi-même, en tant que présidente, je peux prononcer une mise en demeure. Nous disposons donc de moyens juridiques forts.

Sauf erreur de ma part, ce dispositif ne permettra pas de connaître l'horaire et le lieu de l'exposition à une personne contaminée ; je le dis sous réserve de l'architecture qui sera retenue. Cela étant, l'enjeu de ré-identification n'est pas le même si vous recevez une alerte après avoir croisé quatre personnes en quinze jours dans une commune rurale ou après avoir pris les transports en commun dans une grande ville.

Monsieur Kerrouche, vous évoquez en fait la position du contrôleur de la protection des données des instances de l'Union européenne : les CNIL européennes n'ont absolument pas donné un blanc-seing ou un satisfecit à Apple et à Google pour leur initiative. Il est positif que ces deux entreprises en situation de quasi-duopole rendent, dans le cadre d'une telle application et *via* Bluetooth, les téléphones interopérables. Mais il faut que nous en sachions plus quant à la protection des données ; et cette solution doit rester tout à fait ponctuelle. Elle doit être liée à cette seule crise.

M. Gwendal Le Grand. – Apple et Google ont publié trois documents techniques à la suite des annonces de vendredi dernier : les autorités de protection des données sont en train de les analyser à l'échelle européenne. La première phase, à savoir la mise à disposition d'API, pourra faciliter le déploiement des applications développées par les différents pays. La seconde phase serait, à plus long terme, l'intégration dans le système d'exploitation.

Un certain nombre de fonctionnalités ont été mises en avant en matière de protection des données, sur la base du consentement de l'utilisateur, ou opt-in. Les données

seraient conservées pour une durée limitée, à savoir quatorze jours. Pour la détection de proximité, la correspondance s'effectuerait sur le terminal. J'utilise volontairement le conditionnel : ce sont autant de questions que nous sommes en train d'analyser avec nos homologues.

À l'échelle européenne, nous travaillons également à l'élaboration d'un document plus global, détaillant la manière dont nous concevons de tels outils de *contact tracing*. Ce document sera publié prochainement.

Mme Marie-Laure Denis. – Enfin, madame Troendlé, le fait que beaucoup de mineurs soient asymptomatiques complexifie effectivement la donne.

M. Philippe Bas, président. – Merci d'avoir éclairé la réflexion du Sénat sur ces questions infiniment complexes.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

Audition de MM. Jean-François Delfraissy, président du Comité de scientifiques Covid-19, et Aymeril Hoang, expert en numérique, membre du comité de scientifiques Covid-19 (en téléconférence)

M. Philippe Bas, président. – Monsieur Delfraissy, votre audition, qui fait suite à celle de la présidente de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), portera sur l'utilisation de l'application appelée « Stop Covid » dans la lutte contre le virus Covid-19. Deux questions essentielles se posent : en quoi ce dispositif est-il utile, et sous quelles conditions ? Comment s'assurer que le développement de cet outil se fera dans le respect du volontariat, c'est-à-dire du consentement libre et éclairé, et de l'anonymat ?

Je salue également M. Aymeril Hoang, qui a récemment rejoint le comité de scientifiques pour guider les décisions de celui-ci sur les questions relatives au numérique.

M. Jean-François Delfraissy, président du comité de scientifiques Covid-19. – Il est fondamental que le Parlement puisse dialoguer avec le comité de scientifiques. Je m'attacherai à montrer que l'outil numérique n'est qu'un des éléments de la réponse que nous devons apporter. M. Hoang, quant à lui, répondra aux questions plus spécifiques sur cet outil.

Nous devons faire preuve d'une extrême humilité quand nous parlons de ce virus, car il y a beaucoup de choses que nous ne savons pas.

Le confinement a un double objectif.

Le premier est de réduire le nombre de personnes en service de réanimation, afin que le système de soins puisse tenir le choc face à l'afflux du nombre de malades. Sur ce point, nous allons plutôt dans le bon sens : nous constatons, non pas encore une décroissance de la mortalité – les chiffres ne bougeront pas avant une dizaine ou une quinzaine de jours –, mais bien déjà une baisse régulière du nombre de personnes admises en réanimation.

Le second est de ralentir l'épidémie pour que, à la sortie du confinement, l'indice R0, qui retrace la capacité moyenne d'une personne contaminée à infecter d'autres personnes, ait suffisamment baissé. Nous pourrions ainsi, à partir de la mi-mai, adopter une stratégie à la

coréenne. Là aussi, les chiffres sont encourageants. Au début du mois de mars, le R0 était très élevé, de l'ordre de 3,4 ou 3,5. La France aurait pu être dans la situation plus favorable de l'Allemagne s'il n'y avait pas eu le foyer de contamination de Mulhouse - le *cluster* de l'Oise a lui été en partie mieux contrôlé. Le R0 est aussi très variable selon les régions, pour des raisons que nous ne comprenons encore pas bien. Nous ne savons ainsi pas pourquoi le Sud-Ouest a un R0 aussi faible...

Le confinement a donc permis de faire baisser le R0, qui pourrait, d'après les modèles, être de 0,7. On peut alors estimer le nombre de nouvelles contaminations, donnée dont nous avons besoin pour savoir quels outils mettre en place pour tracer et isoler les nouveaux malades. Ce nombre est très difficile à déterminer : nous n'avons pas jusqu'à présent suffisamment de tests pour mesurer directement les contaminations, c'est notre grande différence avec d'autres pays ; on peut donc plutôt procéder à des calculs théoriques, d'après des modèles ; on peut enfin compter le nombre de personnes admises en réanimation, ce qui suppose qu'elles ont été infectées, sachant qu'il existe un ratio entre personnes contaminées dans la population générale et personnes nécessitant des soins en réanimation.

Sur ces bases incertaines, on estime, et le chiffre n'est pas consolidé, que le nombre de nouvelles contaminations serait de 10 000 ou 15 000 par jour à partir de mi ou fin mai - mes collègues modélisateurs seraient horrifiés de m'entendre avancer ce chiffre, mais il faut bien « se mouiller ». Même grossière, cette mesure nous permet de nous rendre compte des outils qu'il faudra mettre en face pour dépister et isoler les malades, et pour retracer leurs contacts. Si ce chiffre était de 150 000, aucun outil numérique n'y suffirait !

Le modèle montre que l'épidémie se réduit, mais qu'elle est loin d'avoir disparu et qu'il reste beaucoup d'inconnues. Ainsi, toutes les grandes épidémies se calment à l'été et reprennent en septembre, pour des raisons que ne sont pas encore bien élucidées. Le climat et l'humidité doivent jouer. Mais on constate aussi de grandes disparités régionales : le nombre de nouvelles contaminations sera toujours plus important en région parisienne, qui est partie d'un chiffre plus élevé, que dans le Sud-Ouest, ce qui soulève la question des communications interrégionales à la fin du confinement.

De façon extrêmement schématique, la population française se divisera en trois catégories lors de la sortie du confinement.

D'abord, les personnes qui ont le plus de risques de développer une forme grave : les personnes âgées de plus de 65-70 ans, dont je fais partie ; celles qui souffrent d'affections de longue durée ; et les sujets jeunes ayant une pathologie, mais aussi obèses, puisque l'obésité est un facteur d'aggravation de la maladie. Ce groupe représente environ 17 à 18 millions de personnes, qui devront – ce n'est pas un scoop – rester confinées. Pour combien de temps ? Je ne sais pas.

Ensuite, pour les 50 millions de Français plus jeunes, qui peuvent développer un Covid dans des conditions « raisonnables », se pose la question de la remise en activité. Les plus jeunes constituent une catégorie à part.

Enfin, il y a 1 million de personnes « fragiles » – SDF, personnes en grande précarité, migrants –, sur lesquelles il existe très peu de données. La présidente de la CNIL évoquait le fait que 18 % des personnes sont hors du numérique dans notre pays, parmi lesquelles les personnes âgées – elles resteront confinées –, les migrants et les SDF.

Quel sera le pourcentage de Français qui auront déjà été contaminés par le Covid-19 lorsque nous sortirons du confinement ? Nous disposons des données préliminaires grâce aux sérologies qui permettent de distinguer les personnes séronégatives et les séropositives. Début mars, nous ne faisons aucun test sérologique ; actuellement, nous en sommes à 3 000 ou 4 000 par jour, réalisés avec des tests de l'Institut Pasteur ou de laboratoires de recherche. De nombreux tests commerciaux sont en cours d'évaluation. Nous pourrions ainsi parvenir à en réaliser 200 000 ou 300 000 par jour. Je croyais encore il y a quelques semaines que ces tests seraient un élément fondamental pour distinguer les séropositifs protégés des séronégatifs non protégés. Mais il me faut apporter aujourd'hui des bémols importants, qui apportent des limites aux outils technologiques.

Dans les régions qui ont été les premières touchées, comme l'est de la France ou l'Oise – mais les résultats sont les mêmes en Chine ou en Italie –, on constate que le taux d'immunité populationnelle est faible : il n'est que de 10 à 12 %. La première vague du virus n'a donc contaminé qu'une fraction limitée de la population.

Par ailleurs, on se demande si une personne qui a déjà été contaminée est vraiment protégée ensuite contre le virus. Nous ne savons pas si les anticorps constituent une protection absolue. Il existe peut-être un réservoir pour ce virus, qui pourrait connaître un phénomène de réactivation.

Pour résumer : le virus va donc continuer à « tourner », mais de façon nettement ralentie, avec des disparités selon les régions. L'immunité populationnelle est relativement basse et la présence d'anticorps, que nous pourrions mesurer avec les tests, n'est pas une garantie.

Lors du déconfinement, nous ne passerons pas du noir au blanc, mais plutôt du noir au gris foncé. Il va falloir du temps, et la ligne d'horizon se situe plutôt vers la mi-juillet. Nous devons nous inscrire dans une démarche de « *step by step* ».

Les chiffres prévisionnels nous permettent d'envisager une stratégie à la coréenne, c'est-à-dire un *testing* de toute personne présentant le moindre symptôme, voire de tout individu voulant être testé. Certains voudraient que l'on teste toute la population, mais cela n'est pas faisable ! Néanmoins, le *testing* doit être extrêmement large. Début mai, nous en serons à 100 000 tests PCR par jour. Il faudra peut-être même aller plus loin. On évoque le *tracing*, mais le numérique doit aussi servir pour le rendu des résultats. Comment rendre 100 000 résultats par jour ? C'est un défi de logistique sanitaire, d'autant que ces résultats sont à la fois donnés à un niveau individuel, avec une signature par un biologiste, et remontés au niveau national, pour mesurer l'immunité populationnelle ou le nombre de personnes infectées.

Nous publierons dans quelques semaines un avis sur les stratégies de déconfinement, mais il est certain que celui-ci nécessite des prérequis techniques et opérationnels.

L'interprétation de ce qui a été fait en Corée du Sud relève parfois du fantasme. Il ne faut pas laisser croire au grand public que le numérique permettrait de tout régler. Ce pays a certes utilisé le numérique, mais il avait également une brigade de 20 000 personnes pour « traquer » les malades et leurs contacts, examiner leur situation afin de voir s'il était possible de les laisser en famille ou s'il fallait les isoler... Il y avait donc beaucoup d'humain derrière l'outil numérique, et nous n'avons pas cela en France. Si l'on veut que le numérique marche

dans notre pays, il nous faut une telle « brigade ». Sans cette force humaine, nous courrons à l'échec.

M. Philippe Bas, président. – Je vous remercie d'avoir exposé de façon synthétique les principales problématiques. J'apprécie que vous ayez commencé et conclu votre propos par cette mise en garde : un dispositif unique, aussi intelligent soit-il, n'est pas suffisant. Un ensemble de mesures est nécessaire pour encercler et réduire l'épidémie.

Je passe la parole à M. Hoang, pour évoquer les questions plus spécifiquement liées au numérique.

M. Aymeril Hoang, expert en numérique, membre du comité de scientifiques Covid-19. – Le numérique, dans cette crise sanitaire, ne peut être qu'un outil en appui de l'humain, au service des professionnels de santé, pour les aider à accomplir leur mission face à la virulence du virus et à sa vitesse de propagation. Le numérique leur permet d'aller vite et de traiter des volumes importants, à tous les stades du parcours de soin.

Premier exemple, lorsqu'une personne présente des symptômes et pense avoir contracté le virus, elle a spontanément tendance à appeler le SAMU pour être orientée. Cependant, si tout le monde le fait en même temps, le système est saturé. C'est pourquoi un consortium privé et public a rédigé un questionnaire d'une trentaine de questions, accessible en ligne, sur le site *maladiecoronavirus.fr*, qui permet à chacun d'obtenir une recommandation précise en fonction de ses réponses. Le numérique répond ainsi à ce besoin de vitesse, d'accessibilité et de volumétrie, tandis que les personnes qui ne sont pas à l'aise avec un tel système pourront toujours appeler directement un médecin parce que, grâce à ce site, le serveur téléphonique ne sera pas saturé.

Le numérique permet aussi d'accompagner le déploiement des tests de dépistage à grande échelle. L'enjeu est de transmettre rapidement les résultats des tests aux personnes concernées pour qu'elles puissent prendre les dispositions qui s'imposent, être orientées correctement par les pouvoirs publics et les autorités sanitaires, savoir si elles doivent rentrer chez elles, au risque de contaminer leurs proches, si elles doivent aller ailleurs, etc. À ce stade, l'accompagnement humain est fondamental.

Ensuite, se pose la question du suivi des malades sans, là encore, saturer le système de soins. L'AP-HP a mis en place une application de télésuivi à domicile, Covidom, qui permet aux malades dont l'état ne nécessite pas d'hospitalisation d'être en relation continue avec leur médecin à domicile. Une application similaire, l'Ange Gardien, a été créée à Bordeaux.

Ainsi, le numérique vient épauler les professionnels de santé à toutes les étapes et aide notre système de santé à passer le cap, en termes de volumes, pour traiter nos concitoyens à grande échelle.

Il reste un trou dans la raquette : la détection des cas positifs, qui ne savent pas qu'ils sont malades, car le virus est encore en période d'incubation, mais qui sont néanmoins contagieux, ainsi que des cas contacts, c'est-à-dire les personnes qui ont pu être contaminées parce qu'elles ont été en contact avec une personne malade. L'enjeu est de les identifier le plus rapidement possible pour les accompagner et leur permettre de prendre les bonnes décisions pour elles-mêmes, leurs proches et la société. Or notre force sanitaire n'est pas dimensionnée pour faire face à la virulence de ce virus et prendre en charge le nombre de

personnes contaminées. Elle a pu être à la hauteur à l'échelle d'un lycée dans l'Oise ou dans un village, comme les Contamines-Montjoie, mais elle n'existe pas au niveau national. Il convient donc de la créer, mais ce n'est pas mon rôle, et de l'équiper de solutions technologiques pour qu'elle puisse intervenir à l'échelle requise : c'est l'intérêt du numérique.

Nous avons regardé ce qu'ont fait les pays qui ont, selon des modalités d'ailleurs variables, mis l'accent sur l'identification et l'accompagnement des cas contacts, comme Taïwan, la Corée du Sud, la Chine, le Vietnam, Israël, Singapour, etc. Beaucoup de pays d'Asie du Sud-Est, instruits par l'épidémie de SRAS – syndrome respiratoire aigu sévère – de 2003, ont ainsi tout de suite pris des mesures pour garantir la continuité entre le moment où une personne est testée positive et sa prise en charge par le système de santé. Ils ont ainsi déployé une palette de réponses, en termes de santé publique et de police sanitaire, pour isoler au plus vite les personnes : en Corée du Sud ou en Israël, les malades sont confinés à domicile ; au Vietnam, ils sont placés dans des centres de rétention sanitaire. Plusieurs solutions ont ainsi été mises en œuvre. Dans certains cas, le consentement des personnes n'est pas demandé, la solution s'appuyant sur l'outil de géolocalisation par GPS, une surveillance particulièrement intrusive des smartphones. Cela nous semble éloigné de ce que nous voulons faire. Les chercheurs en épidémiologie qui ont publié des articles montrant l'importance du traçage des cas contacts par le biais des solutions numériques – je pense notamment à un article de référence d'une équipe de l'université d'Oxford – n'ont jamais envisagé la géolocalisation. Singapour a mis en œuvre une solution proportionnée et minimaliste, qui correspond au besoin exprimé par les autorités sanitaires de disposer d'outils pour renforcer l'efficacité opérationnelle des forces sanitaires : cela permet à une personne de savoir qu'elle a pu éventuellement être contaminée en raison de sa proximité avec un cas positif, afin qu'elle puisse aisément entrer en relation avec les autorités sanitaires pour être suivie. Ainsi, c'est en nous appuyant sur les recommandations des chercheurs et en nous inspirant de ce qui a été mis en place à Singapour que nous avons commencé à travailler sur une application, sous le pilotage des autorités de santé.

M. Philippe Bas, président. – « Nous ? » Vous parlez du conseil de scientifiques ?

M. Aymeril Hoang. – Non...

M. Philippe Bas, président. – Ma question vise à lever une ambiguïté dans votre propos. Le comité a pour fonction d'éclairer le Gouvernement. Il n'est pas un laboratoire d'étude ni de mise au point des dispositifs.

M. Aymeril Hoang. – Vous avez raison. J'ai une double casquette. Au sein du comité de scientifiques, j'ai pour mission d'éclairer mes collègues sur le numérique, ses aspects théoriques et pratiques, afin de les aider à prendre leurs décisions, qui sont fondées sur l'état de la science médicale et épidémiologique.

M. Jean-François Delfraissy. – Le comité de scientifiques est pluridisciplinaire réunissant des chercheurs en sciences fondamentales, des cliniciens, des spécialistes des sciences humaines et sociales, etc. Ses membres ont été nommés en plusieurs fois. En particulier, la loi relative à l'état d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 prévoit qu'il comprend deux personnalités qualifiées nommées par le Président de l'Assemblée nationale et le Président du Sénat, ainsi que des personnalités qualifiées nommées par décret. J'ai souhaité, à cette occasion, que soit nommé un représentant de la société civile – le Président du Sénat a suivi ma recommandation – et quelqu'un susceptible de nous éclairer sur

les aspects numériques, M. Aymeril Hoang. Or, en même temps que je le sollicitais, celui-ci a été contacté par le secrétaire d'État au numérique pour coordonner une mission sur le suivi numérique des personnes.

M. Aymeril Hoang. – Le 18 mars, j'avais déjà spontanément commencé, à titre personnel, à observer ce qui se passait en Corée du Sud. J'ai rédigé une note de synthèse que j'ai envoyée au professeur Delfraissy, avec qui j'avais eu l'occasion de travailler dans le passé, et au cabinet de Cédric O. Les deux m'ont alors contacté de façon concomitante, à une époque où l'administration était mobilisée pour surmonter la crise immédiate et où l'on ne pensait pas encore beaucoup au déconfinement. Le traçage des contacts ne fonctionne que lorsque l'épidémie est maîtrisée et que le nombre de cas est limité.

M. Philippe Bas, président. – À quel titre exercez-vous dès lors votre travail au secrétariat d'État ? Pouvez-vous nous rappeler quel est votre statut ?

M. Aymeril Hoang. – J'ai d'abord été missionné par le directeur de cabinet adjoint du Premier ministre, le 24 mars, pour continuer les études à titre de personnalité qualifiée bénévole ; puis j'ai reçu une lettre de mission du directeur de cabinet du Premier ministre, le 30 mars, à titre de personnalité qualifiée bénévole, comme conseil scientifique, pour éclairer l'État et ses services sur la situation ainsi que coordonner l'expression des besoins de la communauté scientifique et le suivi des projets numériques, afin que des solutions numériques émergent de l'écosystème numérique français, public ou privé. C'est à ce titre que j'interviens de manière très concrète sur le développement d'une application de traçage numérique.

M. Philippe Bas, président. – Le conseil de scientifiques est donc aux premières loges puisque l'un de ses membres est aussi chargé de configurer le dispositif numérique susceptible d'être mis en place ! Je vous laisse poursuivre et nous en dire davantage sur ce système.

M. Aymeril Hoang. – Quand j'ai commencé à travailler sur ces sujets, un projet européen était déjà en cours sur des bases très proches de ce qui avait été fait à Singapour : renforcer l'efficacité sanitaire tout en protégeant les données personnelles et l'anonymat, en veillant à la proportionnalité des technologies utilisées. J'ai invité l'Inria à prendre contact avec les acteurs de ce projet et avec les acteurs privés qui s'étaient manifestés pour travailler sur ces questions. Nous sommes assez rapidement arrivés à la conclusion que le projet était pertinent et susceptible de répondre à un certain nombre d'attentes sanitaires ainsi qu'aux attentes de transparence et de respect des libertés fondamentales. C'est ainsi que le projet a commencé.

L'Inria travaille avec le Fraunhofer Heinrich-Fertz Institut en Allemagne et l'École polytechnique de Lausanne pour mettre au point le protocole d'une application. Celle-ci n'utiliserait que le Bluetooth, ne demanderait aucune donnée personnelle, ni l'état civil ni même, pour l'instant, le numéro de téléphone. A-t-on besoin du numéro téléphone pour une application sanitaire ? La question n'est pas encore tranchée. Cette application serait installée par les personnes sur la base du volontariat. Elle enregistrerait, de manière anonyme, les personnes qu'elles ont croisées, selon certaines conditions, qualifications, que la communauté scientifique doit encore préciser. Des équipes de l'Inserm, de l'Institut Pasteur, de Santé publique France et du ministère de la santé travaillent sur ce sujet. Comment, en effet, doit-on définir un contact ? À quelle distance les personnes doivent-elles avoir été l'une de l'autre :

un mètre ? Deux mètres ? Pendant combien de temps ? Il faut aussi tenir compte des situations : les gens se font-ils face ou sont-ils dos à dos ? Portent-ils des masques ?

Le téléphone enregistrera les identifiants anonymes des personnes rencontrées. Ces données resteront sur le téléphone. Si, à un moment donné, une personne qui a été testée positive le déclare dans son application, le protocole prévoit que l'ensemble des identifiants anonymes des personnes qu'elle aura croisées sera remonté sur un serveur et que ce serveur informera ces personnes, qui deviendront alors des cas contacts, *via* leur application. Les Allemands et les Suisses n'avaient pas travaillé sur un système de ce genre, et d'ailleurs, Google et Apple non plus. Le statut de séropositivité d'une personne n'est ainsi jamais transmis : il reste sur le téléphone respectif de chaque utilisateur et peut être supprimé à tout moment par lui. Ce qui importe, c'est que les cas contacts soient bien informés qu'ils ont été potentiellement contaminés pour qu'ils puissent se faire tester et prendre les mesures d'isolement qui s'imposent pour stopper la chaîne de transmission du virus.

M. Philippe Bas, président. – Comment déclencher le processus d'information des personnes qui ont été en contact avec un malade, si le statut de séropositivité n'est jamais transmis au serveur central ?

M. Aymeril Hoang. – Il n'est pas nécessaire de transmettre le statut de séropositivité au serveur pour informer les personnes concernées, il suffit de lui transmettre les identités anonymes des personnes ayant été en contact qui doivent, elles, recevoir une notification. J'en profite, d'ailleurs, pour saluer le travail des équipes de l'Inria qui ont imaginé ce protocole et convaincu les Allemands de l'adopter.

M. Philippe Bas, président. – Que leur notifie-t-on alors ?

M. Aymeril Hoang. – On leur notifie qu'elles ont été en contact qualifié avec une personne qui vient d'être testée positive et qu'elles risquent donc d'avoir été infectées. En revanche, elles ne savent pas de qui il s'agit, et d'ailleurs le serveur ne le sait pas non plus ; elles ne savent pas non plus ni quand, ni où - parce que le GPS n'est pas utilisé. Bref, on ne sait rien, sinon que l'on est peut-être positif et que, pour se soigner et protéger ses proches, on doit prendre sans tarder les dispositions qui s'imposent pour stopper la chaîne de transmission du virus, et réduire ainsi ce fameux R0.

M. Philippe Bas, président. – Ainsi, n'est transmise aucune autre information que le fait d'avoir été en contact avec une personne positive dans des conditions et pendant une durée qui est paramétrée par l'application. On ne sait ni quand ni où ni dans quelles conditions.

M. Aymeril Hoang. – Absolument. Ces informations ne serviraient à rien du point de vue sanitaire.

M. Philippe Bas, président. – Comment réagira la personne en recevant cette notification selon vous ?

M. Jean-François Delfraissy. – En ce qui concerne les mesures générales de sortie du confinement, le comité de scientifiques plaide pour une tentative d'harmonisation européenne. Si l'on doit recourir à des approches technologiques, il serait judicieux qu'elles ne soient pas trop différentes d'un pays à l'autre. Ensuite, nous devons bien distinguer la différence entre les décisions politiques, leur acceptabilité par les citoyens et la réalité de ce

qui se passe sur le terrain. Au fond, il en va de même, en médecine, entre le traitement prescrit par le médecin, son acceptation par le patient et sa plus ou moins grande observance. Présenter, sur ce sujet sensible, une solution partagée entre deux ou trois grands pays européens, qui ont des cultures, des visions et des situations différentes, permettrait probablement de montrer à nos concitoyens, qui, légitimement, vont se poser un certain nombre de questions, que le dispositif qu'on leur propose ne résulte pas seulement d'une décision du gouvernement français, mais qu'il a été élaboré avec plusieurs États et qu'il est proposé, en même temps, aux Allemands ou aux Suisses. Cela renforcerait son acceptabilité : celle-ci serait plus importante que si l'on présentait uniquement cette stratégie comme une stratégie à la française, comme on sait le faire d'habitude... Profitons-en pour jouer un peu la carte de l'Europe, qui, jusqu'à maintenant, il faut en convenir, a été peu au rendez-vous de cette crise, au moins sur les aspects sanitaires.

Cette proposition rejoint aussi la recommandation du comité de scientifiques relative au double volontariat : la liberté, d'abord, de charger ou non l'application ; puis le volontariat dans la transmission du fait qu'on l'on a été diagnostiqué positif – et non pas séropositif, soyons précis, car ce n'est pas exactement la même chose. Je rappelle à cet égard qu'il existe deux types de tests : les tests par RT-PCR sont des tests virologiques de nature à rechercher la présence du virus sur une personne qui pense avoir des symptômes, par le biais d'un prélèvement nasal, afin de détecter l'acide ribonucléique (ARN) viral. Les tests sérologiques, de leur côté, visent à détecter, par une prise de sang, la présence d'anticorps, montrant que la personne a été, à un moment donné, en contact avec le virus. En l'occurrence, nous évoquons l'utilisation du test par RT-PCR, qui permet de réaliser des diagnostics. On espère pouvoir en réaliser à la mi-mai environ 100 000 par jour, en s'appuyant à la fois sur le public et sur le privé.

M. Philippe Bas, président. – Que sera-t-il recommandé de faire aux personnes qui auront reçu la notification qu'elles ont croisé une personne testée positive ?

M. Jean-François Delfraissy. – Votre question illustre très justement la nécessité d'avoir une jonction entre le numérique et l'humain. On ne peut pas être dans le tout-numérique. Comme en Corée du Sud, l'application doit s'accompagner d'une brigade ou d'une plateforme opérationnelle chargée de contacter la personne ayant été diagnostiquée positive, de faire un bilan de son état et d'évaluer la nécessité d'une hospitalisation ou non. Si l'hospitalisation n'est pas nécessaire, quelle attitude doit-on adopter ? Notre réflexion n'est pas encore aboutie : faut-il laisser la personne en famille, au risque de constituer, en dépit des précautions, des foyers de contamination familiaux, ou faut-il prévoir une mesure générale d'isolement dans un hôtel ou une structure *ad hoc* pendant deux semaines ? La question n'est pas tranchée. Cette décision ne relève pas seulement des scientifiques, ni même uniquement des politiques ; les citoyens ont leur mot à dire sur ce sujet. Autant, depuis le début de la crise, les décisions ont été prises selon une logique descendante, *top-down*, car il y avait urgence, autant, sur cette question, la société civile doit être consultée.

Deux options sont possibles : soit une mesure générale d'isolement, sauf circonstances particulières, mais on risque d'aboutir à des distinctions selon les moyens financiers ou les catégories sociales, ou alors on adopte une vision plus souple au cas par cas, laissant la décision au médecin de famille ou à d'autres structures. Nous n'avons pas la réponse.

M. Philippe Bas, président. – *Quid* des personnes qui ont rencontré la personne positive ?

M. Jean-François Delfraissy. – Il faut qu’elles soient informées et qu’elles puissent s’isoler. Il faudra faire, à mon avis, une large utilisation des tests, même pour les personnes sans symptômes. La France a raté le *testing* au début de l’épidémie, car, je tiens à le préciser, elle n’avait pas les tests pour le faire. Nous devons être au rendez-vous du *testing* à grande échelle. Les conditions d’accès à ces tests devront être très souples. Mais aurons-nous la capacité de tester très largement les personnes contacts ? Pour l’instant, je réserve ma réponse.

M. Philippe Bas, président. – Vous avez parfaitement expliqué, dans votre propos introductif, que l’on pourrait sans doute parvenir à la capacité technique de réaliser 200 000 à 300 000 tests, mais vous avez aussi ajouté qu’au moment du déconfinement nous ne pourrions procéder qu’à 100 000 tests par jour. Nous n’avons pas d’idée du nombre de tests réellement nécessaires. De même, suffira-t-il à une personne ayant rencontré une personne contaminée de faire un test au moment où elle reçoit l’information de cette rencontre, ou devra-t-elle en faire un second plus tard ?

M. Jean-François Delfraissy. – C’est fort probable, en effet. C’est la raison pour laquelle je laisse ma réponse en suspens. La question reste ouverte.

M. Philippe Bas, président. – Aurons-nous une réponse le 11 mai ?

M. Jean-François Delfraissy. – Il le faut ! Le déconfinement suppose la réalisation de certains prérequis : la capacité de réaliser un certain nombre de tests, la mise en place d’un outil numérique, la création d’une brigade d’accompagnement et la définition d’une stratégie claire sur tous les aspects que nous avons évoqués, avec les moyens adéquats. Cela ne relève pas du comité de scientifiques, mais de la mission confiée à M. Jean Castex. Nous travaillons en lien avec elle. S’il y a des points sur lesquels nous ne sommes pas prêts, alors il faudra le dire clairement. Le cas échéant, si nous avons besoin de quelques jours supplémentaires pour être prêts, alors il ne faudra pas hésiter à retarder d’autant la sortie du confinement.

M. Dany Wattebled, co-rapporteur sur la thématique de la protection des données personnelles dans l’utilisation des outils numériques de traçage. – Vous avez évoqué beaucoup de problèmes, à commencer par la brigade pour accompagner les personnes testées positives. Cette brigade est de 20 000 hommes en Corée du Sud ; or ce pays compte 51 millions d’habitants quand la France en compte plus de 67 millions. Ce n’est donc pas 20 000 hommes qu’il faudrait en France, mais 30 000 !

M. Jean-François Delfraissy. – Peut-être, en effet.

M. Dany Wattebled, co-rapporteur. – Le virus va très vite. On a manqué de masques. On arrive à s’en doter maintenant. On aura des tests, mais ce sera juste. Allez-vous préconiser la création de cette brigade ? Faut-il rendre obligatoires les masques, première mesure de protection pour éviter les contacts, pendant la période de déconfinement ?

M. Jean-François Delfraissy. – Nous sommes en train de rédiger notre avis. J’ai été très clair : notre avis favorable dépendra de la réalisation de certains prérequis, l’utilisation du masque en fait partie. Face à ce virus très difficile à appréhender, nous devons tous faire preuve d’humilité. Bien malin qui aurait pu prévoir son évolution il y a quelques semaines ! Mais essayons, cette fois-ci, d’être non plus derrière, mais devant. Si les prérequis ne sont pas

satisfaits, je le dis, nous devons rester confinés, quelles que soient les difficultés sociétales et économiques, sinon l'épidémie reprendra.

M. Philippe Bas, président. – Je vous remercie pour vos réponses. Nous vous libérons, car votre temps est compté. Nous poursuivons cette audition en posant des questions à M. Hoang.

M. Dany Wattebled, co-rapporteur. – Monsieur Hoang, je voudrais vous interroger sur le caractère volontaire du recours à l'application. Comment allez-vous procéder pour garantir le consentement libre et éclairé et l'information des utilisateurs ? Envisagez-vous des contreparties pour les personnes qui utiliseront l'application de traçage ?

M. Loïc Hervé, co-rapporteur sur la thématique de la protection des données personnelles dans l'utilisation des outils numériques de traçage. – L'information la plus importante est l'information déclenchante, celle par laquelle on déclare sur son terminal que l'on a été testé positif au virus du Covid-19. Mais qui vérifiera cette information ? Comment savoir si la personne ne l'a pas fait à mauvais escient ou parce qu'elle se considère comme malade sur la base d'un auto-diagnostic dans la mesure où elle présente des symptômes qui lui font penser à la maladie ? Je sais que l'on pourrait tout aussi bien invoquer le cas inverse des personnes qui, malades, refusent de renseigner l'application, mais cela soulève d'autres difficultés en termes de libertés.

Je partage les propos de mon collègue Dany Wattebled sur l'ampleur des infrastructures qu'il sera nécessaire de mobiliser. Élu de Haute-Savoie, j'ai vu tous les moyens humains qu'il a fallu déployer pour gérer, plutôt bien, la situation des deux *clusters* aux Contamines-Montjoie et à La Balme-de-Sillingy.

M. Aymeril Hoang. – Les pouvoirs publics ne nous ont pas demandé de travailler à une application obligatoire; celle sur laquelle nous travaillons aujourd'hui serait librement installée par chacun. Par ailleurs, je n'ai connaissance d'aucune intention d'instaurer une obligation. Au reste, le secrétaire d'État comme le ministre de la santé ont insisté sur le consentement de ceux qui y auraient recours. Certes, ce choix pose des questions sur le plan de l'efficacité, mais il ne faut pas envisager l'application isolément ; c'est l'efficacité globale de cet outil soutenu par une force humaine considérable qu'il faut considérer.

Sur l'information déclenchante, les arbitrages ne sont pas rendus. L'hypothèse sur laquelle nous nous fondons est celle d'un contrôle par un professionnel de santé préalablement au déclenchement. Concrètement, un laboratoire, un médecin ou un infirmier donnerait à la personne suspectée positive un code numérique lui permettant de lancer l'alerte.

M. Loïc Hervé, co-rapporteur. – Il me reste une question à poser, importante, car se rapportant à notre souveraineté. Alors que les géants américains du numérique avancent leurs pions, comment créer les conditions de la confiance en garantissant à nos compatriotes qu'on leur propose une application souveraine, s'agissant notamment des briques logicielles utilisées et de l'hébergement des données collectées ? Il est fondamental qu'une volonté européenne s'exprime en la matière, afin que nous disposions d'un système conforme au RGPD et respectueux des libertés individuelles. Le Parlement vous demande d'y veiller particulièrement.

M. Alain Richard. – Je suis conscient que mon intervention est, pour aujourd'hui, hors sujet. Au reste, j'aurais de loin préféré la soumettre au professeur Delfraissy.

La poursuite de la vie des collectivités territoriales est une dimension importante du retour à la normale. À cet égard, deux questions, très différentes, se posent.

D'une part, le conseil de scientifiques devra formuler une appréciation et, le cas échéant, recommander des précautions sur la tenue du second tour des élections municipales, qui occasionnera nécessairement des rassemblements de personnes, surtout dans les communes très peuplées. D'autre part, il devra, dans le même délai, mais, d'après moi, dans un rapport différent, faire le même travail sur l'installation des conseils municipaux, qui mettra fin à la dualité actuelle entre des équipes maintenues en fonction et des équipes issues du suffrage universel.

J'y insiste, les deux problèmes sont à mes yeux bien distincts, car ils soulèvent des enjeux sanitaires d'échelles très différentes. Le conseil de scientifiques devra se prononcer clairement sur la faisabilité de chacune des opérations.

M. Philippe Bas, président. – Nous insisterons auprès du professeur Delfraissy pour que le Conseil scientifique se prononce spécifiquement sur les conditions sanitaires requises pour l'élection des maires et des adjoints par les conseils municipaux.

M. Jean-Yves Leconte. – Le professeur Delfraissy a insisté à juste titre sur la nécessité d'une réponse européenne. Mais, de ce point de vue, je suis assez mal à l'aise de constater qu'on envisage une application qui limiterait la liberté des Français parce que nous avons eu beaucoup plus de mal que l'Allemagne à mettre en place un certain nombre de moyens de protection et sanitaires – alors que les nombres de cas confirmés sont très proches, nous avons quatre à cinq fois plus de décès. L'Allemagne, où la question des données personnelles est très sensible, envisage-t-elle aussi une telle application ?

Par ailleurs, puisqu'il convient de prendre des mesures particulières pour protéger les personnes fragiles, devons-nous mettre en place, dès maintenant et pour longtemps, une politique différente en matière d'accueil des demandeurs d'asile ?

Enfin, l'identification portera-t-elle sur les numéros de téléphone ou les appareils téléphoniques ? Quand on parle de Bluetooth, on parle des appareils ! Si, au nom de la sécurité sanitaire, des structures mettent en place des dispositifs Bluetooth, donc en fait de la géolocalisation, éventuellement couplés à d'autres systèmes, en particulier de vidéosurveillance, des modes de suivi particulièrement intrusifs du point de vue de la liberté individuelle pourraient voir le jour. Quelles garanties pouvez-vous offrir en la matière ?

M. Pierre-Yves Collombat. – Étrangement, la question du traitement n'a pas été soulevée. Dans les médias, il est dit tantôt qu'il n'y a pas de traitement, tantôt qu'on peut, surtout si l'on agit tôt, obtenir des résultats intéressants. De fait, les pratiques varient considérablement selon les établissements. Le comité de scientifiques a-t-il expertisé les traitements en cours ou chacun fait-il ce qu'il peut dans son coin ?

Par ailleurs, après avoir entendu cet exposé très rassurant sur ce qu'il nous reste à faire pour sortir du confinement, je me demande vraiment ce que notre pays a fait depuis

novembre dernier, quand les personnes informées ont eu connaissance d'un risque sérieux de pandémie. Si tout ou presque reste à faire, qu'a-t-on fait en quatre mois et demi ?

M. Philippe Bas, président. – Mon cher collègue, vos questions seront transmises au professeur Delfraissy, mais sachez qu'il a dû quitter notre réunion voilà quelques minutes.

M. Pierre-Yves Collombat. – Je ne l'ignore pas, monsieur le président, car je n'ai rien manqué de nos travaux, mais j'aimerais une réponse à mes questions...

M. Philippe Bas, président. – M. Hoang pourra peut-être vous fournir quelques explications, mais il me semble que ces questions, au demeurant essentielles, s'adressent surtout au professeur Delfraissy ; elles lui seront transmises, en lui demandant de compléter notre information.

Mme Esther Benbassa. – Quelle serait l'efficacité d'une telle application dans un contexte où nous manquons de masques, de tests et de médicaments ?

Par ailleurs, si nos concitoyens n'ont pas confiance, ne craignez-vous pas que les potentiels malades ne soient incités à cacher leurs symptômes aux services de santé par peur de conséquences négatives ?

Enfin, si cette application est mise en route, ne faudra-t-il pas mettre en place une pédagogie à l'égard des personnes qui l'utilisent volontairement, afin qu'elles ne croient pas qu'elles n'ont plus besoin d'appliquer les gestes barrières ?

M. Éric Kerrouche. – Je pense, comme M. Richard, qu'il nous faudra peut-être entendre de nouveau le professeur Delfraissy, sur un périmètre plus large que ce matin.

M. Philippe Bas, président. – La commission des lois n'étant pas chargée des enjeux de sécurité sanitaire proprement dits, il était indispensable, par respect pour le travail de suivi de la commission des affaires sociales, que nous interroguions M. Delfraissy sur des sujets qui relèvent directement de notre compétence. Il n'en résulte évidemment pas que les autres questions seraient moins importantes ; au contraire, elles le sont souvent plus.

M. Éric Kerrouche. – Je vous entends, monsieur le président. Reste que les questions sanitaires rencontrent parfois les questions politiques, comme s'agissant des élections.

Dans son avis du 2 avril dernier, le comité de scientifiques propose un nouveau déploiement opérationnel des tests en fonction des publics, en précisant qu'il permettra de tester des stratégies innovantes, comme le *contact tracing*. La mise en place d'une application de traçage est-elle vraiment réaliste ? Quelle part de la population devrait l'adopter pour qu'elle ait réellement une efficacité ? N'oublions pas que tout le monde ne dispose pas d'un smartphone et qu'il subsiste une fracture numérique.

Avec des collègues chercheurs, j'ai mis en évidence que, du fait même de l'existence de cette application, des stratégies d'évitement se mettront en place : comment comptez-vous y répondre ?

Enfin, puisqu'on utilise la technologie Bluetooth du portable, pouvez-vous nous assurer qu'à aucun moment l'IMEI, soit l'identifiant unique du téléphone, ne sera communiqué, de quelque façon que ce soit ?

M. Alain Marc. – Dispose-t-on déjà d'une évaluation du test en ligne et quelle orientation compte-t-on lui donner ? En ce qui concerne l'application de suivi, si l'on a été en contact avec une personne contaminée, dans quel délai sera-t-on prévenu ?

M. Aymeril Hoang. – Je présente mes excuses aux sénateurs auxquels je ne pourrai pas répondre, parce que leurs questions dépassent mon champ de compétences, aussi légitimes me paraissent-elles en tant que citoyen.

Pour ce qui est de l'application, le scénario sur lequel nous travaillons suppose des prérequis : l'accès aux tests et une situation de confinement allégée dans laquelle les gestes barrières sont respectés, en particulier la distance minimale de deux mètres en dehors du cercle familial. Le système sur lequel nous travaillons n'a de sens que dans ce cadre.

Selon moi, il n'y a qu'une manière de garantir le respect de la vie privée : que le code source et les spécifications de l'application soient transparents. Le Gouvernement ayant décidé que l'application serait open source, chaque citoyen pourra avoir connaissance du code. Dans une démocratie comme la nôtre, une application aussi sensible et inédite ne peut en aucun cas se concevoir sans une telle transparence. C'est pourquoi, dès le départ, le choix a été fait de travailler dans le cadre d'un projet de recherche ouverte et appliquée. Les sciences du numérique répondent ainsi à l'épidémiologie dans des conditions d'ouverture et de transparence conformes aux valeurs de la science en démocratie.

J'en viens à la question de la souveraineté. Nous avons été informés vendredi soir par Google et Apple de la solution que ces entreprises comptent proposer, non pas d'ailleurs tout de suite, mais à la mi-mai – sans parler des développements qui suivront. Je n'ai pas de jugement de valeur à formuler sur les intentions d'Apple et Google dans le contexte de la crise, mais, dans le cadre de leur solution clé en main, entièrement « packagée », elles définissent elles-mêmes le modèle sanitaire et conservent les identifiants ; tout le protocole est le leur, et je ne suis même pas sûr qu'elles aient prévu de mettre le code en open source. À titre personnel, j'estime qu'un tel système soulève des enjeux considérables en matière de souveraineté numérique. Ce problème fait écho à des questions sur lesquelles j'ai travaillé dans mes fonctions précédentes au sein de l'État, s'agissant de l'aptitude des pouvoirs publics à exercer une forme de régulation sur ces acteurs, sans en être dépendant.

Pour l'instant, nous suivons une logique de collaboration et de négociation avec ces entreprises, pour avoir accès à un certain nombre de fonctionnalités d'une manière qui permette à l'État et aux autorités sanitaires nationale, dans le cadre d'une coordination européenne, de décider souverainement de ce qui sera proposé aux citoyens.

Si ces négociations n'aboutissaient pas et que nous n'avions pas d'autre choix que d'adopter la solution clé en main, il y aurait des arbitrages et des priorités à établir, mais cela devrait nous interroger tous, en premier lieu la représentation nationale, sur les implications en termes d'indépendance et de souveraineté numériques. Pour être plus précis, la souveraineté suppose des briques open source et un hébergement sur des serveurs sous contrôle et auditabilité de l'État, ce qui serait impossible dans le cadre de la solution Google-Apple.

Mme Benbassa a raison : il faudra faire preuve de beaucoup de pédagogie à propos de la future application, dont le fonctionnement et les enjeux ne sont pas évidents, même pour les experts du numérique. Cette pédagogie contribuera à construire la confiance, avec la transparence, l'ouverture et l'auditabilité. En particulier, il conviendra d'insister sur l'objet exclusivement sanitaire de l'application, qui répond à la prescription des scientifiques compétents sous le contrôle des pouvoirs publics et de la représentation nationale.

En ce qui concerne l'inclusion, prenons un exemple très concret : un village d'environ 300 habitants en Haute-Savoie. Assez peu de personnes ont installé l'application, pour des raisons diverses – faute d'avoir un smartphone ou par manque de confiance, par exemple. Néanmoins, l'installation est utilisée par quelques personnes qui travaillent en dehors du village. Si l'une d'elles subit un contact prolongé avec quelqu'un qui, trois jours plus tard, est testé positif, elle en sera avertie et pourra prévenir son médecin et les autorités sanitaires, lesquelles sauront que, dans ce village, il y a un cas contact susceptible d'avoir contaminé d'autres personnes. Ainsi, même si très peu d'habitants disposent de l'application, des équipes agiles de la force sanitaire pourront mener une enquête de terrain – parvenu à ce stade, évidemment, le travail ne pourra plus être anonyme, car il faudra bien, pour agir, savoir qui a croisé qui.

Cet exemple montre que l'application peut avoir un sens notamment en zone rurale et partout où un travail de terrain est possible.

M. Philippe Bas, président. – Oui, mais faut-il encore que les moyens suivent... On a précédemment évoqué 10 000 à 15 000 contaminations par jour à la mi-mai : imaginez l'opération que vous venez de décrire reproduite 15 000 fois !

M. Aymeril Hoang. – Vous avez parfaitement raison : l'application ne résoudra pas la crise à elle seule si les moyens ne suivent pas, s'il n'y a pas d'accès aux tests et si les gestes barrières ne sont pas respectés. Il n'y aura pas de miracle technologique !

M. Philippe Bas, président. – Cela dit, même sans moyens, l'intérêt individuel demeurera : celui qui sait qu'il a été en contact avec une personne contaminée pourra prendre des précautions pour lui-même et sa famille, à commencer par se faire dépister. La protection du village, de la communauté, c'est une autre affaire...

M. Aymeril Hoang. – La technologie est disponible pour concevoir des systèmes qui vont beaucoup plus loin, mais, à titre personnel, je n'ai aucune envie de m'aventurer sur ces terrains. J'ai reçu de nombreux projets extrêmement créatifs en termes de surveillance, mais faisant assez peu cas du RGPD et de nos valeurs, consistant à se servir du numérique pour à peu près tout : un passeport d'immunité, géolocaliser les personnes, savoir si elles ont installé l'application ou activé le Bluetooth...

M. Philippe Bas, président. – En somme, réaliser un quadrillage de la population.

M. Aymeril Hoang. – La question aujourd'hui n'est pas de savoir ce que la technologie rend possible, mais quelles limites nous, Européens, entendons poser au regard de la démocratie et de nos valeurs.

En ce qui concerne la pertinence des tests en ligne, je puis simplement vous répondre que, à ma connaissance, les épidémiologistes de l'hôpital Pasteur s'en servent, dans

le respect de l'anonymat, pour collecter des données permettant de mieux comprendre le comportement du virus.

S'agissant enfin de la notification, il est actuellement prévu qu'elle soit instantanée, car il s'agit d'une course de vitesse : dès qu'une personne sera positive et déclenchera l'alerte sur son téléphone, les cas contacts seront avertis en temps réel.

M. Philippe Bas, président. – Donc, l'information sera instantanée à partir du moment où la personne contaminée aura déclenché l'alerte, mais cela pourra se produire plusieurs jours après la rencontre.

M. Aymeril Hoang. – Il faudra prendre en compte dans la configuration de l'application au moins quatorze jours d'historique ; ce n'est pas à moi qu'il appartient de déterminer précisément cette durée, qui correspond au temps d'incubation du virus. Ensuite, les données de l'historique seront détruites, car il n'y a aucune raison objective de les conserver plus longtemps.

M. Philippe Bas, président. – Merci, monsieur Hoang, d'avoir contribué à éclairer la représentation nationale.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

La téléconférence est close à 12 h 55.

Jeudi 16 avril 2020

- Présidence de M. Philippe Bas, président -

La téléconférence est ouverte à 15 heures.

Audition de M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur, sur les mesures prises dans le cadre de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 (en téléconférence)

M. Philippe Bas, président. – Mes chers collègues, nos travaux de cet après-midi sont consacrés à l'audition de M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur, sur l'application des mesures dont il a la charge, notamment le respect du confinement. Je précise qu'un certain nombre de nos collègues interviendront en vidéo-conférence.

Je tiens à saluer l'ensemble des agents de la police nationale et des gendarmes, qui ne ménagent pas leur temps et leurs efforts pour que, pendant cette période, le confinement soit efficace. Leur travail les expose particulièrement au risque de contamination et, monsieur le ministre, nous aurons des questions à vous poser à cet égard, notamment sur la disponibilité des masques pour nos forces de sécurité.

Dans cette mission de suivi, nous veillons particulièrement à ce que, pendant la période de l'état d'urgence sanitaire, l'État de droit soit non pas mis en suspension, mais aménagé avec des règles spécifiques – ces règles doivent être strictement respectées, sans sortir du cadre légal, même exceptionnel, que nous mettons en œuvre. Cette mission de suivi s'inscrit dans un cadre coopératif avec le Gouvernement. Nous avons voté la loi d'urgence

pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et suivons son application, comme nous le faisons en temps ordinaire pour d'autres lois.

Ainsi, nous vous interrogerons sur la cohérence des pratiques en matière de verbalisation et de contrôle. En effet, nous avons parfois constaté un certain flou dans l'action des forces de sécurité intérieure. Je suis sûr que vous en êtes conscient et que vous veillerez à ce que des instructions fermes continuent d'être données, pour que l'on ne s'écarte pas d'une stricte interprétation de la règle.

Nous vous interrogerons également sur l'impact du confinement sur l'ensemble du dispositif de sécurité intérieure, car la menace terroriste subsiste évidemment. De la même façon, si les actes de délinquance sur la voie publique sont moins nombreux, d'autres risques surviennent, comme les violences intrafamiliales, conjugales ou à l'égard des enfants.

Un autre point d'attention porte sur la coordination entre les préfets et les maires dans l'exercice de leurs pouvoirs de police respectifs. En la matière, nous avons en effet vu apparaître des pratiques divergentes et nous nous interrogeons sur les conséquences de la multiplication des initiatives municipales, même si nous comprenons que des situations locales spécifiques existent et peuvent nécessiter des adaptations.

Le rôle des maires est très important pendant cette période et il le sera plus encore au moment de la réouverture des écoles communales, puisque ce sera à eux de veiller à ce que l'accueil se passe dans des conditions de sécurité sanitaire optimales pour les enfants, les parents et les enseignants.

Notre préoccupation est très vive concernant l'élection des maires et de leurs adjoints dans les plus de 30 000 communes pour lesquelles le premier tour des élections municipales a été conclusif. Il nous faut sans doute réfléchir aux moyens d'aller vite, pour ne pas rester dans un « entre-deux » qui soulève des difficultés dans un certain nombre de communes, même si cela nous permet aussi de bénéficier de l'expérience de maires chevronnés, qui quitteront leurs fonctions dans les prochaines semaines.

M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur. – Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vous remercie de cette invitation, qui s'inscrit dans le cadre de votre mission de suivi et de contrôle, mais surtout d'une co-construction entre le Gouvernement et le Parlement.

L'état d'urgence sanitaire et la crise que nous traversons imposent un certain nombre de mesures d'exception et obligent l'exécutif à des décisions rapides. Elles imposent aux Français des sacrifices, aux soignants un travail exceptionnel et aux forces de sécurité civile et de sécurité intérieure un travail remarquable, qui n'est pas simple à mettre en œuvre. Certaines de vos questions montrent les limites de cet exercice.

Pour autant, vous l'avez souligné, monsieur le président, il n'est pas question de renoncer aux fondements de notre République, à ses valeurs, à son organisation et à l'équilibre promu par notre démocratie parlementaire, qui veut que nous devons aussi rendre des comptes. Il est important aussi que vous montriez que le travail parlementaire se poursuit dans toute sa dimension – c'est un message que vous adressez aux Français. C'est au travers de ce travail que nous devons manifester notre capacité à nous unir, même si des désaccords et des critiques parfaitement légitimes peuvent surgir.

J'évoquerai tout d'abord les principales tâches du ministère de l'intérieur depuis le début de l'épidémie. Évidemment, nous n'avons pas attendu pour agir : très vite, des décisions ont été prises, toujours à l'aune de l'expertise des médecins et des scientifiques, avec pour objectif de préserver la santé des Français et d'assurer la capacité de notre système de soins à tenir. Comme toutes les décisions politiques, celles-ci sont critiquables, mais elles n'ont jamais varié de ce but.

Je n'ai pas besoin de vous convaincre que nous ne sommes pas au bout du combat que nous devons mener contre le virus ; nous en sommes même loin. Toutefois, comme l'a souligné le Président de la République lundi soir, nous pouvons d'ores et déjà voir les premiers effets de notre engagement collectif contre le virus. À cet égard, les personnels soignants jouent un rôle décisif et accomplissent un travail que chacun salue, non pas chaque soir – même si a lieu à vingt heures un rendez-vous qui est devenu symbolique –, mais à chaque instant.

Derrière les soignants, de nombreux Français aux divers métiers s'engagent sans compter. À ce titre, je veux souligner l'implication exceptionnelle des personnels du ministère de l'intérieur, au sens le plus large : je pense aux préfets et aux sous-préfets, aux acteurs du territoire, mais aussi à nos forces de sécurité intérieure, à notre sécurité civile et aux pompiers, même s'ils ne relèvent pas directement du ministère de l'intérieur. J'ai vu la capacité d'adaptation des pompiers, qui ont su totalement diversifier leur champ d'intervention pour répondre à toutes les sollicitations.

Aujourd'hui, en tant que ministre de l'intérieur, ma mission consiste d'abord à assurer le respect des mesures nécessaires au confinement pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Le confinement implique des mesures de restriction de l'ouverture de certains lieux accueillant le public : c'est une mission pour laquelle toute notre administration est mobilisée.

Les personnels des préfetures travaillent d'arrache-pied pour veiller à la bonne application des décisions qui sont prises sur le terrain et pour en assurer la bonne exécution. Ce sont eux qui travaillent à la coordination permanente et très fructueuse avec les collectivités locales, qui sont des acteurs déterminants du combat contre l'épidémie.

Je reviendrai sur la doctrine et sur les quelques désaccords qui ont pu être pointés, mais je voudrais vous livrer immédiatement un témoignage. Ce matin, une téléconférence a eu lieu avec le Premier ministre et l'ensemble des associations d'élus. Si je devais n'en retenir qu'une chose, c'est la demande formulée expressément par toutes les associations de maintenir le lien fort avec les préfets dans la gestion de crise. En un mot, c'est : « Plus de préfet encore ! » Certes, on entend de nombreux commentaires sur certains arrêtés municipaux – ils se comptent en fait sur les doigts d'une main –, pour lesquels j'ai demandé aux préfets de ramener les maires à une doctrine plus conforme à ce que nous appliquons à l'échelon national, mais les remarques que j'ai entendues ce matin montrent bien l'importance des services de l'État qui sont au plus près du terrain.

M. Philippe Bas, président. – On a pu relever que certains arrêtés de préfets présentaient également des irrégularités. Cela ne concerne pas seulement les arrêtés des maires : je fais allusion à l'arrêté du préfet de Seine-et-Marne qui mobilisait les chasseurs, et qui a été depuis retiré ; ceux-ci sont allés, semblerait-il, jusqu'à dresser des procès-verbaux d'infraction...

La tâche est difficile pour tout le monde, pas uniquement pour les maires.

M. Christophe Castaner, ministre. – Cet arrêté n’a pas été retiré ; il était limité dans le temps, et j’ai souhaité qu’il ne soit pas reconduit. À mon sens, il y avait une erreur d’interprétation dans sa mise en œuvre.

Nous devons être pragmatiques : nous avançons en marchant, comme dit l’adage des protestants. Il arrive qu’une règle posée et mise en œuvre dans des délais extrêmement courts prête à des interprétations fausses. Il est de la responsabilité du ministre de l’intérieur de veiller à fluidifier, mais aussi à « débrancher », voire à s’excuser. J’ai le souvenir de l’avoir fait devant le Sénat en répondant à une question d’actualité au Gouvernement sur des actes pris à l’égard des collectivités locales qui n’étaient pas conformes à notre volonté de travailler ensemble.

L’engagement des pompiers, des policiers et des gendarmes ne se fait pas au détriment du reste de leur engagement. Le drame de Romans-sur-Isère il y a dix jours l’a durement rappelé : le confinement ne fait pas disparaître les risques, en particulier le risque terroriste. Tous nos services de police, de gendarmerie et de renseignement ont pris des mesures pour assurer un niveau de protection contre cette menace, qui reste inchangée et permanente. J’en veux pour preuve que, sous l’empire de l’état d’urgence sanitaire, de nouvelles mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance (Micas) ont été prises, des visites domiciliaires continuent d’être organisées et les groupes d’évaluation départementaux (GED) continuent de se réunir, sous le pilotage des préfets.

Laurent Nunez et moi-même veillons à ce que le ministère de l’intérieur, même s’il doit prendre toute notre part dans le combat contre le Covid-19, ne néglige pas sa mission fondamentale de sécurité et de protection des Français. Sur ces sujets, nous avons mis en place des doctrines spécifiques d’organisation, notamment pour tout ce qui concerne le haut du spectre de nos services. Ainsi, pour le risque terroriste, nous avons fait en sorte, au sein de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) et, au sein de la police judiciaire, à la sous-direction anti-terroriste (SDAT), qu’il y ait systématiquement une équipe A et une équipe B, qui ne se croisent jamais, afin que nous puissions répondre à toute sollicitation. Il était particulièrement nécessaire de le faire.

De la même façon, l’organisation du temps de travail dans la police nationale a été très vite revue, afin d’anticiper une mobilisation que nous savons longue.

Enfin, dès le 1^{er} mars dernier, j’ai demandé le renforcement de la cellule ministérielle de veille. Au lendemain d’une réunion du conseil de défense et de sécurité nationale, le 17 mars, il a été décidé d’activer la cellule interministérielle de crise (CIC).

Vous connaissez évidemment le contour juridique de cette structure. Même si c’est la CIC Beauvau, elle est présidée par le Premier ministre. Le ministre de l’intérieur est en charge de son animation et de l’exécution des décisions prises par le Premier ministre dans le cadre de l’animation gouvernementale, qui est de sa responsabilité. Pour les mettre en œuvre, il suit les orientations fixées par le Président de la République, notamment lors des conseils de défense nationale. Deux conseils ont eu lieu au début de la crise, et des réunions exceptionnelles ont été organisées ; une réunion par semaine est consacrée à la gestion de la crise et permet ensuite, sous l’autorité du Premier ministre, de prendre toutes les décisions ministérielles et interministérielles qui s’imposent.

Les arbitrages rendus au sein de la CIC sont ensuite relayés aux préfets. Tous les soirs, je réunis les préfets en visioconférence pour expliquer les mesures décidées, mais aussi pour m'assurer de l'effectivité de la mise en œuvre des décisions prises. Outre que ces échanges sont nécessaires pour faire redescendre les informations et les instructions, ils sont utiles pour favoriser les remontées de terrain et bénéficier directement du niveau d'analyse des préfets.

Deux fois par semaine, ce dispositif est mixte : il réunit les préfets de région et les autorités régionales de santé (ARS), sous la double autorité du ministre des solidarités et de la santé et de moi-même. Au moment où je vous parle, la CIC, qui reste hébergée place Beauvau, ce sont 70 personnes et 10 ministères, qui relaient l'ensemble de ce travail interministériel. La CIC est un outil de coopération interministérielle en lien permanent avec le centre de crise sanitaire du ministère des solidarités et de la santé sur le volet relatif à la réponse sanitaire, mais aussi avec le centre de crise du ministère des affaires étrangères pour les Français à l'étranger – ceux qui s'y trouvaient provisoirement comme ceux qui y sont établis – qui souhaitent rentrer en France. Je tiens à souligner l'énorme travail qui a été accompli dans ce cadre-là, puisqu'il s'est agi de rapatrier 160 000 personnes dans un contexte de blocage mondial.

La CIC est aussi un outil de contrôle parlementaire. Nous avons créé en son sein une plateforme qui est à la disposition des présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat et qui permet d'accéder à l'ensemble des arrêtés préfectoraux pris sur le fondement de l'état d'urgence sanitaire, avec une mise à jour hebdomadaire. Cela permet aux présidents, à leurs services et aux parlementaires qui travaillent avec eux de nous interroger sur la base de ce que nous produisons.

Enfin, la CIC a une mission particulière, qui est de faire le lien avec les collectivités territoriales. Je ne reviens que très rapidement sur le rôle des maires. Les présidents de départements et les présidents de régions sont aussi très actifs et très engagés sur ces sujets ; je les salue également.

Je demande aux préfets de les accompagner au maximum et de prendre en compte leurs souhaits, mais aussi de rester dans leur rôle et, s'ils le considèrent nécessaire, de demander à tel ou tel exécutif de revoir un arrêté ou de favoriser la coordination des décisions. Par exemple, certains maires ont pris des arrêtés de couvre-feu. J'ai demandé aux préfets de les accompagner, y compris quand un doute juridique subsistait sur la possibilité qu'ils avaient de les prendre, de les aider à les réécrire lorsque c'était nécessaire, voire de prendre un arrêté préfectoral en leur lieu et place et avec leur accord, pour assurer une meilleure sécurité juridique à ces dispositions.

Dans certains cas, je me suis opposé à ces arrêtés, lorsqu'ils ne concernaient que des parties ou des quartiers de communes. Si un arrêté de couvre-feu doit être pris, il doit l'être sur l'ensemble du territoire communal, et pas seulement sur tel ou tel quartier, pour éviter que ce dernier ne soit stigmatisé. À l'inverse, quand un nombre important de maires prenaient des arrêtés de couvre-feu, j'ai suggéré, ou les préfets m'ont proposé, que l'arrêté soit pris par le préfet à l'échelle départementale. Ce fut le cas dans les Alpes-Maritimes, où un grand nombre de maires avaient pris l'initiative d'instaurer un couvre-feu, ce qui entraînait une incohérence dans la carte géographique, car d'autres maires s'y refusaient.

Dans 99,5 % des cas, les échanges ont été fructueux. Quand des incidents sont survenus, il m'est arrivé de décrocher mon téléphone, pour les regretter et soutenir mon

administration, tout en disant que je pouvais comprendre que, dans la pression, le terme utilisé ait pu être maladroit ; à l'inverse, j'ai pu dire à un maire qu'il avait selon moi un peu outrepassé les limites. En tant qu'ancien maire, je pouvais parler ainsi, et cela s'est toujours bien passé.

Ce que je souhaite, et c'est l'instruction permanente que je donne aux préfets, c'est que nous soyons à l'écoute des élus pour faire remonter les différents problèmes auxquels ils sont confrontés. C'est l'esprit de la réunion qui s'est déroulée ce matin avec le Premier ministre. Cela a été le cas pour les marchés : j'ai privilégié d'abord une approche sanitaire, puis une approche pragmatique, sur la base des propositions des maires.

Je ne reviens pas sur les dispositions de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 concernant les élections municipales. Les questions que vous avez posées, monsieur le président, sont celles que les associations d'élus ont relayées ce matin. Elles souhaitent l'installation la plus rapide possible des conseils municipaux élus au complet dès le premier tour, sauf contrainte sanitaire. J'ai dû rappeler ce matin le cadre légal : au regard de l'analyse du comité de scientifiques, qui doit être rendue avant le 23 mai prochain, nous serons amenés à prendre deux décisions, la première sur le maintien ou non du second tour des élections municipales au mois de juin prochain, la seconde sur l'installation des conseils élus.

Sur ce sujet, nous avons deux échéances calendaires, qui ne sont pas des dates fixes : l'avis du comité de scientifiques, au plus tard le 23 mai ; le second tour des élections municipales et l'installation des conseils élus au plus tard à la fin du mois de juin. C'est sur cette base que les échanges doivent se poursuivre, pour que nous allions le plus vite possible si les conditions sanitaires le permettent. C'est le souhait du Premier ministre.

Pour les conseils municipaux élus au complet dès le premier tour, certains de nos interlocuteurs, ce matin, auraient aimé que, dès le 12 mai prochain, à la sortie du confinement, nous puissions procéder à leur installation. Sur ce sujet, vos retours m'intéressent.

Il est nécessaire d'aller vite pour deux raisons : d'abord, parce que la démocratie locale le justifie, dans la mesure où les électeurs se sont prononcés ; ensuite, parce qu'il est essentiel de donner aux exécutifs locaux la légitimité électorale pour agir vite et fort dans le combat que nous devons mener ensemble.

La question des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) a aussi été posée. Le système retenu par la loi du 23 mars 2020 porte une forme de fragilité non pas tant juridique que politique, sur laquelle nous avons été interrogés.

Mesdames, messieurs les sénateurs, si je viens de dresser les grandes lignes de notre organisation, je n'oublie pas notre action sur le terrain. La consigne passée aux Français, qui n'a rien perdu de sa vigueur, est claire et sans ambiguïté : « Autant que vous le pouvez, restez chez vous. » Pour la faire respecter, nous avons mis en place un certain nombre de mesures. Il y a les attestations dérogatoires de déplacement, qui sont obligatoires et dont nous avons expliqué le fonctionnement et les exceptions aux Français. Il s'agit d'un travail de pédagogie, qui a été particulièrement intense au début du confinement et que nous poursuivons.

Nous avons édicté cette règle pour tout le territoire et fait en sorte qu'elle soit respectée partout, sans exception. En moyenne, ce sont 100 000 policiers et gendarmes qui

sont déployés en permanence pour contrôler nos concitoyens et, le cas échéant, les verbaliser. Je demande à nos forces de sécurité de protéger les Français en premier. À mon sens, la verbalisation est déjà un échec ; elle n'est pas un objectif en soi. D'après le pointage d'hier soir, près de 12,6 millions de contrôles ont été réalisés et 762 106 verbalisations ont été dressées.

Nous avons su faire monter en puissance nos effectifs déployés sur le terrain à certains moments, par exemple lorsque l'on a craint des départs en vacances ou pendant le week-end de Pâques. Non, il n'y a pas de vacances dans le combat contre le Covid-19 ! Sur ce point, nous avons voulu être particulièrement fermes. Au cours de ces week-ends, 160 000 hommes et femmes ont été mobilisés. Et je n'oublie pas les polices municipales. La loi que vous avez adoptée prévoit la possibilité de doter ces dernières de la capacité de dresser des procès-verbaux – nous avons très vite ouvert ce droit ; elles sont particulièrement mobilisées, tout comme le sont les maires dans le travail de sensibilisation.

Je ne reviens pas sur le coût du non-respect du confinement. En revanche, il faut insister sur l'usure et la difficulté du confinement. Ce dernier est plus facile à vivre quand on habite une résidence particulière avec un jardin, quelque part dans les Alpes-de-Haute-Provence, que lorsque l'on vit à plusieurs dans un appartement situé dans un quartier, sans abonnement à internet et sans que chacun dispose d'une tablette. Cela peut avoir pour conséquence un relâchement, c'est-à-dire la reprise du risque face au Covid-19. Sur ce point, il faut être particulièrement attentif.

Nous devons être tout aussi attentifs à la protection des forces de sécurité intérieure, des forces de sécurité civile et des pompiers.

Je l'ai dit à l'Assemblée nationale et je le répète devant vous : je ne suis ni médecin ni expert scientifique. Je m'en remets à l'expertise des scientifiques et à la doctrine gouvernementale fixée en fonction de leur analyse. Dès la mi-mars, j'ai demandé que soient distribués dans toutes les voitures de police et de gendarmerie, mais aussi, pour les policiers et les gendarmes dans tous les lieux d'accueil du public, des kits de protection, comprenant notamment du gel et des masques. Des instructions ont été données pour que ces masques soient portés conformément à la doctrine définie par les scientifiques, c'est-à-dire seulement en cas d'intervention devant des personnes présentant des symptômes ou en cas de risque important. Il appartient aux policiers d'apprécier la situation, et c'est d'ailleurs ce qu'ils font toujours à chaque contrôle.

Nous avons procédé à des commandes de masques quand c'était nécessaire, mais nous en disposons aussi dans notre équipement de base. Sur ce sujet, les chiffres évoluent en permanence. Ils ont d'ailleurs changé depuis mon audition la semaine dernière à l'Assemblée nationale. Voici ce que je peux avancer à la date du 15 avril : quelque 9 millions de masques sont à la disposition du ministère de l'intérieur et 4 millions ont déjà été répartis dans les unités. D'ici à la fin du mois d'avril, 9 millions de masques supplémentaires seront livrés. Au total, ce sont 60 millions de masques que le ministère de l'intérieur a commandés.

Je n'évoque pas le matériel complémentaire – lunettes, visières et autres – que nous avons acheté pour assurer la meilleure protection possible pour nos forces de sécurité intérieure.

Mesdames, messieurs les sénateurs, voilà en quelques mots un premier tour d'horizon de l'action du ministère de l'intérieur pendant cette crise. C'est une action résolue,

forte, déterminée, qui s'appuie sur le travail exceptionnel de tous les agents du ministère, sur la voie publique, dans les casernes de sapeurs-pompiers, en administration centrale et en préfecture.

Aujourd'hui, la santé des Français nécessite l'engagement de tous. Je suis à la tête d'un ministère qui, sur ce point, ne lésine pas.

M. Philippe Bas, président. – Monsieur le ministre, vous nous indiquez, sur la question des masques, vous en remettre à l'expertise médicale, mais l'expertise elle-même présente la caractéristique d'être faite de vérités expérimentalement vérifiées et d'incertitudes. Souvent, l'expert définit le champ de l'incertitude, ce qui laisse entier le problème de la décision de l'autorité publique.

Si ni vous ni moi ne sommes experts en santé, les gendarmes et les policiers ne le sont pas davantage. Si la doctrine consiste à leur dire qu'ils doivent porter des masques quand ils sont en présence de personnes présentant des symptômes, on est en droit de se demander comment ils peuvent porter une telle appréciation sur les usagers de la route qu'ils vont contrôler à la sortie des péages. Cette doctrine n'est-elle pas au fond une doctrine de circonstance ?

Au fond, vous n'aviez pas la possibilité d'équiper massivement de masques policiers, gendarmes et pompiers, même si vous les avez commandés. Par conséquent, il a bien fallu définir une doctrine qui soit compatible avec la réalité.

Il faut être sûr que, dans un délai proche, leur protection sera correctement assurée.

M. Christophe Castaner, ministre. – Le monde de la santé – l'Organisation mondiale de la santé et d'autres autorités tout autant légitimes – connaît des hésitations, pose des diagnostics divers et débat sur la nécessité de porter ou non le masque de façon permanente.

Le monde connaît une tension forte sur les masques. Je rappelle que, au début de la crise, la France a mis à disposition de la Chine des masques dont elle disposait. Je ne pense pas que cette tension ait influencé la doctrine qui a été définie par les professionnels de santé, qui sont à l'origine d'un certain nombre de préconisations.

J'ai organisé une rencontre entre le professeur Salomon, directeur général de la santé, et les organisations syndicales de policiers.

Il leur a été rappelé, à cette occasion, que lors d'un contrôle, les gestes barrières sont les premiers niveaux de protection, par exemple ouvrir assez peu la fenêtre lors d'un contrôle routier. C'est une condition indispensable. Nous savons tous que, même en étant tout à fait sensibilisés, une part de risque subsiste toujours.

Il y a aussi les agressions dont nos forces peuvent faire l'objet. Cracher au visage d'un policier ou d'un gendarme est devenu une sorte de menace suprême, dont le masque ne protège pas, puisque le virus peut se propager par les yeux. C'est la raison pour laquelle nous avons commandé des visières.

Nous disposions, au début de la crise, d'un stock de 1,4 million de masques de type FFP2 – 100 000 pour la police, à peu près 1,2 million pour les gendarmes, 150 000 ou

200 000 se trouvant au sein des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (Sgami). J'ai fait le choix de répondre à la doctrine nationale et de mettre ces masques de type FFP2 à disposition des services de santé.

L'équipement de proximité est laissé à l'appréciation du policier. Au fond, celui-ci agit comme il le fait à chaque instant dans son métier : il apprécie la situation grâce à un certain nombre de faisceaux d'indices à partir desquels il prend une décision. C'est exactement ce que j'ai demandé aux policiers et aux gendarmes pour appliquer cette doctrine déterminée par les structures en responsabilité au ministère des solidarités et de la santé.

M. Philippe Bas, président. – Je partage votre point de vue selon lequel les masques ne dispenseront jamais de respecter les gestes barrières. Mais à l'inverse, les gestes barrières ne dispensent sans doute pas d'être doté des protections maximales. Il est important que vous arriviez à porter la protection matérielle à un niveau offrant la sécurité maximale aux policiers, gendarmes et pompiers, qui sont terriblement exposés dans leur mission pendant cette crise.

Mme Jacqueline Eustache-Brinio. – Je souhaite revenir sur l'organisation et la continuité des missions de sécurité.

Monsieur le ministre, vous avez précisé que 100 000 policiers et gendarmes étaient affectés, en moyenne, au suivi et à l'application stricte du confinement. C'est essentiel aujourd'hui pour préserver des vies. Pour autant, si je puis dire, la vie continue et, même si l'on entend tous les jours que la plupart des Français respectent le confinement, une petite minorité ne suit pas cette règle.

Quelles adaptations avez-vous mises en place pour garantir la continuité des missions de sécurité qui incombent à votre ministère ? Avez-vous instauré une priorisation de ces missions ? Sur le plan organisationnel, avez-vous procédé à certaines adaptations des services de police de proximité ? Des événements sont récemment survenus à Grigny ou à La Courneuve ; les rodéos ont repris dans des quartiers populaires.

Avez-vous pu organiser et maintenir ces missions de sécurité au quotidien pour que les habitants puissent continuer à vivre assez paisiblement ce confinement, qui est encore plus compliqué dans les quartiers populaires ?

Je souhaite vous interroger également sur les violences intrafamiliales et la maltraitance faite aux enfants. L'accueil dans les commissariats est-il maintenu ? Marlène Schiappa a annoncé la mise en place de points d'accueil dans les pharmacies, mais nous ne savons rien de la réalité de ce dispositif. Personne, pas même les préfets, ne peut aujourd'hui nous dire si les pharmacies sont volontaires pour soutenir, entendre et réorienter les femmes qui subiraient des violences. *Quid* des centres commerciaux ? Il s'agit là d'un sujet de préoccupation et d'inquiétude pour de nombreux maires. On nous dit qu'il y aurait moins d'appels, mais qu'est-ce que cela signifie ? On sollicite les voisins pour dénoncer ce qu'ils pourraient entendre.

Lors de votre audition à l'Assemblée nationale, vous avez indiqué que le confinement, s'il se traduit par une baisse globale de la délinquance, pourrait cependant entraîner de nouveaux risques en matière de sécurité intérieure. Vous craignez en particulier un renforcement du communautarisme. Une commission d'enquête a d'ailleurs été mise en

place au Sénat sur ce sujet. Avez-vous organisé avec vos services un suivi de ces phénomènes de repli sur soi ?

Vous avez également évoqué les groupes d'ultra-droite et d'ultra-gauche, qui sont très actifs sur les réseaux sociaux et qui pourraient, à la sortie du confinement, poser problème. Suivez-vous ces phénomènes ? Sur ces problématiques que sont le renforcement du communautarisme et les milieux activistes, pouvez-vous nous rassurer ?

M. Jean-Pierre Sueur. – Monsieur le ministre, je reviens sur la réponse que vous avez donnée à Philippe Bas. Les policiers et gendarmes qui se trouvent sur la voie publique et qui demandent à une voiture de s'arrêter ne sont pas en mesure de savoir si son conducteur présente les symptômes du virus. Il me paraît donc nécessaire que chaque gendarme, chaque policier amené à exécuter ses tâches soit doté des protections nécessaires. Sur cette question, je vous demande une réponse peut-être plus claire que celle que vous avez donnée tout à l'heure.

Sur le plan statistique, combien de personnes ont été placées en garde à vue pour avoir violé à plus de trois reprises les mesures de confinement ? Combien ont été déférées ? N'y a-t-il pas une hétérogénéité dans le traitement de ces questions ?

Votre ministère a lancé le 12 avril la commande de 650 drones, pour un montant global de 3,8 millions d'euros. Pourquoi ? À quoi vont-ils servir ? Vous avez affirmé que ces drones ne seraient pas utilisés pour verbaliser des individus. Qu'en attendez-vous ?

Il arrive que le « 17 », numéro d'urgence de police secours, soit saturé. Avez-vous pu traiter cette question ?

Quelle est votre doctrine au regard des personnes sans papiers ? Vous avez annoncé qu'il était exclu de procéder à des régularisations générales. Pour autant, je suppose qu'il y aura une forme de *statu quo* pendant la période de confinement. Par ailleurs, comment ces personnes pourront-elles accéder aux soins ?

Que comptez-vous faire pour réduire le nombre de personnes accueillies dans les centres de rétention administrative (CRA) ? *Quid* des personnes qui sont atteintes du Covid-19 à l'intérieur de ces structures ? Dans quelle mesure ces personnes sont-elles susceptibles d'être reconduites à l'extérieur ?

Enfin, je vous pose une question qui n'a sans doute rien à voir, mais, depuis qu'il est connu que nous allons vous auditionner, je reçois quantité de réactions sur ce sujet : après le 11 mai, il y aurait en quelque sorte un confinement à géométrie variable, selon l'âge des individus. Que pouvez-vous en dire ? Certes, cela ne relève pas de votre ministère, mais je vous interpelle en tant que membre du Gouvernement.

M. Philippe Bas, président. – Jean-Pierre Sueur est revenu sur la question des masques. Je souligne que vous avez pris une décision importante, monsieur le ministre, celle de demander la reconnaissance du Covid-19 comme maladie professionnelle. Cela signifie que vous percevez parfaitement que les policiers et gendarmes sont exposés.

Or, sur ce sujet, la réponse que vous avez formulée ne comportait pas l'engagement que la doctrine évoluerait au fur et à mesure de la disponibilité de matériels de protection. En effet, le plus sûr serait tout de même que les policiers et gendarmes soit dotés de masques.

M. Christophe Castaner, ministre. – Monsieur le président, je n'ai pas « décidé » de reconnaître le Covid-19 comme maladie professionnelle. J'en ai fait la demande, et celle-ci est en cours d'instruction par les autorités compétentes.

La doctrine que je mets en œuvre se fonde sur des éléments scientifiques, et elle peut évoluer. Je l'ai dit, quelque 1,4 million de masques étaient disponibles, et nous avons décidé de mobiliser ce stock au bénéfice premier du personnel hospitalier. J'ai dit aux policiers et aux gendarmes que nous devons d'abord nous appuyer sur les gestes barrières, notamment la distance entre les personnes.

Monsieur Sueur, vous estimez que je ne suis pas clair, mais peut-être est-ce tout simplement parce que mon propos ne correspond pas à ce que vous souhaitez entendre. En tout cas, je ne doute pas que, si vous exercez aujourd'hui les responsabilités, vous n'auriez aucune difficulté, dans le marasme mondial que nous connaissons, à trouver des masques...

Je le redis, nous avons fait le choix de protéger en premier les professionnels de santé, qui s'exposent très directement au virus pour sauver la vie des Français. Très tôt, nous avons équipé les véhicules et les sites d'accueil d'équipements de protection (masques, gel, lunettes...) ; nous le devons à nos forces de sécurité.

Si la doctrine devait évoluer, par exemple en ce qui concerne les masques dits « grand public », nous nous adapterions et nous la mettrions en œuvre sans aucun état d'âme. Ma responsabilité est de protéger les agents du ministère de l'intérieur, et je m'y emploie. Plusieurs d'entre eux ont été touchés par le Covid-19, et je pense à eux à chaque instant. Certains sont malheureusement décédés, mais aucun parmi ces derniers n'était en contact avec le public.

Madame Eustache-Brinio, la continuité de l'action de la police nationale et de la gendarmerie est au cœur de notre engagement. C'est pourquoi nous avons modifié un certain nombre de choses. Les commissariats sont moins ouverts, et nous avons centralisé l'accueil du public pour limiter les points de contact.

Pour autant, le nombre d'agents présents sur le terrain, dans la rue, n'a pas baissé, au contraire. Dans le cadre du plan de continuité d'activité que nous avons mis en œuvre, l'activité classique se poursuit, par exemple en ce qui concerne les enquêtes judiciaires ou la sécurité routière. Sur ce dernier point, il faut noter que la circulation est moins dense que d'habitude, mais que le nombre de très grands excès de vitesse augmente. J'ai d'ailleurs demandé la mise en place d'un plan spécifique sur ce sujet.

Par ailleurs, les services restent totalement mobilisés en matière de renseignement et de lutte contre le terrorisme et le séparatisme. Pour assurer la continuité des missions, l'organisation du temps de travail a été modifiée, en prenant en compte les contraintes actuelles.

Les violences intrafamiliales constituent un sujet de préoccupation majeure. Personne ne peut accepter que le confinement soit synonyme d'impunité. Il est vrai que le nombre de plaintes déposées baisse significativement, alors même que nous sommes persuadés que les violences augmentent. Depuis le 16 mars, le nombre d'interventions à domicile pour violences intrafamiliales est en hausse de 48 % ; je précise bien que ce chiffre correspond aux interventions à domicile, pas au nombre effectif d'actes de violence.

Nous constatons aussi que l'activité de la plateforme que nous avons mise en place il y a un peu plus d'un an pour dénoncer les violences sexuelles et sexistes progresse de manière significative – elle a été multipliée par quatorze sur la période. Cette plateforme permet de contacter un policier ou un gendarme de manière anonyme et constitue souvent un premier pas vers un dépôt de plainte. En 2019, il y a eu en moyenne 54 échanges sur ce *chat* ; nous en sommes à 759 en 2020. Le problème est donc bien réel.

C'est pourquoi le Gouvernement s'est particulièrement mobilisé. Nous avons notamment souhaité multiplier les moyens permettant aux victimes d'appeler au secours, car il n'est pas évident pour elles d'appeler le 17 ou d'aller au commissariat. Ainsi, le numéro d'appel 114, qui est normalement destiné aux personnes malentendantes, a été ouvert aux situations de violences intrafamiliales ; nous traitons 170 SMS par jour.

Nous avons également élargi le nombre des lieux où une victime peut se faire connaître. Ayant eu connaissance de l'exemple espagnol, j'ai demandé son concours au Conseil de l'ordre des pharmaciens, qui a tout de suite accepté ; les pharmaciens ont immédiatement joué le jeu – quatre personnes ont été interpellées grâce à ce dispositif. Marlène Schiappa a également organisé des permanences dans des centres commerciaux. Nous avons ouvert de nouvelles capacités de logement, à hauteur de 20 000 nuitées, pour accueillir les victimes ou les personnes violentes.

Autre exemple des initiatives que nous avons prises : les forces de sécurité appellent d'elles-mêmes certaines personnes qui pourraient être en difficulté, pour leur demander quelle est leur situation ; le cas échéant, les policiers ou gendarmes réagissent, alertés par le son de la voix qu'ils ont entendue. Plusieurs personnes ont été interpellées grâce à cette action.

Enfin, j'ai donné des instructions très claires aux préfets : je ne veux pas entendre parler de problèmes matériels ou financiers qui empêcheraient de venir en aide aux victimes !

Vous l'aurez compris, nous sommes pleinement mobilisés. Ce sont des situations où il faut agir très vite ; c'est pourquoi nous avons mis en place de nombreuses mesures nouvelles.

Mme Jacqueline Eustache-Brinio. – Monsieur le ministre, il me semble que les maires pourraient utilement appuyer certaines de ces mesures. Pour cela, ne serait-il pas intéressant que les préfets leur communiquent la liste des pharmacies et des centres commerciaux qui participent au dispositif ?

M. Christophe Castaner, ministre. – Toutes les pharmacies le font !

Mme Jacqueline Eustache-Brinio. – Le font-elles vraiment toutes ? Ce n'est pas une mission facile à assumer.

M. Christophe Castaner, ministre. – Madame la sénatrice, je n'imagine pas un pharmacien refuser d'appeler police-secours si une femme lui demande de l'aide. Il ne lui revient pas de protéger physiquement la personne qui lui demande de l'aide, mais d'appeler la police.

En Espagne, les associations ont même mis en place un code : si une personne entre dans une pharmacie et demande un « masque 19 », le professionnel sait qu'il doit appeler la police. Ce dispositif n'est pas nécessairement efficace à 100 %, mais il contribue à

renforcer les moyens qui se trouvent à notre disposition pour lutter contre les violences intrafamiliales.

Certaines des mesures que nous avons mises en place ne pourront pas durer au-delà de l'épidémie, par exemple le recours au 114, mais j'ai demandé à mes services d'étudier, dans la mesure du possible, leur pérennisation.

Je n'aurai pas la prétention de vous dire que le problème est réglé, mais je puis vous indiquer que des consignes strictes ont été données et que de nombreux dispositifs sont en place, pour que nous puissions réagir au plus vite et au mieux. Je sais qu'il existe des polémiques en ce qui concerne la prise en charge de ces victimes, mais il faut savoir que, hors période de confinement, deux cents femmes sont prises en charge chaque jour par les services de police et de gendarmerie.

Dans les quartiers, la situation globale est plutôt calme, même si la violence urbaine continue parfois d'apparaître, comme ce fut le cas dans la nuit de samedi à dimanche, avec plusieurs incidents lourds. Évidemment, la moindre agression ou le moindre guet-apens, contre les forces de sécurité ou contre les pompiers est inacceptable, et nous devons nous mobiliser pour le combattre.

En ce qui concerne le respect du confinement, un certain relâchement a pu apparaître ces derniers temps, mais il n'est pas uniquement le fait des quartiers populaires. Je ne veux pas laisser penser que les jeunes de ces quartiers seraient plus « couillons » que la moyenne et se croiraient invincibles par rapport à la maladie ; je crois que, comme tout le monde, ils font attention.

En revanche, il est évident que, plus le confinement dure, plus la situation se complique. Nous pourrions ainsi constater une perte progressive d'adhésion de la population, et les tensions et troubles à l'ordre public pourraient augmenter. Je note aussi que la délinquance s'est d'ores et déjà adaptée à la situation ; ainsi, la cyberdélinquance, les cyberattaques et les escroqueries par internet ont augmenté – les délinquants se sont même attaqués à des centres hospitaliers.

Par ailleurs, ceux qui souhaitent développer le communautarisme pourraient profiter de cette période et de l'éventuel repli sur soi qu'elle suscite pour avancer leurs pions. Les discours sur la victimisation seront évidemment encore plus faciles à faire entendre que d'habitude, notamment à l'approche du ramadan, puisque celui-ci sera nécessairement perturbé par la crise actuelle.

Certains adeptes de diverses religions ont également tendance à mettre en avant un salut prophétique, qui serait plus efficace que la médecine... Nous pouvons donc craindre une recrudescence des discours prosélytes. Les préfets comme les élus locaux doivent être attentifs à ce contexte. Par exemple, la fermeture des commerces pourrait entraîner le développement de réseaux parallèles informels, moins faciles à surveiller.

En ce qui concerne les extrêmes, nous constatons en effet une certaine agitation des réseaux d'ultra-gauche et d'ultra-droite, même s'il ne faut pas surinterpréter la note qui est parue dans la presse à ce sujet. J'ai demandé à nos services d'être vigilants. Plusieurs attaques ont eu lieu ces derniers jours contre des pylônes téléphoniques et un restaurant. En outre, des gilets jaunes annoncent une nouvelle mobilisation pour la sortie du confinement.

En matière de terrorisme, il n'y a pas d'alerte particulière, mais le risque est permanent, comme nous l'avons vu à Romans-sur-Isère. Le confinement peut d'ailleurs avoir des effets psychologiques sur certains individus, et nous devons, là aussi, être vigilants.

Monsieur Sueur, selon les informations dont nous disposons à ce stade, 1 733 gardes à vue ont été décidées pour des faits de réitération de non-respect du confinement. Le ministère de la justice pourra vous donner des informations complémentaires sur les suites qui ont été données.

M. Philippe Bas, président. – Nous avons déjà auditionné la garde des sceaux – c'était la semaine dernière –, mais nous ne disposions pas alors du même recul.

M. Christophe Castaner, ministre. – En ce qui concerne les drones, la police et la gendarmerie disposent déjà de 400 appareils de ce type, qu'ils utilisent régulièrement dans différentes situations. Nos forces de sécurité sont habilitées à utiliser ces aéronefs depuis le 17 décembre 2015 ; ils constituent un outil utile et efficace, qui va monter en puissance. C'est dans ce cadre que, l'année dernière, mon ministère a décidé de lancer une nouvelle commande, pour à la fois renouveler le matériel et monter en puissance. Cette commande n'a strictement rien à voir avec l'épidémie en cours, et l'échéance de l'appel d'offres devrait d'ailleurs nous porter au-delà de la durée du confinement.

Cela dit, les drones peuvent être utilisés pour contrôler le respect du confinement, par exemple sur les plages. Nous utilisons aussi des hélicoptères, mais les drones sont moins coûteux. Ces contrôles ne peuvent pas donner lieu en eux-mêmes à une verbalisation ; il faut pour cela une intervention physique d'un policier ou d'un gendarme sur le terrain.

M. Philippe Bas, président. – Il est en effet très important de rappeler que les images prises par des drones ne peuvent pas être exploitées par les forces de sécurité pour verbaliser.

M. Christophe Castaner, ministre. – Absolument, monsieur le président ! Je sais que, comme moi, vous êtes particulièrement attentif au respect des libertés publiques.

Monsieur Sueur, en ce qui concerne la régularisation des étrangers, la circulaire publiée il y a quelques années par le Gouvernement que vous souteniez alors continue de s'appliquer ; elle n'a pas été modifiée.

Je sais qu'il existe une polémique à la suite des décisions prises en la matière par le Portugal. Nous avons examiné ce sujet attentivement, et je puis vous assurer que ces décisions aboutissent en fait à appliquer des mesures que la France met déjà en œuvre, notamment en ce qui concerne l'accès aux soins des étrangers en situation irrégulière. Nous n'avons donc pas besoin de modifier notre droit, puisque nous agissons déjà ainsi. Certes, nous avons fermé les services d'accueil dans les préfectures, mais nous avons maintenu une permanence pour les situations particulières qui nous sont signalées par les associations, ce qui permet d'ouvrir des droits pour ceux qui en ont besoin.

En ce qui concerne le 17, qui est, je le rappelle, un numéro d'urgence, le nombre d'appels a en effet beaucoup augmenté : de 27 % à Marseille, de 76 % en Seine-et-Marne, de 39 % à Lille... Nous avons donc renforcé les moyens. Nous avons aussi créé un *chat* spécifique pour alléger la pression qui pèse sur le 17 ; il a donné lieu à 29 000 saisines de la

police nationale. En tout état de cause, il ne faut appeler le 17 qu'en cas d'urgence ; c'est là un point extrêmement important.

S'agissant des centres de rétention administrative, nous continuons les opérations d'éloignement, tout en gérant le confinement et la protection sanitaire en leur sein. Moins de 150 personnes sont actuellement retenues dans les CRA, dont la capacité d'accueil est dix fois supérieure. Un cas de Covid-19 a été signalé, et la personne concernée a été prise en charge médicalement.

Je ne souhaite pas fermer les CRA, parce que 80 % des personnes retenues actuellement sont des sortants de de prison. Si nous fermions les centres, ces personnes seraient de fait remises en liberté par décision unilatérale du ministère de l'intérieur, ce qui ne serait pas acceptable. Le Conseil d'État a été saisi de cette question. Il a considéré que les conditions actuelles ne posaient pas de problème sanitaire spécifique. Je le redis, notre objectif est de poursuivre les reconduites à la frontière chaque fois que cela est possible.

Enfin, au sujet de la sortie du confinement, le Président de la République a demandé au Gouvernement de présenter une stratégie dans les quinze jours qui suivent son intervention télévisée. Je ne doute pas que les questions liées aux personnes fragiles et celles qui sont relatives aux personnes âgées seront évaluées dans ce cadre.

M. Philippe Bas, président. – Monsieur le ministre, vous avez évoqué la question du discernement dont doivent faire preuve les policiers et les gendarmes, lorsqu'ils sont amenés à contrôler le confinement.

Il faut reconnaître que cette exigence est plus forte qu'à l'ordinaire, puisque certaines sanctions qui étaient auparavant prononcées par un tribunal, donc avec du recul par rapport à l'événement lui-même, donnent maintenant lieu à des amendes forfaitaires qui sont en quelque sorte automatiques. Les pratiques des agents amenés à verbaliser mériteraient donc d'être unifiées.

Je cite quelques exemples : un agent peut-il demander à consulter un ticket de caisse à la sortie d'un supermarché ou à vérifier le contenu d'un caddie ? Est-ce que les gâteaux relèvent du champ des aliments essentiels ? Est-il possible de faire ses courses à bicyclette ou d'aller dans un supermarché ou dans un magasin qui n'est pas le plus proche de son domicile ? Les procureurs de la République, que notre mission de suivi a auditionnés, font état d'une difficulté, pour les policiers et les gendarmes, à apprécier les situations de terrain compte tenu de l'ambiguïté des termes du décret du 23 mars dernier. Comptez-vous prendre des initiatives pour mieux encadrer les contrôles du confinement ?

M. Christophe Castaner, ministre. – Au regard des conséquences éventuelles pour les contrevenants, la question du discernement est évidemment essentielle. Sur les 12,5 millions de contrôles, le nombre de problèmes qui nous remontent est faible, mais la dynamique des réseaux sociaux a tendance à les amplifier.

J'ai par exemple entendu parler sur internet du cas d'une personne sans domicile fixe qui aurait été verbalisée à Lyon ; ce cas a été largement relayé, que ce soit par des associations ou par des élus, mais c'était une *fake new*. Lorsqu'une anomalie apparaît, je demande systématiquement une enquête, et les personnes concernées peuvent saisir l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) et déposer un recours. Nous avons reçu

166 réclamations à ce stade. Ce chiffre n'est qu'un indicateur, mais il montre tout de même que le nombre de cas est faible.

Les policiers et les gendarmes peuvent évidemment commettre des erreurs d'appréciation ; pour les éviter, nous avons formalisé des instructions dans le cadre de la CIC et nous les mettons régulièrement à jour.

Par exemple, les agents n'ont pas à contrôler les courses en elles-mêmes, mais les officiers de police judiciaire disposent de moyens divers lorsqu'ils estiment qu'une personne ment ouvertement. De même, les agents n'ont pas vocation à fouiller les coffres des voitures. En raison de ces différentes difficultés, j'ai veillé à ce que le délai de recours soit porté de 45 à 90 jours, pour qu'il s'étende au-delà de la période de confinement. Enfin, je puis vous dire que ce sujet est fréquemment évoqué lors des diverses réunions que je tiens avec les préfets.

Au début, certaines difficultés sont apparues en ce qui concerne les professionnels du transport ; nous avons alors été amenés à préciser formellement qu'ils étaient autorisés à se déplacer. Nous avons toujours veillé à adapter la règle, sans dénaturer le confinement.

M. Philippe Bas, président. – Le contrôle du confinement doit évidemment être assuré correctement. La plupart des Français respectent très bien ces règles, mais le nombre des infractions montre que ce n'est pas toujours le cas pour une minorité d'entre eux.

Monsieur le ministre, nous allons maintenant passer à une série de questions relatives aux lieux privatifs de liberté.

Mme Nathalie Delattre. – Avant de vous poser une question sur ce sujet, monsieur le ministre, je voudrais faire une remarque sur les élections municipales.

L'installation des conseils municipaux peut apparaître comme non prioritaire. Pourtant, l'action des collectivités territoriales sera déterminante dans la phase de déconfinement. C'est pourquoi nous serions rassurés si vous nous confirmiez que vous travaillez bien sur des scénarios permettant d'installer les conseils municipaux élus le 15 mars 2020 le plus rapidement possible.

La semaine dernière, nous avons interrogé la garde des sceaux sur les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). François-Noël Buffet et moi-même avons mené des auditions, et je crois que chacun partage le constat que la probation ne fonctionne plus dans le contexte actuel. Elle est en panne !

Par exemple, les règles liées au port d'un bracelet électronique ne sont plus contrôlées. Pourtant, la garde des sceaux nous a *grosso modo* répondu : « Circulez, il n'y a rien à voir ! » Certes, cette question ne relève pas de la responsabilité du ministère de l'intérieur, mais les policiers et les gendarmes peuvent être amenés *de facto* à y jouer un rôle, alors même que des agents des SPIP sont tout à fait prêts à travailler. Simplement, on ne donne pas les moyens de travailler à ces agents. Est-ce que la question de la probation a été abordée par la CIC ?

Monsieur le ministre, vous avez évoqué le cas d'une personne atteinte du Covid-19 en centre de rétention administrative. Cette personne a-t-elle été isolée ? Comment les choses se sont-elles déroulées ? Y a-t-il un risque de cluster dans les CRA ? Les personnes

retenues et les personnels disposent-ils des équipements de protection nécessaires ? Est-ce que des médecins passent régulièrement ?

Enfin, de quel ordre seront les primes qui seront attribuées aux forces de l'ordre et aux pompiers ? Comment seront-elles financées ? Est-ce que les amendes liées au non-respect du confinement pourraient être affectées d'une manière ou d'une autre à ce financement ?

M. François-Noël Buffet. – Quel est le taux d'occupation des centres de rétention administrative aujourd'hui ? Les associations sont-elles toujours présentes dans ces centres ? Le personnel est-il suffisamment équipé pour assurer sa propre sécurité sanitaire ? Enfin, vous avez indiqué que les éloignements continuaient, mais pouvez-vous nous préciser vers quels pays ?

Au-delà de ces questions relatives aux CRA, je souhaite évoquer les contrôles aux frontières et la gestion actuelle de l'espace Schengen. Quels sont les moyens mis en œuvre aujourd'hui pour protéger nos frontières ? Des coopérations ont-elles été organisées pour remplir ces missions de contrôle et de protection ? Quand se termineront les procédures exceptionnelles qui existent aujourd'hui ? Enfin, comment la France et l'Europe s'organisent-elles pour faire face aux potentiels phénomènes migratoires liés à cette crise ?

M. Christophe Castaner, ministre. – Vous l'avez indiqué, les SPIP ne relèvent pas du ministère de l'intérieur. Pour autant, une personne qui porte un bracelet électronique peut évidemment faire l'objet d'un contrôle dans le cadre du respect des règles de confinement. Ce sujet n'a pas été évoqué par le CIC, mais je pourrai faire part de cette question à la garde des sceaux.

À ce jour, 132 personnes sont retenues en CRA, ce qui représente un peu moins de 10 % de la capacité des centres. Elles sont principalement de nationalité albanaise, algérienne, marocaine, portugaise, roumaine et tunisienne. Il n'est guère facile de procéder en ce moment à des éloignements vers ces pays, mais nous continuons de travailler avec les autorités compétentes pour le faire.

Des ressortissants de la Géorgie sont également retenus, et notre niveau de coopération avec ce pays, ainsi que la situation sanitaire sur place, nous permettent d'envisager leur éloignement. J'ai pris la décision de fermer plusieurs centres, parce qu'ils ne comptaient que quelques personnes retenues. Ces personnes ont donc été déplacées. Sur les 132 personnes retenues, 89 sortent de prison.

Madame Delattre, je ne souhaite pas retenir votre suggestion d'affecter le produit des amendes liées au confinement au financement des primes des policiers et des gendarmes, même si elle a un certain sens. Je ne connais évidemment pas le volume global qu'atteindra ce produit, mais il est fort probable, vu le niveau des engagements de l'État, que nous serons loin du compte si nous voulons financer les primes avec ces amendes. De ce fait, une affectation pourrait se retourner contre nous.

En tout cas, la manière de reconnaître le travail des forces de sécurité intérieure dans cette crise n'est pas encore déterminée. Gérald Darmanin a présenté le dispositif global qui s'appliquera dans la fonction publique pour reconnaître l'engagement exceptionnel de certains agents. Cette prime pourra d'ailleurs être modulée selon les circonstances. Chaque ministre concerné est chargé de préparer des scénarios sur cette base. Je suis en train d'y travailler.

En ce qui concerne les pompiers, la prime relèvera de l'employeur, donc des collectivités territoriales – ce sont elles qui décideront de son application. Les discussions se poursuivent sur ce sujet ; nous n'en avons pas particulièrement discuté ce matin durant la réunion entre le Premier ministre et les présidents des associations d'élus. Je ne puis évidemment parler au nom des collectivités concernées.

S'agissant des frontières, vous le savez, elles sont fermées, et les contrôles sont extrêmement stricts. Ainsi, l'espace Schengen est fermé, à trois exceptions près : pour les ressortissants de nos pays, pour les résidents et pour les personnes qui transitent sur notre territoire afin de regagner leur pays d'origine – dans ce dernier cas, des procédures particulièrement rigoureuses ont été mises en place à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle.

En ce qui concerne les frontières intérieures de l'espace Schengen, nous avons travaillé avec les pays frontaliers selon un principe de réciprocité. Le nombre de points frontières a été diminué, et les travailleurs transfrontaliers bénéficient d'une dérogation de principe pour passer.

Pour l'avenir, le Président de la République a évoqué une fermeture relativement longue des frontières de l'espace Schengen. Des discussions vont avoir lieu, notamment à l'occasion d'un Conseil européen qui se tiendra la semaine prochaine. Laurent Nunez participe en ce moment même à un conseil Justice et affaires intérieures. Nous n'avons pas réussi à obtenir une coordination européenne de la gestion des frontières au début de la crise ; nous espérons que cela sera possible pour la sortie de crise, mais le fait que les pays connaissent des rythmes différents complique les choses.

À l'échelle nationale, le Président de la République a chargé le Gouvernement de préparer sous quinze jours un plan de sortie de crise, et une mission a été confiée à Jean Castex à ce titre. Il s'agira de redonner de la liberté aux Français, tout en contraignant davantage les personnes susceptibles de présenter un risque. Cette logique s'appliquera également pour la gestion de nos frontières.

Enfin, dans les centres de rétention administrative, les personnels disposent bien de moyens de protection. Certaines associations se sont effectivement désengagées, parfois du jour au lendemain... Pourtant, elles sont liées à l'État par une relation contractuelle. Cela ne doit pas empêcher l'exercice de leurs droits par les personnes retenues.

M. Philippe Bas, président. – Nous allons maintenant aborder des questions liées à la sécurité civile.

M. Patrick Kanner. – Les sapeurs-pompiers relèvent essentiellement des collectivités locales pour ce qui concerne leur hiérarchie et leur financement, sauf à Marseille et à Paris. Pour autant, l'État conserve l'autorité opérationnelle.

De quels moyens de protection disposent aujourd'hui les sapeurs-pompiers dans l'exercice de leurs missions liées à l'urgence sanitaire ? Avez-vous des contacts avec les départements pour vérifier que ces agents sont correctement protégés ? En effet, la densité des interventions conduit nécessairement à un certain épuisement des stocks.

Vous avez évoqué l'approche du ramadan, et nous savons que cette période peut donner lieu à certaines provocations. J'ai été ministre en charge de la politique de la ville

durant trois ans. Mais, tous, nous connaissons les risques de guet-apens qui peuvent toucher les sapeurs-pompiers. Avez-vous engagé une réflexion à ce sujet ?

M. Loïc Hervé. – Comment s’organise l’articulation entre, d’une part, les services d’aide médicale urgente (SAMU) ou les services mobiles d’urgence et de réanimation (SMUR) et, d’autre part, les sapeurs-pompiers, notamment pour les évacuations de patients d’un hôpital à un autre ?

Par ailleurs, les pompiers sont exposés au virus comme d’autres professionnels. Quand aurez-vous une réponse à votre demande de reconnaissance du Covid-19 comme maladie professionnelle ?

M. Christophe Castaner, ministre. – J’ai moi-même été administrateur d’un service départemental d’incendie et de secours (SDIS) en tant qu’élu local et je connais la capacité d’adaptation et la polyvalence des sapeurs-pompiers, qu’ils soient professionnels ou volontaires. Je suis pourtant impressionné par la manière exceptionnelle dont ils ont réagi à cette crise. Je sais que leur engagement est total. Par exemple, dans de nombreux départements, ils ont mis en place des structures intermédiaires d’accueil pour les patients atteints par le Covid-19.

Il est vrai qu’il reste quelques endroits en France où la coopération avec les SMUR se passe mal et où certains blocages sont apparus, mais, globalement, la situation est tout à fait satisfaisante, et les sapeurs-pompiers ont apporté un soutien puissant aux SMUR et aux SAMU.

La baisse du nombre d’accidents de la route a permis de dégager des moyens pour traiter l’épidémie. Les pompiers ont également apporté un renfort à la régulation des appels au 15. Je n’évoquerai pas ici la question du numéro unique d’urgence, mais cette crise nous permettra assurément de réaliser des retours d’expérience. Les pompiers ont également apporté leur appui à la réalisation de tests virologiques, en particulier dans les Ehpad, et ils se sont engagés de manière très significative dans les opérations de transfert de patients entre hôpitaux.

En ce qui concerne les équipements individuels de protection des sapeurs-pompiers, nous avons là aussi mis en place une doctrine et un dispositif d’accompagnement. Comme pour les policiers et les gendarmes, nous faisons appel au discernement des pompiers, qui savent quand et comment utiliser les équipements de protection. Le principe d’une mise à disposition de 50 masques par semaine et par centre a été fixé. Il revient aux SDIS d’équiper les forces, mais nous avons distribué 325 000 masques. Je n’ai pas eu connaissance d’incidents d’alimentation, mais j’ai donné instruction aux préfets d’être à la disposition des présidents ou des directeurs de SDIS afin de les aider en cas de « trou dans la raquette ».

J’ajoute que nous avons renforcé les moyens outre-mer, que ce soit en termes de gestion de crise ou de sécurité civile. Nous avons également projeté des moyens militaires sur place.

S’agissant de la reconnaissance comme maladie professionnelle, ma demande date de la semaine dernière. Par ailleurs, nous ne connaissons pas à ce stade le nombre des sapeurs-pompiers qui sont atteints du Covid-19.

Je réponds pour finir à la question de M. Kanner sur les risques de guet-apens. Ce n'est pas un phénomène nouveau ; les agressions de pompiers et de policiers surviennent fréquemment, mais, comme je le disais tout à l'heure, le niveau de tension n'est pas élevé en ce moment dans les quartiers. Depuis plusieurs mois, nous avons renforcé les dispositifs de cartographie, pour mieux évaluer le problème et y apporter des réponses adaptées. Généralement, ces guets-apens visent d'abord les policiers et les gendarmes, et les pompiers sont en quelque sorte des dommages collatéraux, ce qui est évidemment inadmissible et insupportable, parce que les pompiers sont là pour sauver des vies.

M. Philippe Bas, président. – Il nous faut maintenant reparler des maires : le mandat des maires élus en 2014 a été prolongé, dans l'attente de l'installation des nouveaux conseils municipaux.

Ces maires rendent un immense service : ils assument la permanence de l'action des communes, aussi bien en termes de police administrative que pour le service aux personnes, notamment les plus vulnérables.

Cette situation transitoire ne pourra pas durer longtemps, vous l'avez dit tout à l'heure.

Il faut distinguer deux situations.

D'une part, l'organisation du second tour des élections municipales. Seules 5 000 communes sont concernées mais elles représentent plusieurs millions d'électeurs et plusieurs milliers de bureaux de vote : assurer la sécurité sanitaire des électeurs et de ceux qui tiendront les bureaux de vote est donc un problème considérable.

D'autre part, l'élection des maires dans les communes qui ont élu leur conseil municipal dès le premier tour. Cette élection est complexe, sinon elle aurait pu avoir lieu, comme prévu, les 19, 20 et 21 mars derniers. Toutefois, nous avons maintenant un peu de recul : le temps a passé, nous prévoyons le déconfinement pour des millions de Français à partir du 11 mai, et il est donc plus que temps que le comité de scientifiques nous donne un avis. C'est la raison pour laquelle Alain Richard et moi-même avons écrit hier au président Delfraissy, pour lui demander d'éclairer le Gouvernement et le Parlement le plus vite possible sur les conditions qui assureraient la totale sécurité sanitaire de la réunion des conseils municipaux et, à défaut, reposer la question du vote électronique, que vous avez refusé, après que nous vous eûmes mandaté dans la loi pour prendre des dispositions à cet égard.

Les maires de France et leurs associations attendent que des dispositions soient prises très rapidement pour mettre fin à cette période intermédiaire, même si celle-ci n'a pas eu que des inconvénients, en confiant le gouvernail à des maires expérimentés. Demain, il faudra réorganiser les écoles et la vie reprendra, et il n'y a pas de raison que les communes fassent exception au déconfinement.

M. Alain Richard. – Je souscris pleinement aux propos du président Philippe Bas.

Nous devons nous assurer de bien comprendre de la même façon la loi d'urgence du 23 mars 2020 : un décret fixe la date d'entrée en fonction des conseils municipaux sur la base d'indications scientifiques ; par ailleurs, un rapport doit être présenté au Gouvernement avant le 23 mai sur la question du second tour des élections municipales.

Nous avons besoin d'être sûrs que le Gouvernement se mettra d'accord avec le comité de scientifiques et éventuellement d'autres instances sur la faisabilité de la réunion d'installation des conseils municipaux dans la deuxième quinzaine de mai. Il faudra aussi tenir compte de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, qui fait entrer les porteurs de pouvoirs dans le calcul du quorum. Pour un conseil municipal de sept membres, la présence d'une seule personne pourrait suffire... Le Gouvernement a voulu faire trop de zèle : je ne pense pas que quiconque aura envie d'organiser une réunion d'installation avec moins du quart des membres présents ; ce ne serait pas raisonnable.

Autre remarque concernant l'organisation du second tour des élections municipales, qui m'est venue pendant la commission mixte paritaire relative au projet de loi d'urgence. Les communes de moins de 1 000 habitants ont, pour la majorité d'entre elles, 200, 300 ou 400 électeurs inscrits. Même si un second tour ne semble pas réalisable le 21 juin pour les communes où il y a un grand rassemblement d'électeurs, ne serait-il pas concevable qu'il le soit là où le nombre d'électeurs se compte en quelques centaines ?

Ne peut-on pas faire confiance aux maires, qui dialoguent sur ces questions avec les préfetures depuis la nuit des temps, pour organiser ce second tour dans les petites communes, de manière que nous ayons le plus possible de conseils complets avant l'été ? Dans cette hypothèse, les élections organisées à l'automne ne concerneraient que les communes de plus grande taille. En tout cas, en droit, rien ne semble l'exclure.

M. Philippe Bas, président. – Voilà une percée novatrice à laquelle je me rallie – même si un examen complémentaire serait naturellement nécessaire.

Je reformule aussi une question simple : pourquoi ne voulez-vous pas du vote électronique pour l'élection des maires et des adjoints, même si je préférerais bien sûr une élection avec une présence physique des conseillers municipaux ?

M. Alain Richard. – Pour préciser ma proposition, on peut imaginer un second tour en juin dans certaines catégories de communes et une annulation pour d'autres catégories, si ce choix est encadré par la loi et proportionné à des considérations de sécurité sanitaire. Les 35 000 élections municipales sont indépendantes les unes des autres – y compris les élections des différents secteurs pour les communes qui sont divisées en secteurs –, donc, si les conditions le permettent au vu du faible nombre d'électeurs à faire défiler dans le bureau de vote et si cela permet de réduire le nombre de communes qui devront attendre un nouveau premier tour, je pense qu'il n'y a pas d'obstacle de droit.

M. Philippe Bas, président. – En effet, si nous ne pouvons pas organiser le second tour avant le 30 juin prochain, nous devons réorganiser une élection à deux tours dans les communes concernées. Si nous pouvons faire élire, sans danger, dans les petites communes les deux ou trois conseillers municipaux qui manquent, il serait dommage de s'en priver.

M. Christophe Castaner, ministre. – Je n'oppose pas un non de principe. Il faut examiner la question juridiquement. Techniquement il est possible de dissocier les dates d'élection de différentes strates de communes. Politiquement, cela peut ne pas être simple. Un bureau de vote, c'est 1 000 à 1 500 électeurs en moyenne ; si je choisis de placer la barre à 3 000 habitants, cela fait trois bureaux de votes à 1 000 électeurs, et le risque est le même que dans les petites et dans les grandes villes.

Sur le fond, je vous rejoins totalement ; d'ailleurs, c'est la discussion parlementaire qui a prévu la remise d'un rapport du comité de scientifiques pour l'installation des conseils municipaux et qui a posé l'échéance du 23 mai 2020, avec l'idée d'un contrôle sanitaire et non un rapport unique. Je vous rappelle les termes de la loi : « les conseillers municipaux et communautaires élus dès le premier tour organisé le 15 mars entrent en fonction à une date fixée par décret, au plus tard au mois de juin, aussitôt que la situation sanitaire le permet, au regard de l'analyse du comité des scientifiques. » Le texte ne fait donc pas référence au rapport remis au plus tard le 23 mai prochain.

Vous indiquez que vous avez saisi le comité de scientifiques ; s'il nous donne son sentiment positif sur la tenue des conseils, ce qui est très différent de la tenue des élections,...

M. Philippe Bas, président. – ... et s'il indique les conditions selon lesquelles il faut les tenir !

M. Christophe Castaner, ministre. – ... le Gouvernement s'y rangera.

M. Philippe Bas, président. – Je serais plus à l'aise si le Gouvernement demandait lui aussi l'avis du comité de scientifiques...

M. Christophe Castaner, ministre. – Je suis prêt à le solliciter également : nous avons la même ambition.

Je n'ai pas récusé le vote électronique, monsieur le président. Je vous ai répondu par courrier que, à mon sens, les mesures de simplification des règles procédurales, que le ministère de la cohésion des territoires et moi-même avons élargies le plus possible, suffisaient, alors que le vote électronique ne permet pas de garantir le secret. Les spécialistes que j'interroge ne me disent pas comment rendre « non traçable » un mail qui me donne le vote d'Alain Richard, conseiller municipal de Saint-Ouen l'Aumône, en faveur de tel ou tel candidat. Avec l'adresse IP, notamment, on peut toujours tracer l'origine d'un mail.

M. Philippe Bas, président. – Si c'est votre seule réserve, elle pourra être levée. Je comprends que vos services soient traumatisés par des expériences passées, notamment concernant les Français de l'étranger.

Nous avons pris le soin d'auditionner un certain nombre de prestataires de services et nous en sommes ressortis avec la conviction que le secret – exigence majeure pour nous aussi, car il ne s'agit pas de verser dans une forme d'amateurisme et de fascination pour les technologies nouvelles – pouvait être préservé par des applications qui existent depuis longtemps et qui sont utilisées par votre propre ministère, dans le cadre des élections professionnelles.

Il faudrait consulter directement les prestataires, comme la mission de suivi l'a fait, pour s'assurer que les choses sont possibles, d'autant plus que le temps presse. Nous avons le choix entre deux possibilités : ou bien le comité de scientifiques vous donne les indications très vite, pour que vous organisiez le vote dans des conditions proches de l'habitude, ou bien vous ce n'est pas possible, et il faut réinterroger la possibilité du vote électronique, qui ne s'improvise pas et demande une dépense non négligeable – il faudra donc comparer son coût et ses avantages. Si nous pouvons organiser autrement les élections des maires et de leurs adjoints d'ici le début du mois de mai, ce sera sans doute préférable, mais le

temps que nous n'aurons pas consacré à la préparation du vote électronique ne pourra pas être rattrapé.

M. Christophe Castaner, ministre. – Une autre option aurait été de modifier le droit en vigueur et de considérer que le caractère secret du vote n'était pas nécessaire, mais ce n'est pas le choix que vous avez fait.

Pour ma part, je sais que je trouverai toujours un prestataire de services pour me garantir la sécurité de mes réseaux électroniques et que je trouverai toujours quelqu'un qui me racontera comment il a été piraté. Je fais la différence entre des votes où 200 000 personnes sont amenées s'exprimer dans le cadre des élections professionnelles et le conseil municipal de Saint-Martin, la plus petite commune de ma circonscription, qui compte 14 électeurs, auxquels je ne suis pas sûr de pouvoir garantir le secret.

M. Philippe Bas, président. – Et les participants aux élections professionnelles du ministère de l'intérieur ?

M. Christophe Castaner, ministre. – Je pense qu'un vote de 200 000 personnes ne requiert pas le même niveau de sécurité que j'attendrais pour l'élection du maire d'une commune, même si nous pouvons avoir une différence d'appréciation sur ce sujet.

Les prestataires sont toujours prêts à dire qu'il n'y a pas de problème de sécurité, mais si vous leur demandez de s'engager sur un montant financier important pour garantir que leur système est inviolable, ils sont moins nombreux...

M. Philippe Bas, président. – En somme, vous êtes prêt à lever le secret du vote pour l'élection du maire et des adjoints mais pas à prendre le risque d'un vote électronique ?

M. Christophe Castaner, ministre. – Je pense qu'il ne faut pas transiger avec le secret qui figure dans la loi. Pour avoir été maire pendant longtemps et connaître l'importance du rassemblement de femmes et d'hommes qu'est un conseil municipal, je pense qu'il vaut mieux pour un maire ne pas avoir été élu par mail. S'il faut attendre deux ou trois semaines...

M. Philippe Bas, président. – Personne n'a parlé de vote par mail ! Bien d'autres solutions existent !

Mais puisque manifestement il n'y aura pas de vote électronique pour l'élection du maire et des adjoints, comment les choses seront-elles organisées ?

M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur. – Les choses seront assez simples : un décret de convocation fixera un délai raisonnable au regard des précautions sanitaires à prendre. Il a toujours été dans la volonté du Gouvernement que cette installation se fasse le plus rapidement possible. Dès que nous aurons le retour du comité de scientifiques, si celui-ci nous indique que l'on peut réunir les conseils municipaux, nous le ferons.

Se pose aussi la question des EPCI. Nous avons travaillé sur plusieurs hypothèses pour les faire fonctionner au mieux. Nous connaissons leur fragilité, mais nous savons aussi qu'ils sont indispensables pour mettre en œuvre les solidarités territoriales.

M. François Bonhomme. – Monsieur le ministre, des informations me sont parvenues selon lesquelles 35 policiers du commissariat de Cannes, sur 250, seraient atteints par le Covid-19, dont plus de la moitié n'auraient pas été testés. Que compte faire votre

ministère pour enrayer la propagation ? De même, une compagnie CRS de l'Aude cantonnée à Ajaccio compterait 10 cas sur 70. Il faudrait les tester avant leur retour.

Je veux également vous interroger sur la cohérence des pratiques en matière d'ouverture des marchés. Le décret du 23 mars dernier fixe trois conditions à cette ouverture, mais, selon les départements, les préfets n'en font pas la même interprétation. Dans le Tarn-et-Garonne, département à vocation agricole, trois communes de taille modeste n'ont pas obtenu de dérogation, au contraire de celles des départements voisins.

M. Jérôme Durain. – Le préfet de la Saône-et-Loire a eu la délicatesse de relayer sur les réseaux sociaux la publication d'un député émérite de la majorité, par ailleurs candidat aux municipales, qui appelle les gens à retrousser leurs manches et à se remettre au travail... Au-delà des questions que cette initiative pose au regard du devoir de neutralité, quelle doctrine a été transmise aux préfets en matière économique sur la sortie du confinement ? Il faudra réaliser un mixte subtil entre l'accélérateur de la reprise et le frein du confinement sanitaire. On le voit avec Amazon dans le secteur privé, ou pour le fonctionnement du service postal ; on le voit aussi dans une collectivité territoriale avec la question de la réouverture des déchetteries, par exemple.

M. Dany Wattebled. – Le dispositif de traçage volontaire et sans contrepartie aura-t-il un effet positif sur la sortie du confinement ? Tout le monde n'a pas un smartphone, et certains ne savent pas s'en servir...

Aurons-nous un nombre suffisant de tests ? En Corée du Sud, il existe une brigade humaine de 20 000 personnes pour 56 millions d'habitants ; si nous voulons la même proportion, il faudrait en France une brigade de 30 000 personnes.

Enfin, ne faudrait-il pas rendre le port du masque obligatoire à la sortie du confinement ?

M. Jean-Yves Leconte. – Monsieur le ministre, pourriez-vous nous faire un point sur l'enregistrement des demandes d'asile dans les préfetures ? Est-il complètement à l'arrêt ? Comment sortira-t-on du confinement de façon que personne ne perde de droits ?

Les ordonnances ont prolongé le droit au séjour pour ce qui concerne la compétence nationale, mais qu'est-il prévu pour les personnes titulaires d'un droit au court séjour Schengen qui sont coincées à cause de l'absence de liaison aérienne ? J'ai posé la question au ministère de l'Europe et des affaires étrangères: il m'a été répondu qu'ils devaient se rendre en préfecture pour demander une prolongation de séjour, ce qui me semble un peu compliqué. N'aurait-on pu agir au niveau européen pour prolonger les titres européens, comme il y a eu prolongement des titres français ?

M. André Reichardt. – Nombre de nos concitoyens ressentent de l'incompréhension devant la grande diversité qui existe dans les niveaux de contrôle du confinement.

Dans le Bas-Rhin, deux personnes formant un même couple ne peuvent pas sortir ensemble, tandis que, sur les réseaux sociaux, on voit sur certaines lignes de transports collectifs en Île-de-France des wagons aussi remplis qu'auparavant. Vous avez dit qu'il ne fallait pas avoir peur des joggers ; mais on voit des défilés de joggers à la télévision. Ne

serait-il pas possible que nos concitoyens perçoivent une plus grande cohérence dans la mise en œuvre des mesures de restriction du confinement ?

Vous avez mis l'accent sur l'importance du rôle des élus locaux dans la crise que nous traversons ; mais, dans le Bas-Rhin, ils ont reçu une instruction leur notifiant que le rôle de police administrative spéciale mise en œuvre dans le cas de l'état d'urgence sanitaire passait bien au-dessus des mesures de police générale... Certains ont eu le sentiment qu'ils mériteraient une confiance accrue dans ce dossier.

M. Thani Mohamed Soilihi. – Quelle est la mobilisation des forces de sécurité intérieure en outre-mer face à cette crise ? Malheureusement, la délinquance de droit commun n'y a pas cessé.

Qu'est-il prévu pour les demandes d'évacuation sanitaire vers les territoires d'outre-mer de ressortissants nationaux se trouvant dans des pays voisins, sachant qu'il nous faut préserver nos capacités médicales ? Un cas avéré de coronavirus en provenance des Comores ayant été recensé à Mayotte, le préfet a annoncé hier un certain nombre de mesures supplémentaires, notamment le concours de l'armée, pour faire face à cette situation. Pouvez-vous nous en dire plus ? La population est évidemment inquiète et craint légitimement une vague supplémentaire de contamination, qui pourrait provenir de l'immigration.

M. Alain Marc. – Il semblerait que la doctrine ait changé concernant les marchés de plein air... Ils étaient interdits dans les villages comptant une supérette, mais il se trouve que les *drives* ne suffisent pas à contenir la catastrophe économique qui menace nos producteurs. Les maires sont responsables et savent organiser des marchés où la sécurité sanitaire est parfois plus grande que dans les magasins.

Il faut une installation des conseils municipaux au plus tard le 23 mai prochain : on ne comprendrait pas que l'on ne soit pas capable de réunir les 35 conseillers municipaux de la plus grande ville de l'Aveyron dans une salle de 1 000 mètres carrés en toute sécurité ! Les budgets ne sont pas votés. Or, 80 % de la commande en travaux publics viennent des collectivités territoriales. Si l'on veut une relance économique, il faut agir rapidement.

Enfin, pourriez-vous rassurer les maires qui craignent une baisse des aides de l'État, comme la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ?

M. Jean-Luc Fichet. – Les festivals de cet été sont annulés ou reportés, ce qui leur causera d'énormes difficultés financières, jusqu'à mettre en cause leur survie. Or ils jouent un grand rôle dans nos territoires. Avez-vous l'intention de revenir sur l'application de la circulaire Collomb, qui impute les coûts de sécurité et d'assistance extérieure à la charge des budgets de ces mêmes festivals pour la sécurité incendie et le secours aux personnes ? Est-il possible d'imaginer que les départements assument ces charges de service public ?

M. le ministre Riester a indiqué que les petits festivals pourraient se tenir après le 11 mai. Mais qu'est-ce qu'un petit festival ?

Mme Muriel Jourda. – Monsieur le ministre, vous avez déclaré qu'il fallait agir vite et fort. C'est vrai. Mais cela n'entre-t-il pas en contradiction avec le fait que nous ayons quatre interlocuteurs, entre le préfet, le recteur, l'ARS et la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ? Ne serait-il pas préférable de désigner un chef de file, le préfet, pour travailler avec les élus locaux ?

Mme Catherine Di Folco. – Les mariages seront-ils autorisés de nouveau à partir du 11 mai, ou seront-ils considérés comme des « grand rassemblements » et interdits ?

Il semblerait que les résultats consolidés du premier tour des élections municipales ne soient pas affichés sur le site du ministère de l'intérieur, comme cela se fait traditionnellement. Y a-t-il une raison à cela ?

M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur. – Monsieur Bonhomme, je ne connais pas la situation particulière de Cannes, mais je puis vous indiquer que, au sein de la police nationale et au moment où je vous parle, il y a 309 personnes atteintes, sur un volume de 150 000 agents, et 8 369 isolés sanitaires. Nous pratiquons en effet un confinement relativement massif dès qu'il y a un cas avéré de Covid-19, ce qui nous conduit, et ce n'est pas simple, à neutraliser une compagnie de CRS ou un escadron tout entier, parce que nous ne voulons pas faire prendre des risques à nos agents.

En ce qui concerne les tests systématiques, notre objectif est d'en rendre disponibles 50 000 par semaine. C'est le rôle des préfets et des ARS que de mobiliser le plus de laboratoires possibles. À cet égard, ceux de la police et de la gendarmerie le sont pleinement.

Les publics prioritaires sont les résidents des Ehpad et les personnels de santé. Mais, attention, l'efficacité des tests n'est que de 60 % à 70 % et, dans les premiers jours de la maladie, un porteur peut être négatif. C'est donc un bon indicateur, mais qui ne règle pas toutes les situations. C'est l'un des sujets sur lequel j'ai mis la pression sur les préfets hier soir, avec le ministre de la santé.

Il y a des départements qui ne disposent pas de capacités de test suffisantes – je pense aux territoires ruraux, qui comptent de nombreux Ehpad, mais peu de laboratoires. J'ai donc demandé aux préfets de régions d'organiser une solidarité infrarégionale.

S'agissant des marchés, il y a un vrai paradoxe : pour adoucir l'interdiction totale, nous avons fait confiance à l'intelligence territoriale des préfets, sur la base des préconisations des maires. Nous avons élaboré une doctrine, une fiche technique permettant aux maires de dire qu'ils savent organiser un marché en respectant la sécurité sanitaire, ce que le préfet vérifie.

Toutefois, comme la responsabilité est laissée au préfet, il peut y avoir des différences selon les départements. C'est le paradoxe dans lequel nous sommes, tous : si nous aimons prendre en compte la dimension territoriale et expérimenter, il faut en accepter le corollaire, qui est la possibilité de telles différences.

Il existe davantage d'arrêtés dérogatoires aujourd'hui, mais je n'ai pas changé de doctrine. Après l'intervention du Premier ministre, j'étais le soir même en visioconférence avec les préfets : j'ai rappelé le cadre – l'interdiction – et la possibilité d'y déroger sous certaines conditions et avec une méthodologie particulière. Le 30 mars, 2 257 marchés étaient autorisés par des arrêtés ; ils étaient 3 373 le 6 avril et 3 629 le 13 avril.

Monsieur Durain a évoqué la doctrine de déconfinement communiquée par un député. Aucune doctrine de cet ordre n'a été transmise aux préfets. Le Président de la République l'a demandée sous quinze jours et elle sera présentée le moment venu.

Monsieur Wattebled, l'application de traçage n'est pas un dossier qui relève du ministère de l'intérieur. Cédric O l'a dit : il s'agirait d'un téléchargement volontaire et avec un seul objectif, la prévention et la maîtrise des risques de contamination. Le dispositif n'aurait pas vocation à être contrôlé. Notre compétence est d'exécuter ce qui sera décidé par d'autres. Vous aurez l'occasion de vous exprimer sur ce sujet, le Président de la République ayant souhaité un débat parlementaire sur cette application facultative.

Vous me demandez s'il y aura des dépistages en nombre suffisant. Mais quel est ce nombre suffisant ? Nous ne pourrions pas tester 65 millions de personnes par jour. Aucun pays au monde ne l'a fait. Aujourd'hui, nous montons en charge.

Faut-il rendre le masque obligatoire ? C'est une décision à prendre sur la base de données scientifiques et qui ne relève pas du ministère de l'intérieur.

Monsieur Leconte, nous avons enregistré 3 031 entrées en mars dans le dispositif national d'accueil (DNA), alors qu'elles étaient 6 297 en 2019, mais il y a eu quinze jours sans fermeture de frontières ; ce chiffre n'est donc pas très représentatif. Aujourd'hui, il y a très peu d'entrées dans notre pays, car il y a un contrôle assez significatif à l'entrée de l'Union européenne, à la porte marocaine par exemple. Je n'ai pas de chiffres plus précis depuis le 18 mars.

Il est possible de déposer une demande d'asile, soit par les procédures à la frontière, soit sur le territoire national pour les publics vulnérables accompagnés et signalés notamment par les associations. Nous avons fermé les guichets de gestion de l'accueil, mais nous avons maintenu des agents qui travaillent sur ces sujets.

Pour les visas de court séjour qui seraient dépassés, nous avons prévu un dispositif simple de prorogation, *via* un rendez-vous téléphonique avec les préfectures. S'agissant des saisonniers actuellement en France avec un visa valable six mois, mais ayant des activités agricoles en perspective, l'ordonnance prévoit la possibilité de proroger leur visa de trois mois s'ils ne peuvent pas rentrer chez eux et qu'ils peuvent travailler sur le territoire national.

Monsieur Reichardt, 160 000 policiers et gendarmes ont effectué des contrôles de respect du confinement le week-end dernier, mais tous ont reçu les mêmes instructions. Ce que vous me dites m'étonne : deux personnes qui sont confinées ensemble, si elles ont rempli leur attestation, peuvent sortir ensemble. Peut-être ont-elles été verbalisées parce qu'elles n'avaient qu'une seule attestation pour deux.

Vous me reprochez de ne pas avoir peur des joggeurs. Le confinement total et absolu n'a été mis en place dans aucun pays, car il se heurte à des besoins physiologiques. Il faut que l'on puisse sortir une heure par jour. Et je précise que je ne pratique pas le jogging, sinon sur un tapis, ce qui ne pose pas de problème d'attestation...

Vous demandez une confiance accrue entre les préfets et les élus. Pour avoir rencontré leurs associations ce matin, je puis vous dire qu'aucune ne m'a rapporté de problème avec les préfets. Il y a des endroits où la situation est plus compliquée qu'ailleurs – c'est lié à la nature des relations humaines –, mais le message que je passe de façon permanente, c'est celui de la discussion.

Je n'ai pas voulu que les préfets défèrent, notamment, les arrêtés qui imposaient le port du masque ; j'ai préféré qu'ils échantonnent avec les maires et précisent pourquoi nous

considérations que ces textes n'étaient pas juridiquement valables – le Conseil d'État se prononcera sur ce point dans les heures qui viennent – et pourquoi un tel message pouvait susciter un relâchement dans le confinement, certaines personnes considérant que, parce qu'elles portent un masque ou un foulard, elles peuvent s'épargner les contraintes des gestes barrières et du confinement.

Monsieur Thani Mohamed Soilihi, nous restons totalement mobilisés sur l'ensemble du spectre du droit commun. Le « petit judiciaire » n'étant pas prioritaire au ministère de la justice, nous sommes surtout mobilisés sur le haut du spectre, ainsi que sur le respect des échéances, et je sais que la garde des sceaux est également très vigilante sur ce terrain.

À Mayotte, nous sommes montés en puissance, en mobilisant des moyens particuliers contre l'immigration clandestine dans le cadre de l'opération Shikandra. Pour l'instant, Mayotte n'est pas excessivement touchée par le Covid-19, mais nous connaissons sa situation sanitaire et sociale très délicate. C'est pourquoi, avec la ministre des outre-mer, j'ai mis en place des dispositifs pour protéger ce département, ainsi que les territoires d'outre-mer en général.

Au moment où je vous parle, trois navires patrouillent vingt-quatre heures sur vingt-quatre autour de Mayotte pour lutter contre le risque d'immigration clandestine, qui est doublé d'un risque sanitaire. Même si le gouvernement comorien indique qu'il n'y a pas de cas sur son territoire, je sais que la population n'y croit pas, et je ne prends pas forcément ces déclarations pour argent comptant. Depuis le 6 avril, sur huit kwassa-kwassas repérés, deux ont été repoussés et six ont été interceptés à leur arrivée, mais il est vrai que la tension avec les Comores ne facilite pas les reconduites, qui se font en temps normal de manière beaucoup plus fluide. Nous ne baisserons pas la garde sur ces questions-là.

Les évacuations sanitaires à destination des outre-mer ont fait l'objet d'une approche spécifique. Plusieurs de nos postes diplomatiques ont en effet saisi les autorités de demandes d'évacuation de ressortissants nationaux ou européens. Nous y répondons en prenant en compte la capacité médicale des territoires d'outre-mer. Dans cette perspective, nous avons d'ailleurs prévu la mise en place de moyens aériens entre Mayotte et La Réunion. Chaque cas fait l'objet d'une évaluation particulière. Et s'agissant des Européens, nous veillons avec leur pays d'origine à ce que le passage en outre-mer, comme ailleurs sur le territoire national, ne soit qu'un transit court.

En ce qui concerne les marchés, la doctrine n'a pas changé ; j'en ai discuté de nouveau il y a peu avec le Premier ministre, notre intention n'est pas d'empêcher les marchés, mais de faire en sorte qu'ils puissent se tenir dans les conditions sanitaires correctes.

Je n'ai pas d'inquiétude particulière pour la DETR, qui ne relève pas de mon ministère. Quant à l'installation des conseils municipaux, nous souhaiterions anticiper sur l'échéance du 23 mai.

Le ministre de la culture a fait des annonces ce matin sur les petits festivals. Nous n'avons pas encore pu travailler sur leur mise en œuvre mais nous allons le faire dans les jours qui viennent : il est nécessaire que les indications les plus précises soient données aux organisateurs le plus vite possible. Une cellule spéciale au sein du cabinet du ministre de la culture répond à toutes les demandes de conseils, et la CIC se mettra à la disposition du ministère de la culture ; ainsi pourrons-nous définir, ensemble, ce que sont les petits festivals

et quelles règles sanitaires il nous appartiendra à nous, forces de sécurité intérieure, de faire respecter.

Mme Jourda a évoqué la difficulté d'avoir plusieurs interlocuteurs ; j'ai été maire suffisamment longtemps pour le savoir. Ce que je conseille aux élus, c'est de ne pas hésiter à solliciter les préfets sur tous les sujets pour lequel ils sont mobilisés, si besoin en lien avec l'ARS ou avec une autre autorité.

La stratégie de déconfinement, je le répète, sera précisée sous une quinzaine de jours.

Enfin, les résultats des élections municipales sont disponibles sur « data.gouv.fr ».

M. Philippe Bas, président. – Monsieur le ministre, vous êtes pratiquement arrivé au bout de vos peines ! Permettez-moi cependant de répercuter auprès de vous les questions que souhaitaient vous poser Mme Mercier et Mme Troendlé, et qui en ont été empêché par des problèmes de connexion.

Mme Mercier a bien noté que le dépistage du Covid-19 serait mis en œuvre prioritairement pour les soignants et les personnes travaillant ou résidant dans les Ehpad. Le sera-t-il également pour les policiers et gendarmes ?

Mme Troendlé, dont vous connaissez l'engagement au service de la protection civile et des sapeurs-pompiers, souhaite savoir si les enfants des sapeurs-pompiers sont bien accueillis partout comme les enfants des soignants.

M. Christophe Castaner, ministre. – En ce qui concerne le dépistage, j'applique la doctrine déterminée par le ministère de la santé : au-delà de la priorité aux soignants et aux Ehpad, il a lieu sur préconisation des médecins. Il n'y a pas de dépistage systématique des forces de sécurité intérieure.

L'accueil des enfants des pompiers est également une priorité. Nous avons demandé aux préfets de faire un point précis, département par département, sur les capacités d'accueil supplémentaires qui seraient disponibles, notamment compte tenu du nombre d'enseignants mobilisés. C'est sur cette base que nous avons élargi l'accueil des enfants de soignants aux enfants de pompiers. Il peut y avoir eu des départements où nous n'avons pas pu accueillir l'ensemble des enfants soit des policiers, soit des pompiers – les gendarmes vivant en caserne, les problèmes pour eux sont différent. Mais, globalement, le dispositif a plutôt bien fonctionné.

M. Philippe Bas, président. – Monsieur le ministre, je vous remercie vivement des réponses précises que, malgré une charge que nous devinons très lourde, vous avez bien voulu nous apporter.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

La téléconférence est close à 17 h 50.

Lundi 20 avril 2020

- Présidence de M. Philippe Bas, président -

La téléconférence est ouverte à 14 h 30.

Audition de M. Cédric O, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, chargé du numérique (en téléconférence)

M. Philippe Bas, président. – Merci, monsieur le secrétaire d'État, d'avoir accepté de participer à cette visioconférence, qui est ouverte, au-delà des onze membres du comité de suivi que nous avons constitué, à tous les membres de la commission des lois et compte un grand nombre de participants.

Le Gouvernement envisage de mettre en place une application de traçage des contacts, accessible à tous, qui préviendrait ses utilisateurs à chaque fois qu'un autre utilisateur rencontré se sera révélé porteur du coronavirus. Cette initiative fait débat, et le Sénat en délibérera, probablement la semaine prochaine. J'espère que la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) aura donné son avis d'ici là. Nous en avons entendu les responsables, ainsi que des membres du comité de scientifiques Covid-19. Nous nous interrogeons à la fois sur l'utilité et l'efficacité du dispositif envisagé et sur la protection des données personnelles.

Le Gouvernement a annoncé faire reposer la démarche sur le volontariat, ce qui nous semble important. Mais, pour le moment, les enquêtes d'opinion ne révèlent pas d'engouement pour ce dispositif, dont les détails ne pas encore précisément connus, il est vrai. Et nous ne pourrions pas imposer à tout le monde l'utilisation de cette application. De plus, tous nos concitoyens ne maîtrisent pas également les outils numériques qu'elle requiert, et tous ne les possèdent même pas.

Autre obstacle, il existe un grand nombre de porteurs asymptomatiques - on parle de 30 % des personnes contaminées - qui échapperont de ce fait à l'application. Enfin, le professeur Delfraissy a insisté sur le fait que d'importants moyens humains seraient nécessaires pour faire fonctionner le système. En Corée du Sud, ce sont 20 000 agents qui ont été déployés. Chez nous, il en faudrait sans doute 30 000.

Comment ferez-vous respecter l'exigence d'anonymat ? Pouvez-vous nous assurer que le consentement sera bien libre, sans aucune pression ni contrepartie ? Comment garantir le secret médical et protéger la vie privée ? Le choix de la technologie Bluetooth, plutôt que d'un système de géolocalisation, limite ces préoccupations, mais ne les supprime pas.

M. Cédric O, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, chargé du numérique. – Merci de votre accueil. Le dispositif « Stop Covid » du Gouvernement s'insère dans un projet européen, au sein duquel les Italiens, les Anglais et les Monégasques devraient bientôt rejoindre les Allemands, les Français et les Suisses : pour freiner l'épidémie, la solution doit être pensée à l'échelle européenne.

Voici concrètement comment fonctionnera l'application. Dès que je l'aurai téléchargée sur mon téléphone, et que vous-même, monsieur le président, aurez fait de même, si nous nous trouvons, par exemple, à moins de deux mètres l'un de l'autre pendant plus de cinq minutes, nos deux téléphones enregistreront ce contact sans stocker pour autant de données relatives à nos géolocalisations. Si je présente ensuite des symptômes et que je suis testé positif au coronavirus, vous recevrez immédiatement une notification vous informant que vous avez été en contact avec une personne testée positive, sans préciser de qui il s'agit. Il vous reviendra ensuite d'entrer dans un parcours sanitaire, comme l'a sans doute évoqué devant vous le professeur Delfraissy.

L'utilité est d'abord individuelle. L'application vous indiquera si vous courez un risque de développer la maladie. Ainsi, vous pourrez faire un test, pour éviter de contaminer vos proches. L'intérêt collectif vient du fait qu'elle s'inscrit dans une stratégie de déconfinement, ayant pour but d'éviter un redémarrage de l'épidémie. Pour cela, il faudra tester rapidement les personnes présentant des symptômes, et retracer l'historique de leurs contacts au cours des jours précédents. Nous l'avons fait, d'ailleurs, au début de l'épidémie, notamment pour circonscrire le cluster des Contamines-Montjoie. Cela requiert l'intervention d'enquêteurs de terrain, ou par téléphone, qui prennent contact avec toutes les personnes infectées et reconstituent avec elles la liste des personnes qu'elles ont vues au cours des derniers jours, avec leurs coordonnées, afin de contacter ensuite ces personnes pour leur faire passer des tests. Ce n'est qu'ainsi qu'on peut couper à la racine la propagation de la maladie.

Nous aurons besoin de telles enquêtes sanitaires. Or celles-ci se heurtent aux limites de la mémoire de chacun. Il n'est pas aisé de se souvenir de toutes les personnes qu'on a côtoyées à moins de deux mètres dans les quinze derniers jours ! Deuxième obstacle : les transports en commun. Impossible de dire à côté de qui l'on s'est trouvé dans le bus ou le métro. D'où l'utilité de l'application, qui, pour peu qu'elle soit raisonnablement diffusée parmi les citoyens, réduira parmi eux le nombre de vecteurs du virus. Bien sûr, l'utilité de cette application, si elle est significative, ne sera que complémentaire de celle des autres mesures. Elle vient combler les lacunes des enquêtes de terrain. C'est pour cela que tous les pays européens travaillent dans cette voie. Les Allemands, en tout cas, en font un élément important de leur stratégie de déconfinement. Mais aucun pays n'estime que cela peut être l'alpha et l'oméga de sa politique de prévention.

Pour utile qu'elle soit, cette application ne peut être mise en œuvre à n'importe quel prix. Le Gouvernement a veillé à prendre toutes les garanties possibles en matière de libertés publiques et de respect de l'anonymat. D'abord, l'application sera totalement anonyme. Personne n'aura accès aux données, ni l'État, ni qui que ce soit. La seule information que donnera l'application, c'est l'existence d'un contact avec une personne qui s'est, depuis, révélée infectée par le coronavirus – et l'utilisateur sera le seul à recevoir cette information. Personne ne saura de quelle personne il s'agit exactement. Il n'existera aucune liste des personnes contaminées.

De plus, l'installation de l'application sera fondée sur le volontariat. Nous n'y mettrons aucune contrepartie. Il n'est certainement pas question d'y conditionner le déconfinement. Chaque citoyen décidera librement de télécharger, ou non, l'application – et de la désinstaller quand il le souhaitera. Les données n'y seront stockées que de manière temporaire : l'historique au-delà de la période d'incubation ne nous intéresse pas, il sera donc effacé périodiquement, toutes les deux ou trois semaines en fonction de ce que les épidémiologistes nous diront. L'application elle-même sera temporaire : elle n'a d'intérêt que pendant que l'épidémie est en cours.

Enfin, le code de l'application sera en open source : n'importe quel développeur pourra aller vérifier que l'application est bien telle que l'a dit le Gouvernement. Et des audits de vérifications réguliers pourront être menés, entre autres par des parlementaires. Déjà, l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria) a publié avant-hier, conjointement avec son homologue allemand le Fraunhofer Institute, un projet d'architecture technique. Il s'agit, en quelque sorte, de l'application sur plans. Tout le monde peut consulter ce document.

C'est un projet européen, auquel prennent part l'École polytechnique fédérale de Lausanne ou l'université d'Oxford, et que d'autres établissements de renom devraient rejoindre dans les jours qui viennent. Chaque pays n'aura pas forcément la même version de l'application, car les sensibilités diffèrent. Mais ces versions partageront des briques communes, élaborées grâce à une étroite collaboration entre les équipes de chaque pays. La difficulté technique est grande, et nous ne sommes pas certains d'être prêts pour le 11 mai. Les Allemands sont encore plus pressés que nous, puisque leur déconfinement est prévu avant le nôtre.

J'ai noté, par exemple dans une interview récente de M. Xavier Bertrand, une inquiétude sur une éventuelle participation de Google et d'Apple à ce projet. Je serai donc très clair : cette application est développée souverainement par la France, avec le concours de certaines entreprises et de certains talents français, sur la base du volontariat et du désintéressement.

Nous nous heurtons à un obstacle en raison d'une particularité du système d'exploitation des iPhones, qui prévoit, en simplifiant, de déconnecter automatiquement une application avec Bluetooth fonctionnant en arrière-plan. Nous avons besoin qu'Apple modifie cette caractéristique, sinon, l'application européenne ne pourrait pas fonctionner efficacement. Mais, à part cette modification, nous ne demandons rien à Apple ou Google. S'ils souhaitent développer leur propre application, cela les regarde.

M. Dany Wattebled, co-rapporteur sur la thématique de la protection des données personnelles dans l'utilisation des outils numériques de traçage. – L'efficacité d'un dispositif de traçage des contacts semble conditionnée au nombre de personnes acceptant d'utiliser l'application. Comment inciter nos concitoyens à adopter ce dispositif ? Toute la population n'est pas équipée de smartphones, et il y a une fracture numérique géographique – avec des zones blanches – et sociale. On risque de pénaliser nos concitoyens les plus âgés, les plus vulnérables, qui sont justement ceux qui auraient le plus besoin de cette application.

Quels bénéfice ou retour sur investissement attendre de cette application, et sur quelle base ? Il n'y a pas de pistage sans dépistage : avez-vous prévu une brigade spécifiquement consacrée au suivi de ce dispositif ? Sans moyens humains, comme le disait le professeur Delfraissy la semaine dernière, celui-ci ne sera pas efficace.

M. Loïc Hervé, co-rapporteur sur la thématique de la protection des données personnelles dans l'utilisation des outils numériques de traçage. – Vous avez bien clarifié la position gouvernementale sur Google et Apple en matière de souveraineté et d'articulation avec ces entreprises, mais celles-ci ont fait des annonces communes. Comment nous positionner par rapport à leurs initiatives ? C'est une posture inverse de celle que vous évoquiez...

L'Assemblée nationale et le Sénat devraient débattre de ces questions les 28 et 29 avril, mais il est nécessaire que la CNIL se prononce auparavant sur les plans technique et juridique. Où en êtes-vous de sa saisine ?

M. Cédric O, secrétaire d'État. – Vous devriez recevoir incessamment - je vous y suis attaché en tant que membre de la CNIL, M. Hervé - la saisine qui devrait être faite aujourd'hui par le Secrétariat général du Gouvernement.

L'idée d'une telle application vient d'études épidémiologiques, notamment celles du professeur Christophe Fraser de l'université d'Oxford et de l'*Imperial College* de Londres, au cœur du projet anglais. Plus l'application sera répandue, plus elle sera utile, en plus des enquêtes sanitaires à la main, centrales, qui concerneront tout le territoire – y compris les zones blanches. Cette application permettra d'ajouter des personnes supplémentaires, ce qui sera à chaque fois utile, notamment pour informer les personnes ayant pris les transports en commun ou d'autres personnes difficiles à toucher par les enquêtes sanitaires. Toute personne entrant dans le dispositif est un plus. L'application fonctionne par le système Bluetooth, et n'a donc pas besoin des réseaux mobiles pour fonctionner. Nous essayons aussi de trouver une solution ne passant pas par les smartphones, comme, par exemple, un boîtier qui offrirait les mêmes garanties d'anonymat et de sécurité que les smartphones, mais cela poserait des difficultés techniques encore supplémentaires. Et toute solution proposée par Apple ou Google rendrait cette solution ne passant pas par un smartphone totalement illusoire.... Le cœur du dispositif de prévention reste les enquêtes sanitaires faites à la main. Je ne peux pas vous en préciser l'organisation, ce sujet relève d'Olivier Véran et de Jean Castex. L'application a vocation à s'insérer dans la stratégie globale de déconfinement du Gouvernement.

Google et Apple ont annoncé la semaine dernière qu'ils cherchaient à développer ensemble une application, avec interopérabilité entre les deux systèmes, dont la fonctionnalité serait similaire à l'application du Gouvernement – en plus de celles que développent les gouvernements européens. Il m'est difficile de me prononcer sur cette potentielle application, car les précisions techniques sont très parcellaires. En tout état de cause, elle devrait respecter l'ensemble des lois et règlements sur la protection de la vie privée – la CNIL y sera extrêmement attentive. Même si je me réjouis que ces deux entreprises veuillent développer des outils en matière de lutte contre la crise, il est important que les États aient leurs propres outils.

M. Patrick Kanner. – Le Premier ministre et le ministre de la santé ont annoncé la tenue de deux débats : un sur les conditions du déconfinement et un sur l'application. Le groupe socialiste et républicain du Sénat a déposé une proposition de résolution pour qu'il y ait un débat parlementaire sur l'ensemble du déconfinement, et non par petits bouts. Le *tracking* fait partie du déconfinement ; pourquoi n'y a-t-il pas de débat global ?

M. Éric Kerrouche. – Pourquoi envisager un débat sur le sujet alors que l'application n'est pas totalement aboutie ? Êtes-vous favorable à un vote ou considérez-vous, comme M. Le Gendre, qu'un tel vote ne changerait rien et est inutile ? Le comité analyse, recherche et expertise (CARE), qui accompagne la réflexion des autorités, notamment sur les aspects numériques, a-t-il été consulté sur le *contact tracing* ?

Pour plus de transparence, vous avez mentionné la possibilité d'un contrôle, notamment parlementaire, sur l'utilisation de l'application. Pouvez-vous nous en dire davantage ?

Selon vous, il n'y aura jamais de partage de données entre individus. À quel endroit les données seront-elles stockées ? Ce stockage sera-t-il être décentralisé ou centralisé ? On générerait des clefs Bluetooth qui pourraient être échangées sur les quatorze derniers jours, mais avec quelles garanties de protection de la vie privée ?

Si je comprends bien, sans avoir recours au logiciel d'Apple et Google, vous avez néanmoins besoin de leur accord pour modifier les deux systèmes d'exploitation Android et iOS ? Peut-on avancer sans l'accord de ces deux plateformes ?

M. Cédric O, secrétaire d'État. – Le Premier ministre a évoqué deux débats : un sur le *contact tracing* le 28 avril à l'Assemblée nationale, puis au Sénat, et la possibilité d'un second débat sur la stratégie de déconfinement. M. Kanner souhaite, d'après son courrier adressé au Premier ministre, un débat « holistique » abordant le *contact tracing* dans le cadre stratégique plus global du déconfinement sanitaire. Je ne peux pas me prononcer sur cette demande d'un vote global : c'est au Premier ministre qu'il appartient de déterminer les modalités du débat.

Mon sentiment est le suivant : *a priori*, le projet d'application ne nécessite aucune modification législative ni réglementaire du droit en vigueur avant l'état d'urgence. Même dans une situation hors Covid-19, lois et codes permettraient au Gouvernement de mettre en œuvre cette application sans passer devant le Parlement. Il ne s'agit pas d'une législation d'exception. En raison des interrogations et des demandes des groupes parlementaires, cependant, un débat parlementaire se tiendra sur le sujet.

Monsieur Kerrouche, il sera compliqué de déployer cette application pour le 11 mai, et donc encore plus pour les 28 et 29 avril. Nous débattons donc d'éléments techniques très proches de ceux qui ont été présentés avant-hier, et qui sont ceux qui sont soumis à la CNIL. Les discussions entre groupes politiques et entre le Parlement et le Gouvernement ne porteront probablement pas sur le rejet ou l'acceptation sans coup férir de l'application, mais sur les lignes rouges auxquelles l'application devra se conformer pour être déployée. On peut difficilement voter sur des éléments qui ne sont pas finalisés et qui ne donnent pas lieu à un texte législatif. Ce matin, devant les présidents de groupes, le Premier ministre est resté ouvert ; c'est la meilleure manière d'avancer – en temps masqué, car les développeurs continuent de progresser, tandis que le Parlement doit se prononcer –, sinon nous ne serons pas prêts pour le 11 mai.

Les parlementaires doivent nous faire part de leurs lignes rouges, en lien avec la réponse de la CNIL. Le Gouvernement les fixera ensuite avec eux. J'ai évoqué la possibilité qu'il y ait, au-delà du 28 et du 29 avril, un comité de suivi, qui peut être parlementaire aussi bien que pluripartite, rassemblant parlementaires, experts scientifiques, juristes... Le Gouvernement est ouvert sur ce sujet.

Si l'application est utile et que nous sommes tous certains qu'elle protégera nos libertés, nous devons tout faire pour qu'elle soit déployée le plus largement possible pour protéger tant la collectivité que les individus. Pour cela, il est impératif, d'abord, que cette application existe techniquement, mais aussi qu'elle garantisse toutes nos libertés et qu'elle respecte nos valeurs ; c'est également une condition de son acceptabilité. Pour que cela soit garanti aux yeux de tout le monde, la transparence sera une vertu cardinale que nous devons mettre en place dans des conditions que nous sommes disposés à discuter pour rassurer autant que possible.

M. le sénateur Kerrouche suggère la consultation du CARE ou du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) sur cette application. Les deux groupes sont placés auprès du Président de la République et le mécanisme de leur consultation n'est pas formalisé. Le HCSP a publié des rapports sur l'utilité de ces outils, et le professeur Delfraissy lui-même a indiqué qu'une telle application serait très utile, en complément d'une stratégie d'enquête sanitaire.

Avons-nous besoin de l'accord de Google et d'Apple sur leurs systèmes d'exploitation Android et iOS ? S'agissant d'Android, probablement pas, mais pour ce qui est d'iOS, pour être efficace, l'application nécessitera qu'Apple en modifie les conditions de fonctionnement. Il semble que toute autre solution relèverait du bricolage. Ma position est donc la suivante : nous avons besoin que cette application fonctionne au mieux pour apporter les garanties sanitaires nécessaires ; nous avons donc besoin qu'Apple modifie ses conditions de fonctionnement.

Comment les données seront-elles partagées : seront-elles centralisées ou décentralisées ? Il s'agit d'un débat de techniciens, et je vous invite à lire la tribune publiée avant-hier par le président-directeur général de l'Inria, qui aborde cette question. Tout d'abord, les termes « centralisées » ou « décentralisées » n'ont pas grand sens. Les questions qui se posent sont les suivantes : où seront stockées les données et quels seront les flux d'échanges entre données et entre téléphones ? Différentes architectures dites « décentralisées » sont en débat, parmi lesquelles la solution promue par Apple, qui se passe de serveur central. Cela signifie que l'ensemble des indications sur les personnes contaminées est stocké, crypté, sur chaque téléphone. Jugez par vous-même des risques que présente ce dispositif. L'architecture envisagée dans notre projet franco-allemand est détaillée dans l'article de l'Inria et mes équipes sont à votre disposition pour en discuter. L'anonymat, le volontariat, le caractère temporaire du stockage des données et la transparence, qui garantissent le respect des libertés et de la vie privée, seront respectés.

M. François Bonhomme. – Même si j'ai bien compris l'utilité d'une application intégrée dans une stratégie globale, j'ai une question précise. Vous indiquez que cet outil serait paramétré pour signaler un contact à moins de deux mètres pendant cinq minutes. De quels critères cette modalité est-elle issue ? Cela signifie-t-il que l'on n'est pas concerné par une contamination si l'on est exposé durant moins de cinq minutes à une personne porteuse du virus ?

M. Cédric O, secrétaire d'État. – Ce n'était qu'un exemple, les épidémiologistes sont en train de discuter de chacun de ces paramètres. Tout d'abord, il n'est pas question de déterminer une certitude de contamination, mais seulement une probabilité non négligeable. Personne n'est capable à ce jour de répondre sur les détails, d'autant que l'application ne peut pas savoir, par exemple, dans quelle position vous vous trouviez. Les discussions entre épidémiologistes pour modéliser le risque prennent en compte la distance, le temps d'exposition, la récurrence, bref, un ensemble de paramètres qui sont en train d'être mis au point. J'ai seulement choisi un exemple, la réalité sera plus complexe. Bien évidemment, ces paramètres seront publics et probablement évolutifs en fonction des progrès de notre connaissance de la maladie.

Une des questions qui se posaient était la capacité de la norme Bluetooth à mesurer la distance entre les téléphones, car elle n'a pas été conçue pour cela. Les équipes française et allemande ont réussi à la calibrer pour le rendre suffisamment sensible ; cette incertitude est donc levée. Reste à intégrer les données épidémiologiques, qui ne serviront qu'à définir une probabilité. Le parcours sanitaire qui suivra permettra de déterminer les

mesures à prendre. Il faut bien avoir à l'esprit que cette application ne saura pas si vous portez un masque ou non, ou si vous avez touché une surface contaminée. Elle se contentera d'estimer une probabilité afin que l'on teste un certain nombre de personnes que l'on n'aurait, sinon, pas identifiées.

Mme Esther Benbassa. – Notre pays manque d'abord de masques et de tests. La mise en œuvre d'une telle application, dont l'usage comporte des risques importants pour nos libertés au bénéfice de résultats médiocres, est-elle vraiment urgente ? Pour qu'elle soit efficace, elle devra être adoptée par au moins 80 % de la population. Cela vous semble-t-il possible ? Enfin, comment les données recueillies seront-elles détruites et comment pourrions-nous nous assurer qu'elles le seront ?

M. Cédric O, secrétaire d'État. – J'ai déjà essayé de répondre à votre question : il faudra des masques et il faudra des tests. L'application vient s'insérer dans une stratégie globale : dès lors que nous déconfinons, nous devons identifier très vite les personnes porteuses du virus, c'est-à-dire celles qui auront été testées positives et celles qui auront été en contact avec elles. C'est pourquoi des enquêtes sanitaires seront menées. La technologie est utile pour identifier les personnes qui auront échappé à cette enquête.

Le confinement a un coût terrible pour les libertés publiques comme pour la vie quotidienne des Français. Si nous disposons d'outils qui respectent nos libertés – j'ai la volonté de faire en sorte que vous puissiez vous en assurer – quelle serait la responsabilité de ceux qui refuseraient de les utiliser pour des raisons sans rapport avec leur réalité ? C'est vrai, il faut inclure lignes rouges et garanties, mais une fois que ce sera fait, parlons de la manière dont nous pouvons faire en sorte que cette épidémie ne recommence pas dans la population.

Le seuil que vous évoquez n'a pas grand sens ; si, dans les grandes villes, 30 % de la population installe l'application, nous pourrions toucher ces personnes dans les transports en commun, par exemple, alors que nous n'aurions pu les approcher autrement, et ainsi elles ne prendront pas le risque de contaminer leurs proches. Si nous pouvons identifier une ou deux personnes supplémentaires qui sont porteuses, mais qui l'ignorent, les résultats ne seront pas médiocres.

Les données recueillies seront automatiquement détruites après deux ou trois semaines et cette disposition figurera dans le code de l'application, lequel sera public. Tout le monde pourra l'y retrouver.

M. Jean-Pierre Sueur. – Selon vous, il serait irréaliste de prévoir que le Parlement vote sur ce sujet. Le Parlement n'est pourtant pas un club de réflexion et il n'est pas absurde qu'il se prononce sur des sujets aussi importants. La Constitution permet d'ailleurs au Gouvernement de demander un tel vote. Vous nous indiquez que l'application ne sera pas prête à la date du débat, mais alors reportons-le et débattons de l'ensemble de la logique du déconfinement ! Vous ajoutez que ce n'est pas une question sur laquelle on pourrait se prononcer par oui ou par non, mais c'est le cas que nous rencontrons le plus fréquemment : nous votons des amendements, nous introduisons précisément des lignes rouges, comme vous dites. Il semble particulièrement important que le Parlement puisse s'exprimer sur le respect de la vie privée et des libertés publiques, ainsi que sur la destruction des données. Plusieurs groupes l'ont demandé. Pourquoi le refuser ?

M. Cédric O, secrétaire d'État. – Tout d'abord, je voudrais vous rappeler que nous ne débattrions pas d'un texte, même si la discussion pourra avoir lieu. Il pourrait, par

exemple, s'agir d'une déclaration. Le Premier ministre l'a dit ce matin : le sujet est en débat. Il ne me revient pas de me prononcer s'agissant de l'ensemble de la logique de déconfinement. En ce qui concerne la *contact tracing*, le Premier ministre a rappelé pourquoi il ne lui semblait pas nécessaire d'en passer par un vote, mais il y aura des échanges dans les heures qui viennent sur le sujet, comme il y en a eu ce matin entre le Premier ministre et les présidents des groupes.

M. Jean-Pierre Sueur. – Nous allons donc attendre...

M. Alain Marc. – Nous avons compris qu'il fallait que le maximum de personnes adhère à cette application. Toutefois, nos concitoyens plus âgés n'ont souvent pas les moyens technologiques de le faire. Quel type de pédagogie envisagez-vous de mettre en œuvre ?

M. Philippe Bas, président. – J'ajoute une question toute simple : serez-vous prêts le 11 mai, de manière que cette application puisse être utilisée par le plus grand nombre de nos concitoyens ? Serons-nous, alors, suffisamment informés pour qu'elle puisse accompagner le déconfinement ?

M. Cédric O, secrétaire d'État. – Si nous parvenons à nous mettre collectivement d'accord sur son utilité, il faudra que le plus grand nombre possible de Français déploient cet outil, notamment les plus fragiles, qui sont les plus difficiles à toucher, dont le taux d'équipement est plus faible et qui sont les plus éloignés des moyens de communication du Gouvernement. Je ne saurais me prononcer sur la campagne de communication, mais elle devra s'appuyer sur les médias grand public, sur les associations et les travailleurs sociaux, afin que nous puissions expliquer l'intérêt que présente l'utilisation de cette application. En tout état de cause, cela se fera toujours dans le respect du libre arbitre et chacun devra donc être informé pour se déterminer en son âme et conscience.

Monsieur le président, je vais m'engager : si Apple lève ses restrictions, selon moi, nous serons prêts. Dans le cas contraire, ce sera difficile. En réalité, même si Apple le fait, il n'est pas certain que nous y parviendrons, mais nous avançons sur le chemin technologique qui nous est tracé. Les Allemands nous précèdent dans le déconfinement, ils ont donc la volonté d'y parvenir plus tôt que nous. Et si nous surmontons cette contrainte, j'ai bon espoir !

M. Philippe Bas, président. – Je vous remercie.

La téléconférence est close à 16 heures.

Mercredi 22 avril 2020

- Présidence de M. Philippe Bas, président -

La téléconférence est ouverte à 9 h 05.

Audition de M. Jacques Toubon, défenseur des droits (en téléconférence)

M. Philippe Bas, président. – Nous auditionnons ce matin Jacques Toubon, Défenseur des droits.

Monsieur le Défenseur des droits, nous avons prévu depuis longtemps de vous entendre au sujet de l'ordonnance relative à la justice pénale des mineurs. Depuis, un autre sujet a fait irruption : la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, ainsi que les ordonnances et les décrets pris pour son application, dont il est évident qu'ils restreignent un certain nombre de libertés. Nous avons à vérifier que les mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire sont à la fois nécessaires et proportionnées et qu'elles n'atteignent l'exercice des libertés qu'en tant que de besoin.

M. Jacques Toubon, Défenseur des droits. – Je remercie la mission de suivi de m'avoir invité à faire part de notre expérience sur la situation exceptionnelle qui résulte de la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire et, de manière générale, sur le fonctionnement des services publics dans notre pays depuis un mois et demi.

Le confinement nous a conduits à mettre en œuvre un plan de continuité de service. L'important développement du télétravail au sein de notre institution depuis maintenant près de trois ans a facilité sa généralisation.

Les permanences locales de nos délégués territoriaux sont fermées, tout simplement parce que les institutions qui les abritent – maisons de la justice et du droit, antennes locales, municipales ou préfectorales – le sont aussi la plupart du temps. Cependant, le Défenseur des droits continue de travailler. Nos juristes sont en télétravail. La permanence téléphonique a accru ses moyens. Nous avons créé un numéro spécial pour les détenus. Tous les délégués territoriaux restent à disposition. Le nombre de demandes qui nous ont été adressées équivaut à la moitié de celles que nous avons reçues l'année dernière à la même époque.

Nous avons fait évoluer nos méthodes afin de faire face aux nombreuses situations d'urgence liées à pandémie. Désormais, nous traitons autant de signalements que de réclamations. Bien évidemment, nous continuons à instruire, de manière contradictoire, tous les dossiers indépendants de l'état d'urgence sanitaire.

Nous recourons fréquemment à la saisine des pouvoirs publics, notamment des ministères. Nous prenons également un certain nombre de positions publiques. Nous multiplions les médiations, toujours fondées sur une base de droit. Par exemple, la semaine dernière, je me suis entretenu, par audioconférence, avec Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'enfance, sur divers sujets concernant notamment les départements, ainsi qu'avec Julien Denormandie, ministre chargé de la ville et du logement, sur la situation des sans-abri et de l'hébergement d'urgence.

Le Défenseur des droits continue donc, en cette période, d'assurer sa double vocation de vigie des droits et libertés fondamentales et de garant de l'égalité d'accès au droit, telle que vous l'avez définie dans le cadre de la loi organique de 2011.

Nous nous sommes efforcés de tenir le langage de l'équilibre et de la conciliation entre les exigences de la liberté, de l'égalité et de la sécurité, trépied fondamental en ces circonstances comme toujours.

Nous avons beaucoup travaillé en direction des plus vulnérables. Ainsi, nous nous sommes préoccupés de l'accès des majeurs protégés, des personnes handicapées ou des aveugles aux attestations obligatoires. Sur ce point, des progrès importants ont été réalisés par l'administration depuis trois semaines : par exemple, les aveugles n'ont pas besoin de

produire une attestation. Nous avons fait en sorte que soit traité le cas des personnes sans domicile. Nous avons également évoqué la question de l'accès aux soins.

Nous avons rappelé que la loi interdit d'empêcher une personne de payer en espèces, pour ne pas discriminer les personnes qui n'ont pas de compte ou de carte bancaire, comme les majeurs incapables. De fait, au début de la crise sanitaire, on avait observé des dérives de la part de certains commerçants, qui exigeaient le paiement par carte, ce qui empêchait un certain nombre de personnes de pourvoir à leurs besoins élémentaires, notamment alimentaires.

Au début du mois d'avril, lors du versement des allocations non contributives, nous nous sommes aperçus que le réseau de La Poste, qui permet de toucher le revenu de solidarité active (RSA) en espèces, s'était considérablement rétracté, avec un tiers des bureaux seulement qui continuaient à fonctionner, ce qui a pu provoquer, devant ces derniers, des files d'attente inadmissibles. Ce sujet ayant donné lieu à de nombreuses saisines, nous avons engagé une médiation avec la direction générale de La Poste. Depuis quinze jours, les choses ont été corrigées.

Si les attestations de déplacement sont adaptées à la majorité de la population, elles présentent aussi de nombreuses difficultés. Le ministère de l'intérieur a plus ou moins décidé de ne pas verbaliser les sans-abri. Si l'information est très importante, le comportement des forces de sécurité est également déterminant. Jusqu'à présent, nous avons eu très peu de réclamations, relevant de la compétence qui est la nôtre en matière de déontologie de la sécurité, sur le comportement des policiers et des gendarmes.

Nous avons pris une position forte sur les questions de détention et de rétention. Dès les premiers moments, nous avons poussé la garde des sceaux et le ministre de l'intérieur à prendre des mesures pour garantir la sécurité sanitaire des détenus et des retenus. J'ai signé une tribune à ce sujet avec Adeline Hazan, Contrôleure générale des lieux de privation de liberté, et Jean-Marie Burguburu, président de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) – c'était l'une de nos premières positions publiques communes. Nous avons particulièrement insisté sur la situation des 700 ou 800 mineurs qui sont détenus aujourd'hui et, alors que le ministère de la justice a pris des dispositions pour alléger la surpopulation carcérale, nous avons souligné que la prolongation automatique de la détention provisoire nous paraissait quelque peu contradictoire avec cette volonté.

J'ai pris tout récemment une nouvelle position publique sur les centres de rétention administrative (CRA). Voilà quinze jours, le Conseil d'État, qui en avait été saisi, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de mettre fin à l'activité des CRA, essentiellement parce que la situation sanitaire était sous contrôle. Depuis, les choses ont beaucoup évolué. Il n'y a presque plus d'expulsions, ce qui interroge sur la légalité des rétentions, dont je rappelle qu'elles ne sont pas des détentions : elles concernent des personnes qui ont vocation à être expulsées. En outre, dans le rapport qu'elle a publié vendredi dernier, après avoir visité les centres du Mesnil-Amelot et de Vincennes, Adeline Hazan a montré qu'il y avait des cas de Covid-19 et des risques de contagion. J'ai donc redemandé que l'on prenne des dispositions plus protectrices au profit des personnes retenues dans ces centres, comme des policiers, des agents ou des associations qui y travaillent.

Nous avons été très attentifs à la situation des enfants, notamment des mineurs non accompagnés (MNA) et des enfants placés sous la protection de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Nous avons reçu de très nombreuses réclamations concernant le refus d'accès aux supermarchés opposé par de nombreuses enseignes de distribution aux enfants, y compris lorsque ces derniers accompagnaient un parent isolé, ne pouvant faire ses courses autrement qu'avec ses enfants. Il n'y a pas eu d'instruction générale, mais les préfets ont agi, au coup par coup, dans le bon sens. Aujourd'hui, la situation semble globalement redressée, mais on voit bien comment l'intérêt supérieur de l'enfant peut, dans des circonstances dramatiques, être complètement négligé.

Nous avons traité la question des attestations dérogatoires dès le décret du 16 mars. Je pense à l'absence de prise en compte des situations spécifiques, mais aussi au fait que de nombreuses personnes se sont senties discriminées parce qu'elles n'avaient pas la possibilité de sortir, faute de pouvoir accéder à l'attestation. Si l'autorisation numérique présente des avantages, je veux attirer l'attention sur l'injonction paradoxale des nouvelles technologies : elles nous permettent de continuer à travailler, mais, dans le même temps, elles écartent des millions de personnes de l'accès au service public lorsque celui-ci se fait uniquement ou préférentiellement par voie numérique, comme nous l'avons expliqué dans un rapport publié en janvier 2019. Cette question se pose désormais dans tous les aspects de la vie sociale. Je suis certain que les sénateurs y seront extrêmement attentifs.

Nous avons fait en sorte que le ministère de l'intérieur prenne en compte la situation des personnes vulnérables, spécifiquement des SDF, en leur permettant de s'expliquer et d'échapper à la verbalisation. Nous avons traité la question de l'expertise médicale pour les majeurs protégés. Nous avons également obtenu des dispositions particulières en faveur des personnes handicapées.

Les principaux signalements et réclamations reçus par nos délégués territoriaux sur le terrain concernent : l'accès aux supermarchés d'enfants accompagnant leur parent ; les difficultés d'accès aux services bancaires, en particulier à ceux de La Poste ; la continuité des services publics, notamment du courrier ; la dématérialisation des services, avec tous les risques d'exclusion et de discrimination que j'ai évoqués. Nous avons fait notre travail de médiation au profit d'une maman qui avait été verbalisée pour avoir promené son enfant autiste après l'heure de sortie autorisée. Nous ont également été remontés un certain nombre de cas de personnes qui souhaitaient revenir en France depuis l'étranger – sur ce plan, les sénateurs représentant les Français de l'étranger ont été très actifs – et de problèmes concernant les étudiants d'outre-mer.

Je veux aussi évoquer la situation des quelque 340 000 enfants confiés à l'ASE, dont la moitié environ sont placés dans des foyers ou des familles d'accueil. Nombre des questions qui nous ont été posées ont fait écho aux débats qui ont eu lieu au Sénat en 2015 et 2016, lors de l'examen de la proposition de loi présentée par Michelle Meunier, devenue la loi relative à la protection de l'enfant. On voit bien qu'il existe un vrai problème de coordination des acteurs sur le terrain et de pilotage national de l'ASE.

Le 119 doit absolument être davantage soutenu. Nous avons réclamé une plateforme de ressources à destination des parents. La situation a entraîné un retour quasi systématique des enfants dans leur famille, accompagné d'une restriction considérable du droit de visite, avec des inconvénients pour les familles comme pour les enfants. S'y ajoutent des difficultés entre la justice des mineurs et les départements – certains départements suppriment des droits de visite sans décision du juge, tandis que des juges prennent des décisions sans audition des parties.

Nous avons été saisis de la possibilité pour les juges de prendre des décisions sans contradictoire, prévue dans l'ordonnance relative au fonctionnement des juridictions judiciaires. Dans une décision rendue le 10 avril, le Conseil d'État a validé les dispositions de cette ordonnance, mais il a souligné qu'elles ne faisaient « pas obstacle à ce que le mineur capable de discernement puisse préalablement exprimer son avis ».

Nous avons eu à traiter la situation des MNA. Dans un certain nombre de départements, comme à Paris, le service d'accueil a tout simplement fermé, conduisant à ce que les MNA soient traités comme des étrangers ordinaires. La situation a progressé dans le bon sens dans de nombreux départements, mais j'appelle l'attention du Sénat sur ce sujet.

Il convient également d'être attentif aux inégalités sociales. Comme l'a déclaré un parlementaire tout récemment, « le confinement renvoie les enfants à la brutalité des différences de classes ». À cet égard, je veux souligner combien la disparition de la restauration collective est l'un des éléments centraux du décrochage social et éducatif qui ont conduit le Gouvernement à vouloir rouvrir les établissements scolaires à compter du 11 mai prochain. Comme nous l'avons écrit dans de nombreux rapports, la cantine doit être considérée comme un service essentiel à la réalisation du droit à l'éducation, mais aussi, dans les circonstances actuelles, un service essentiel pour que des centaines de milliers d'enfants ne soient pas laissés pour compte en matière de nourriture. Certains ont commencé à parler de faim dans certains départements. Il existe des solutions. Par exemple, nous pouvons nous adresser aux concessionnaires de la restauration collective qui, aujourd'hui, n'ont plus à satisfaire les entreprises privées commanditaires.

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport de Jérôme Guedj sur l'isolement des personnes âgées. Depuis le 20 avril, à la suite d'une décision prise par le Gouvernement après la publication de ce rapport, le protocole relatif aux consignes applicables dans les établissements médico-sociaux et les unités de soins de longue durée permet de nouveau le contact entre les personnes hébergées dans les établissements et leur famille. Cette décision m'est parue suffisamment importante pour que je réunisse, vendredi, le Comité d'entente sur l'avancée en âge, associant les représentants d'une quinzaine d'associations, afin d'examiner cette question dans le détail.

Pour terminer, je veux évoquer les exigences que nous souhaiterions voir respectées pour le déconfinement.

Toute décision prise pour prolonger le confinement d'une partie de la population, en fonction de l'âge ou de l'état de santé, poserait naturellement des questions de discrimination. À cet égard, quelques principes et points de vigilance doivent être rappelés. L'âge et l'état de santé sont des critères protégés par le droit européen et la loi de 2008. La discrimination prohibée consiste à traiter différemment, sans justification objective et raisonnable, des personnes placées dans des situations analogues ou comparables. Une mesure est considérée comme discriminatoire si elle ne poursuit pas « un but ou un objectif légitime » ou « s'il n'y a pas de rapport raisonnable de proportionnalité entre les moyens employés et le but visé ». Plus l'atteinte mettra en cause un droit de valeur essentielle, plus l'exigence de proportionnalité sera stricte.

Il faudra donc que les autorités démontrent la nécessité d'éventuelles mesures de maintien du confinement d'une partie de la population. Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP), listant les personnes présentant un risque de développer une forme grave d'infection au Covid-19, en particulier les personnes souffrant de comorbidité, a estimé que l'âge n'était

pas le seul critère à prendre en compte. Dans la feuille de route qu'elle a présentée le 15 avril, la Commission européenne a recommandé aux États de protéger ces personnes pour une période plus longue, mais n'a pas dit comment procéder – cette prise de position a d'ailleurs été contestée.

La mesure doit être nécessaire. Elle ne serait considérée comme proportionnée que s'il était démontré qu'il n'existe aucune autre mesure alternative, moins attentatoire aux droits et libertés de la personne, permettant d'atteindre l'objectif recherché. D'après les jurisprudences de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) comme de la Cour de justice de l'Union européenne, il convient de recourir à la moins contraignante des mesures appropriées et les inconvénients causés ne doivent pas être démesurés par rapport aux objectifs visés. Une mesure générale et systématique doit donc être écartée. Au reste, nous avons l'impression que c'est aussi la position du Gouvernement.

En conclusion, la mesure qui consisterait à poursuivre le confinement pour un certain nombre de personnes ne devrait être envisagée qu'assortie de conditions très strictes et d'une durée limitée. Elle ne pourrait être une mesure de portée générale et devrait reposer sur la responsabilité individuelle. Nous considérons qu'une obligation nécessiterait d'adopter une nouvelle disposition législative, complétant la loi instituant l'état d'urgence sanitaire et prévoyant un avis médical, de manière à assurer l'équilibre entre l'intérêt général de la sécurité sanitaire et le risque de discrimination.

La mise en quarantaine et le placement en isolement sont des mesures prévues dans la loi du 23 mars 2020, inscrites à l'article L. 3131-15 du code de la santé publique. La loi prévoit que ces mesures doivent être « strictement proportionnées aux risques sanitaires encourus et appropriées aux circonstances de temps et de lieu » et qu'« il y est mis fin sans délai lorsqu'elles ne sont plus nécessaires », car il s'agit de mesures privatives de liberté. Une récente décision du Conseil constitutionnel a d'ailleurs posé la question de l'application de l'article 66 de la Constitution, à savoir de la compétence des juridictions judiciaires.

Nous sommes très attentifs à tout ce qui pourrait être fait dans ce domaine. Nous nous appuyons sur le corpus que constitue la jurisprudence de la CEDH. Ainsi, le placement en isolement ou une hospitalisation forcée ne peuvent être décidés que sous certaines conditions. Le 7 avril dernier, les États du Conseil de l'Europe ont adopté, avec le concours de notre délégation parlementaire, un document d'information intitulé *Respecter la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19*. Il est naturellement toujours possible de saisir un juge.

La semaine prochaine, l'Assemblée nationale et le Sénat débattront de l'application « Stop Covid ». Voilà deux ou trois semaines, j'ai été le premier à appeler l'attention sur les difficultés qu'un tel dispositif peut introduire pour nos libertés et la vie privée. Les textes européens sont assez clairs. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a publié, le 2 avril dernier, un rapport qui était assez explicite. Le Comité pilote d'éthique du numérique du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) avait pris position dans le même sens quelques jours plus tôt. Le Conseil national du numérique a été saisi du sujet par le Gouvernement voilà quelques jours.

L'application pose une grande difficulté, parce qu'elle laisse entrevoir un système de surveillance sociale générale. Nous connaissons tous le système du « crédit social » en Chine. Il y a des exemples dans d'autres pays... Par conséquent, il est nécessaire que l'application d'une telle mesure se fasse sur la base du volontariat, que les données recueillies

ne remontent pas dans une base centrale, qu'elles soient très clairement supprimées à la fin des circonstances qui conduisent à la mettre en œuvre et que le dispositif fasse l'objet d'une information importante. En effet, il ne faudrait pas que le public rejette cette mesure, qui peut être utile, ni qu'il y adhère aveuglément, par peur de la pandémie, sans connaissance de cause. Sur le sujet des nouvelles technologies, nous avons toujours répété que la connaissance était un élément nécessaire pour l'accès au droit, indépendamment de la technique.

En moins de cinq ans, notre pays a connu deux épisodes d'état d'urgence, pour affronter deux attaques meurtrières, qui sont aussi deux menaces mortelles pour nos sociétés et notre population, de nature complètement différente – le premier a fait suite aux attaques terroristes de novembre 2015. L'équilibre du trépied liberté, égalité, sécurité est en cause.

Dans un rapport intitulé *Ce qui reste(ra) toujours de l'urgence*, réalisé en février 2018 par le Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux (Credof), avec le concours du Défenseur des droits – il s'agissait, en l'occurrence, de l'état d'urgence décrété en novembre 2015 –, on peut lire que « c'est sur la centralité même des droits et libertés dans nos ordres juridiques et politiques qu'une expérience comme celle de l'état d'urgence invite à réfléchir ».

Pour ma part, je quitterai mes fonctions de Défenseur des droits le 17 juillet prochain. La commission des lois, qui est éternelle, continuera, elle, à travailler, en particulier dans le cadre de sa mission de suivi sur l'état d'urgence sanitaire. J'aurais beaucoup aimé siéger à la commission des lois du Palais du Luxembourg pour contribuer à ce travail de réflexion, auquel je vous invite.

M. Philippe Bas, président. – Ce serait un très grand honneur pour nous que vous rejoigniez notre commission après votre mandat de Défenseur des droits ! Chacun se souvient de votre présidence de la commission des lois de l'Assemblée nationale, voilà quelques années.

Je dois vous dire combien j'ai été intéressé par votre exposé, qui a permis de couvrir un large champ de l'application de l'état d'urgence sanitaire. Je vous remercie également d'avoir évoqué l'application « Stop Covid ».

Mme Marie-Pierre de la Gontrie. – Vous avez réitéré, le 18 avril dernier, votre demande de fermeture des centres de rétention administrative, formulée dès le 18 mars. De façon générale, comment appréciez-vous la suite réservée à vos avis ? En l'occurrence, il ne semble pas que le Gouvernement ait suivi votre préconisation. La dernière visite d'Adeline Hazan, Contrôleure générale des lieux de privation de liberté, au centre du Mesnil-Amelot était pourtant assez préoccupante, puisque ni les retenus ni le personnel ne portaient de masque.

S'agissant de l'accès aux droits, l'arrêt presque complet des conseils de prud'hommes, qui empêche par exemple un salarié de réclamer par référé le paiement d'un salaire, et des guichets de demandes d'asile nous paraît particulièrement inquiétant.

Pour ce qui concerne l'application « Stop Covid », vous avez indiqué, dans une interview à *L'Obs*, le 30 mars, qu'il faudrait impérativement examiner un texte de loi pour en fixer les règles. Mais, au-delà de cette impérieuse nécessité, pensez-vous qu'il faille développer un tel outil ? Il me semble par ailleurs que vous êtes membre de la CNIL avec

voix consultative. Pensez-vous participer aux échanges qui doivent se tenir dans cette instance vendredi à ce sujet ?

Mme Brigitte Lherbier. – S’il existe une prise de conscience de la société envers le risque de violences faites aux femmes durant cette période de confinement, la maltraitance envers les enfants pose davantage de problèmes. Ces derniers ne peuvent pas porter plainte, et seuls des voisins sont donc en mesure d’adresser un signalement au 119. Mais les services éducatifs des départements ne sont pas au complet, et il est extrêmement difficile d’aller au domicile des parents pour évaluer le danger encouru par l’enfant. Le bâtonnier de Lille me dit que les juges des enfants et les juges aux affaires familiales sont très difficiles à joindre, et les signalements des voisins restent souvent sans suite.

Comment faire pour mettre en place une assistance éducative dans de telles conditions ?

M. Alain Marc. – Avez-vous été saisi des problèmes rencontrés par les usagers de La Poste résidant en zone rurale ? Nos médias se focalisent sur les problèmes des cités mais passent sous silence les difficultés des populations rurales. Les plus précaires sont pourtant obligés de se déplacer loin et de subir de longues files d’attente pour toucher leurs minima sociaux.

Mme Josiane Costes. – Les quelque 700 mineurs enfermés dans les établissements et quartiers pour mineurs n’ont pas eu d’école depuis le début du confinement, et le risque est grand qu’ils retombent dans la délinquance à leur sortie. Conserveront-ils au moins un encadrement éducatif serré durant cette période ?

Par ailleurs, tous les mineurs non accompagnés ont-ils pu être accueillis dans des foyers ? En reste-t-il encore dans des hôtels ?

Mme Esther Benbassa. – Quelles pourraient être les conséquences pour nos libertés publiques d’une mise en service de l’application de traçage si l’on ne prenait pas toutes les précautions nécessaires ?

Mme Marie Mercier. – On connaît la difficulté de la mission des professionnels qui travaillent auprès des enfants placés, a fortiori maintenant que ces derniers sont confinés dans les établissements. On imagine la difficulté de respecter les gestes barrière quand il faut soigner ces enfants, mais aussi les cajoler durant cette période où les visites des parents sont interdites. Ces professionnels doivent faire face à la violence de certains adolescents et pallier aussi l’absence de certains de leurs collègues.

Je suis troublée par l’angle mort dans lequel se trouvent ces professionnels de santé. Leurs enfants n’ont pas pu être accueillis dans les écoles : l’éducation nationale les avait tout simplement oubliés, alors qu’ils sont membres de la fonction publique hospitalière, au même titre que les soignants. Ces fonctionnaires ne méritent-ils pas également la reconnaissance de l’État ?

M. Jean-Yves Leconte. – Lorsque nous avons interrogé le ministre de l’intérieur à propos de la situation dans les CRA, il nous a précisé que les expulsions se poursuivaient. Toutefois, selon mes informations, les seules expulsions effectives en avril se sont déroulées de la Guyane vers le Brésil... Disposez-vous de chiffres plus précis ?

Parmi les Français qui sont rentrés de l'étranger, certains se sont-ils plaints auprès de vous de ne pas avoir obtenu de remboursement ou de ne pas avoir pu accéder à l'avion malgré un billet valide ?

En lien avec le débat sur l'application « Stop Covid », est-on vraiment certain que les attestations dérogatoires dématérialisées n'engendrent pas de suivi électronique des demandeurs ? Vous préoccupez-vous également du traitement et du traçage des contacts des personnes infectées ?

Enfin, cette nouvelle période d'état d'urgence n'a rien à voir avec la précédente, notamment parce que les contrôles de constitutionnalité et de légalité sont très largement atténués. Comment continuer à faire vivre l'État de droit dans une telle période, avec une justice quasiment à l'arrêt et une difficulté d'accès aux avocats ?

M. Philippe Bas, président. – Depuis le début du confinement, nous avons prêté une attention particulière aux conditions de fonctionnement des juridictions judiciaires et administratives. Des dispositions ont été prises, mais les garanties offertes aux justiciables sont fortement restreintes et l'accès au droit reste particulièrement difficile, alors même qu'une liberté aussi fondamentale que celle d'aller et venir est fortement réduite et que l'on exige des forces de police et de gendarmerie qu'elles exercent leur capacité de discernement pour faire appliquer des dispositions qui laissent une place non négligeable à la liberté d'appréciation. Or l'opportunité des poursuites ou la qualification des faits relèvent d'ordinaire de l'appréciation d'un juge. Mme la garde des sceaux fut la première ministre à être auditionnée par notre commission, et nous continuons de suivre très attentivement cette problématique.

M. Jacques Toubon. – Je commencerai par répondre à votre dernière observation, monsieur le président. La situation de la justice nous préoccupe grandement. Dans le cadre de l'état d'urgence antiterroriste, les contrôles judiciaires, administratifs ou de constitutionnalité avaient pu s'exercer assez largement. Vous vous souvenez tous d'arrêts du Conseil d'État qui précisaient la façon de traiter les enfants dans les perquisitions ou de décisions du Conseil constitutionnel qui restreignaient l'interprétation de certaines mesures de police administrative.

La possibilité de contrôler l'état d'urgence en temps utile est un élément essentiel qui, en l'occurrence, a été nettement amoindri par le relatif blocage de la justice découlant du confinement. C'est une réflexion importante pour l'avenir, car les principes de l'État de droit exigent que le caractère nécessaire, proportionné, exceptionnel et temporaire des mesures prises pendant l'état d'urgence puisse être vérifié à l'occasion de contrôles exercés par les juridictions judiciaires ou administratives.

Madame de la Gontrie, j'ai en effet pris une position forte sur les centres de rétention administrative, en demandant que l'on cesse de retenir de nouvelles personnes et que l'on ferme ces centres. Le Conseil d'État a adopté une décision qui se fonde exclusivement sur la situation sanitaire au jour de l'examen de la requête, et aucunement sur des questions de légalité. Toutefois, depuis lors, des inspections de la Contrôleure générale sont intervenues à Vincennes et au Mesnil-Amelot, et des cas de Covid ont été identifiés. On a décidé de fermer le centre de Vincennes et de concentrer tous les retenus dans le centre du Mesnil-Amelot, ce qui va à l'encontre des préconisations de distanciation émises par les autorités sanitaires. Depuis la décision du Conseil d'État, il existe donc, selon moi, des éléments nouveaux qui

devraient conduire le Gouvernement à reconsidérer sa position, ce que j'ai indiqué dans la lettre que j'ai adressée voilà quelques jours au ministre de l'intérieur.

Quant aux suites réservées à mes avis, sur un certain nombre de points, les alertes que j'ai lancées ont été suivies d'effets, mais cela n'a pas été le cas jusqu'à présent pour les CRA, en effet.

Le blocage des demandes d'asile n'est évidemment pas normal ; il prive les demandeurs de leurs droits fondamentaux.

L'application « Stop Covid », si elle repose sur le volontariat, ne dérogera pas selon moi à la directive européenne de 2002 sur la vie privée et les communications électroniques. Dans le cas contraire, selon l'article 15 de ce texte, il faudrait qu'une loi nationale de dérogation soit votée. Il y aura certainement un débat parlementaire et un vote indicatif sur le lancement de l'application, mais, en l'état des propositions qui nous ont été présentées dernièrement par Cédric O, je ne crois pas qu'une nouvelle loi soit nécessaire.

Au-delà, tous ces systèmes qui consistent à automatiser le traitement médical préventif ou curatif mettent en cause le droit fondamental du malade de consentir au traitement qui lui est administré. Vous l'avez relevé vous-même, mesdames, messieurs les sénateurs, lors de l'examen du projet de loi relatif à la bioéthique, à propos de l'extension des possibilités de télémédecine et de télédiagnostic. Aujourd'hui, nous y sommes. Application ou pas, il va falloir s'interroger sur l'édifice de la loi de 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, qui risque d'être remis en cause par l'utilisation des nouvelles technologies.

J'ajoute enfin que le Défenseur des droits n'est pas membre consultatif de la CNIL. Nous sommes souvent saisis pour avis par cette instance, mais, pour l'instant, nous n'avons pas été conviés à participer à la discussion qui se tiendra vendredi. En revanche, par l'intermédiaire notamment des secrétariats généraux, les contacts entre les deux institutions sont très étroits et, sur ce sujet, je pense bien entendu qu'il faut s'en remettre aux positions de la Commission, présidée par Marie-Laure Denis.

Madame Lherbier, vous avez très bien décrit les difficultés que nous constatons à propos des enfants. Il faut absolument que le 119 puisse être saisi autrement que par téléphone, notamment par e-mail. J'ai souligné comme vous la difficulté des visites des professionnels à domicile. Qu'il s'agisse des enfants renvoyés dans leurs familles ou de ceux qui sont confinés dans les foyers et séparés de leur famille, ces situations posent des problèmes. Selon nos sources, les cellules de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP) n'évaluent aujourd'hui que la moitié des signalements. De très nombreux cas ne sont donc pas évalués en temps utile. Au demeurant, on peut toujours appeler le 17 ou saisir directement le parquet en cas de situation urgente.

S'agissant de la reconnaissance des salariés du secteur de la protection de l'enfance, les oublis initiaux ont été réparés. Leurs enfants peuvent désormais être accueillis dans les écoles au même titre que les enfants de soignants. Il n'en demeure pas moins que la situation est extrêmement difficile pour tous ces professionnels, qui œuvrent de surcroît dans un domaine où les compétences sont décentralisées. Nous sommes bien entendu en lien avec l'Assemblée des départements de France, mais nous craignons, au regard des réclamations que nous recevons, que les situations ne varient assez fortement selon les départements, et que certaines inégalités territoriales ne s'ajoutent aux inégalités sociales.

M. Marc a justement insisté sur les inégalités dont sont victimes les personnes qui vivent dans les territoires ruraux. Nos délégués territoriaux ont été saisis par des personnes résidant en milieu urbain comme en milieu rural. Dès la fin du mois de mars, j'ai saisi M. Wahl, président de La Poste, de ces inégalités, en soulignant notamment que certaines personnes devraient parcourir des dizaines de kilomètres pour toucher leur RSA en espèces. Je crois toutefois que la situation s'est réellement améliorée depuis une quinzaine de jours. Nous devons remercier les postiers, naturellement, mais nous sommes encore loin du compte, en particulier dans les zones rurales.

Madame Costes, dès la mi-mars, dans une tribune cosignée avec Jean-Marie Burguburu et Adeline Hazan, j'ai alerté sur la situation des enfants enfermés en établissements pour mineurs. Nous pensons que des dispositions doivent impérativement être prises pour accélérer les mesures de mise en liberté des mineurs incarcérés, comme cela a été fait pour tous les détenus adultes. En effet, le travail éducatif, qui se situe au cœur de la mission des établissements pour mineurs, n'est plus effectué. Le Défenseur des droits a développé depuis quelques années Educadroit, un programme d'initiation au droit disponible sur notre site internet. Ce contenu ne peut toutefois se substituer à un véritable enseignement, et je pense que ces mineurs incarcérés doivent faire l'objet de décisions spécifiques de la part des juges d'application des peines et de l'administration pénitentiaire.

S'agissant des mineurs non accompagnés, beaucoup de services sont actuellement fermés et beaucoup de départements ont décidé de renvoyer à plus tard la mise à l'abri et l'évaluation de ces mineurs. Ils sont donc à la rue ou dans des hôtels, une situation qui nous préoccupe grandement. Je le répète, les mineurs non accompagnés doivent être traités comme des mineurs, et non comme des étrangers, notamment au regard des droits de l'enfant.

Madame Benbassa, vous avez évoqué la surveillance sociale généralisée qui pourrait en quelque sorte résulter de la mise en place, pour des situations sanitaires d'urgence, d'applications telles que « Stop Covid ». Je le répète : dans le contexte d'état d'urgence sanitaire, et à condition que cette application ne soit pas obligatoire, je ne crois pas qu'elle nécessite l'adoption d'une loi spécifique. En revanche, si l'on veut prévoir des dispositions plus générales applicables à de futures difficultés sanitaires, il faudra, conformément à l'article 15 de la directive communautaire sur la vie privée, en passer par une loi. Celle-ci ne devra pas seulement traiter la question des outils numériques, mais plus généralement celle du consentement des malades, un droit fondamental que tous ces dispositifs d'automatisation de mesures sanitaires préventives ou curatives mettent en cause.

Madame Mercier, vous avez évoqué la situation des enfants. J'ai eu récemment une longue audioconférence avec le secrétaire d'État Adrien Taquet et croyez bien que, pour le Défenseur des droits comme pour la Défenseure des enfants, Geneviève Avenard, les enfants ne doivent surtout pas constituer l'angle mort de l'état d'urgence sanitaire. C'est une question prioritaire pour nous. On parle beaucoup de syndrome post-traumatique, et plus généralement des conséquences psychosociales de cette longue période de confinement, mais aussi de ce sentiment de peur qui s'est emparé de notre société. C'est sans doute pour les enfants et les adolescents que les conséquences seront les plus fortes et les plus durables. Il faut tout faire pour que le confinement ne devienne pas une période traumatique pour les enfants, en particulier pour ceux qui sont placés, malgré la difficulté de faire fonctionner les établissements.

Pour répondre à Jean-Yves Leconte, des expulsions continuent d'avoir lieu en Guyane ou à Mayotte vers des territoires proches – Brésil, Suriname ou République des

Comores –, mais, sinon, il est impossible de réaliser aujourd’hui l’objectif exclusif de la rétention administrative, à savoir l’exécution des mesures d’éloignement du territoire dont les personnes retenues font l’objet. J’insiste sur le fait que les personnes retenues ne sont pas des hors-la-loi, et qu’il faudrait traiter en droit, et non en fait, cette question de la rétention administrative. À notre connaissance, depuis la fin du mois de mars, il n’y a pas eu d’expulsions de personnes retenues à Vincennes ou au Mesnil-Amelot. Il me semble donc que la situation a changé depuis la dernière décision rendue par le Conseil d’État, et c’est pourquoi nous avons relancé le sujet.

Cette situation de confinement, qui, je l’espère, restera ponctuelle, appelle plus largement des réflexions et des prises de position de votre part, mesdames, messieurs les sénateurs. Indépendamment de la situation dramatique que nous connaissons, je suis, par exemple, en train de travailler sur les biais discriminatoires qui peuvent exister dans les systèmes automatiques et les algorithmes d’intelligence artificielle, lesquels ne se développent pas seulement dans le domaine de la santé.

En conclusion, votre mission de suivi, monsieur le président, doit devenir demain un comité de projet, parce que la situation actuelle nous impose de réfléchir au monde d’après. Sur le plan des droits et libertés, ce monde doit continuer à être celui de l’État de droit et de la démocratie, de la liberté d’expression, de la liberté d’aller et venir et de la vie privée. Nous avons mis trois siècles à conquérir ces droits et libertés et nous ne devons pas plus nous laisser abattre aujourd’hui par la maladie qu’hier par les barbares. Il appartient au Parlement d’être à l’avant-garde, non seulement de la réflexion, mais aussi des projets pour que les droits et les libertés restent au centre de nos sociétés.

M. Philippe Bas, président. – Je vous remercie de cette recommandation impérieuse, qui rejoint d’ailleurs nos propres réflexions.

Mme Sophie Joissains. – Que pensez-vous du prolongement de plein droit de la détention provisoire dans un délai compris entre deux et six mois ?

M. Jacques Toubon. – J’en pense du mal, tout d’abord parce que cette mesure me paraît contradictoire avec la politique, justifiée, d’allègement de la surpopulation carcérale. Aujourd’hui, les juges emprisonnent moins, en recourant, par exemple, plus fréquemment aux travaux d’intérêt général, et ils prennent aussi davantage de mesures de libération anticipée. Au total, il y a probablement quelque 10 000 détenus de moins dans les prisons.

On peut certes toujours demander une remise en liberté en cas de prolongation automatique d’une détention provisoire, mais l’on sait aussi combien la justice est actuellement embouteillée. Tout à l’heure, Marie-Pierre de la Gontrie prenait l’exemple très pertinent des conseils de prud’hommes, qui ne fonctionnent plus. Lorsque le déconfinement interviendra, le ressort va se détendre et la situation de la juridiction des relations de travail risque d’être extrêmement préoccupante.

Sur le plan juridique, il a été dit que ce prolongement ne posait pas de problèmes. J’estime, pour ma part, qu’il serait intéressant de le soumettre à l’appréciation du Conseil constitutionnel. Dans sa décision sur la loi organique d’urgence sanitaire, le Conseil constitutionnel a prolongé les délais d’examen des questions prioritaires de constitutionnalité (QPC). Mais il n’a pas dit pour autant qu’il n’examinerait aucune QPC, en particulier si elle portait sur l’application de l’état d’urgence. Cette question mériterait, selon moi, d’être examinée sous la forme d’une QPC, par exemple à la suite de la décision d’un juge des libertés

et de la détention ou d'une chambre de l'instruction. La théorie des circonstances spéciales de l'espèce, qui a fondé la récente décision du Conseil constitutionnel sur la loi organique, pourrait être utilisée à l'inverse pour considérer que, dans les circonstances spéciales de l'espèce, la prolongation de la détention provisoire est une mesure contraire aux objectifs d'intérêt général visés par l'état d'urgence sanitaire.

M. Philippe Bas, président. – Je vous remercie de la qualité et de la concision de vos réponses, monsieur le Défenseur des droits.

La réunion est close à 10 h 45.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

Jeudi 23 avril 2020

- Présidence de M. Philippe Bas, président -

La téléconférence est ouverte à 14 h 30.

Audition de M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics (en téléconférence)

M. Philippe Bas, président. – Monsieur le secrétaire d'État, nous avons souhaité vous auditionner concernant le fonctionnement des services publics et l'organisation du travail pendant cette période de confinement. Nous vous interrogerons également sur la manière dont vous envisagez le déconfinement progressif à partir du 11 mai prochain, pour garantir la sécurité sanitaire de tous les agents des trois fonctions publiques.

Saluons tout d'abord les fonctionnaires hospitaliers, qui jouent un rôle majeur dans la lutte contre le fléau du Covid-19. Leur engagement est tout à fait déterminant, même s'il appartient à chaque citoyen d'apporter sa pierre à l'édifice face à la pandémie, en adoptant les gestes « barrières » et en respectant les règles de confinement. Songeons aussi aux fonctionnaires de la police, de la gendarmerie, de la sécurité civile ou des collectivités territoriales, ainsi qu'à l'ensemble des agents des tribunaux et des services publics essentiels qui doivent continuer de fonctionner. Même si très peu d'agents font valoir leur droit de retrait, certains prennent des risques : il n'est pas toujours possible de leur garantir des conditions optimales de travail, comme le port des masques.

Le Gouvernement a publié des fiches explicatives pour accompagner les employeurs publics. Il a été recommandé de privilégier le télétravail, qui ne s'improvise pas. D'une manière plus générale, disposez-vous des données chiffrées concernant l'activité des agents des trois fonctions publiques ?

La protection des agents publics est essentielle. Elle est la condition tant de leur sécurité que de la poursuite de leur mission au service de nos concitoyens. Qu'est-il prévu pour préparer le déconfinement ? Comment les semaines qui viennent de s'écouler et celles qui nous séparent encore du 11 mai seront-elles mises à profit pour garantir la reprise effective de l'activité, en particulier dans les services publics ?

M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics. – Vous avez eu raison de saluer l'engagement, le professionnalisme et la disponibilité de nos agents publics.

Le ministère de l'action et des comptes publics n'est pas l'employeur de tous les agents de la fonction publique, *a fortiori* s'agissant de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière. Mais Gérald Darmanin et moi-même avons une mission de coordination, d'impulsion et d'harmonisation des pratiques grâce à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), dont vous connaissez les missions. Nous sommes aussi chargés de veiller au respect du statut général de la fonction publique et à sa modernisation. La DGAFP ne dispose pas d'un pouvoir de prescription. Son rôle est davantage d'expliquer et de préciser les textes législatifs et réglementaires.

Dès le début du confinement, nous avons indiqué que le télétravail devait être la norme d'organisation chaque fois que c'était possible, afin qu'un maximum d'agents publics puissent rester à domicile. Nous avons aussi intégré la nécessité de permettre aux équipes les plus mobilisées d'être relevées à intervalles réguliers. Des plans de continuité d'activité (PCA) ont été établis. Ils ont été activés entre le 14 mars et le 16 mars 2020 selon les ministères. Seuls les agents exerçant une fonction relevant d'un PCA et ne pouvant pas l'exercer dans le cadre du télétravail ont dû se rendre sur leur site de travail habituel.

La mise en œuvre du télétravail relève d'un décret de 2016. Celui-ci montre aujourd'hui des limites. Nous les avons déjà identifiées lors de l'examen du projet de loi de transformation de la fonction publique. Nous sommes donc amenés à publier un nouveau décret, qui apportera beaucoup de réponses aux difficultés rencontrées.

Un nombre important d'agents ont pu bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence (ASA), parce qu'ils n'avaient pas de solution de garde d'enfants ou parce qu'ils ne pouvaient pas exercer leurs fonctions en télétravail. Cette procédure est protectrice car elle garantit aux agents la totalité de leur rémunération indiciaire. Concernant les primes, nous avons indiqué aux collectivités territoriales qu'elles pourraient délibérer de manière rétroactive au 1^{er} février pour assurer le maintien de la totalité de la rémunération. Nous avons aussi recommandé d'organiser le télétravail ou, à défaut, de placer en ASA tous les agents souffrant ou ayant souffert d'une des pathologies listées par le Haut Conseil de la santé publique, ainsi que les femmes dans leur troisième trimestre de grossesse.

Tous les agents de la fonction publique d'État sont concernés par ces mesures. Il appartient aux ministères employeurs d'arrêter les décisions relatives à leur périmètre. Pour la fonction publique territoriale, il ne peut évidemment s'agir que de recommandations, au regard du principe de libre administration des collectivités territoriales. Nous avons souhaité que les titulaires et les contractuels bénéficient des mêmes dispositions. La fonction publique hospitalière est, elle, confrontée à une problématique spécifique de mobilisation intense pour faire face à la crise sanitaire.

Dès la fin du mois de mars, nous avons informé les représentants des associations d'élus locaux de la mise en place d'un dispositif de soutien au maintien des rémunérations des agents titulaires ou contractuels placés en ASA. Lors du conseil des ministres du 22 avril, une ordonnance a été adoptée pour rendre explicite l'éligibilité au chômage partiel des sociétés d'économie mixte (SEM), sociétés publiques locales (SPL), établissements publics industriels et commerciaux (EPIC) ou autres régies ne disposant pas de recettes issues de subventions publiques garantissant le maintien de leurs ressources.

Les plans de continuité de l'activité (PCA) sont des outils utiles, mais leur mise en œuvre est parfois complexe. Ils visent à assurer, en cas de circonstances exceptionnelles, le maintien des missions jugées fondamentales à la continuité du service public tout en apportant un maximum de protection aux agents amenés à poursuivre leur travail. Il s'agit donc de prévoir une stratégie de continuité pour que les services vitaux maintiennent en permanence leur activité à un niveau socialement acceptable. Les PCA indiquent notamment les postes indispensables au maintien de l'activité et identifient les agents chargés de les occuper, ainsi que leurs conditions d'emploi. En cas de crise sanitaire, le principe de continuité du service public pour les missions indispensables implique la possibilité pour le chef de service d'adapter l'organisation du travail aux circonstances, en déterminant les agents devant impérativement être présents et les mesures à prendre pour assurer leur sécurité.

La DGAFP ne disposant pas d'un service de médecine du travail, les recommandations qu'elle peut être amenée à formuler sous notre autorité viennent systématiquement des services du ministère de la santé. Elle a diffusé des consignes sanitaires après avoir organisé plusieurs réunions pour s'assurer de la cohérence des doctrines de prévention à destination des salariés du secteur privé et des agents publics.

Il n'existe pas de critère légal ou réglementaire pour définir les notions de « missions indispensables » et de « services publics indispensables ». Pendant la crise sanitaire, le pouvoir d'organisation du chef de service s'exerce sous le contrôle du juge, qui peut être amené à vérifier la proportionnalité des mesures prises au regard des dangers encourus par les personnels, l'administration devant concilier continuité du service public et sauvegarde de la santé publique.

En l'absence de PCA, l'autorité administrative garde la possibilité de fixer les conditions nécessaires au fonctionnement minimal des services. En outre, le contenu du PCA peut être réévalué à tout moment en période de crise. Pour les collectivités territoriales, le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a établi une liste indicative, non exhaustive, des services jugés essentiels : état civil, bains douches, collecte des ordures ménagères...

Concernant les dispositions prises pour faire face à la crise, une première série de mesures concerne le dialogue social. Depuis le début du confinement, j'organise chaque semaine une réunion avec les directeurs des ressources humaines de chacun des ministères, une réunion avec les neuf organisations syndicales représentatives de la fonction publique et une réunion avec les employeurs de la fonction publique territoriale. Nous avons aussi permis aux instances de dialogue social de se réunir de manière dématérialisée.

Une deuxième série de mesures relève du rappel du droit. Nous avons été énormément sollicités par les différents ministères, les employeurs territoriaux et les organisations syndicales sur des questions relatives aux dérogations aux règles habituelles du temps de travail, à la gestion des congés, aux ASA ou aux conditions d'exercice d'un éventuel droit de retrait. Comme l'a rappelé le président Philippe Bas, la DGAFP a diffusé des fiches rappelant l'état du droit et des instructions permettant d'explicitier ou de recommander des conditions de mise en œuvre optimales.

Une troisième série de mesures tient à la publication de nouveaux textes concernant la fonction publique. Une ordonnance relative à l'organisation des examens et des concours a été publiée le 27 mars dernier : les concours qui ont débuté doivent pouvoir aller à leur terme et ceux qui ont été annulés doivent être reportés. Une autre ordonnance adapte le

droit applicable aux instances de dialogue social. D'autres ont été publiées pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales ou organiser les jours de réduction du temps de travail (RTT) et les congés dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale. Un arrêté complète le dispositif pour déplaçonner les comptes épargne-temps (CET) ; des décrets relatifs à la prise en charge des repas de certains personnels civils et militaires ou à la prolongation exceptionnelle de la durée maximale d'occupation des emplois de direction de l'État ont également été publiés.

Des textes plus généraux ont concerné la fonction publique. C'est le cas de la loi promulguée le 23 mars 2020, qui a permis la suspension du dispositif du jour de carence, ou de l'ordonnance du 25 mars relative à la prorogation de délais et de celle du 1^{er} avril 2020 relative aux conditions d'exercice des missions des services de santé du travail.

Nous avons ouvert le chantier de la reconnaissance de l'État et de la collectivité dans son ensemble à l'égard des agents mobilisés. Il s'agit de mettre en œuvre les engagements du Président de la République. Le projet de loi de finances rectificative que le Sénat a adopté cette nuit permet le versement d'une prime exceptionnelle défiscalisée et exonérée de cotisations sociales aux agents publics. Les modalités en seront précisées par décret dans les jours à venir.

Le montant maximal sera de 1 000 euros dans la fonction publique territoriale et de l'État. En application du principe de libre administration, les collectivités territoriales pourront décider de verser, ou non, cette prime.

Pour la fonction publique hospitalière, les heures supplémentaires seront payées et majorées, alors qu'elles sont généralement placées dans les CET. Une prime d'un montant différencié selon le niveau d'exposition au virus des départements et des établissements sera attribuée aux personnels soignants et non soignants ; la diversité des employeurs nécessite une concertation un peu plus approfondie pour arrêter les modalités de reconnaissance des agents concernés.

Nous devons aussi continuer à travailler sur d'autres questions, comme la reconnaissance du coronavirus comme maladie professionnelle. Il faudra également mener, à plus long terme, une réflexion sur les PCA, dont j'ai souligné le caractère parfois inégal et la complexité.

Nous attendons les arbitrages qui seront rendus sur le déconfinement, dans l'objectif de faire en sorte que chaque ministère puisse appliquer son plan de déconfinement dans des conditions de protection des agents. Il conviendra de respecter les doctrines élaborées par le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), la direction générale de la santé (DGS) et la cellule interministérielle de crise (CIC).

M. Philippe Bas, président. – Certaines administrations demandent aux agents autorisés à être absents de consommer des jours de congés ou de RTT. Les agents en télétravail sont-ils considérés comme des agents absents ?

M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État. – Un agent en télétravail est en situation d'activité. Il est rémunéré à 100 % de son traitement, dispose de congés payés et continue d'acquiescer des jours de RTT. Un agent en ASA, qui est dispensé de travailler, est également rémunéré à 100 %, dispose également de congés payés mais n'acquiesce pas de jours de RTT.

Certains employeurs publics, notamment dans la fonction publique territoriale, ont demandé aux agents de prendre des jours de congés ou de RTT. L'ordonnance du 15 avril 2020 distingue deux cas.

Pour les agents placés en ASA, l'État ou la collectivité territoriale peuvent imposer de manière rétroactive le décompte de cinq jours de RTT au titre de la période allant du 15 mars au 16 avril, tout comme ils peuvent imposer cinq jours de congés payés ou de RTT pour la période comprise entre le 16 avril et la fin de l'état d'urgence sanitaire. La possibilité laissée à l'employeur s'applique au *pro rata* du temps travaillé et du temps passé en ASA.

Pour les agents en télétravail placés depuis le début du confinement, il n'y a aucune mesure rétroactive. En revanche, à partir du 16 avril, les employeurs peuvent leur imposer la prise de cinq jours de congés ou de RTT à condition que l'agent en télétravail ne soit effectivement pas du tout sollicité pendant cette période. Comme les agents en télétravail occupent des fonctions essentielles au fonctionnement de l'administration, il n'est probablement pas opportun de leur demander de prendre des congés pendant cette période.

D'une manière générale, notre objectif est de permettre la consommation de jours de congés ou de RTT pour mieux favoriser la reprise de l'activité.

Mme Françoise Gatel, co-rapporteur sur la thématique « Collectivités territoriales, administration déconcentrée de l'État et accès aux services publics au niveau local ». – Avec mon collègue Pierre-Yves Collombat, nous auditionnons depuis deux semaines un certain nombre d'institutions ou de services déconcentrés de l'État, dont je salue la réactivité et l'appui apporté aux employeurs territoriaux.

Il y a sans doute eu un manque de préparation et d'anticipation face à cette crise sanitaire et des leçons pourront être tirées en vue de la phase de déconfinement.

L'action de l'État déconcentré est un peu éparpillée entre les préfets, les agences régionales de santé (ARS), les rectorats, les directions départementales des finances publiques, etc. Certes, chacun peut exceller dans son domaine. Mais, en période de crise, il faut une *task force*, avec un commandement unique. Pensez-vous qu'il serait opportun de placer l'ensemble des agents de l'administration déconcentrée sous l'autorité fonctionnelle du préfet ? Certains préfets de département se sont entourés de personnalités ayant une expertise particulière, par exemple des magistrats financiers ou d'anciens préfets ayant une compétence pluridisciplinaire. Peut-on encourager et sécuriser de telles démarches ?

Les plans de continuité de l'activité (PCA) ont bien souvent été élaborés pour faire face à des catastrophes naturelles, non à des catastrophes sanitaires. En outre, ces PCA sont faits « en silos », alors qu'il faudrait réagir en écosystème.

Avez-vous rencontré des difficultés dans l'accélération du recours au télétravail ? Comment explique-t-on le retard pris dans la publication du décret sur le télétravail ponctuel, prévu par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ?

Aux yeux des syndicats que nous avons auditionnés, la réunion hebdomadaire que vous organisez est plus une réunion d'information que de concertation. Comment allez-vous renouer le dialogue social au sortir du confinement ?

Comment envisagez-vous d'octroyer la fameuse prime à 400 000 agents dans la fonction publique d'État ? Quels métiers seront concernés ? Selon quels critères ? Il serait intéressant de donner quelques éléments d'appréciation aux élus locaux, pour accompagner le versement de la prime dans le versant territorial.

Comment allez-vous traiter la question des heures supplémentaires, notamment dans la fonction publique hospitalière ou pour les forces de l'ordre ?

La réouverture progressive des écoles impliquera, outre le nécessaire dialogue avec le personnel enseignant, la réouverture d'autres services, comme les transports, le périscolaire, les cantines, les garderies, les centres de loisirs, etc. Comment justifiera-t-on l'ouverture des cantines, alors que les restaurants resteront fermés ?

Les élus locaux devront mobiliser des agents. Quelles préconisations sanitaires seront données ? Comment comptez-vous appuyer les élus dans la mise en place des équipements nécessaires ? Les médecins de prévention sont-ils habilités à réaliser des tests de dépistage, notamment pour les personnels scolaires, qui seront en contact avec les enfants ?

M. Pierre-Yves Collombat, co-rapporteur sur la thématique « Collectivités territoriales, administration déconcentrée de l'État et accès aux services publics au niveau local ». – J'abonde dans le sens de ma collègue Françoise Gatel : comme nous sommes en guerre, il faut une réorganisation spécifique du commandement. Le manque de coordination que l'on constate déjà en temps normal devient très problématique en période de crise.

Le nombre d'agents publics contaminés par le virus est-il en progression, stationnaire ou en régression ? Où en est-on de l'équipement des personnels, notamment les plus exposés ? Au début, c'était le « système D ». Comment la situation a-t-elle évolué ?

La définition des services jugés indispensables doit être revue en fonction des nécessités locales. A titre d'exemple, le contrôle de légalité en matière d'urbanisme n'est pas jugé indispensable, ce qui signifie souvent l'arrêt de la construction, avec de fortes conséquences économiques.

Le principe de continuité des services publics implique non seulement que ces services fonctionnent, mais aussi que les citoyens puissent y accéder. C'est loin d'être toujours le cas.

Est-il envisagé de modifier le calendrier du concours de l'École nationale de l'administration (ENA) ? *Quid* de la mise en œuvre des préconisations du rapport Thiriez sur la réforme de la haute fonction publique ?

M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État. – Vos questions renvoient à deux difficultés. Premièrement, il y a un défaut de définition et d'assise juridique des plans de continuité de l'activité (PCA), et le ministère de l'action et des comptes publics, qui a un rôle de coordination et d'impulsion, ne saurait se substituer aux ministères employeurs. Deuxièmement, la question du déconfinement s'inscrit dans la perspective des arbitrages que le Premier ministre rendra très prochainement sur la base des contributions de chaque ministère.

Le décret de 2016 a permis de développer le télétravail dans la fonction publique. Mais ce texte présente des limites. Le décret qui sera prochainement publié permettra d'y

apporter des réponses. Nous n'avons pas de retard dans la préparation des textes d'application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ; le nouveau décret a reçu un avis favorable du Conseil commun de la fonction publique le 31 janvier dernier et a été examiné voilà quelques jours par le Conseil d'État, qui a été extrêmement sollicité pendant cette période.

Les agents publics souhaitant recourir au télétravail se sont heurtés à deux difficultés matérielles. La première tient à la sensibilité des données manipulées ; le télétravail n'est pas possible lorsque les logiciels ne peuvent pas être emportés pour des raisons de sécurité. La seconde est liée au fait qu'il faut disposer d'un ordinateur et d'un téléphone portables. Nous avons constaté que le télétravail était possible pour des activités que nous n'aurions peut-être pas imaginées. Il doit toutefois s'accompagner d'éléments garantissant la collégialité et la bonne cohésion des équipes.

Les réunions que j'organise chaque semaine sont des réunions de concertation et de prise d'informations. Elles ont un caractère informel. L'agenda social est évidemment perturbé par le confinement et l'état d'urgence sanitaire. Nous avons réadapté le calendrier.

Nous souhaitons que le critère d'attribution des primes soit un surcroît objectivable et quantifiable d'activité pendant la période de confinement. Nous laissons aux ministères employeurs le soin de déterminer les agents concernés. Le chiffre de 400 000 bénéficiaires dans la fonction publique de l'État se fonde sur les premières remontées. L'État partagera sa doctrine avec les collectivités territoriales, mais sans volonté de l'imposer. La possibilité de mettre en place une prime exonérée d'impôts et de cotisations dans la limite d'un plafond de 1 000 euros répond aux demandes des associations d'élus.

D'autres décrets d'application de la loi de transformation de la fonction publique ont été ou seront bientôt publiés, par exemple sur la position normale d'activité ou sur les plans d'égalité professionnelle. Tous les textes portant sur les mesures applicables en 2020 ont été examinés par les instances de dialogue social. Ceux qui concernent 2021 feront l'objet de concertations ultérieures. La loi d'urgence du 23 mars 2020 a prolongé de quatre mois la durée des habilitations à légiférer par ordonnances pour que cette période d'état d'urgence sanitaire ne soit pas préjudiciable à la qualité et à la durée de la concertation.

Les premiers éléments que nous avons montrent, que dans l'administration de l'État et dans la fonction publique territoriale, il n'y a pas de prévalence particulière du virus. Nous avons sollicité les différents ministères et nous ferons de même auprès des collectivités territoriales pour avoir des chiffres consolidés, que nous n'avons pas encore. Je n'ai pas d'élément sur la fonction publique hospitalière.

L'État travaille à commander des masques et des équipements de protection en nombre pour ses agents. Nous pensons que nous aurons assez d'équipements pour les personnels prioritaires le 11 mai, ceux-ci étant déterminés par le SGDSN et la CIC.

Pour l'instant, le concours de l'ENA n'est pas reporté. Les épreuves écrites sont prévues en septembre. Nous n'avons pas modifié le calendrier, en espérant qu'elles pourront se tenir à cette date. Les travaux autour du rapport de M. Thiriez sur la réforme de la haute fonction publique sont suspendus pendant l'état d'urgence sanitaire. Ils seront sans doute repris ensuite.

Je partage le sentiment des deux co-rapporteurs sur l'absence de définition juridique concernant les « fonctions essentielles » du service public. Les PCA sont aujourd'hui organisés selon des jurisprudences établies à quatre périodes distinctes. Une réflexion s'imposera sans doute, car ils ont effectivement été conçus pour des crises courtes, et non pour une crise sanitaire durable comme celle que nous connaissons actuellement.

M. Philippe Bas, président. – Combien de masques ont été distribués aux agents de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ?

M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État. – La DGAFP compte un peu moins de 250 agents. La direction n'a pas fait l'objet d'une dotation de masques, car seuls quelques cadres supérieurs sont présents sur site. Les autres personnels de la direction générale sont en situation de télétravail. Ce ne sont donc pas les agents les plus exposés.

M. Philippe Bas, président. – Mais lorsqu'un retour dans les locaux interviendra, probablement le 11 mai, quelles seront les dispositions prises pour protéger les agents ?

M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État. – Nos propositions de plan de déconfinement s'agissant de la DGAFP ont été transmises hier soir au Premier ministre et à Jean Castex : nous attendons leur retour. Si la DGAFP devait reprendre son activité normale le 11 mai prochain, ses agents bénéficieraient de protections conformes aux préconisations des autorités sanitaires.

M. Philippe Bas, président. – Mais quel est votre souhait s'agissant des agents placés sous votre autorité ?

M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État. – Je souhaite que les agents de la DGAFP bénéficient des mêmes dispositions que l'ensemble des agents publics. Et je souhaite que l'ensemble des agents publics des trois fonctions publiques bénéficient des meilleures protections, mais je ne suis pas qualifié pour en déterminer la nature.

M. Philippe Bas, président. – Dans l'exercice de nos responsabilités, nous sommes parfois amenés à prendre des décisions alors même que les experts sont dans l'incertitude : nous devons alors appliquer le principe de précaution, en prenant nos responsabilités.

Il me semblerait bon que les agents publics qui vont reprendre le travail bénéficient des mêmes protections que celles qui sont offertes aux salariés du secteur privé, notamment s'agissant des masques. Ces protections font partie des éléments matériels, mais aussi psychologiques, qui devraient favoriser le retour au travail. De nombreux Français sont inquiets – s'ils ont été confinés, c'est qu'il est dangereux de sortir ! – et nous devons les rassurer au moment du déconfinement, avec des éléments tangibles, car les risques de contamination subsistent en dépit du ralentissement de la vitesse de circulation du virus.

C'est tout l'enjeu de ce déconfinement : nous devons continuer de garantir la sécurité sanitaire de nos concitoyens non plus en les gardant chez eux, mais en leur permettant de retourner travailler – car on ne peut pas laisser la France largement en panne durant de trop longues semaines.

Nous devons donc inventer un dispositif qui assure le plus haut niveau de sécurité sanitaire possible et qui rassure chacun des salariés du privé et des agents publics ; or il me

semble que les masques font partie de ce dispositif et j'espère que nous serons en mesure de les apporter à partir du 11 mai.

Le télétravail a des mérites – nous le voyons actuellement et l'expérience de nos téléconférences nous sera utile bien au-delà de la crise –, mais cette méthode reste moins efficace que le travail collectif sur site. Nous devons donc réussir à reprendre le chemin de l'activité, avec toutes les garanties nécessaires. J'espère donc que nous prendrons en compte cette nécessité, matérielle et psychologique, de développer le port du masque, y compris dans les transports qui conduiront au travail.

M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État. – Je partage votre objectif, mais les modalités du déconfinement font actuellement l'objet d'un arbitrage interministériel. Si le port du masque devait être recommandé ou imposé dans les administrations, cela ne nous dispenserait pas de mettre en place d'autres précautions comme une distance minimale entre deux postes de travail et le respect de gestes « barrières ». Le port du masque ne serait pas utile s'il n'était pas accompagné du respect de ces autres préconisations.

Nous veillerons à une parfaite diffusion de l'ensemble des consignes, recommandations et, s'il y a lieu, obligations qui seront édictées par le Premier ministre, sur les conseils de la CIC et du SGDSN.

M. Philippe Bas, président. – Je suis parfaitement d'accord avec vous. Une des raisons d'être de ces auditions publiques est aussi de rappeler à longueur de journée qu'il n'y a pas de mesure « magique » contre le covid-19 : c'est la combinaison de la modification durable des comportements, de la mise à disposition de moyens matériels et de la réorganisation des lieux de travail, qui nous permettra d'atteindre l'objectif extrêmement ambitieux de lutter contre les contaminations aussi efficacement en sortant du confinement qu'avec cette mesure brutale et radicale qu'est le confinement.

Nous devons faire entendre un discours très réaliste : le but du déconfinement est la reprise de l'activité, mais il doit s'accompagner de la garantie d'une protection effective de très haut niveau contre l'épidémie.

M. Thani Mohamed Soilihi. – J'ai été saisi par plusieurs agents de la fonction publique, inquiets de ne pouvoir regagner leur poste situé dans un territoire d'outre-mer, en raison de la suspension des liaisons aériennes. Ils craignent une sanction disciplinaire, voire un licenciement. Nous sommes dans une situation exceptionnelle, mais pouvez-vous néanmoins les rassurer ?

M. Alain Richard. – Avec l'approche du déconfinement, les questionnements des élus locaux se font plus intenses. Certains personnels des collectivités territoriales vont être particulièrement exposés : je pense notamment à ceux qui sont chargés de la restauration collective ou des crèches, à ceux qui interviennent sur la voie publique, etc.

Pourriez-vous publier des guides métiers de bonnes pratiques avec des conseils et des recommandations pour ces personnels ?

Certains agents risquent d'être tentés d'exercer leur droit de retrait. Avez-vous des conseils à faire passer aux maires à ce sujet ?

M. Alain Marc. – Le Gouvernement a privilégié la fonction publique hospitalière, et c'est bien normal, car les soignants étaient en première ligne.

Mais de nombreuses questions nous remontent maintenant des élus locaux en prévision du déconfinement, mais aussi sur la fameuse question des masques. Nous rencontrons un vrai problème de logistique. Les maires sont à la recherche de masques et se tournent vers les associations départementales des maires. Mais seuls des masques chirurgicaux – qu’il faut changer toutes les quatre heures – sont distribués au compte-gouttes dans les départements : peut-être ont-ils réquisitionnés ? Ou sommes-nous victimes de difficultés logistiques ? Il semblerait que des masques alternatifs suffisent, mais qui doit alors en assurer la logistique, soit au niveau départemental, soit au niveau national ? Dans les collectivités territoriales, c’est la débrouille pour assurer la sécurité des agents !

M. Philippe Bas, président. – J’aimerais vous poser la question de la reconnaissance du caractère professionnel de la maladie d’un fonctionnaire infecté par le Covid-19. Je pense, notamment, aux agents des forces de sécurité intérieure ainsi qu’à d’autres agents au contact de la population. Le ministre de l’intérieur nous a dit avoir fait une demande en ce sens. Quelle réponse vos services vont-ils apporter à cette demande ?

Les employeurs publics, et tout particulièrement les maires, s’exposent à des risques de poursuite pénale en cas de contestation des mesures d’organisation prises dans le cadre du déconfinement. Comment faire en sorte, tout en préservant les règles générales de la responsabilité, que l’on n’impute pas aux élus et aux chefs de service des responsabilités personnelles qui les dépassent ?

Mme Françoise Gatel, co-rapporteur. – La reconnaissance du caractère professionnel d’une infection au Covid-19 a été évoquée au bénéfice de certaines professions, notamment les policiers et les pompiers. Mais *quid* des autres agents publics en contact avec le public ? Cette reconnaissance pourra-t-elle être rétroactive ? Comment identifier le lieu de la contamination ? Un fonds spécifique sera-t-il instauré afin d’indemniser ces victimes ?

M. Olivier Dussopt, secrétaire d’État. – S’agissant de la question de la responsabilité, le principe que nous retenons est extrêmement simple : dès lors qu’un employeur – pour l’accueil des agents – ou un élu – pour l’accueil du public – a veillé au bon respect des règles sanitaires et de sécurité édictées par les autorités compétentes, sa responsabilité ne peut être engagée, conformément aux jurisprudences que j’ai rappelées tout à l’heure au sujet des plans de continuité de l’activité.

Le ministre des solidarités et de la santé s’est engagé à ce que le Covid-19 soit reconnu comme une maladie professionnelle pour les soignants, quels que soient leur statut et leur emploi. Je crois comprendre qu’il est impossible de savoir dans quelles conditions une personne a été infectée par le virus...

M. Philippe Bas, président. – L’avantage d’une telle inscription au tableau des maladies professionnelles, c’est que l’imputabilité au service est présumée ; c’est bien ce que demandent les pompiers et les policiers. Une telle décision ne peut se prendre dans l’improvisation, mais elle serait juste pour tous ceux qui ont été régulièrement au contact de très nombreux citoyens à l’occasion des contrôles.

M. Olivier Dussopt, secrétaire d’État. – Ce sera le cas pour les soignants. Nous avons d’autres demandes : celle du ministre de l’intérieur concerne la police, mais d’autres sollicitations, portées par des organisations syndicales, concernent les 5,5 millions d’agents publics. Ce dossier est en cours d’instruction et la décision n’a pas encore été prise.

La reconnaissance de maladie professionnelle a un effet rétroactif, elle supprime l'application des jours de carence, elle évite un passage à mi-traitement au bout de 90 jours d'absence, et en cas de séquelles ou de décès, elle ouvre droit à indemnisation. Nous travaillons actuellement avec le ministère des solidarités et de la santé sur ces sujets, y compris sur l'hypothèse d'un fonds d'indemnisation, mais aucune décision n'a été prise à ce stade.

Comme je l'ai rappelé, la responsabilité d'un employeur ou d'un élu ouvrant un bâtiment public ne saurait être engagée si, dans l'exercice de ses fonctions, il respecte l'ensemble des préconisations et règles édictées pour assurer la protection et la sécurité.

M. Philippe Bas, président. – Cela laisse une grande marge d'appréciation et je me demande s'il ne faudrait pas préciser les choses, si vous étiez prêt à y réfléchir.

M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État. – Ce sujet pourrait effectivement être étudié et débattu.

M. Mathieu Darnaud. – Cette crise met en évidence la nécessité, au regard de l'action et de l'engagement des collectivités territoriales, de disposer d'un État territorial réactif. C'est le cas aujourd'hui, sous l'égide des préfets de département, avec les sous-préfets et l'ensemble des services déconcentrés de l'État. Au sortir de la crise, il faudra que cet État territorial continue à disposer de tous les moyens pour rester réactif, comme l'a souligné ma collègue Françoise Gatel.

Envisagez-vous de donner aux préfets de département la responsabilité de la coordination de l'ensemble des services de l'État ? C'est essentiel et les collectivités territoriales sont en attente d'une telle évolution.

Pour la relance, nous aurons besoin que les directions départementales des territoires (DDT) soient à la manœuvre ! Certes, la circulaire de M. le secrétaire d'État Julien Denormandie permet aux maires de signer des permis de construire, mais, dans certains territoires, la situation est complexe avec les DDT, notamment pour les communes qui sont soumises au règlement national d'urbanisme (RNU). L'État et ses services devront être au rendez-vous de la reprise d'activité dans nos territoires sans la pénaliser ni l'alourdir.

La question des masques a déjà été largement abordée, mais nous avons de nombreuses remontées des maires. Les personnels des services de la petite enfance sont inquiets de la perspective du déconfinement, car les plus jeunes ne peuvent pas observer ces fameux gestes « barrières ». Ces services doivent être considérés comme prioritaires, afin qu'ils puissent reprendre leur activité dans de bonnes conditions.

Mme Catherine Di Folco. – Comment les locaux scolaires et périscolaires devront-ils être désinfectés dans la perspective du déconfinement prévu pour le 11 mai ? Faudra-t-il avoir recours à une entreprise spécialisée ?

Dans le cadre d'une solidarité entre fonctions publiques, certains employeurs territoriaux souhaiteraient pouvoir mettre à disposition des hôpitaux certains de leurs agents. Ces mises à disposition ne pourraient-elles pas se faire à titre gratuit – comme c'est le cas lorsque l'agent travaille pour un État étranger ?

Quelles mesures ont été prises afin de permettre aux agents en situation de handicap de poursuivre leurs fonctions pendant la période de crise sanitaire ? Certains décrets

d'application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique n'ont pas encore été publiés. C'est le cas notamment du décret sur l'expérimentation, jusqu'en 2024, de la titularisation des agents en situation de handicap. Il faudrait publier rapidement ce décret, car l'échéance de l'expérimentation est relativement courte.

M. Jacques Bigot. – Je ne peux que constater, qu'en cette période de crise, le service public de la justice ne fonctionne pas. J'ai posé cette question à Mme Nicole Belloubet lors de son audition. Nous avons de nombreuses remontées du Conseil national des barreaux, des bâtonniers, de justiciables, qui s'interrogent : le service public de la justice peut-il fonctionner ? L'État central doit décider ; or la Chancellerie nous dit que les tribunaux doivent s'organiser. Avec mes collègues François-Noël Buffet et Patrick Kanner, nous avons auditionné la conférence des présidents de juridiction, qui nous a fait part des difficultés rencontrées pour faire fonctionner les greffes.

Les fonctions publiques ne sont pas toutes sollicitées de la même manière : les perceptions et les trésoreries fonctionnent pour faire rentrer l'argent de l'État – on demande aux agents qui ne peuvent pas être en situation de télétravail de venir travailler sur site –, mais cela ne semble pas possible pour la justice. Sans parler des greffes des conseils de prud'hommes qui sont purement et simplement fermés.

Comment expliquer de telles différences entre services publics ?

M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État. – Les agents publics qui ne pourraient pas regagner leur lieu d'affectation outre-mer – et inversement les agents affectés en métropole qui se trouveraient outre-mer sans possibilité technique de revenir – sont placés en autorisation spéciale d'absence (ASA) avec un régime protecteur.

Cette situation concerne également certains agents du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ainsi que des agents des services à l'étranger d'autres ministères. Je suis en contact étroit avec les services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, car le mouvement protocolaire qui devait avoir lieu prochainement dépend, bien évidemment, de la possibilité pour les agents concernés de voyager d'un pays à l'autre.

Nous allons tout mettre en œuvre pour publier des guides métiers et des recommandations, y compris en direction des collectivités territoriales qui pourraient être intéressées. Nous avons toujours rendu publics les recommandations et documents « questions-réponses » de la DGAFP, car ils peuvent avoir une vertu pédagogique, d'illustration ou d'exemple, pour les autres fonctions publiques. S'agissant du droit de retrait, une fiche spécifique a été publiée en ligne par mes services. La Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG) a également publié un recueil de documents utiles, et sachez que les documents de la DGAFP qui peuvent concerner la fonction publique territoriale sont consultables sur une page dédiée du site internet de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités (AMF).

S'agissant de la logistique, nous laissons les élus s'organiser. Il n'y a pas de concurrence entre l'État et les collectivités territoriales sur la question des masques. Nous sommes en discussion avec les associations d'élus, notamment l'AMF, afin d'accompagner l'acquisition d'équipements de protection. Une plateforme dénommée Stop-Covid a été mise en œuvre à l'initiative de ma collègue Agnès Pannier-Runacher afin de mettre en relation acheteurs et fournisseurs de masques certifiés et homologués par les services du ministère de l'économie et des finances. Nous devons également certifier l'efficacité des masques dits

« alternatifs » ou « grand public », notamment au regard de la taille et du pourcentage des particules filtrées.

Dans une fiche diffusée début avril, le SGDSN précise que les personnels chargés de la petite enfance feront partie des personnels prioritaires de la fonction publique territoriale pour être équipés de masques.

Je ne dispose pas ici des informations demandées par Mme Catherine Di Folco s'agissant de la désinfection des locaux scolaires et périscolaires. Je vais me renseigner et vous transmettrai les éléments de réponse.

Le droit actuel prévoit que les conventions de mise à disposition de personnels sont en principe payantes, le cas échéant pour une somme résiduelle. Dans la période de crise que nous connaissons, nous sommes tout à fait ouverts à ce que ces conventions deviennent gratuites afin de renforcer les équipes des établissements hospitaliers, par exemple avec des cuisiniers comme l'ont proposé certaines collectivités territoriales.

Les agents en situation de handicap sont souvent concernés par les pathologies listées par le Haut Conseil de la santé publique : ils ont donc dû être écartés par leurs employeurs des collectifs de travail, afin d'être placés soit en situation de télétravail, soit en autorisation spéciale d'absence. Mais les situations ont, bien évidemment, été adaptées selon le handicap, notamment lorsque celui-ci était léger.

Les décrets d'application des articles 91 et 93 de la loi de transformation de la fonction publique ont été examinés par les instances du dialogue social ; ils ont été transmis au Conseil d'État et devraient donc être prochainement publiés. Je pense que nous aurons aussi à prendre des dispositions pour que les périodes préparatoires au reclassement soient prorogées, afin que la période de confinement ne vienne pas amputer la période de douze mois prévue par la réglementation.

Je sais les difficultés rencontrées par ma collègue Nicole Belloubet. La mise en place du télétravail dans le service public de la justice n'a pas été simple, notamment pour des questions d'équipements portables. Je relayerai vos préoccupations auprès de la garde des sceaux.

Vous soulignez que la crise fait apparaître une forme de fragmentation de l'action de l'État dans les territoires. Pour ma part, je parle volontiers d'« agenciarisation » de l'action de l'État, à l'image des ARS. Cela renvoie à notre définition de l'État.

Les périmètres de l'action de l'État ne sont pas toujours ceux que l'on imagine de manière intuitive : ainsi, les services du ministère de l'action et des comptes publics ou ceux de l'éducation nationale ne relèvent pas du périmètre de l'administration territoriale de l'État, qui est sous l'autorité du préfet ; cela peut conduire à des coordinations quelque peu particulières. Cette crise va être riche d'enseignements en la matière.

Je suis ouvert à ce que nous engagions un débat sur l'opportunité et les limites de « l'agenciarisation », sur la réunification de l'action de l'État dans les territoires et sur la question de la déconcentration. Cette crise souligne d'ailleurs l'opportunité de nos décrets des six derniers mois en matière de déconcentration des décisions : 90 % des décisions individuelles sont déconcentrées à un niveau départemental et plus de 90 % des décisions de

ressources humaines sont aussi déconcentrées. C'est un sentiment personnel, mais je pense que nous avons là un vaste et passionnant champ à explorer.

Mme Françoise Gatel, co-rapporteur. – Je souhaite que cette crise, qui n'est ni uniforme ni linéaire, soit riche d'enseignements : désormais, toutes les organisations doivent s'adapter à chaque phase de la crise. Cela n'est pas toujours dans notre culture.

M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État. – Je partage aussi cette conviction. Cette crise nous permet de prendre des décisions dans l'incertitude – c'est le propre des politiques. Une fois sortis de l'urgence, nous pourrions réfléchir aux enseignements de cette crise relatifs à l'organisation de l'État, à la conduite de l'action publique, à la prise de décision, au dialogue social dans la fonction publique, etc. Mais nous devons attendre la fin de la crise, et notamment la période de déconfinement, pour en tirer tous les enseignements.

M. Philippe Bas, président. – Je vous remercie de la précision de vos réponses et je salue votre maîtrise des dossiers.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

La téléconférence est close à 16 h 20.

Mercredi 29 avril 2020

- Présidence de M. Philippe Bas, président -

La téléconférence est ouverte à 9 h 30.

Bilan annuel de l'application des lois au 31 mars 2020 - Communication de M. Philippe Bas, président (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

Communication des membres de la mission de suivi de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

La téléconférence est close à 12 h 45.

**PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA SEMAINE
DU 4 MAI ET A VENIR**

Commission des affaires économiques

Mardi 5 mai 2020

à 8 h 30

En visioconférence

- Audition de M. Nicolas Dufourcq, directeur général de BPIFrance.

Mercredi 6 mai 2020

à 9 h 30

En visioconférence

- Audition de M. Emmanuel Faber, président-directeur général de Danone.
- Examen du bilan annuel d'application des lois.

Commission des affaires étrangères

Mercredi 6 mai 2020

à 9 h 45

En visioconférence

- Audition de M. Laurent Bili, ambassadeur de France en Chine sur la gestion de la crise sanitaire en Chine, les conséquences économiques et géopolitiques de la crise du Covid).

Jedi 7 mai 2020

à 10 heures

En visioconférence

- Audition de M. Olivier Brochet, directeur de l'AEFE, Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Commission des affaires sociales

Lundi 4 mai 2020

à 9 heures

Salle n° 263

- Demande de saisine, désignation d'un rapporteur et examen du rapport pour avis sur le projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

Mercredi 6 mai 2020

à 10 heures

En visioconférence

- Audition de Mme Geneviève Chêne, directrice générale de Santé publique France.

à 17 heures

En visioconférence

- Audition de Mme Florence Ader, infectiologue à l'hôpital de la Croix-Rousse de Lyon, responsable de l'essai clinique européen Discovery.

Jeudi 7 mai 2020

à 15 heures

En visioconférence

- Audition de M. Jean-Yves Grall, directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et de M. Pierre Pribile, directeur général de l'agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté.

à 17 heures

En visioconférence

- Audition de Mme Françoise Barré-Sinoussi, présidente du Comité analyse, recherche et expertise sur le covid-19 (Care).

Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

Mardi 5 mai 2020

à 15 h30

En visioconférence

- Audition de Mme Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île-de-France sur la gestion de la crise du covid-19 et de l'après-crise en Ile-de-France.

Mercredi 6 mai 2020

à 9 heures

En visioconférence

- Communication de M. Didier MANDELLI sur les répercussions de la crise du covid-19 sur les transports collectifs, ferroviaires et fluviaux.

à 10 heures

En visioconférence

- Audition de Mme Catherine GUILLOUARD, présidente-directrice générale, sur les répercussions de la crise du covid-19 et de l'après-crise au sein de la RATP.

Commission de la culture, de l'éducation et de la communication

Mardi 5 mai 2020

à 17 heures

En visioconférence

- Audition de Mme Roxana Maracineanu, ministre des sports, sur les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 sur le secteur du sport.

Jeudi 7 mai 2020

à 14 h 30

En visioconférence

- Audition de M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, sur les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 sur le secteur de l'enseignement agricole.

Commission des finances

Mardi 5 mai 2020

à 9 heures

En visioconférence

- Audition de Mme Jacqueline GOURAULT, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, et de M. Sébastien LECORNU, ministre chargé des collectivités territoriales.

Jeudi 7 mai 2020

à 17 h 30

En visioconférence

- Audition de M. Jérôme FOURNEL, directeur général des finances publiques (DGFIP).

Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale

Lundi 4 mai 2020

à 10 heures

Salle Médicis

- Nomination d'un rapporteur puis examen du rapport et du texte proposé par la commission sur le projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire (procédure accélérée), (sous réserve de son dépôt).

- Désignation des candidats pour faire partie de l'éventuelle commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire (sous réserve de son dépôt).

à l'issue de la discussion en séance publique

Salle Médicis

- Examen des amendements éventuels sur le texte de la commission sur le projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire (procédure accélérée), (sous réserve de son dépôt).

Mercredi 6 mai 2020

à 9 heures

Salle Médicis

- Audition de M. Jean Castex, Coordinateur national à la stratégie de déconfinement.

à 17 heures

Salle René Monory

- Audition de Mme Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, sur les mesures prises dans le cadre de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Commission des affaires européennes

Mercredi 6 mai 2020

à 10 heures

En visioconférence

- Approche européenne et approches nationales comparées de la gestion de la crise liée à la pandémie de Covid-19 en matière de libertés fondamentales et en matière économique :

. Respect de l'État de droit en Europe dans le contexte de la pandémie de Covid-19 : communication et présentation d'un avis politique de M. Philippe Bonnecarrère.

. Réponses économiques nationales apportées à la pandémie de Covid-19, en particulier par l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne : communication de M. Didier Marie